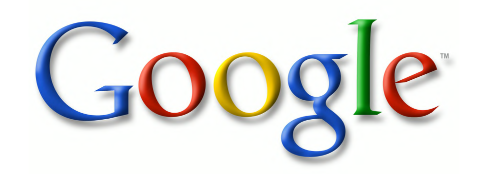
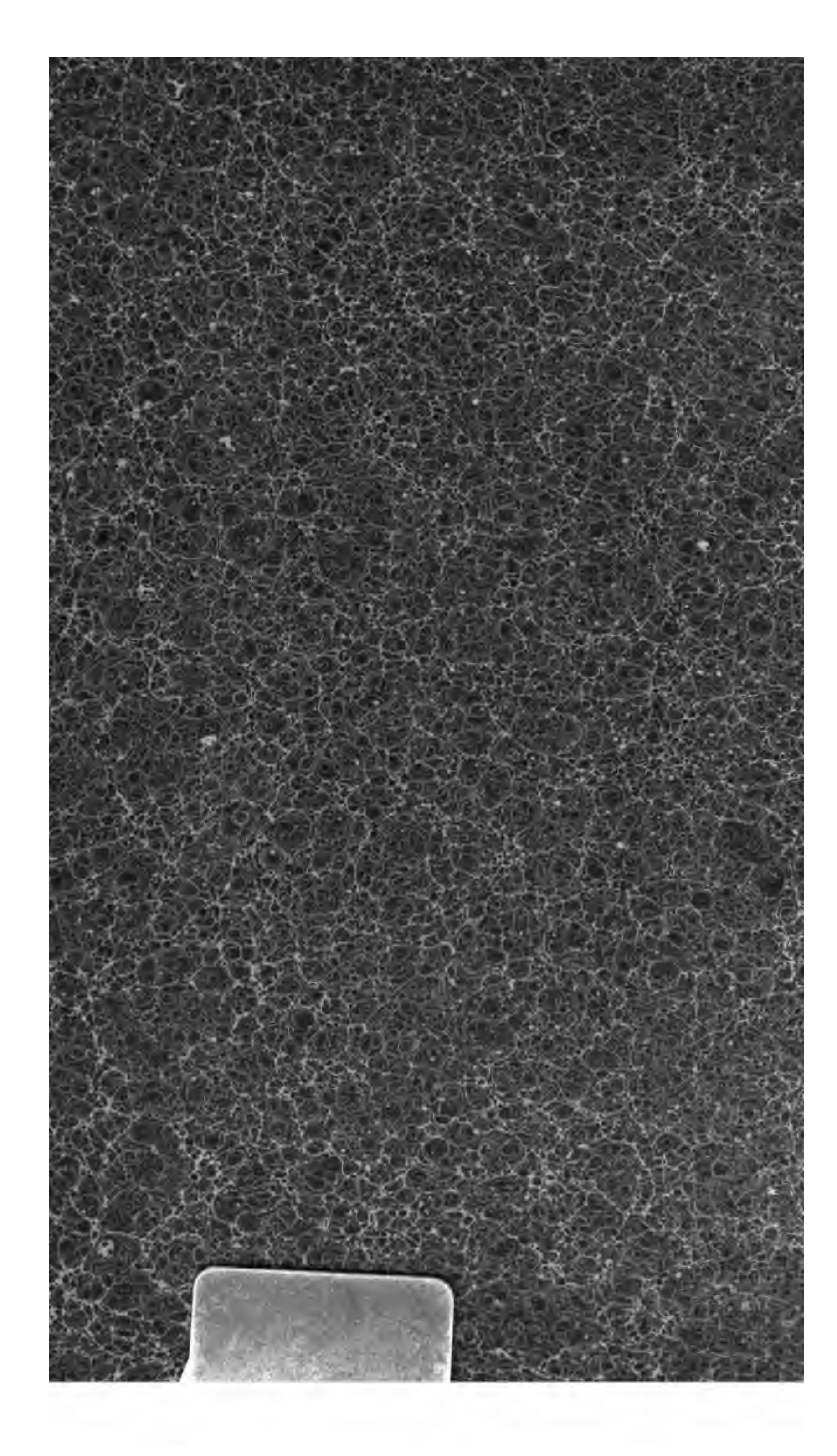
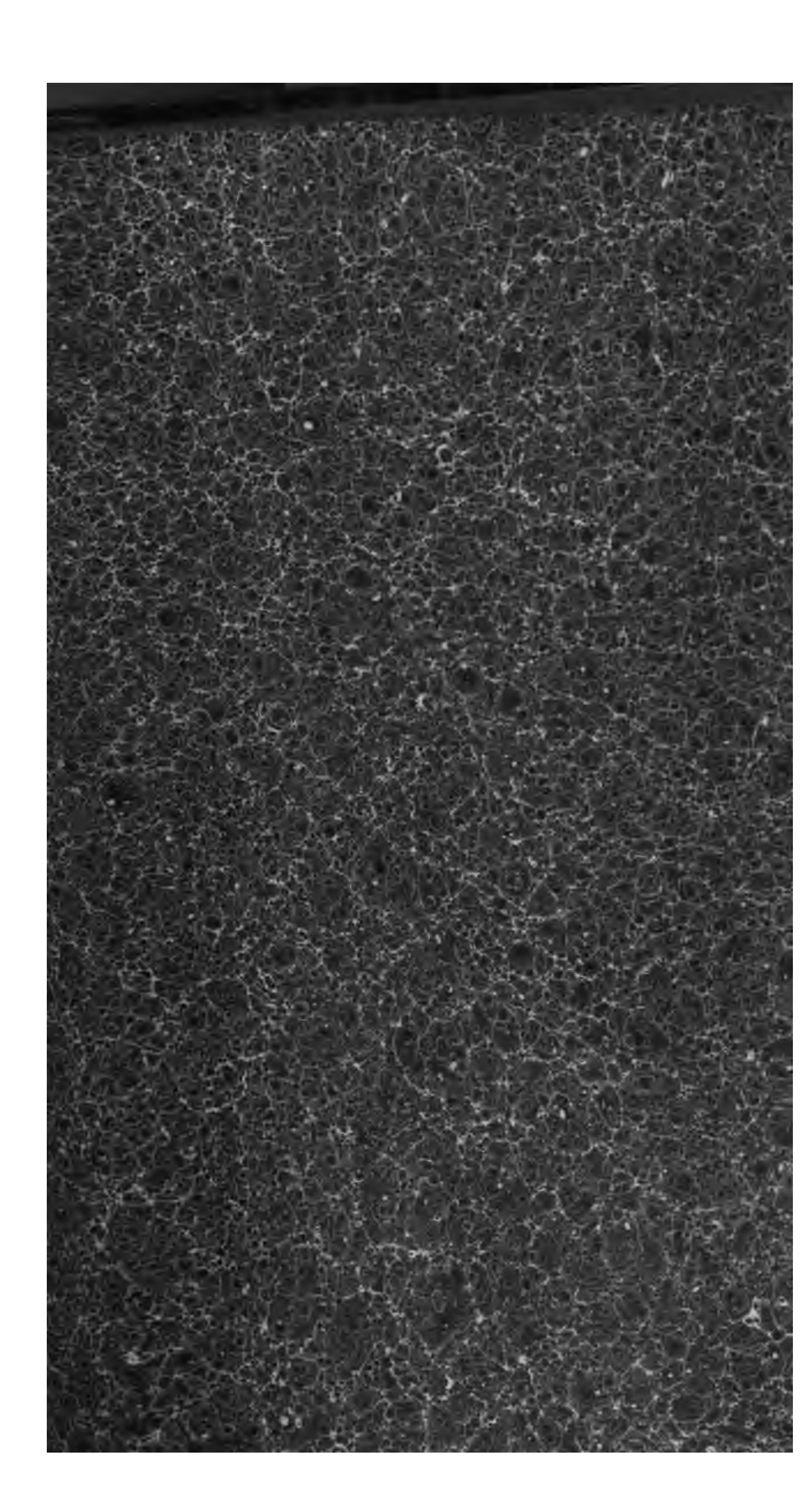








GUIDE PITTORESQUE

DU

VOYAGEUR EN FRANCE.

VI.

Sommaire du Tome Sixième.

STATISTIQUE DE LA FRANCE.

—

DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET DESCRIPTION DE PARIS.

—

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE TOUS LES LIEUX DÉCRITS DANS LE COURS DE L'OUVRAGE.

GRANDE CARTE ROUTIÈRE DE LA FRANCE.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

GUIDE PITTORESQUE
DU
VOYAGEUR
EN FRANCE,

Contenant la Statistique et la Description complète
DES 86 DÉPARTEMENTS,
ORNÉ DE 740 VIGNETTES ET PORTRAITS GRAVÉS SUR ACIER,
De 86 Cartes de Départements,
ET D'UNE GRANDE CARTE ROUTIERE DE LA FRANCE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE GÉOGRAPHES ET D'ARTISTES.



TOME SIXIÈME.

PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, 56.

M DCCC XXXVIII.

APERÇU STATISTIQUE DE LA FRANCE.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES ET CIE
RUE JACOB, N° 24.

APERÇU

STATISTIQUE

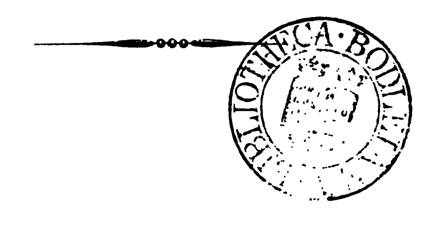
DE LA FRANCE,

PAR

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU.

Deuxième Édition,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.



PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES ET CIE, LIBRAIRES,

RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXXVI.

APERÇU

STATISTIQUE

DE LA FRANCE.

ÉTAT ANCIEN.

Les Romains donnaient le nom de Gaule à la contrée qui s'étend entre les Alpes, le Rhin, l'océan Atlantique, les Pyrénées et la Méditerranée. Environ cent trente-deux ans avant l'ère chrétienne, les Marseillais, colonie de Phocéens établie depuis près de cinq siècles sur les bords de la Méditerranée, ayant demandé aux Romains de les aider contre les peuples circonvoisins, jaloux de leur prospérité, fournirent au peuple-roi l'occasion de s'emparer d'abord de la partie de la Gaule située entre les Alpes et le Rhône, et d'étendre ensuite leur conquête sur le pays qui se trouvait entre le Rhône et les Cévennes à l'ouest, et s'étendait au sud jusqu'à Narbonne. Le pays dont les Romains se rendirent maîtres reçut le nom de *Provincia*, d'où lui est resté le nom de Provence; la partie d'au delà du Rhône fut spécialement désignée par le nom de *Provincia Narbonensis*. Soixante ans environ avant Jésus-Christ, Jules César entreprit la conquête de tout le pays qui était au nord-ouest des Alpes, et que l'on appelait *Gallia Transalpina*, ou Gaule transalpine, parce qu'elle était au delà des Alpes par rapport aux Romains. Trois grandes nations, les Celtes, les Belges et les Aquitains, différents de langage et de coutumes, étaient alors répandues dans toute la Gaule. Le territoire occupé par les Celtes avait pour bornes la Seine et la Marne au nord, la partie supérieure du Rhin et les Alpes à l'est, la Méditerranée et la Garonne au sud, et à l'ouest l'Atlantique; les Belges étaient au delà de la Seine et de la Marne, et bordaient la partie inférieure du Rhin; les Aquitains étaient resserrés entre la Garonne et les Pyrénées.

Les successeurs du conquérant des Gaules changèrent plusieurs fois la division de ce pays. Dans le IVe siècle, sous Valens, on le partagea en dix-sept provinces connues sous le nom de :

1. Ire Belgique, capitale Trèves.
2. IIe Belgique, capitale Reims.
3. Ire Germanie, capitale Mayence.
4. IIe Germanie, capitale Cologne.
5. Ire Lyonnaise, capitale Lyon.
6. IIe Lyonnaise, capitale Rouen.
7. IIIe Lyonnaise, capitale Tours.
8. IVe Lyonnaise, capitale Sens.
9. Ire Aquitaine, capitale Bourges.
10. IIe Aquitaine, capitale Bordeaux.
11. Ire Narbonnaise, capit. Narbonne.
12. IIe Narbonnaise, capit. Aix.
13. Hautes-Alpes, capitale Moustier.
14. Alpes maritimes, capit. Embrun.
15. Viennoise, capitale.... Vienne.
16. Novempopulanie, capitale Auch.
17. Grande-Séquanie, capit. Besançon.

La *première Belgique* s'étendait, à l'est, vers la Moselle, et comprenait les évêchés de Metz, Toul et Verdun. La *seconde Belgique* s'étendait, vers le nord et l'ouest, depuis la Meuse jusqu'à la mer, et, vers le sud, jusqu'à la Seine. La *première Germanie*, située, à l'est, le long du Rhin, comprenait le territoire de l'archevêché de Mayence et de ses suffragants en deçà du Rhin, Strasbourg, Spire et Worms. La *seconde Germanie* s'étendait, au nord, le long du Rhin jusqu'à l'embouchure de ce fleuve, et comprenait le territoire des archevêchés de Cologne, de Liége et d'Utrecht. La *première Lyonnaise* commençait aux montagnes du

Vivarais et s'étendait jusqu'aux sources de l'Aube et de la Marne, entre la Saône et la Loire. La *deuxième Lyonnaise* formait l'ancienne province de Normandie. La *troisième Lyonnaise* s'étendait depuis l'extrémité de la Bretagne jusques et y compris la Touraine. La *quatrième Lyonnaise* renfermait l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Brie et une partie de la Champagne. La *première Aquitaine* comprenait la Marche, le Berri, le Bourbonnais, le Limousin et l'Auvergne. La *deuxième Aquitaine* s'étendait, à l'ouest, le long de la mer, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au delà de la Garonne, vers les Pyrénées. La *première Narbonnaise* s'étendait entre la Garonne et le Rhône, au sud de l'Aquitaine, au nord et à l'ouest de la Méditerranée. La *seconde Narbonnaise* comprenait une partie de la Provence, sans que Arles et Marseille en fissent partie. Les *Hautes-Alpes* étaient formées de la Savoie. Les *Alpes maritimes* comprenaient une partie du Dauphiné, de la Provence et de l'Italie. La *Viennoise* renfermait, à l'est du Rhône, une partie du Dauphiné, et à l'ouest le Vivarais. La *Novempopulanie* comprenait la Gascogne et les pays enclavés entre la Garonne, la mer et les Pyrénées. La *Grande-Séquanie* était formée de la Franche-Comté et d'une partie de l'Helvétie.

Sous Auguste, auquel on dut la fondation d'un grand nombre de villes, la Gaule comprenait quatre-vingt-dix-sept peuples, cent vingt-sept cités, et trois millions de combattants, ce qui fait supposer une population de neuf à dix millions d'individus. Du temps de Néron, les peuples s'étaient partagés, et on en comptait trois cent cinq. Les Romains furent possesseurs assez tranquilles de la Gaule jusqu'à la mort de l'empereur Commode, vers l'an 194. Le défaut d'ordre établi pour la succession au trône livra bientôt l'empire à de continuelles agitations, et les barbares en profitèrent pour en ravager les plus belles provinces. Aux Germains se joignirent alors un grand nombre de peuples dont les noms étaient restés inconnus : les Allemands, les Goths, les Bourguignons et les Francs, dont il n'est question que sous le règne de Décius, au milieu du IIIe siècle. Vers l'an 400, Théodose avait chassé tous ces peuples de la Gaule et rendu le calme à l'empire; ses deux fils, incapables de soutenir le fardeau de l'empire, virent, sous leur règne honteux, l'Italie conquise, Rome saccagée, et la Gaule en proie aux fureurs des Francs, des Alains et des Visigoths. D'abord ces barbares n'eurent d'autre but que la destruction et le pillage; mais quelques années après, ils songèrent à se fixer dans le pays conquis, et, en 413, ils conclurent avec Honorius un traité par lequel ce prince céda aux Visigoths l'Aquitaine, et aux Bourguignons la Germanie et la province dite Maxima Sequanorum. Peu après, les Visigoths attaquèrent la Narbonnaise, les Bourguignons s'étendirent, et les Francs envahirent le nord. Suivant quelques opinions, un des chefs de ces derniers, nommé Pharamond, aurait été le fondateur de la monarchie française, vers 420; cependant Clodion est le premier de leurs chefs que l'on connaisse plus positivement dans quelques parties du nord de la Gaule; Childéric parait avoir résidé à Tournai, où l'on a trouvé sa sépulture; quant à Mérovée, on ne pourrait affirmer son existence, s'il n'avait donné son nom à la première race des rois de France.

Après la conquête des Francs, on distingua sept principales divisions dans la France, ou sur la superficie de l'ancienne Gaule : au nord de la Loire, la France proprement dite; la Bretagne et la Bourgogne au centre; l'Aquitaine entre la Garonne, la Loire, les Cévennes et l'Océan; au midi, la Vasconia, entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan; l'ancienne Narbonnaise formait la Septimanie et la Provincia; au nord étaient la Neustrie et l'Austrasie.—Les enfants de Clovis et ensuite ceux de Charlemagne se partagèrent les Gaules et y formèrent plusieurs royaumes répartis dans trois parties principales, désignés sous le nom d'ancienne France (entre l'Océan et la Meuse); de nouvelle France (qui comprenait la Germanie jusqu'au Rhin); de France moyenne (renfermant les pays compris entre le Rhône, la la Saône, la Meuse et le Rhin). — Le partage qui eut lieu, après la bataille de Fontenoi, entre Louis le Débonnaire et Charles, fit appeler l'ancienne France royaume de Charles, dénomination qui n'a pas laissé de trace; il n'en est pas de même du nom de royaume de Lothaire, qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans celui de province de Lorraine. A la même époque, l'invasion et l'établissement des Normands introduisirent le nom de Normandie dans une partie de la Neustrie. Avant cette époque, l'émigration des habitants de la partie occidentale de l'île de Bretagne ou de l'Angleterre dans l'Armorique, donna le nom de Bretagne à cette province. Sous Charles le Chauve, la France était divisée en quatre parties : la France, la Bourgogne, la Neustrie et l'A-

quitaine. En résumé, toutes les divisions politiques, sous les rois de la première race et sous quelques-uns de leurs successeurs, sont les suivants : Francia, Ripuaria, Austrasia, Neustria, Alamania, Burgundia, Gotthia sive Septimania, Vasconia, Armorica, Britannia, Frisia, Belgica, Campania, Alsatia, Lotharingia, Normania, Aquitania, Provincia, Provencia ultra Jurensis.

CHRONOLOGIE DES ROIS DE FRANCE.

420. PHARAMOND, fils de Marcomir, conquérant des Gaules.

427. CLODION, fils de Pharamond, hérite de ses conquêtes.

PREMIÈRE RACE, DITE DES MÉROVINGIENS.

448. MÉROVÉE, fils de Clodion, lui succède et règne 10 ans.

458. CHILDÉRIC Ier, fils de Mérovée, lui succède et règne 23 ans.

481. CLOVIS, fils de Childéric, règne 30 ans et meurt au palais des Thermes à Paris. Il défait Syagrius, général des Romains, et s'empare de la quatrième Lyonnaise. En 496, la bataille de Tolbiac lui soumit les Allemands, et fut suivie de son baptême. En 507, la victoire remportée sur Alaric le rend maître du pays que les Visigoths occupaient entre la Loire et la Garonne. A sa mort, ses états furent partagés entre ses quatre fils, Thierry Ier, Clodomir, Childebert et Clotaire Ier.

511. THIERRY Ier fut nommé roi d'Austrasie, et régna 23 ans.

CLODOMIR fut nommé roi d'Orléans, et régna 15 ans.

CHILDEBERT eut trois commencements de règne : le premier à Paris; le second, en 526, à Orléans; le troisième en Bourgogne, en 534.

CLOTAIRE Ier fut nommé roi de Soissons; il hérita de tous ses frères en 558.

534. THÉODEBERT, fils de Thierry, succède à son père.

548. THÉODEBALDE ou THIBAUD, fils de Théodebert, succède à son père, roi de Metz.

558. CLOTAIRE Ier devint seul maître de la monarchie; à sa mort, arrivée à Compiègne en 561, ses quatre fils se partagent le royaume.

561. CARIBERT, fils de Clotaire, fut nommé roi de Paris.

SIGEBERT Ier fut nommé roi de Metz et fut assassiné

CHILPÉRIC Ier fut nommé roi de Soissons et fut assassiné.

GONTRAN fut nommé roi d'Orléans et de Bourgogne.

584. CLOTAIRE II, fils de Chilpéric Ier, succéda à son père, roi de Soissons, et régna seul sur toute la France.

593. CHILDEBERT succéda à Sigebert, son père, en 576, et à Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, en 593. Il mourut empoisonné en 596.

596. THIERRY II, second fils de Childebert, roi d'Orléans et de Bourgogne.

628. DAGOBERT Ier, fils de Clotaire II, roi à 26 ans.

Rois de Neustrie et de Paris.

638. CLOVIS II, fils de Dagobert Ier, roi à 5 ans; régence de Nantilde sa mère et du maire du palais.

656. CLOTAIRE III, fils de Clovis II.

670. THIERRY III, troisième fils de Clovis II, roi à 23 ans.

691. CLOVIS III, fils du précédent, roi à 9 ans. Le duc Pepin Héristel, qui tenait les rênes du gouvernement, les conserve.

695. CHILDEBERT III, frère du précédent, élu roi à 11 ans. Pepin, maire du palais, continue à gouverner.

711. DAGOBERT III, son fils, roi à 11 ans. Un maire du palais, mineur, et sa mère, tutrice, gouvernent.

715. CHILPÉRIC II, fils de Childéric II. Charles Martel gouverne jusqu'en 741, sous le titre de duc des Français.

720. THIERRY IV, dit *de Chelles*, fils de Dagobert III. Après sa mort, arrivée en 737, Charles Martel gouverne seul.

Rois d'Austrasie.

638. SIGEBERT II, fils de Dagobert, frère de Clovis II.

660. CHILDÉRIC II, second fils de Clovis II.

674. DAGOBERT II, fils de Sigebert II.

680. Les ducs MARTIN et PEPIN HÉRISTEL se rendent maîtres de toute l'Austrasie.

715. CHARLES MARTEL, fils de Pepin Héristel, gouverne sous le titre de duc d'Austrasie CLOTAIRE IV.

727. CHARLES MARTEL gouverne toute la France.

741. CARLOMAN et PEPIN LE BREF, ducs des Français.

742. CHILDÉRIC III.

SECONDE RACE, DITE DES CARLOVINGIENS.

751. Pepin le Bref, fils de Charles Martel.
768. Charlemagne. Il règne seul après la mort de Carloman (en 771), et est proclamé empereur en 800.
814. Louis Ier, dit *le Débonnaire*, fils de Charlemagne.
840. Charles, dit le *Chauve*, son fils, né le 15 mai 823.
877. Louis II, dit le *Bègue*, fils de Charles le Chauve.
879. Louis III et Carloman, fils de Louis le Bègue, lui succèdent.
880. Carloman eut pour son partage les royaumes de Bourgogne, d'Aquitaine, le marquisat de Toulouse, la Septimanie, et enfin toute la partie du royaume de Lothaire.
884. Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, et petit-fils de Louis le Débonnaire; roi de Souabe en 876, roi d'Italie en 879, empereur en 880.
888. Eudes ou Odon, comte de Paris, fils de Robert le Fort.
898. Charles le Simple, fils de Louis le Bègue. Robert, duc de France, son compétiteur, élu roi en 922, fut tué en 923.
923. Raoul, duc de Bourgogne, fils de Richard le Justicier, élu roi après la mort de Robert, et couronné à Soissons.
936. Louis IV, dit *d'Outremer*, fils de Charles le Simple.
954. Lothaire, fils du précédent, associé à son père en 952, du consentement de la nation.
986. Louis V, fils de Lothaire, qui se l'était associé en 978; meurt sans postérité en 987.

TROISIÈME RACE, DITE DES CAPÉTIENS.

987. Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, proclamé roi de France à Noyon, à l'âge de 57 ans.
996. Robert, fils de Hugues Capet.
1031. Henri Ier, fils du précédent, né en 1005.
1060. Philippe Ier, fils de Henri Ier, né en 1053.
1108. Louis VI, dit *le Gros*, fils de Philippe Ier, né en 1078.
1137. Louis VII, dit *le Jeune*, fils du précédent, né en 1120.
1180. Philippe Auguste (II), fils de Louis VII, né en 1165.
1223. Louis VIII, dit *Cœur de Lion*, fils du précédent, né en 1187.
1226. Louis IX, dit *saint Louis*, né en 1215, succéda à Louis VIII, son père, sous la régence de Blanche de Castille, sa mère.
1270. Philippe III, dit *le Hardi*, fils aîné de saint Louis, né en 1245, proclamé roi devant Tunis en 1270.
1285. Philippe le Bel (IV), fils du précédent, né en 1268.
1314. Louis X, dit *le Hutin*, fils de Philippe le Bel, né en 1289.
1316. Jean Ier, fils posthume de Louis X, né en 1316; il ne vécut que 8 jours.
1316. Philippe V, dit *le Long*, deuxième fils de Philippe le Bel, né en 1294.
1322. Charles IV, dit *le Bel*, troisième fils de Philippe le Bel, né en 1296.

Branche des Valois.

1328. Philippe VI, dit *de Valois*, fils de Charles, comte de Valois, troisième fils de Philippe le Hardi, né en 1293.
1350. Jean II, dit *le Bon*, fils du précédent, né en 1319.
1364. Charles V, dit *le Sage*, fils du précédent, né en 1337.
1380. Charles VI, fils de Charles V, né en 1368.
1422. Charles VII, fils du précédent, né en 1403.
1461. Louis XI, fils du précédent, né en 1423.
1483. Charles VIII, fils de Louis XI, né en 1470. Pendant sa minorité, sa sœur fut chargée du gouvernement de l'État.
1498. Louis XII, dit *le Père du peuple*, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, descendant du roi Charles V; né en 1462.
1515. François Ier, dit *le Restaurateur des lettres*, arrière-petit-fils de Louis d'Orléans, fils de Charles d'Orléans, né en 1494.
1547. Henri II, fils de François Ier, né en 1519, tué dans un tournoi.
1559. François II, fils du précédent, né en 1544.
1560. Charles IX, deuxième fils de Henri II, né en 1550.
1574. Henri III, troisième fils de Henri II, né en 1551, assassiné par Jacques Clément.

Branche des Bourbons.

1589. Henri IV, dit *le Grand*, fils d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre,

descendant, en ligne directe, de saint Louis, par Robert, comte de Clermont, son sixième fils; né en 1553, assassiné par Ravaillac.

1610. Louis XIII, dit *le Juste*, fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né en 1601.

1643. Louis XIV, dit *le Grand*, fils du précédent, né en 1638. Sa mère régente.

1715. Louis XV, dit *le Bien-aimé*, arrière-petit-fils de Louis XIV et troisième fils de Louis de France, duc de Bourgogne, né en 1710. Philippe, duc d'Orléans, régent.

1774. Avénement de Louis XVI au trône.

Révolution française.

1789. Ouverture des états généraux.—Assemblée nationale, serment du Jeu de Paume.—Prise de la Bastille.

1791. Arrestation du Roi à Varennes; il est suspendu de ses fonctions.

1792. Louis XVI est conduit au Temple avec toute sa famille.—Installation de la Convention nationale: elle abolit la royauté et proclame la république.

1793. Louis XVI est mis en jugement, déclaré coupable de conspiration contre la liberté de la nation, condamné à mort le 17 janvier à la majorité de 361 votants sur 716, et exécuté le 21 du même mois.—Déclaration de guerre, levée de 300,000 hommes. — Guerre de la Vendée.

1794. Triomphe des armées françaises.—Révolution du 9 thermidor.

1795. Mort du fils de Louis XVI dans la prison du Temple. — Constitution de l'an III; elle établit deux conseils, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents; le pouvoir exécutif est confié à un directoire composé de cinq membres.

1796. Conquête en Italie; Bonaparte nommé général en chef; batailles de Lodi, d'Arcole, de Rivoli, etc.—Guerre d'Allemagne; succès de Moreau, Jourdan, Kléber, etc.

1798. Expédition d'Égypte; batailles des Pyramides, du mont Thabor. — Prise de la flotte française par l'amiral Nelson.

1799. Revers en Italie.—Retour du général Bonaparte. — Journée du 18 brumaire.—Consulat. — Abolition du Directoire; un consulat de trois membres le remplace. Bonaparte est premier consul, Cambacérès second, et Lebrun troisième.

1800. Campagne d'Italie; succès de Napoléon.

1801. Concordat.—Guerre maritime; blocus général.

1802. Le 2 août, le sénat proclame Bonaparte consul à vie.

1803. Conspiration contre Bonaparte. — Mort du duc d'Enghien.

1804. Le premier consul est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon, sacré et couronné par le pape Pie VII.

1805. Guerre contre l'Autriche et la Russie; bataille d'Austerlitz.

1807. Succès des armées françaises.

1809. Bataille de Wagram. — Divorce de Napoléon.

1810. Mariage de Napoléon avec Marie-Louise.

1811. Guerre de Russie.—Défaite et retraite de l'armée.

1813. Victoires de Lutzen, Bautzen, Dresde; bataille de Leipzig.

1814. Invasion de la France par les puissances coalisées.—Entrée des souverains étrangers à Paris. — Abdication de Napoléon. — Retour des Bourbons.

1815. Débarquement de Napoléon.—Cent jours.—Retour de Louis XVIII.

1820. Assassinat du duc de Berri.

1824. Mort de Louis XVIII.—Avénement de Charles X.

1827. Victoire de Navarin par les flottes russe, française et anglaise.

1830. Prise d'Alger.—Révolution de juillet. — Le duc d'Orléans est proclamé roi des Français sous le nom de Louis Philippe Ier.

L'un des mots répétés le plus souvent et avec le plus d'emphase dans les écrits et les discours politiques, dit M. A. Thierry [1], c'est que la monarchie française avait, en 1789, quatorze siècles d'existence. Cette formule, qui, au premier aperçu, a un air de vérité, fausse cependant en tout point notre histoire. Si l'on veut simplement dire que la série des rois de France, jointe à celle des rois francs, depuis l'établissement de ces derniers dans la Gaule, remonte à près de quatorze siècles en arrière de nous, rien de plus vrai; mais si, confondant les époques de ces différents

1. Lettres sur l'Histoire de France.

règnes, on reporte de siècle en siècle, jusqu'au sixième, tout ce que l'idée de la monarchie renfermait pour nous vers 1789, on se trompe grossièrement. Il faut se garantir du prestige qu'exerce sur nous, par la vue du présent, non-seulement le mot France, mais encore celui de Royauté. Sans remonter plus haut qu'au règne de Charlemagne, nous voyons à sa mort la monarchie, divisée par ses successeurs, subdivisée par les héritiers de ceux-ci, n'être bientôt plus qu'une confédération tumultueuse, dans laquelle le patrimoine du souverain égalait à peine celui de quelques vassaux. Le pays compris sous la dénomination de France avait, il est vrai, la même étendue qu'aujourd'hui; mais, au nord, les comtes de Flandre gouvernaient l'ancienne province de ce nom; ceux du Vermandois étaient maîtres de la Champagne; au levant, la Bourgogne et la Lorraine étaient sous l'obéissance de leurs ducs; au midi, ceux de Gascogne et d'Aquitaine commandaient aux anciennes provinces d'Auvergne, de Guienne, de Poitou et de Saintonge; au couchant, les ducs de Bretagne et de Normandie possédaient les provinces de ce nom. Ainsi partagée entre une foule de seigneurs qui, sous la dépendance purement nominale du roi, étaient maîtres absolus chez eux, y levaient les impôts, dictaient les lois, rendaient la justice, frappaient monnaie et y faisaient la guerre, la France ne pouvait être considérée comme un état unique, et le royaume proprement dit se trouvait réduit, en 987, époque de l'avénement de Hugues Capet au trône, à l'Ile-de-France, la Picardie et l'Orléanais. Depuis lors, les rois de cette dynastie, sapant peu à peu la puissance des grands feudataires, parvinrent, par leur persévérance, leur habileté et la faveur des circonstances, à être les seuls justiciers du royaume et ses législateurs suprêmes.

En 1100, Philippe Ier réunit par achat à la couronne la province de Berri. En 1202, Philippe Auguste acquit la Touraine par confiscation. En 1226, Louis IX affaiblit le pouvoir des grands vassaux, et réunit une partie du Poitou. En 1271, Philippe le Hardi réunit le Languedoc par héritage; il établit une police générale et des marchés, et accorda le droit de commune. En 1286, Philippe le Bel réunit la Champagne par alliance; il fonda trois cours souveraines à Paris, Troyes et Rouen, où les premiers états du royaume furent convoqués. En 1312, il acquit le Lyonnais. En 1316, sous Philippe V, les trois ordres de l'état déclarèrent les filles exclues du droit à la couronne. Sous Charles V, la France fit la conquête du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et du Limousin. La Guienne et la Normandie furent soumises par Charles VII. Louis XI réunit la Provence, l'Anjou et le Maine par héritage, et la Bourgogne par réversion. La Bretagne, la Marche, l'Auvergne et le Bourbonnais furent réunis à la couronne par François Ier. L'avénement de Henri IV au trône assura, en 1593, la possession du Béarn et du comté de Foix. L'Artois et le Roussillon furent conquis par Louis XIII. Louis XIV réunit par conquête la Flandre, la Franche-Comté et l'Alsace, et l'extinction de la féodalité le rendit maître du Nivernais. En 1735, Louis XV réunit, par traité, la Lorraine à la couronne, et acquit l'île de Corse en 1768. Enfin, le comtat d'Avignon fut cédé de nos jours à la France. Par ces réunions successives, ces diverses provinces, dont plusieurs étaient, comme nous l'avons déja indiqué, des états particuliers à peu près indépendants, formèrent dans le XVIIIe siècle un état unique, comprenant trente-deux gouvernements, qui, sous leurs anciennes dénominations, étaient administrés, au nom du souverain, par des hommes de son choix, révocables à sa volonté. Plusieurs de ces gouvernements renfermaient plus d'une province, et plusieurs de ces provinces se subdivisaient en petits pays qui avaient leur seigneur particulier. Voici la nomenclature des trente-deux gouvernements :

1 Flandre....... capitale Lille.
2 Artois................. Arras.
3 Picardie.............. Amiens.
4 Normandie............ Rouen.
5 Ile-de-France......... Paris.
6 Champagne............ Troyes.
7 Lorraine............. Nancy.
8 Alsace. .... Strasbourg.
9 Bretagne............. Rennes.
10 Maine............... Le Mans.
11 Anjou............... Angers.
12 Touraine............ Tours.
13 Orléanais........... Orléans.
14 Berri............... Bourges.
15 Nivernais........... Nevers.
16 Bourgogne........... Dijon.
17 Franche-Comté....... Besançon.
18 Poitou.............. Poitiers.
19 Aunis............... La Rochelle.
20 Marche.............. Guéret.

21 Bourbonnais.............. Moulins.
22 Saintonge............ Saintes.
23 Limousin............. Limoges.
24 Auvergne............. Clermont.
25 Lyonnais............. Lyon.
26 Dauphiné............. Grenoble.
27 Guienne.............. Bordeaux.
28 Béarn................ Pau.
29 Comté de Foix......... Foix.
30 Roussillon............ Perpignan.
31 Languedoc............ Toulouse.
32 Provence............. Aix.

I. Flandre, divisée en

FLANDRE MARITIME.

Bailliage de Bergues, capitale Bergues.
Bailliage de Bourbourg.... Bourbourg.
Châtellenie de Cassel..... Cassel.
Bailliage de Bailleul...... Bailleul.

FLANDRE FRANÇAISE.

Pays du Mélantais, capitale Lille.
Pays de Pevèle.......... Templeuve.
Pays de Clarembaut...... Plalempin.
Pays de Wèpe........... Armentières.
Pays de Lœue........... Laventie.
Pays de Ferain.......... Lannoy.
Bailliage de Douai....... Douai.

II. Artois.

Gouvernement d'Arras, cap. Arras.
Av. de Béthune......... Béthune.
Comté de Saint-Pol....... Saint-Pol.
Régales de Thérouanne... Thérouanne.
Bailliage d'Aire.......... Aire.
Bailliage de Saint-Omer... Saint-Omer.
Bailliage d'Hesdin........ Hesdin.
Bailliage de Lillers....... Lillers.
Bailliage de Lens........ Lens.
Bailliage de Bapaume..... Bapaume.
Bailliage d'Avesnes....... Avesnes.
Bailliage d'Aubigny...... Aubigny.

COMTÉ DE CAMBRAI. — Cambrai.

HAINAUT FRANÇAIS.

Prévôté de Valenciennes... Valenciennes.
Châtellenie de Bouchain... Bouchain.
Prévôté du Quesnoy...... Le Quesnoy.
Seigneurie de Landrecies.. Landrecies.
Seigneurie d'Avesnes..... Avesnes.
Prévôté de Maubeuge..... Maubeuge.
Prévôté de Bavay........ Bavay.

DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg français, cap. Thionville.

III. Picardie.

HAUTE PICARDIE.

Amiénois........ capitale Amiens.
Santerre................. Péronne.
Vermandois............. St-Quentin.
Thiériache............... Guise.
Laonnais................. Laon.
Soissonnais.............. Soissons.
Noyonnais............... Noyon.
Valois.................. Crépy.
Beauvoisis............... Beauvais.

BASSE PICARDIE.

Calaisis.......... capitale Calais.
Haut Boulonnais........ Boulogne.
Bas Boulonnais......... Étaples.
Comté de Ponthieu...... Ponthieu.
Comté de Montreuil... Montreuil.
Pays de Marquenterre. Queud-le-J.
Pays Ponthieu........ Abbeville.
Pays de Vimeux...... St-Valery-sur-S.

IV. Normandie.

HAUTE NORMANDIE.

Pays de Caux... capitale Caudebec.
Pays de Bray........... Neufchâtel.
Vexin Normand........ Gisors.
Roumois.............. Rouen.
Campagne de Neubourg.. Évreux.
Campagne de Saint-André Breteuil-la-G.
Pays d'Ouche.......... Glos-la-Ferrière.
Lieuvin............... Lisieux.
Pays d'Auge........... Pont-l'Évêque.

BASSE NORMANDIE.

Campagne d'Alençon.... Alençon.
Pays d'Houlme......... Domfront.
Campagne de Caen..... Caen.
Bessin................. Bayeux.
Bocage................ Vire.
Cotentin.............. Coutances.
Avranchin............ Avranches.

§ PERCHE.

HAUT PERCHE.

Pays de Carbonnois, cap. Mortagne.
Pays de Bellesmois..... Bellesme.
Rés. de Nogent-le-Rotrou. Nogent-le-R.

Perche gouet. — Montmirail.

Terres françaises. — Tourgrise-de-V.

Thimerais. — Châteauneuf.

V. Ile-de-France.

Ile-de-France proprement dite.

Pays de la France, cap.	Paris.
Pays de Parisis......	Louvres.
Pays de Goelle.......	Dammartin.
Vexin français.........	Pontoise.
Mantois..............	Mantes.
Hurepoix.............	Dourdan.
Brie française..........	Brie-Cte-Robert.
Gatinais français........	Nemours.

VI. Champagne.

HAUTE CHAMPAGNE.

Réthelois.	
Réthelois propre, cap.	Réthel.
Porcien..........	Château Porcien.
Argonne...........	Ste-Menehould.
Principauté de Sedan.	Sedan.
Rémois...............	Reims.
Perthois...............	Vitry.

BASSE CHAMPAGNE.

Champagne propre, cap.	Troyes.
Vallage...............	Joinville.
Bassigny..............	Chaumont.
Séuonois..............	Sens.

BRIE CHAMPENOISE.

Haute Brie.... capitale	Meaux.
Basse Brie...........	Provins.
Gallevèse............	Château-Thierry.

VII. Lorraine.

DUCHÉ DE LORRAINE.

Lorraine proprement dite.	
Bailliage de Nancy, capitale	Nancy.
B. de Rosières-aux-Salines.	Rosières.
Bailliage de Lunéville....	Lunéville.
Bailliage de Noméuy.....	Nomény.
Bailliage de Blamont.....	Blamont.
Bailliage de Veselise......	Veselise.
Lorraine allemande.	
Bailliage de Dieuze....	Dieuze
Bailliage de Lixeim....	Lixeim.
Princip. de Phalsbourg.	Phalsbourg.
Baill. de Château-Salins.	Château-Salins.
Bailliage de Fénestrange	Fénestrange.
Bailliage de Sarguemines	Sarguemines.
Bailliage de Bitche.....	Bitche.
Bailliage de Boulay....	Boulay.
Comté de Créange.....	Créange.
Bailliage de Schambourg	Schambourg.
Bailliage de Bouzonville.	Bouzonville.
Bailliage de Vaudrevange	Sarre-Louis.
Bailliage de Sargaw....	Schweling.
Bailliage de Mertzig....	Mertzig.

Pays des Vosges.	
Bailliage d'Épinal......	Épinal.
Bailliage de Saint-Dié..	Saint-Dié.
Bailliage de Bruyères...	Bruyères.
Bailliage de Remiremont	Remiremont.
Bailliage de Darney....	Darney.
Bailliage de Neufchâteau	Neufchâteau.
Bailliage de Mirecourt..	Mirecourt.
Bailliage de Charmes...	Charmes.
B. de Châtel-sur-Moselle	Châtel-s.-Mos.
Principauté de Salm.....	Salm.

DUCHÉ DE BAR OU BARROIS.

Barrois nouveau.	
Bailliage de Bar, capit.	Bar-le-Duc.
Bailliage de Marche...	La Marche.
Prévôté de Longwy....	Longwy.
Barrois ancien.	
Bailliage de Bourmont.	Bourmont.
Bailliage de Briey....	Briey.
Bailliage de Longuyon.	Longuyon.
Bailliage de Villers....	Villers.
Bailliage d'Étain....	Étain.
Bailliage de Saint-Mihiel	Saint-Mihiel
Bailliage de Triaucourt	Triaucourt.
B. de Pont-à-Mousson.	Pont-à-Mousson.
Bailliage de Commercy	Commercy.
Pays Messin...........	Metz.
Toulois...............	Toul.
Verdunois.	
Prévôté de Verdun...	Verdun.
Clermontois.........	Clermont.
Prévôté de Stenay....	Stenay.
Prévôté de Damvilliers.	Damvilliers.
Seigneurie de Jametz..	Jametz.
Prévôté de Dun......	Dun.

VIII. Alsace.

BASSE ALSACE.

Partie du Wasgau, capit.	Wissembourg.
Princip. de Lichtemberg.	Lichtemberg.
Princip. de la Petite-Pierre	La Petite-Pierre.
Bailliage d'Haguenau....	Haguenau.
Évêché de Strasbourg...	Strasbourg.

HAUTE ALSACE.

Landgr. de la haute Alsace.	Colmar.
Suntgau..............	Béfort.
République de Mulhausen	Mulhausen [1].
Princip. de Montbelliard.	Montbelliard.
Principauté de Mandeure	Mandeure.

1. Réunie à la France en l'an VI.

IX. Bretagne.

HAUTE BRETAGNE.

èse de Rennes. cap. Rennes.
èse de Nantes...... Nantes.
èse de Dol......... Dol.

MOYENNE BRETAGNE.

cèse de Saint-Brieux, c. Saint-Brieux.
cèse de Vannes...... Vannes.

BASSE BRETAGNE.

ocèse de Tréguier, cap. Tréguier.
oc. de Saint Pol de Léon St Pol de Léon.
ys de Cornouailles.... Quimper.

X. Maine.

HAUT MAINE. — Le Mans.

BAS MAINE. — Mayenne.

XI. Anjou.

HAUT ANJOU. — Angers.

BAS ANJOU. — Saumur.

XII. Touraine.

HAUTE TOURAINE. — Tours.

BASSE TOURAINE. — Amboise.

XIII. Orléanais.

léanais propre, capit.. Orléans.
tinais orléanais...... Montargis.
Puisaye............ Saint-Fargeau.

auce.

Pays Chartrain....... Chartres.
Dunois............. Châteaudun.
Vendomois.......... Vendôme.
Blaisois............ Blois.
Sologne............ Romorantin.

XIV. Berri.

HAUT BERRI. — Bourges.

BAS BERRI. — Issoudun.

XV. Nivernais.

ux de Nevers, capitale Nevers.
ziois.............. Donzy.
lée d'Yonne......... Clamecy.
lée de Montoison.... Montoison.
lée des Amognes.... Montigny-s.-A.
s d'entre Loire...... St-Pierre-le-M.
zois............... Moulins-en-Gil.
rvant.............. Château-Chinon.

XVI. Bourgogne.

DIJONNAIS.

Dijonnais propre, capit. Dijon.
Auxonnais........... Auxonne.
Lônois.............. St-Jean-de-Losne.
Nuiton.............. Nuits.
Beaunois............ Beaune.

PAYS DE MONTAGNE.

Châtillonnais... capitale Châtillon-sur-S.
Duesmois.......... Duesme.
Comté de Bar......... Bar-sur-Seine.
Auxerrois......... Auxerre.

AUXOIS.

Auxois propre, capit.. Semur en Auxois.
Comté de Noyers.... Noyers.
Avallonnais......... Avallon.
Bailliage de Saulieu.. Saulieu.
Bailliage d'Arnay.... Arnay-sur-Auxois.

AUTUNOIS.

Autunois propre, cap. Autun.
Bailliage de Montcenis Montcenis.
B. de Bourbon-Lancy Bourbon-Lancy.

CHAROLLOIS. — Charolles.

BRIONNOIS. — Semur en Brionnois.

MACONNAIS. — Mâcon.

CHALONNAIS.

Pays de Montagne... Châlons-sur-Saône.
Bresse châlonnaise... Louhans.

BRESSE.

Capitale Bourg.

BUGEY.

Bugey propre....... Belley.
Valromey.......... Châteauneuf.

PAYS DE GEX.

Capitale Gex.

PRINCIPAUTÉ DE DOMBES.

Capitale Trévoux.

XVII. Franche-Comté.

BAILLIAGE D'AMONT.

Prévôté de Faucogney, c. Faucogney.
Jud. de Luxeuil........ Luxeuil.
Prévôté de Jussey...... Jussey.
Bailliage de Gray...... Gray.
Bailliage de Vesoul..... Vesoul.
Prévôté de Montbozon.. Montbozon.
Prévôté de Montjustin... Montjustin.

Seigneurie de Lure...... Lure.
Bailliage de Baume..... Baume.

BAILLIAGE DU MILIEU.

Bailliage de Besançon, c. Besançon.
Bailliage d'Ornans...... Ornans.
Bailliage de Quingey.... Quingey.
Bailliage de Dôle....... Dole.

BAILLIAGE D'AVAL.

Bailliage de Salins, capit. Salins.
Bailliage d'Arbois...... Arbois.
Bailliage de Poligny..... Poligny.
Bailliage de Montmorot. Montmorot.
Bailliage d'Orgelet...... Orgelet.
Jud. de Saint-Claude.... Saint-Claude.
Bailliage de Pontarlier... Pontarlier.

XVIII. Poitou.

HAUT POITOU.

Haut Poitou propre, cap. Poitiers.
Loudunois............ Loudun.
Mirebalais............ Mirebeau.
Thouarsois............ Thouars.
Gastine............... Parthenay.
Niortois.............. Niort.

Bas Poitou. — Fontenay.

XIX. Aunis.

Capitale la Rochelle.

XX. Marche.

Haute Marche. — Guéret.

Basse Marche. — Bellac.

XXI. Bourbonnais.

Haut Bourbonnais. — Moulins.

Bas-Bourbonnais. — Bourbon-l'Archamb.

XXII. Saintonge et Angoumois.

Haute Saintonge. — Saintes.

Basse Saintonge. — Saint-Jean d'Angely.

Angoumois. — Angoulême.

XXIII. Limousin.

Haut Limousin. — Limoges.

Bas Limousin. — Tulle.

XXIV. Auvergne.

BASSE AUVERGNE.

Basse Auvergne propre, cap. Clermont.
Pays de Combrailles....
P. de Combrailles propre Évaux.
Pays de Franc-Aleu.... Bellegarde.
Limagne................ Billom.
Livradois............... Ambert.
Dauphiné d'Auvergne..... Vodable.

HAUTE AUVERGNE.

Haute Auvergne propre, c. Aurillac.
Pays de Carladez....... Vic en Carladez.

XXV. Lyonnais.

Lyonnais propre, capitale Lyon.
Franc Lyonnais........ Neufville.

BEAUJOLAIS.

Capitale Villefranche.

FOREZ.

Haut Forez. — Feurs.

Bas Forez. — Montbrison.

Roannais. — Roanne.

XXVI. Dauphiné.

HAUT DAUPHINÉ.

Grésivaudan, capit. Grenoble.
Royanez......... Pont en Royans.
Champsaur....... Saint-Bonnet.
Briançonnais..... Briançon.
Embrunois....... Embrun.
Gapençois........ Gap.
Les Baronnies..... Le Buis.

BAS DAUPHINÉ.

Viennois.. capitale Vienne.
Valentinois....... Valence.
Tricastinois....... St-Paul-trois-Châteaux.
Diois............ Die.
Princip. d'Orange.. Orange.

XXVII. Guienne

BORDELAIS.

Bordelais propre, capitale Bordeaux.
Médoc............... Lesparre.
Les Landes........... Le Barp.
Pays de Buch......... La Tête de Buch.
Pays de Born.......... Parentis.
Benauge.............. Cadillac.
Entre-deux-Mers....... Créon.
Pays de Libourne...... Libourne.
Fronsadois............ Fronsac.
Cubzagues............ Cubzac.
Pays de Bourges....... Bourg.
Blayois............... Blaye.
Vitrezay.............. Braud.

BAZADOIS.

OIS MÉRIDIONAL. — Bazas.

SEPTENTRIONAL. — La Réole

PÉRIGORD.

PÉRIGORD. — Périgueux.

S PÉRIGORD. — Sarlat.

AGENAIS.

Capitale Agen.

QUERCY.

UT QUERCY. — Cahors.

QUERCY. — Montauban.

ROUERGUE.

..... capitale Rhodez.
he......... Milhaud.
he......... Villefranche.

GASCOGNE.

NDOMOIS. — Condom.

GABARDAN. — Gabaret.

CHALOSSE.

oprement dite Saint-Sever.
.... Mont-de-Marsan.
.... Aire.

PAYS DES LANDES.

Dax, capitale Dax.
e........... Peyrehorade.
bret.
de Tartas... Tartas.
uribat...... Saint-Geours.
Albret...... Albret.
Marensin.... Castets.
Marennes.... Saint-Geours.
our........ Bayonne.

BIGORRE.

.... capitale Tarbes.
.... Saint-Séver.
ie.
Lavedau... Lourdes.
Campan.... Campan.
Barèges.... Barèges.
Azun....... Aucun.

ARMAGNAC.

gnac, capitale Auch.
iac.
c propre.... Nogaro.
Rivière B.... Castelnau.
Fezenzac... Vic-Fezenzac.
.... Éauze.
Gaure ...... Fleurence.
.... Leyrac.

Lomagne........... Lectoure.
Pays de Rivière V... Verdun.
Baronnies.......... Castelmairan.
Vic. de Fezenzaquet.. Mauvezin.
Comté de l'Ile-Jourdain L'Ile-Jourdain.
Comté d'Astarac..... Mirande.
Quatre vallées.
Vallée de Magnoac. Castelnau de M.
Vallée de Neste.... La Barthe.
Vallée d'Aure..... Arreau.
Vallée de Barousse. Mauléon.
Nébouzan............ Saint-Gaudens.

COMMINGES.

Bas Comminges, capitale Lombez.
Haut Comminges.
H. Comminges propre Saint-Bertrand.
Vallée de Betmale.... Betmale.
Vallée de Biros...... Sentein.
Vallée de Luchon.... Bagnères de L.
Vallée Oeil......... Bordères.
Vallée de Loron..... Vieille.
Vallée du Larboust... Oo.
Couserans............ Saint-Lizier.

XXVIII. Béarn.

Sénéchaus. de Pau, c. Pau.
Sénéch. de Morlaas. Morlaas.
Sénéchauss. d'Orthez. Orthez.
Sén. de Sauveterre.. Sauveterre.
Sénéchaus. d'Oleron. Ste-Marie-d'Oleron.
Vallée de Barretous. Aramitz.
Vallée d'Aspe...... Accoux.
Vallée d'Ossau..... Laruns.
Vallée d'Asson..... Asson.

BASSE NAVARRE.

Pays de Cize, capitale St-Jean Pied de P.
Vallée de Baigory... Saint-Étienne.
Vallée d'Ossès...... Ossès.
Pays d'Irrissary..... Irrissary.
Vallée d'Alberoue... La Bastide de C.
Pays mixte........ Saint-Palais.
Vallée d'Ostabarès... Ostabarès.
Soule............. Mauléon.

XXIX. Comté de Foix.

PARTIE HAUTE. — Foix.

PARTIE BASSE. — Pamiers.

DONNEZAN. — Quérigut.

XXX. Roussillon.

ROUSSILLON PROPRE. — Perpignan.

VALESPIR. — Prats de Mollo.

LE CONFLENT. — Villefranche.

CAPSIR. — Puyvalador.

CERDAGNE FRANÇAISE. — Mont-Louis.

VALLÉE DE CAROL. — Carol.

XXXI. Languedoc.

HAUT LANGUEDOC.

Toulousain.... capitale	Toulouse.
Albigeois	Albi.
Lauraguais.	
Haut Lauraguais....	Castelnaudary.
Bas Lauraguais.....	Lavaur.
Marquisat de Mirepoix	Mirepoix.

BAS LANGUEDOC.

Razès.	
Razès propre, capit.	Limoux.
Pays de Sault......	Escouloubre.
Pays de Fenouillèdes	St-Paul de F.
Carcassez	Carcassonne.
Comté de Narbonne.	
Narbonnais........	Narbonne.
Pays de Thomières..	Saint-Pons.
Minervois.........	Minerve.
Les Corbières......	Sigean.
Thermenez........	Thermes.
Agadez.............	Agde.
Vicomté de Béziers...	Béziers.
Vicomté de Lodève...	Lodève.
Comté de Montpellier.	Montpellier.
Némozès.	
Gar. de Nîmes.....	Nîmes.
Gar. de Saint-Gilles.	Saint-Gilles.
Pl. de Fourques....	Beaucaire.
Vaunage..........	Calvisson.
Conroques M......	St-Geniès de M.
Némozès Mer......	Aiguesmortes.

CÉVENNES.

Cévennes propres, cap.	Alais.
Uzégeois.	
Haut.............	Uzès.
Bas..............	Pont-St-Esprit.
Vivarais.	
Bas..............	Viviers.
Haut.............	Annonay.
Velay..............	Le Puy.
Gévaudan...........	Mende.

XXXII. Provence.

BASSE PROVENCE.

Sénéchaussée d'Aix...	Aix.
Sénéc. de Draguignan.	Draguignan.
Sénéchaussée d'Arles..	Arles.
Sénéch. de Marseille..	Marseille.
Senéchaus. de Toulon.	Toulon.
Sénéchaussée d'Hyères.	Hyères.
Sénéch. de Brignolles.	Brignolles.
Sénéchaussée de Grasse	Grasse.

HAUTE PROVENCE.

Sénéch. de Castellanne	Castellanne.
Sénéchaussée de Digne	Digne.
Sénéch. de Sisteron...	Sisteron.
Sénéch. de Forcalquier	Forcalquier.
Comtat d'Avignon	Avignon.
Comtat Venaissin.....	Carpentras.
Vallée de Barcelonnette	Barcelonnette.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Avant la révolution, la France, sous le rapport de l'administration civile, était divisée en

32 intendances,
26 généralités,
118 élections,
532 recettes particulières,
41,007 municipalités, tant villes que bourgs et villages,
15 gouvernements pour les maisons royales et pour les îles et les colonies.

Les généralités étaient partagées elles-mêmes en subdélégations. Chaque province formait une généralité, gouvernée par un intendant qui représentait le roi, et était chargé de la justice, de la police et de la levée des impôts. Dans les pays d'États, qui jouissaient dans l'origine du privilége de lever en leur propre nom les impôts demandés par l'État, l'intendant leur communiquait le montant des sommes que la province devait payer, et ceux-ci, après en avoir pris connaissance, s'occupaient de les faire recouvrer.

Les pays d'États étaient les provinces de Languedoc, de Provence, de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, le comté de Bigorre, le pays de Marsan, le vicomté de Nébouzan, les Quatre-Vallées, le pays de Soule, le Labour, le Béarn et la basse Navarre. On désignait sous le nom de Pays conquis les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, les provinces d'Alsace et de Roussillon, la Flandre française, le Hainaut et la Franche-Comté : quelques-unes de ces provinces avaient le droit de voter leurs impôts par l'organe de leurs états généraux, tandis que d'autres étaient imposées par la couronne; mais toutes étaient exemptes de la taille, impôt qui se levait sur la propriété foncière,

uits de l'industrie et du com-
ont étaient exemptes les terres
de la noblesse, si elles n'étaient
; dans le commerce. Outre la
vait encore l'impôt des vingtiè-
:ation, la ferme générale, la ré-
, la corvée, etc. L'impôt des
'ut établi pour la première fois
s'élevait sur toute espèce de
le clergé seul en était exempté.
ı se levait sur tous les Français;
a noblesse, le corps militaire
taient pas affranchis. La ferme gé-
.t ni plus ni moins qu'une société
ıitalistes contractant engagement
ernement pour affermer certains
payaient annuellement au trésor
convenue, moyennant quoi ils
rivilége de percevoir les impôts,
ɔn expresse que, quelle que pût
tte versée à la société, elle ne
pte, dans tous les cas, au gou-
que de la somme stipulée. Cette
onstituait la différence entre la
rale et ce qu'on appelait la Régie
quelle n'était exercée que pour
u gouvernement, qui bénéficiait
selon les profits ou pertes réel-
ıefois cependant la régie avait
part dans les bénéfices, et l'on
que c'était une régie intéressée.
de la ferme générale étaient le
n monopole dans la confection
du sel et du tabac, du droit sur
ions et les importations des mar-
t des produits coloniaux, et en-
it d'entrée à Paris sur tous les
it appelé Octroi. La régie gé-
renait la perception de tous les
és Aides, levés sur les liquides
et sur d'autres articles de con-
: elle comprenait aussi la per-
droits imposés sur tous les ar-
nés en or et en argent, sur le
es à jouer, les plumes, le papier,
a corvée était un impôt excessi-
ëreux pour les paysans; il con-
ın certain nombre de journées
ıar an, d'hommes, de chevaux,
ıitures, et était nominativement
à la construction et à la répara-
emins publics.
re des finances de l'ancienne
révèle une longue période d'a-
: principale qui la mit sans
éril, et en a enfin précipité
a diversité, l'inégale répartition
, les priviléges de la noblesse
et du clergé, l'ignorance des principes les plus élémentaires de l'économie politique dans l'application des taxes aux produits du commerce et de l'agriculture, l'absence de règles positives pour la fixation des dépenses publiques, l'appréciation des besoins généraux subordonnée tout entière à la seule volonté du ministre dirigeant l'emploi des deniers publics, sans autre garantie que la probité des ordonnateurs; tels étaient les éléments du système financier sur lesquels s'exerçait la juridiction des chambres des comptes du royaume.

Le revenu des citoyens était évalué sous Louis XIV, en 1698, à	1,020,090,000
D'après M. Charles Dupin, il était sous Louis XVI, en 1780, de	4,011,000,000
en 1790 de	4,655,000,000
sous le consulat, en 1800, de...	5,402,000,000
sous l'empire, en 1810, de.....	6,270,000,000
sous Louis XVIII, en 1820, de..	7,362,000,000
sous Louis-Philippe, en 1830, de	8,800,000,000
Le revenu public était en	
1514, sous Louis XII, de......	7,750,000
1547, à la mort de François I[er]	15,730,000
1557, sous Henri II............	12,098,573
1560, sous François II.........	9,104,971
1574, sous Charles IX.........	8,628,998
1581, sous Henri III, suivant Sully	31,654,400
1595, sous Henri IV, suivant Sully	62,156,250
1609, sous le même, suivant Sully	32,589,659
1640, sous Louis XIII, minist. de Richelieu	162,364,492
1660, sous Louis XIV.........	154,978,481
1662, sous le ministère Colbert..	87,602,807
1678, à la conq. de la Hollande	80,962,524
1685, à la révoc. de l'éd. de Nantes	124,296,635
1712, à l'époque de la bataille de Denain..................	246,794,174
1715, à l'avénement de Louis XV	165,596,792
1722, sous le système de Law ..	182,433,198
1734, sous le minist. de Fleury	253,794,618
1750,	249,352,706
Les dépenses étaient en	
1609, sous Henri IV, minist. Sully	32,571,849
1642, sous Louis XIII, m. Richel.	117,597,600
1670, sous Louis XIV, m. Colbert	79,834,565
1678, à la conq. de la Hollande	105,604,687
1685, id. ministère Pelletier.	100,640,257
1699, id. id. id.	411,934,703
1715, à l'avénement de Louis XV	146,824,181
1722, système de Law........	197,759,112
1734, sous le minist. de Fleury	240,392,582
1740, id. id. id.	197,362,038

A la mort de Louis XV, le revenu public s'élevait à 375,331,873 livres. Les engagements, malgré diverses banqueroutes que l'on s'était permises, s'élevaient à 190,858,531 livres. Les dépenses ordinaires de l'État étaient de 210,000,000. Total : 400,858,531 liv. Le revenu public ne s'élevant qu'à 375,331,873, l'excédant des dépenses sur les recettes était de 25,526,657 livres !

Les comptes présentés par le ministre Calonne, lorsqu'il proposa l'établissement

de l'impôt territorial et du timbre, révélèrent un déficit de 110,000,000.

RECETTES ET DÉPENSES DE LA FRANCE PENDANT 785.

RECETTES.

Contributions directes.

Deux vingtièmes et 4 sols pr. livre du revenu foncier	55,400,000 liv.
Troisième vingtième	21,500,000
Taille	91,000,000
Capitations	41,500,000
Imposition des pays d'États	2,000,000
Droits des mutations sur les charges	5,700,000
	217,100,000

Contributions indirectes.

Droits de contrôle des actes, de greffe, d'hypothèques, de centième denier, etc.	41,000,000
Droits de traite à l'entrée et à la sortie du royaume, droit sur les denrées à l'entrée de Paris	66,000,000
Vente du sel	70,000,000
Vente du tabac	30,000,000
Régie générale	51,500,000
Régie des poudres	800,000
Postes	10,300,000
Loterie	11,500,000
Ferme et messageries	1,100,000
Droits d'octroi	27,000,000

Droits divers.

Bénéfices sur la fabrication des monnaies	500,000
Corvée	20,000,000
Don gratuit du clergé	11,000,000
Frais de procédures, saisies, etc.	7,500,000
Droit de marc d'or ou chancellerie	1,700,000
Droits sur les consommations	10,500,000
Ferme de Poissy	1,100,000
Droits d'aides à Versailles	900,000
Imposition sur les maisons de Paris pour logement des Suisses, etc.	300,000
Droits perçus par les seigneurs engagistes	2,500,000
Impôts levés en Corse	600,000
Impôts divers	11,300,000
Total des recettes	599,900,000

Toutefois, si l'on ne consultait que cet état, on n'aurait qu'une idée fort imparfaite des charges de la France; pour approcher de la vérité, il faut y joindre les immenses bénéfices des fermiers généraux; la dîme levée par le clergé, et qui n'était pas au-dessous de 70 millions; les droits exigés, sous tous les noms, sous toutes les formes, par les seigneurs et les pays d'États. Si l'on additionne toutes ces charges, qui ne s'élevaient pas à moins de deux cents millions, on trouvera que la France payait, à cette époque, huit cents millions d'impôts de toute espèce, dont la noblesse fournissait une faible partie, le clergé environ 21 millions, et le tiers état tout le reste!

DÉPENSES.

Intérêt de la dette publique	207,000,000
Intérêt de la dette flottante	27,000,000
Pensions	28,000,000
Armée	105,600,000
Marine et colonies	42,200,000
Relations extérieures	8,500,000
Dépenses de la famille roy[le]	30,300,000
Écoles de peinture	3,200,000
Frais de perception des revenus	58,000,000
Salaires des fonctionnaires publics	13,400,000
Dépenses de police	2,100,000
Entretien des pavés	900,000
Administration de la justice	2,400,000
Id. de la gendarmerie	4,000,000
Prisons	400,000
Donations	4,800,000
Dépenses ecclésiastiques	1,600,000
Salaires des employés du trésor	2,600,000
Indemnité du service des postes	400,000
Primes au commerce	800,000
Haras royaux	800,000
Rente de l'université	600,000
Dépenses des diverses académies	300,000
Bibliothèque du roi	100,000
Jardin du roi	72,000
Imprimerie royale	200,000
Réparation des cours de justice	800,000
Intendants des ports	450,000
Allocation à l'ordre du St-Esprit	600,000
Dépense de la Corse	800,000
Construction et réparation des routes	20,000,000
Hôpitaux	26,000,000
Dépenses diverses	15,778,000
Total des dépenses	612,500,000

A l'ouverture des états généraux, en 1789, les comptes détaillés du trésor pour l'année courante, présentés par Necker, offraient le résultat suivant : la dette publique s'élevait à 3,090,000,000. Les dépenses prévues avaient été fixées à 531,444,000. Toutes les recettes réunies et prévues ne s'élevaient qu'à 475,294,000 livres; de sorte que l'excédant de la dépense sur la recette, ou le déficit, était de 56,150,000 livres.

En 1789, la situation des finances présentait un arriéré de douze ans : les comptes du trésor royal, ceux des domaines, ceux des diverses trésoreries, des régies et administrations financières, présentaient l'image de la confusion et du chaos. Les recettes *générales* des finances étaient arriérées *de quatre* à cinq ans. Les revenus *patrimoniaux* des villes étaient dans la gestion des intendants de provinces, qui s'étaient attribué le droit de les arrêter en grande partie; et les mêmes intendants en laissèrent entraîner les comptes dans le torrent de l'arriéré. La plupart des villes avaient été forcées de se jeter dans les voies onéreuses de l'emprunt; elles ne connaissaient plus leur propre situation; elles dépensaient et empruntaient sans mesure; de sorte que les revenus étaient inférieurs aux dépenses, et même aux intérêts des emprunts [1].

ORGANISATION JUDICIAIRE.

En 1789, l'administration de la justice en France était rendue par

1 conseil d'État,
1 grand conseil,
1 chancelier,
1 garde des sceaux,
1 tribunal des maréchaux de France,
1 prévôté de l'hôtel du roi,
13 parlements,
79 maîtres des requêtes,
2 conseils supérieurs,
18 cours des aides,
12 chambres des comptes,
4 conseils souverains,
20 grands maîtres des eaux et forêts.
20 tables de marbre jugeant les procès tant civils que criminels concernant les eaux et forêts.
26 bureaux des trésoriers de France établis dans chaque généralité, pour l'exécution des lois et la répression des délits concernant la voirie.
32 cours des monnaies où l'on battait monnaie,
15 villes où il y avait seulement une juridiction des monnaies,
829 siéges ou juridictions immédiates, présidiaux, sénéchaussées, bailliages, et autres siéges royaux, qui ressortissaient aux parlements et conseils supérieurs,
1 prévôté de Paris, appelée le Châtelet, qui se divisait en quatre chambres,
52,000 justices particulières des seigneurs, des lieutenants généraux de police,
des juridictions consulaires dont les magistrats, choisis parmi les principaux marchands et négociants, avaient dans leurs attributions les affaires de commerce.

Des tribunaux ecclésiastiques, connus sous le nom d'officialités, étaient établis dans chaque diocèse, et connaissaient des plaintes des curés destitués par leur évêque, des religieuses qui prétendaient avoir été forcées à prononcer leurs vœux, etc., etc.

Chaque classe de citoyens, chaque espèce de métier, chaque genre de délit, avait en outre son code, son tribunal et ses juges, et cela s'étendait à l'infini.

Les treize parlements étaient ceux de

Paris, créé par Philippe le Bel en	1302
Toulouse, par Charles VII en....	1437
Grenoble, par le même en......	1453
Bordeaux, par Louis XI en......	1462
Dijon, par le même en.........	1476
Rouen, par Louis XII en........	1499
Aix, par le même en...........	1501
Dombes, par François I[er] en....	1533
Bretagne, par Henri II en.......	1553
Pau, par Louis XIII en........	1620
Metz, par le même en.........	1633
Besançon, par Louis XIV en....	1674
Tournai [1], par le même en......	1686

1. Maffioli, Essai d'un projet de loi de réorganisation de la Cour des comptes; in-8°, 1836, page XXII.

1. Ce parlement fut transféré à Douai en 1709, époque où Tournai fut enlevé à la France.

Il y avait en France 490 coutumes et différents poids et mesures. Tous les parlements jugeaient d'après le droit romain dans les provinces où il était suivi, ou d'après les coutumes articulièrs. Lorsque les coutumes étaient muettes, le droit romain était appliqué. Le droit romain et les coutumes avaient été modifiés en des points nombreux par les ordonnances, édits et déclarations royales qui avaient force de loi, et étaient exécutés dans la juridiction des cours supérieures où ils avaient été enregistrés.

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

Sous l'ancien régime, on comprenait sous la dénomination de clergé toutes les personnes consacrées aux fonctions du culte par la cléricature ou par la profession religieuse. Quoique tous les ecclésiastiques fussent considérés comme faisant un même corps, dans une acception particulière le mot clergé ne signifiait ordinairement que le haut clergé, c'est-à-dire, les cardinaux, les archevêques, évêques et autres prélats. On distinguait le clergé séculier et le clergé régulier : le clergé séculier se composait des archevêques et évêques, des chanoines de chapitres, chapelains, prêtres habitués des paroisses, ecclésiastiques des colléges et des séminaires, curés des villes, bourgs et villages, et de leurs vicaires; le clergé régulier se composait des abbés, prieurs et religieux des deux sexes, vivant dans les couvents et gardant la clôture.

Le clergé était le premier ordre du royaume, partout il avait le pas sur les laïques. Dans l'assemblée des états généraux, il présidait la noblesse. Le clergé avait huit chambres supérieures ecclésiastiques, savoir : Paris, Tours, Lyon, Rouen, Toulouse, Bourges, Bordeaux, Aix. Les grandes assemblées ordinaires du clergé se tenaient régulièrement tous les dix ans depuis 1606. Les petites assemblées ordinaires se tenaient tous les cinq ans depuis 1625; on ne devait s'y occuper que de l'examen des comptes, des décimes et du don gratuit. Les assemblées extraordinaires étaient celles qui se tenaient pour des affaires imprévues et d'importance, telles que des affaires générales de l'Église de France, ou des matières concernant la religion, les mœurs ou la discipline.

Par le mot chapitre on entendait une communauté d'ecclésiastiques qui vaient une église cathédrale ou cc ou une abbaye ou prieuré de filles communauté était composée de ch ses; on entendait aussi par ce mo semblée que tenaient les chanoines dres religieux, pour délibérer de le res ou dresser des règlements de d — L'abbaye était un monastère d ou de filles, érigé en prélature, et un abbé ou une abbesse : les abbaye en règle ou en commande séculièr solument sécularisées; les abbayes étaient ou électives ou à la nomin roi; les abbayes de filles étaient toi tives. Les abbés devaient laisser gieux le tiers du revenu de leur exempt de toute charge. Le revenu tageait en trois lots, savoir : le pren l'abbé, le second pour les religie troisième pour les réparations. —] étaient des prêtres pourvus en tit cure ou d'une paroisse pour en av Quant au spirituel, on donnait c ment le nom de prieur-curé, ou sin de prieur, aux religieux pourvus d' dépendante d'un ordre régulier.

La France était autrefois divisée huit provinces ecclésiastiques, doi conscription formait un archevêcl 118 diocèses ou évêchés. Le clergé ce, jusqu'à l'époque de 1789, était ainsi :

18 archevêchés.
118 évêchés, plus 5 évêques dans l'île de Corse, et 6 *in partibus.* On comptai naux dans le nombre d vêques et évêques.
679 chapitres.
12 chapitres nobles.
16 maisons chefs d'ordre et grégations, contenant 1
625 abbayes d'hommes en commande, renfermant.............. 6,
115 abbayes d'hommes en règle............ 1,
253 abbayes de filles.... 10,
64 prieurés de filles.... 2,
24 chapitres de chanoinesses...........
655 chapitres de chanoines 11
Bas-chœur......... 13
Enfants de chœur... 5
Prieurs ou chapelains. 27,

40,000 paroisses...........	40,000
Vicaires...........	50,000
178 command. de Malte.	178
Chevaliers de Malte..	500
2 couvents de religieuses chevalières de Malte.	28
Ecclésiastiques qui n'étaient attachés à aucun bénéfice ni à aucunes fonctions....	100,000
Religieux rentés.....	32,600
Religieux anciens mendiants presque tous rentés...........	13,500
Carmes, augustins, et jacobins réformés...	9,500
Capucins, récollets, et Picpus, réformés sans revenus...........	21,000
Minimes...........	2,500
Ermites sans revenus.	500
Religieuses augustines	15,000
Id. bénédictines...	8,000
Id. de l'ordre de Cîteaux........	10,000
Id. de Fontevrault.	1,500
Id. de St-Dominiq.	4,000
Id. de Ste-Claire..	12,500
Id. Carmélites....	300
Id. Ursulines.....	9,000
Id. Visitandines...	7,000
Id. Vivant d'aumônes..........	2,000

Le nombre des individus de l'un et de l'autre sexe composant le clergé était donc de 418,195. Quand l'Assemblée constituante supprima les ordres religieux et déclara les biens du clergé propriété nationale, on inscrivit sur les registres du trésor, comme ayant droit à la pension qu'on leur faisait en échange de ces biens, 114,000 ecclésiastiques, parmi lesquels il y avait 19,000 religieux et 32,000 religieuses de tous les ordres.

L'universalité des revenus de l'ordre ecclésiastique se montait à environ 142 millions, répartis ainsi qu'il suit :

Émoluments des curés	60,000,000
Revenu des archevêchés et évêchés.........	5,000,000
Revenu des abbayes d'hommes........	5,000,000
Revenu des abbayes de femmes...........	2,000,000
La dîme était évaluée à	70,000,000
	142,000,000

ORGANISATION MILITAIRE.

Gouvernement militaire.

41 gouverneurs généraux,
60 lieutenants généraux des provinces,
11 gouverneurs généraux et commandants particuliers pour les colonies,
13 gouverneurs des maisons royales,
522 commandants de places fortes ou gouverneurs pour le roi,
408 gouverneurs de places,
139 commandants de places,
173 lieutenants du roi dans les places,
215 majors,
728 autres officiers commandants des états-majors de places,
31 départements de maréchaussée,
520 résidences de maréchaussée,
16 maréchaux de France,
218 lieutenants généraux des armées,
526 maréchaux de camp,
296 brigadiers d'infanterie,
114 brigadiers de cavalerie,
48 brigadiers de dragons,
1 colonel général des Suisses,
1 colonel général de l'infanterie,
1 colonel général de la cavalerie légère,
2 colonels généraux des dragons.

Armée.

11 maréchaux de France,
176 lieutenants généraux,
770 maréchaux de camp,
113 brigadiers d'infanterie,
52 brigadiers de cavalerie,
17 brigadiers de dragons,
105 régiments d'infanterie,
12 régiments d'infanterie légère,
25 régiments de cavalerie,
6 régiments de hussards,
18 régiments de dragons,
12 régiments de chasseurs,
12 régiments de provinciaux,
1 corps royal du génie, composé de 329 officiers,
1 corps royal d'artillerie, composé de 7 régiments, 6 compagnies de mineurs et 9 d'ouvriers,
4 compagnies de gardes du corps,
1 compagnie de Cent-Suisses,
1 compagnie des gardes de la prévôté de l'hôtel,
1 compagnie des gardes de la porte,
1 compagnie de gendarmes du roi,
Des chevau-légers de la garde du roi,
Des mousquetaires,

1 compagnie de grenadiers à cheval,
2 régiments de gardes françaises,
2 régiments suisses,
34 compagnies de maréchaussée.

Paris avait aussi un corps de cavalerie et un guet à pied affectés pour sa garde.

Marine.

L'armée de mer était composée de :

1 conseil de marine,
1 amiral,
3 vice-amiraux,
14 lieutenants généraux,
39 chefs d'escadre,
1 secrétaire général de la marine,
3 intendants de la marine,
1 intendant des armées royales,
Des inspecteurs généraux,
42 commissaires généraux des ports et arsenaux de la marine,
10 intendants et commissaires généraux dans les colonies,
1 commissaire général des colonies,
1 procureur général au conseil pour les prises,
38 chefs de division, capitaines de vaisseau,
68 capitaines de vaisseau en activité,
19 capitaines de vaisseau en non-activité,
95 majors de vaisseau,
633 lieutenants de vaisseau,
426 sous-lieutenants de vaisseau,
4 ingénieurs en chef,
4 ingénieurs sous-directeurs,
30 sous-ingénieurs,
40 ingénieurs et sous-ingénieurs constructeurs,
1 corps royal de canonniers-matelots,
1 corps de canonniers-gardes-côtes.

ORDRES PRIVILÉGIÉS.

Avant 1789, il y avait en France des ducs, des comtes, des vicomtes, des marquis, des barons, etc.; des chevaliers de l'ordre de Malte, ou des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; des chevaliers de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel; des chevaliers de Saint-Michel; des chevaliers du Saint-Esprit; des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis; un ordre militaire en faveur des officiers étrangers et protestants, qui ne pouvaient être admis aux autres ordres en France.

Il y avait encore 206 secrétaires du roi, 46 secrétaires honoraires, dont les brevets procuraient la noblesse par suite des temps.

On comptait en France 60,000 fiefs, et 365,000 familles nobles, dont 4,120 d'ancienne noblesse.

ÉTAT MODERNE.

TOPOGRAPHIE.

La France, un des pays de la zone tempérée de l'Europe, est comprise entre 42° 20' et 51° 5' de latitude septentrionale, et entre 7° 9' de longitude occidentale et 5° 56' de longitude orientale.

Étendue.— Sa plus grande longueur, du nord au sud (de Dunkerque à Perpignan), est de 225 lieues; sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest (de Strasbourg à Brest), est de 206 lieues; sa moindre largeur, entre la Rochelle et le Pont-de-Beauvoisin, est de 163 lieues. Sa superficie est de 53,452,600 hectares, correspondant à 35,172 lieues de 2000 toises.

Limites.—Ses bornes sont : au nord-ouest, le canal de la Manche; au nord-est, la Belgique, les provinces rhénanes de la Bavière et de la Prusse; à l'est, le grand-duché de Bade, la Suisse et les Etats sardes, dont elle est séparée par le Rhin, le mont Jura, les Alpes et le cours inférieur du Var; au sud, la Méditerranée; au sud-ouest, les monts Pyrénées et le cours inférieur de la Bidassoa, qui la séparent de l'Espagne; à l'ouest, l'océan Atlantique.

Frontières.—De la mer du Nord au Rhin, la frontière française a 182 lieues de développement, dont 138 sont communes à la Belgique et au Luxembourg, et 44 à la Bavière rhénane; 19 grandes voies de com

1 existent de ce côté entre la les États limitrophes. Le cours du le la limite orientale de la France, longueur de 45 lieues, depuis ure de la Lauter jusqu'à une de-le Bâle; à partir de ce point jus-bouchure du Var, le développe-cette partie de la frontière est de s; onze grandes communications ertes dans cet intervalle. Depuis hure du Var jusqu'au cap Cerbè-la frontière d'Espagne, la France est par la Méditerranée dans un espace lieues : Antibes, Cannes, Fréjus, ropez, Toulon, la Ciotat, Marseille, Cette, Collioure et Port-Vendres, sont ts ou places maritimes notables de ôte. Du côté du sud-ouest, la fron-it entièrement formée par les monts es, dont la ligne présente un déve-ient de 145 lieues, depuis le cap Cer-usqu'à l'embouchure de la Bidassoa. nd nombre de communications existe étendue de cette chaîne; les passages s notables sont au nombre de 26, : le col de Perthus, de Perpignan à es, défendu par le fort de Bellegarde; d'Aria, de Prats de Mollo à Campre-le col de la Perche, défendu par le Mont-Louis; le col de Puy-Morens, à Puycerda; le port de Siguier, de on à Andorre; le port de Rat, peu à du précédent; le port de Tabascain, -Dessos à Tirbes; le port de Salat, de Tirbes; les ports d'Aula et de Pere-le, vers les sources de la Noguera et Garonne; le port de Vielle, dans le val d'Aran; le port de la Picade, au t de Bagnères de Luchon; le port de que, au sud-ouest de la même ville; ts de la Glère, d'Oo, de Clarabide, ez et de Plau, à l'ouest des sources de te; les ports de Bielsa et de Pinède d-est du gave de Pau; la Brèche de l et le port de Gavarnie; le port de ez d'Argellez à Jaca; le port de Sa-au sud du pic du Midi; le port d'An-x sources de la Veral; enfin, le pas-e Saint-Jean Pied de Port au port de vaux. Entre l'embouchure de la Bi-et le cap Finistère, la côte présente veloppement de 233 lieues, et offre les ou ports maritimes de Saint-Jean de Bayonne, la Rochelle, les Sables d'O-, Vannes, Lorient, Brest, Bordeaux, fort et Nantes. Depuis le cap Finistère à Dunkerque, la côte nord et nord-baignée par la Manche, le Pas-de-Calais et la mer du Nord, présente un développement de 230 lieues; les places maritimes sur cette étendue sont Morlaix, Saint-Malo, Cherbourg, le Havre, Dieppe, Boulogne, Calais et Dunkerque. En résumé, le pourtour des frontières est de 1,173 lieues, dont 613 de côtes et 560 de frontières intérieures.

Côtes. — La partie orientale des côtes de la Méditerranée est escarpée et semée d'îlots; la partie occidentale, au contraire, est basse et marécageuse; entre ces deux parties sont les Bouches-du-Rhône, entièrement formées de terrains d'alluvion. De Dunkerque à l'embouchure de la Somme, les bords de la mer n'offrent que des dunes qui retiennent les eaux, les empêchent de couvrir les terres qui sont au-dessous de leur niveau; les débris de ces colonnes sablonneuses, poussés par les vents, encombrent les ports de cette partie de la côte et font qu'ils n'offrent que peu de ressource à la navigation. Des falaises composées de marne et de silex, recouverts de glaise et de grès, se rencontrent dans l'embouchure de la Somme et celle de la Seine, et des rochers plus ou moins avancés dans la mer y laissent apercevoir la base d'anciennes falaises emportées par les eaux. De la Seine à l'embouchure de la Vire, l'accès des côtes est généralement difficile à cause des rochers à fleur d'eau et des amas de galets qu'elles présentent. Le reste du littoral, baigné par la Manche, est très-sinueux et hérissé de rochers sur plusieurs points; beaucoup d'îlots rocheux y témoignent de la violence des flots qui les ont séparés du continent; et des étangs, ainsi que des marais, notamment ceux de Dol, attestent les irruptions de la mer; l'embouchure de la Seine et le golfe entre la presqu'île du Cotentin et celle de Bretagne sont les enfoncements les plus apparents de ce point. Au sortir de la Manche, la côte est très-découpée et très-élevée; des rochers énormes s'avancent et la défendent en partie de la force des coups de mer; on y remarque la rade de Brest et la baie de Douarnenez. Depuis l'embouchure du Blavet jusqu'à la Gironde, l'Atlantique a laissé sur le rivage des traces de son séjour; les marais du Morbihan, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure en sont des preuves irrécusables[1]. Sur cette

[1] L'explication de ces faits géologiques se trouvera consignée avec de grands développements dans la statistique du département de la Vendée que publient MM. Rivière et Cavoleau.

côte, en partie sablonneuse, les atterrissements forment beaucoup d'îles et ne tarderont pas à en joindre quelques-unes au continent; les baies de Quiberon et de Bourgneuf, les embouchures de la Loire, de la Sèvre Niortaise et de la Charente, et la Gironde, y forment des échancrures prononcées. Au sud de cette dernière, le littoral décrit une partie du golfe de Gascogne, et est couvert de dunes au milieu desquelles sont des étangs et de bons pâturages; au delà de ces dunes se trouvent les landes.

Iles. — La Méditerranée offre plusieurs groupes d'îles dignes d'attention : les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, vis-à-vis de Cannes; les îles d'Hyères, non loin de la ville de ce nom; les petites îles de Ratoneau, Pomègue, le Maire, Jaros et Riou, près de Marseille; et l'île de Corse qui, comme département, aura sa description particulière. Diverses îles se trouvent aussi sur les côtes de l'Océan : tels sont l'îlot sur lequel est élevée la tour de Cordouan, à l'embouchure de la Garonne; les îles d'Oléron, de Ré, d'Yeu, de Noirmoutiers, entre la Garonne et la Loire; Belle-Ile, vis-à-vis de la presqu'île de Quiberon; Croix, vis-à-vis de Lorient; les îles de Glenan, vis-à-vis de Concarneau; les îles de Sein et celles d'Ouessant, au nord-ouest de Brest; les îles de Bas, de la Maloine, les Sept-Iles, et l'île de Bréhat, sur les côtes de la Manche.

Lignes de partage d'eaux. — Ainsi que les grands Etats de l'Europe, la France est traversée par la ligne de faîte qui, partant des monts élevés de Chemokonski, situés entre les sources du Volga et de la Dwina, et se prolongeant jusqu'à l'extrémité sud de l'Espagne, divise en deux versants généraux, l'un au nord-ouest et l'autre au sud-est, les territoires de cette partie du monde. Cette grande dorsale européenne entrant en France par 47° 30', s'élève d'abord au nord avec le Jura, et après avoir projeté dans la même direction la courte mais forte branche des Vosges, s'avance ensuite vers l'ouest avec les monts Faucilles, d'où, se retournant ensuite brusquement au sud, elle va par le plateau de Langres, la Côte-d'Or, la longue chaîne des Cévennes, continuer à l'ouest, en s'y réunissant, les Pyrénées centrales et occidentales, et entrer en Espagne aux sources de l'Heure-Peleca et de l'Agra.

L'espace compris entre les Cévennes et les Alpes Graïes et Cottiennes forme le bassin du Rhône, qui, descendant des glaciers du mont de la Fourche, en Suisse, traversant le lac de Genève, et forçant le passage entre les Alpes et le Jura, se retourne de l'est à l'ouest pour recevoir l'Ain, et à la vue de Lyon la Saône, et qui, reprenant ensuite sa direction du nord au midi, et après avoir reçu l'Isère, la Drôme, le Roubion, l'Ardèche, la Cèze, et sous les murs d'Avignon la fougueuse Durance, le Gard, vient, après un cours de 120 lieues en France, et de 180 lieues en totalité, se perdre par sa double embouchure dans la Méditerranée. Le bassin du Rhône s'agrandit encore, pour ainsi dire, à l'est, du bassin côtier du Var, que forment à leur point de rencontre les Alpes Cottiennes et les Apennins; à l'ouest, du bassin de l'Aude et de l'Hérault, et de ceux de l'Agly et du Tet, que voit naître de ses flancs la chaîne des Cévennes avant de se réunir aux Pyrénées; le bassin du Rhône est à peu près entièrement compris dans le territoire français, et forme, avec ces bassins secondaires, le versant total de la Méditerranée.

Revenant sur nos pas, nous retrouvons cette première branche que la dorsale, avant de se retourner vers le sud, pousse à droite vers le nord, et qui, sous le nom de Vosges, en formant à l'ouest la partie du bassin du Rhin qui se trouve sur la France, vient se terminer en forme de cap, au point où ce fleuve, après avoir borné le territoire français depuis Huningue jusqu'au-dessous de Lauterbourg, et avoir reçu de ce côté la rivière d'Ill, se retourne vers le nord-ouest bien au-dessus des limites de ce royaume, pour venir se perdre dans la mer du Nord.

Nous portant sur la gauche, et indépendamment de cette première branche, nous voyons les monts Faucilles, ce grand chaînon de la dorsale, pousser encore, comme d'un large tronc, trois branches principales, dont la première, se prolongeant du sud-est au nord-ouest par les monts de la Moselle, ouvre, en s'inclinant à gauche, une vallée spacieuse qui recevrait le nom de bassin, si cette dénomination n'était spécialement affectée dans notre système à ces grandes dépressions du sol où coulent les fleuves qui se rendent à la mer, et du fond de laquelle surgit la Moselle, qui, portant la vie sur la moitié de son cours irrégulier dans trois des plus riches départements de la France, va se jeter dans le Rhin sous les murs de Coblentz, après un développement total de plus de 80 lieues.

A l'ouest de cette première branche des monts Faucilles, une seconde branche qui, sous le nom de monts d'Argone et d'Ardennes occidentales, la suit parallèlement jusqu'aux limites du territoire français, ne

s'en éloigne que d'environ une lieue et demie pour livrer un étroit bassin à la Meuse qui, prenant sa source dans les monts Faucilles, reçoit, après un cours de 100 lieues sur la France, et au delà de ses frontières, les eaux de la Sambre, et vient se jeter dans la mer à peu de distance des plages où se perd le Rhin.

La même branche, s'écartant ensuite brusquement de la première et se dirigeant du sud à l'ouest jusqu'aux sources de la Sambre, ouvre, à cette hauteur, par une triple ramification, au nord le bassin de l'Escaut, qui coule du sud au nord sur 20 lieues de longueur, et le bassin de l'Aa, qui n'est séparé du précédent que par un léger rameau; au midi, celui de la Somme qui, après un cours de 50 lieues, va se jeter dans la mer au-dessous de Saint-Valery; et enfin enceint au nord par sa longue projection, le vaste bassin de la Seine qui, prenant sa source en Bourgogne près du village de Chanceaux, se dirige d'abord du sud au nord, et ensuite de l'est à l'ouest, reçoit à droite la rivière d'Aube, près de Marcilly, à gauche celle d'Yonne, à Montereau, puis à droite la Marne, à peu de distance au-dessus de Paris, et au-dessous, encore à droite, l'Oise à Conflans-Sainte-Honorine; enfin, à gauche, l'Eure, aux Damps, près de Pont-de-l'Arche, et vient se rendre dans l'Océan au Havre, après un cours de 160 lieues.

Du plateau de Langres, prolongement méridional des monts Faucilles, s'élève, entre les sources de l'Armançon et de l'Ouche, la troisième branche qui, après s'être infléchie d'abord vers le sud-ouest, se dirige ensuite du sud-est au nord-ouest sur cent lieues de longueur par les monts du Morvan, le plateau d'Orléans et les montagnes de Normandie et d'Arrée, jusqu'au-dessus des sources de la Sarthe et de la Rille, et, après avoir projeté, en s'épanouissant, six rameaux, au nord jusqu'à Honfleur, au nord-ouest jusqu'à la pointe de la Hougue, à l'ouest d'une part jusqu'au Conquet, et de l'autre jusqu'à la pointe du Raz, et au midi, d'abord jusqu'à Sarzeau, et ensuite jusqu'à Saint-Nazaire, se termine en donnant naissance aux six bassins côtiers de l'Orne, de la Selune, de la Rance, de l'Aulne, du Blavet et de la Vilaine; enfin, cette même branche, en fermant sur sa longue étendue le bassin de la Seine, borne au nord celui de la Loire, ce grand fleuve qui, prenant sa source dans les montagnes du Vivarais, appendice des Cévennes, au mont Gerbier, près Sainte-Eulalie (Ardèche), reçoit successivement, à gauche, les rivières de l'Allier, du Cher, de l'Indre, de la Vienne et de la Thouet, prend à droite la Mayenne grossie de la Sarthe, ensuite, à gauche, le Layon et la Sèvre Nantaise, enfin, à droite, l'Erdre, et, après un cours de 220 lieues, va porter à la mer le tribut de ses ondes, entre Paimbœuf et Saint-Nazaire, à 12 lieues au-dessous de Nantes.

Toujours à l'est, mais plus au midi des monts élevés de l'Auvergne, qui ne se lient aux Cévennes, ce long chaînon de la dorsale, que par la montagne de la Margeride, près des sources de l'Allier, se projette du mont Dore une branche qui, se prolongeant par les montagnes du Limousin, le mont Jargean et le plateau de Gatine, borne dans son développement, par son versant septentrional, le bassin de la Loire, et par son versant méridional celui de la Garonne, puis se divise aux sources de la Tardoire, affluent de la Charente, en deux rameaux extrêmes, pour ouvrir le bassin côtier de la Charente.

Cette rivière qui, de Cheronac, sur les confins de l'Angoumois, à trois lieues nord-ouest de Rochechouart, se développe, dans son cours sinueux, sur 80 lieues de longueur, se jette dans la mer à quelques lieues au-dessous de Rochefort, après s'être grossie des eaux de la Boutonne.

Enfin, tout à fait au midi, les derniers chaînons de la dorsale, qui se composent, sous le nom de Cévennes, des montagnes du Vivarais, du Gévaudan, des Garigues, de celles de l'Orb, des monts d'Espinouse, des montagnes Noires et du coteau de Saint-Félix, en se réunissant aux Pyrénées centrales, ferment, par leurs parois du nord, le large bassin de la Garonne, qui, divisé un moment à son origine par la courte branche qui, partant du Plomb du Cantal, sépare les sources de la Dordogne et du Lot, n'est plus resserré à l'ouest, à son extrémité, que par le faible rameau qui, s'élevant des Pyrénées, entre les sources de la Garonne et celles de l'Adour, non loin du pic du Midi, forme, au-dessous des sources de l'Estampon et du Ciron, par sa bifurcation, au nord le bassin côtier du Leyre et des côtes des Landes, et au midi celui de l'Adour.

Plusieurs rivières importantes sillonnent par leur cours rapide le bassin de la Garonne : la Dordogne entre autres, par son développement de près de 100 lieues, pourrait disputer le nom de fleuve, mais, tributaire de la Garonne, à laquelle elle se joint

au bec d'Ambès, elle laisse cet honneur à ce beau fleuve qui, prenant sa source au pied des Pyrénées, s'enrichit sur son cours de 140 lieues, à droite, des eaux du Salat, de l'Ariége, du Tarn grossi de l'Aveyron; à gauche, du Gers et de la Bayse; de la Save encore à droite, du Lot, et au-dessous de Bordeaux, de la Dordogne elle-même. Ce fleuve, changeant alors son nom en celui de Gironde, va enfin se rendre à la mer, non loin des rochers sur lesquels s'élève la tour de Cordouan.

Descendant ensuite vers le midi, on trouve le Leyre qui prend sa source près de Tauriot, et va se perdre, après un cours de 18 lieues, dans le bassin d'Arcachon; et enfin, plus au midi encore, à une lieue au-dessous de la ville de Bayonne, l'embouchure de l'Adour qui, prenant sa source dans les Pyrénées, au pic du Midi, se grossit dans son cours de 50 lieues de longueur, à droite, des eaux de la Midouze, et à gauche de celles du Gave de Pau, de la Bidouze et de la Nive.

Telle est la constitution physique et la disposition des différentes chaînes de montagnes qui divisent la France en plusieurs bassins, dans lesquels coulent autant de fleuves et une multitude de rivières qui fécondent les diverses contrées de ce grand pays, et offrent dans tous les sens à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, des moyens aussi variés qu'étendus de production, de fabrication et de transport.

On compte six grands bassins où coulent les six principaux fleuves qui arrosent la France : le Rhin, la Meuse, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône; et plusieurs petits bassins desquels surgissent les fleuves de l'Escaut, de l'Aa, de la Canche, de l'Authie, de la Somme, de la Touques, de l'Orne, de la Vire, de la Selune, de la Rance, de l'Aulne, du Blavet, de la Vilaine, du Lay, de la Sèvre Niortaise, de la Charente, du Leyre, de l'Adour, du Tet, de l'Agly, de l'Aude, de l'Orb, de l'Hérault et du Var.

Des six grands fleuves, trois, la Seine, la Loire et la Garonne, coulent, sur la plus grande longueur de leur cours, de l'est à l'ouest; un seul, le Rhône, coule du nord au midi; le Rhin et la Meuse coulent du midi au nord [1].

Outre les fleuves ou rivières de premier ordre désignés ci-dessus, les diverses parties du territoire de la France sont arros[és par] quatrevingt-quatorze rivières de sec[ond or]dre, navigables dans une partie [de leur] cours, représentant une étendue d[e ...] lieues, et par plus de cinq mille cou[rs d'eau] de troisième ordre, rivières non na[vigables] ou ruisseaux. Le nombre des canau[x de na]vigation actuellement terminés ou e[n cours] d'exécution, est de cent un, et leur [...] est de 940 lieues. Les plus remar[quables] sont : le canal du Midi, qui s'étend [de Cette] à Toulouse et établit la communica[tion de] la Méditerranée avec l'Atlantique; [le canal] du Rhône au Rhin, qui joint ces de[ux fleu]ves; le canal de Bourgogne, qui [joint la] Saône à l'Yonne; le canal du Cent[re, qui] fait communiquer la Saône à la L[oire; le] canal de Briare ou du Loing, qui [joint la] Loire à la Seine; le canal Saint-Q[uentin,] qui réunit l'Oise, la Somme et l'Esc[aut].

La somme des rivières et canau[x naviga]bles est d'environ 1,900 lieues.

MOUVEMENT D'ÉLÉVATION ET DE DÉP[RESSION] DES LIGNES DE PARTAGE D'EAU[X].

Jura.

Hauteur moyenne de la chaîne du Jur[a]
Le Reculet....................
Mont Colombier................
Le Chalet.....................
La Dôle.......................
Le mont Tendre................
La Landoz.....................
Le mont d'Or..................
La Faucille, au plus haut de la rout[e] de Mijoux..................
Mont Larba....................
Mont du Cerf..................
Mont de Sey...................
La Sale.......................
La Chalame....................

Vosges.

Entre Plombières et Valdajot.....
Mont Haut de Fresse..........
Ballon de Servance...........
Ballon de Lure...............
Ballon d'Alsace..............
Au plus haut de la route près de c[e] Ballon.....................
Au plus haut de la route entre Buffan[t] et Orbai....................
Sommité du Haut d'Honce.......
Sommité des Chaumes..........
Sommité du Bressoir..........
Sommet du Donnon.............
Sommité de l'Ormont..........
Sommité du Saint-Martin........

1. Dutens, Histoire de la navigation intérieure de la France.

rdmer	333
s haut de la route entre Gé-ner et Vagney	433
té du Haut du Thou	497
té du Haut du Rhau	485
t du Ballon de Sulz, point inant des Vosges	716
t de la montagne au sud du eau d'Honach	502
r moyenne des monts qui do-mt les plaines du Rhin	375
de la Saône	203
de la Moselle	372
r moyenne du plat. de Langres	220
r moyenne de la chaine de la -d'Or	250
Tasselot, point culminant de e chaine	309
de l'Armançon	213

Cévennes.

r moyenne des montagnes du audan	500
du Palais du roi	774
geride	760
ère	745
du Tarn	395
ne de Tartas	690
té de la Madeleine	749
ne de Barbezy	641
ne de Montboisier	770
du Cantal	953
Cabre	867
ary	851
iolan	818
Cezallier	750
Dôme	958
uy de Dôme	655
Suchet	641
uchet	622
vin	620
ulminant de la ville de Clermont	206
nt Dore	1048
le la Bourboule	438
le-Quaire (au château)	508
du mont Dore	520
Sancy	950
Saint-Vincent (Charolais)	200
de Haut-Joux	510
culminants des montagnes du ajolais et du Mâconais	330
gne de Tarare	744
Pilat	550
Mezenc	910
Gerbier de Joncs	801
de la Loire	718
Montant, point culminant des tagnes Noires	534
Hauteur moyenne des monts Garrigues	450

Pyrénées.

Mont Canigou	1,430
Montagne de Mosset	1,236
Montagne du Roc-Blanc	1,302
Pic Peyrie	1,427
Pic Lanoux	1,466
Pic Pedroux	1,490
Pic de Fontargente	1,447
Pic de la Serre	1,515
Pic du Port de Siguier	1,504
Pic de Rat	1,160
Pic dit Cap d'Eudran	1,053
Pic de Saint-Barthélemy	1,192
Pic de Montvallier	1,455
Pic de Montoulien	1,488
Montagne de Crabère	1,354
Pic de Rious	1,509
Port de la Picade	1,243
Port de Venasque	1,238
Port de la Glère	1,192
Maladetta (pic d'Anethou)	1,787
Pied du glacier de la Maladetta	1,371
Pic Posets, en face du port d'Oo	1,764
Port d'Oo	1,540
Pic Quairiat	1,585
Port du Plan	1,151
Port-Vieil	1,314
Port de la Pinède	1,291
Lac du mont Perdu	1,300
Col de Nisèle	1,291
Mont Perdu	1,747
Cylindre du Marboré	1,729
Pic de la Cascade	1,681
Tour du Marboré	1,569
Brèche de Roland	1,460
Col de Piméné	1,291
Montagne de Troumouse	1,642
Pic d'Aiguillon	1,523
Port de Gavarnie	1,180
Pic de Cambiel	1,333
Pic Long	1,656
Pic Néouvieille	1,616
Pic de Bergons	1,108
Pic d'Eire	1,267
Pic d'Arbizon	1,460
Col du Tourmalet	1,126
Pic du Midi de Bigorre	1,493
Pic de Montaigu	1,192
Vignemalle	1,721
Pic de Badescure	1,615
Pic d'Arrieugrand	1,541
Pic dit Som de Soube	1,607
Pic du Midi d'Ossau	1,531
Pic d'Aule	1,505
Pic d'Anie	1,326
Montagne d'Orhi	1,031

Port de Roncevaux	900
Alpes Cottiennes.	
Fort de Queyraz	671
Pic de Pouzenc	1,304
Joug de l'Aigle	1,209
L'Infernay	1,504
Mont Ventoux	1,005
Hospice du Lautaret	1,074
Mont Arsine	1,463
Briançon	670
Mont Pelvoux de Vallouise	2,102
Mont Galéon	1,950
Col de Sayse	1,723
Col de la Bérarde	1,703
Autane	1,505

Routes. — La France est sillonnée par un grand nombre de belles routes solidement construites, assez bien nivelées et bien dirigées, mais qui pourraient être beaucoup mieux entretenues, et une multitude de chemins vicinaux, pour la plupart dans un état d'entretien vraiment déplorable. Ces routes sont divisées en trois ordres : les routes royales, entretenues aux frais de l'État; les routes départementales, entretenues par les ressources des départements; et les routes vicinales, dont l'entretien est à la charge des communes. Les routes royales sont au nombre de 28, et parcourent une étendue de 8,634 lieues, dont 6,128 lieues sont à l'état d'entretien, à réparer 1,559 lieues, et 947 en lacune; elles ont toutes un point de départ commun, l'église Notre-Dame de Paris, et sont mesurées de mille en mille toises par une borne qui indique le nombre de milles parcourus. On les divise en trois classes : celles de la première classe ont de 40 à 60 pieds de largeur; celles de la seconde 36; celles de la troisième moins encore. Un huitième des routes royales est pavé et généralement bordé de fossés et d'arbres de haute futaie; un autre huitième n'est ouvert qu'en terrain naturel; le reste est en chaussées d'empierrement, dont il n'y a à l'état d'entretien que 11,500 kilomètres, c'est-à-dire, un peu plus d'un tiers du développement total. Les routes départementales sont au nombre de 97 (non compris les routes stratégiques commencées dans les départements de l'ouest) et ont une étendue de 9,500 lieues, dont 5,500 à l'état d'entretien, 1,200 lieues à l'état de réparation, et 2,800 lieues en lacune[1]. La construction et l'entretien des routes royales et départementales dépendent de l'administration des ponts et chaussées, qui est divisée en quinze inspections divisionnaires : un ingénieur en chef réside dans chaque département.—En beaucoup d'endroits, les routes traversent les cours d'eau sur des ponts remarquables : tels sont ceux de Bordeaux sur la Garonne; ceux d'Orléans, de Saumur, de Tours et de Nantes sur la Loire; les ponts suspendus jetés sur le Rhône; les beaux ponts de la capitale; ceux jetés sur le Rhône et la Saône, à Lyon, etc., etc., etc. Il existe dans les 37,187 communes de la France environ 574,586 lieues de poste de chemins publics, avec voie de charrette, pour la plupart impraticables, non compris les routes royales et départementales. Pour mettre en état la partie de ces chemins qui conduisent aux chefs-lieux des communes les plus voisines, et dont l'étendue est d'environ 192,108 lieues, la dépense est évaluée à 1,974,880,959 fr.[1].

A ces importantes voies de communication intérieure, tout porte à croire qu'on devra ajouter dans peu d'années les différents chemins de fer en construction et ceux dont les projets sont à l'étude. Dans un ouvrage important, l'association des ingénieurs unis a comparé les canaux et les chemins de fer sous le point de vue d'un système général de communication, et les conclusions nous semblent importantes, en ce qu'elles concilient l'emploi de ces deux grands moyens de transport. Selon cette association, les transports par terre sont pour les hommes et les matières d'un prix élevé; les transports par eau pour les matières de bas prix. Les routes en fer à machines locomotives sont le perfectionnement le plus avancé des transports par terre, comme les grandes lignes navigables artificielles indépendantes des fleuves sont le perfectionnement des transports par eau. Les hommes et les matières chères vont par terre en ce moment, parce que le temps du voyage ou l'intérêt des fonds compose pour eux la quotité de dépense la plus forte, et que la condition la plus essentielle pour eux, parce qu'elle est la plus économique, est la rapidité. Les matières premières de bas prix, les combustibles, les matières de construction, vont par eau, parce que leur valeur sur le lieu de production étant très-faible, l'intérêt des fonds qu'ils représentent est aussi très-faible; qu'ainsi pour eux, la durée

1. Discussion du projet de loi concernant les chemins vicinaux. Discours de M. Jaubert (janvier 1836).

1. Observations sur le projet de loi concernant les chemins vicinaux, par M. B. Eymery (décembre 1835).

du transport est de peu d'importance; et que la condition la plus essentielle, parce qu'elle est la plus économique, c'est le bas prix du moteur transportant. Les hommes et les matières de prix appartiennent donc aux routes en fer à machines locomotives, sur lesquelles le prix du transport diminuera en même temps que la rapidité augmentera, ce qui accroîtra de beaucoup la circulation. Les autres matières appartiennent aux lignes navigables artificielles, qui transporteront plus vite et plus économiquement que les voies d'eau actuelles, et, en réduisant le prix des matières premières, diminueront celui des objets fabriqués, et contribueront par là à accroître leur circulation sur les routes en fer. En résumé, le partage des hommes et des marchandises entre les routes et les voies navigables, en signalant l'existence de deux sortes de besoins, la rapidité et le bas prix, porte à conclure qu'il faut à la France un système général de communication, non pas composé exclusivement de canaux ou de chemins de fer, mais 1° pour les réseaux de premier ordre, de canaux de grande section, et de chemins de fer desservis par des machines locomotives; 2° pour les réseaux secondaires, de canaux de petite section, ou de chemins de fer de petite section, c'est-à-dire, servis par des chevaux ou des machines fixes, le choix à faire de l'un ou de l'autre de ces moyens de transport secondaires dépendant des localités [1].

GÉOLOGIE.

« Le sol de la France présente à peu près toutes les formations minérales distinguées par les géologues : quelques-unes sont plus simples dans l'ensemble des couches dont elles sont formées, que partout ailleurs; d'autres, au contraire, sont plus compliquées, et présentent des détails dont les autres pays offrent à peine l'exemple. Les terrains formés de granites, gneiss, micaschistes, schistes argileux, entre lesquels se trouvent intercalées çà et là des couches calcaires, le plus souvent saccharoïdes, et un grand nombre de roches désignées sous différents noms, se présentent principalement aux extrémités et au centre de la France. Ils constituent toute la chaîne des Pyrénées, la presqu'île de Bretagne, où ils sont bornés, à l'est, par une ligne qui passerait à peu près par les sables d'Olonne, Niort, Angers, Alençon, Cherbourg. On les retrouve dans les Ardennes, où ils se lient avec ceux que l'on connait entre Francfort, Dusseldorf et Cassel. Les Vosges nous en représentent encore un petit groupe; la partie haute du Dauphiné en est formée, et ils y sont en relation, d'un côté, avec ceux des Alpes, de la Savoie, de la Suisse, etc.; de l'autre, avec ceux du comté de Nice, de Gênes, etc. Une petite pointe de même espèce se trouve sur les bords de la Méditerranée, entre Toulon et Grasse; et enfin, l'île de Corse en est encore entièrement formée. Au centre de la France, l'Auvergne, le Limousin, le Velay, le Vivarais, le Forez, le Lyonnais, offrent un groupe de ces terrains anciens qui se prolonge d'une part dans les Cévennes, de l'autre dans la Bourgogne, sur la rive droite de la Saône, par Mâcon, Autun, Avallon. Ceux du Limousin reparaissent en Poitou, d'où il vont se rattacher aux formations anciennes de la Vendée et de la Bretagne. L'île de Noirmoutiers est formée en grande partie de terrains anciens, et l'île d'Yeu est entièrement composée de gneiss [1].

« Les Alpes Dauphinoises et les Pyrénées sont en France les montagnes anciennes qui offrent le plus de diversité dans les roches dont elles sont formées. La Vendée est, selon M. Rivière, le pays de la France exploré en détail qui offre dans la même étendue le plus de diversité dans les rochers dont les terrains anciens sont formés. Les roches qui y dominent sont : le granite, le gneiss, le mica-schiste, le talc-schiste, la protogine, le chlorito-schiste, les phyllades, les anagénites, les lydiennes, phtanites, porphyre, diorite, serpentines, éclogite, etc., et, au-dessus de celles-ci, des grès et les formations houillères. Dans les Pyrénées, les roches calcaires sont extrêmement abondantes, et s'élèvent à une grande hauteur au mont Perdu, qui occupe à peu près le centre de cette chaîne; on les retrouve jusqu'à 1,600 toises, et elles renferment même dans cette hauteur un grand nombre de débris organiques. En Bretagne, les granites dominent à l'extrémité de la presqu'île, et les schistes argileux, souvent remplis de débris organiques particuliers, dominent dans la partie qui se rattache au continent. Dans les Vosges, les roches dominantes sont porphyritiques et offrent dans ce genre un grand nombre de variétés de la plus grande

1. Vues politiques et pratiques sur les travaux publics de la France.

1 Bulletin de la Société géologique, 1835. (M. Rivière).

beauté. Dans le groupe central, ce sont plus particulièrement des granites, des gneiss et des micaschistes qui diffèrent entièrement, par tous leurs caractères, de ceux des Alpes Dauphinoises, vis-à-vis desquelles ils sont placés. L'intervalle compris entre les masses anciennes dont nous venons de parler est presque entièrement occupé par les terrains secondaires, et ce n'est qu'en quelques points qu'ils sont recouverts par des terrains tertiaires. Presque partout ces dépôts secondaires sont formés de couches calcaires compactes oolithiques, crayeux, etc., ou des marnes plus ou moins terreuses, qui se distinguent les unes des autres par le nombre et la nature des débris organiques, tels que coquilles, madrépores, plantes, etc., dont la quantité est quelquefois immense. Ces calcaires forment des montagnes peu élevées, mais souvent très-escarpées et coupées à pic sur des hauteurs très-considérables, et se prolongent sans interruption sur des étendues immenses; c'est ainsi que toute la Lorraine est formée de calcaires qui s'étendent dans la Bourgogne, puis, par Bourges, Châteauroux, Poitiers, jusqu'à la Rochelle, d'où on les voit encore revenir dans l'Angoumois, le Périgord, etc., en tournant tout autour de la masse entière du Limousin. Ces mêmes calcaires de la Lorraine se prolongent dans la Franche-Comté et sur toute la rive gauche du Rhône jusqu'à la Méditerranée, en s'appuyant sur les terrains anciens que nous avons indiqués dans le Dauphiné. Sur la rive droite du Rhône, on en voit encore des lambeaux çà et là; et en arrivant sur les bords de la Méditerranée, toute la pente des Cévennes en est formée jusqu'au pied des Pyrénées. La partie orientale des montagnes anciennes qui constituent la Bretagne en est également couverte dans toute son étendue. Au-dessus des dépôts calcaires que nous venons d'indiquer, se trouvent des dépôts de craie très-considérables, dont la masse principale occupe un espace borné par l'Océan depuis Honfleur jusqu'à Calais, et ensuite par une ligne qui passe à peu près par Saint-Omer, Lille, Mézières, Bar-le-Duc, Auxerre, Bourges, Châtellerault, la Flèche, le Mans; c'est là le grand dépôt de craie dont Paris occupe à peu près le centre, mais où il est caché par des dépôts tertiaires. On retrouve des dépôts semblables dans la partie méridionale du Périgord et de l'Angoumois, où ils s'étendent dans les plaines voisines de la Gironde et presqu'au pied des Pyrénées. On en voit encore des lambeaux dans la Vendée, et cette formation de craie est [illegible] soit par des calcaires et des marne[illegible] aussi par des grès et des lignites.

« Les terrains tertiaires se font par[illegible] rement remarquer aux environs de [illegible] où ils occupent un espace assez con[illegible] ble, borné à peu près par une lig[illegible] passerait par Blois, Orléans, Cône, M[illegible] gis, Provins, Épernay, Laon, Beauvai[illegible] toise et Chartres. Ce sont encore en [illegible] partie des dépôts calcaires, mais plu[illegible] siers, où les coquilles sont moins enf[illegible] où il se trouve souvent des coquilles [illegible] tiles, et qui sont remarquables enfin [illegible] débris de mammifères qu'on a ren[illegible] en assez grande abondance dans qu[illegible] unes des couches subordonnées. Part[illegible] le calcaire est caché, ce sont des sabl[illegible] tôt meubles, tantôt agrégés; les uns [illegible] mant des coquilles, les autres n'en [illegible] mant point. On rencontre aussi çà e[illegible] petits dépôts tertiaires isolés dans q[illegible] points de la Bretagne, dans les De[illegible] vres, la Vendée, le Bourbonnais, e[illegible] vergne; mais une masse plus consid[illegible] se fait remarquer au pied des Py[illegible] et dans le bassin de la Gironde. L[illegible] rains formés par le feu se font p[illegible] lièrement remarquer dans la grande [illegible] ancienne du centre de la France. C'e[illegible] l'Auvergne, le Forez, le Velay, le Vi[illegible] qu'ils sont particulièrement abondan[illegible] en retrouve quelques lambeaux plus a[illegible] en se dirigeant vers la Méditerranée [illegible] s'en trouve encore dans la partie l[illegible] méridionale de la France, entre Aix [illegible] gnolles et Toulon; ceux d'Aix sont s[illegible] remarquables par la grande quantité d[illegible] sons fossiles qu'ils contiennent.

Le puy de Dôme et quelques butte[illegible] centes, la masse des monts Dore et du C[illegible] offrent des roches à base feldspathique, [illegible] désigne sous le nom de trachytes. S[illegible] pentes de ces groupes se trouvent d[illegible] saltes, les uns en buttes isolées, les [illegible] en plateau, quelques-uns en coulée[illegible] sont les basaltes que l'on trouve parti[illegible] rement dans le Velay, le Vivarais, [illegible] delà. Dans le Vivarais particulièrem[illegible] présentent des colonnades de la plus [illegible] beauté, comparables à cette chauss[illegible] Géants que l'on cite en Irlande. Dan[illegible] ques points, ces basaltes sont int[illegible] avec des couches calcaires qui renfe[illegible] des débris de coquilles d'eau douce. [illegible] ces deux sortes de produits volcan[illegible] il faut en joindre une autre : ce so[illegible] coulées de lave qui partent de cratèr[illegible]

core parfaitement visibles, et s'étendent à cinq ou six lieues de distance du foyer qui les a vomies. On peut citer, en Auvergne, la coulée de Volvic, près de Clermont, qui part d'un cratère encore très-bien conservé; celle du puy de la Vache, qui part d'un cratère profond dont elle a arraché tout un côté, tandis que l'autre, encore existant, présente des parois presqu'à pic d'une grande profondeur. Le Velay, le Vivarais, présentent aussi plusieurs bouches volcaniques. Ces ignivomes évidents, dont on peut compter un assez grand nombre, offrent encore autant de fraîcheur que s'ils avaient cessé depuis quelques années seulement d'être en activité, quoique les ouvrages les plus anciens n'en fassent aucune mention[1]. »

Des terrains volcaniques se rencontrent encore sur les bords du Rhin, dans les Vosges[2] et dans le département du Var, près d'Ollioule; tous ces terrains volcaniques sont caractérisés par une grande quantité de produits et leur origine est souvent bien différente.

La France renferme encore d'autres terrains, par exemple, ceux qui sont postérieurs aux terrains tertiaires et formés de sables, de grès, de faluns, etc.; ensuite viennent les terrains diluviens, de transport ou à blocs erratiques et à brèches osseuses. Ces derniers terrains sont bien caractérisés dans le Jura, le Lyonnais, les Alpes, la plaine de la Crau, et en général dans la partie sud-ouest de la France. Les brèches osseuses, les cavernes de la même époque les plus remarquables se rencontrent dans le pays compris entre Montpellier et Toulouse. Au-dessus des terrains diluviens se trouvent les alluvions, divisées en deux : alluvions marines et alluvions fluviatiles ou lacustres. Les alluvions marines sont remarquables dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure. Dans la Vendée, M. Rivière comprend dans cette formation les dunes et les fameuses buttes coquillères de Saint-Michel en l'Herm. Ces buttes sont entièrement formées d'ostrea edulis, de pecten varius, de mytilus edulis, etc., c'est-à-dire, de coquilles identiques à celles qui vivent sur nos côtes. Ces buttes sont très-élevées au-dessus des marais et à plusieurs lieues de la mer[3].

1. Dictionnaire géographique universel.
2. Voyez les travaux de MM. Thurmann, Thirria, Rozet.
3. Bulletin de la Société géologique, 1835.

SOURCES MINÉRALES.

On désigne sous le nom d'eaux minérales des sources naturelles qui sortent du sein de la terre, chargées de divers principes propres à opérer la guérison de quelques maladies. La France est riche en eaux minérales de toute espèce; on y compte 78 établissements principaux, près desquels sont placés des médecins sous le nom d'inspecteurs, et plus de 800 sources plus ou moins efficaces et plus ou moins fréquentées. Dans le nombre des soixante-dix-huit établissements, l'État en possède huit, les communes vingt-deux, et les particuliers quarante-huit.

Les chimistes modernes ont divisé les eaux minérales naturelles en quatre classes, indiquées par la propriété la plus saillante de l'un ou l'autre de leurs éléments les plus sensibles : 1° les eaux salines; 2° les eaux gazeuses ou acidules; 3° les eaux ferrugineuses ou martiales; 4° les eaux sulfureuses ou hépatiques. Les eaux dont la température n'excède pas celle de l'air ambiant ont été désignées par le nom d'eaux froides ou tempérées; celles, au contraire, qui sont d'une température plus élevée que l'atmosphère, ont été appelées eaux thermales ou chaudes.

Les principales sources d'eaux salines thermales sont celles de :

Aix en Provence,	Chaudesaigues,
Avène,	Encausse,
Bagnères de Bigorre,	St-Laurens-les-Bains,
Bagnoles,	Luxeuil,
Bains,	La Motte,
Balaruc,	Néris,
Bourbon-Lancy,	Plombières,
Bourbonne-les-Bains,	Silvanès.
Cap-Vern.	

Les principales sources d'eaux salines froides sont :

Andabre ou Camarès,	Niederbronn,
Jouhe,	Pouillon.

Les principales sources d'eaux gazeuses thermales sont celles de :

Saint-Alban,	Dax,
Audinac,	Saint-Marc,
Bourbon-l'Archemb.,	Mont-Dore,
Châtel-Guyon,	Saint-Nectaire,
Château-Neuf,	Ussat,
Clermont-Ferrand,	Vichy.

Les principales sources d'eaux gazeuses froides sont celles de :

Bar,	Montbrison,
Châteldon,	Saint-Myon,

Saint-Galmier, Longeac, Médague, Pougues, Sulzmatt, Vic-le-Comte.

Les eaux ferrugineuses froides les plus usitées sont :

Abbeville,	Forges,
Alais,	Saint-Gondon,
Alet,	Ste-Marie du Cantal,
Aumale,	St-Martin de Valmer,
Beauvais,	Noyers,
Bellenne,	Passy,
Boulogne-sur-Mer,	Provins,
Bussang,	Rouen,
Contrexeville,	Segray,
Crasnac,	Sermaise,
Dinan,	Tongres,
Ferrières,	Vals,
Fontenelle,	Watweiler.

On cite parmi les eaux ferrugineuses thermales celles de Saint-Honoré et de Rennes-les-Bains.

Les eaux sulfureuses thermales les plus usitées sont celles de :

Saint-Amand,	Castera-Verduzan,
Ax,	Cauterez,
Bagnères de Luchon,	Digne,
Bagnols,	Gréoulx,
Barèges,	Guitera,
Bonnes,	Saint-Sauveur,
Cambo.	

Les principales sources d'eaux sulfureuses froides sont celles de :

Enghien,	La Roche-Posay,
Puzzichello,	Uriage.

Les différents pouvoirs qui se sont succédé en France, et l'intérêt bien entendu des propriétaires des sources, ont beaucoup fait depuis une cinquantaine d'années en faveur des localités où se trouvent des sources minérales. Des établissements thermaux, dont quelques-uns sont des plus splendides, ont été élevés, et plusieurs offrent toutes les commodités désirables aux nombreux baigneurs qui s'y rendent chaque année : les plus complets et les plus fréquentés sont ceux de Bagnères de Bigorre, Bagnères de Luchon, Cauterez, Bourbonne, Bourbon-Lancy, le Mont-Dore, Vichy, Rennes, Ax, Bains, etc.

Les soixante-dix-huit principaux établissements sont fréquentés annuellement par 41,365 individus, dont 13,615 étrangers au pays, 9,500 habitant les pays voisins, et 18,250 individus habitant les pays où se trouvent les sources ou les arrondissements voisins.

MÉTÉOROLOGIE.

La France, située dans la partie tempérée de l'Europe, ne le cède cune autre contrée sous le rappor position géographique et du clima y est généralement pur, et les h sont peu rigoureux : cependant la c qui existe entre les provinces op la différence de leur élévation au du niveau de la mer, leur proxin leur éloignement des hautes monta des côtes, la nature de leur sol, la d des vallées y modifient beaucoup l'in générale du climat, et contribuent à une différence sensible dans leurs tem res, différence qu'il est facile d'aperc observant la végétation. Dans les pr méridionales, vers la Méditerranée et rénées, c'est-à-dire, dans la majeure p l'étendue des bassins du Rhône et de ronne, les étés sont longs et chauds; conserve presque constamment la pu celui de l'Italie, et l'on n'y connaît p gueur de l'hiver, ou plutôt cette saiso qu'un long automne. Dans le nord, traire, c'est-à-dire, sur le bassin du sur la majeure partie de celui de la M on trouve des hivers longs et souvent reux; la moitié de l'année au moin froide ou humide. Enfin, dans la ré termédiaire, et spécialement dans to tendue du bassin de la Loire, le clim reusement partagé entre ce que le n le sud peuvent avoir d'extrême, est grande douceur.

On a pour quelques parties de la la moyenne de la quantité d'eau qui annuellement sur chacune d'elles.

Lille, 27 pouces.
Metz, 24 pouces 8 lignes 70 c
Eure, 32 pouces 4 lignes.
Paris, 19 pouces 6 lignes 94 c
Haut-Rhin, en plaine, 28 pou
Dans les montagnes, 30 pou
Orne, 20 pouces 4 lignes.
Ille-et-Vilaine, 21 pouces.
Haute-Vienne, 25 pouces.
Lyon, 29 pouces 2 lignes 20 c
Isère, 32 pouces.
Montpellier, 28 pouces 6 lign

Le nombre moyen des jours pl abstraction faite des circonstances qui ont une grande influence, est entre le 43e et le 46e degré de lati est de 134 à la latitude de Paris.

La table des températures moyen

I. de Humboldt, dans son mémoire stribution de la chaleur, présente ats suivants pour quelques points nce :

X.	TEMPÉRATURE MOYENNE		
	DE L'ANNÉE	DE L'HIVER	DE L'ÉTÉ.
at..	+ 10,0	+ 1,4	+ 18,0
que	+ 10,3	+ 3,7	+ 17,8
...	+ 10,6	+ 3,7	+ 18,1
lalo.	+ 12,3	+ 5,6	+ 18,9
....	+ 12,6	+ 4,7	+ 20,3
ux..	+ 13,6	+ 5,6	+ 21,6
lle..	+ 15,0	+ 7,5	+ 22,5
llier	+ 15,2	+ 6,7	+ 24,3
....	+ 16,7	+ 9,1	+ 23,9

e rapport de la végétation, la France ée en trois régions : la méridionale, ne et la septentrionale. La limite ion méridionale, qui est celle des part des Pyrénées, département de , et se termine dans le département e, à quelques lieues au delà de Grea région moyenne a pour limite, , une ligne tirée depuis la tour de n, à l'embouchure de la Gironde, l'extrémité de l'Alsace et la fron-l'Allemagne ; au delà de cette lise la culture du maïs. Enfin, la réptentrionale se termine à une ligne que en même temps la fin de la le la vigne, et qui s'étend depuis uf, département de la Loire-Inféusqu'aux environs de Mézières, dént des Ardennes.

SOL.

l de la France n'est point uniforsi qu'on s'en aperçoit en suivant, lirection des montagnes, soit celle res. Arthur Young, agronome an'après l'examen qu'il en a fait sur , a distingué sous le rapport de la sept espèces différentes de sol, rélans chaque département à peu près 'il suit :

rres grasses et riches : Aisne, Aude, ure-et-Loir, Nord, Oise, Hérault, alais, Bas-Rhin, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Lot, Loiret, Seine-Inférieure, Somme, Tarn, Haute-Garonne, Deux-Sèvres, Vendée.

2° Terres à bruyères ou de landes : Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Orne, Calvados, Manche, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Ariége, Hautes et Basses-Pyrénées, Landes, Gers, Aveyron, Gard.

3° Terres à craie : Marne, Ardennes, Aube, Haute-Marne, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Charente, Charente-Inférieure, Vienne.

4° Terres à gravier : Nièvre et Allier.

5° Terres pierreuses : Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges, Haut-Rhin, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Saône-et-Loire, Jura, Ain, Yonne, Rhône, Loire.

6° Terres de montagnes : Cantal, Lozère, Ardèche, Pyrénées-Orientales, Corrèze, Haute-Loire, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Isère, Puy-de-Dôme.

7° Terres sablonneuses : Cher, Creuse, Indre, Mayenne, Sarthe, Haute-Vienne.

La plus belle partie du territoire français consiste dans les plaines fertiles, profondes et unies des départements du Nord et du Pas-de-Calais, sol aussi beau qu'il est possible d'en trouver pour récompenser l'industrie des hommes ; une partie du département de Seine-et-Marne, et principalement les environs de Meaux, sont mis au rang des meilleurs sols. La ligne qui traverse la Picardie est en général excellente, ainsi que toute la partie labourable de la Normandie. Le bassin de la Garonne est, après les pays ci-dessus désignés, le plus remarquable par sa fertilité, ainsi que le pays entre Montauban et Toulouse, lequel s'étend, sans être cependant aussi fertile, jusqu'au pied des Pyrénées. La vallée de Narbonne à Montpellier et à Nîmes est regardée comme une des plus riches de France, de même que le bas Poitou et l'étroite plaine de l'Alsace, dont la partie fertile forme à peine une surface de 300 lieues carrées. Un canton plus célèbre encore, c'est la Limagne d'Auvergne, vallée plate et calcaire, environnée de grandes chaînes de montagnes volcaniques : c'est assurément un des meilleurs sols du monde.

La Bretagne offre un sable graveleux sur un fond de gravier d'une nature médiocre et aride. L'Anjou et le Maine présentent de grandes étendues désertes, incultes, couvertes de ronces et de bruyères : mais le sol de ces dernières n'a besoin que de culture

pour être également bon. La Touraine contient des cantons considérables, qui, surtout au midi de la Loire, sont peu productifs, et qui sont même en friche ou sans culture. La Sologne est une des plus pauvres provinces de France. Le Berri, quoique graveleux et sablonneux, offre quelques bonnes terres, principalement aux environs de Châteauroux et de Vatan. La Marche et le Limousin, quoique sablonneux et arides, présentent des endroits très-fertiles. Le Poitou est divisé en deux parties, dont une est assez fertile, surtout en pâturages, et l'autre n'est composé que d'un sol pauvre, et cependant propre à divers objets de culture. Les Landes de Bordeaux, quoiqu'elles produisent quelque chose et qu'elles soient susceptibles d'améliorations, doivent être mises au nombre des plus mauvaises terres de France. Le pic des Pyrénées est également couvert de vastes déserts dont la culture exige beaucoup d'industrie. La vaste province du Languedoc, qui est, pour les productions, une des plus riches, n'offre qu'un sol aride et montagneux, à l'exception de la vallée de Narbonne, qui n'a que très-peu de largeur. Cependant, le sol qui borde le canal de Béziers à Carcassonne est un des plus beaux de la France. La Provence et le Dauphiné sont des pays montueux, entrecoupés de charmantes plaines et de fertiles vallées. Le comtat Venaissin est un des plus riches du royaume : ses irrigations admirables sont seules suffisantes pour le rendre tel. Le Lyonnais est montueux, et se compose en grande partie d'un mauvais sol pierreux et rude, et de beaucoup de landes. L'Auvergne, pour un pays élevé, est en général au-dessus de la médiocrité, et ses plus hautes montagnes nourrissent de nombreux troupeaux. Le Bourbonnais et le Nivernais, quoique contenant quelques plaines assez riches, doivent être classés au nombre des pays les moins fertiles de France. La Bourgogne, extrêmement variée, présente de belles vallées, des montagnes, quelques bois et de riches coteaux de vignes. La Franche-Comté, entrecoupée de montagnes, de rochers et de plaines dont le sol ne produit qu'à force de soins, est susceptible de grandes améliorations. La Lorraine, à l'exception de quelques cantons, a un sol généralement médiocre. La Champagne contient une vaste étendue calcaire, où l'on ne trouve que des terres maigres et misérables, et, çà et là, quelques cantons riches et fertiles, mais généralement en très-petit nombre.

DIVISION DE LA FRANCE.

En 1789 eut lieu une nouvelle subdivision du sol de la France, qui coordonna d'une manière uniforme, les divisions religieuses, militaires, judiciaires, administratives et financières, auparavant très-compliquées. Par suite des brillantes conquêtes de la révolution, du consulat et de l'empire, le territoire de la France reçut une extension considérable. Les pays qui y furent réunis et formèrent l'empire français, sont : le comtat Venaissin, le Piémont, l'île d'Elbe, la Savoie; le comté de Nice, Parme et Plaisance, les États de l'Église, le duché de Brabant, la Flandre autrichienne, le Hainaut autrichien, le comté de Namur, l'évêché de Liége, une portion de la Gueldre et le Limbourg; les villes de Flessingue, Wesel, Cassel sur le Rhin; la ville et le fort de Kehl, le Luxembourg, la partie des archevêchés de Cologne, Mayence et Trèves, sur la gauche du Rhin; les duchés de Deux-Ponts, de Juliers et de la Gueldre prussienne; la république de Genève, l'évêché de Bâle, le Valais, la Hollande, les villes hanséatiques de Brême, Hambourg, Lubeck; plusieurs parties du grand-duché de Berg, de la Westphalie, et la plus grande partie de l'Italie, dont une portion fut érigée en royaume. Tous ces pays formaient, avec l'ancien territoire de la France, 154 départements, dont la population était d'environ 50,360,000 habitants.

La France est aujourd'hui divisée en 86 départements, qui prennent leurs noms des fleuves ou rivières qui les arrosent ou qui les baignent, des montagnes qu'on y trouve, de leur situation, ou de quelque autre localité. L'étendue et les limites de tous les départements sont parfaitement connues et circonscrites, et, dans la plupart d'entre eux, le cadastre est achevé ou très-avancé (26,981 lieues carrées sont cadastrées, sur 32,575 que contient le royaume). Cette immense opération contribue à faciliter l'achèvement de la nouvelle carte de France dressée par le dépôt de la guerre, qui donnera une base précise à l'étude des besoins et des ressources de la France, déterminera, avec certitude, les meilleures directions à donner à nos routes, à nos canaux, à nos chemins de fer, et au moyen de laquelle on saisira d'un coup d'œil les rapports naturels entre les cours d'eau, les richesses forestières et minérales.

	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT.	NOMBRE d'arrond.	de cant.	de communes.	ÉTENDUE en hectares.	Population.
1	AIN	Bourg	5	35	444	592,674	258,594
2	AISNE	Laon	5	37	838	728,530	362,531
3	ALLIER	Moulins	4	26	323	723,981	445,249
4	ALPES (Basses-)	Digne	5	30	257	682,643	256,059
5	ALPES (Hautes-)	Gap	3	24	189	553,264	294,834
6	ARDÈCHE	Privas	3	31	329	538,988	197,967
7	ARDENNES	Mézières	5	31	478	517,385	375,063
8	ARIÉGE	Foix	3	20	336	454,808	598.872
9	AUBE	Troyes	5	26	447	609,000	265,384
10	AUDE	Carcassonne	4	31	433	606,397	482,750
11	AVEYRON	Rodez	5	42	230	887,873	265,535
12	BOUCHES-DU-RHÔNE	Marseille	3	27	104	512,991	299,556
13	CALVADOS	Caen	6	37	809	556,093	424,248
14	CANTAL	Aurillac	4	23	265	582,959	258,594
15	CHARENTE	Angoulême	5	29	454	603,249	362,531
16	CHARENTE-INFÉR.	La Rochelle	6	40	481	654,685	445,249
17	CHER	Bourges	3	29	297	712,559	256,059
18	CORRÈZE	Tulle	3	29	291	582,803	294,834
19	CORSE	Ajaccio	5	60	355	874,745	197,967
20	CÔTE-D'OR	Dijon	4	36	728	856,445	375,063
21	CÔTES-DU-NORD	Saint-Brieux	5	48	375	672,096	598,872
22	CREUSE	Guéret	4	25	281	558,341	265,384
23	DORDOGNE	Périgueux	5	47	582	915,275	482,750
24	DOUBS	Besançon	4	27	639	525,212	265,535
25	DRÔME	Valence	4	28	360	653.557	299,556
26	EURE	Évreux	5	36	798	582,127	424,248
27	EURE-ET-LOIR	Chartres	4	24	455	548,304	278,820
28	FINISTÈRE	Quimper	5	43	281	666,705	524,396
29	GARD	Nîmes	4	38	342	592,108	357,283
30	GARONNE (Haute-)	Toulouse	4	39	599	618,558	427.856
31	GERS	Auch	5	29	497	626,399	312,160
32	GIRONDE	Bordeaux	6	48	543	975,100	554,225
33	HÉRAULT	Montpellier	4	35	329	624,362	346,207
34	ILLE-ET-VILAINE	Rennes	6	43	349	668,697	547,052
35	INDRE	Châteauroux	4	23	249	688,851	245,289
36	INDRE-ET-LOIRE	Tours	3	24	285	611,676	297,016
37	ISÈRE	Grenoble	4	45	555	829,031	550,258
38	JURA	Lons-le-Saulnier	4	32	575	496,929	312,504
39	LANDES	Mont-de-Marsan	3	28	334	915,139	281,504
40	LOIR-ET-CHER	Blois	3	24	297	625,971	235,750
41	LOIRE	Montbrison	3	28	318	474,620	391,216
42	LOIRE (Haute-)	Le Puy	3	38	267	498,560	292,078
43	LOIRE-INFÉRIEURE	Nantes	5	45	206	681,704	470,093
44	LOIRET	Orléans	4	31	348	667,679	305,276
45	LOT	Cahors	3	29	300	525,280	284,050
46	LOT-ET-GARONNE	Agen	4	35	354	530,711	346,885
47	LOZÈRE	Mende	3	27	188	514,795	140,347
48	MAINE-ET-LOIRE	Angers	5	34	384	722,163	467,871
49	MANCHE	Saint-Lô	6	49	646	593,776	591,284
50	MARNE	Châlons	5	32	693	817,037	337,076

	DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX DE DÉPARTEMENT.	NOMBRE d'arrond.	de cant.	de communes.	ÉTENDUE en hectares.	Popula[illegible]
51	MARNE (Haute-) . .	Chaumont.	3	28	550	625,043	249,
52	MAYENNE.	Laval	3	27	275	514,868	352,
53	MEURTHE	Nancy.	5	29	714	608,922	415,
54	MEUSE.	Bar-le-Duc. . . .	4	28	589	620,555	314,
55	MORBIHAN	Vannes	4	37	228	699,641	433,
56	MOSELLE	Metz.	4	27	594	532,796	417,
57	NIÈVRE	Nevers	4	25	319	681,093	282,
58	NORD	Lille.	7	60	660	567,863	989,
59	OISE.	Beauvais.	4	35	683	582,569	397,
60	ORNE	Alençon.	4	36	534	610,561	441,
61	PAS-DE-CALAIS . . .	Arras.	6	43	903	655,645	655,
62	PUY-DE-DÔME. . . .	Clermont-Ferr. .	5	47	443	797,238	573,
63	PYRÉNÉES (Basses-)	Pau.	5	40	629	749,490	428,
64	PYRÉNÉES (Hautes-)	Tarbes	3	26	497	452,790	233,
65	PYRÉNÉES-ORIENT.	Perpignan.	3	17	227	411,623	157,
66	RHIN (Bas-).	Strasbourg	4	33	543	464,781	540,
67	RHIN (Haut-). . . .	Colmar	3	29	490	406,032	424,
68	RHÔNE.	Lyon.	2	25	255	279,081	434,
69	SAÔNE (Haute-) . .	Vesoul.	3	28	581	530,990	338,
70	SAÔNE-ET-LOIRE. .	Mâcon.	5	48	592	856,472	524,
71	SARTHE.	Le Mans.	4	33	393	621,600	457,
72	SEINE.	Paris.	3	8	81	47,548	935,
73	SEINE-ET-MARNE. .	Melun.	5	29	556	563,482	323,
74	SEINE-ET-OISE . . .	Versailles	6	36	688	560,337	448,
75	SEINE-INFÉRIEURE.	Rouen.	5	50	757	602,912	693,
76	SÈVRES (Deux-). . .	Niort	4	31	356	607,350	294,
77	SOMME	Amiens	5	41	835	614,287	543,
78	TARN.	Albi	4	35	327	573,977	335,
79	TARN-ET-GARONNE.	Montauban. . . .	3	24	191	366,976	242,
80	VAR.	Draguignan . . .	4	35	210	726,866	321,
81	VAUCLUSE.	Avignon.	4	22	148	347,377	239,
82	VENDÉE	Bourbon-Vendée	3	30	294	681,700	330,
83	VIENNE	Poitiers	5	31	299	676,000	282,
84	VIENNE (Haute-) .	Limoges.	4	27	203	554,266	285,
85	VOSGES.	Épinal.	5	30	547	585,963	397,
86	YONNE	Auxerre.	5	37	481	728,747	352,
			363	2,834	37,187	52,760,279	32,56[illegible]

Les revenus des 37,187 communes se sont élevés, en 1833, à 161,786,009 fr., et les dépenses à 147,547,774 fr.

NATURE ET SURFACE DES PROPRIÉTÉS.

Terres labourables . . .	25,559,151.86.24
Prés	4,834,621.12.42
Vignes	2,134,822.11.08
Bois	7,422,314.69.25
Vergers, jardins et pépinières.	643,698.81.31
Oseraies, aunaies et saussaies.	64,489.[illegible]
Étangs, canaux d'irrigation, etc.	209,431.[illegible]
Landes et bruyères. . .	7,799,672.[illegible]
Canaux de navigation.	1,631.[illegible]
Cultures diverses. . . .	951,934.[illegible]
Superficie des propriétés bâties.	241,842.[illegible]
Total de la contenance imposable.	49,863,609.[illegible]

chemins, pla- ies, etc.....	1,215,115.41.47
, lacs et ruis-	454,365.81.84
domaines non ctifs........	1,209,432.90.51
cimetières et ents publics..	17,774.50.39
de la conte- n imposable.	2,896,688.64.21

des propriétés	
et bâtiments itation.......	6,642,416
à vent et à eau	82,575
t fourneaux..	4,414
es, manufac- etc........	38,030
des proprié- ies imposabl.	6,767,433
des proprié-	10,896,682
des parcelles	123,360,338 [1]

POPULATION.

'à l'époque où Necker fixa les in- s par des recherches dont il publia tats, on avait beaucoup varié sur ation de l'ancienne France.

eau père évaluait, en 1754, la po- de la France à 18,000,107 individ.

è Expilly l'estimait, en 1772, à 57 habitants.

èbre Buffon la portait, à la même à 21,672,777 habitants.

r l'estimait, en 1785 (non compris) à 24.676,000 habitants. La popu- la Corse était évaluée à 124,000 s, ce qui portait la population to- 4,800,000 habitants.

censement officiel de 1787 la por- ,800,000.

llet-Desbrosses l'évaluait, en 1789, ,267 habitants.

mité de division de l'Assemblée ante l'estima d'abord, en 1791, à 000 habitants; mais un second tra- louné par la même Assemblée, la ré- 26,363,074 individus.

reau du cadastre, dont M. de Prony e résultat, portait en l'an VI la population de la France, y compris la Corse, à 31,123,218 individus, dont :

26,048,254 pour l'ancienne France,
5,074,964 pour les pays réunis.

Dépère, dans son rapport prononcé le 7 brumaire an VII au conseil des Cinq-Cents, l'évaluait à 33,501,694 habit., dont :

28,810,694 pour l'ancienne France,
4,691,000 pour les pays réunis.

Le relevé des états fournis en l'an IX et en l'an X par les préfets donne une population générale de 33,111,962 individus.

Dans les dernières années de l'empire, la population était d'environ 50,360,000 h.

Le recensement de 1815 était, suivant le traité de paix, de 29,236,000.

Le recensement de 1820 la portait à 30,468,000.

Le recensement de 1827 à 31,845,428.

Le recensement de 1831 à 32,560,934.

D'après les documents publiés par le ministre du commerce en 1835, elle est de 32,569,223, répartis ainsi qu'il suit :

Hommes mariés.........	6,047,841
Hommes veufs..........	722,611
Militaires sous les drapeaux	303,231
Enfants mâles et célibataires	8,866,422
	15,940,105
Femmes mariées.........	6,056,836
Veuves.................	1,502,359
Filles.................	9,069,923
	16,629,118

Le gouvernement règle tous les cinq ans, par ordonnance, le chiffre officiel et authentique de la population de chaque département, de chaque arrondissement, de chaque canton, de chaque commune, mais ces chiffres sont loin d'avoir le degré d'exactitude désirable. Toutefois, malgré les erreurs dont fourmillent les dénombrements publiés par le gouvernement, c'est encore la seule base sur laquelle il soit possible de s'appuyer.

Le terme moyen de la population en France, par kilomètre carré, est approximativement de 60 1/5 habitants. Il n'y a pas plus d'un dixième des départements dans lesquels la population soit ainsi répartie; il y a plus d'un tiers où elle dépasse plus ou moins ce terme, et quatre où elle est double ou plus que double; dans les autres, elle est généralement fort inférieure au terme moyen de répartition, et dans quatre elle est moins considérable de moitié.

[1] cuments publiés par le ministre du com- ages 9 et 10.

Le département du Nord compte 171 habitants, plus une fraction par kilomètre carré ; Paris seul en contient, en nombre rond, 22,445, ce qui donne une densité de population trois cent soixante-douze fois plus grande que la densité moyenne de toute la France : le surplus du département de la Seine ne contient que 357 individus par kilomètre carré, ce qui est encore le sextuple de la densité moyenne de toute la France.

Un calcul approximatif classait ainsi par âge, en 1826, les habitants de la France :

De 9 ans et au-dessous.	5,968,810
De 9 à 16 ans.......	3,054,370
De 16 à 21 ans.......	2,652,030
De 21 à 25 ans.......	2,019,220
De 25 à 30 ans.......	2,367,230
De 30 à 35 ans.......	2,201,340
De 35 à 40 ans.......	2,016,860
De 40 à 45 ans.......	1,834,780
De 45 à 50 ans.......	1,641,430
De 50 à 55 ans.......	1,451,880
De 55 à 60 ans.......	1,229,148
De 60 à 65 ans.......	991,9
De 65 à 70 ans.......	740,5
De 70 à 80 ans.......	764,0
De 80 et au-dessus.....	166,4
	30,000,0

La France ne compte qu'une seu dont le nombre des habitants excède 7 âmes, Paris. Il n'y a non plus qu'un ville, Marseille, dont le nombre de tants s'élève au delà de 145,000. L compte plus de 133,000 ; Bordeaux 10 Rouen et Nantes plus de 87,000 ; Li de 70,000 ; Toulouse 60,000 ; Stra près de 50,000 ; Orléans, Amiens, Me mes plus de 40,000 ; Montpellier, Étienne, Angers plus de 30,000 ; R Avignon, Nancy, Versailles, Clermont lon de 28 à 29,000. La population plupart des autres villes est au-dess ces nombres ; et les trois chef-lieux d partements des Basses-Alpes, des Ar et de la Creuse (Digne, Mézières e ret) n'ont pas même 4,000 habitant

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE 1817 A 1830.

RESUMÉ des années 1817-1832	NAISSANCES. Enfants légitim.		Enfants natur.		TOTAL des naissanc.	MARIAGES.	DÉCÈS.		TOTAL des DÉCÈS.	AUGMENTATI...
	Mascul.	Fémin.	Mascul.	Fémin.			Mascul.	Fémin.		
1817....	456,570	425,002	31,887	30,666	944,125	205,244	382,813	365,410	748,223	195
1818....	440,972	414,332	30,216	28,335	913,855	212,979	376,412	375,495	751,907	161
1819....	475,651	446,606	33,660	32,001	987,918	215,088	398,260	389,795	788,055	199
1820....	460,463	432,121	33,915	32,434	958,933	208,893	389,822	380,884	770,706	188
1821....	463,069	432,803	34,552	32,934	963,358	221,868	377,062	374,152	751,214	212
1822....	465,274	437,774	35,820	33,928	972,796	247,495	391,443	382,719	774,162	198
1823....	460,807	433,552	35,710	33,952	964,021	262,020	376,101	366,634	742,735	221
1824....	471,490	441,488	36,280	34,894	984,152	231,680	385,785	377,821	763,606	220
1825....	468,151	436,443	35,381	34,011	973,986	243,674	400,444	397,568	798,012	175
1826....	474,837	445,883	37,061	35,410	993,191	247,194	419,613	416,045	835,658	157
1827....	469,209	440,219	36,098	34,670	980,166	255,738	399,864	391,261	791,125	189
1828....	465,745	440,098	35,924	34,780	976,547	246,839	421,956	415,189	837,145	130
1829....	460,887	434,289	35,276	34,075	964,527	248,796	405,366	398,087	803,453	161
1830....	461,756	436,838	35,241	34,029	967,864	270,435	408,558	401,195	809,753	158
1831....	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000
1832....	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000
1833...	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000,000	000

ılte du tableau précédent, que pendix-sept années, depuis 1817 jus-:0, il est né en France 6,981,902 et 6,563,567 filles.

ıport du premier nombre au second ı-peu près égal à 17/16, c'est-à-dire ıaissances des garçons ont excédé ième celles des filles. Si l'on prend rt pour chacune des quatorze anı trouve qu'il est à peu près consplus grande valeur a été 15/14, et etite 19/18.

ıppose communément que le rapnaissances masculines aux naissannines est égal à 22/21, ce qui dif-ısiblement de 17/16; mais ce derıport est le plus digne de confiance, ı'il est conclu de plus de treize mildemi de naissances des deux sexes; bien supérieur à ceux qu'on avait s jusqu'ici à la détermination de cet

ıavoir si le climat influe sur le rapnt il est question, on a considéré ent une trentaine de départements, néridionaux de la France. Les naisıns ces départements, depuis 1817 830, ont été de 1,973,765 garçons 353,911 filles : le rapport du premıbre au second est celui de 17 à ıne pour la France entière; et en le r en particulier pour chacune des : années, on trouve aussi qu'il n'a ıcoup varié, ses limites extrêmes ı/13 et 18/17. Ce résultat porte ıre que la supériorité des naisdes garçons sur celles des filles ınd pas du climat d'une manière

ıaissances des enfants naturels des ıes paraissent s'écarter du rapport 16. Depuis 1817 jusqu'à 1830, ces es, dans toute la France, ont été de garçons et 466,119 filles; le rappremier nombre au second diffère ıelui de 23 à 22, ce qui semblerait · que dans cette classe d'enfants, ıances des filles se rapprochent plus ı des garçons que dans le cas or-

ces mêmes quatorze années, il est ente et une fois que les naissances s des filles ont excédé celles des dans quelques départements, savoir : dans les Ardennes, deux fois dans , quatorze fois dans la Corse, une ı l'Hérault, une fois dans l'Isère, deux fois dans la Marne, une fois dans le Rhône, deux fois dans l'Yonne, une fois dans les Hautes-Alpes, une fois dans les Bouches-du-Rhône, deux fois dans la Haute-Saône, une fois dans la Dordogne, une fois dans la Manche, et une fois dans les Pyrénées-Orientales.

Quand il naît un enfant naturel, il en naît 13,2 ou plus de 13 légitimes; ce qui revient à peu près à 10 enfants naturels pour 132 enfants légitimes.

Les décès masculins surpassent les décès féminins; les premiers étant représentés par 55, les autres le sont par 54.

On compte un mariage pour 131,4 ou 131 habitants, et pour 4 naissances un douzième; on compte 3,8 ou presque 4 enfants légitimes par mariage.

On compte un décès pour 39,7 ou 40 habitants, et pour 1,24 ou une naissance un quart.

On compte une naissance sur 32,2 habitants, et pour 0,81 décès; ce qui revient à 10 naissances pour 8 décès.

Quant à l'accroissement de la population, on voit que les garçons y ont une plus grande part que les filles : les garçons y contribuent pour un 301e, et les filles seulement pour un 386e. Si l'accroissement total, qui est d'un 169e, se maintenait le même, la population augmenterait d'un dixième en 16 ans, de deux dixièmes en 31 ans, de trois dixièmes en 44 ans, de quatre dixièmes en 57 ans, de moitié en 69 ans, et il faudrait 117 ans pour qu'elle devînt double de ce qu'elle est maintenant.

LOI DE LA MORTALITÉ EN FRANCE.

On entend par mortalité, la quantité proportionnelle des individus qui, sur une population déterminée, succombe dans un certain laps de temps, sous l'empire des circonstances habituelles. Les calculs les plus exacts relatifs à la mortalité sont ceux ci-après, publiés par le bureau des longitudes. La table n° 1 indique combien, sur un million d'enfants qu'on suppose nés au même instant, il en reste de vivants après un an, deux ans, etc. La table n° 2 offre le partage de la population suivant les âges; elle suppose, comme la première, un million de naissances annuelles. La table n° 3 donne la loi de la population pour dix millions d'habitants.

TABLE N° 1.

ANS.	NOMBRE.	ANS.	NOMBRE.
0	1,000,000	56	248,782
1	767,525	57	240,214
2	671,834	58	231,488
3	624,668	59	222,605
4	598,713	60	213,567
5	583,151	61	204,380
6	573,025	62	195,054
7	565,838	63	185,600
8	560,245	64	176,035
9	555,486	65	166,377
10	551,122	66	156,651
11	546,888	67	146,882
12	542,630	68	137,102
13	538,255	69	127,347
14	533,711	70	117,656
15	528,969	71	108,070
16	524,020	72	98,637
17	518,863	73	89,404
18	513,502	74	80,423
19	507,949	75	71,745
20	502,216	76	63,424
21	496,317	77	55,511
22	490,267	78	48,057
23	484,083	79	41,107
24	477,777	80	34,705
25	471,366	81	28,886
26	464,863	82	23,680
27	458,282	83	19,106
28	451,635	84	15,175
29	444,932	85	11,886
30	438,183	86	9,224
31	431,398	87	7,165
32	424,583	88	5,670
33	417,744	89	4,686
34	410,885	90	3,838
35	404,012	91	3,093
36	397,123	92	2,466
37	390,219	93	1,938
38	383,300	94	1,499
39	376,363	95	1,140
40	369,404	96	850
41	362,419	97	621
42	355,400	98	442
43	348,342	99	307
44	341,235	100	207
45	334,072	101	135
46	326,843	102	84
47	319,539	103	51
48	312,148	104	29
49	304,662	105	16
50	297,070	106	8
51	289,361	107	4
52	281,527	108	2
53	273,560	109	1
54	295,450	110	0
55	257,193		

TABLE N° 2.

ANS.	NOMBRE.	ANS.	NOM
0	28,763,192	56	3,47
1	27,879,430	57	3,23
2	27,159,750	58	2,99
3	26,511,499	59	2,77
4	25,899,808	60	2,55
5	25,308,876	61	2,34
6	24,730,788	62	2,14
7	24,161,357	63	1,95
8	23,598,315	64	1,77
9	23,040,450	65	1,60
10	22,487,146	66	1,44
11	21,938,141	67	1,28
12	21,393,382	68	1,14
13	20,852,939	69	1,00
14	20,316,957	70	89
15	19,785,617	71	77
16	19,259,122	72	67
17	18,737,680	73	58
18	18,221,498	74	49
19	17,710,772	75	42
20	17,205,690	76	35
21	16,706,423	77	29
22	16,213,131	78	24
23	15,725,956	79	19
24	15,245,026	80	15
25	14,770,455	81	12
26	14,302,340	82	10
27	13,840,767	83	8
28	13,385,809	84	6
29	12,937,526	85	4
30	12,495,969	86	3
31	12,061,178	87	3
32	11,633,188	88	2
33	11,212,024	89	1
34	10,797,709	90	1
35	10,390,261	91	1
36	9,989,694	92	[illegible]
37	9,596,023	93	[illegible]
38	9,209,263	94	[illegible]
39	8,829,431	95	[illegible]
40	8,456,548	96	[illegible]
41	8,090,636	97	[illegible]
42	7,731,727	98	[illegible]
43	7,379,857	99	
44	7,035,068	100	
45	6,697,415	101	
46	6,366,957	102	
47	6,043,766	103	
48	5,727,922	104	
49	5,419,517	105	
50	5,118,652	106	
51	4,825,436	107	
52	4,539,992	108	
53	4,262,449	109	
54	3,992,943	110	
55	3,731,622		

TABLE N° 3.

ANS.	NOMBRE.	ANS.	NOMBRE.
0	10,000,000	56	1,209,405
1	9,692,745	57	1,124,401
2	9,442,537	58	1,042,403
3	9,217,162	59	963,467
4	9,004,497	60	887,646
5	8,799,050	61	814,993
6	8,598,068	62	745,558
7	8,400,096	63	679,387
8	8,204,345	64	616,523
9	8,010,394	65	557,000
10	7,818,029	66	500,847
11	7,627,158	67	448,083
12	7,437,763	68	398,717
13	7,249,870	69	352,747
14	7,063,526	70	310,157
15	6,878,797	71	270,919
16	6,695,753	72	234,986
17	6,514,465	73	202,298
18	6,335,005	74	172,777
19	6,157,443	75	146,325
20	5,981,843	76	122,829
21	5,808,267	77	102,153
22	5,636,764	78	84,150
23	5,467,390	79	68,650
24	5,300,186	80	55,471
25	5,135,193	81	44,417
26	4,972,445	82	35,279
27	4,811,972	83	27,841
28	4,653,798	84	21,883
29	4,497,945	85	17,179
30	4.344,430	86	13,509
31	4,193,268	87	10,660
32	4,044,470	88	8,428
33	3,898,046	89	6,628
34	3,754,003	90	5,148
35	3,612,346	91	3,944
36	3.473,082	92	2.978
37	3,336,216	93	2,212
38	3,201,753	94	1,615
39	3,069,698	95	1,156
40	2.940,059	96	810
41	2,812,844	97	554
42	2,688,063	98	369
43	2,565,729	99	239
44	2,445,858	100	150
45	2,328.471	101	90
46	2,213,581	102	52
47	2,101,215	103	29
48	1,991,407	104	15
49	1,884,185	105	8
50	1,779,584	106	3
51	1,677,643	107	1
52	1,578,403	108	1
53	1,481,911	109	0
54	1,386,213	110	0
55	1,297,360		

PRODUITS DOMINANTS DES TROIS RÈGNES.

—

PRODUCTIONS MINÉRALES.

La France est riche en métaux et en minéraux de toute espèce. La nature l'a abondamment pourvue de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine, de manganèse, de houille, de porphyre, de granites, de marbres de toute espèce, d'ardoises, etc.

Les mines ne peuvent être exploitées sans une autorisation du gouvernement; les travaux sont soumis à la surveillance du corps royal des mines divisé en cinq inspections et en dix-huit arrondissements.

Or. — On ne connaît pas de mine de ce métal qui mérite d'être citée. Celle de la Gardette, département de l'Isère, est abandonnée depuis longtemps. L'Ariége, la Garonne, le Tarn, le Gardon, le Rhône, la Cèze, le Doubs, le Rhin, charrient des paillettes d'or que les habitants recueillent avec soin, et dont le produit s'élève annuellement à environ 500 marcs.

Argent.—Il n'y a en France qu'une seule mine où l'argent se trouve seul ou presque seul, celle d'Allemont (Isère), dont l'exploitation est suspendue et dont on possède de beaux échantillons; mais beaucoup de mines de plomb donnent des produits considérables en argent telles son celles de Sainte-Marie aux Mines, Giromagny la Croix aux Mines, Poullaouen, Allenc, etc., etc.

Fer. — Le sol de la France renferme de riches et abondantes mines de fer. Presque tous les départements en sont pourvus, mais il n'y en a guère que les deux tiers qui exploitent des mines de ce métal utile. Les départements où le fer est le plus abondant et où se trouve la plus grande quantité d'usines pour le préparer, sont ceux de la Haute-Marne, Haute-Saône, Nièvre, Côte-d'Or, Dordogne, Orne, Meuse, Moselle, Ardennes, Isère, Cher, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariége et Haute-Vienne. L'exploitation du fer a lieu aussi, mais moins en grand, dans les départements de la Charente, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loire-Inférieure, Mayenne, Nord, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Vosges, Hérault, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Drôme, Landes, Loir-et-Cher, Morbihan, Gironde, Lot-et-Garonne, Lot, Haute-Ga-

ronne, Tarn, Aveyron, Corrèze, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Vienne, Yonne, Ille-et-Vilaine, Manche et Corse. Il n'y a par conséquent pas plus de 34 départements où le fer n'est pas exploité ou travaillé.

Le fer se trouve en filons ou en amas dans les terrains appelés primitifs; en amas, en rognons, en couche ou en grains dans les terrains de transition, notamment en Vendée, contrée qui offre des mines extrêmement riches. Dans certains départements, le minerai est traité dans les hauts fourneaux, où l'on obtient un fer impur appelé gueuse, qu'on peut raffiner ensuite et convertir en fer marchand dans des affineries et dans des fourneaux dits de réverbère. Dans d'autres départements, le minerai de fer est traité par la méthode appelée catalane, qui a l'avantage de donner, par une première et seule opération, du fer et même de l'acier, selon la qualité de la mine employée, mais par laquelle il serait impossible de traiter la mine de fer en grains. (*Voy. ci-après pour les produits de l'industrie du fer, l'article forges et hauts fourneaux*).

Cuivre. — On exploite principalement le cuivre à Chessy et Saint-Bel, département du Rhône, et à Sainte-Marie aux Mines, département du Haut-Rhin. La mine de Baigory, Basses-Pyrénées, dont les galeries descendaient à près de 500 pieds de profondeur, a été détruite dans la guerre de 1793, et n'a pas été relevée depuis.

Plomb. — Peu de pays sont aussi riches que la France en mines de plomb, qui se trouvent disséminées sur diverses parties du territoire, mais il en est peu d'exploitées : les principales sont celles de Poullaouen, Pompéan, Chatelaudren, Huelgoat (Finistère), Sainte-Marie aux Mines, Giromagny (Haut-Rhin), la Croix aux Mines (Vosges), Villefort (Lozère), Vienne (Isère). Le plomb est encore exploité dans les départements des Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Aveyron, Gard, Loire, Bas-Rhin; la Vienne et la Vendée, possèdent de très-riches gisements susceptibles d'être exploités avec avantages. Les mines de plomb sont pour la plupart riches en argent, et fournissent, outre le plomb, de l'alquifoux ou plomb sulfuré, et de la litharge.

Étain.—On trouve des traces de ce métal dans les départements de la Haute-Vienne, du Finistère et de la Loire-Inférieure; mais jusqu'à présent les mines qui le contiennent n'ont pas paru susceptibles d'être e avec avantage.

Antimoine. — Ce métal se trou damment dans la vallée d'Urcel (à Charbes (Bas-Rhin); à Dèz Mercœur (Corrèze); à Auzat (Dôme); à la Ramée et autres lie Vendée où il est très-abondant et o autrefois exploité; à Villefort et Vi zère); à Partès, Saint-Florent ((Gard). On en trouve aussi dans l tements de la Charente, de la Hau du Cantal et de l'Allier. Une ex considérable existe à la Licoune, ment de la Haute-Loire.

Manganèse. — Les principales manganèse sont celles de Saint-D veline (Vosges), Tholey (Moselle) (Dordogne), Saint-Jean de Garc (Gard). Celle de Romanèche (S Loire) pourrait seule fournir to rope de ce minéral pendant plusieu

Zinc.—Des mines de ce métal e Pierre-Ville (Manche), Auxelle-Ha Rhin), Montalet (Gard), Allemont aux environs de Bourges, de Sau ailleurs.

Houille.—La France possède plus cent cinquante mines de houille ex qui occupent plus de dix-huit mille et fournissent par an vingt à vingt et lions de quintaux de houille, dont un produit par le département de la L terrain houiller commence dans le ment du Nord, autour de Lille et V nes; c'est là que se trouvent les mines les plus considérables et les plus re bles par les travaux et les machines a exécutés. Ce dépôt houiller fait p la grande zone de deux lieues de l plus de cinquante lieues de long, tend depuis le département du Pas-d jusqu'au delà d'Aix-la-Chapelle, et ble se rattacher aux terrains hou duché de Luxembourg et de la Bav nane, du département de la Mosel y a beaucoup d'exploitations, aux de Sarre-Louis, et enfin à ceux du ment du Haut-Rhin. Hors de cette

1. Voyez ci-après, à l'article fabriqu nufactures, le tableau du produit des branches de l'industrie minérale.

de grands dépôts houillers dans le
t le midi de la France : on les voit
dans le département de Saône-et-
à ils sont particulièrement exploités
zot; plus ou moins interrompus par
itagnes qui les recouvrent, et par
sur lesquelles ils sont adossés et au-
quelles ils tournent : ils se prolon-
ıs le département de la Nièvre, où
loite la houille à Decize; dans ce-
Allier, où on l'exploite à Noyant,
c.; et enfin dans le département de
e. Ils se prolongent aussi par Roanne,
ison, Saint-Étienne, Rive de Gier,
s départements de la Loire et du
où il existe des exploitations consi-
s. A partir de Rive de Gier, le ter-
uiller se continue au pied oriental
ennes, et on le suit dans les dépar-
de l'Ardèche, du Gard, de l'Hé-
: l'Aude, et jusqu'au pied des Pyré-
existe sur cette ligne plusieurs mi-
oitées, particulièrement aux envi-
Alais, de Lodève, etc. Le terrain
se présente également sur la pente
ale de la même chaîne, et parcourt
tements du Tarn, de l'Aveyron, du
a Dordogne, et va finir dans le dé-
it du Cantal : c'est dans cette partie
trouvent les mines considérables
(Aveyron), qui suffiraient seules
provisionnement de la France, si
ports étaient facilités par des voies
unication; plus loin sont les mines
rons de Figeac (Lot). Au delà
pôts, se trouve un espace immense
a plus d'indice de terrain houiller;
plus que dans les départements de
e, de Maine-et-Loire et de la Loire-
e qu'il se représente : on y ex-
mines de Faymoreau, en Vendée,
Georges aux environs de Saumur,
elais et de Nort aux environs de
Plus loin, on reconnaît encore le
rain dans les départements de la
et du Calvados, où l'on exploite
s mines de Litry, à six lieues de

oduits de ces diverses mines ne
t, en 1812, qu'à sept millions. On
re dans le tableau que nous don-
près, le progrès de cette produc-
baissement successif du prix moyen
ille sur le carreau des mines, de-
jusqu'à 1831 [1].

Années.	PRODUCTIONS. quint. mét.	Prix moyen du quint. f. c.
1819	8,263,457	1 082
1820	9,374,120	1 054
1821	9,728,098	1 073
1822	10,230,675	1 041
1823	10,245,151	1 053
1824	11,363,136	1 016
1825	12,783,270	1 012
1826	13,258,201	1 048
1827	14,740,609	1 025
1828	15,206,341	0 998
1829	14,927,578	0 970
1830	15,965,703	0 975
1831		

Alun.—L'alun est principalement exploité à Lavencas, à la Burgne, à Fontaine, à la Salle (Aveyron), à Cussy (Aisne).

Sulfate de fer. — Les principales exploitations de sulfate de fer se trouvent à Goincourt, près de Beauvais (Oise); à Urcel (Aisne); à Gersdorf (Bas-Rhin); à Hardinghen, près de Boulogne (Pas-de-Calais); à Uxel (Corrèze); à Saint-Julien de Valgalgues (Gard).

Asphalte, bitume.—L'asphalte est exploité avec succès aux environs de Seyssel (Ain). Le bitume se trouve aux environs de Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin), de Dax (Landes), et d'Orthez (Basses-Pyrénées).

Pétrole.—On ne connaît qu'une fontaine où l'on recueille cette substance, celle de Gabian (Hérault).

Sel gemme. — Il existe à Vic (Meurthe) une mine de sel gemme, découverte en 1819, qui occupe une étendue dont le minimum ne paraît pas être de moins de 30 lieues carrées, et on calcule qu'elle pourrait fournir à une exploitation de 96,000 ans, à raison d'un million de quintaux métriques par année.

Sources salées.—De nombreuses sources salées sourdent sur plusieurs points du territoire de la France. Les plus importantes sont celles de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins (Meurthe); Salins et Montmorot (Jura); Saulnot (Haute-Saône); Arc (Doubs); Soultz (Bas-Rhin), et Salies (Haute-Garonne) : viennent ensuite les sources salées de Carcastel et de Fourtou (Aude); de Ca-

[1] ...ête sur les houilles en 1830, p. 30.

marade et de la Bastide (Ariége); de Pouillenaé (Côte-d'Or); de Saint-Pandelon (Landes); de Reling, d'Herbitzheim, de Saltzbrun, de Sarralbe, de Morlange (Moselle); d'Aincille (Basses-Pyrénées); de Sassenay (Saône-et-Loire); de Baumes et de Courthezon (Vaucluse).

Les salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soultz, Saulnot, Arc, Salins, Montmorot, et la mine de sel gemme de Vic, ont été concédées, en 1825, pour 99 ans, à titre de régie intéressée, à une compagnie qui a le titre de Compagnie des salines de l'Est.

Marais salants. — Située dans un climat tempéré très-propre à faire le sel, la France est le pays de l'Europe et de tout le globe où il se fait le plus grand commerce de sel marin. Les principaux lieux où l'on exploite les marais salants sur l'Océan, sont : Marennes, Tonnay-Charente et les îles d'Oléron et de Ré dans le département de la Charente-Inférieure; Saint-Vivien, département de la Gironde; Guérande, Saint-Wolf, Mesquer, le Croisic, Bourgneuf, Batz, dans la Loire-Inférieure; Montebourg, Genest, les Pieux, Vaines, Saint-Patrice, Muvée, Courtils, Villedieu, Briqueville, Lessay, Portail, dans le département de la Manche; les Sables, Saint-Gilles-sur-Vie, Olonne, Landevieille, Chaillé-les-Marais, et l'île de Noirmoutiers, dans la Vendée. Et sur la Méditerranée, Peccais, département du Gard; Cette, département de l'Hérault.

L'impôt sur le sel à l'extraction des marais salants, en remplacement de la taxe pour l'entretien des routes, a été voté par le corps législatif dans la séance du 14 avril 1806. Par l'art. 48 de cette loi, le droit à percevoir au profit du trésor a été établi à raison de 2 décimes par kilogramme de sel, sur tous les sels enlevés soit des marais salants de l'Océan, soit de ceux de la Méditerranée, soit des salines de l'Est, soit de toute autre fabrique de sel. Par l'art. 49, tous les sels fabriqués dans les salines des départements de la Meurthe, du Jura, du Mont-Blanc, de la Haute-Saône, du Doubs, du Bas-Rhin et du Mont-Tonnerre, devaient payer, outre le droit fixé par l'article 48, 2 fr. par quintal métrique du sel de leur fabrication.

Aujourd'hui, le taux moyen du droit est de 28 fr. 50 c. par quintal métrique, sauf la réduction de 5 pour cent accordée pour tout déchet par la loi du 11 juin 1806. L'impôt du sel frappe chaque année sur une quantité qui s'est progressivement depuis 1814, et qui s'élève à 2,144,56 taux pour une population de 32,5 habitants; ce qui porte la consom moyenne, par individu, à environ grammes, et le montant du droit à moins de 2 fr. — Le produit total taxe s'élève à 61,500,000 f. La porti que dans l'intérieur par les agents d tributions indirectes est de 7,500,0 et celle qui est réalisée par les prép douanes se monte à 54,000,000.

Pendant les années où le sel a é d'impôt, la consommation de cette a été prodigieuse; mais elle s'est ral un tel point, depuis le rétablissement pôt, qu'elle est à peine du dixièm qu'elle était auparavant : il importe naître la cause de cette diminution qu'elle intéresse essentiellement l' ture. Lorsque le sel était à bas prix culteur pouvait en donner à ses be il le mêlait avec le fumier pour ex végétation : en Provence, on le ré au pied des oliviers pour leur do la vigueur; mais dès qu'il a été gr l'impôt, l'usage s'est borné à assa nos aliments et nos salaisons. Dès ce n l'agriculture a perdu un de ses plus éléments de prospérité; il suffit, p convaincre, de comparer l'état des a auxquels on peut donner une bonne de sel par semaine, avec ceux qui privés : ces derniers, quoique nour la même quantité et la même qua fourrage, sont maigres, souffreteux, que les premiers présentent tous les tères d'une parfaite santé, et ass leurs propriétaires un meilleur ser une dépouille plus avantageuse. De impôts, il n'en est pas de plus nuisi prospérité agricole, et de plus fune intérêts de la nation, que celui qu'o sur le sel. Sans doute il faut des i mais la science du législateur est déterminer les matières imposables ne pas frapper de mort les germes teurs, et on peut être convaincu q quelque manière qu'on remplace l'im sel, le gouvernement méritera la naissance des propriétaires ruraux.

MARBRES, PORPHYRES, GRANITES, AL ETC.

« La France abonde en carrières bre. Il est peu de ses provinces q présentent plusieurs espèces. Les plus

; riches en couleurs, se trouvent au midi, dans le Languedoc, le ıé, la Provence, les Alpes, les Py- Le nord en possède aussi quelques , et les marbres de Flandre et de ne sont ni sans réputation ni sans Parmi eux on exploite surtout : marbre de Rance à fond blanc, rouge brun (Nord); ceux de Bar- (id.), à fond noir, veiné de blanc; nont (Oise), d'un gris cendré clair, de violet; de Trelon (Nord), rouge ıtre; la lumachelle, à fond rouge, de veines d'un rouge plus clair; ırèche de Givet (Ardennes), noire, de blanc (l'usage de ces deux es- de marbres est commun à Paris); la de Doulers, à fragments cendrés, rougeâtres; une brocatelle de Bou- Pas-de-Calais), à taches jaunâtres, de filets rouges, et une autre gris parsemée de veines plus foncées é pour la colonne de Boulogne et bris de la Bourse); plusieurs autres le différentes couleurs dont les gîtes vent aux environs d'Avesnes et de ıge; les marbres gris de Champagne, Langres (Haute-Marne); gris blanc, taches roses, à Chaumont (Haute- ı; gris cendré ou jaunâtre, jaspé de lignes noirâtres, près de Troyes

ıs les provinces du centre on con- s marbres de l'Aunis (Charente- re), à fond gris et à fond jaunâtre. u Poitou (Vienne). A fond rouge mêlé de taches jaunes, et à fond jaune sans mélange, à la Bonarde- eux de la Normandie. Près de Caen ıs), à fond d'un rouge sale, veiné ou de blanc, employé pour les ta- cafés, des restaurateurs. Ceux de A fond gris, veiné de blanc, près s (Maine-et-Loire); à fond jaune, rouge et de blanc, à Sablé (id.). l'Auvergne. Lumachelle à fond gris (Puy-de-Dôme); rouge veiné, aux s de Brioude (Haute-Loire). Ceux ıe. A fond noir, près d'Argentré ıe); jaspé de rouge, de blanc et de rdoise, dit marbre de Berthessin, Laval (id.). Ceux de Bretagne. A ır veiné de blanc, dans la rade de ceux de Bourgogne. A fond jaune, Tournus (Saône-et-Loire), tres-em- Lyon; marbre de Châlons, à fond t rouge foncé; un blanc, jaspé de t de rose, employé à Beaune et à Dijon; le marbre de Montbard, taché de blanc, rouge et jaune; une brèche, dite de Rochepôt (Côte-d'Or), à fond rouge et jaune; de Saint-Romain (id.), etc.

« Au midi on trouve les marbres du Languedoc. Blanc, bleu turquin, rouge cerise, blanc et rose; rouge cervelas nuancé de gris, de rose, de vert et de violet; une griotte d'un rouge foncé semé de spirales noires, à Caunes (Aude), à Coudoms, à Carcascatel, à Valmigère (id.); des marbres jaunes et gris, gris et blancs, noirs et jaunes; gris cendré jaspé de gris plus foncé, près de Pouzin (Ardèche) (le pont de la Drôme en est construit); le marbre de la Sainte-Baume, à fond d'un rouge pâle, sillonné de longues bandes blanches, à la Sainte-Baume, près de Saint-Maximin (Aude) (les colonnes de l'arc de triomphe du Carrousel, les soubassements des églises Saint-Roch et Notre-Dame à Paris); une griotte d'un brun foncé avec des taches ovales d'un rouge de sang, au milieu desquelles se détachent de grandes veines blanches (Hérault) (les plates-bandes de l'arc du Carrousel, et surtout les appuis de la grille du chœur de Notre-Dame); le marbre dit de Sigean (Aude), d'un vert rembruni, mêlé de taches rouges, quelquefois couleur de chair, sur lesquelles serpentent des filets gris et verts.

« Après les marbres du Languedoc, ceux des Pyrénées sont les plus nombreux. Parmi les blancs on distingue ceux de la montagne du Cos (Hautes-Pyrénées), de Loubié, de Saint-Sauveur, dans les vallées de Bastan; de la Pène, d'Escat, de Brille (Basses-Pyrénées), de Saint-Béat (Ariége). Sans avoir une couleur aussi pure, un grain aussi fin, un poli aussi brillant que celui de Carrare, ces marbres sont cependant propres à la sculpture, surtout celui de la vallée de Salat, celui connu à Bagnères sous le nom de marbre vierge, et celui de Saint-Béat. C'est de la première qualité de ces marbres qu'étaient faits la statue de Louis XVI, destinée à la ville de Rennes, et le buste de Charles X, placé dans une des salles du Musée qui portait le nom de ce prince, au Louvre.

« Parmi les marbres de couleur on estime ceux de Sarrancolin (Ariége), taché de gris, de jaune et de rouge; de Villefranche (Pyrénées-Orientales), nuancé de rouge, de blanc et de vert; le marbre Campan, un des plus riches en couleurs, tantôt d'un vert pâle, rehaussé de veines d'un vert plus foncé, tantôt à fond rose pâle semé de veines de talc vert, ou bien d'un rouge

sombre veiné de rouge plus sombre encore. Ces trois variétés se trouvent quelquefois réunies dans le même morceau. On connaît encore les marbres de Saint-Béat (Ariége), à fond noir veiné de blanc, à Labat-Saint-Bertrand (id.); des marbres nankins, panachés de jaune, de gris blanc, près de Mausions; des gris sur gris aux environs de Bouchet, de la goule de Signac, etc.; une brèche, dite des Pyrénées, d'un rouge brun relevé par des taches noires, grises ou rouges, qui prend un beau poli, et par cela même est très-estimée; une autre dont la pâte est d'un jaune-orange clair avec de petits fragments d'un blanc éclatant; d'autres semées de taches noires sur un fond jaune, ou à fragments jaunâtres et noirs entremêlés de taches blanches, appelées brèches d'Aste. Tous ces marbres sont également propres à l'architecture et à l'ameublement.

« Parmi les marbres de Provence ou des Alpes, les plus connus sont : la brèche de Marseille, rougeâtre, à fragments gris et bruns; celle d'Aix, à fond jaunâtre, semé de taches grises, brunes et rouges; le marbre de Trest, mélangé de jaune, de gris, de rouge et de blanc.

« Le Dauphiné donne plusieurs variétés de marbre blanc, telles que celui des Aiguilles de Flumay (Isère), des Challanches, d'Allecourt (id.); du Désert, dans la vallée de la Baume. Ces marbres deviendraient utiles à l'art, si des communications faciles en permettaient l'exploitation.

« Dans les marbres noirs on distingue surtout ceux de Seyssin (Isère), à filets ondoyants gris, à filets blancs coupés d'autres filets jaunes, à filets jaunes uniques, enfin à fragments blancs, veinés de rose ou de violet. Ces quatre espèces de marbres sont ce qu'on appelle le marbre portor, un des plus beaux de la France.

« On fait encore beaucoup de cas du marbre noir de Saint-Firmin dans le Valgo de Mar (Hautes-Alpes), à 2 lieues de Gap. On s'en est servi pour le mausolée du connétable de Lesdiguières, dans la cathédrale de Gap.

« Parmi les marbres de couleur, on emploie celui de Briançon, d'un rouge veineux ou nuancé de rouge, de gris, de blanc et de jaune, que l'on exploite aux Eygliès, et qui a servi à la construction des remparts ainsi qu'à celle de la plus grande partie des maisons de Mont-Dauphin; un marbre cypolin, riche de ses larges zones de talc verdâtre; un marbre poudingue, composé de divers fragments blancs, gris, jaunes, rouges, verts, retenus dans un ciment rou-geâtre qui prend un beau poli, et dont il existe quelques belles tables à Grenoble. Les recherches de M. Héricart de Thury ont encore signalé dans le Dauphiné le marbre gris jaune de Sassenage, le gris bleu de Saint-Quentin, les deux variétés de la Grande-Chartreuse, l'une grise et rouge, l'autre grise et blanche, etc.

« Les porphyres sont plus durs que les marbres : tandis que ceux-ci se laissent rayer par le fer, ceux-là étincellent sous le briquet; cette extrême dureté permet de leur donner un poli plus vif. Leurs couleurs sont moins mélangées, moins variées, leurs fonds plus unis. On en connaît en France de noirs, de bruns, de verts, de rouges, de violets. Les montagnes des Vosges en renferment toutes les variétés; des noirs à Framont; des verts à Chevetrey (il existe un beau vase de ce dernier à la Monnaie de Paris); des bruns sur le mont des Eyres; des violets à cristaux verts entre Giromagny et Ocelle-Bas : c'est une des plus belles espèces de porphyres. On en trouve une variété à fond rouge et à cristaux rougeâtres auprès de Roanne (Loire); de roses et de rouges en Vendée, et de diverses couleurs dans les montagnes de l'Esterelle (Var).

« Les diorites, les serpentines, etc., fournissent aussi de beaux objets d'ornement et se trouvent dans divers lieux de la France.

« Les granites, assemblage de petites pierres de différentes couleurs, les unes très-dures, les autres plus tendres, liées ensemble par un ciment plus ou moins tenace, se rencontrent dans plusieurs endroits du royaume. Les plus beaux sont dans les Vosges, les Hautes-Alpes, et surtout dans la Bourgogne, la province qui en présente une plus grande quantité après les Vosges. On trouve un granite gris à la base du Ballon (Vosges) (on s'en est servi pour les parvis du péristyle du Panthéon); un autre près de Cherbourg (avec lequel on construit l'éperon du Pont-Neuf); un noir, blanc, verdâtre et rose, d'un bel effet, auprès d'Autun; un noir et blanc à Giromagny, à la montagne de Felsberg (Vosges), près de celle des Échellatons, de Charence (id.) (on voit à la Monnaie de Paris une belle table de ce granite); un rose pâle à cristaux gris à Marmagne (Saône-et-Loire); un rose verdâtre, à cristaux gris et noirs, à la montagne des glaciers de Girause (Alpes-Hautes), très-employé à Grenoble pour consoles, tables, chambranles de cheminée; un rouge et noir avec des taches verdâtres, à la mon-

Tarare, près de Lyon. On trouve
es granites de différentes espèces en
-Comté, et près de Limoges, de
d'Alençon, etc., etc.
ns durs que les granites, les por-
et les marbres, les albâtres viennent
ux, et se distinguent en deux es-
les calcaires et les gypseux. Les pre-
'un blanc de lait pur, sont agréables
, mais la pâte en est si tendre
se laisse entamer par l'ongle; les se-
d'une couleur jaunâtre tirant sur
, sont plus durs et prennent un
li. Les grottes d'Arcy (Yonne) pré-
des blocs énormes de cette dernière
, bien plus estimée que la première.
trouve aussi des bancs à Montmar-
rès de Paris. L'albâtre de Laguy
et-Marne) est jaunâtre, à demi trans-
, et se polit bien. — Les principaux
ts de l'albâtre calcaire sont à Bos-
près d'Embrun (Hautes-Alpes), dans
es-Pyrénées, où il est d'un blanc
, dans les grottes et les cavernes
irons de Poligny (Jura), dans le
le Foix, à Fontestorbe de Belestat,
llas (Ariége), etc.
mi les différentes espèces de pierres,
, d'ardoises, répandues en plus ou
grande quantité sur le sol de la
, on distingue la pierre de Château-
(Seine-et-Marne), à laquelle sa cou-
ne de miel et son poli donnent l'ap-
du marbre. (L'arc de triomphe de
en est entièrement construit, ainsi
quatre piédestaux placés aux extré-
u pont d'Iéna.) La pierre de meu-
qui tire son nom de l'emploi qu'on
pour les meules de moulin, et dont
ait trois espèces : une blanche, une
, et une d'un gris bleu, plus dure,
ela même plus estimée : la première
s'exploite dans la plaine de Gometz,
village des Molières (Seine-et-Oise);
res se trouvent à Saint-Martin-
s, en Champagne (Marne), à la
ous-Jouarre (Seine-et-Marne), à
c, près de Pacy-sur-Eure, en Nor-
; enfin dans le Quercy, près de Ca-
i Calcerette et à Saint-Cirq. La
aiguiser les instruments tranchants,
y a des gîtes en Lorraine, en Cham-
dans les environs de Langres, de
de Marcilly. Le grès des paveurs,
nun aux environs d'Houdan, d'É-
, de Fontainebleau, et dont les
mmenses fournissent les pavés des
Paris. Le silex, connu sous le nom de pierre à fusil, dont l'usage est si fréquent, si répandu, est l'objet d'une industrie qui n'existe que dans quelques villages de France, à Noyers, à Couffy, à Lyc, dans le Berri (Indre); à Cerilly, en Bourgogne (Yonne); à la Roche-Guyon (Seine-et-Oise), et surtout à Mensles, près de Saint-Aignan (Loir-et-Cher). Il y avait en 1794, dans les magasins de cette dernière ville, 30 millions de pierres taillées, et prêtes à servir. La pierre à lithographier se trouve aux environs de Ferrières, près de Nancy, de Belley, de Bourges, de Tours, et surtout de Châteauroux. C'est des carrières découvertes près de cette ville que se tirent les meilleures. Enfin la pierre à chaux et à plâtre (le gypse), dont il existe des couches abondantes à Montmartre, près de Paris, et à Metz, en Lorraine.

« Le schiste argileux, connu sous le nom d'ardoise, a trois principaux gisements en France : dans les environs de Cherbourg et de Saint-Lô (Manche), en Normandie; dans l'Anjou, non loin d'Angers (Maine-et-Loire); et près de Charleville, à Fumay (Ardennes), en Champagne. Le banc d'Angers a 2 l. de longueur. Il fournissait, il y a quelques années, 27 millions d'ardoises. Celui de Charleville a 60 pieds d'épaisseur, et l'on y a ouvert 18 carrières, d'où l'on tirait par an jusqu'à 60 millions d'ardoises. Ces nombres étonnent l'imagination. Il en est de même de la production des épingles, des clous, des pipes, des allumettes : toutes choses dont la valeur intrinsèque est nulle, mais dont l'usage général entretient une production immense, et rapporte des millions à qui les fabrique en grand : nouvel exemple, parmi tant d'autres, des grands résultats produits par de petites causes.

« La France est riche encore en marnes, en argiles, depuis la plus grossière, dont on fait la poterie la plus commune, jusqu'à celle qui donne la belle faïence, et qui se trouve à Montereau-sur-Yonne, à Savigny, près de Beauvais, à Forges-les-Eaux, à Gumercy, dans les environs de Maubeuge, etc.

Un banc considérable de kaolin existe à Saint-Yrieix (Haute-Vienne); la Vendée en offre aussi de grands gisements[1]. »

Le graphite ou pierre à crayons est abondant dans certains départements, et surtout

1. Notes statistiques sur la France, par M. Benoiston de Châteauneuf.

en Vendée, où des gisements ont été reconnus par M. Rivière [1].

PRODUCTIONS VÉGÉTALES.

Le règne végétal offre en France une multitude d'arbres et de plantes de toute espèce, dont la plupart sont une source inépuisable de richesses pour ce beau pays : les plantes céréales et oléagineuses, les fruits, les légumes y sont cultivés avec un tel succès, que non-seulement ils suffisent aux besoins de la population, mais permettent encore souvent qu'on en exporte une quantité immense. D'un autre côté, les vins et les eaux-de-vie, constamment recherchés par les étrangers, sont, pour l'agriculture et le commerce, une source intarissable de prospérité. Indépendamment de ces objets du premier intérêt, les fleurs, les plantes tinctoriales, les herbes médicinales y sont encore répandues avec profusion, et les végétaux des quatre parties du monde, que la nature semblait lui avoir refusés, croissent au milieu des productions indigènes : tels sont la renoncule inodore, apportée par saint Louis des plaines de la Syrie; la tulipe et le marronnier d Inde, originaires de la Turquie; le saule pleureur, qui vient des environs de Babylone; l'acacia de la Virginie, le pêcher de la Perse, l'héliotrope des Cordilières, le réséda d'Égypte, le tabac du Brésil, l'angélique de la Laponie, la tubéreuse de Ceylan, le chou-fleur d'Orient, le raifort de la Chine, la pomme de terre, le maïs et l'abricot d'Amérique, le lilas, l'asperge et le melon d'Asie, l'oignon d'Égypte, l'œillet d'Italie, le soleil du Pérou, la capucine du Mexique, la balsamine de l'Inde, le lis de la Palestine, etc.

Céréales.—Les grains, surtout le blé, sont en France un des plus grands objets de culture, et le fond de la richesse territoriale. Les plus beaux blés sont ceux du Dauphiné, du Languedoc et de la Provence; la Beauce, le Berri et la Picardie sont les provinces qui en fournissent le plus.

Des agriculteurs instruits évaluent les récoltes annuelles à 130,000,000 d'hectolitres de grains, et leur produit en argent, à raison de 18 fr. 50 c. l'hect. (prix moyen des dix dernières années), à deux milliards quatre cent cinq millions.

Suivant d'autres agriculteurs, la totalité

1. Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences, etc.

des terres ensemencées en céréales passe pas 14,000,000 d'hectares 4,500,000 sont affectés à la culture ment, 2,000,000 à celle du seigle, 1, à celle de l'orge, et 5,900,000 au menus grains.—Les récoltes produi nuellement 155,076,000 hectol. de savoir : froment, 48,000,000 à 1(par hectare; seigle, 22,300,000 h 8 hectol. 1/2 par hectare; orge, 17, à 11 hect.; avoine, 41,000,000 à —L'ensemencement enlève plus d'un de la récolte.—La subsistance, cal 2 à 4 hectolitres par bouche, en 97,000,000; les animaux 29,500,00 autres usages 1,600,000. Ainsi; la mation s'élève au niveau de la pr ordinaire. Mais, quand l'année est m on reste de 5,000,000 au-dessous d sommation. Ce déficit est alors cou la réserve des bonnes années et p portation.

Enfin, d'après des renseignement nistratifs, qui diffèrent beaucoup de dents, la moyenne des produits an l'agriculture sur quatre ans (1825- aurait été de :

Blé.......	59,595,600 hecto
Méteil....	11,401,000
Seigle.....	29,164,600
Orge	15,547,150
Sarrasin...	7,727,200
Avoine....	32,066,587

Le produit brut d'un hectare es le nord, de 69 fr.; dans le midi, d 50 c.; dans les Landes et les Alpes, auprès de Paris, de 216. Le terme est de 34 fr.

Maïs.—La culture en grand du lieu dans aucun des départements d En tirant une ligne de la Charente-In au département du Bas-Rhin, et p ment une autre ligne du départe l'Ariége à celui de l'Ain, on a tout tie de la France où réussit cette On trouve cependant quelques ch maïs sur les bords de la Loire, mais lité est de beaucoup inférieure à maïs récolté plus au midi. La cul maïs est de la plus haute importan les départements de Lot-et-Garonne Haute-Garonne, de l'Isère, de la D de la Charente, et en général pour t compris entre les deux lignes que n nons d'indiquer. Le maïs, dont l fournit une nourriture saine et ab

mme, est pour ces départements une véritable prairie pendant l'été, on en cueille régulièrement les our les bestiaux, et qu'elles fourne nourriture fort succulente et e à les engraisser : en hiver, son ılu ou préparé, devient à son tour, œufs, les cochons et la volaille, lente nourriture. Le produit an. culture de cette plante est d'en-)0,000 d'hectolitres.

n.—Le sarrasin se trouve, en gé- ns presque toutes les parties de la l'exception peut-être de quelques é, tels que le département de la érieure, une partie de ceux d'Eure- *du* Loiret, et quelques autres. Le *semble* n'occuper que les terrains és par les autres céréales; c'est e dans les terres les plus maigres tie montagneuse et stérile du dé- de l'Ain, dans les maigres plai- ix de l'Aube et de la Marne, dans s de la Bretagne, qu'on le cultive Dans les autres départements, on ve que comme supplément au dé- ıtres céréales, pour servir à en- volaille, ou comme plante four- produit de la récolte annuelle ı est de 7,727,200 hectolitres.

oléagineuses. — La culture du a navette et du pavot, ne s'étend les départements; elle se borne à ceux du Nord, du Pas-de-Ca- Seine-Inférieure, de l'Oise, de la s Vosges, des Haut et Bas-Rhin: encore quelques autres départe- plusieurs de ces plantes sont cul- s les produits en sont peu impor- olza est surtout cultivé en grand partement du Nord, où il offre ıges inappréciables; on y trouve s de moulins où l'on fabrique une nmense d'huile, qui est pour ce ut un objet considérable de com-

:n aucune contrée de l'Europe on le plus beaux lins; aussi la France oint de rivale pour la confection ritables batistes. Cette plante se incipalement dans les départe- Calvados, des Côtes-du-Nord, du d'Ille-et-Vilaine, du Nord, du ais, de la Somme, de la Seine-In- t en général dans le voisinage de

Chanvre. — On cultive le chanvre dans presque toutes les parties de la France avec le plus grand avantage; cependant la quantité immense qui s'en récolte est loin de suffire à la consommation, et l'on est obligé d'en tirer encore une quantité assez considérable de l'étranger pour l'entretien des manufactures. Les départements d'Ille-et-Vilaine, de l'Isère, de Lot-et-Garonne, de la Marne, de la Sarthe et des Vosges, sont ceux qui en produisent davantage.

Tabac.—Le sol de la France est généralement propre à la culture du tabac, et il est présumable qu'il se naturaliserait facilement dans tous les départements, pour lesquels il serait une nouvelle source de richesse; mais le monopole de la fabrication du tabac appartient exclusivement au gouvernement, qui a restreint la culture de cette plante aux seuls départements du Finistère, de Lot-et-Garonne, du Nord, et des Haut et Bas-Rhin. Il dit au planteur : Tu ne cultiveras ton champ que dans des conditions déterminées; il dit au vendeur : Ta denrée est à moi et je la payerai le prix que je voudrai; il dit au consommateur : Mon produit est de qualité inférieure aux produits étrangers, cependant tu n'en auras pas d'autre et tu le payeras le prix que je voudrai y mettre, c'est-à-dire, quatre fois plus cher que les produits étrangers de qualité supérieure. La cessation de ce monopole est réclamée depuis longtemps par les consommateurs, par l'agriculture et par les départements privés de cette riche branche d'industrie.

Plantes tinctoriales.—La garance, le pastel, la gaude et le safran sont cultivés avec avantage dans plusieurs départements, principalement dans ceux des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Loiret, de Lot-et-Garonne, du Nord, de Vaucluse, et du Haut et du Bas-Rhin.

Houblon. — On ne cultive en grand le houblon que dans les départements voisins de la Belgique, où la bière est la boisson commune; savoir, dans ceux du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais.

Pommes de terre. — La culture des pommes de terre est prospère dans tous les départements : elle est plus étendue dans ceux où le blé est plus rare, tels que les départements de la Lozère, de la Haute-Saône, du Tarn, des Vosges, etc. Les départements de la Meurthe, de la Moselle, des Bouches-

du-Rhône, de Vaucluse, de l'Ariége, de l'Aube, de la Côte-d'Or et d'Eure-et-Loir, en récoltent une quantité beaucoup plus considérable que les autres départements qui les avoisinent. En général, ce légume est cultivé dans presque toute la France, soit dans les potagers, comme plante auxiliaire pour la cuisine, soit dans les champs et en grand, comme objet d'économie rurale. La culture de ce tubercule est d'autant plus avantageuse, qu'il peut remplacer les jachères, prépare la terre à recevoir des céréales, et offre un mets sain, agréable, nutritif, et d'une grande ressource pour la nourriture des animaux, et même des hommes en général; on le trouve également sur la table somptueuse du riche et sur la table modeste de l'agriculteur.

Pois, fèves, haricots, lentilles.—Les pois, les fèves de marais et les haricots se trouvent généralement dans tous les départements; ils ne sont guère en France qu'un objet d'économie domestique, si ce n'est aux environs des grandes villes, pour l'approvisionnement desquelles on les cultive en grand : secs, ils sont des objets de commerce; il s'en fait des exportations assez considérables. Les lentilles viennent dans les terrains les plus pauvres, et même presque dépouillés de végétation; elles donnent d'excellentes récoltes dans les sols argileux, et servent même à les améliorer. Le département de l'Aisne, et surtout l'arrondissement de Soissons, fournit une quantité considérable de haricots de première qualité.

Choux, navets, raves. — Ces légumes se cultivent dans tous les potagers de la France comme un objet d'économie domestique; cependant dans quelques départements on les cultive en grand pour l'engrais des bestiaux.

Betterave.—La betterave, peu cultivée autrefois, et qui n'entrait qu'en très-petite quantité dans la nourriture des bestiaux, est devenue depuis quelques années une des productions les plus précieuses pour l'économie agricole, non-seulement parce que l'industrie en extrait une matière sucrée qui ne diffère en rien du sucre de cannes, mais encore parce que le résidu pulpeux de l'opération offre aux bestiaux un aliment très-substantiel et d'une facile conservation. Ce double produit donne à la betterave une supériorité très-marquée sur toutes les autres plantes fourragères, au moyen desquelles on a proposé trop souvent de substituer chez nous, à l'ancienne culture pauvre et routin[e] culture variée et raisonnée. Auss[i] d'hui, grâce à la fabrication du s[ucre indi]gène, la betterave se propage et c[ommence] à prendre place dans les assoleme[nts].

Cette plante peut être cultivée [plusieurs] années de suite dans les mêmes [terres]; ordinairement la troisième année [on ense]mence en blé, et l'on obtient a[utant de] grains que si la terre fût dem[eurée en] jachère; la raison en est que la [terre se] trouve fumée par les feuilles qui d[emeurent] sur le champ, ainsi que par les [bestiaux] qu'on envoie se nourrir des même[s]. La récolte varie de douze mille kil[ogrammes] de betteraves par hectare à qu[arante] mille; mais la moyenne, pour les [départe]ments du Nord et du Pas-de-Cala[is, est de] vingt-cinq à trente mille kilogra[mmes]; le cultivateur vendant ses betteraves [au prix] de 16 fr. les mille kilogrammes, il [en résulte] que le produit brut d'un hectare [est de] 480 fr.

L'introduction de la fabrication [du sucre] en Europe est une de ces révolutio[ns indus]trielles dont les exemples ne sont [pas rares] dans l'histoire des peuples, qui [déplacent] les sources de la production au p[rofit de quelques-]uns, au préjudice de quelques a[utres et] à l'avantage du plus grand nombre [...] tentative de fabrication nouvelle [n'a peut-]être jamais englouti plus de capi[taux ni] causé plus de sinistres financier[s que la] fabrication du sucre de betteraves [...] une industrie nouvelle n'a excité [...] deur et d'enthousiasme, jamais [un plus] grand nombre d'individus ne s'y [est préci]pité pour remplacer ceux dont la [tentative] avait été la ruine ou une diminu[tion con]sidérable de leur fortune.

En 1828, le nombre des fabriq[ues de su]cre de betteraves en activité étai[t de ...] celui des fabriques en constructi[on à la] même époque était de 31 : elles [se trou]vaient réparties dans vingt et un [départe]ments, occupaient 3,130 hectares [et pro]duisaient environ 3,380,000 kil[ogr. À] la fin de l'année 1835, le nombr[e des fa]briques était de 342, occupant [...] 150,000 ouvriers, 20,000 hectares [et] 60,000,000 de capitaux; elles on[t produit] 33 millions de kilogr. de sucre. A [l'ouver]ture de la campagne de 1836, 10[...] les fabriques étaient en constructi[on; le] produit de la campagne prochaine [est éva]lué à 45 millions de kilogr. de s[ucre].

Les départements qui possèden[t le plus] de fabriques de sucre indigène son[t]

'as-de-Calais, de la Somme, de de l'Isère.

rtements où sont établis les fat les suivants [1] :

NOMBRE DES FABRIQUES.	
....	30
....	1
-Inférieure.	2
....	4
r.	1
-Nord.	1
....	2
Loir	1
....	1
-Loire.	2
....	13
....	1
férieure.	1
....	4
-Loire.	2
Haute-).	2
....	3
....	1
in.	1
....	3
....	136
....	8
Calais.	73
Dôme.	2
as-).	3
aut-)	1
Haute-).	2
-Loire.	2
....	1
....	2
férieure.	3
-Oise.	1
....	26
é.	3
....	1
(Haute-).	1
Total.	342

uelle a été la quantité de sucre cooduit en France, et celle de sucre livré à la consommation pendant ernières années :

Sucre colonial.	Indigène.
61,255,232 k.	4,000,000 k.
67,542,792	10,000,000
62,669,638	15,000,000
66,951,481	20,000,000
60,000,000	30,000,000

Dans l'origine de la fabrication, on obtenait de la betterave 3 pour cent en sucre brut; ensuite on en a tiré 4, puis 5; aujourd'hui, dans les fabriques qui travaillent bien, on obtient généralement 6 pour cent d'un fort beau sucre. Dans quelques établissements, le rendement s'élève même à 6 1/2 pour cent. Les 1000 kilogr. de betteraves produisent donc 60 kilogr. de sucre, qui coûte un peu moins de 27 c. le kilogr., pris dans la betterave, si l'on peut s'exprimer ainsi, c'est-à-dire, abstraction faite des frais de fabrication, en supposant le rendement à 6 pour cent. L'analyse a démontré que les betteraves dont on obtient cette proportion contiennent généralement 10 pour cent de sucre cristallisable; et c'est uniquement à l'imperfection des procédés que l'on doit de n'en tirer que la moitié de cette quantité; il n'est pas de fabricant éclairé qui n'espère parvenir à obtenir par la suite au moins 10 pour cent. Lorsqu'on sera parvenu à ce point, le sucre ne coûtera plus que 20 c. le kilogr., abstraction faite des frais de fabrication.

Légumes et plantes diverses.— Les plantes potagères et légumineuses abondent sur tous les points du territoire de la France, et y sont en général d'une excellente qualité. Les artichauts, les asperges, le melon, l'ail, l'oignon, sont l'objet d'une culture particulière, à laquelle se livre la population environnante de plusieurs grandes villes. L'ail est mis au nombre des aliments dans les départements méridionaux. L'oignon se cultive généralement dans tous les lieux de la France. L'oseille, les épinards, la laitue et autres espèces de salades, se cultivent dans tous les jardins. Les départements du midi fournissent des champignons très-recherchés et en grande quantité. Les truffes abondent dans les départements du centre et du midi, principalement dans celui de la Dordogne, où ce comestible est un objet de commerce véritablement important. Enfin, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, quelques cantons cultivent en grand la chicorée, destinée à être brûlée et mélangée au café.

Prairies naturelles.— Traversé par plusieurs grands fleuves, arrosé par une multitude de rivières et de ruisseaux, coupé par diverses chaînes de montagnes qui donnent naissance à de riches et fertiles vallées, le territoire de la France offre d'immenses et belles prairies, qui fournissent une quan-

[1] ments relatifs au projet de loi sur le gène, recueillis par la commission et r décision de la Chambre des Députés.

tité considérable de fourrages, et nourrissent d'innombrables bestiaux : on porte à plus de 710 millions le produit annuel de cette seule partie de l'agriculture. Les Vosges recèlent de nombreuses et belles prairies entre leurs larges saillies vers le Rhin et la Moselle; il en est de même des monts d'Argonne, des Ardennes et de la Côte-d'Or. Au centre et au midi de la France, les départements qui ont pris leurs noms des groupes de montagnes du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Lozère; ceux qui empruntent leurs dénominations aux rivières de l'Ardèche et de la Corrèze, et tout le Limousin, forment une seule prairie divisée par des crêtes de montagnes, laissant quelques cultures de sarrasin et de seigle s'établir sur leurs plateaux plus ou moins étendus. Quelques parties de la Flandre et de la Normandie, situées au bord de la mer, présentent aussi de belles prairies naturelles; celles de l'île de la Camargue, à l'embouchure du Rhône, sont célèbres dans tout le midi. Des diverses observations faites sur toute l'étendue du territoire de la France, il résulte : 1° que les départements du nord offrent de vastes et riches prairies, où de nombreux troupeaux de toute espèce pâturent jour et nuit dans la belle saison, et où l'on récolte en outre des foins pour l'hiver; 2° que ceux du centre possèdent aussi de riches prairies, mais que l'usage des pâturages y est peu commun; 3° que les pâturages du midi consistent la plupart dans les montagnes, ressources précieuses dans des pays d'ailleurs peu fertiles.

Prairies artificielles. — Ce genre de culture, très-étendu depuis quelques années, a donné une plus grande valeur à beaucoup de terrains élevés, où une autre culture nécessitait un plus grand travail en présentant moins d'avantages. La luzerne, le sainfoin, le trèfle, le pois gris, la vesce, sont en général les plantes dont se composent en France les prairies artificielles, qu'il serait intéressant de multiplier de plus en plus, surtout dans les terrains en friche. Cette culture augmenterait le nombre des bestiaux de la France, et les produits de l'agriculture y seraient beaucoup plus considérables.

Vignes[1]. De toutes les branches de la production rurale, l'industrie des vins qui certainement mérite le plus d'ir France; aussi nous y arrêterons-nc prédilection. En effet, quelle contré et depuis un temps immémorial, en aussi grande abondance, plus plus délicieux de couleur, de s finesse, de moelleux, de bouquet arome si délicat, si léger, gracieux qui charme à la fois l'odorat et l On trouve d'excellents vins sur dive du globe : la Perse, le cap de Bon rance, les îles Canaries, Madère, l sule espagnole, l'Italie, la Grèce, grie, et le Rhin, fournissent aux mateurs opulents quelques rares qu vins qu'une mesquine jalousie natic nous fait point dédaigner, mais qui d'une dureté extrême, tantôt d'une affadie par la surabondance de la sucrée, ou trop chargés d'alcool, f l'organe du goût, et excitent du troul le système nerveux. Les grands France n'ont point de rivaux quand bien faits, et c'est avec toute raiso a dit de cette belle industrie, qu'e *essentiellement française.*

Aussi, à l'exception d'une zone trionale, qui comprend la majeur des anciennes provinces de Bretagne, mandie, d'Artois et de Flandre, la F livre-t-elle avec une grande activité production qui fait sa richesse, contribué à faire chérir le nom chez tous les peuples civilisés. En génie fiscal s'est-il acharné sur ce proie, et a-t-il gêné, par une avidi imprévoyante que fatale, le naturel sement de la vraie industrie vini vain un autre génie, plus fatal encor de la *protection*, a-t-il fermé, ou d rétréci jusqu'à l'absurde le march ger, aux dépens de la richesse public quement entendue, deux millions res de terrains, qui resteraient enti stériles, ou qui ne donneraient que tives récoltes, produisent encore en plus de 40.000,000 d'hectolitres de

Nous offrirons ici un résumé r l'industrie œnologique, et nous indi les crûs les plus importants de nos ments, classés, autant que possib grandes vallées; nous dirons les par lesquelles brillent les vins les lèbres, et nous donnerons les chiff la statistique, dans l'état d'imperfe elle se trouve encore, fournit avec de probabilité. Voyons d'abord l'or

1. Nous sommes redevables de cet article sur l'industrie vinicole à M. L. Leclerc, l'un de nos économistes les plus distingués.

ésentent les départements fran-
l'importance, ou plutôt la quan-
idue de leurs vignobles. Ce sont
iffres officiels que l'on possède;
us loin que tel département, où
nt moins d'étendue, produit ce-
is de vin que tel autre dans le-
nobles occupent une grande sur-
ent à la différence de rendement
, et au point de maturité auquel
le fruit. La différence dans le
peut s'élever quelquefois de 1

	hectares.
nde..............	138,823
·ente-Inférieure.....	111,682
ult...............	103,682
ente..............	99,493
ogne.............	89,894
....	87,772
....	71,307
:-Garonne.........	69,349
....	67,657
....	58,627
....	50,148
:-Garonne.........	48,908
t................	39,882
ıes-du-Rhône......	39,490
ıées-Orientales......	38,442
e-et-Loire.........	38,260
:-et-Loire..........	37,936
e................	37,543
et-Garonne........	37,703
·et-Loire..........	35,004
ron..............	34,410
....	31,243
ıe................	30,552
-Inférieure........	29,346
le-Dôme...........	29,152
ıe................	28,744
luse..............	28,594
....	27,698
:he...............	26,862
et-Cher.........	26,591
d'Or.............	26,371
ıe................	23,986
s-Pyrénées.........	23,175
:.................	22,908
....	21,027
:-Sèvres...........	20,893
les...............	20,679
:-et-Marne.........	18,972
ıe................	18,400
e.................	18,110
r.................	17,976
lée...............	17,700
....	16,869
e-et-Oise..........	16,711

45	Meurthe..............	16,371
46	Corse................	16,113
47	Hautes-Pyrénées........	15,382
48	Corrèze..............	15,203
49	Bases-Alpes...........	13,958
50	Loire................	13,897
51	Meuse...............	13,540
52	Haute-Marne..........	13,136
53	Bas-Rhin.............	13,123
54	Cher................	12,883
55	Haute-Saône..........	11,769
56	Ariége..............	11,591
57	Haut-Rhin............	11,141
58	Sarthe..............	10,081
59	Nièvre..............	9,900
60	Aisne...............	9,076
61	Doubs...............	8,011
62	Hautes-Alpes..........	5,901
63	Haute-Loire..........	5,855
64	Moselle..............	5,291
65	Eure-et-Loir..........	5,001
66	Vosges..............	4,490
67	Haute-Vienne..........	3,043
68	Seine...............	2,784
69	Oise................	2,601
70	Ardennes.............	1,725
71	Eure................	1,677
72	Mayenne.............	1,290
73	Lozère..............	983
74	Morbihan.............	685
75	Cantal..............	388
76	Ille-et-Vilaine..........	138
77	Somme...............	14
	Calvados, Côtes-du-Nord, Creuse, Finistère, Manche, Orne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure et Nord..............	0
	Total.........	2,134,632

1. *Vallée de la* Garonne, *de la* Charente *et de l'*Adour, *bornée au sud par les Pyrénées, à l'est par les Cévennes, au nord par la chaîne de l'Auvergne, du Limousin, et par le plateau de Gatine.*

Cette vallée contient environ 895,000 hectares de vignes, dans dix-huit départements.

La Gironde. C'est le premier département vinicole de la France; celui qui produit les vins les plus célèbres et les plus universellement connus, parce qu'ils gagnent à voyager, et parce qu'à la finesse de leur bouquet, à la délicatesse de leur séve, ils joignent l'avantage d'être inoffensifs quand on en fait un usage modéré. Plus de cinq cent cinquante communes prospèrent au moyen de cette magnifique culture; leur

industrie est si ingénieuse et le climat si favorable, que les plus riches produits se récoltent souvent sur un sol qui, spontanément, ne donnerait aucune végétation. Sur 2,500,000 hectolitres de vin, 1,600,000 environ sont livrés au commerce intérieur et extérieur. Les vins du Bordelais se divisent en quatre classes, et le prix de la première peut s'élever jusqu'à 6000 francs le tonneau [1]; malheureusement, dans les lieux de grande consommation, et surtout à l'étranger, on les falsifie, on ose même les *imiter* : les fabricants d'Amsterdam sont particulièrement accusés de se livrer à de telles profanations.

On divise encore les vins de Bordeaux en vins du Médoc, des Palus, des Côtes, des Terres-Fortes, et d'Entre-deux-Mers, avec des subdivisions à l'infini. Les Palus sont les atterrissements gras et fertiles qui bordent les rives de la Garonne et de la basse Dordogne; les Côtes sont deux chaînes de coteaux qui s'étendent sur les rives droites de la Garonne et de la Dordogne; les Terres-Fortes sont les terrains bas du Médoc, qui ne renferment point de gravier; et enfin l'on doit entendre l'Entre-deux-Mers, de l'espace compris entre les deux rivières.

Il faudrait un volume pour décrire et apprécier convenablement les innombrables variétés bien étudiées et bien connues des vins du Bordelais; nous indiquerons seulement les plus recherchés : le Château-Margaux, le plus riche en séve, d'un bouquet extrêmement fin et délicat; le Château-Laffitte le suit de très-près; Latour, moins fin, mais plus corsé; Haut-Brion, moins moelleux, a plus de vivacité, de chaleur, de couleur. Dans les seconds crus, on recherche particulièrement Rauzan, Durfort, Lascombe, Léoville, Larose, Gorse, Brane-Mouton, Pichon-Longueville. Il faut être d'une grande habileté de dégustation pour reconnaître les nuances qui séparent ces vins des premiers.

Cantenac, Margaux, Saint-Julien, Commensac, Saint-Gemme, Pauillac, Saint-Estèphe, Pessac, sont des vignobles qui, bien que classés dans le deuxième ordre, produisent une variété infinie de vins exquis.

Dans la troisième, on trouve moins de finesse, mais du corps, une charmante couleur, des perfections enfin qui les font particulièrement rechercher en Hollande, en Allemagne et dans tout le nord de l'Europe. On rencontre des qualités précieuses dans les vins classés en quatrième ordre, d
fait une grande consommation à l'
la population se montre en géné
goût facile en matière de vins. Un
âpreté, qui ne déplait point qua
l'habitude des vins du Bordelais, l
térise spécialement.

Les vins blancs offrent aussi u
grande variété. Ceux de première
récoltent dans les Graves, et en gé
la rive gauche du fleuve. Moelleux
tueux depuis Castres jusqu'à Lan
Graves ont plus de légèreté et d'aro
le voisinage de Bordeaux même. Il
ter de prédilection les crus de Cout
ment, Doisy, Caillau, dans les v
de Barsac, pour leur haute perfecti
gnac, Sauterne, Bommes, Villena
non et Blanquefort, sont également
mier rang; leur arome offre un
analogie avec le girofle; de plus, d
tingue quelque chose d'assez sem
l'odeur de la pierre à fusil. Les m
gnobles donnent encore des vins de
classe fort estimés; il faut y joindre
Podensac, Langon et les crus voisi
jols, Sainte-Croix du Mont, Loupia
gnan, Martillac, etc. La troisièm
fournit les vins de Virelade, Arban
dos, Cadillac, etc., qui acquièrent n
prix en vieillissant, mais qui ont
lités précieuses; ils donnent lieu à
merce énorme. Bordeaux est le poin
de ce commerce et l'entrepôt des v
dans cette belle vallée, sont le plus
quables; c'est de là qu'ils s'expédi
tous les points du globe.

Près d'un cinquième des vins du
lais, dans les crus inférieurs, sont c
en eaux-de-vie, qui s'expédient p
États-Unis, l'Angleterre, la Russie,
et le Danemark; quelques-unes se
pour du Cognac, bien qu'en génér
soient inférieures aux produits de
rente.

La Gironde, premier départeme
cole de la France, producteur des
plus facilement exportables, a dû
plus que tout autre du système dit
teur; elle s'est plaint souvent, et s
encore avec éloquence, d'être sacrifi
contrées où l'industrie s'est formée,
que sorte, artificiellement. Si jan
plaintes sont entendues, il n'est point
périté, si brillante qu'on puisse la co
à laquelle le Bordelais ne puisse att

La Dordogne, cinquième dépa
vinicole de la France, produit, sur

1. 228 litres.

la rivière, quelques vins fort esti-
de la rive gauche ont plus de
moins de parfum. Les vins blancs
che, au contraire, sont en meil-
itation. Tous, en général, pren-
la qualité en vieillissant. On fait
des rouges de Bergerac, Creysse
sse), Genestet, Prigonrieux, la
inte-Foy, Lembra, pour leur bou-
t léger. En fait de vins blancs, il
, dans le voisinage de Bergerac,
erie, Catte Saint-Bris, Berbesson,
Ronay, qui ont du corps, de la
n joli bouquet.
rdogne fait encore des vins de li-
ez recherchés, mais inférieurs aux
de l'Hérault, parce qu'ils sont
s et moins parfumés. L'entrepôt
des vins de la Dordogne est Ber-
i se vendent aussi des eaux-de-vie
Les vins s'expédient pour Bordeaux
les eaux-de-vie vont dans la Cha-

RENTE-INFÉRIEURE, deuxième dé-
t vinicole, et la CHARENTE, qua-
rillent beaucoup plus par la supé-
leurs eaux-de-vie sur tous les pro-
logues du globe, que par leurs
recherchés pour la table. Le pre-
uit 2,500,000 hectolitres de vins,
d en récolte 1,700,000. Quelques
ux de Cherac, par exemple, près
, ne sont pas sans mérite. Le ren-
s vins, convertis en eaux-de-vie,
variable, puisque tantôt ils don-
inquième, tantôt un dixième, on
évaluer exactement l'importance
illation; nous n'indiquerons donc
nnée moyenne de 450,000 hecto-
r les deux départements. Toutes
le-vie portent dans le commerce le
ognac, synonyme, dans le langage
de ce qu'il y a de plus excellent
liqueur.
nme Champagne la contrée où se
t les eaux-de-vie les plus parfai-
s'étend dans les deux départements,
end en partie les territoires de
Jonzac et Cognac.
vant, vers l'est, le nord de la vallée,
verons le département de la COR-
quarante-huitième en œnologie. Il
viron 200,000 hect. de vins, qui
ent point d'une grande réputation;
t devient agréable en vieillissant.
à peu près se vend au dehors. Ar-
onne un vin blanc estimé. Ce qui
eau-de-vie s'envoie à Bordeaux.

LE CANTAL et LA LOZÈRE sont insignifiants sous le rapport des vins; le premier (75ᵉ) donne 11,000 hect.; le second (73ᵉ) 25,000 hect. Entrons dans le bassin du Lot, qui arrose trois départements riches en vignobles: l'Aveyron, le Lot et Lot-et-Garonne.

L'AVEYRON est le vingt et unième département vinicole; il produit, en vins ordinaires, 280,000 hect.; le mélange des produits de l'Hérault leur est favorable.

LE LOT (10ᵉ) récolte 40,000 hect., dont moitié se vend au dehors, ou se convertit en assez bonne eau-de-vie. Les vins noirs sont précieux pour donner de la couleur, du corps, de la vivacité à des vins faibles. Bordeaux et Paris en emploient beaucoup à cet usage: vins de Cahors! c'est tout dire. Les producteurs de ces vins utiles apportent beaucoup d'habileté dans la vinification.

LOT-ET-GARONNE (8ᵉ) produit 800,000 hect. de vins bien colorés, assez agréables comme vins d'ordinaire; jeunes, ils sont épais et capiteux, mais l'âge les améliore. Clairac et Buzet font des vins blancs plus agréables que ne l'est leur nom (vins pourris, le raisin étant très-mûr); ces vins ont un joli bouquet, ils sont doux et fins. Le département fait aussi quelques eaux-de-vie.

TARN-ET-GARONNE (36ᵉ), 450,000 hect. d'assez bons vins, dont quelques-uns sont de difficile conservation. Pech-Langlade, coteau dans les environs de Castel-Sarrasin, produit un vin rouge de très-bonne qualité. Il se fait peu d'eau-de-vie.

LE TARN (22ᵉ), 350,000 hect. de vins, dont plusieurs soutiendraient la comparaison avec les bons crus ordinaires de la Bourgogne. C'est l'arrondissement d'Alby qui fournit les meilleurs. Ceux de Gaillac gagnent à voyager et à vieillir; Paris en consomme, et il s'en fait des envois aux colonies et en Hollande. Ce dernier pays tire aussi des vins blancs de Gaillac. Presque tout ce qui est livré à l'exportation s'embarque à Bordeaux.

L'ARIÉGE (56ᵉ), rien de remarquable, bien qu'on y récolte 100,000 hect. Les ceps, dits hautains, entrelacés dans le branchage des cerisiers et des érables, donnent des fruits qui mûrissent mal.

HAUTE-GARONNE (12ᵉ). Les deux arrondissements du nord donnent seuls des vins qui, en général, sont épais et fort colorés. Quelques-uns se distinguent par de la finesse et un bouquet agréable: tels sont ceux de Villandric et de Fronton. Peu de vin blanc; de l'eau-de-vie dans les années abondantes. La récolte est évaluée à 480,000 hectolitres.

Les Hautes-Pyrénées (47e), 360,000 hect. Vins colorés, âpres, épais. L'âge les rend assez bons. Les meilleurs se vendent sous le nom de Madiran, vignoble qui en produit d'assez estimés. Bayonne en tire beaucoup. Quelques blancs de l'arrondissement de Tarbes se gardent longtemps, et acquièrent de la qualité.

Le Gers (6e), 400,000 hect., dont une grande partie donne l'eau-de-vie dite d'Armagnac, eau-de-vie extrêmement fine, douce et moelleuse, livrée telle qu'elle s'échappe de l'alambic, c'est-à-dire, au degré convenable pour être servie. Il lui manque cependant quelque chose du brillant parfum des bonnes eaux-de-vie de la Charente, et elle ne peut prétendre qu'au second rang. Les cantons d'Eauze, de Casaubon, Nogaro, Manciet, fabriquent la meilleure eau-de-vie. Bien que les vins n'offrent rien de remarquable, on en exporte cependant à l'étranger.

Les Landes (37e), 340,000 hectolitres, dont une forte portion se convertit en eaux-de-vie qui portent aussi le nom d'Armagnac, sans être aussi belles que celles du Gers. Les vignobles de l'ouest, cultivés dans les dunes, donnent de très-bons vins. La légèreté et l'arome de violette distinguent en particulier ceux de Messauges. Les vins blancs de l'arrondissement de Saint-Sever sont robustes et de bon goût; en vieillissant, ils perdent une désagréable saveur de terroir. Banos, Arcet et quelques autres crus, envoient en Flandre des blancs qui ont de la douceur et du spiritueux. Ce département expédie aussi des vins blancs en Allemagne.

Les Basses-Pyrénées (33e), 380,000 hectolitres de vins dont plusieurs, parmi les rouges, sont de qualité remarquable. Le Jurançon est célèbre; le plus rouge porte une belle couleur, du spiritueux, de la séve, et un bouquet extrêmement agréable. Le vin paillet est plus fin et plus léger, mais on le prise moins. Le vin de Gan près de Pau est plus corsé, plus moelleux; il se conserve plus longtemps, mais il a moins de renom. Les mêmes crus donnent de beaux vins blancs dans lesquels on reconnaît un léger arome de truffe. Les grandes opérations de commerce se font à Bayonne, où l'on spécule beaucoup sur les vins.

2. *Vallée de la* Méditerranée *fermée, à l'est, par les Alpes; au nord-est, par le Jura; au nord, par les Faucilles; à l'ouest, par la Côte-d'Or et les Cévennes, jusqu'aux Pyrénées.*

Cette vallée renferme 666,373 hectares de vignes, dans vingt départements.

La Haute-Saône, au nord (55e) hect. de vins insignifiants, en géné

Le Doubs (61e). Il produi 200,000 hect. de vins fort ordina rondissement de Besançon ren pendant quelques bons crus don duits ont une belle couleur, du c après quatre ou cinq années, de l' On cite surtout les Trois Chalets et I Milerey donne des vins blancs a

Le Jura (35e), 500,000 hect dont quelques-uns ont du mér qu'en général on classe les meille ceux de Bourgogne. Plus de 300, s'expédient en Suisse. L'état ba voies de communication ne perm habiles producteurs du Jura de une assez large part du riche dé la capitale, où le vin d'Arbois, si n'est connu que des vrais amateu

Les premiers crus rouges mar moelleux. Les Arsures, près d'Arl duisent cependant un rouge ren par sa finesse, sa vivacité, et arome de framboise. Salins, Marn Pierre, se sont fait de la réputati

Quand Château-Châlons appa une respectable abbesse qui faisa son beau vignoble jour et nuit, dangeait tard, qui confiait le soin liers aux membres de son chapitr exercés par une longue expérienc nommée du vin de Château-Châlo point supérieure à son mérite. riches chapitres et les opulents mo beaucoup de vins de France s'en s qui ne reviendront plus avec les d nis, l'octroi et les bans de vendar

Arbois donne des vins jaunes c le répétons, méritent d'être plus Paris; ils deviennent vraiment déli vieillissant, et sont supérieurs, au plus d'un vin étranger qui se v cher, et qui nous arrive rarement s passé au laboratoire des manipulat bois fait encore des mousseux fo bles, mais très-indociles et trop fu qui nuit à la limpidité. On récolte le département des vins agréables vins fort médiocres.

Avant de pénétrer dans la parti brillante de la Bourgogue, desce sud, pour visiter l'Ain.

L'Ain (43e), 500,000 hect. Bons dinaires de second ordre; les pl muns passent à l'alambic. Les meill rouges et blancs se font à Seyssel.

Nous classons dans le bassin de

les riches départements vinicoles te-d'Or et de Saône-et-Loire, parce rs crus les plus célèbres sont assis revers sud-est de la chaine euroqui traverse la contrée, conséquemns les eaux de la Saône.

ɔTE-D'OR, trente et unième déparvinicole, sous le seul rapport de la , mais aux premiers rangs pour la ité de ses vins, dont la séve et le n'ont à craindre aucune rivalité. s bonnes années, ce sont des vins , dans toute la rigueur du terme; , comme partout, des causes dont n sortirait trop de notre cadre, ont ent conduit le producteur à négliger ection de la liqueur, pour obtenir is *grande* quantité de liquide; c'est e nos grands vins de France dégéet descendent du haut rang où les acés le monde. L'abus des mélanges, , et (qu'on nous pardonne un mot les *tripotages* introduits par la cuui ne recule devant aucune profarendent de jour en jour plus difficile tion des vrais et grands vins, tenus , comme tous les autres, des plus s falsifications [1].

ijon à Beaune on parcourt une suite ables vignobles : Vosne, Vougeot, lle, Nuits, Alox, Savigny; plus au lnay, Pomard, La Romanée, Meur-Puligny, Montrachet, Chassagne, y, Chagny, voilà des noms célèbres! ndant, il faut le dire, plusieurs ne plus qu'en souvenir, tant la rage des s ou des maladroites fumures a pu e de mal. C'est presque avec tristesse us dirons que le département procent mille hectolitres de vin, parce it trop, eu égard à la contenance nobles; en industrie, on produit and on produit mal.

surtout à l'excellente variété de rair connue sous le nom de *pineau*, bons vins de la Côte-d'Or doivent ɔériorité; le Chaudenay blanc donne leur excellence aux vins blancs supérieurs. Mais l'un et l'autre fournissent peu de liquide; il a donc fallu remplir les cuvées au moyen de cepages fort prodigues de jus insignifiant ou mauvais.

Nous ne présenterons point la longue liste des crus de ce département; ils sont assez connus, et on en trouve partout la brillante nomenclature. Nous dirons seulement que depuis une dizaine d'années, on a introduit dans ces vignobles la fabrication des vins mousseux qui, bien que plus corsés, plus vigoureux, plus hauts en goût et en bouquet que leurs frères ainés de la Champagne, ne détrôneront jamais ces derniers, pour raisons qui seront déduites plus loin.

SAÔNE-ET-LOIRE (17e), produit environ 800,000 hect. de vins, auxquels nous pouvons accorder l'éloge ou distribuer le blâme contenus dans le précédent paragraphe. Les plus recherchés ne possèdent cependant pas au même degré le bouquet qui caractérise les beaux produits de la Côte-d'Or; mais aussi ils sont moins exposés aux altérations fréquentes que ces derniers éprouvent, et dont il n'est point toujours facile de les guérir radicalement. Châlons, Mâcon, pour les vins rouges; Pouilly, Fuissey, pour les blancs, ont des vignobles remarquables.

LE RHÔNE (23e) produit 700,000 hect. de vins, parmi lesquels il en est plusieurs qui jouissent d'une haute réputation. Le Beaujolais, au nord, rentre tout à fait dans le caractère bourguignon, et ses produits se vendent fréquemment comme mâconnais. Moulin-à-vent, Thorins, Julienas, sont des vins dont les amateurs font un grand cas, mais qui arrivent rarement au consommateur dans un état d'intégrité parfaite; les intermédiaires nuisent singulièrement aux bons vins bourguignons.

Le sud produit des vins robustes qui supportent bien le transport par mer; ils ont de la séve, et un parfum fort agréable. Les rouges et blancs de Côte-Rôtie sont particulièrement estimés, et les Condrieu blancs méritent la haute faveur dont ils jouissent.

Si maintenant nous continuons notre voyage œnologique par la droite du Rhône, nous visiterons les départements méditerranéens situés au pied des Cévennes.

L'ARDÈCHE (29e), 500,000 hect. de vins qui s'expédient en majeure partie à Bordeaux pour les pays du nord de l'Europe, où ils sont en faveur.

Ces vins ont en général de la couleur et une saveur agréable, mais peu de bouquet; ils vieillissent et sont très-solides. Saint-Pe-

---

e société établie récemment à Paris sous le Société d'œnologie française et étransaye, dit-on, d'opposer les efforts d'un iré à l'avidité et à la fourberie qui percommerce des vins et ruinent les pros, en dégoûtant les consommateurs. Elle ıblir, sous son patronage, un vaste dén'entrent que les vins reconnus authenar un comité d'habiles dégustateurs. Une analogue vient de se former en Italie.

ray est en tête des rouges, par le vignoble de Cornas, et au premier rang des blancs. Ces blancs, récoltés dans les vignobles de Gaillard Saint-Jean, moussent comme le Champagne, sont délicats et portent un léger parfum de violette : c'est un bien joli vin.

Le Gard (7e) produit plus d'un million d'hectolitres de vins, dont un tiers se convertit en eau-de-vie. La vigne est une des richesses de ce département dont l'industrie manufacturière a pris une extension si remarquable depuis cinq ou six ans : le Gard se place décidément au nombre des premiers départements de la France.

Beaucoup de ses crus sont dignes d'attention; tandis qu'ailleurs on dégénère, ici l'on s'améliore et l'on grandit. La côte de Tavel, Lirac, Saint-Geniez, Ledénon, Saint-Laurent des Arbres, Beaucaire, donnent des rouges, les uns légers et extrêmement agréables, les autres plus fermes, mais très-fins, de bon goût et d'un charmant bouquet. Roquemaure, Saint-Gilles-les-Boucheries, Bagnols, ne sont pas seulement des vignobles étendus, ils donnent encore des qualités précieuses pour l'exportation, et vieillissent à leur avantage. En fait de vins blancs, il faut citer de nouveau Tavel, Laudun, et surtout Calvisson près de Nîmes, pour sa délicieuse clarette. Les eaux-de-vie se vendent à Cette et à Montpellier.

L'Hérault, troisième département vinicole français, produit plus de deux millions d'hectolitres qui donnent lieu à un énorme commerce. On en convertit beaucoup en eau-de-vie. Saint-Christol et Saint-Georges, donnent des vins rouges très-estimés des amateurs, bien que soutenus trop fréquemment par de l'eau-de-vie. Maraussan et Sauvian, près de Béziers, fournissent des blancs muscats qui approchent du Frontignan et du Lunel, deux vignobles trop célèbres, pour qu'il soit nécessaire d'insister sur leur haut mérite. Mais si nous avons dit qu'Amsterdam commettait l'irrémissible crime œnologique de fabriquer du Bordeaux qu'elle vend pour tel, nous devons avouer aussi que l'Hérault confectionne avec talent des vins qui jouent ceux d'Espagne. Rien de mieux, sans doute, que de se prêter à d'innocentes illusions, et de satisfaire la classe des consommateurs qui croient au Malaga, à l'Alicante, au Rota, au Xérès, puis au Madère, à vingt sous le titre : mais ces manipulations donnent lieu à des fraudes, à de véritables *vols* que la morale commerciale ne saura jamais justifier par le grand argument des gros bénéfices, et que les

vrais amateurs de vins authentiques
veront toujours dans l'intérêt de l'i
vinicole elle-même.

Pézénas est le grand marché ce
eaux-de-vie; marché régulateur des
ce liquide dans toute l'Europe. L'a
est presque aussi savamment entend
Bourse de Paris ou de Londres [1].

L'Aude (11e), 600,000 hect. don
est distillé. L'Aude donne beaucou
grossiers et désagréables par leur go
roir; mais aussi les vignobles de Na
Ginestas et Sijean, produisent des vi
d'une belle couleur, moelleux et de
goût. Limoux et Magni fourniсser
les dames, un vin blanc, dit bla
qu'elles aiment pour sa douceur, sa
et l'agrément de son bouquet.

Les Pyrénées-Orientales (15e)
370,000 hect., dont forte partie se
tit en eau-de vie de bonne qualité.
se récoltent tard, lorsque la grappe
une parfaite maturité. Bagnols do
vins d'une couleur superbe, moelle
sés, d'un goût exquis, d'une grand
de bouquet quand ils vieillissent
peuvent vieillir cinquante ans sans
dre de leur mérite. C'est un des be
de France, mieux apprécié des é
que de nous autres parisiens. Port-
Collioure donnent aussi des prod
approchent très-près de ceux de
La Suisse, l'Allemagne, le Brésil tire
coup de vins des Pyrénées-Orient
vins du Roussillon, par leur goût
couleur, sont fort utiles aux manip
de la capitale. Les blancs, qui sont
ral secs et spiritueux, vont à Cet
s'y métamorphoser en Madère. Le v
muscat de Rivesaltes, quand il est
quand il a vieilli, est le meilleur v
queur qui se récolte en Europe, c
ignore presque en France. Le Ma
vin blanc de Salces, près de Perpig
dit-on, quelque ressemblance avec
kay. Presque tous ces vins de liqu
tent dans le commerce le nom de
Grenache, les plants qui les produis
venant du vignoble espagnol de ce

Il faut maintenant revenir à Lyo
ser le fleuve et suivre sa rive gauch

L'Isère (28e), 360,000 hect. de

1. On lisait dernièrement dans un jo
commerce, sous la rubrique de Pézén
phrase curieuse : « Bien que les baissie
« tent un grand scepticisme sur l'élévati
« table et prochaine du cours, etc. »

ıauds, susceptibles de vieillir et de Il n'y a point de cru bien célèbre ; vin rouge; mais la côte Saint- ›nne des vins blancs légers, vifs, oût fort agréable. L'Isère expédie : et en Allemagne.

ôme (32ᵉ), 290,000 hect. La côte itage, sur le territoire de Tain, ın vin célèbre, et qui peut en- comparaison avec les meilleurs de pour le corps, le moelleux, la a délicatesse et l'excellence du bou- même vignoble, divisé en plusieurs ;, ayant chacun sa nuance et son e mérite, produit aussi des vins élicieux, qui le deviennent surtout ;e. Le quartier de Rancoule en four- supérieur à tous les autres. Dié fait ıseux fort agréable. Le vin de paille [1], elques propriétaires de Tain font grandes précautions, est d'une cou- ée et d'une saveur exquise; on le lit-on, très-cher. Le commerce de x achète presque tous les vins de ge pour les exporter aux États- dans le nord de l'Europe. On éva- ›00 hect. la récolte de ce beau cru.

usE (27ᵉ), 150,000 hect. de vins, lle s'exporte en Suisse et en Allema- teau-Neuf du Pape, Sorgues, Saint- , donnent d'excellents vins, en grande on depuis longues années; ils joi- de la chaleur un joli bouquet et p de finesse. On s'en procure diffi- d'authentiques. Château Neuf de :, Morières, Avignon, Orange, ont les crus fort estimés, mais il faut que l'œnologie de ce département ouvement rétrograde. On y fait en- : vins de liqueur qui sont loin de s Grenaches, quoiqu'ils en portent du moût, concentré à la chaudière, uré d'eau-de-vie, en dose bien cal- eut faire une liqueur supportable, ın du vin.

Bouches-du-Rhône (14ᵉ) sont en , du moins pour ce qui est de la La production s'élève à près de) hect. Il faut rendre cette justice à ıd nombre d'habiles propriétaires, qu'ils apportent des soins minutieux et bien entendus à la vinification; mais leurs vins, excellents pendant quelques années, manquent du principe conservateur, et dégénèrent rapidement; Séon Saint-Henry, Séon Saint-André, Saint-Louis, Sainte-Marthe, donnent des qualités remarquables; Cuques, Château-Gombert, Saint-Jérôme, les Olives, le leur cèdent de très-peu. Pour ce qui est des blancs, nous citerons Cassis qui en produit de supérieurs; Roquevaire, Cassis, la Ciotat, Barbantane, Saint-Laurent, produisent des vins de liqueur estimés, en faisant sécher à demi le muscat avant de le soumettre au pressoir. Les vins cuits, des mêmes lieux, lorsqu'ils ont vieilli, sont une délicieuse liqueur que les Hollandais prisent fort. On sait quel commerce énorme d'eaux-de-vie fait le port de Marseille. Les départements voisins les lui fournissent en majeure partie. Enfin Roquevaire donne au commerce une quantité considérable de raisins, habilement séchés; ils ont peu de rivaux.

Le Var, 9ᵉ département vinicole, produit près de 1,000,000 d'hect., dont une forte partie est soumise à la distillation. La Malgue et la Gaude donnent des rouges recherchés. Les vins de Bandol s'exportent avec beaucoup d'avantage. Les muscats sont inférieurs à ceux des Bouches-du-Rhône. En somme, s'il n'y a point de crus de premier ordre dans le Var (plusieurs de l'est mériteraient d'être mis en lumière), l'industrie vinicole y est du moins en grande activité, et fait la principale richesse des habitants. Sur les côtes de la Méditerranée et dans les Amériques, on boit le vin du Var avec plaisir.

La Corse (46ᵉ). Ce magnifique département, si riche d'avenir, lorsque sa puissante fécondité sera comprise et exploitée, est en progrès marqué sous le rapport de l'industrie vinicole. Il s'y fait près de 300,000 hectolitres de vins, dont une partie passe à l'alambic, et l'on y sèche une masse énorme de raisins délicieux. Les vins sont liquoreux, mais encore acerbes, parce qu'on entend mal la vinification; vienne un peu plus de soin, et les récoltes prendront un rang distingué dans la production française; le goût agréable, le corps, la délicatesse de plusieurs excellents crus situés dans les cinq arrondissements, se généraliseront, et feront la richesse de ce beau pays. Hambourg et les villes hanséatiques lui achètent beaucoup. Le cap Corse tient le premier rang.

Mais n'oublions point que les pentes des Alpes cottiennes et maritimes voient leurs

---

[1] n appelle ainsi les vins tirés de raisins chés sur la paille, sur des claies, ou sus- ; en cet état on les soumet à une pression ıne du jus épais et sucré, mais qui s'é- après la fermentation. La Hongrie, l'Al- e méridionale et notre Alsace pratiquent imitation.

nombreux contre-forts ornés de quelques vignobles.

Les Hautes-Alpes (62e). La récolte peut s'y élever à 100,000 hect. de vin bon ordinaire. La clarette de la Saulce, près de Gap, vaut presque celle de Dié.

Les Basses-Alpes (49e) produisent près de 100,000 hect. de vins, les uns d'assez bonne qualité, les autres médiocres. Ceux des Mées figurent avec honneur sur les meilleures tables.

Que le lecteur permette maintenant au *Guide*, si cette rapide exploration n'est pas trop fatigante, de le conduire à l'ouest, et de lui faire parcourir le bassin de la Loire, puis ensuite celui de la Manche, et enfin celui de la mer du nord. Notre course sera rapide, car elle ne sera plus éclairée ni charmée par les brillants rayons du soleil méridional; soit dit sans rabaisser en rien le mérite de bon nombre d'excellents vignobles que nous allons visiter.

3. *Vallée de la* Loire, *limitée par les Cévennes à l'est, les monts d'Auvergne et du Limousin au sud, les montagnes du Nivernais, de la forêt d'Orléans et de la Bretagne, au nord.*

Cette vallée renferme 364,431 hectares de vignes dans vingt et un départements.

La Haute-Loire (63e), 95,000 hectolitres de vin qui se consomme dans le pays.

La Loire (50e), 140,000 hect. de vins, dont plusieurs se classent dans les premières qualités de bon ordinaire. Le Renaison, dont la saveur est agréable, est un vin fort utile aux fabricants de Paris; il rend leurs mélanges un peu moins mauvais. Château-Grillet produit un joli vin blanc en réputation pour sa vivacité et l'agrément de son bouquet.

Le Puy-de-Dôme (25e), 450,000 hect. On fait mal le vin en Auvergne, on n'y sait pas le faire. Le petit nombre de propriétaires qui entendent mieux les choses, obtiennent de bons produits; tout le reste a peu de valeur, se consomme sur les lieux, ou va donner de la joie aux buveurs des barrières de Paris. Le rouge de Chanturgue, près de Clermont, est très-agréable, mais il ne peut voyager. Chateldon, à trois lieues de Thiers, est léger et délicat; il acquiert du bouquet dans la bouteille. Le blanc de Corent est un joli vin, de bon gout, et mousseux quand il est jeune.

L'Allier (41e), 360,000 hect. Encore un département où règne, sans contrôle, la plus déplorable routine, laquelle régnera longtemps, attendu que ses vins se vendent

bien pour la Creuse, où l'on est p
où l'on est content du vin quand
la couleur. Les vins de l'Allier n
reront que par l'introduction d
pages et par une vinification mi
due. Les environs de Saint-Pour
la Chaise donnent un vin blanc a
ble, et qui coupe, qui corrige bi
ges trop colorés.

La Nièvre (59e), 280,000 he
point d'art dans la vinification;
complet. Mais la nature fait quelq
bien toute seule, notamment à P
Loire, le seul vignoble qu'il nou
sible de citer. On y récolte des
qui ont du corps, de la vivacit
saveur agréable, donnée par l'ex
sin nommé dans le pays blanc
s'en boit convenablement à Poui
surtout le matin, parce que ce
usage tue les vers, disent les
tout le reste s'envoie à Paris pou
ou pour de savantes fabrications.

Le Cher (54e), 275,000 hec
rouges et blancs de la montag
cerre sont d'un agréable goût,
légers, analogues à quelques vins d
Bourgogne. Ils se vendent bien
gardent peu. Beaucoup de blancs
rieur ont du moins le mérite de
cellent vinaigre à Orléans. Quel
priétaires commencent à raisonn
nification et à sortir leurs vins
geante médiocrité.

Le Loiret (13e), 1,200,000 he
dont aucun n'est supérieur, ma
distinguent en général par un go
et franc, et par une bonne coule
rouges, Guignes, Saint-Jean de B
Jean le Blanc, Saint-Denis en V
Baugency et Sandillon, ne sorte
ce qu'on appelle bon ordinaire,
ordinaire est parfois très-bon. Ja
la rive gauche du fleuve, est de b
férieur aux précédents. Les vins d
doivent avoir beaucoup dégéné
vrai qu'il charmassent nos ancêtr
siècle. Après tout, l'Orléanais
par la quantité, et partout les écu
un grand mérite au vignoble q
circuler en abondance. Nous ne d
des vins blancs, si ce n'est qu'ils f
mier vinaigre du monde : c'est
que tous les vins blancs n'ont pas

Eure-et-Loir (65e), 300,000

La Sarthe (50e), 150,000 hec

La Mayenne (72e), 10,000 hect
tant de causes ne renchérissaient

elà de toute mesure, les trois dé-
ts que nous venons de nommer
luiraient pas de détestable ; car
arlons point d'un petit nombre de
ires qui, à force de travaux et de
, réussissent un peu mieux que
ins. Mais remontons à la source des
gauches de la Loire, pour en suivre
usqu'à leur jonction avec le fleuve.
EUSE est un pays très-élevé ; il n'a
vignobles. Il tire facilement du
ôme et de l'Indre ce qui lui est
e, et il consomme peu.
IE (40e), 300,000 hect. Aucun cru
able ; quelques bons ordinaires à
, Vic la Moustiere, Venil, la Tour
il.
ET-CHER (30e), 250,000 hect. ré-
majeure partie dans l'arrondisse-
Blois.
sité de couleur des vins, dits vins
s rend précieux pour l'industrie
nges ; une seule pièce, dit-on,
parfaitement sept de vin blanc ; la
ropriété colorante agit également
et l'alcool, d'où l'on peut déduire
nfinie des vins noirs. Mais les rouges
t dans une catégorie plus élevée,
ndant sortir de ce qu'on appelle
dinaire. Leur couleur est belle,
agréable et franc ; ils gagnent beau-
tre mis en bouteille. Les Grouets,
Monthion-sur-Cher, Meûnes, don-
meilleurs. On récolte dans la So-
s vins blancs qui ont de l'agrément
douceur. Les autres crus ont pour
t cherché et planté des cépages qui
la quantité. On fait de l'eau-de-vie
par sa douceur dans la Sologne, et
rons de Blois ; elle convient surtout
ication des liqueurs, et elle donne
n bon commerce.
-ET-LOIRE (20e), 675,000 hect., dont
t distillée. Ce département a de très-
nobles, parmi lesquels il faut citer
Bourgueil. Le premier donne des
ges qui soutiennent bien la compa-
ec l'Auxerrois ; les produits du se-
t de l'analogie avec la bonne qua-
lasse du Bordelais. Ils gagnent l'un
beaucoup à vieillir. Tout le reste,
xception près, rentre dans la classe
du Cher, bons vins, commerciale-
rlant. Vouvray donne de très-bons
ncs, moelleux et d'une saveur agréa-
is un peu capiteux. Il s'exporte,
e beaucoup de vins de cette contrée,
ique et en Hollande. Beaucoup de
vins blancs usurpent le nom de Vouvray, ce qui nuit essentiellement aux intérêts de ce beau vignoble.

M. le comte Odart fait dans sa terre de la Dorée, près de Tours, des vins de paille extrêmement remarquables, et qui, s'ils ne sont supérieurs au madère sec, le jouent cependant à s'y méprendre. Cet habile vinificateur ne produit que pour sa propre consommation ; de plus, il possède, dit-on, la collection de vignes la plus complète qu'il y ait en France. Il publie en ce moment un excellent traité sur la culture des vignes et la vinification.

LA HAUTE-VIENNE (67e), 30,000 hect. de vin sans aucun mérite.

LA VIENNE (26e), 650,000 hect. Les vins rouges se conservent très-longtemps, mais ils n'ont rien de bien remarquable. Pour les blancs, dont quelques-uns ne manquent pas de mérite, on les distille en majeure partie, et l'eau-de-vie, qui vaut quelquefois celle de la Charente, s'expédie à Paris et à Bordeaux.

LES DEUX-SÈVRES (36e), 280,000 hect. Peu de vins rouges ; plusieurs sont d'une belle couleur, mais du reste ordinaires. Beaucoup de blancs que l'on distille. Quelques-unes des eaux-de-vie sont assez bonnes pour pouvoir usurper le nom de Cognac dans le commerce.

LA VENDÉE (42e), 265,000 hect. Le principe de la quantité est adopté depuis longtemps dans la Vendée ; les bons cépages ont été arrachés et jetés au feu.

MAINE-ET-LOIRE (16e), 500,000 hect. On récolte de très-bons vins blancs dans l'Anjou ; ceux de Saumur ont de la finesse, un goût agréable, quelque bouquet, mais ils fatiguent un peu la tête. On fait moins de vins rouges, et Saumur récolte encore les meilleurs. Les vins blancs s'exportent dans le nord de l'Europe ; on en convertit aussi en eau-de-vie et en vinaigre très-estimé.

LA LOIRE-INFÉRIEURE (24e), 100,000 hectolitres, en vins blancs surtout, dont les meilleurs s'exportent à l'étranger. Montrelais d'abord, ensuite Varades, la Chapelle et quelques crus des arrondissements de Nantes et d'Ancenis, donnent de bon vin, parce qu'il est tiré de bons cépages et qu'il est bien fait. Tout le reste est mauvais et désagréable par un goût de terroir prononcé ; aussi le propriétaire fait-il de l'eau-de-vie qui se vend bien en Angleterre.

Nous ne mentionnerons l'ILLE-ET-VILAINE que pour parler de Redon. Les vins de ce territoire sont légers et assez agréables ; ils ont de l'analogie avec ceux de Nantes.

4. *Vallée de la* Manche, *limitée au sud-est par une partie de la chaîne européenne* (*Côte-d'Or*), *au nord-est par les Ardennes occidentales, au sud par la chaîne du Nivernais et de la forêt d'Orléans.*—143,822 hectares de vignes dans onze départements.

L'Yonne (18e), 950,000 hect. Nous sommes ici dans ce qu'on appelle en œnologie la basse Bourgogne. Il s'y fait des vins délicieux, moins délicieux que ceux de la haute Bourgogne, moins délicieux que du temps des célèbres chanoines de l'Auxerrois, lesquels auraient rougi de planter des cépages prodigues en jus, insipides ou détestables; car, il faut le répéter, la Bourgogne va abdiquant sa vieille gloire! Nous y avons entendu dire et répéter : « Mieux « valent quatre pièces de mauvais, qu'une « de bon ».

On vante un peu trop le cru des Olivottes, près de Tonnerre, bien qu'il ait encore du mérite quand il est bien traité. Chaque contrée a son vignoble favori; en France, et dans les réunions d'amis, après une copieuse dégustation, on ne manque jamais de l'exalter comme le premier et le plus magnifique du globe. Mont-Savoie, les Poinsots, la Chapelle, sont dans le même cas. L'arrondissement de Tonnerre a encore en fait de vins rouges d'autres vignobles distingués; mais en général ils ne sont pas assez forts en séve. Ils ont cependant plus de spiritueux que les vins récoltés dans le reste du département.

L'Auxerrois, ou du moins la belle grande côte d'Auxerre est restée fidèle à son bon vieux pineau noir; aussi le vin de la Chainette, fils des bénédictins, est-il toujours généreux, fin, delicat, d'une séve et d'un bouquet qui n'en rendraient guère à la haute Bourgogne; aussi le Migrain est-il toujours un vin charmant, d'une belle couleur, corsé, d'un goût agréable et voyageant bien. Irancy, Dannemoine (dont le nom est des plus significatifs), Coulange la Vineuse (vin du seigneur, autre nom qui dit tout), Vincelotte, Avalon, Vezelay, Givry, Joigny, Cravant, Jussy, Vermanton, Arcy-sur-Cure, rivalisent par des qualités diverses, mais toutes estimables, dans les vignes où les bons cépages sont conservés avec quelque respect.

En fait de vins blancs, Junay, près de Tonnerre, le dispute quelquefois au Meursault de la Côte-d'Or. Épineul, dans le voisinage, donne encore des vins exquis. Le vignoble de Chablis a une réputation justement acquise par sa finesse et son agréable parfum. Il serait trop long de citer tous les crus qui cependant mériteraient de l'être.

L'Yonne fait des vins mousseux qui seraient parfaits s'ils étaient aussi inoffensifs que le Champagne; on en trouve déjà de vieux dont les dames pourraient s'effrayer, mais que les têtes un peu viriles trouvent admirable de saveur et de parfum. Pourquoi ne fait-on pas plus de tentatives de vente à l'étranger?

L'Aube (34e), 700,000 hect., dont plus de moitié se vend au dehors, en Flandre, par exemple, en Picardie, en Normandie, où les excellents Riceys vont neutraliser les effets de la bière et du cidre. Ricey-le-Haut, Ricey-le-Bas, Ricey-Haute-Rive, le Val-des-Riceys sont les membres d'une famille riche et brillante. Lorsque les vins de ces crus sont bien faits et bien traités, quand le bon pineau y domine, ils ont de la vivacité, du spiritueux, un goût agréable, la séve prononcée et un bouquet charmant. Mais le commerce les livre rarement sans mélange, et le mélange leur est extrêmement nuisible. Le reste du département fournit de bons vins rouges d'ordinaire.

Les Riceys récoltent encore des vins blancs fort estimés, vifs, perlés et d'une agréable saveur. Bar-sur-Aube fait aussi de joli vin blanc.

La Haute-Marne (52e), 600,000 hect., dont moitié sort du département. Aubigny et Mont-Saugeon dans le voisinage de Langres, font les meilleurs rouges; ils se distinguent par du bouquet et de la délicatesse, moindre toutefois dans ce dernier. Les vins de ce département manquent de couleur, et on leur en fait une par des moyens artificiels.

La Marne n'occupe que le trente-huitième rang en France, pour l'étendue des vignobles, mais elle mérite certainement l'un des premiers quant à la qualité. Aucun vin ne jouit de plus de vogue et de popularité que le vin de Champagne; aucun n'est recherché avec plus d'empressement en Europe; à ces mots : *Vins de Champagne*, s'associent toutes les idées de gaieté, d'esprit, de compagnie aimable et piquante. Quel repas bien ordonné se passerait de Champagne! quel dessert aurait du sens, si le bruit du Champagne et sa mousse pétillante ne venaient dérider tous les fronts! et ce qui ajoute au charme de cette belle liqueur si animée, si vive, si limpide, c'est qu'elle ne cause aucun trouble dans la pensée, qu'elle excite, mais qu'elle n'obscurcit point, quand la modération est là pour ajouter au plaisir

lant. Aussi les chansonniers ont-ils l'envi cette gracieuse liqueur. Les ndariques s'en sont mêlés en latin nçais ; l'un d'eux s'écrie[1] avec l'enne de la reconnaissance :

. . . .
ssique, chanté par Horace,
vant Sillery, soumets-toi !
lerne ! descends de ta place,
ns Aï reconnais ton roi !
mme la liqueur agitée
nce les feux du diamant !
: par quel doux frémissement
isparait la mousse argentée !

rins et les beaux vignobles qui les ent sont trop connus, pour qu'il soit ire de les passer tous en revue ici ; lirons seulement que les mousseux produit d'une industrie, d'une vraie *tion qui*, cette fois, ne peut encourir ne, tant qu'elle n'use d'aucune substrangère au fruit de la vigne. Cette e, pour être bien faite, suppose une intelligence, et réclame des soins si , si fréquemment trompés par le , qu'il lui est impossible de livrer luits, même de second ordre, à bon . Aussi, défiez-vous des mousseux francs la bouteille, et buvez plutôt de Seltz à quinze sous ! ait l'énorme commerce que fait la avec les étrangers. Un fait bien aussi, mais qui n'en est pas moins , c'est la diversité de goûts qui s'obez les nations comme chez les indi-Telle variété de mousseux fera pâmer n lord anglais, fervent adorateur du *zigne*, et semblera de la piquette le au boyard russe, ou au baron d. Force est alors de confectionner étersbourg ce que Vienne repousseaigneusement, et d'envoyer à Édimce qui insurgerait tout un dessert . Calculez, maintenant, la masse de capitaux que ce commerce met ivement ! calculez ensuite ce qui se t de pseudo-Champagne, si les tarifs ane de tous les peuples européens terposaient entre le désir d'innocentes nces, et le peuple qui les exploiterait au profit de sa richesse ! Et dire, nda le volume et le poids, la variété de philanthrope[1] qu'on appelle un contrebandier, est impuissante pour corriger de telles erreurs !

La Marne produit au moins 700,000 hect. de vins ; elle en récolte de délicieux en rouge. Les vignobles qui avoisinent le chef-lieu sont les plus estimés : Verzy, Verceuay, Saint-Basle, Bouzy ; on imite parfois ce dernier avec un art perfide ; mais, en nature, il est d'une finesse, d'une délicatesse, d'une saveur, d'un bouquet admirables. Haut Villiers, Mareuil, Disy, Pierry, Épernay, Sillery, Cumières, et *tutti quanti*, font des vins en haute réputation ; tous ne sont pas mousseux, mais tous, ou plutôt l'un d'eux, doit indispensablement servir de cortége au sublime légume dont le Périgord et la ville de Barbezieux surtout, farcissent leurs belles volailles ; ceci est de la science.

L'Aisne (60e), 275,000 hect. Les meilleurs vins se vendent dans le département du Nord. L'arrondissement de Laon donne des vins rouges légers et délicats, d'un goût agréable. Les blancs, même ceux de Château-Thierry que l'on vante cependant, sont faibles en qualité ; quelques-uns ont de la saveur : cela touche trop au nord.

Seine-et-Marne (38e), 700,000 hect. Quelques propriétaires intelligents et bien placés parviennent à Fontainebleau, à Moret, à Melun, à faire un vin d'un goût assez franc et d'une belle couleur. Le reste se consomme sur les lieux de production ou se vend à Paris : voilà tout ce qu'on en peut dire. Le raisin croquant de Tomery, dont il se vend une si énorme quantité sous le nom de chasselas de Fontainebleau, est une véritable richesse pour cette partie du département.

Seine-et-Oise (44e), 600,000 hect. de vins qu'on est toujours sûr de vendre, quand même on l'obtiendrait, comme cela a lieu à Argenteuil et ailleurs, à force de poudrette, ingrédient qui (à la lettre) donne à plusieurs son bouquet. L'intelligence, la bonne exposition, et surtout les meilleurs cépages font mieux que cela chez quelques vignerons.

La Seine (68e), 125,000 hect. Il s'en fait beaucoup plus que cela dans le chef-lieu seulement.

L'Oise (69e), 80,000 hect. Un phénomène œnologique des plus curieux, c'est l'existence d'un excellent cru dans ce dé-

[1] e comte de Chévigné, gendre de madame liquot-Ponsardin, de Reims, dame dont té et l'intelligence commerciales ont ousi riches débouchés aux vins mousseux, vingt ans.

[1] Mot plaisamment juste de l'économiste anglais Senior.

partement. M. Dupressoir, propriétaire d'une magnifique exposition nommée le Mont de Pot, commune de Gouvieux, près Chantilly, a arraché tous les vieux cépages usés et dégénérés de sa côte; il leur a substitué les riches plants de Volnay, et il recueille depuis trois ans des vins faits avec un grand soin, et qui ont été pris par les plus habiles dégustateurs, pour du haut Bourgogne de seconde classe. C'est un tour de force auquel l'auteur de ce simple résumé refuserait de croire s'il n'avait vu, expérimenté, et vu de plus habiles expérimenter avec étonnement. C'est qu'en effet la science enfante des prodiges, mais ici de tristes prodiges, au résumé; car il est peu probable qu'on eût créé à grands frais un bon vignoble à Mont de Pot, si le régime qui pèse sur l'industrie vinicole, et toutes les causes qui renchérissent ses produits, n'entravaient point la vente des excellents vins, dont alors le bas prix faciliterait l'écoulement. C'est au reste une honte que l'Oise fasse du vin de ce mérite, quand des vignobles favorisés du ciel en font de détestable.

L'Eure (71e), 30,000 hect. de vin qui est fort au-dessous des excellents cidres qu'on y fait.

La Somme, 77e département vinicole, celui qui forme l'extrémité de l'échelle, sous tous les rapports. Cagny, près d'Amiens, a un petit vignoble.

5. *Vallée de* la mer du nord, *comprenant les bassins particuliers du Rhin, de la Moselle et de la Meuse; limitée à l'est, par les montagnes de la forêt Noire; au sud, par l'extrémité du Jura, par les monts Faucilles et le plateau de Langres; et à l'ouest, par les Ardennes occidentales.* 65,680 *hectares de vignes, dans sept départements.*

Le Haut-Rhin (57e), 580,000 hect. Peu de vins rouges, et en général assez médiocres, si ce n'est dans l'arrondissement de Colmar où se trouvent quelques bons crus. Kaisersberg peut être cité pour son vin de Geisbourg. L'industrie des mélanges étouffe peu à peu la belle réputation des vins blancs de l'Alsace. Le Kitterlé de Guebwiller est encore pourtant un excellent vin, sec, ferme, spiritueux, d'un goût tout à fait original de noisette. Turckheim ne lui est guère inférieur. Les *vins gentils* de l'arrondissement de Colmar sont extrêmement agréables; les Allemands en achètent beaucoup pour corriger leur vin du Rhin, c'est-à-dire, pour l'avancer, et le mettre en état d'être bu avant que l'âge n'en ait diminué l'âpreté.

Le vin de Thann, à six lieues de Béfort, enivre avec violence; est-ce pour cela qu'il est si recherché?

Le Haut-Rhin fait encore des vins de paille, en suspendant et faisant sécher le raisin jusqu'en mars. Ces vins, quand ils ont vieilli, forment une liqueur extrêmement agréable, et qui se vend fort cher. Le département exporte beaucoup en Suisse et en Allemagne.

Le Bas-Rhin (53e), 500,000 hect. Peu de vin rouge, mais des vins blancs très-remarquables par leur excellent goût, leur séve et leur bouquet. Tels sont le Finkenwein de Molsheim, et le Riesling de Volxheim. Quelques vins muscats, de beaucoup inférieurs à ceux du sud de la France, sont cependant agréables, et se vendent bien.

Les Vosges (66e), 150,000 hect. Dans le pays, on fait grand cas des vins rouges de Charmes, Daronval et Ubexi, arrondissement de Mirecourt.

La Meurthe (45e), 800,000 hect. Quelques rouges se sont fait un nom par leur couleur, leur délicatesse, et l'agrément de leur goût. Le canton de Thiaucourt fourn[illegible] les meilleurs. Beaucoup de crus célè[illegible] autrefois, ont dégénéré; d'autres, to[illegible] entre les mains de cultivateurs intellig[illegible] gagnent par la conservation ou l'introdu[illegible]tion de bons cépages.

La Moselle (64e), 260,000 hect. L'[illegible]sion des mauvais plants a ruiné la célé[illegible] de beaucoup de vignobles de la Moselle. [illegible] qu'on fait de meilleur a de la couleu[illegible] un bon goût. Quelques blancs, ceux de D[illegible] not près de Metz, ont de l'agrément et [illegible] la légèreté. L'eau-de-vie de la Moselle [illegible] estimée.

La Meuse (51e), 525,000 hect. La q[illegible]tité triomphe dans ce pays comme en b[illegible]coup d'autres. Bar-le-Duc et Bussy-la-C[illegible] fournissent cependant des vins légers et [illegible]licats; Creue, près de Saint-Mihiel, est [illegible]core estimé par ses vins rouges, rosé[illegible] blancs. L'arrondissement de Commerc[illegible] beaucoup de vignobles dont les pro[illegible] sont corsés, spiritueux et de bon goût, [illegible] supportent bien le transport. Le dépa[illegible]ment exporte en Belgique et dans le Lux[illegible]bourg, malgré les énormes droits qui [illegible] poussent les vins de France.

Les Ardennes (70e), 80,000 hect. [illegible] vins communs. Balay, près de Vouziers, [illegible] un vin paillet assez agréable.

Tel est l'aperçu général des soixante-[illegible]

ꞏements français où la vigne se
ꞏx pensées tristes nous ont do-
ant ce trop rapide résumé de
us belles branches de notre agri-
est d'abord l'injustice avec la-
ronomes, eux-mêmes, la traitent
exigences de protection pour
oduits auxquels le sol français
ent moins propre; c'est ensuite
par trop pesant d'une taxation
est l'abandon de la qualité, qui
utation de nos vins français. Les
falsifications, les mélanges, les
e nature, sont la suite inévitable
t de choses.
ons nommé un grand nombre
vignobles; beaucoup ont dû nous
qui méritent cependant l'estime
ateurs; mais combien de dignes
qui restent fidèles à la bonne
icole, qui repoussent des cépages
refois par les vieilles ordonnan-
es IX, comme *infâmes;* qui ne
point leurs plants précieux d'en-
és, meurtriers; qui soignent la
hommage leur soit rendu ! les
nt ils sont les dépositaires, ai-
ience qui perfectionne et amé-
ouveront intactes, un jour, au
de la France, quand le progrès
aura fait disparaître les causes
actuel.

uitiers. — La France est, sans
pays de l'Europe le plus abon-
ts de toute espèce; son sol en
coup au delà des besoins de la
n, et dans quelques départe-
vent à faire la boisson ordinaire
ts. Il n'y a pas de jardins, pas
pas de vergers, où l'on ne ren-
ommiers, et surtout des poiriers.
es départements, on cultive les
en faire du cidre ou du poiré;
départements de la Somme, de
érieure, de l'Eure, du Calva-
lanche, de l'Orne et d'Ille-et-
Manche et le Calvados produi-
leurs cidres; ceux de Touques
urtout, supportent la mer et
même dans les pays vignobles
ntaisie de faire usage de cette
ys de Caux (Seine-Inférieure),
uisant des cidres de qualité
, est remarquable par ses plan-
miers, qui y sont l'objet par-
ins les plus suivis du cultiva-
département de l'Eure, le pommier et le poirier sont généralement plantés sur toute la surface du territoire : toutes les routes, chemins vicinaux, passages, etc., sont bordés d'un double ou triple rang de ces arbres, dont le fruit produit beaucoup de cidre, qui est consommé sur les lieux, exporté pour Paris, ou converti en eau-de-vie; il en est de même dans la Manche et le Calvados. Les cidres sont aussi très-abondants dans le département d'Ille-et-Vilaine; le quartier de Dol produit un cidre qui supporte le transport par mer. — La poire et la pomme, cultivées comme fruits de table, sont communes dans tous les jardins, dans tous les vergers; il s'en fait des exportations assez considérables, notamment de poires de bon-chrétien, que l'on embarque à Dieppe, au Hâvre, à Nantes et à Bordeaux, pour l'Angleterre et les colonies. Dans les départements d'Indre-et-Loire, de Lot-et-Garonne, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, etc., on prépare des poires tapées dont il se fait des exportations considérables dans les autres départements et à l'étranger. Rouen fait des gelées de pommes qui sont très-renommées.

Dans plusieurs parties de la France on fait un commerce étendu d'arbres fruitiers, soit avec les départements, soit avec l'étranger. Dans les environs de Paris, les pépinières de Vitry-sur-Seine ont de la réputation ; celles de Metz et de la Lorraine sont considérables et font des envois en Allemagne.

Les départements de l'Aveyron, des Basses-Alpes et d'Indre-et-Loire, cultivent en grand les pruniers, qui fournissent des pruneaux très-recherchés en France et dans l'étranger; la Limagne et la vallée de Montmorency abondent en cerises délicieuses; les plaines et les vallées des Vosges sont couvertes de merisiers, dont le fruit, distillé par les habitants, donne une eau-de-vie excellente, connue sous le nom de kirschwasser.

Le châtaignier est très-multiplié dans les départements de l'Ardèche, de la Corrèze, du Cantal, de la Creuse, de la Lozère et de la Haute-Vienne; dans les départements où il est cultivé en grand, il entre dans le cadre des revenus territoriaux. La récolte des châtaignes fait une partie de la richesse du département de l'Ardèche; sur une longueur de plus de deux lieues, depuis l'Ardèche jusqu'aux montagnes, les coteaux à l'ouest de la vallée forment une vaste et épaisse forêt de châtaigniers, qui fournissent les excellents marrons connus sous le nom de

marrons de Lyon. Les départements de l'Aveyron, de la Corrèze, de la Dordogne et de la Haute-Vienne, présentent sur presque toute leur étendue des forêts de châtaigniers : les châtaigneraies de la Haute-Vienne occupent 40,000 hect. sur 554,266. Dans ces départements, pendant six mois au moins de l'année, les habitants des campagnes, les métayers, domestiques et ouvriers ne vivent presque que de châtaignes. Indépendamment de son fruit, le châtaignier donne une grande quantité de merrain, des cercles pour les futailles, des échalas pour la vigne, des courbes de bâteaux, et un bois de charpente incorruptible.

L'olivier croit principalement dans les départements méridionaux formés de l'ancienne Provence. Le département des Bouches-du-Rhône produit les huiles les plus fines et les plus délicates de toute la France. Malgré la rigueur des hivers, qui ont détruit beaucoup d'oliviers, la récolte en est encore assez considérable. Le noyer offre aussi une grande ressource dans les départements où l'on ne cultive pas de graines oléagineuses.

Quoiqu'on rencontre, dans toutes les parties de la France, des arbres fruitiers, tels que cerisiers, pêchers, abricotiers, pruniers, etc., c'est principalement dans les départements méridionaux que cette culture donne les plus beaux produits; les départements de la Provence sont riches en orangers, citronniers, pêchers, pistachiers, câpriers, jujubiers, figuiers, amandiers, pruniers, aveliniers, etc. L'exportation des fruits secs ou confits y est très-lucrative; elle rapporte seule au département des Bouches-du-Rhône environ 250,000 fr. par an.

La culture du mûrier, très-soignée dans les départements de l'Allier, d'Indre-et-Loire, de l'Ardèche, du Gard, de la Drôme, de l'Ain, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse, procure à ces départements des avantages considérables : on évalue le produit annuel de la soie à 1,500,000 de kilogr.

Les départements du Gard et de Vaucluse fournissent au moins les deux tiers de cette quantité. Pour que la production de la soie grége en France soit de 1,500,000 kilogr., il faut que la quantité de cocons soit d'environ 18 millions de kilogr. On calcule qu'il faut 16 kil. de feuilles de mûrier pour obtenir un kilogramme de cocons, en sorte que le produit annuel de feuilles de mûrier en France doit être de 288 millions de kil.; et en admettant que chaque arbre fournisse, terme moyen, 40 kilogr., le nomb[re des] mûriers doit s'élever à environ 7 m[illions].

Bois.—Le sol de la France est pr[opre à] la végétation de toutes les essences d[e bois] nécessaires à ses besoins, sous les r[apports] du chauffage, du commerce, des co[nstruc]tions et des arts de toute espèce, sau[f quel]qnes bois précieux que le luxe tire [de l'A]mérique pour l'ameublement. Quoiq[u'iné]galement répartis sur la surface du [roy]aume, les bois se trouvent dans presq[ue tous] les départements. Ces bois sont l'obj[et d'un] commerce considérable et d'un reve[nu ter]ritorial des plus grands. Les plus [grandes] forêts sont celles des Ardennes, de V[illers-]Coterets, de Fontainebleau, d'Orléa[ns, du] Jura, des Landes, des Cévennes, du [Mor]vant, des Pyrénées, etc.

Les tableaux joints au projet du [code fo]restier, et publiés lors de sa prés[entation] en 1827, fixent à 6,416,480 hectare[s l'é]tendue des forêts de la France, dont

Appartenant à l'État, à la couronne et aux communes..............	3,123,[illegible]
Apparten. au duc d'Orléans	55,[illegible]
Apparten. aux particuliers	3,237,[illegible]
Total...	6,416,[illegible]

Suivant le rapport de M. le comt[e] distribué aux chambres lors de la p[résen]tation de ce code, la superficie des [forêts] était de 6,900,000 hectares, dont 1,50[0,000] appartenaient à l'État, 1,900,000 aux [com]munes, et 3,500,000 aux particulier[s. Dans] cette étendue, on comptait 460,224 he[ctares] de futaies pleines, dont 60,000 ap[parte]naient à l'État.

Dans ses Recherches statistiques [sur les] forêts de la France, publiées en [illegible] M. Faiseau-Lavanne évalue la superfic[ie des] forêts à 6,842,623 hectares, réparti[s ainsi] qu'il suit :

Bois de l'État...........	1,134,[illegible]
Bois des communes......	1,959,[illegible]
Bois de la couronne.....	66,[illegible]
Bois appartenant à la famille royale..........	193,[illegible]
Bois des particuliers.....	3,487,[illegible]
Total...	6,842,[illegible]

D'après les documents statistiques [sur la] France, publiés par le ministre du com[merce] en 1835, l'étendue des forêts [est de] 7,422,314 hectares.

— Les plus grandes tourbières
e la France, sont celles de la val-
somme, entre Amiens et Abbe-
i existe aussi de considérables
ivirons de Beauvais, dans la val-
ircq, dans les environs de Dieuze,
illée d'Essone, entre Corbeil et
il s'en trouve aussi dans la vallée
En Normandie, un grand nom-
airies sont sur la tourbe. Il en
ucoup aussi en Bretagne, sur les
a Loire, près de son embouchure.
iidi de la France, il en existe en-
i quelques vallées, comme dans
a rivière de Vaucluse, dans plu-
s du Rhône, etc.

ODUCTIONS ANIMALES.

ux. — La France est l'un des pays
pe le plus heureusement favorisé
er des chevaux de belle race et de
ialité. Par la nature variée de ses
et de son sol, elle est le plus heu-
t située pour se livrer avec avan-
r reproduction, et cependant les
r sont, en ce genre, constamment
s des besoins.
ne toutes les autres nations, la
eu à une époque, qui n'est pas
iée, abondance de chevaux pro-
is les genres de services : autrefois
uelques-unes de ses races avaient
le réputation en Europe, et il se
conséquence un commerce d'expor-
s-considérable. Ces races, par leur
avec des races moins parfaites,
peu de lumières des propriétaires
teurs du gouvernement, se sont
détériorées, mais le type en existe
et il ne s'agit que de prendre de
iesures pour les relever.
noyens sont employés par le gou-
t pour l'amélioration de la race
: d'une part, on encourage l'in-
articulière en distribuant des pri-
meilleures juments, en donnant
ations annuelles aux propriétaires
eurs étalons, et en instituant des
ourse dans plusieurs départements;
art, on fournit aux éleveurs des
e choix dans les lieux où l'indus-
culière ne procurerait que de mau-
ents de reproduction. L'adminis-
ntretient ces étalons dans ses éta-
ts, tantôt après les avoir achetés,
France, soit à l'étranger, tantôt
avoir fait naître et élever dans ses
aras.

Le gouvernement dépense annuellement une somme de 1,500,000 fr. pour encourager l'amélioration de la race chevaline. Les sommes consacrées à l'encouragement de l'industrie particulière s'élèvent à environ 220,000 fr. : 50,000 fr. pour les primes aux juments, 60,000 fr. pour les approbations d'étalons, 110,000 f. pour les courses dans neuf départements. Une somme de 1,180,000 fr. est consacrée à l'entretien de vingt-un établissements appartenant à l'administration, savoir : 3 haras : le Pin, Rosières et Pompadour; 3 dépôts d'étalons et poulains : Tarbes, Pau et Langonnet; 14 dépôts d'étalons : Abbeville, Angers, Arles, Aurillac, Besançon, Blois, Braisne, Cluny, Libourne, Montiérander, Rhodez, Saint-Lô, Saint-Maixent et Strasbourg, et le dépôt de remontes de Paris.

Une amélioration notable paraît se faire remarquer dans plusieurs circonscriptions de dépôts d'étalons, particulièrement dans celles d'Abbeville, d'Angers, de Tarbes et d'Aurillac. Les éleveurs commencent à ne plus faire leurs croisements au hasard et contre toutes les données de la science; ils s'imposent quelques sacrifices pour nourrir et dresser leurs jeunes chevaux : aussi en tirent-ils déja un meilleur parti. Les éleveurs de Normandie n'adoptent peut-être pas avec autant d'empressement la direction qu'on voudrait les voir suivre : quelques préventions les arrêtent encore; mais il en est qui se hasardent à donner l'exemple, et comme ils réussissent, ils auront bientôt de nombreux imitateurs.

De son côté, l'administration, en introduisant au haras du Pin, comme dans ses deux autres haras, les meilleures méthodes d'éducation, contribue à exciter puissamment l'émulation des éleveurs normands. Il y a donc lieu d'espérer qu'avant peu d'années, on verra se manifester dans cette province, que la nature a si bien dotée pour l'élève des chevaux, le mouvement d'amélioration et de progrès qui se fait sentir dans quelques autres parties de la France.

Nous allons maintenant passer en revue les races de chevaux que fournissent les différentes parties de la France. — Le département du Nord fournit d'excellents chevaux pour l'agriculture, les charrois, l'artillerie et les équipages de luxe : les plaines de la Beauce sont encore labourées par des chevaux entiers tirés du Vimeux, du Boulonais, du Calaisis, de l'Artois, du Santerre, que les cultivateurs achètent à deux ou trois ans, et qu'ils revendent à six ou sept pour

le service des messageries et des postes. — Les départements de l'Aisne, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, donnent de très-bons chevaux de trait pour l'agriculture, l'artillerie et les charrois. — La Normandie a toujours fourni d'excellents chevaux d'équipages de luxe, des chevaux de selle pour la chasse, la cavalerie et le manége : la plaine de Caen et le Cotentin paraissent être plus particulièrement destinés aux premiers, et la plaine d'Alençon aux seconds; le pays d'Auge donne des chevaux de trait d'une bonne tournure, quoique leur tête soit un peu forte et leurs jambes chargées.—L'Anjou, le Maine, la Touraine et le Perche, élèvent une assez grande quantité de chevaux de trait et de chevaux propres aux remontes de la cavalerie légère: il s'en élève surtout d'excellents dans la vallée de la Sarthe et dans les environs de Craon.—La Bretagne est, après la Normandie, le pays le plus propre à la multiplication des chevaux; elle fournit à cette dernière province une très-grande quantité de poulains qui se revendent ensuite comme chevaux normands, lorsqu'ils ont acquis du corps dans de plus riches pâturages; elle donne des chevaux de trait, de cavalerie et de carrosse. Le cheval breton n'est pas aussi beau que le cheval normand; mais il est plus solide et résiste plus long-temps au travail : le Morbihan a de doubles bidets presque infatigables. — Le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, l'Anjou, fournissent de bons chevaux pour tous les usages; ils en sortent ordinairement avant trois ans, pour aller s'améliorer dans les gras pâturages de la Normandie et de la Beauce.—Le Berri produit des chevaux de trait et de cavalerie, dont la race a besoin d'être améliorée.—Le Limousin, l'Auvergne et le Périgord, ne peuvent être comparés à aucune autre partie de la France pour les chevaux de selle. La race limousine est aussi distinguée par la figure, la vigueur, la légèreté, la finesse et la durée : elle n'est en état de rendre un service utile qu'à six ou sept ans; mais elle est encore bonne à vingt-cinq ou trente.—La Guienne, la Navarre, le Béarn, le Condommois, le pays de Foix, le Roussillon, et quelques autres provinces voisines, possèdent une excellente race, recommandable par sa vigueur, sa souplesse et sa légèreté et qui se ressent encore de son origine espagnole : les chevaux navarreins surtout jouissent d'une grande réputation pour le manége et pour la guerre.—Le Rouergue et le Querci ont une race de chevaux approchant des navarreins. — La Cam une race de chevaux petits, mais vi goureux. (*Voy.* l'article Camargue d Pittoresque, dans la livraison des *B du-Rhône*). — L'île de Corse poss excellente race de chevaux, petit extrêmement sûre de jambes et trè — Le Dauphiné et la Franche-Con vent beaucoup de bons chevaux pou valerie légère, l'artillerie et les con L'Alsace fournit des chevaux prop culture, à l'artillerie et à la cavaler Bourgogne, le Bourbonnais et le Ni élèvent de bons chevaux pour di services. — La Lorraine et la Cha élèvent des chevaux de petite taille, tibles de résister aux plus longues lorsqu'ils sont nourris avec soin.—I dennes possèdent une belle race de c propres à tous les usages de la guer l'agriculture : les chevaux ardennai caractérisés et faciles à reconnaitr nerveux, sobres, durs au travail, et d leur service.

Anes et mulets. — Les départeme Deux-Sèvres, de la Vienne, de la Do du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Vienne, sont ceux où l'on s'occupe palement de la reproduction des âne mulets. Les mulets les plus recherch ceux des Deux-Sèvres et de la Vienn il se fait un commerce considérable res de Melle. C'est aussi dans cett que se trouvent les ânes Mirebalais tés, les plus hauts et les plus fo l'on connaisse, et dont le poil a quel un pied de long : on ne les emploie reproduction. La race des mules et produite dans le midi des Deux-Sè supérieure à celle d'aucun autre pay seulement de la France, mais même rope. C'est de là que proviennent ce si recherchées en Espagne, qui y ser monture de luxe, et de bêtes de tr les équipages les plus somptueux; ces de charge, à l'aide desquels seuls le tagnes des Alpes et des Pyrénées so chies avec sécurité, et qui fournis moyens de transport entre les pays occupent les revers opposés; ces connus sous le nom de mulets d'A et provençaux, qui parcourent les routes de France, traînant à leur s voitures prodigieusement chargées : enfin que les Languedociens et les çaux se pourvoient de mules pou leurs grains. L'arrondissement de M sède plus de vingt haras de baudets.

ufs et vaches.—Le gros bétail est ré-
en général sur toute la surface de la
:; sa nourriture est un objet de spé-
n et de commerce pour les départe-
riches en prairies et en gras pâtura-
ans une grande partie du royaume,
f est employé de préférence au che-
ır le labour des terres: la lenteur de
che et la force de ses muscles le ren-
ès-propre à ce travail; c'est princi-
nt dans les pays de montagnes qu'on
opté l'usage d'une manière exclusive.
t sa chair fait partie essentielle de la
ure des habitants; aussi le soin de
et de l'engraisser occupe et enrichit
itants des campagnes dans un grand
re de départements.

élève beaucoup de vaches le long du
des rivières de la Marne, de l'Yonne
ı Seine, notamment aux environs de
, de Melun et de Montereau. Dans la
et le pays Chartrain, aux environs
ux, d'Etampes, et dans les paroisses
lle, de Maisse et de Bourray, il y a
up de pâturages où l'on s'occupe de
tion des bêtes bovines. Le Perche
es hauteurs couvertes de bruyères où
ve des genisses qui se vendent aux
s du pays, et quelques paroisses en-
nt des bêtes à cornes, qui sont con-
aux marchés de Sceaux et de Poissy.
irons de Sens, de Joigny et de Saint-
in, possèdent des prairies et des pâ-
où l'on élève du gros bétail pour
visionnement de Paris. Dans la Cham-
aux environs de Troyes, de Langres,
itel, de Sainte-Menehould, on élève
up de bœufs et de vaches pour la
mation des villes voisines. Les mon-
des Vosges sont couvertes de bêtes
es qui y trouvent leur nourriture pen-
ne grande partie de l'année. L'Alsace
le riches pâturages où l'on nourrit
up de bestiaux qui se consomment
s deux départements du Haut et du
in. Les pâturages de la Flandre sont
nts et nourrissent de nombreux élèves
ans le pays, ainsi que des bœufs et
ches maigres qu'on y amène de l'Ar-
le la Picardie, et qui s'y engraissent
ent. Plusieurs cantons de la Norman-
ıt abondants en pâturages: les meil-
ont ceux du Cotentin, du Vexin et
s d'Auge: on appelle herbages le
ge servant à l'engrais des bêtes à cor-
l'on y amène de l'Angoumois, de la
nge, du Poitou, du Querci, de la
e, du Limousin, de la Bretagne et du
Berri, etc. Dans la Bretagne, plusieurs paroisses des environs de Rennes nourrissent une grande quantité de vaches; le pays d'outre-Loire, les îles de la Loire depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf, le pays de Retz, les environs de Quimper et du Tréguier, abondent en pâturages où l'on engraisse beaucoup de gros bétail. Les landes du Maine et la vallée de l'Huisne offrent des pâturages où l'on élève une grande quantité de bêtes à cornes. L'Anjou nourrit et engraisse beaucoup de bestiaux pour la consommation locale et l'approvisionnement de Paris. Les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, les grands et les petits marais, le pays d'Aunis, abondent en pâturages où l'on nourrit des bêtes à cornes. Le Nivernais et la Bourgogne élèvent et engraissent des bestiaux. Dans les montagnes de la Franche-Comté, on élève et l'on nourrit quantité de bœufs, et des vaches qui donnent beaucoup de lait, avec lequel on fabrique des fromages analogues à ceux de Gruyères. Le Bourbonnais, la Haute-Marche, l'Angoumois, nourrissent beaucoup de bœufs, de vaches et de veaux. Le Limousin est, après la Normandie, la province de France où l'on engraisse le plus de bœufs; le commerce des bêtes à cornes fait le principal revenu de ce pays. L'Auvergne élève quantité de bœufs et de vaches. Les montagnes du Forez fournissent d'excellents pâturages qui nourrissent une grande quantité de vaches dont le lait sert à faire des fromages estimés. Les montagnes du haut Languedoc, le Vivarais, les pays de Montauban, de Cahors, de Rodez, d'Armagnac, de Comminge et de Foix, abondent en pâturages qui nourrissent beaucoup de bestiaux. L'île de la Camargue, en Provence, est peuplée d'une multitude de bêtes à cornes, parmi lesquelles on remarque celles qui servent aux combats de taureaux qui ont lieu annuellement dans la ville d'Arles. Les montagnes du Dauphiné, notamment celles de Sassenage, d'Oysans, de Grenoble, etc., etc., nourrissent beaucoup de bœufs et une grande quantité de vaches dont le lait sert à faire des fromages renommés.

Les bœufs de race normande sont de haute taille, prennent aisément de la chair et de la graisse, pèsent de 600 à 1200 livres, et quelquefois davantage. Les bœufs bretons et manceaux sont petits et s'engraissent assez bien. Les bœufs de la Touraine et de l'Anjou sont de taille élevée et s'engraissent aussi assez bien. Les bœufs du Poitou, de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge, sont

assez grands, mais, en général, leur poids n'est pas en proportion de leur taille. Les bœufs de la Gascogne sont les plus grands de tous; leur poids varie de 6 à 900 livres. Les bœufs du Périgord, du Querci, du Limousin, sont aussi d'assez haute taille et à peu près du même poids que les bœufs gascons. Les bœufs d'Auvergne et du Bourbonnais sont de forte taille, et pèsent de 5 à 700 livres.

Les plus grandes vacheries de France se trouvent en Normandie, en Bretagne, et dans les pâturages des Vosges, des Alpes, des Cévennes, des montagnes d'Auvergne, etc. On remarque que les meilleurs beurres viennent du nord, et les fromages les plus susceptibles de conservation, du midi de la France. L'Auvergne, la Franche-Comté, la Brie, la Bresse, la Bretagne, la Normandie et plusieurs autres provinces, fournissent une quantité considérable de fromages renommés par leurs diverses qualités. La Bretagne, la Normandie et le Boulonais fournissent aussi une grande quantité de beurres frais et salés, qui donnent lieu à un commerce très-étendu.

Moutons. — Après la récolte des céréales et des vins, celle des laines est la plus importante pour l'agriculture; et elle est devenue d'un bien plus grand intérêt, depuis que la propagation des mérinos et l'amélioration des toisons indigènes, opérée par le croisement des races, nous ont enrichis d'une telle variété de laines, qu'elles peuvent fournir à la fabrication de l'étoffe la plus fine et des tissus les plus grossiers. Cependant, quoique la France ait fait beaucoup depuis quarante ans pour améliorer ses troupeaux, il s'en faut bien qu'elle ait atteint le but où elle peut arriver. — On compte en France environ 35 millions de bêtes à laine, de plusieurs races distinctes et précieuses chacune dans son espèce, donnant depuis trois livres pesant de laine jusqu'à sept, et valant environ 6 fr., ce qui fait 210,000,000 de fr. La toison des brebis de race indigène est longue, grosse et médiocrement abondante; mais depuis la fin du dernier siècle, l'espèce s'est considérablement améliorée par le croisement avec les béliers de race espagnole.

Les départements de l'Aude, du Cher, de la Drôme, d'Eure-et-Loir, de la Marne, de l'Aube, du Puy-de-Dôme, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, sont ceux où l'on élève le plus de moutons. Dans les contrées arides du midi de la France, le lait de brebis entre dans la confection des fro[...] autres de ceux de Roquefort.

Chèvres.—La chèvre, par la f[...] a à la nourrir, par son lait rec[...] commandé aux estomacs lang[...] sa fécondité, peut, à juste raison, la vache du pauvre, dont elle tout l'avoir et la seule ressour[...] dique somme en procure la pr[...] occupe peu de place dans le lo[...] est familière, attachée; il ne lu[...] petite quantité de vivres. Pour les exige, elle est la nourrice des e[...] la mère ne peut les allaiter elle donne chaque année un ou deu[...] du lait très-bon pendant plusie[...] quand l'âge de la tuer ou de s'e[...] arrivé, on tire parti de sa dépou[...] n'est pas propre à faire du be[...] donne des fromages de quelque [...] des départements de l'Ain et d[...] particulièrement recherchés. Son[...] ployé par les passementiers : on en faire des étoffes et des ouvra[...] ceries. Il est vrai que, livrée à e[...] chèvre broute les jeunes pouss[...] bue à la destruction des bois qua[...] pas surveillée; mais quel sera assez cruel pour ne pas lui p[...] léger dommage qu'elle cause, e[...] avantages qu'on en retire? Qui damner les pauvres, hors d'éta[...] une vache, faute de propriétés, suppléer par l'usage des chèvre[...] vent alimenter à peu de frais?

Dans plusieurs départements, vivent en troupeaux, mais, [...] elles se trouvent mêlées avec moutons, ou répandues dan[...] mières, dont les pauvres habit[...] une ou deux chèvres selon le[...] La Corse, les départements du l'Ardèche, et ensuite ceux de l'[...] Vienne, de la Haute-Saône, d[...] du Haut et du Bas-Rhin, sont nourrissent le plus.

Aux environs de Lyon, dans[...] munes du Mont-Dore, qui, d[...] grand diamètre, n'a pas deux li[...] due, on possède 11,250 chèvr[...] entre des particuliers; il y en [...] jusqu'à soixante, et plus. En [...] animaux passent leur vie dans[...] ils n'en sortent guère qu'au m[...] monte; néanmoins, dans quelq[...] nes on les fait sortir pendant qu[...] dans les champs après la m[...]

se compose, pendant l'hiver, en partie, de feuilles de vigne que après la vendange; on les jette sses bétonnées, situées dans le sous un hangar, où ces feuilles ées d'eau, pressées et foulées avec que la fosse est remplie, on la re- planches sur lesquelles on place s énormes. Au bout d'environ , on découvre la fosse pour en uilles, qui forment, pendant l'hi- ue dans le mois d'avril, presque urriture des chèvres.

-On engraisse des porcs presque nais ils sont beaucoup plus multi- certains départements que dans Dans l'*Aisne*, ils sont fort nom- urnissent presque la seule viande e par les habitants des campagnes. ements formés de l'ancienne Nor- élèvent en quantité considérable. a est fort belle dans le départe- -et-Vilaine, et la grande abon- outes les substances qui leur con- es a multipliés dans la Vendée, u'il n'y a pas de petite métairie élève plusieurs. La Vienne et les res en comptent aussi un assez abre. L'Allier, la Nièvre, les dé- s de la ci-devant Lorraine, les as-Rhin, la Haute-Saône, les élè- soin et y trouvent un objet de n avantageux. Le département de est un de ceux qui s'occupent t de l'engrais des porcs; mais il ande partie ses élèves du Cher et ute-Vienne. Ces animaux multi- ne manière remarquable dans la , l'Aveyron, la Charente-Infé- n en trouve dans toutes les com- Tarn et dans la plupart de celles ère. L'île de Corse nourrit des i sauvages. Le porc réussit par- bien vers les Pyrénées, et y fait n commerce important, soit en en salaisons; c'est des Basses-Py- e nous viennent les jambons re e Bayonne.

x sauvages, gibier, etc. — Le France nourrit une assez grande l'animaux sauvages; mais on ne s la classe de ceux qui sont dan- homme, en grandes espèces, que loup et le sanglier. — L'ours re et ne se rencontre que dans montagnes des Alpes et des Py- rénées. — Presque tous les bois de quelque étendue sont la demeure d'une plus ou moins grande quantité de loups, auxquels on fait une guerre très-active : on les trouve en grand nombre dans les départements formés de la ci-devant Lorraine, dans l'Orne, la Sarthe, la Mayenne, le Morbihan, la Vendée, le Cher, le Jura, l'Aveyron, les Landes, le Tarn et la Lozère.—Le sanglier est assez multiplié dans les vieilles forêts des contrées montagneuses.—Le renard est assez commun dans certaines contrées. — Les Pyrénées nourrissent le chamois ou l'ysard, le bouquetin, qui se retrouvent aussi dans la Drôme, l'Isère, et sur la chaîne des Alpes. — Le cerf, le daim, le chevreuil, le blaireau, qui habitent les bois taillis, se trouvent dans tous les départements boisés. — Le lièvre et le lapin abondent presque partout.—La taupe, la martre, le putois, la fouine, la belette sont assez communs. Parmi les autres animaux, on compte deux espèces de hérissons, neuf ou dix chauves-souris, l'écureuil, le rat, le mulot, le campagnol, la souris, le loir, etc. La loutre se rencontre fréquemment dans les rivières.

La classe des oiseaux sauvages est assez nombreuse, et fournit dans certains départements une branche de revenu lucrative. Le Midi possède quelques espèces rares, qui ne se retrouvent point dans le Nord, telles que le flamant, qu'on rencontre quelquefois sur les côtes de la Provence; le guêpier, le rollier, le becfigue, l'ortolan, etc. L'oie sauvage se trouve de préférence dans les départements qui renferment des étangs ou que traversent de grandes rivières. Les marais de la Vendée et de la Charente-Inférieure fourmillent de canards sauvages, qui abondent aussi pendant l'hiver sur les étangs et les rivières de la plupart des départements, que fréquentent aussi les vanneaux, les bécassines, etc. Les côtes maritimes sont peuplées d'alouettes de mer, d'échassiers, d'huîtriers, d'avocacettes, et d'une multitude d'autres oiseaux : quelquefois, lorsque les hivers sont très-rigoureux, on voit apparaître sur ces côtes des oiseaux rares, et qui ne quittent guère les glaces des contrées septentrionales, ce sont : les cygnes, les pingoins, les guillemots, etc.—Le héron habite les lieux solitaires des départements où il se trouve de vastes forêts et des étangs. — La caille se trouve partout. Les grives abondent dans tous les pays vignobles, notamment dans les départements de la Loire, de la Lozère et des Basses-Pyrénées. — La grande outarde se trouve assez fréquemment

dans l'Aube, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne; la petite outarde est fort commune dans ceux d'Eure-et-Loir, de la Sarthe, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, du Cher et de l'Indre.—La perdrix grise est commune dans beaucoup de départements, mais la rouge abonde plus particulièrement dans ceux du Midi. — Les palombes, ou les tourterelles, sont l'objet d'une chasse importante dans le département des Basses-Pyrénées.—Le pigeon ramier, plié à la domesticité, est un objet de spéculation avantageuse dans un grand nombre de départements. — L'alouette abonde dans tous les pays de plaine, dans tous les départements où l'on récolte beaucoup de grains, particulièrement dans ceux d'Eure-et-Loir et du Loiret.—Les merles, les linots, les rossignols, les chardonnerets, les bouvreuils, les moineaux, les loriots, les pinsons, les étourneaux, les pics, les mésanges, les martins-pêcheurs, les oiseaux de proie, les corbeaux, les pies, etc., etc., etc., sont très-multipliés et se trouvent presque partout.

Les reptiles sont rares en France, et deux espèces, seules venimeuses, sont assez communes dans les lieux rocailleux ou aquatiques de quelques départements : ce sont la vipère et l'aspic. On y connaît deux orvets, six espèces de couleuvres de mœurs innocentes, et quatre ou cinq espèces de lézards. La tortue boueuse est assez commune dans les eaux dormantes des départements de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn, de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Ardèche : elle s'avance dans les terres vers la fin de l'automne pour s'y creuser une retraite où elle passe l'hiver; dans l'été, elle est presque toujours à terre. La grenouille, très-multipliée presque partout, fournit dans certains départements un aliment à la fois sain et agréable.

Volailles. — Il est peu de cantons en France où l'on n'élève des oiseaux de basse-cour, mais tous les départements ne sont pas également favorisés sous ce rapport. Les ci-devant provinces du Maine, de Normandie, de Guienne, de Languedoc, sont celles qui abondent le plus en volaille de toute espèce. Il s'en fait un commerce considérable et qui s'étend fort loin; on y sale des oies pour toute l'année, comme on sale des porcs dans d'autres endroits. — On élève beaucoup d'oies dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Orne, de l'Eure, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbi[...] Loire-Inférieure, du Puy-de-Dôm[...] tal, de l'Isère, des Hautes-Alpes, d[...] du Gers, des Landes et des Hautes[...] les campagnes du département [...] en sont couvertes; dans les dé[...] du Pas-de-Calais, de l'Yonne, de [...] la Côte-d'Or, de la Saône, de la [...] l'Ain, d'Indre-et-Loire, de Loir-e[...] oies forment une branche de com[...] ou moins considérable; celles q[...] dans le département du Tarn s[...] espèce particulière, qui mérite d'[...] pliée : elles sont fort grosses e[...] aussi grandes que le cygne, et ont [...] ques distinctives une masse de grais[...] pend sous le ventre, entre les pa[...] cuisses, et qui descend souvent jus[...] Dans le département du Tarn, d[...] et dans ceux qui sont formés de la Guienne, on conserve des oies tou[...] en en salant les membres que l'[...] par morceaux et qu'on fait cuir[...] graisse de l'animal : on en prépare quantité étonnante dans le ci-dev[...] gord, du côté de Bayonne, et au[...] de Toulouse; cette dernière ville somme annuellement plus de cent v[...] —Le canard se trouve dans les mêm[...] que l'oie, et on y en élève aussi u[...] quantité.—Dans tous les départem[...] trouve l'oie, on élève également nombre de dindonneaux : une part sommée dans le pays, l'autre pass[...] dans les départements environnants et ses environs, faisant partie du dé[...] du Lot, en envoient annuellement vivants dans les départements voi[...] qu'on tue servent à faire les di[...] truffes, qui sont un objet de comm[...] sidérable pour les villes de Caus[...] Souillac (Lot), et pour plusieurs département de la Dordogne. [...] de l'Angoumois, nourries avec [...] hêtre, sont fort estimées. A Saint-[...] (Loire), les dindes acquièrent un[...] monstrueuse; on les y engraisse noix. — De tous les animaux do[...] la poule est le plus généralement on la trouve partout, partout on l'[...] le produit de sa ponte et de sa [...] Dans la plus grande partie des dépa[...] on laisse les poulets librement [...] les champs; on se contente de l[...] ment qu'ils prennent dans cet é[...] les vend dès qu'ils ont acquis un [...] gré de force. Mais dans certains ments on s'occupe particulièreme[...]

1 : on ne confie point à la nature soin de leur accroissement, l'art se lle pour améliorer sa chair et favo- développement. Tous les départe- és précédemment comme abondants les, élèvent beaucoup de poulets de nière; mais c'est surtout dans ceux rthe, de l'Orne, du Calvados, de le la Seine-Inférieure, d'Ille-et-Vi- Finistère, du Cantal, du Puy-de- de la Drôme et de la Dordogne, nit ce procédé. Les poulardes du e la Bresse, du Périgord, de la Nor- et de la Bretagne, les chapons d'Au- t du Dauphiné, jouissent d'une ré- méritée.

les.—Ces utiles insectes sont répan- s toute la France, et il est bien peu ns où il ne se trouve quelques ru- es départements où l'on s'occupe rticulièrement de leur éducation, x formés des ci-devant provinces de die, Bretagne, Anjou, Poitou, Bor- rovence, Languedoc, Berri, Orléa- auce, Maine, Champagne et Fran- té; et parmi ces départements, il uelques-uns qui s'occupent plus ex- ent du soin des abeilles; tels sont rtements du Calvados, des Basses- le l'Aude, de Loir-et-Cher, du Loi- ure-et-Loir, de la Sarthe, du Jura. tique très-avantageuse, en ce qu'elle te la quantité et la qualité de la cire el, est celle de transporter les ruches ys à l'autre, ce qui a lieu dans les ments de Loir-et-Cher, d'Eure-et- lu Loiret : on place 30 ou 40 ruches charrettes de transport, qui marchent t presque toujours la nuit. Après la des sainfoins et des vesces, lorsque e est nette, les propriétaires d'a- le ce pays conduisent leurs ruches Gâtinais ou aux environs de la forêt s, où se trouvent de la bruyère et sin en fleur. Les émigrations se font à plus de dix lieues, et il n'est pas voir dans l'automne jusqu'à 3,000 trangères dans un petit village; on se environ deux mois.—Le miel le herché est celui de Narbonne; mais lans certains départements un miel oche beaucoup de sa qualité, no- dans ceux du Jura, du Calvados asses-Alpes.

à soie. — Presque tous les départe- éridionaux s'occupent de l'éducation des vers à soie. Les soies de cru de France passent pour être les plus belles : il n'y a pas d'organsins comparables à ceux des départements de l'Ardèche, de la Drôme, des Hautes et Basses-Alpes, du Var et des Bouches-du-Rhône (*voy.* Mûriers, page 91).

Poissons. — Après la culture et le soin des bestiaux, la pêche offre les plus grandes ressources pour la consommation et le commerce. Sans parler des pêches lointaines, le littoral de l'Océan et de la Méditerranée offre plus de 400 lieues de côtes où nos pêcheurs peuvent se livrer à la pêche d'une infinité de poissons très-bons pour la nourriture de l'homme. Cinq grands fleuves, plus de cinq mille rivières, dont quelques-unes sont considérables, et un grand nombre d'étangs, abondent en poissons de toute espèce, dont la pêche, quoique moins considérable que celle de la mer, offre de grandes ressources pour la nourriture des habitants de l'intérieur de la France.

Depuis Dunkerque jusqu'à Saint-Valery, la pêche se fait avec de petits bâtiments capables de tenir la mer à une certaine hauteur et de soutenir l'effort des filets, ou bien avec des hameçons dans des bateaux côtiers, lorsqu'on ne veut pas s'éloigner des côtes. Les bateaux côtiers vont toute l'année à la pêche des raies, des limandes, des merlans. La pêche au filet a lieu quatre fois l'année : la première, pour les soles, les raies et quelques autres poissons, commence le 4 ou 5 janvier, et finit vers le 5 mai; la seconde, qui commence en mai, et se continue jusqu'au 20 juillet, est principalement pour les maquereaux; la troisième est peu de chose; la quatrième, ou la pêche du hareng, commence dans les premiers jours d'octobre et finit vers le 20 décembre. — Les pêcheurs du Pas-de-Calais et de la Somme s'occupent beaucoup de la pêche du poisson frais, et de celle du maquereau aux filets; ceux de la Manche, du Calvados et de la Seine-Inférieure, s'occupent aussi de la pêche du maquereau, ainsi que de celle des soles, des limandes, merlans et autres poissons qu'ils envoient à Paris. La pêche du hareng se fait principalement à Dieppe. Les sardines, les maquereaux, les congres, les saumons forment une pêche considérable dans toute la Bretagne : une partie se consomme fraîche dans le pays; l'autre passe dans le commerce après avoir été salée. La pêche des sardines est fort abondante sur les côtes de la Charente-Inférieure et de la Vendée, et forme le principal commerce du pays,

La pêche et la salaison des anchois est l'objet d'un commerce assez important sur les côtes de la Provence, notamment à Fréjus, à Cannes et à Saint-Tropez.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

LANGUE FRANÇAISE.

La langue française, née des ruines du latin et du celtique, mêlés de quelques mots tudesques, n'a commencé à prendre quelque forme que vers le Xe siècle. Les Romains, maîtres de l'Espagne et des Gaules, y introduisirent leur langue avec leurs lois, leurs mœurs et leurs coutumes : au IVe, au Ve siècle, toutes les Gaules jusqu'au Rhin, toutes les Espagnes, et nécessairement l'Italie entière, parlaient la langue latine. Tous les peuples de ces contrées avaient oublié entièrement leur langue particulière et ne faisaient plus usage que de la langue romaine : les procès se plaidaient en latin, tous les actes se faisaient en cette langue ; il en était de même des prières et des instructions. Il y avait plus de quatre cents ans que les Romains possédaient les Gaules, quand un peuple guerrier, les Francs, vint du fond de la Germanie leur enlever la plus belle partie de leurs conquêtes. Les Francs, mêlés et dispersés parmi les Gaulois, dont ils ne furent ni les ennemis, ni les vainqueurs, désapprirent, de même que l'avaient fait les Gaulois, leur langue tudesque : on n'en fit presque plus d'usage qu'à la cour des rois francs, parce qu'ils étaient de famille germanique ; mais en apprenant la langue romaine avec les Gaulois, les Francs se conformèrent à l'usage vulgaire, sans se mettre en peine de la régularité du latin. C'est ainsi que se forma le roman rustique ou la langue romane vulgaire, usitée parmi le commun des Gaulois et des Francs, qui ne faisaient plus qu'un même peuple. A dater du VIIe siècle, trois langues avaient donc cours dans les Gaules, la langue latine encore officielle et ecclésiastique, une langue vulgaire uniformément altérée du latin, une langue allemande que les vainqueurs avaient apportée avec eux, qu'ils perdirent en partie et qu'ils n'imposèrent pas aux habitants du pays. Bientôt la chute du goût entraîna la chute de la langue latine ; les ecclésiastiques furent à peu près les seuls qui l'entendissent. Les langues romane et tudesque l'emportèrent, tout imparfaites qu'elles étaient, et furent seules en usage jusqu'au règne de Charlemagne, d'inutiles efforts pour donner à la si supériorité sur la romane. Le tudesc meura la seule langue de l'Allemagn la grande époque du partage de 8 roman rustique prévalut dans la occidentale ; le peuple du pays de du Valais, de la vallée d'Engadine quelques autres cantons de la Suiss serve encore aujourd'hui des vestige idiome.

Les progrès de cette nouvelle lan on considère l'époque de son origine très-lents, et même presque inser ainsi qu'on peut en juger par l'état i où elle était encore au IXe siècle. ancien vestige, et sans doute le plus tique de la langue romane, telle q parlait au milieu de ce siècle, est ment de Louis le Germanique, fr Charles le Chauve. Cette langue n alors qu'un essai informe, et la po cette époque était aussi barbare que l

Le Xe siècle offre déjà des diff sensibles dans la langue écrite ; l'éch le plus sûr que l'on puisse produire traduction du symbole attribué à sain nase, que Montfaucon plaçait au com ment de ce siècle. Dans le XIe si remarque encore un peu plus de cor dans le langage et plus d'éloignem latin que dans les deux siècles préc C'est vers ce siècle que parurent l miers grammairiens ; leurs leçons n' guère pour objet que l'étude de la latinité, qui aidait encore un petit r de personnes à entendre les prières glise et à rédiger les actes judiciaire cette latinité, aussi barbare et moin gique que le roman, n'était plus parlé part ; elle n'était plus entendue ni d tilhomme, ni du bourgeois, et moins de l'homme de campagne. L'usage duisit d'écrire en roman et de se se cette langue pour l'instruction. D'ab leçons furent rédigées en prose, ma la suite on les mit en vers.

On commença au XIIe siècle à int dans la langue quelques termes grec philosophie d'Aristote. La manie de pour lesquels on avait déjà pris go le siècle précédent, devint si dom qu'on rima jusqu'aux vers latins, et même la prose, qui n'en différait qu qu'elle n'était point coupée ni n comme eux. Un des plus anciens o en ce genre que l'on connaisse est la tion du poëme de Marbode sur les

uses. Marbode était évêque de Rennes, posa son ouvrage en vers latins; mais ût qu'il fut immédiatement traduit en ançais, car cette traduction est dans ne manuscrit que l'ouvrage latin.
ouvrage non moins ancien est le cé- oman de Rou ou de Rollon, imprimé ié récemment par les soins de M. Plu- C'est encore à ce siècle qu'appartient nier modèle des romans de chevale- roman de Brut, qui écrivait vers l'an où figure pour la première fois l'en- ir Merlin, un des personnages les plus ires du moyen âge. On doit citer aussi elain de Coucy, dont les chansons es encore aujourd'hui avec plaisir.
XIII[e] siècle, la langue commença à rouiller de la barbarie des siècles pré- s. On s'en aperçoit en lisant l'histoire rise de Constantinople par Villehar- l'un des plus anciens monuments as ayons de la prose française et de istoire nationale en langue vulgaire. ais, dans cet écrivain, le caractère de s français n'est pas encore très-dé- , et les progrès de la langue sont narqués que dans les Établissements t Louis, et surtout dans son édit les blasphémateurs. C'est à ce siècle nt rapporter la composition du roman lose, commencé par Guillaume de et achevé au commencement du iècle par Jean de Meun. On cite aussi, ne siècle, les vers de Thibaut, comte mpagne, à qui l'on doit un recueil isons, dont les vers, en langue déja ie, ont un tour libre, hardi, naïf, et nt appartenir à une époque plus avan- notre langue. Thibaut naquit en t mourut en 1253.
rogrès de la langue, à une époque si , est remarquable dans la prose dans la poésie. Cette même époque naître Thibaut, le premier chan- parmi les rois, vit naître le premier ur éloquent et naïf en langue vul- oinville, qui écrivit l'histoire de saint après la mort de ce monarque, avec rme de naturel et une grande fraî- l'expression.
commencement du XIV[e] siècle, l'es- e passion qu'on avait eue pour la se ralentit beaucoup : alors on vit e une foule de romans en prose; mais ue y gagna peu. Sous le règne de s V, le goût de ce monarque pour les et la protection dont il honora ceux cultivaient, fit reprendre à la langue française le cours de ses progrès; la poésie surtout en fit de considérables. Le premier écrivain de ce siècle fut Froissart, tout à la fois poëte et chroniqueur.

A cette époque la France se trouvait divisée en deux parties distinctes sous le rapport du langage : on nommait les habitants du sud de la Loire peuples de la langue d'*Oc*, parce que le mot *oc* était employé par eux pour affirmer, par opposition à ceux de la langue d'*Oui* ou d'*Oyle*, chez lequel le mot *oui* avait la même signification que *oc*.

Malgré les troubles qui agitèrent la France pendant un grand nombre d'années, les lettres furent cultivées avec quelques succès dans le XV[e] siècle, notamment sur la fin du règne de Charles VII. Les romans de chevalerie se multiplièrent plus que jamais; mais il en est peu qui méritent d'être cités. Alain Chartier, commentateur lourd et pédantesque, traducteur plat et historien ennuyeux, fut néanmoins celui qui rendit le plus de services à la langue. Après lui vint Philippe de Commines, dont le langage doux et agréable est surtout remarquable par sa naïve simplicité.

Parmi les poëtes on cite Villon, et surtout Charles d'Orléans, à qui l'on doit le premier ouvrage de poésie où l'imagination soit correcte et naïve. De tous les poëtes du XV[e] siècle, Villon fut celui qui mit le mieux à profit tout ce que la langue et la poésie avaient alors d'acquis et de richesses. Ses poésies ont parfois un caractère qui plaît; elles respirent une sorte de mélancolie, un retour amer et triste sur la vie si courte de cet auteur, si gâtée par le vice et par la folie.

De 1462 jusqu'à la fin du XV[e] siècle, l'imprimerie, encore toute récente, reproduisit un grand nombre de romans de chevalerie; c'était la lecture favorite du temps. Le génie des romans chevaleresques était partout. Si l'on consulte Olivier de la Marche, chroniqueur exact et judicieux, on y trouve des scènes toutes chevaleresques. Si l'on prend les Mémoires de Boucicaut, on voit ce personnage historique et sérieux, soumis à toutes les épreuves de l'éducation galante des romans : c'est le style fleuri de Gérard de Nevers, ou du Petit Jehan de Saintré; c'est le même mélange d'images guerrières et champêtres.

Le XVI[e] siècle fut illustré par le règne de François I[er]. Dans ce siècle, la langue éprouva les plus heureux changements dans ses expressions et dans ses tours. Le grec et le latin, enseignés alors dans les écoles avec



plus de soin et de goût, l'enrichirent d'une foule de mots simples et composés, dont on avait besoin dans les sciences et dans les arts, ou pour rendre de nouvelles idées. Néanmoins, quoique la langue eût tiré un grand secours du grec et du latin, quoiqu'elle se fût aidée de l'italien déja perfectionné, elle n'avait cependant pas encore une consistance régulière. En 1529, François I[er] abolit l'ancien usage de plaider, de juger, de contracter en latin; usage qui attestait la barbarie d'une langue dont on n'osait se servir dans les actes publics; usage pernicieux aux citoyens, dont le sort était réglé dans une langue qu'ils n'entendaient pas. On fut obligé de cultiver le français, qui commença à faire quelques progrès; mais la syntaxe étant abandonnée au caprice, la langue n'était ni noble, ni régulière. Le français acquit de la vigueur sous la plume de Montaigne; toutefois il n'eut pas encore d'élévation et d'harmonie; Ronsard gâta la langue, en transportant dans la poésie française les composés grecs dont se servaient les philosophes et les médecins; Marot se fit remarquer par une manière gaie, agréable, et tout à la fois simple et naturelle. Régnier se distingua éminemment de tous les écrivains de son siècle; on trouve dans ses œuvres plusieurs pièces d'assez bon goût, et on n'y rencontre plus, comme dans celles de Ronsard, auquel il succéda, toutes ces expressions bizarrement latines et grecques. Malherbe fit le premier sentir que le génie de la langue pouvait s'élever jusqu'au sublime, et atteindre la majesté de l'ode; celle qu'il a tirée du psaume CXIV est une des plus belles et des plus purement écrites, et montre quel était le véritable état de la langue vers la fin du XVI[e] siècle et le commencement du XVII[e]. Dans ce siècle, la langue devient plus noble et plus harmonieuse par l'établissement de l'Académie française, fondée en 1635. Enfin, sous Louis XIV, la langue acquit la perfection où elle pouvait être portée dans tous les genres. Cependant il existait encore à cette époque des différences très-prononcées entre le langage des habitants des différentes parties de la France. La langue d'Oc était encore tellement en vigueur, que Racine se plaignait au bon la Fontaine de ne pouvoir se faire entendre aussitôt après avoir passé la Loire.

Les lumières que des siècles ont amenées se sont toujours répandues sur la langue des beaux génies : en donnant de nouvelles idées, ils ont employé les expressions les plus propres à les inculquer. De nouvelles connaissances, un nouveau sentiment ont été nouveaux termes, de nouvelles allu tes ces acquisitions sont très-sens la langue française; Corneille,] Pascal, Racine, Despréaux, etc., f autant d'époques de nouvelles p Selon les grammairiens, ce fut lorsque Pascal fit paraître les fam vinciales, qu'on regarda la lang parvenue à son plus haut point et de pureté.

Le génie de la langue franç clarté, l'ordre, la justesse, la pure mes, qui la distinguent des autres et y répandent un agrément qui p les peuples. Son ordre dans l'expr pensées la rend facile; la justesse les métaphores outrées, et sa pur dit tout emploi des termes grossier nes. La langue française n'a point due fort considérable; elle n'a noble hardiesse d'images, ni de p cadences, ni de ces grands mouve pourraient rendre le merveilleux; point épique; ses verbes auxili articles, son manque d'inversions l'enthousiasme de la poésie; mais taine douceur, beaucoup d'ordre, d de délicatesse et de termes naïfs, l éminemment propre aux scènes ques. Elle manque de mots com par conséquent de l'énergie qu'ils p elle est peu propre au style lapida ce que nous appelons harmonie i mais tous ces petits défauts n'empê que notre langue ne soit l'une des les de toutes. D'autres langues ont lités que le français n'a pas dans degré de perfection; mais la libe douceur de la société n'ayant été l connues qu'en France, le langage une délicatesse d'expression et u pleine de naturel qui ne se retrouv ailleurs; il a mille avantages que l langues n'ont pas, et elles ont de dont il est exempt. En un mot, l' turel dans lequel on est obligé d ses pensées et de construire ses ph pand dans la langue française une et une facilité qui plaît à tous les et le génie de la nation se mêlant de la langue, a produit plus de livr blement écrits qu'on n'en voit che autre nation. Y a-t-il en effet que ractère que notre langue n'ait pris cès? Elle est folâtre dans Rabelai dans Marot, la Fontaine et Branto monieuse dans Malherbe et Fléc

s Corneille et Bossuet. Que n'est-
ıns Boileau, Racine, Voltaire, Fé-
J. Rousseau, Buffon, Barthélemy,
ıle d'autres écrivains en vers et en
nt les ouvrages seront aussi pré-
r la postérité, que les ouvrages des
sont pour nous?
ıts patois sont encore en usage
rentes parties de la France. Dans
le flamand est assez usité; dans le
la Somme, on parle le picard,
de latin, de celtique et du tudes-
ɜ les Vosges et les Ardennes, on
atois lorrain ou messin, espèce de
ɔman corrompu par les mots fran-
ımands que la succession des temps
duits. Entre les Vosges et le Rhin,
and corrompu est l'idiome de la
otalité des habitants. Sur les bords
aine, le langage des cultivateurs
ıçais du XIII[e] siècle; et 800,000
en Bretagne parlent l'idiome bas-
e plusieurs auteurs prétendent être,
u moins d'altération, la langue des
0,000 Basques parlent l'escuara,
ıalogie avec aucune autre langue de
Dans toute la France, au sud du
ɛle, les différents dialectes de la
nane, le gascon, le béarnais,
al, le languedocien, sont la lan-
e du peuple et de la plus grande
la population, qui n'a pas entiè-
ıblié la langue des troubadours.
ıignon à son dialecte particulier,
le Midi ses poésies et ses chan-
nales. Les Normands et les Cham-
font remarquer par un accent et
sions étranges. En sorte qu'il n'y
nt que dans l'Ile de France, l'Or-
Blaisois et la Touraine, c'est-à-
ɛien domaine de Hugues Capet,
rle le français pur.

ation de l'instruction publique.

ı révolution de 1789, on comp-
ance vingt-trois universités, éta-
is, Toulouse, Montpellier, Or-
gnon, Cahors, Perpignan, An-
ge, Aix, Poitiers, Caen, Bordeaux,
lantes, Bourges, Besançon, Reims,
asbourg, Pont-à-Mousson, Pau et
ıdant les premières années de la
, des écoles centrales, des écoles
et des écoles secondaires rem-
les anciennes universités. Sous
on organisa sous le nom d'Uni-
France, un corps enseignant qui
a éprouvé quelques modifications après la chute du gouvernement de la Restauration. Actuellement, l'Université se compose de vingt-six académies, fixées à Aix, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cahors, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse. Chaque académie est composée d'un recteur et de deux inspecteurs, et comprend plusieurs facultés; leur ressort s'étend sur un ou plusieurs départements, et elles ont la surveillance des colléges communaux, des institutions et pensions particulières, des écoles chrétiennes et des écoles primaires. Chaque faculté se compose d'un doyen, qui en est le chef, et d'un certain nombre de professeurs. La réunion des recteurs, des inspecteurs généraux d'académie, des doyens des facultés, des professeurs de ces facultés et de ceux des colléges royaux, représente ce qu'on appelle l'Université de France, à la tête de laquelle est le ministre de l'instruction publique, exerçant les fonctions de grand maître, et un conseil composé de sept membres inamovibles, qui règle les affaires administratives.

Il y a en France six facultés de théologie catholique, et deux de théologie protestante : les premières sont établies à Paris, Rouen, Bordeaux, Lyon, Aix et Toulouse; les secondes à Strasbourg et à Toulouse. Neuf facultés de droit, établies à Paris, Caen, Dijon, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Aix, Grenoble et Toulouse. Trois facultés de médecine, à Paris, Strasbourg et Montpellier. Cinq facultés des sciences et des lettres, à Paris, Caen, Dijon, Grenoble et Montpellier. A ces facultés seules appartient le droit de conférer les grades de docteur, de licencié et de bachelier.

Indépendamment des facultés de médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg, il existe encore, dans plusieurs villes, des écoles secondaires de médecine : Rennes, Angers, Poitiers, Toulouse, Marseille, Lyon, Grenoble, etc., possèdent des écoles de ce genre, où l'on confère seulement le grade d'officier de santé. — Il y a aussi à Paris, Strasbourg et Montpellier trois écoles de pharmacie. — La médecine et la chirurgie militaires ont aussi des établissements particuliers consacrés à l'instruction des médecins et des chirurgiens attachés aux armées de terre et de mer. Paris, Metz, Lille, Rochefort, Toulon, ont des hôpitaux d'instruction de ce genre, dont les

professeurs ...
tres de la ...
L'instru...
degrés : ...
secondaire, ...
L'instr...
France dans
lages par ...
les direct...
de la do...
charité. ...
du calcul. ...
notions d...
sance d...
de cet ...
La ...
32,569.
port de
quatre ...
des enf...
bre de ...
au-dess...
ans, au ...
des en...
sous de
la 4e ...
au-dess...
La ...
à l'édu...
doit ê...
prépa...
sième ...
propre ...
appele...
recev...
Sur
aux ...
qui n...
fants ...
il y e...
garçe...
aucun
voir ...
qui n...
adultes
homm...
ni lire
En ...
instruc...
en enfa...

1. Les ...
pour les ...
fourni un ...
il y en ava...
381,283 ...
qu...

...ouvert à cet effet après le 1er octobre ...année, à cette dernière école, et qui ...e l'arme à laquelle ils sont destinés. ...ent, lors de leur admission, le bre... sous-lieutenant, dont on fait re... la date au 1er octobre de l'année ...sortie de l'école polytechnique. Les sous-lieutenants de l'artillerie et du ...ont assujettis, à l'école d'application, ...me régime d'instruction et de dis... suivant la division à laquelle ils ...iennent. La durée des études est de ...s, ou trois ans au plus; au bout de ...s, les élèves qui ont satisfait aux ...s de sortie sont classés définitive..., suivant leur ordre de mérite, dans ...rme respective. Ils sont alors placés ...les corps de l'artillerie et du génie, ...occuper les emplois de lieutenant ... aux élèves par la loi du 14 avril ... conséquence du temps consacré ...élèves à leur instruction, il est re... chacun d'eux quatre années d'études ...naires, antérieurement à l'époque ... admission à l'école d'application; ...tre années leur sont comptées comme ...effectif, dans la liquidation de leur ... de retraite et pour l'admission dans ... de la Légion d'honneur.

...militaire de Saint-Cyr.—Les élèves ... à l'école militaire de Saint-Cyr, à ...tion de deux qui, sortant de l'école ...lèche sont aux frais du gouvernement, ... payer 1500 francs de pension, non ... 750 fr. pour le trousseau, dont le ...est envoyé aux parents à l'époque de ...sion.

... ne peut se présenter au concours ...l'admission, s'il ne justifie qu'il est ...ais ou naturalisé.

... candidats doivent être âgés de dix-...ans au moins, et de vingt-quatre ans ...us, au 1er octobre de l'année du con.... Cependant les sous-officiers et sol...les corps réguliers peuvent être admis ...courir jusqu'à l'âge de 25 ans, pourvu ...n'aient pas accompli cet âge avant le ...nvier de l'année courante, et qu'ils ... moins deux ans de service actif ...le drapeau au 1er octobre de la même ...

...examens pour les places d'élèves ...école spéciale militaire sont ouverts ... et dans les principales villes du ..., à la même époque que ceux de ...polytechnique, et sont faits par les ... examinateurs. Le programme des connaissances exigées est publié, tous les ans, trois mois avant que cet examen ait lieu. Les jeunes gens qui désirent concourir pour l'admission à l'école spéciale militaire doivent se faire inscrire à la préfecture du département où leurs parents ou tuteurs ont leur domicile légal, avant le 10 juin, et déposer, 1° leur acte de naissance, revêtu des formalités prescrites par les lois; 2° une déclaration signée d'un docteur en médecine, ou d'un docteur en chirurgie, attachés l'un et l'autre à un hospice ou hôpital civil et militaire, constatant que le jeune homme a eu la petite vérole ou a été vacciné, et qu'il n'a ni maladie contagieuse, ni infirmités qui le rendent impropre au service; 3° un certificat du sous-préfet, visé par le préfet, constatant que les parents sont en état de payer la pension du jeune homme; 4° un sous-seing privé dans lequel les parents contractent l'engagement de solder la pension de leur fils, par trimestre et d'avance, dans la caisse du receveur-général du département de Seine-et-Oise, et de subvenir à la dépense du trousseau. Les candidats ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement où le domicile de leur famille est établi, ou dans celui où ils auront terminé leurs études.

Les résultats de tous les examens sont soumis à un jury, sur la proposition duquel le ministre secrétaire d'État de la guerre dresse le tableau des nominations et le présente à l'approbation du roi. Lorsque le roi a prononcé, des lettres de nomination sont adressées aux élèves reçus, avec l'indication de l'époque où ils doivent se présenter à l'école militaire de Saint-Cyr.

Les élèves ne sont reçus à l'école que sur la présentation d'un acte d'engagement volontaire contracté pour un régiment d'infanterie ou de cavalerie, suivant les formes et sous les conditions voulues par la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, et l'ordonnance royale du 28 août de la même année.

Les élèves admis à l'école spéciale militaire y restent deux ans. A l'expiration des deux années, ils subissent un examen de sortie; ceux qui ne satisfont pas à cet examen peuvent rester à l'école un an de plus, si des circonstances graves leur ont occasionné une suspension forcée de travail.

École royale de cavalerie de Saumur.—Cette école a été reorganisé par ordonnance du 10 mars 1825, pour former les instruc-

classes, dans celles d'histoire et d'humanités; pour la section des sciences, en compositions de mathématiques et de physique; plus une dissertation française et une version latine, avec des interrogations correspondantes. Les élèves déclarés admissibles doivent en outre, dans les dix premiers jours de la rentrée de l'école, subir, devant les professeurs de l'établissement, un examen définitif, dont les résultats, comparés à ceux des premières épreuves, peuvent seuls assurer leur admission. Les cours s'ouvrent le 16 octobre, et la durée en est de trois années. Indépendamment des cours ou conférences de l'intérieur, les élèves de l'école normale suivent les cours publics des facultés des sciences et des lettres, du collége de France, du muséum d'histoire naturelle, etc.

Académie de médecine.— Cette académie a été créée par l'ordonnance royale du 20 décembre 1820, et organisée par celle du 28 octobre 1829. Elle est instituée spécialement pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et principalement sur les épidémies, les épizooties, les différents cas de médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, les eaux minérales naturelles ou factices. Elle est en outre chargée de continuer les travaux de la société royale de médecine et de l'académie royale de chirurgie.

L'académie est divisée en onze classes ou sections, savoir : 1° d'Anatomie et de Physiologie; 2° de Pathologie médicale; 3° de Pathologie chirurgicale; 4° de Thérapeutique et d'Histoire naturelle médicale; 5° de Médecine opératoire; 6° d'Anatomie pathologique; 7° d'Accouchements; 8° d'Hygiène publique, Médecine légale et Police médicale; 9° de Médecine vétérinaire; 10° de Physique et Chimie médicales; 11° de Pharmacie. Elle désigne elle-même les membres qui forment chacune de ces classes ou sections.

École polytechnique. — Cette école est placée par l'ordonnance du 30 octobre 1832 dans les attributions du ministre de la guerre; elle est soumise à un régime militaire. Elle est destinée en général à répandre l'instruction des sciences mathématiques, de la physique, de la chimie et des arts graphiques. Son objet spécial est de fournir les élèves de l'école de l'artillerie de terre et de m[illegible]taire, des ponts et chaussées, des mines, du géni[...] des poudres et salpêtres, des in[...] drographes du corps royal d'[...] partie de géodésie et des autres [...] blics qui peuvent exiger des co[...] étendues dans les sciences physi[...] thématiques, telles que l'enseigne[...] de ces sciences.

Les candidats à l'école polyte[...] sont admis à l'école que par vo[...] cours. Les examens sont subis [...] programme publié chaque anné[...] gramme indique les conditions à [...]

La durée du cours complet d[...] est de deux années; les élèves [...] cependant, dans le cas de malad[...] sation de rester trois ans, mais [...] longtemps. Les élèves ne passen[...] née d'étude à l'autre, et ne parvi[...] écoles d'application qu'après av[...] examens sur toutes les parties de[...] ment.

Chaque élève paie une pensio[...] de 1,000 francs, et subvient en[...] frais de son habillement, ainsi qu[...] et autres objets nécessaires à ses [...]

Vingt-quatre places gratuites [...] tuées en faveur des élèves pe[...] l'école. De ces vingt-quatre place[...] vent être divisées en places à dem[...] huit sont attribuées au dépar[...] l'intérieur, douze à celui de la [...] quatre à celui de la marine.

L'école polytechnique, créée [...] des orages de la révolution, a [...] hommes supérieurs pour tous le[...] publics : depuis sa création, au[...] ment n'a honoré la France sans [...] qu'un des élèves de cette école n[...] ticipé : les prodiges de l'arme du [...] l'artillerie, dans les combats et [...] les perfectionnements apportés [...] les établissements militaires et [...] routes, les canaux, les ponts, so[...] des monuments de leur génie. [...] d'entre eux dirigent aujourd'hui [...] factures les plus importantes, e[...] compte parmi ses membres les p[...] gués des savants sortis de cette é[...]

École d'artillerie et du génie [...] Cette école, créée par arrêté du [...] maire an XI (4 août 1802), est [...] former des officiers pour le se[...] corps royaux de l'artillerie et du [...] élèves qui la composent sont p[...] ceux de l'école polytechnique rec[...] missibles dans les services public[...]

uvert à cet effet après le 1er octobre
année, à cette dernière école, et qui
l'arme à laquelle ils sont destinés.
ut, lors de leur admission, le bre-
sous-lieutenant, dont on fait re-
date au 1er octobre de l'année
rtie de l'école polytechnique. Les
is-lieutenants de l'artillerie et du
t assujettis, à l'école d'application,
régime d'instruction et de dis-
uivant la division à laquelle ils
nent. La durée des études est de
ou trois ans au plus; au bout de
, les élèves qui ont satisfait aux
de sortie sont classés définitive-
iivant leur ordre de mérite, dans
e respective. Ils sont alors placés
corps de l'artillerie et du génie,
cuper les emplois de lieutenant
aux élèves par la loi du 14 avril
conséquence du temps consacré
lèves à leur instruction, il est re-
hacun d'eux quatre années d'études
ires, antérieurement à l'époque
dmission à l'école d'application;
années leur sont comptées comme
fectif, dans la liquidation de leur
e retraite et pour l'admission dans
la Légion d'honneur.

nilitaire de Saint-Cyr.—Les élèves
l'école militaire de Saint-Cyr, à
n de deux qui, sortant de l'école
he sont aux frais du gouvernement,
ayer 1500 francs de pension, non
750 fr. pour le trousseau, dont le
envoyé aux parents à l'époque de
n.
e peut se présenter au concours
lmission, s'il ne justifie qu'il est
ou naturalisé.
ndidats doivent être âgés de dix-
au moins, et de vingt-quatre ans
au 1er octobre de l'année du con-
pendant les sous-officiers et sol-
corps réguliers peuvent être admis
rir jusqu'à l'âge de 25 ans, pourvu
ient pas accompli cet âge avant le
er de l'année courante, et qu'ils
moins deux ans de service actif
rapeau au 1er octobre de la même

xamens pour les places d'élèves
ole spéciale militaire sont ouverts
et dans les principales villes du
, à la même époque que ceux de
olytechnique, et sont faits par les
examinateurs. Le programme des connaissances exigées est publié, tous les ans, trois mois avant que cet examen ait lieu. Les jeunes gens qui désirent concourir pour l'admission à l'école spéciale militaire doivent se faire inscrire à la préfecture du département où leurs parents ou tuteurs ont leur domicile légal, avant le 10 juin, et déposer, 1° leur acte de naissance, revêtu des formalités prescrites par les lois; 2° une déclaration signée d'un docteur en médecine, ou d'un docteur en chirurgie, attachés l'un et l'autre à un hospice ou hôpital civil et militaire, constatant que le jeune homme a eu la petite vérole ou a été vacciné, et qu'il n'a ni maladie contagieuse, ni infirmités qui le rendent impropre au service; 3° un certificat du sous-préfet, visé par le préfet, constatant que les parents sont en état de payer la pension du jeune homme; 4° un sous-seing privé dans lequel les parents contractent l'engagement de solder la pension de leur fils, par trimestre et d'avance, dans la caisse du receveur-général du département de Seine-et-Oise, et de subvenir à la dépense du trousseau. Les candidats ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement où le domicile de leur famille est établi, ou dans celui où ils auront terminé leurs études.

Les résultats de tous les examens sont soumis à un jury, sur la proposition duquel le ministre secrétaire d'État de la guerre dresse le tableau des nominations et le présente à l'approbation du roi. Lorsque le roi a prononcé, des lettres de nomination sont adressées aux élèves reçus, avec l'indication de l'époque où ils doivent se présenter à l'école militaire de Saint-Cyr.

Les élèves ne sont reçus à l'école que sur la présentation d'un acte d'engagement volontaire contracté pour un régiment d'infanterie ou de cavalerie, suivant les formes et sous les conditions voulues par la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, et l'ordonnance royale du 28 août de la même année.

Les élèves admis à l'école spéciale militaire y restent deux ans. A l'expiration des deux années, ils subissent un examen de sortie; ceux qui ne satisfont pas à cet examen peuvent rester à l'école un an de plus, si des circonstances graves leur ont occasionné une suspension forcée de travail.

École royale de cavalerie de Saumur.— Cette école a été reorganisé par ordonnance du 10 mars 1825, pour former les instruc-

teurs en chef des corps des troupes à cheval; instruire ceux des élèves de l'école spéciale militaire qui sont désignés pour la cavalerie, et créer une pépinière de sous-officiers instructeurs.

On admet à l'école royale de cavalerie : 1° un lieutenant par chaque régiment de cavalerie, d'artillerie ou escadron du train et des équipages militaires; ces officiers sont tenus de suivre pendant deux ans les cours de l'école, et prennent, durant leur séjour, la dénomination de lieutenants d'instruction; 2° les élèves sortant de l'école spéciale militaire et destinés au service de la cavalerie. Ils prennent les noms d'officiers élèves de cavalerie. Après deux ans de séjour à l'école, ils sont placés comme sous-lieutenants dans les régiments; 3° des jeunes gens, enrôlés volontairement ou tirés des régiments de cavalerie, qui, sous la dénomination de cavaliers élèves instructeurs, forment un corps de troupe, et sont, deux ans après, répartis dans les régiments comme sous-officiers instructeurs; 4° comme élèves maréchaux-ferrants, des enrôlés volontaires ou des appelés; 5° enfin, comme élèves trompettes, des jeunes gens de l'âge de 14 à 18 ans, et plus spécialement des enfants de troupe.

École militaire de la Flèche. — C'est un collége militaire, institué en 1831, destiné à l'éducation des fils d'officiers sans fortune, et par préférence d'enfants orphelins. Le nombre d'élèves entretenus aux frais de l'État est de 300 à bourse entière, et de 100 à demi-bourse. On admet aussi des enfants payant pension : le prix de la pension est de 850 francs; celui de la demi-pension de 425. L'âge d'admission est de 10 à 12 ans.

Écoles vétérinaires.— Des écoles établies à Alfort, à Lyon et à Toulouse, sont destinées à former des vétérinaires. Tous les sujets de l'âge de 16 à 25 ans peuvent être admis au nombre des élèves, dont les uns sont aux frais des parents, les autres gratuits, titulaires de bourses entières et de demi-bourses.

La pension alimentaire est de 360 fr. par an, payables par trimestre et par avance : tous les élèves sont soumis au même régime, sont habillés de la même manière et reçoivent la même instruction.

L'époque d'entrée est fixée au 8 octobre de chaque année; nul ne peut être reçu que d'après une autorisation du ministre du commerce. Les sujets autorisés à se présenter ne prennent définitivement rang parmi les élèves qu'après avoir prouvé devant le jury d'examen, qu'ils réunissent les conditions requises, qui sont : de savoir lire et écrire correctement, et d'être en état de forger, en deux chaudes, un fer de cheval et de bœuf.

Toute demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'entrer dans l'une des écoles vétérinaires doit être adressée, avant le 1er septembre de chaque année au plus tard, au ministre du commerce, avec l'acte de naissance du pétitionnaire, un certificat de bonne conduite, et une attestation constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole.

Le gouvernement fait les frais de 120 bourses, dont une par département, à la nomination du ministre du commerce, sur la présentation du préfet, et trente-quatre à la nomination directe du même ministre. Ces bourses sont toutes divisées en demi-bourses. Pour qu'un élève obtienne une demi-bourse, il faut qu'il ait étudié pendant six mois au moins comme élève payant pension, et qu'il se soit fait remarquer par la régularité de sa conduite et par des succès dans ses études. L'élève titulaire d'une demi-bourse peut en obtenir une seconde, mais toujours comme récompense de sa conduite et de ses succès.

Le ministre de la guerre entretient à l'école d'Alfort quarante élèves militaires pour le service des corps de troupes à cheval.

Les élèves qui, après quatre années d'études, sont reconnus en état d'exercer l'art vétérinaire, reçoivent un diplôme de vétérinaire, dont la rétribution est fixée à 100 fr.

Les écoles vétérinaires possèdent des hôpitaux où sont reçus et traités tous les animaux malades. Les propriétaires de ces animaux n'ont à payer que la pension alimentaire, dont le prix est fixé chaque année.

Institution des jeunes aveugles. — Cette institution, située à Paris, rue Saint-Victor, n° 68, est consacrée à l'instruction de soixante jeunes garçons et de trente filles aveugles, qui sont entretenus gratuitement pendant huit années aux frais de l'État; elle fut créée par Louis XVI en 1791. M. Valentin Haüy, qui avait formé en France un établissement pour l'éducation des aveugles, en fut le premier instituteur. Les demandes en admissions gratuites sont adressées au ministre de l'intérieur, et doivent être ac

s : 1° de l'extrait de naissance
proposé, qui ne doit avoir, aux
règlements, ni moins de dix ans,
quatorze; 2° de l'extrait de bap-
d'un certificat de médecin ou
irgien, dûment légalisé, consta-
l'enfant est frappé de cécité to-
n'a point de maladies contagieuses,
point en idiotisme; 4° d'un certi-
ccine ou de petite vérole; 5° enfin
ficat de bonne conduite et d'indi-
livré par le maire ou le curé de
e qu'habitent les parents. Indépen-
des élèves gratuits, on admet dans
on des élèves payants. On traite du
les conditions de la pension avec
eur, qui en rend compte au con-
ministration. La maison est gou-
r une administration bienfaisante,
de sept membres nommés par le

tion des sourds-muets. Cette insti-
tuée à Paris, rue Saint-Jacques,
st sous la surveillance immédiate
re de l'intérieur; elle est adminis-
un conseil gratuit et honoraire,
de sept membres.

nbre des élèves aux frais de l'État
100, dont 80 à places entièrement
10 à demi-bourse, et 10 à trois
bourse.

tre admis dans l'institution, il faut
ans et pas plus de quinze, pro-
cte de naissance, l'extrait baptis-
certificat de vaccine, le certificat
ce, celui de l'infirmité : toutes ces
ment légalisées. L'enfant, à son
est examiné par le médecin de
ment.

nistre de l'intérieur nomme aux
cantes pour moitié, et les admi-
rs pour l'autre moitié.

rée des études y est de six ans; on
élèves en possession de tous les
de la morale et de la religion, et
cas de satisfaire aux besoins des
ications sociales; ils y sont exercés
articuler la parole et de la lire sur
s de celui qui parle.

eliers sont établis pour les enfants
rès la condition et le vœu de leurs
sont destinés à les fréquenter, et à
des moyens d'existence. Ceux des
se leurs parents destinent à une
n plus libérale, sont exercés, pen-
temps consacré au travail dans les
ateliers, aux études spéciales qui y ont le plus de rapport.

Une partie de l'institution est affectée au logement des filles, qui y reçoivent, des dames professeurs, la même instruction que les garçons, et qui y sont exercées aux ouvrages de leur sexe et aux soins de l'économie domestique.

Le prix de la pension pour un élève de l'un et l'autre sexe est fixé à 900 fr.

Il faut encore ajouter à ces établissements généraux d'instruction : l'école des chartes; l'école spéciale des langues orientales vivantes, où l'on enseigne l'arabe vulgaire, l'arabe littéral, le persan, le turc, l'arménien, le grec moderne, et l'hindoustani; l'école des ponts et chaussées; l'école des ingénieurs géographes; l'école des mines de Paris, qui possède un cabinet complet de la minéralogie de la France; l'école des mineurs de Saint-Étienne; l'école de chant et de déclamation; l'école des beaux-arts (à Paris et à Rome); l'école de mathématiques et de dessin; des écoles particulières de commerce et d'industrie; l'école forestière de Nancy; les écoles d'agriculture de Roville et de Grignon; les écoles des arts et métiers de Châlons et d'Angers; l'école spéciale d'état-major; l'école du génie maritime à Brest; l'école de maistrance de Toulon, etc., etc.

Plusieurs académies et un grand nombre de sociétés savantes concourent à la propagation des sciences, des arts et de l'agriculture. Telles sont à Paris : le bureau des longitudes, chargé de la publication des observations astronomiques et météorologiques, de la connaissance des temps et du perfectionnement des tables astronomiques; l'académie royale de médecine; les écoles de chirurgie et de pharmacie; les sociétés de phrénologie et de chimie médicale; la société royale des antiquaires de France; la société asiatique; les sociétés de statistique, de géographie, de géologie, des sciences physiques et chimiques, des sciences naturelles, entomologiques; la société royale d'agriculture; la société d'horticulture; la société d'œnologie; l'Athénée; la société biblique; la société pour l'émancipation intellectuelle; la société pour l'instruction élémentaire; la société d'encouragement pour l'industrie nationale; la société des amis des arts; la société libre des beaux-arts; la société philomatique, etc., etc., etc. Parmi les sociétés savantes les plus remarquables des départements, nous citerons les académies des sciences de Bordeaux, Dijon, Besançon, Mâcon, Rouen; l'académie des jeux

plus imposés aux rôles des contributions directes de la commune, âgés de vingt-un ans accomplis, dans les proportions suivantes : Pour les communes de mille âmes et au-dessous, un nombre égal au dixième de la population de la commune : ce nombre s'accroît de cinq par cent habitants en sus de mille jusqu'à cinq mille; de quatre par cent habitants en sus de cinq mille jusqu'à quinze mille; de trois par cent habitants au-dessus de quinze mille. 2° Les membres des cours et tribunaux, les juges de paix et leurs suppléants; les membres des chambres de commerce, des conseils de manufactures, des conseils de prud'hommes; les membres des commissions administratives des colléges, des hospices et des bureaux de bienfaisance; les officiers de la garde nationale ; les membres et correspondants de l'Institut; les membres des sociétés savantes, instituées ou autorisées par la loi; les docteurs de l'une ou de plusieurs des facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, après trois ans de domicile réel dans la commune; les avocats inscrits au tableau, les avoués près les cours et tribunaux, les notaires; les licenciés de l'une des facultés de droit, des sciences, des lettres, chargés de l'enseignement de quelqu'une des matières appartenant à la faculté où ils ont pris leur licence : les uns et les autres, après cinq ans d'exercice et de domicile réel dans la commune; les anciens fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, jouissant d'une pension de retraite; les employés des administrations civiles et militaires, jouissant d'une pension de retraite de six cents francs et au-dessus; les élèves de l'école polytechnique, qui ont été, à leur sortie, déclarés admis et admissibles dans les services publics, après deux ans de domicile réel dans la commune (toutefois, les officiers appelés à jouir du droit électoral, en qualité d'anciens élèves de l'école polytechnique, ne peuvent l'exercer dans les communes où ils se trouvent en garnison, qu'autant qu'ils y auraient acquis leur domicile civil et politique avant de faire partie de la garnison); les officiers de terre et de mer, jouissant d'une pension de retraite; les citoyens appelés à voter aux élections des membres de la chambre des députés, ou des conseils généraux des départements, quel que soit le taux de leur contribution dans leur commune.

Les maires et leurs adjoints sont nommés, parmi les membres du conseil municipal, par le roi, dans les communes trois mille habitants et au-dessus les chefs-lieux d'arrondissement; préfet, au nom du roi, dans les au munes. Les conseils municipaux sent quatre fois par an : au comm des mois de février, mai, août e bre. Chaque session peut durer Des réunions extraordinaires et po jet spécial, peuvent avoir lieu l sont autorisées par le préfet. Le n side le conseil municipal; en cas ou d'empêchement, l'adjoint le Un conseil municipal ne peut val délibérer s'il n'y a au moins la n membres présents.

ORGANISATION JUDICIA

Tous les Français sont égaux loi, quel que soit le rang qu'ils dans l'État; la France n'a qu'une ridiction, un même juge, une mê

TRIBUNAUX CIVILS.

Il y a sept espèces de juridictio savoir : les justices de paix, les t de première instance ou d'arrondi les conseils de prud'hommes, les trib commerce, les tribunaux administ cours royales et la cour de cass matière criminelle, il y a les trib simple police, les tribunaux corre les cours d'assises, les conseils d les tribunaux maritimes, la cour tion, et la cour des pairs, qui co crimes de haute trahison.

Justice de paix.—Dans chaque y a un juge de paix et deux suppl juges de paix sont nommés par l limitation de la durée des fonctio que les deux suppléants qui le re Les attributions des juges de paix diciaires, ou extra-judiciaires, ou trices. Comme juges, ils connai causes purement personnelles et n jusqu'à la valeur de 50 fr., et à d'appel jusqu'à 100 fr.; ils conn même sans appel jusqu'à la valeur et à la charge d'appel, à quelqu que la demande puisse monter, d civiles pour dommages faits aux des réparations locatives, du pay salaire des domestiques, etc.—Con liateurs, les juges de paix entende ties, les invitent à se concilier,

n indiquer les moyens.—Les fonc-ra-judiciaires des juges de paix : dans la délivrance des actes de nécessaires pour la célébration ;e, en cas d'impossibilité de se pro-actes ; la rédaction des actes d'a-et d'émancipation, la convocation idence des conseils de famille, la ι du jury de révision de la garde, etc., etc.

aux de première instance. — Ces ι, composés de magistrats ina-, sont établis dans chaque arron-t communal. Ils prononcent sur les s jugements rendus par les juges Ils jugent en première instance et ier ressort toutes les affaires per-ι et mobilières, jusqu'à la valeur de, et les affaires réelles dont l'objet est de 50 fr., ou au-dessous, de éterminé, soit en rente, soit en ail; enfin, toutes les affaires réel-nnelles ou mixtes, à quelque som-leur que l'objet de la contestation élever, si les parties y donnent eur consentement. Ils jugent, à la ppel, toutes les autres affaires ci-s les arrondissements où il n'y a ribunaux de commerce, ils jugent les affaires commerciales, en pre-ι dernier ressort, suivant les pro-i-dessus établies. A chaque tribu-emière instance sont attachés un du roi et au moins un substitut. en France 1 tribunal de 42 juges pléants (celui de Paris), 4 tribu-2 juges, 2 de 10 juges, 58 de 9 e 8 juges, 13 de 7 juges, 49 de 4 223 de 3 juges.
ité des tribunaux de première ins-pédié 121,155 affaires en 1832, ! en 1833.

s de prud'hommes. — Ces conseils is dans les principales villes ma-res. Ils connaissent de toutes les ns qui ont lieu entre les manu-les fabricants, les chefs d'ateliers riers qu'ils emploient. La police s est de leur ressort. Les membres seils sont élus dans une assemblée s principaux commerçants, pré-e préfet.

ux de commerce.—Les tribunaux ce sont composés de juges et de ants élus par les notables commerçants, et d'un greffier. Chaque tribunal est composé d'un président, de deux juges au moins et de huit au plus; celui de Paris a 9 juges et 16 suppléants.

Les tribunaux de commerce connaissent de toutes contestations relatives aux engagements et transactions entre négociants, marchands et banquiers, pour affaires commerciales; et entre toutes personnes, des contestations relatives aux actes de commerce. La loi définit quels sont les actes réputés actes de commerce.

Tribunaux administratifs.—On comprend sous cette dénomination le conseil d'État, les conseils de préfecture et la cour des comptes.

Le conseil d'État, dont l'existence, avec ses membres amovibles, est une institution légale et utile, considéré comme conseil du roi et des ministres, est, comme tribunal prononçant sur des questions contentieuses, souverainement inconstitutionnel, et ne présente point aux justiciables des garanties suffisantes. Toutefois, en théorie, ce n'est pas le conseil d'État qui juge; il donne son avis, qui ne devient décision que par la signature du roi, apposée à l'acte rédigé en forme d'ordonnance. C'est donc le roi qui juge, et cet usage de son autorité, quelque différence que l'on ait cherché à établir entre la justice des tribunaux et celle de l'administration, nous paraît impossible à concilier avec le principe fondamental de la séparation des pouvoirs.—Le conseil d'État juge tantôt en premier et dernier ressort, tantôt comme tribunal d'appel seulement. Il embrasse dans ses attributions comme tribunal, toutes les affaires administratives contentieuses où la propriété n'est point en litige comme question principale, auquel cas les tribunaux ordinaires doivent prononcer.

Les conseils de préfecture ont été créés par une loi du 28 pluviôse an VIII, qui leur remit la juridiction administrative contentieuse. Quoique portant le nom de simples conseils, ils n'en sont pas moins de véritables tribunaux, lorsqu'ils prononcent sur un litige; il en est autrement lorsque la loi ne leur demande qu'un simple avis. Ainsi, ils agissent en une double qualité, et ils ont deux ordres distincts d'attributions. La présence de trois membres est nécessaire; les arrêtés délibérés par deux conseillers de préfecture seulement sont nuls.

La cour des comptes, séante à Paris, a été organisée par une loi du 16 septembre

1807; elle est composée d'un premier président, de trois présidents, de dix-huit maîtres des comptes, et d'un nombre indéterminé de référendaires tous inamovibles. Elle est chargée du jugement des comptes, des recettes du trésor, des receveurs généraux de département et des régies et administration des contributions indirectes, des dépenses du trésor, des payeurs d'armées, des divisions militaires, des arrondissements maritimes et des départements, des recettes et dépenses des fonds et revenus spécialement affectés aux dépenses des départements et des communes, dont les budgets sont arrêtés par le chef du gouvernement.

Au nombre des autres tribunaux administratifs, nous nous bornerons à mentionner les tribunaux chargés de juger en matière de prises maritimes, les commissions de liquidation, les commissions spéciales de travaux publics, les conseils de révision en matière de recrutement, etc.

Cours royales. — Il y a en France vingt-sept cours royales, qui embrassent dans leur ressort un certain nombre de tribunaux de première instance. Elles siégent dans les villes suivantes : Agen, Aix, Ajaccio, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Dijon, Douay, Grenoble, Limoges, Lyon, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse.

Les cours royales sont composées d'un premier président, de trois, quatre ou cinq présidents, d'un procureur général, d'un certain nombre d'avocats généraux, et de vingt à soixante conseillers Elles prononcent, 1° sur les appels des jugements civils et par ceux de commerce; 2° sur ceux rendus en premier ressort par les tribunaux des jugements arbitraux quand ils sont sujets à l'appel; 3° sur ceux des ordonnances de référé. Elles connaissent encore de la réhabilitation des faillis, des prises à partie, et des fautes de discipline des officiers ministériels qui leur sont attachés. Les cours royales ne sont des tribunaux que d'appel, et il y aurait en général excès de pouvoir de leur part, si elles se permettaient de prononcer sur un chef de demande qui n'aurait pas déjà reçu jugement.

Les cours royales ont été saisies en 1832 de 10,388 affaires civiles et de 11,311 en 1833. Il a été rendu en 1832, 5,301 arrêts confirmatifs et 2,465 arrêts infirmatifs; et, en 1833, 5,470 de la première espèce, et 2,617 de la seconde. En 1833 le nombre des appels de justices de paix s'est élevé à 3,115.

Les chambres de mise en accusation des cours royales ont rendu 6,456 arrêts, dont 8 contenant déclaration d'incompétence; 729 portant qu'il n'y a lieu à suivre, et 5,719 ordonnant le renvoi des inculpés, dont 5,433 affaires devant les cours d'assises, et dont 282 devant les tribunaux de police correctionnelle ou de simple police.

Cour de cassation. — La cour de cassation, séante à Paris, est un tribunal suprême chargé de maintenir l'unité de jurisprudence. Sa juridiction s'étend sur tous les tribunaux ordinaires, civils ou criminels, et sur les tribunaux extraordinaires lorsque leurs décisions sont attaquées pour cause d'incompétence.

La cour de cassation a droit de censure et de discipline sur les cours royales; elle peut, pour causes graves, suspendre les juges de leurs fonctions, ou les mander près du ministre de la justice, pour y rendre compte de leur conduite.

La cour de cassation est composée d'un premier président, de trois présidents, de quarante-cinq conseillers, qui sont inamovibles.

La cour de cassation remplit l'office que faisait autrefois le conseil des parties; elle confirme ou annulle les arrêts ou jugements en dernier ressort. Elle n'est point un troisième degré de juridiction, elle n'a jamais à connaître du fond des affaires dans les décisions qui lui sont déférées; et elle n'est chargée que de faire respecter la loi violée ou mal appliquée; n'étant ainsi aux plaideurs qu'une garantie contre l'erreur ou l'ignorance de leurs juges. Quand la cour de cassation annulle un jugement, elle remet les parties au même état qu'elles étaient auparavant, et renvoie l'affaire pour être statué au fond devant le tribunal ou la cour qui en doit connaître.

Elle est divisée en trois sections dont la compétence diffère :

1° La section des requêtes prononce sur l'admission ou le rejet des demandes en cassation dans les matières civiles; sur l'admission ou le rejet des demandes en prise à partie formées hors des cas où la connaissance appartient aux cours royales; des demandes en règlement de juges, quand le conflit s'élève entre deux cours royales, ou entre deux tribunaux de première instance qui ne ressortissent pas à la même cour; enfin des demandes en renvoi pour cause de sûreté publique et suspicion légitime.

2° La section civile juge définitivement

s en cassation qui ont été admi-
ection des requêtes; celles qui
érées d'office en matière civile
reur général; enfin, les deman-
à partie dont la section des re-
noncé l'admission.

tion criminelle connaît de tous
s qui ont pour objet des juge-
rnier ressort rendus par les tri-
ninels, quels qu'ils soient.
de cassation, section criminelle,
1833, 1,782 arrêts définitifs,

ère criminelle........	881
ère correctionnelle......	321
ière de simple police...	133
ère de garde nationale..	384
demandes de règlement	
es..................	56
demandes en renvoi de-	
'autres juges.........	7
Total.....	1,782

es arrêts ont cassé les décisions

de cassation a été saisie en 1832
rvois en matière civile, parmi les-
ppartiennent aux cours royales de
à celles des colonies, 133 aux tri-
remière instance et 5 aux tribu-
nmerce. Les justices de paix n'en
ucun. La chambre des requêtes a
08 arrêts, dont 225 d'admission,
ejet. La chambre civile en a pro-
dont 78 de cassation et 51 de
s 508 arrêts rendus par la cham-
uêtes, 389 s'appliquent à des
rmés contre des arrêts de cours
104 à des pouvoirs formés contre
nts de tribunaux de première ins-
s les 389 arrêts rendus sur des
e cours royales, il y a 153 ad-
236 rejets; dans les 104 arrêts
des jugements de tribunaux de
stance, il y a 65 admissions et
ur les 129 arrêts rendus par la
vile, 93 s'appliquent aux cours
36 aux tribunaux de première
ur les arrêts de cours royales, il
arrêts de cassation et 40 de re-
les jugements des tribunaux de
stance, 36 arrêts de cassation
jet.
, la chambre des requêtes de la
sation a rendu 482 arrêts, tant
de rejet que d'admission, et la chambre civile 166 arrêts de rejet ou de cassation[1].

TRIBUNAUX CRIMINELS.

Tribunaux de simple police. Le tribunal de police est occupé par le juge de paix ou par le maire. Le juge de paix connaît exclusivement, 1° des contraventions commises dans l'étendue de la commune chef-lieu du canton; 2° des contraventions dans les autres communes de son arrondissement, lorsque, hors le cas où les coupables auront été pris en flagrant délit, les contraventions auront été commises par des personnes non domiciliées ou non présentes dans la commune, ou lorsque les témoins qui doivent déposer n'y sont pas résidants ou présents; 3° des contraventions à raison desquelles la partie qui réclame conclut pour ses dommages-intérêts à une somme indéterminée, ou à une somme excédant quinze francs; 4° des contraventions forestières poursuivies à la requête des particuliers; 5° des injures verbales; 6° de l'action contre les gens qui font métier de deviner et pronostiquer ou d'expliquer les songes.

Les maires devraient connaître, concurremment avec les juges de paix, de toutes autres contraventions commises dans leur commune; mais leur juridiction n'est pas organisée.

Les tribunaux de simple police ont jugé en 1833, 113,291 procès, où se trouvaient impliqués 150,157 individus. Sur ce nombre, 24,830 ont été acquittés, 5,149 ont été condamnés à l'emprisonnement, et 119,082 à l'amende.

Tribunaux correctionnels.—Les tribunaux de première instance ont des attributions relatives à l'instruction des affaires criminelles en général, et au jugement des affaires correctionnelles en premier ressort, ainsi que des appels des jugements de simple police. Un de leurs membres, nommé par le roi pour trois ans, dirige l'instruction, sans perdre séance au jugement des affaires civiles. Il y a au moins un juge d'instruction dans chaque arrondissement.

Appelés à prononcer sur le rapport du juge d'instruction, les tribunaux de première instance ne peuvent le faire qu'au

1. Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, en 1831, 1832 et 1833.

nombre de trois juges, et, dans ce cas, ils se bornent ou à faire remettre le prévenu en liberté, ou à le renvoyer soit devant la section chargée de statuer sur sa culpabilité, soit devant la chambre des mises en accusation, dont il sera ci-après parlé.

Constitués en tribunaux correctionnels, ils prononcent, au nombre de trois juges, sur les délits ou infractions que la loi punit de peines correctionnelles. Les peines en matière correctionnelle sont : l'emprisonnement à temps dans un lieu de correction; l'interdiction à temps de certains droits civiques, civils ou de famille; l'amende.

Les tribunaux civils des chefs-lieux de département où ne siége pas une cour royale, sont juges d'appel des jugements correctionnels rendus par les tribunaux d'arrondissement; les jugements des tribunaux de chef-lieu de département sont déférés au tribunal du chef-lieu voisin, sans qu'il y ait réciprocité.

134,053 affaires ont été soumises en 1833 à la juridiction correctionnelle, et 203,814 prévenus y étaient impliqués (11,232 affaires et 15,921 prévenus de moins qu'en 1832). Parmi les prévenus figuraient 47,373 femmes. —26,722 prévenus ont été acquittés, et 177,092 ont été condamnés, savoir :

A l'emprisonnement d'un an et plus	5,091
A l'emprisonnement de moins d'un an	26,787
A l'amende seulement	144,753
A la surveillance seulement	67
A être détenus par voie de correction (enfants)	388
A démolir des constructions situées trop près des forêts	6
Total	177,092

Il y a eu appel dans 5,824 affaires relatives à 8,251 prévenus. 3,146 jugements ont été confirmés et 2,678 infirmés en tout ou en partie. Par suite des décisions des cours et tribunaux d'appel, le sort de 1,468 prévenus s'est trouvé aggravé, tandis que 2,065 ont obtenu, au contraire, soit une diminution de peine, soit l'annulation des condamnations prononcées contre eux en première instance.

Parmi les 203,814 individus jugés correctionnellement, 8,450 se trouvaient en récidive.

Cours d'assises.—Les cours d'assises sont des tribunaux composés d'un jury qui déclare le fait, et de magistrats qui app la loi, prononcent la peine ou l'a ment; elles sont chargées de statuer crimes et sur les délits politiques.

Le jury se compose de citoyens trente ans, portés sur les listes éle et du jury, savoir : les censitaires 200 fr. de contributions directes; l tionnaires nommés par le roi et e des fonctions gratuites; les officiers mées de terre et de mer en retraite sant d'une pension de douze cents fr moins; les docteurs et licenciés des de droit, des sciences et des lettres, teurs en médecine, les membres et pondants de l'Institut, etc. La cour est présidée par un conseiller à l royale, délégué à cet effet, et assi deux autres conseillers, ou juges du t de première instance, si la cour d ne siége pas au chef-lieu de la cour

Le jugement de la cour d'assises appel, il ne peut être détruit que cour de cassation pour vice de form

Les listes générales du jury, d'où extraites les listes partielles pour le des assises en 1833, comprenaient 1 citoyens. En retranchant de ce total 7 teurs qui ont été doublement inscri le département où ils ont leur domi litique, et dans celui où ils résident, e autres électeurs qui n'auraient pas l'âge nécessaire pour faire partie d il reste 182,630 jurés qui ont été po les listes aux titres suivants :

Électeurs	16
Fonctionnaires nommés à des fonctions gratuites	
Officiers en retraite jouissant d'une pension de 1,200 fr. au moins	
Docteurs et licenciés des facultés	
Docteurs en médecine	
Membres et correspondants de l'Institut et des autres sociétés savantes	
Notaires	
Plus imposés après les électeurs	
Total	18

En 1833, les cours d'assises on contradictoirement sur 5,004 accu dont 113 avaient pour objet des crin sés par les troubles politiques, et 4, affaires ordinaires. Sur ce dernier n 1,414 accusations avaient pour ol

contre les personnes, et 3,477 des contre les propriétés.

...alité des accusés est de 6,964 (601 ... qu'en 1832); ainsi le rapport des avec la population est de 1 sur ... b. (Il était de 1 sur 4,304 en 1832.) ...rtements de la Creuse, des Deux-... le la Meuse, sont ceux où le nombre ...ccusés est le moins grand; les dé...ts de la Seine et de la Corse sont le nombre est plus grand. — 1,131 ...guraient parmi les 6,964 accusés. ...ombre 98 accusés n'avaient pas 16 ...70 avaient de 16 à 25 ans; 2,305 de 25 à 35 ans; 2,391 dépassaient et parmi les derniers se trouvaient ...agénaires et 6 octogénaires.—3,849 ...taient célibataires, 3,114 mariés ou ...07 n'étaient pas Français.—4,107 ...taient complétement illettrés; 2,007 lire et écrire imparfaitement; 667 ...t écrivaient bien; 183 avaient reçu ...uction supérieure.

...964 accusés, jugés contradictoire...r crimes ordinaires, 2,859 ont été ..., et 4,105 condamnés aux peines ... :

...t...................	42
...avaux forcés à perpétuité.	127
...avaux forcés à temps....	784
...éclusion...............	726
...peines correctionnelles...	2,401
...s de moins de 16 ans...	25
Total....	4,105

...s 42 individus condamnés à mort, ...é exécutés, et 12 ont obtenu une ...tion de peine.

...urs d'assises ont tenu 386 sessions, ...é 356 affaires ayant pour objet des ... la presse et des délits politiques. ...vidus y étaient impliqués; sur ce ... 449 ont été acquittés, 12 n'ont ...mnés qu'à l'amende, et 129 à l'em...nent [1].

...ls de guerre. — Les conseils de ...rmanents sont les tribunaux natu...militaires et des individus attachés ... ou réputés tels; ils sont au nom...eux dans chaque division militaire, ...sés de sept juges, savoir : un colonel ...lit toujours les fonctions de président, un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier : un capitaine y fait les fonctions de rapporteur.

Les jugements des conseils de guerre sont en dernier ressort, et ne peuvent être annulés par le conseil de révision que dans cinq hypothèses : 1° Lorsque le conseil de guerre dont le jugement lui est soumis n'a point été formé de la manière prescrite par la loi; 2° lorsque le conseil a outrepassé sa compétence, soit à l'égard des prévenus, soit à l'égard des délits dont la loi lui attribue la connaissance; 3° lorsque le conseil s'est déclaré incompétent pour juger un individu soumis à sa juridiction; 4° lorsque les formes prescrites n'ont point été observées, soit dans l'information, soit dans l'instruction; 5° enfin, lorsque le jugement n'est pas conforme à la loi dans l'application de la peine.

Il est de principe général que les jugements militaires ne peuvent être déférés à la cour de cassation, les conseils de révision étant institués pour tenir lieu de ce degré de juridiction; mais la loi du 27 ventôse an VIII autorise le recours en cassation contre les jugements des tribunaux militaires de terre et de mer, pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, *lorsque ce motif est allégué par un citoyen non militaire.*

Le conseil de révision est composé de cinq membres : un officier général qui préside, un colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, et deux capitaines. Le rapporteur est pris parmi les juges et désigné par eux.

Tribunaux maritimes. — Les tribunaux maritimes, qu'il faudrait plutôt appeler commissions maritimes, puisqu'ils n'ont pas de permanence, sont composés de huit juges, d'un commissaire rapporteur et d'un greffier. Le président est désigné à chaque fois par l'intendant de marine; il est choisi parmi les contre-amiraux présents dans le port : les autres membres sont : deux capitaines de vaisseau, deux commissaires de marine, et deux membres du tribunal de première instance de l'arrondissement dans lequel se trouve situé le port.

Tous les délits commis dans les ports ou arsenaux, relativement à leur police ou à leur sûreté, ou au service maritime, sont de la compétence des tribunaux maritimes, lorsque les prévenus appartiennent à la marine.

[1] ...pte général de l'administration de la ...minelle, pendant l'année 1833.

PERSONNEL DE L'ORDRE JUDICIAIRE.

Le personnel de l'ordre judiciaire est ainsi composé :

Conseil d'État.

Conseillers d'État	22
Maîtres de requêtes	24

Cour de cassation.

Premier président	1
Présidents de chambre	3
Conseillers	45
Procureur général	1
Avocats généraux	6

Cours royales.

Premiers présidents	27
Présidents de chambre	93
Conseillers	630
Conseillers auditeurs	63
Procureurs généraux	27
Premiers avocats généraux	27
Avocats généraux	33
Substituts	73
Greffiers	27

Tribunaux de première instance.

Présidents	361
Vice-présidents	89
Juges d'instruction	375
Juges	803
Juges suppléants à Paris	20
Procureurs du roi	361
Substituts	461
Greffiers	361

Justices de paix.

Juges	2,846
Greffiers	2,846
	9,525
Avocats	6,619
Avoués	3,569
Huissiers	8,206
	27,919

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

Tous les cultes sont permis en France; mais la masse de la population professe la religion catholique, apostolique et romaine; le gouvernement n'accorde des traitements qu'aux ministres des cultes chrétiens. Le concordat de 1801 avait fixé le nombre des archevêchés, évêchés, paroisses et succursales; un nouveau concordat, conclu en 1817, a augmenté le nombre des évêchés et des archevêchés. Il y a maintenant 14 archevêchés, ayant 66 évêchés pour suffragants.

Les archevêchés et évêchés suffragants sont :

Archevêché de Paris :

Chartres, Versailles,
Meaux, Arras,
Orléans, Cambrai.
Blois,

Archevêché de Lyon et de Vienne :

Autun, Saint-Claude,
Langres, Grenoble.
Dijon.

Archevêché de Rouen :

Bayeux, Seez,
Évreux, Coutances.

Archevêché de Sens et d'Auxerre :

Troyes, Moulins.
Nevers,

Archevêché de Reims :

Soissons, Amiens,
Châlons, Beauvais.

Archevêché de Tours :

Nantes, Quimper,
Le Mans, Vannes,
Angers, Saint-Brieux.
Rennes,

Archevêché de Bourges :

Clermont, Tulle,
Limoges, Saint-Flour.
Le Puy,

Archevêché d'Albi :

Rodez, Mende,
Cahors, Perpignan.

Archevêché de Bordeaux :

Agen, Périgueux,
Angoulême, La Rochelle,
Poitiers, Luçon.

Archevêché d'Auch :

Aire, Bayonne.
Tarbes,

Archevêché de Toulouse :

Montauban, Carcassonne.
Pamiers,

Archevêché d'Aix :

Marseille, Gap,
Fréjus, Ajaccio.
Digne,

èché de BESANÇON :
Belley,
Saint-Dié,
Nancy.
vêché d'AVIGNON :
Viviers,
Montpellier.

du clergé français est ainsi

....	4
....	14
....	66
raux..........	174
....	660
....	3,301
....	6,216
....	25,175
....	500
....	906
ués des paroisses	1,677
professeurs dans ires...........	1,072
86 séminaires et secondaires....	10,904
	52,202

des séminaires sont au nom- et constituent une dépense r.

ris un seminaire diocésain it-Sulpice), et un petit sé- iapitre royal à Saint-Denis; congrégations religieuses de i fait un peu plus d'une con- canton : de ce nombre vingt seulement se consacrent à la ive, et 2,780 sont vouées au s malades ou à l'enseignement. ns et les calvinistes sont en mbre d'environ 5,000,000. ou protestants de la confes- rg, habitent, pour la plupart, ements du Haut et du Bas- les pasteurs, des consistoires, et des consistoires généraux. t cinq anciens d'autant d'é- ales forment une inspection : nspections dans ces départe- in consistoire général établi iargé de l'administration su- tes les églises consistoriales, e ou séminaire pour le culte ombre des ministres de ce .

s, ou protestants réformés, , des consistoires et des sy- nodes : cinq églises consistoriales forment l'arrondissement d'un synode. Les membres d'un synode ne peuvent s'assembler sans la permission du gouvernement, et le synode ne peut pas durer plus de six jours. Le nombre des églises consistoriales est de 98 : le département du Gard en compte 17 ; il y en a cinq dans chacun des départements de l'Ardèche, de la Drôme, de Lot-et-Garonne, de la Lozère et des Deux-Sèvres. Les protestants de cette confession ont une faculté de théologie à Montauban. Le nombre des ministres de ce culte est de 230.

Les israélites sont en France au nombre d'environ 60,000. Le consistoire central siége à Paris; les synagogues consistoriales sont à Strasbourg, Colmar, Metz, Nancy, Bordeaux et Marseille. Le personnel se compose d'un grand rabbin du consistoire central, de 7 grands rabbins de synagogues consistoriales, et de 90 rabbins communaux.

Les autres cultes ont peu de sectateurs : il y a cependant quelques villages du Bas-Rhin et des Vosges peuplés d'anabaptistes.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Dans chaque département il y a un receveur général des finances. Des receveurs et percepteurs particuliers assurent, dans les arrondissements et les communes, le recouvrement des impôts.

Chaque département a un payeur du trésor royal.

La comptabilité est vérifiée chaque année par des inspecteurs généraux.

Les douanes, les eaux et forêts, l'enregistrement, les domaines, les contributions indirectes, ressortissent du ministère des finances.

Il y a quatre inspections générales des douanes, divisées chacune en directions.

Les eaux et forêts forment une administration composée de 40 conservations, d'inspections et de sous-inspections.

Dans chaque département il y a un directeur de l'enregistrement et un directeur des domaines.

Dans chaque arrondissement il y a un directeur des contributions indirectes.

ORGANISATION MILITAIRE.

La France est partagée en 21 divisions militaires, dont chacune embrasse dans sa circonscription un certain nombre de départements. Chaque division a un état-major, est commandée par un lieutenant géné-

ral, et administrée par un intendant militaire; il y a dans chaque département ou subdivision un maréchal de camp et un sous-intendant. Dans chaque division militaire, il y a des conseils de guerre permanents, et un conseil pour la révision de leur jugement.

1re division. *Paris.* Seine, Seine-et-Oise, Aisne, Seine-et-Marne, Oise, Loiret, Eure-et-Loir.

2e division. *Châlons.* Ardennes, Meuse, Marne.

3e division. *Metz.* Moselle, Meurthe, Vosges.

4e division. *Tours.* Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.

5e division. *Strasbourg.* Haut-Rhin et Bas-Rhin.

6e division. *Besançon.* Ain, Doubs, Jura, Haute-Saône.

7e division. *Grenoble.* Isère, Drôme, Hautes-Alpes.

8e division. *Marseille.* Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

9e division. *Montpellier.* Ardèche, Gard, Lozère, Hérault, Tarn, Aveyron.

10e division. *Toulouse.* Aude, Ariége, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.

11e division. *Bordeaux.* Landes, Gironde, Basses-Pyrénées.

12e division. *Nantes.* Charente-Inférieure, Loire-Inférieure, Deux-Sèvres.

13e division. *Rennes.* Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan.

14e division. *Caen.* Manche, Calvados, Orne.

15e division. *Rouen.* Seine-Inférieure, Somme, Eure.

16e division. *Lille.* Nord, Pas-de-Calais.

17e division. *Bastia.* Ile de Corse.

18e division. *Dijon.* Aube, Haute-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire.

19e division. *Lyon.* Rhône, Loire, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.

20e division. *Périgueux.* Lot, Lot-et-Garonne, Corrèze, Charente, Dordogne.

21e division.......

On compte 183 places de guerre, citadelles, forts, châteaux et postes militaires, divisés en quatre classes : la première et la deuxième classe en comprennent 110; la troisième, 21, et la quatrième, 52. Il y a un état-major et un commandant dans chaque place forte de première et de deuxième classe.

Les villes de Rennes, la Fère, Strasbourg, Toulouse, Douai, Metz et Grer des arsenaux de construction; et mes places, à l'exception de G qui est remplacé par Valence, ont les d'artillerie [1]. Arras, Montp Metz ont des écoles régimentaires c Metz a en outre une école d'ap pour le génie et l'artillerie. Pari école militaire, une école d'applicat les ingénieurs géographes militaire le corps royal d'état-major, un gymi mal militaire, un hôtel royal des ir ayant une succursale à Avignon. Il école spéciale à Saint-Cyr, une écol ratoire à la Flèche, une école d'é à Saumur. Les villes de Strasbo Douai et de Toulouse possèdent de ries de canons. Des manufactures existent à Saint-Étienne, Tulle, Charleville, Klingenthal, Maubeug tellerault [2]. Des poudreries et des ra de poudre sont établies sur plusieur

L'armée se renouvelle par l'app ses rangs de 70 à 90 mille hommes année, fournis par le recrutement par 11 à 12,000 enrôlés volontaires rée du service est fixée à huit anné

Le recrutement fait peser sur le si lourd impôt que le plus vif inté s'attacher à tous les renseignements vent en expliquer les mouvement résultats. Voici des détails statistiq la classe de 1830, publiés par l'Éc communes, journal consacré aux administratifs.

En 1829, le chiffre total des jeur illettrés était de 37,321 ; en 1831, réduit à 36,382, et pour 1833 à Les écoles régimentaires sont égaler voix d'extension croissante; elles suivies en 1831 par 27,059 sold 1832, par 30,470; en 1833, par :

Le défaut de taille a exempté jeunes gens; les infirmités ou diffo 48,175. Les départements, qui ont té le plus de jeunes gens impropres vice, sont, l'Allier, Vaucluse, la S férieure, la Haute-Loire, le Pas-de- ceux qui en ont donné le moins, l' le Jura, le Morbihan, la Haute-Ma

Ont été exemptés comme aînés d lins, 2,528; fils ou petits-fils de

1. Il y avait aussi à Auxonne une éc tillerie, qui a été supprimée depuis peu.

2. Les manufactures d'armes de Charl de Maubeuge viennent d'être supprimée

ı petits-fils de septuagénaires ou 22 ; puînés de frères aveugles , 111 ; aînés de frères appees de militaires en activité ou vice, etc. (art. 14 de la loi),

int de vue des professions, le e 1833 était ainsi composé : ›ois, 4,800; ouvriers en fer, ers en cuivre, 1,600; ouvriers mineurs, 3,200; employés aux campagne, 43,200; écrivains de bureaux, 1,600; tailleurs 00; bateliers et mariniers, 800; diverses, 16,800; sans profesnt de leurs revenus, 3,200.
e des remplaçants a été de s du quart du contingent.
ité dans l'armée offre un résulnsolant : la comparaison entre ons qui ont eu lieu en 1832, ı 1834, et les incorporations ntes des années 1824, 1825, une perte en hommes de 4 r année, tandis que dans la vie t pour la même période d'âge jeunes soldats, la mortalité décent. La profession militaire en aix serait donc favorable à la de l'existence.

F DE L'ARMÉE EN 1836.

ÉTATS-MAJORS.

En activité.

x de France	11
ts généraux	61
x de camp	99
employés à divers titres.	31
ts-colonels, *id.*	17
scadron ou de bataillon.	121
s, *id.*	360
ts, *id.*	88
enants employés au reent	86

En disponibilité.

ts généraux	39
x de camp	49
	5
ts-colonels	12
scadron	7
s	18

Cadre de vétérans.

nts généraux	22
ux de camp	28

Cadre de réserve.

Lieutenants généraux	10
Maréchaux de camp	23

Employés à divers services.

Lieutenants généraux	2
Maréchaux de camp	4
Lieutenant-colonel	1

INTENDANCE MILITAIRE.

En activité.

Intendants militaires	20
Sous-intendants de 1re classe	66
Sous-intendants de 2e classe	64
Adjoints à l'intendance de 1re cl.	21
Adjoints de 2e classe	13

En disponibilité.

Intendant militaire	1
Sous-intendants de 1re classe	8
Sous-intendants de 2e classe	7
Adjoints de 1re classe	5
Adjoints de 2e classe	2

Employés à divers services.

Intendants militaires	3
Sous-intendants de 1re classe	3
Sous-intendant de 2e classe	1

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Commandants de place	115
Majors de place	10
Adjudants de place et commandants de postes militaires	131
Secrétaires archivistes	58
Portiers-consignes	308
Aumôniers	5
	627

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Colonels employés à divers titres.	33
Lieutenants-colonels à divers titres	32
Chefs d'escadron	35
Capitaines en premier	99
Capitaines en second	10
Capitaines en résidence	60
Élèves sous-lieutenants à Metz.	120
Examinateurs et professeurs	29
Contrôleurs d'armes dans les manufactures	63
Réviseurs d'armes dans les manufactures	45
Contrôleurs pour le service des fonderies	18
Agents comptables	21

Gardes d'artillerie	279
Chefs et maîtres artificiers	22
Chefs et sous-chefs et ouvriers d'état	118

En disponibilité.

Capitaines de 1re classe	3
Capitaines de 2e classe	4
	991

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Colonels employés à divers titres	24
Lieutenants-colonels à divers titres	24
Chefs de bataillon .... *id.*	67
Capitaines en premier	135
Capitaines en second	92
Examinateurs et professeurs	10
Élèves lieutenants à Metz	65
Gardes principaux	25
Gardes ordinaires	466
Chefs, sous-chefs et ouvriers d'état	4

En disponibilité.

Chefs de bataillon	2
Capitaines	2
	917

Total général des états-majors 3,844

	Officiers.	Troupes.	Total.
Infanterie	7.553	178.467	186.020
Cavalerie	2.266	36.375	38.641
Artillerie	1,142	20.287	21.429
Génie	208	4.259	4.467
Équipages mil.	100	1.172	1.272
Vétérans	154	6.536	6.690
	11,423	247,096	258.519
Gendarmerie.			15.778
			274.297

L'effectif des chevaux est de 51,276.

ADMINISTRATION.

Intendants militaires	19
Sous-intendants de 1re classe	31
Sous-intendants de 2e classe	45
Sous-intendants de 3e classe	85
Adjudants	22
Officiers de santé	832
Officiers d'administration et comptables	263
Infirmiers-majors et ordinaires	969
Aumôniers	38
Directeurs des vivres	20
Agents comptables	174
Commis de 1re classe	39
Commis de 2e et 3e classe	83
Sous-employés	70
	2,690

GARDE NATIONALE.

La garde nationale est une institution à la fois civile et militaire, créée dans le but de maintenir l'ordre public, de garantir les droits de chaque citoyen et l'indépendance nationale. Elle se compose de tous les citoyens de vingt à cinquante ans en état de porter les armes, organisés dans tous les départements en bataillons et en légions, armés et équipés.

En vertu de la loi du 22 mars 1831, la garde nationale est organisée par communes et par cantons. Une ordonnance du roi peut former les compagnies communales d'un canton en bataillons cantonaux.

Tous les Français âgés de 20 à 60 ans sont obligés personnellement au service de la garde nationale, dans le lieu de leur domicile réel, sauf les exceptions qui sont établies par la loi et les empêchements reconnus par les jurys et les conseils de révision; la loi règle aussi quelques exemptions temporaires et la faculté de se faire remplacer.

Le service de la garde nationale se divise en service ordinaire dans l'intérieur de la commune, en service de détachements hors du territoire de la commune, en service de corps détachés pour seconder l'armée de ligne.

Il y a un contrôle de service ordinaire comprenant tous les citoyens jugés par le conseil de recensement capables de ce service, pourvu qu'ils payent une contribution personnelle : et un contrôle de réserve, comprenant tous les citoyens pour lesquels le service habituel serait trop onéreux : ces derniers sont seulement requis dans les circonstances extraordinaires.

La garde nationale est formée, dans chaque commune, par subdivision de compagnie, par compagnie, par bataillon et par légion : la cavalerie de la garde nationale est formée dans chaque commune ou dans le canton par subdivision d'escadron ou par escadron. Chaque bataillon a son drapeau et chaque escadron son étendard.

Dans les villes, chaque compagnie se compose, autant que possible, des gardes nationaux du même quartier; dans les communes rurales, les gardes nationaux de la même commune forment une ou plusieurs compagnies, ou même une subdivision de compagnie.

nationale élit les officiers dans
·ésentées par la loi.
d'un rapport fait à la Chambre
par M. d'Argout, ministre de
que l'effectif des citoyens com-
rde nationale, au 1er décembre
le 5,729,052, dont :

dinaire.........	3,781,206
composée d'indivi- ur. lesquels le ser- dinaire serait une trop pénible	1,947,846
Total......	5,729,052

ordinaire était di-
nsi :

communale......	1,871,073
cantonale......	1,823,958
rie............	3,695,031
rie............	19,025
-pompiers......	54,723
....	2,012
le.............	10,415
n service ordinaire	3,781,206

mbre, 724,000 citoyens étaient
quipés, dont :

ationaux des com-	524,000
ationaux en unifor- raux..........	200,000
Total......	724,000

es citoyens mobili-
tait, au 1er décem-
32, de......... 1,945,899
vingt à trente ans :

ans enfants......	4,019
s rempl. à l'armée	55,157
sans enfants......	156,096
s de famille......	106,541
avec enfants......	393,053
....	714,866
ires de 20 à 35 ans	1,231,033
Total......	1,945,899

.l. de l'armement se composait,
poque, de :

ançais et étrangers és par le gouver- nt............	871,208
appartenant aux munes..........	54,881
ppart. aux citoyens	63,339
Fusils................	989,428
Mousquetons..........	21,889
Paires de pistolets......	4,094
Sabres d'infanterie......	224,135
Sabres de cavalerie.....	7,826
Sabres d'artillerie......	9,922
Épées de sous-officiers...	343
Lances...............	2,541
Canons de 4 avec affûts.	383
Canons de 6 avec affûts..	231
Canons de 8 avec affûts..	8
Canons de 12 avec affûts.	8

L'ensemble de ce matériel représente une valeur de .... 32,500,000 fr.
L'ensemble du matériel de l'habillement et de l'équipement représente une valeur de 84,000,000

Total..... 116,500,000 fr.

La dépense annuelle, tant à la charge de l'État que des départements, des communes et des citoyens, est évaluée à 70,500,000 fr.

LÉGION D'HONNEUR.

La Légion d'honneur a été instituée par la loi du 29 floréal an X, pour récompenser les services et les vertus militaires et civiles. Cet ordre est composé de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix. Les membres de l'ordre le sont à vie. Le nombre des chevaliers est illimité; celui des officiers est fixé à 2,000, celui des commandeurs à 400, celui des grands officiers à 160, et celui des grands-croix à 80. Malgré cette fixation, les membres actuels, dont le nombre est supérieur conservent leurs grades : la réduction se fera par les extinctions. Les étrangers sont admis et non reçus, et ne prêtent aucun serment.

Pour monter à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir : pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier; pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur; pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier. Chaque campagne est comptée double aux militaires dans l'évaluation des années exigées; mais on ne peut compter qu'une campagne par année, sauf les cas d'exception, qui doivent être déterminés par une ordonnance spéciale.

EFFECTIF DES MEMBRES DE L'ORDRE EN 1836.

Grands-croix avec traitement . . 91

Gardes d'artillerie	279
Chefs et maîtres artificiers	22
Chefs et sous-chefs et ouvriers d'état	118

En disponibilité.

Capitaines de 1re classe	3
Capitaines de 2e classe	4
	991

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Colonels employés à divers titres.	24
Lieutenants-colonels à divers titres	24
Chefs de bataillon....*id.*	67
Capitaines en premier	135
Capitaines en second	92
Examinateurs et professeurs	10
Élèves lieutenants à Metz	68
Gardes principaux	25
Gardes ordinaires	466
Chefs, sous-chefs et ouvriers d'état	4

En disponibilité.

Chefs de bataillon	2
Capitaines	2
	917

Total général des états-majors 3,844

	Officiers.	Troupes.	Total.
Infanterie	7,553	178,467	186,020
Cavalerie	2,266	36,375	38,641
Artillerie	1,142	20,287	21,429
Génie	208	4,259	4,467
Équipages mil.	100	1,172	1,272
Vétérans	154	6,536	6,690
	11,423	247,096	258,219
Gendarmerie.			15,778
			274,297

L'effectif des chevaux est de 51,276.

ADMINISTRATION.

Intendants militaires	19
Sous-intendants de 1re classe	31
Sous-intendants de 2e classe	45
Sous-intendants de 3e classe	85
Adjudants	22
Officiers de santé	832
Officiers d'administration et comptables	263
Infirmiers-majors et ordinaires	969
Aumôniers	38
Directeurs des vivres	20
Agents comptables	174

Commis de 1re classe......
Commis de 2e et 3e classe......
Sous-employés..............

GARDE NATIONALE.

La garde nationale est une insti la fois civile et militaire, créée da de maintenir l'ordre public, de gar droits de chaque citoyen et l'indép nationale. Elle se compose de tou toyens de vingt à cinquante ans en porter les armes, organisés dans tou partements en bataillons et en légi més et équipés.

En vertu de la loi du 22 mars 1 garde nationale est organisée par co et par cantons. Une ordonnance du former les compagnies communal canton en bataillons cantonaux.

Tous les Français âgés de 20 à sont obligés personnellement au se la garde nationale, dans le lieu de micile réel, sauf les exceptions qui blies par la loi et les empêchemen nus par les jurys et les conseils de r la loi règle aussi quelques exemptic poraires et la faculté de se faire re

Le service de la garde nationale en service ordinaire dans l'intérie commune, en service de détacheme du territoire de la commune, en se corps détachés pour seconder l'a ligne.

Il y a un contrôle de service c comprenant tous les citoyens jugé conseil de recensement capables de vice, pourvu qu'ils payent une cont personnelle; et un contrôle de réser prenant tous les citoyens pour le service habituel serait trop onéreux: niers sont seulement requis dans les tances extraordinaires.

La garde nationale est formée, d que commune, par subdivision de gnie, par compagnie, par bataillo légion; la cavalerie de la garde n est formée dans chaque commune le canton par subdivision d'escadron escadron. Chaque bataillon a son d et chaque escadron son étendard.

Dans les villes, chaque compagnie pose, autant que possible, des garde naux du même quartier; dans les nes rurales, les gardes nationaux d commune forment une ou pagnies...

La garde nationale élit les officiers dans formes présentées par la loi.

Il résulte d'un rapport fait à la Chambre s députés par M. d'Argout, ministre de ıtérieur, que l'effectif des citoyens comsant la garde nationale, au 1[er] décembre 32, était de 5,729,052, dont:

Service ordinaire.........	3,781,206
Réserve, composée d'individus pour lesquels le service ordinaire serait une charge trop pénible	1,947,846
Total......	5,729,052

Le service ordinaire était divisé ainsi :

Infanterie communale......	1,871,073
Infanterie cantonale......	1,823,958
Infanterie..................	3,695,031
Artillerie..................	19,025
Sapeurs-pompiers.........	54,723
Marins.....................	2,012
Cavalerie..................	10,415
Total du service ordinaire	3,781,206

Sur ce nombre, 724,000 citoyens étaient abillés et équipés, dont :

Gardes nationaux des communes..................	524,000
Gardes nationaux en uniformes ruraux..................	200,000
Total.....	724,000

Le total des citoyens mobilisables était, au 1[er] décembre 1832, de.......... 1,945,899 dont, de vingt à trente ans :

Veufs sans enfants.........	4,019
Citoyens rempl. à l'armée	55,157
Mariés, sans enfants......	156,096
Soutiens de famille.........	106,541
Mariés, avec enfants......	393,053
	714,866
Célibataires de 20 à 35 ans	1,231,033
Total.....	1,945,899

Le matériel de l'armement se composait, à la même époque, de :

Fusils français et étrangers délivrés par le gouvernement........	871,208
[illegible]	54,881
[illegible]	63,339
Fusils..................	989,428
Mousquetons..........	21,889
Paires de pistolets......	4,094
Sabres d'infanterie......	224,135
Sabres de cavalerie.....	7,826
Sabres d'artillerie......	9,922
Épées de sous-officiers...	343
Lances..............	2,541
Canons de 4 avec affûts.	383
Canons de 6 avec affûts..	231
Canons de 8 avec affûts..	8
Canons de 12 avec affûts.	8

L'ensemble de ce matériel représente une valeur de........ 32,500,000 fr.

L'ensemble du matériel de l'habillement et de l'équipement représente une valeur de	84,000,000
Total.....	116,500,000 fr.

La dépense annuelle, tant à la charge de l'État que des départements, des communes et des citoyens, est évaluée à 70,500,000 fr.

LÉGION D'HONNEUR.

La Légion d'honneur a été instituée par la loi du 29 floréal an X, pour récompenser les services et les vertus militaires et civiles. Cet ordre est composé de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix. Les membres de l'ordre le sont à vie. Le nombre des chevaliers est illimité; celui des officiers est fixé à 2,000, celui des commandeurs à 400, celui des grands officiers à 160, et celui des grands-croix à 80. Malgré cette fixation, les membres actuels, dont le nombre est supérieur conservent leurs grades : la réduction se fera par les extinctions. Les étrangers sont admis et non reçus, et ne prêtent aucun serment.

Pour monter à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir : pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier; pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur; pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier. Chaque campagne est comptée double aux militaires dans l'évaluation des années exigées; mais on ne peut compter qu'une campagne par année, sauf les cas d'exception, qui doivent être déterminés par une ordonnance spéciale.

EFFECTIF DES MEMBRES DE L'ORDRE EN 1836.

Grands-croix avec traitement . .	91

classes, dans celles d'histoire et d'humanités; pour la section des sciences, en compositions de mathématiques et de physique; plus une dissertation française et une version latine, avec des interrogations correspondantes. Les élèves déclarés admissibles doivent en outre, dans les dix premiers jours de la rentrée de l'école, subir, devant les professeurs de l'établissement, un examen définitif, dont les résultats, comparés à ceux des premières épreuves, peuvent seuls assurer leur admission. Les cours s'ouvrent le 16 octobre, et la durée en est de trois années. Indépendamment des cours ou conférences de l'intérieur, les élèves de l'école normale suivent les cours publics des facultés des sciences et des lettres, du collége de France, du muséum d'histoire naturelle, etc.

Académie de médecine.— Cette académie a été créée par l'ordonnance royale du 20 décembre 1820, et organisée par celle du 28 octobre 1829. Elle est instituée spécialement pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et principalement sur les épidémies, les épizooties, les différents cas de médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, les eaux minérales naturelles ou factices. Elle est en outre chargée de continuer les travaux de la société royale de médecine et de l'académie royale de chirurgie.

L'académie est divisée en onze classes ou sections, savoir : 1° d'Anatomie et de Physiologie; 2° de Pathologie médicale; 3° de Pathologie chirurgicale; 4° de Thérapeutique et d'Histoire naturelle médicale; 5° de Médecine opératoire; 6° d'Anatomie pathologique; 7° d'Accouchements; 8° d'Hygiène publique, Médecine légale et Police médicale; 9° de Médecine vétérinaire; 10° de Physique et Chimie médicales; 11° de Pharmacie. Elle désigne elle-même les membres qui forment chacune de ces classes ou sections.

École polytechnique. — Cette école est placée par l'ordonnance du 30 octobre 1832 dans les attributions du ministre de la guerre; elle est soumise à un régime militaire. Elle est destinée en général à répandre l'instruction des sciences mathématiques, de la physique, de la chimie et des arts graphiques. Son objet spécial est de fournir les élèves de l'école de l'artillerie de terre et de mer, du génie militaire, des ponts et chaussées, des mines, du génie des poudres et salpêtres, des ing drographes du corps royal d'(partie de géodésie et des autres s blics qui peuvent exiger des co étendues dans les sciences physi(thématiques, telles que l'enseigne de ces sciences.

Les candidats à l'école polyte(sont admis à l'école que par vo cours. Les examens sont subis (programme publié chaque anné gramme indique les conditions à

La durée du cours complet d' est de deux années; les élèves cependant, dans le cas de malad sation de rester trois ans, mais j longtemps. Les élèves ne passen née d'étude à l'autre, et ne parvi(écoles d'application qu'après avo examens sur toutes les parties de ment.

Chaque élève paie une pensio de 1,000 francs, et subvient en frais de son habillement, ainsi qu(et autres objets nécessaires à ses

Vingt-quatre places gratuites tuées en faveur des élèves pe(l'école. De ces vingt-quatre place(vent être divisées en places à dem huit sont attribuées au départ l'intérieur, douze à celui de la quatre à celui de la marine.

L'école polytechnique, créée des orages de la révolution, a f hommes supérieurs pour tous le publics : depuis sa création, auc ment n'a honoré la France sans qu'un des élèves de cette école n ticipé : les prodiges de l'arme du g l'artillerie, dans les combats et l(les perfectionnements apportés les établissements militaires et (routes, les canaux, les ponts, so(des monuments de leur génie. d'entre eux dirigent aujourd'hui (factures les plus importantes, e(compte parmi ses membres les pl gués des savants sortis de cette é(

École d'artillerie et du génie à Cette école, créée par arrêté du maire an XI (4 août 1802), est (former des officiers pour le se corps royaux de l'artillerie et du g élèves qui la composent sont p(ceux de l'école polytechnique rec(missibles dans les services public(

ouvert à cet effet après le 1er octobre
e année, à cette dernière école, et qui
e l'arme à laquelle ils sont destinés.
ent, lors de leur admission, le bre
ve sous-lieutenant, dont on fait re
la date au 1er octobre de l'année
sortie de l'école polytechnique. Les
ous-lieutenants de l'artillerie et du
nt assujettis, à l'école d'application,
e régime d'instruction et de dis
suivant la division à laquelle ils
ment. La durée des études est de
, ou trois ans au plus; au bout de
s, les élèves qui ont satisfait aux
de sortie sont classés définitive
suivant leur ordre de mérite, dans
ne respective. Ils sont alors placés
s corps de l'artillerie et du génie,
ccuper les emplois de lieutenant
aux élèves par la loi du 14 avril
n conséquence du temps consacré
élèves à leur instruction, il est re
chacun d'eux quatre années d'études
aires, antérieurement à l'époque
admission à l'école d'application;
e années leur sont comptées comme
ffectif, dans la liquidation de leur
le retraite et pour l'admission dans
e la Légion d'honneur.

militaire de Saint-Cyr.—Les élèves
l'école militaire de Saint-Cyr, à
on de deux qui, sortant de l'école
che sont aux frais du gouvernement,
payer 1500 francs de pension, non
750 fr. pour le trousseau, dont le
envoyé aux parents à l'époque de
on.
ne peut se présenter au concours
dmission, s'il ne justifie qu'il est
ou naturalisé.
andidats doivent être âgés de dix
au moins, et de vingt-quatre ans
au 1er octobre de l'année du con
ependant les sous-officiers et sol
corps réguliers peuvent être admis
rir jusqu'à l'âge de 25 ans, pourvu
ient pas accompli cet âge avant le
ier de l'année courante, et qu'ils
moins deux ans de service actif
drapeau au 1er octobre de la même

xamens pour les places d'élèves
cole spéciale militaire sont ouverts
et dans les principales villes du
, à la même époque que ceux de
olytechnique, et sont faits par les
examinateurs. Le programme des connaissances exigées est publié, tous les ans, trois mois avant que cet examen ait lieu. Les jeunes gens qui désirent concourir pour l'admission à l'école spéciale militaire doivent se faire inscrire à la préfecture du département où leurs parents ou tuteurs ont leur domicile légal, avant le 10 juin, et déposer, 1° leur acte de naissance, revêtu des formalités prescrites par les lois; 2° une déclaration signée d'un docteur en médecine, ou d'un docteur en chirurgie, attachés l'un et l'autre à un hospice ou hôpital civil et militaire, constatant que le jeune homme a eu la petite vérole ou a été vacciné, et qu'il n'a ni maladie contagieuse, ni infirmités qui le rendent impropre au service; 3° un certificat du sous-préfet, visé par le préfet, constatant que les parents sont en état de payer la pension du jeune homme; 4° un sous-seing privé dans lequel les parents contractent l'engagement de solder la pension de leur fils, par trimestre et d'avance, dans la caisse du receveur-général du département de Seine-et-Oise, et de subvenir à la dépense du trousseau. Les candidats ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement où le domicile de leur famille est établi, ou dans celui où ils auront terminé leurs études.

Les résultats de tous les examens sont soumis à un jury, sur la proposition duquel le ministre secrétaire d'État de la guerre dresse le tableau des nominations et le présente à l'approbation du roi. Lorsque le roi a prononcé, des lettres de nomination sont adressées aux élèves reçus, avec l'indication de l'époque où ils doivent se présenter à l'école militaire de Saint-Cyr.

Les élèves ne sont reçus à l'école que sur la présentation d'un acte d'engagement volontaire contracté pour un régiment d'infanterie ou de cavalerie, suivant les formes et sous les conditions voulues par la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée, et l'ordonnance royale du 28 août de la même année.

Les élèves admis à l'école spéciale militaire y restent deux ans. A l'expiration des deux années, ils subissent un examen de sortie; ceux qui ne satisfont pas à cet examen peuvent rester à l'école un an de plus, si des circonstances graves leur ont occasionné une suspension forcée de travail.

École royale de cavalerie de Saumur.—Cette école a été reorganisé par ordonnance du 10 mars 1825, pour former les instruc-

A Paris, l'administration supérieure se compose de vingt-cinq directeurs et d'un nombre déterminé d'administrateurs, nommés par le conseil des directeurs. Ces fonctions sont entièrement gratuites. Les bureaux de la caisse centrale et ceux des succursales sont ouverts tous les dimanches et lundis pour recevoir les versements. On ne peut verser ni moins d'un franc, ni plus de trois cents francs à la fois. Aucun déposant ne peut avoir à son compte une somme supérieure à deux mille francs en capital.

Les sommes reçues sont immédiatement versées au trésor royal, au compte de la caisse d'épargne. Chaque déposant devient ainsi propriétaire d'une somme équivalente à son avoir, à prendre au trésor royal par l'intermédiaire de la caisse d'épargne.

Le conseil des directeurs fixe tous les ans, au mois de décembre, le taux de l'intérêt pour l'année suivante. Ce taux a été maintenu à 4 pour cent pour l'année 1835.

Le compte de chaque déposant est régl annuellement; l'intérêt est ajouté au capita pour reproduire des intérêts. Il est tenu compte des intérêts à partir de deux se maines après le jour du versement; ce compte s'arrête une semaine avant la demande en remboursement.

Chaque déposant peut retenir à volonté tout ou partie des sommes qui lui appartiennent. Les remboursements sont effectués dans les douze jours de la demande.

Les remboursements peuvent être demandés dans les succursales, mais ils ne sont effectués qu'à la caisse centrale.

En cas de décès d'un déposant, les fonds appartenant à la succession sont remboursés à ses héritiers ou ayants droit.

La caisse d'épargne a reçu, depuis son origine jusqu'à la fin d'avril 1835, 88,976,559 fr. 70 cent.

BUDGET GÉNÉRAL

DES DÉPENSES ET SERVICES POUR L'EXERCICE 1837.

DETTE PUBLIQUE.

Rentes 5 p. o/o	147,096,672
Rentes 4 1/2 p. o/o	1,026,600
Rentes 4 p. o/o	10,464,412
Rentes 3 p. o/o	34,498,015
Fonds d'amortissement	44,616,463
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,940,000
Dette consolidée et amortissement	247,642,162
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000
Dette flottante	10,000,000
Dette viagère	4,656,000
Pensions de la pairie	1,030,000
Pensions civiles	1,660,000
Pensions à titre de récompenses nationales	590,000
Pensions aux vainqueurs de la Bastille	21,000
Pensions militaires	44,832,000
Pensions ecclésiastiques	2,688,000
Pensions de donataires	1,412,000
Pensions de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000
Subventions aux fonds de retraite des ministères	6,953,130
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000
Total	331,484,292

DOTATIONS.

Liste civile	13,000,000
Chambre des pairs	720,000
Chambre des députés	643,000
Légion d'honneur (Supplément à sa dotation)	2,147,000
Total	16,510,000

JUSTICE ET CULTES.

Dépenses de la Justice.

Administration centrale (Personnel)	417,800
Administration centrale (Matériel)	107,000
Conseil d'État (Personnel)	470,400
Conseil d'État (Matériel)	12,000
Cour de cassation	797,300

les..........	4,246,900
ises..........	154,400
de 1re instance..	5,551,470
de commerce...	179,900
de police......	62,700
paix..........	3,103,200
stice criminelle..	3,322,000
....	200,000
liverses........	45,000
es exercices clos.	Mémoire.
Total...	18,669,770

Dépenses des Cultes.

des bureaux des	146,000
s temporaires aux s supprimés.....	16,089
dépenses diverses aux..........	30,000
	192,089

Culte catholique.

et dépenses con- es cardinaux, ar- s et évêques ...	1,017,000
et indemnités ıres des chapitres gé paroissial....	27,985,000
yal de St-Denis..	97,600
séminaires	1,000,000
es ecclésiastiques ennes religieuses	1,070,000
service intérieur es diocésains...	445,000
, constructions ien des édifices	1,600,000
r les établisse- lésiastiques....	862,000
	34,076,600

ltes non catholiques.

personnel des testants.......	790,000
matériel des testants.......	100,000
culte israélite.	80,000
Cultes....	35,238,689
Justice ...	18,669,770
Total....	53,908,459

AIRES ÉTRANGÈRES.

vier 1836, la France entrete-
nait dans les États des diverses puissances :

Ambassadeurs	9
Ministres plénipotentiaires	15
Ministres résidants	5
Secrétaires d'ambassade et de légation..................	31
Consuls généraux.............	18
Consuls de 1re classe..........	31
Consuls de 2e classe...........	35
Vice-consuls.................	11
Élèves consuls.	15
Agents des affaires étrangères...	2
Drogmans..................	21
Secrétaires interprètes.........	3

Administration centrale (personnel)...............	534,700
Administration centrale (matériel)................	149,000
Traitement des agents politiques et consulaires....	4,135,000
Traitement des agents en inactivité..............	80,000
Frais d'établissements	300,000
Frais de voyage et de courriers	600,000
Frais de service..........	697,000
Présents diplomatiques	50,000
Indemnités et secours.....	60,000
Dépenses secrètes.........	650,000
Missions extraordinaires et dépenses imprévues.....	100,000
Dépenses des exercices clos.	Mémoire.
Total...	7,355,700

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Administration centrale (personnel)..............	500,000
Administration centrale (matériel................	176,623
Services généraux	510,000
Administration académique et départementale	819,900
Instruction supérieure.—Facultés................	1,946,256
Instruction secondaire.....	1,655,600
Encouragements à l'instruction primaire (fonds généraux)	1,600,000
Dépenses de l'instruction primaire (sur produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux, en exécution de la loi du 28 juin 1833).........	3,000,000
Dépenses de l'instruction primaire (sur produits de cen-	

times facultatifs spéciaux, votés par les conseils généraux)	500,000
Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	200,000
Établissements scientifiques et littéraires	1,673,500
Souscriptions, encouragements, indemnités et secours pour les sciences et pour les lettres	526,600
Dépenses des exercices clos.	Mémoire.
Total...	13,108,479

INTÉRIEUR.

Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	735,000
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés par mesure d'économie	97,000
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	214,000
Archives du royaume	80,000
Dépenses secrètes et ordinaires de police générale	1,265,500
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques. — Service ordinaire	765,500
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques. — Service ordinaire	158,000
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,000
Dépenses générales du matériel des gardes nationales	71,000
	3,496,000

Ponts et chaussées et mines.

Administration centrale	215,000
Personnel du corps des ponts et chaussées	2,980,000
Personnel du corps et autres dépenses des mines	500,000
Subvention à la caisse des retraites	355,000
Travaux à entretenir ou à continuer. (Routes royales et ponts)	22,400,000
Id. (Navigation intérieure).	7,020,000
Id. (Ports maritimes et services divers)	4,500,000
Travaux à entreprendre	400,000
Travaux sur produits de droits spécialisés	830
Travaux extraordinaires de navigation. (Loi du 30 juin 1835, art. 1er)	1,000
Chemins de fer	50
Frais généraux du service des départements; secours, etc.	50
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession	700
	41,00[illegible]

Bâtiments civils et monuments pub[illegible]

Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	50[illegible]
Construction et grosses réparations d'intérêt général à Paris	14[illegible]
Construction des maisons centrales de détention	60[illegible]
Conservation d'anciens monuments historiques	12[illegible]
Bâtiments des cours royales	34[illegible]
	1,70[illegible]

Beaux-Arts.

Établissem. des beaux-arts.	40[illegible]
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	40[illegible]
Encouragements et souscriptions	28[illegible]
Indemnités ou secours à des artistes, etc	12[illegible]
Subventions aux théâtres royaux	1,30[illegible]
	2,50[illegible]

Établissements de bienfaisance secours généraux.

Subventions aux établissements généraux de bienfaisance	49
Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres	40
Secours aux sociétés de charité maternelle	12
Secours aux étrangers réfugiés en France	2,50
Secours aux condamnés politiques	30
Secours aux orphelins et aux combattants de juillet	2
	3,83

‹épenses départementales.

fixes du personnel éfectures et des ;fectures........	7,335,000
fixes du matériel isons centrales de ›n, etc..........	3,766,534
variables........	24,801,298
variables imputa- · ressources locales dinaires.........	934,160
extraordinaires fa- es............	15,613,000
Total...	52,450,000

COMMERCE.

nt du ministre et nel de l'administra- ntrale..........	418,000
et dépenses diverses reaux..........	81,000
aux établissements ıux et aux lazarets.	130,000
anitaire. ...	50,000
;pôts d'étalons, pri- chats d'étalons, etc.	1,500,000
:térinaires et encou- ;nts à l'agriculture.	560,000
toire et écoles des métiers........	400,000
;ements aux manu- ;s et au commerce.	149,000
;ements aux pêches mes............	3,000,000
mesures.........	600,000
aux colons........	935,000
;péciaux pour pertes ınt d'incendies, de , etc............	1,889,622
Total...	9,712,622

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ɪɪɪon. — *Divisions territoriales de l'intérieur.*

;tration centrale (per- :l)...............	1,354,000
;tration centrale (ma-)...............	230,000
néraux d'impressions	150,000
ajors.............	14,632,258
nerie............	17,362,000
ment............	492,000
militaire..........	208,000
entretien des troupes	109,942,795
Habillement et campement..	11,088,000
Lits militaires.	4,819,80›
Transports généraux......	913,000
Remonte générale........	2,602,674
Harnachement..........	250,000
Fourrages...............	16,370,947
Solde de non-activité......	550,000
Dépenses temporaires.....	4,379,577
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France....	377,000
Matériel de l'artillerie.....	7,112,000
Matériel du génie........	9,475,000
Écoles militaires..........	1,958,000
Invalides de la guerre.....	3,006,539
2ᵉ SECTION. — Occupation d'Ancône..............	788,965
3ᵉ SECTION. — Possessions françaises dans le nord de l'Afrique..............	20,357,389
Total...	228,420,000

MARINE ET COLONIES.

Administration centrale (personnel)	689,100
Administration centrale (matériel)................	174,500
Corps d'agents entretenus, traitements fixes, abonnements, etc............	7,815,400
Solde des corps organisés à terre et des équipages embarqués (hôpitaux et vivres compris)..........	19,198,600
Travaux du matériel naval (ports)..............	16,848,400
Travaux du matériel naval (établissem. hors des ports).	1,700,000
Travaux de l'artillerie (ports)	1,385,700
Travaux de l'artillerie (établissements hors des ports)	550,000
Travaux hydrauliques et bâtiments civils..........	4,754,500
Affrétements et transports par mer..............	118,000
Chiourmes	245,000
Dépenses diverses.........	264,300
Sciences et arts maritimes (personnel)............	416,000
Sciences et arts maritimes (matériel)............	358,000
Dépenses des services militaires aux colonies......	6,664,400
Subvention au service intérieur des colonies.......	1,000,000
Total...	62,181,900

MINISTÈRE DES FINANCES.

Cour des comptes........	1,149,000
Administration centrale des finances (personnel).....	5,382,500
Administration centrale des finances (matériel et dépenses diverses)........	866,400
Monnaies et médailles.—Service des établissements monétaires...............	282,600
Cadastre...............	5,500,000
Frais de trésorerie........	2,700,000
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances sur les impôts et revenus directs et indirects......	5,186,000
Traitements et frais de service des payeurs.......	980,000
Total...	22,046,500

FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.

Contributions directes.

Service administratif dans les départements..........	3,753,300

Frais de perception.

Remises des percepteurs...	11,045,400
Frais de premier avertissement................	274,000
	15,072,700

Enregistrement, timbre et domaines.

Service administratif et de perception dans les départements...............	9,608,600
Timbre.................	800,950
	10,409,550

Forêts.

Service administratif et de surveillance dans les départements............	3,004,500
Avances recouvrables......	669,000
	3,675,500

Douanes.

Service administratif et de perception dans les départements.............	23,319,748

Contributions indirectes.

Service administratif et de perception dans les départements...............	20,383,70
Poudres à feu...........	2,341,30
	22,725,00

Tabacs.

Frais d'exploitation.......	6,408,00
Achats de tabacs indigènes et exotiques...........	14,500,000
	20,908,000

Postes.

Service administratif et de perception dans les départements...............	9,610,800
Transport des dépêches....	11,321,660
	20,932,460
Salines et mines de sel de l'Est	158,011
Total...	117,198,969

REMBOURSEMENTS, NON-VALEURS ET PRIMES.

Restitutions et non-valeurs sur les contribut. directes	30,587,289
Remboursements de sommes indûment perçues sur produits indirects et divers..	2,340,700
Restitutions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers..	3,112,000
Primes à l'exportation des marchandises..........	7,000,000
Escomptes sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes.	2,200,000
Total...	45,239,989

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.

Dette publique...........	331,484,292
Dotations..............	16,510,000
Services généraux des ministères.................	501,733,660
Frais de régie, de perception, etc..............	117,198,969
Remboursements, restitutions, etc............	45,239,989
Total général des dépenses de l'exercice 1837...	1,012,166,910

DÉPENSES D'ORDRE.

Imprimerie royale........	1,965,300
Chancelleries consulaires...	250,000
Poudres et salpêtres.......	3,239,012
Légion d'honneur........	9,172,698

brication des mon-médailles.......	837,394
Total...	15,464,404

:NEXÉ A CELUI DU MINISTÈRE DE IEUR POUR L'EXERCICE 1837.

des routes straté-ans l'Ouest.....	2,500,000
ıt des phares et	350,000
Total...	2,850,000

UDGET GÉNÉRAL

ET MOYENS DE L'EXERCICE 1837.

Contributions directes.

....	252,927,959
e et mobilière...	52.437,000
enêtres.........	27,167,502
....	32,587,000
›remier avertisse-..............	685,000
Total...	365,804,461

strement, timbre et domaines.

nregistrement, de d'hypothèques, et ons diverses.....	165,661,000
imbre..........	31,000,000
t prix de vente de es.............	4,211,000
et bois engagés ou s..............	300,000
·nte d'objets mobi-immobiliers pro-des ministères...	1,550,000
Total...	202,722,000

Coupes de bois.

des adjudications.	19,400,000
roduits accessoires	3,700,000
Total...	23,100,000

Douanes.

douanes, droits de ion et recettes ac-les de douanes...	108,320,000
consommation des	54,980,000
Total...	163,300,000

Contributions indirectes.

Boissons et droit de fabrication des bières.........	78,380,000
Diverses taxes et recouvrements d'avances pour divers services...........	35,905,000
Produit de la vente des tabacs	74,380,000
Produit de la vente des poudres à feu.............	4,705,000
Total...	193,370,000

Postes.

Produit de la taxe des lettres	34,060,000
Droit de 5 p. o/o sur les envois d'argent	793,000
Produit des places dans les malles-postes..........	1,500,000
Produit des places dans les paquebots.............	2,408,000
Produit des offices étrangers et recettes diverses.	693,000
Total...	39,454,000

Versement au trésor par la ville de Paris, pour la ferme des jeux.	5,500,000
Produit de la rétribution et des droits universitaires	3,463,000
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'université.	537,000
Salines et mines de sel de l'Est	750,000
	1,025,000

Produits de divers revenus publics.

Droits de vérification des poids et mesures.......	1,000,000
Produit de la taxe des brevets d'invention.........	300,000
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales..........	934,168
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	705,000
Produit de l'ancienne dotation de l'hôtel des invalides de la guerre.......	851,000
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. o/o exercée au profit de la caisse des invalides de la marine sur les dépenses du matériel de ce département...	470,000
Recettes de diverses natures	901,967
Total...	5,162,135

Produits divers provenant des ministères............	1,193,000

Produits extraordinaires.

Produits et revenus locaux d'Alger...............	1,700,000
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000
Intérêts de la créance sur l'Espagne.............	1,954,404
Prélèvements sur les bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.........	1,000,000
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie............	1,200,000
Total...	6,854,404
Recettes de diverses origines	240,000
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers..............	3,150,000
Total des voies et moyens de l'exercice 1837...	1,014,600,000
Sur cette somme de....	1,014,600,000
il convient de déduire celle de...........	117,198,969
pour frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et reven.	
Reste pour faire face aux dépenses............	897,401,031

RECETTES POUR ORDRE.

Imprimerie royale........	2,050,000
Chancelleries consulaires...	250,000
Direction générale des poudres et salpêtres........	3,236,900
Légion d'honneur........	9,172,698
Retenues sur les matières versées au change......	937,394
Total...	15,646,992

RÉSULTAT.

Les recettes présumées sont de...........	1,014,600,000
Les dépenses de......	1,012,166,910
Excédant présumé de recette..........	2,433,090

COLONIES.

Les colonies françaises sont : en Asie et dans l'Hindoustan, Pondichéry et Karikal sur la côte de Coromandel; Yana côte des Serkars; Chandernagor ritoire, et plusieurs loges et facto la côte du Bengale; Mahé et son t la loge de Calicut sur la côte de Surate dans le golfe de Cambay factoreries de Mascate et de Arabie.

En Afrique, la France possède son territoire sur la Méditerranée dissement de Saint-Louis et l'île d au Sénégal; l'île de Bourbon dan indien, et l'île Sainte-Marie près orientale de Madagascar.

En Amérique, les provinces consistent dans la Martinique, la loupe, Marie-Galande, les Saintes, orientale de l'île Saint-Martin, la les îlots de Saint-Pierre et Mique les parages de l'île de Terre-N Guyane française.

La population des colonies fran 1831 était répartie ainsi [1] :

	Population libre.	Esclaves.
Martinique..	23,417	96,229
Guadeloupe..	22,334	97,339
Guyane.....	3,760	19,102
Bourbon....	27,645	70,285
Sénégal.....	2,997	11,409
	80,143	294,434

ÉTABLISSEMENTS DANS L'INDE.	Indiens et Topas.	Européens.
Pondichéry..	75,669	776
Chandernagor	35,612	283
Karikal.....	33,348	111
Mahé.......	3,073	29
Yanaon.....		

INDUSTRIE COMMERCIA

Sous le gouvernement des rois d mière race, que l'histoire nous r comme étrangers à tout sentiment publique, l'industrie et le commer être à peu près nuls, ou se bornèr ment à la fabrication et aux écha objets de première nécessité. Le g ment des rois de la seconde race sous ce rapport, guère plus sat l'esclavage du peuple et sa conditio

1. Documents statistiques, publiés nistère du commerce en 1835, pages

nt malheureuse par la tyrannie croissante des seigneurs; l'État se, abandonné lâchement aux rapirates du Nord, et des suspens ravages, sous le nom de paix, onteusement à prix d'argent; une sque continuelle entre les princes le royale; les souverains n'ayant orité pour empêcher le mal; une eu près universelle : tel est en géectacle que présentait la France ur règne. La plupart des métiers rcés par des artisans isolés, raniisérables; les industries étaient, i dire, partriarcales, exploitées e la famille; chaque ménage faà peu d'exceptions près, les obssaires à sa consommation, et la u travail était presque inconnue. ne fut un météore qui luit un u milieu d'une nuit profondéure; c'est aux encouragements corda ce prince que l'industrie doit ses premiers développeentretint des relations amicales i de Perse pour la sûreté du français; il accueillit les Italiens nt leur industrie dans ses États; es Danois, qui exerçaient la pilus horrible dans l'océan Germafabriques, qui jusque-là n'avaient dans les cloîtres, se répandirent ampagnes. Mais, à sa mort, ces pérance se dissipèrent, l'industrie n'attirèrent presque plus l'attenouvernement. L'établissement du ent féodal contribua particulièreiner les manufactures et le coms'il n'anéantit pas entièrement à laquelle ils donnent lieu, elle que dans la fabrication d'objets n absolu, dans des échanges et dans la banlieue des villes et des omment aurait-il existé quelque dans un pays tourmenté et ruiné cations et des extorsions de toute un particulier ne pouvait se dér faire un voyage de deux lieues, le danger d'être tué ou dévalisé mmes dont les seigneurs se serr se faire la guerre? La renaisommerce eut lieu sous Philippe-Les croisades, en jetant dans ontrées une multitude de Franfirent connaître des jouissances de la plupart des nations d'Ocqu'ils ne purent satisfaire, à r dans leur patrie, que par le commerce, qui allait acheter les marchandises là où elles se trouvent, pour les leur revendre. C'est à cette époque qu'on vit se former des manufactures de toiles à Laval, à Lille, à Cambrai; des fabriques de draps à Amiens, à Reims, à Arras, à Beauvais, et qu'on enrichit la France de l'art de la distillation des vins, de celui de fabriquer les parfums, etc. Saint Louis s'occupa de l'industrie manufacturière, mais seulement sous le rapport de la police, et nullement sous celui des mesures à prendre pour en augmenter l'activité et la perfectionner; toutes les forces industrielles jusqu'alors isolées, se concentrèrent; l'industrie eut sa discipline; l'apprentissage fut soumis à des règles précises; les confréries furent établies, placées sous la protection d'un saint, et gouvernées par un surveillant général. Sous Charles VII, quelques idées saines de l'économie politique se glissèrent dans les actes de l'administration, et portèrent le gouvernement à apporter des restrictions à l'exercice de monopoles funestes concédés à des particuliers. Charles VII montra du zèle pour ranimer le commerce de la partie de la France qui reconnaissait son autorité. Louis XI, dont l'amour désordonné de la chasse causa de grands maux à l'agriculture, mérite des éloges pour différentes mesures qu'il prit dans des vues de bien public; il créa à Tours une manufacture d'étoffes de soie, et introduisit dans les campagnes la culture du mûrier. L'origine des manufactures de soie de Lyon date du règne de François I[er]. Henri IV créa différentes manufactures et perfectionna celles qui existaient de son temps. Parmi celles que sa sollicitude a procurées à la France, se trouvent celles de tapis façon de Perse, de tapisserie de haute lisse, de glaces à l'instar de Venise, etc. Des manufactures de toiles façon de Hollande reçurent aussi de lui des encouragements. Sous Louis XIII, l'extension que commençaient à prendre les manufactures et le commerce, fit sentir la nécessité de créer la place de surintendant de la navigation.

Le siècle de Louis XIV, illustré par tous les genres de gloire, fut aussi celui des progrès de l'industrie et du commerce. Ce monarque, convaincu que la prospérité d'une grande nation repose presque entièrement sur le commerce, l'agriculture et l'industrie, s'associa Colbert pour exécuter ses desseins, Colbert, que la France citera avec un juste orgueil au premier rang de ses grands hommes d'État. Avant d'être em-

ployé dans les affaires publiques, Colbert avait été commis d'une maison de commerce de Lyon; frappé de bonne heure de l'infériorité de nos manufactures et du peu de développement de notre commerce, il eut bientôt compris la nécessité de favoriser les premières en donnant une vive impulsion au second. Au lieu de laisser subsister les anciens règlements dans leur forme exclusive et tracassière, il les modifia de la manière la plus avantageuse aux besoins nouveaux. Il créa des inspecteurs instruits, chargés de répandre au sein des fabriques les procédés les plus utiles, qu'il faisait acheter ou surprendre à l'étranger par des émissaires intelligents et infatigables. Par ses soins, de grandes routes furent ouvertes ou réparées, le canal du Languedoc fut exécuté, et le canal de Bourgogne entrepris; dans le but d'améliorer le travail de nos manufactures de draps, il détermina Hindret et Van Robais à quitter l'Angleterre et la Hollande et à venir s'établir en France; le désir de créer la fabrication des dentelles superfines et de perfectionner celle des dentelles communes le porta à faire venir trente principales ouvrières de Venise et deux cents de Flandre; on lui doit l'introduction dans nos établissements du métier à bas, la formation de la fabrique de tapisserie des Gobelins; enfin, par l'édit de 1664, il obtint du roi que, tous les ans, un million, qui en vaudrait aujourd'hui plus de deux, serait mis en réserve pour encourager les manufactures et le commerce maritime. En moins de cinq ans, Colbert augmenta la marine de 50 vaisseaux de guerre, 8 galères et 20 brûlots : ainsi la France comptait, en 1672, 60 vaisseaux de ligne et 40 frégates, et en 1681, 198 bâtiments de guerre et 166 mille marins pour le service des équipages et de l'artillerie. Colbert fut à la fois créateur et législateur de l'administration des revenus publics; il décupla les produits en ouvrant à l'industrie, à l'agriculture, une large voie d'améliorations et d'encouragements; il fit un appel à tous les talents, à toutes les hautes capacités, et tous les arts répondirent à son appel par des chefs-d'œuvre.

A la mort de Colbert, l'impulsion donnée à l'industrie ne tarda pas à se ralentir. La révocation de l'édit de Nantes priva la France d'une partie de ses avantages par la persécution aussi injuste qu'impolitique exercée contre les protestants, qui allèrent fonder ailleurs des établissements manufacturiers. Les successeurs du grand ministre, croyant que la prospérité des manufactures ne pouvait être maintenue que par l'ob des règlements de fabrication, se l à en assurer l'exécution, ce qui re perfectionnement impossible. Au que l'industrie française se traînait sur le chemin de la routine, celle d ger étudiait le goût changeant du mateur, se conformait aux capri mode, variait ses produits, consult soins et les usages de chaque pay fermait peu à peu tous les débouc

Le commerce maritime d'ex de la nation française occupait, 580,000 tonneaux de toutes les n dans ce nombre il existait seulemen tonneaux français. On comptait e à cette époque, plus de 1,000 bâti 250 tonneaux l'un dans l'autre, aux seuls voyages de long cours, Indes orientales et occidentales q ches de la morue et de la baleine.

La valeur totale des importa France a été, pendant l'année : 634,365,000 fr., et celle des ex de 438,477,000 fr.

La révolution française, en dél artisans de toutes les entraves créée mauvaise politique, commença un velle pour le commerce et l'indu venus libres en France comme les i les arts et métiers, délivrés des jura maîtrises, des corporations, etc., un développement extraordinaire ment où la liberté fut rendue à de toutes les professions, les nomb currents sentirent qu'ils ne pour distinguer que par un travail plus plus économique; l'émulation, e toutes parts par l'intérêt et l'amou fit abandonner le chemin tracé pa tine, afin de parvenir à faire mie moins à fabriquer à plus bas prix tout ces efforts ont été couronnés d Les machines, qui remplacent aujo main de l'homme dans presque t opérations de l'industrie manufactu aussi opéré une grande révolution arts : depuis leur application, on plus calculer les produits par le n bras employés, puisqu'elles décupl vail. Mais c'est surtout aux prog nants de la chimie moderne que redevable du degré de prospérit sont arrivés les arts et les manu Bloquée de toutes parts, la France à une certaine époque réduite à se ressources : toute communication a lui était presque interdite; ses bes

ıt, et elle commençait déjà à sentir la
ı d'un grand nombre d'objets qu'elle
és jusque-là des pays étrangers : le
ement fit un appel aux savants, et
stant le sol se couvrit d'ateliers; des
s plus parfaites et plus expéditives
rent partout les anciennes; le sal-
poudre, les fusils, les canons, les
c., furent préparés par des procé-
veaux; et la France fit voir à l'Eu-
ınée ce que peut une nation éclai-
u'on attaque son indépendance.
e Directoire, l'industrie, presque
ar six années de guerre, éveilla,
tude des chefs de la République;
ntre eux, Lareveillère-Lépaux,
u'il serait utile de lui rendre
activité, et afin d'encourager les
ls qui avaient résisté à la tour-
volutionaire, il fit décréter la pre-
position publique des produits de
lustrie. Elle eut lieu au Louvre en
, comme il est facile de le suppo-
résultats en furent bien peu satis-
cependant, quels qu'ils fussent, ils
des germes dont on espéra re-
lus tard d'heureux fruits. En effet,
Bonaparte eut-il saisi d'une main
rênes de l'État, que son génie
l'un coup d'œil tout ce qu'avait
le pays qu'il était appelé à gou-
profitant donc des faibles lueurs
que l'éphémère traité d'Amiens
ter un instant sur la France, il
à attirer en quelque sorte, à la
u sol, tous les éléments de richesse
ıt enfouis dans son sein; au nom-
es éléments il ne put oublier l'in-
il voulut d'abord connaître ses
et ses besoins; dans ce but il
Exposition publique de 1802.
fois, répondant à l'appel d'un
ui avait tant fait pour la gloire de
, savants, artistes, industriels,
pressèrent d'orner de leurs pro-
les vastes salles du Louvré, et les
admis dans cette brillante en-
les Anglais surtout, ne surent
r le plus, ou de nos ressources
re intrépidité pendant la guerre,
tre intelligence et de notre acti-
lant la paix. A partir de cette
une ère nouvelle fut ouverte à
; son utilité, jusque-là contes-
reconnue par le chef de l'État;
ain puissante elle devint un levier
ant pour point d'appui l'énergique
blocus continental, menaça d'une
ruine imminente cette Angleterre qui, seule de l'Europe, n'avait pas vu luire nos armes victorieuses dans l'enceinte de ses villes.

Le règne de Napoléon fut pour l'industrie une longue série de découvertes et de progrès. Chargés tout à la fois de pourvoir aux exigences de la consommation de la France, en partie aussi aux besoins des peuples coalisés avec nous contre l'Angleterre, nos établissements industriels durent se multiplier rapidement pour se mettre au niveau d'une consommation presque européenne, puis abandonner ensuite les sentiers de la routine pour suivre la large voie des perfectionnements. Cette marche, devenue indispensable par la nécessité de remplacer, en les imitant, les produits anglais auxquels étaient habitués les peuples que nous en privions, fut rendue d'autant plus facile que, quittant cette fois le champ des abstractions pour pénétrer dans le domaine positif des faits et de la pratique, la science prêta sa coopération puissante aux recherches tentées par les intelligences industrielles, et montra dans la découverte de machines, ou de procédés simples et peu dispendieux, tout ce qu'on peut attendre d'un travail opiniâtre secondé par le génie.

L'alliance de la science et de l'industrie porta cette dernière à un point de prospérité qui dépassa de beaucoup les florissantes années du règne de Louis XIV; et comme, en toutes choses, un premier succès n'est considéré que comme un moyen d'en obtenir un second, les immenses bénéfices réalisés par les industriels les plus habiles ou les plus entreprenants furent immédiatement appliqués à la création de vastes ateliers qui rendirent importantes certaines localités jusqu'ici obscures ou ignorées; de ce nombre sont encore Mulhouse, Saint-Quentin, Tarare, Roubaix, et une foule d'autres qui durent à cette brillante époque les éléments du mouvement et de la richesse qu'elles n'ont cessé de développer jusqu'à nos jours.

Une activité si soutenue et une prospérité si croissante trouvèrent pourtant un terme dans les suites de la fatale campagne de Russie. La défection de nos alliés, en rompant les conventions qui avaient créé le blocus continental, rompit aussi l'harmonie qui existait entre la production et la consommation, et cette cause, grossie plus tard par celle bien autrement funeste de l'envahissement de notre territoire par les armées coalisées, eut pour effet immédiat la complète inactivité de l'industrie que n'a-

limentait même plus la consommation intérieure.

L'historien, dans son impartialité, a dû sans doute reprocher de graves erreurs à Napoléon, mais il reste à l'industrie un devoir non moins équitable à remplir envers la mémoire de ce grand homme : ce devoir est celui de la reconnaissance. L'industrie peut-elle oublier en effet que c'est par lui qu'elle fut tirée du néant où elle avait été plongée par des actes antérieurs à la révolution et par la révolution elle-même ; que c'est à sa constante sollicitude qu'elle dut la prospérité qu'elle répandit sur la France pendant son règne ; qu'enfin, c'est lui qui lui créa cette importance politique dont elle ne voulut plus déchoir, et qui, barrière puissante, contribua fortement à arrêter, en 1830, l'effet des ordonnances rétrogrades des ministres de Charles X ?

L'industrie néanmoins était momentanément inactive, bien que parvenue à ce qu'on croyait être l'apogée de son développement, lorsque l'abdication de Napoléon à Fontainebleau amena la paix générale. Cette paix, quoique onéreuse à la France, ne tarda cependant pas à faire sentir son heureuse influence sur le sort des peuples, car la certitude du repos, jointe au bien-être, succédant tout à coup à l'inquiétude et aux privations, l'industrie se vit appelée à produire tout ce qu'une consommation long-temps comprimée avait fait naître de besoins dans une population qui, malgré ses pertes, s'élevait encore à vingt-huit millions d'individus. C'est alors qu'on vit naître et grandir cette fièvre industrielle qui tourmenta pendant plusieurs années les esprits intelligents ou actifs que la carrière jusque-là si brillante des armes ne devait plus séduire. Jamais non plus aucune époque ne fut aussi favorable à un mouvement nouveau des esprits.

Par suite du traité de 1814, la France s'était vue dépouillée de ses provinces les plus industrielles ; les unes échurent en partage à la Hollande, d'autres furent agglomérées à la Prusse ; il devint donc nécessaire de remplacer à l'intérieur la production qui nous abandonnait aux frontières. S'il n'avait fallu toutefois que reporter à l'intérieur la production qui nous manquait, ce résultat eût été promptement atteint avec les éléments que nous possédions déja ; mais là ne se borna pas le rôle déja si étendu de l'industrie, il était réservé à la paix de le grandir encore.

Le traité de 1814, si funeste à la France à tant d'égards, avait cependant p
un grand bienfait, le rétablissemen
lations pacifiques de peuple à peu
lations qui influent d'une manière
sante sur la civilisation et le bien-
masses, que ce point demeure auj
tout à fait inconteste. Ces relatic
nèrent des échanges ; et tandis que
part, les produits de nos manu
trouvaient des débouchés aux lieu
seulement des productions de leur
des dépouilles de leurs troupeaux,
mes productions introduites à le
chez nous sous de faibles droits, p
à nos industriels de livrer à la co
tion des objets réduits de moitié
puis ensuite des deux tiers de leu
primitive. De là une action do
puissante sur la consommation ; ca
dant que, d'un côté, le besoin de
leurs faisait hausser la main d'œu
l'autre, le bas prix de la matière
les produits manufacturés de telle
que peu de mois suffirent pour en
la consommation ; et lorsque cette
terre, qui (on doit le reconnaître)
vre la carrière en beaucoup de chos
eut appris à suppléer par les machi
bras qui allaient nous manquer, la
tion et le bon marché ne trouvant
bornes, la consommation suivit ce
ment, et trois années s'étaient
écoulées qu'elle ne semblait pas
d'une activité industrielle plus que

Heureux alors nos manufacturiers
une prévoyante enquête, ils avaien
ché à entrevoir où devait se rencon
fin l'équilibre entre la consommati
production ! ils auraient évité u
d'autant plus terrible, qu'il était in
Mais cette ardeur que nous portons
tes choses ne permit aucune ré
aucune trève ; notre industrie ne
lors échapper à cette loi éternelle d
ture qui place la réaction après l
une crise devint imminente, ell
sentir en 1818.

Cette crise avertit l'industrie qu
libre entre la production et la co
tion étant dépassé, il fallait dé
pour espérer des succès, unir à la
dans les combinaisons la perfecti
les produits. Tous les chefs d'établi
industriels qui comprirent cette
exigence de leur position purent,
de nombreux écueils, diriger leu
de manière à obtenir, sinon de bri
sultats, au moins un dédommage

sonnable aux efforts qu'ils venaient de tenter; mais ceux qui, moins clairvoyants ou plus enclins à la routine, suivirent leur marche habituelle, firent fausse route et laissèrent le champ libre aux premiers; alors, semblable au navire qu'on allége d'une partie de sa cargaison au milieu d'une tempête, l'industrie, quelque temps débarrassée d'un surcroît de production, reprit une partie de son activité première.

Mais on se lasse promptement des froids calculs de la prudence; aussi cet état de choses, qu'on pouvait considérer comme prospère, ne put-il se maintenir au delà d'une période de cinq années. Une nouvelle crise eut lieu de 1823 à 1824 : moins forte, il est vrai, que la première, parce qu'elle était moins inattendue, mais cependant assez grave pour porter le découragement dans un grand nombre d'établissements. Il fallut cette fois trouver ailleurs que dans la voie des progrès un palliatif à la dépréciation sans cesse croissante des produits manufacturés, et c'est dans cette circonstance que la grave question de la diminution du salaire de l'ouvrier fut abordée, débattue, et, quoiqu'à regret, généralement adoptée. Jusqu'à cette dernière crise, la classe nombreuse et imprévoyante qui vit de son travail, avait, tant que les salaires s'étaient maintenus à un taux élevé, influé d'une manière marquée sur la consommation des produits agricoles et manufacturés; la réduction de ces salaires réagit d'abord d'une manière fâcheuse sur la consommation de ces derniers, puis enfin sur celle des premiers; car, avec moins de travail, ou un moindre prix du travail, le bien-être en tout genre diminue progressivement.

Par cette double diminution de consommation, il y eut nécessairement aussi réduction dans l'emploi des matières premières : ce qui détermina une baisse sensible sur leur cours. Dans cet état de choses, l'agriculture se sentant froissée, réclama de l'administration supérieure une protection abusive à l'égard de quelques-uns de ses produits dont le pays s'alimentait à la fois à l'intérieur et à l'étranger: nombreux dans les chambres, influents près des ministres (nous étions alors en 1825), les grands propriétaires obtinrent sans peine qu'on admettrait leurs réclamations comme base d'une loi de douane; c'est ainsi que les bestiaux, les laines et d'autres produits que nous tirions de nos voisins de l'Est et du Midi, ne nous arrivèrent plus, ou nous parvinrent à grand'peine, frappés qu'ils furent d'un droit qui équivalait à une prohibition. Mais cette mesure, adoptée contrairement aux intérêts généraux du pays, aux intérêts particuliers même de ceux qui l'avaient réclamée, ne tarda pas à donner naissance à un système de représailles dont, en définitive, l'agriculture et l'industrie devinrent les victimes.

Par suite du droit prohibitif imposé en 1826 à l'entrée des matières brutes, nous arrêtâmes les transactions établies avec des peuples qui n'avaient, pour les continuer, qu'un seul moyen, celui que nous venions de leur enlever. Repoussés de notre sol, ils tournèrent leurs regards vers d'autres contrées, qui s'empressèrent d'accueillir le riche tribut que nous refusions; et s'il est vrai de dire que nous ne tirâmes rien de l'étranger, nous ne lui envoyâmes rien non plus, et dès lors il devint évident pour tous les bons esprits que, si déjà l'agriculture avait eu à supporter le contre-coup des premières crises industrielles, elle devait ressentir encore les atteintes d'une crise nouvelle qu'elle venait de provoquer si imprudemment. En effet, à peine nos transactions avec l'étranger furent-elles arrêtées, que la production industrielle, calculée sur un écoulement qui lui échappait au dehors, se ralentit tout à coup pour éviter l'encombrement; de là, diminution de travail, diminution de consommation intérieure, puis enfin, comme conséquence forcée, dépréciation nouvelle des produits agricoles qu'on avait cru favoriser.

Un tel état de malaise créé par l'abandon des vrais principes d'économie politique, qui veulent qu'on admette sous de faibles droits tous les produits bruts qui servent d'aliments aux différentes industries d'un peuple, surtout quand ce peuple trouve dans leur admission un moyen d'échange pour ses produits manufacturés, cet état se perpétua d'année en année, et ce n'était plus qu'à l'aide d'une prévoyance constamment en éveil qu'il devenait possible de suivre une route signalée par de fréquents naufrages, lorsque la révolution de 1830 vint, comme une rude et dernière épreuve, mettre à nu tout à la fois, d'une part, l'imprudente activité d'un grand nombre d'établissements industriels, et de l'autre, l'incurie du gouvernement d'alors.

La commotion de cette époque amena une perturbation générale dans le monde commercial, des faillites nombreuses et accablantes sur tous les points de la France, la cessation absolue de travail pour des mil-

liers d'ouvriers, réduits ainsi au dénûment le plus complet. Tout cela n'est qu'une partie de l'affligeant tableau que présentait alors notre position industrielle. Toutefois, ce n'est point à la révolution de 1830 qu'il faut attribuer les souffrances que nous eûmes à déplorer lorsqu'elle fut accomplie; la cause en remontait à une époque antérieure et prenait principalement sa source dans des concessions aussi partiales que fausses faites à la grande propriété; la révolution n'eut donc d'autre effet que de déchirer brusquement le voile qui masquait aux yeux du plus grand nombre une plaie devenue de jour en jour plus profonde.

Immédiatement après cette violente secousse politique, la perspective d'une guerre avec l'étranger entrainant une guerre civile dans sa marche, ne permit d'abord au nouveau gouvernement d'autres soins que ceux commandés avant tout par la dignité du pays, et, pendant deux années, l'industrie, abandonnée à elle-même, eut à lutter contre des chances de troubles qui lui imposèrent des sacrifices multipliés.

Mais enfin, deux années d'attente ayant éclairci peu à peu cette sombre perspective, la confiance reparut, et avec elle cette activité passagère qui a marqué le cours des années 1833, 1834 et 1835. Cette activité présage-t-elle le retour de l'industrie à un état normal? ou tient-elle seulement aux besoins momentanés d'une consommation quelque temps arrêtée? Ces besoins remplis, une chute nouvelle n'attend-elle pas notre industrie trop confiante?... [1].

FABRIQUES ET MANUFACTURES.

L'industrie française embrasse tous les genres de travaux opérés par la main des hommes et soumis aux combinaisons de leur intelligence et de leurs besoins. Dans l'aperçu statistique de chacun de nos départements, et à la suite de la description de chaque ville, bourg ou village, nous avons fait connaître les principaux objets qui y sont fabriqués. Nous ne passerons donc ici en revue que les principales productions de nos établissements industriels.

Acides minéraux. — La fabrication des acides minéraux a fait en France de grands progrès depuis quelques années, et forme aujourd'hui l'objet d'une industrie i portante. Les plus grands établissem ce genre sont situés dans les faubo Paris et aux environs de cette cap Montpellier, Bordeaux, Lyon, Roue beuf, Lescure-lez-Rouen; à Cout Massannay-le-Bois (Côte-d'Or); à Vill Aumont, Urcel, Andelain (Aisne),

Aciéries.— Les principales fabriq cier sont celles de Rives (Isère); la dière, le Chambon (Loire); Bèze d'Or); le Raveau, près de Cosne (N Athis-Mons (Seine-et-Oise); Arc (Saône); Sarralbe (Moselle); Illkircl Rhin); Foix, Pamiers (Ariége); Ria nées-Orientales), etc., etc.

Aiguilles à coudre.—Rugles, Laigl boise et Paris sont les principaux li s'exerce cette industrie.

Amidonneries. — Les établissem plus considérables en ce genre sont c Troyes, Lyon, Toulouse, Valencienn rac, Lille, Metz, Montpellier, Roue léans et Paris.

Armes. — Les manufactures roy Charleville, Tulle, Maubeuge et Mut renommées, à juste titre, pour la fab des armes à feu de luxe et de guerre le grand centre de la fabrication de à feu en France est Saint-Étienne. C rault et Klingenthal fabriquent des blanches.

Batistes.—Les batistes de Saint-Q de Valenciennes, de Cambrai et de So ont une supériorité marquée sur t produits en ce genre; aussi sont-e cherchées avec empressement par le gers.

Blanchisseries. — Les plus ren sont celles de Saint-Quentin, Troyes, Tarare, Cambrai, Lille, Valencien beville, Arras, Beauvais, le Mans Mayenne, Rouen; Alençon et Vi (Orne); Cernay (Haut-Rhin); Orb vados); Vezelise (Meurthe), etc., e

Boissellerie. — Les principales f se trouvent dans les Vosges et dans de Nouvion, Saint-Gobain et Vill rets (Aisne).

Bonneterie en coton. — Cette fal

---

1. Vicissitudes et progrès de l'industrie française, par J. Randoing.

minée dans un grand nombre de t occupe une multitude d'ouvriers. t Rouen sont les principales fabrielles dont les produits sont les plus Nîmes est renommé pour ses bas jour, qui toutefois manquent de soiennent ensuite les fabriques de sançon, Nancy, Vitry, Bar-le-Duc, éricourt, Sainte-Marie-aux-Mines, éry, Romilly, Estissac, etc. La fade la bonneterie occupe à Troyes s environs dix mille métiers, onze nille ouvriers, et donne annuellear sept millions de produits [1].

terie en laine. — La bonneterie en fabrique en beaucoup plus de lieux onneterie en coton, mais elle occupe s grand nombre d'ouvriers, et ses sont beaucoup moins considérables. er, Grandvilliers, Roye, Fère en s, Neuilly-Saint-Front, Montolieu, Reims, Caen, et leurs environs, etc., abriques de bas de laine au méers, Chartres et toute la Beauce, t, Vignory, et quelques autres lieux mpagne, s'occupent de la fabricabas et des bonnets à l'aiguille. rication de bonneterie de laine, eterie de Santerre, est répandue noins soixante communes du dét de la Somme. 800,000 kilogr. de ignées, d'une valeur d'environ 8 sont employés à cette fabrication, pe 15,000 ouvriers et environ euses, ouvrières, enfants, etc. [2].

erie en soie.—Nîmes, Lyon, Paris, Saint-Jean du Gard, Uzès, le Vis, Wasselonne, Montpellier, Gantes principaux lieux de fabrication.

s.—Paris, Toulouse, Dijon, Chau-Mans, Albi, Tulle, etc., fabriquent es estimées.

es.—Tarare, Lyon, Nancy, Saint-Lunéville, Toul, Metz, sont surmmés pour leurs broderies sur s, tulles et autres objets.

.—L'industrie des bronzes est enconcentrée à Paris, où elle occupe ouvriers. Ses produits s'élèvent annuellement à environ vingt millions, dont douze à treize sont vendus dans l'intérieur et le reste livré à l'exportation.

Châles. — L'introduction des châles de l'Inde en France ne date que de l'époque de l'expédition d'Égypte. Les premiers que l'on essaya de fabriquer n'étaient autre chose que des écharpes à deux ou trois couleurs, fabriqués sur des métiers *à la tire*, comme les étoffes de Lyon; les seules matières qu'on employa à leur confection furent le coton pour trame, la soie pour chaîne et pour broché. On ne les découpait point à l'envers, parce que le liage actuel du broché n'étant pas encore en pratique, la rupture de la trame brochée aurait entraîné la ruine du dessin. Bientôt MM. Ternaux y employèrent les laines mérinos, et le grand succès qu'ils obtinrent les décida à faire venir de Moscou des laines de cachemire. Le *pas de liage*, c'est-à-dire la combinaison du jeu des lames, au moyen de laquelle on parvient à fixer le dessin de manière qu'il ne soit point sujet à se débrocher, fut alors inventé, et le découpage devint possible. Depuis ce temps-là les bordures cessèrent d'être lourdes et massives comme elles l'étaient auparavant. L'*espoulinage*, perfectionnement apporté à la fabrication des châles en 1819, conduisit à l'imitation complète des cachemires indiens. Dans ce procédé, la main seule de l'homme confectionne le tissu, passe les fils, nuance et varie les couleurs. Les Indes, où la main d'œuvre est à si bon marché, comme en tout pays où la vie et la dignité de l'homme sont comptés pour rien, paraissaient donc avoir l'avantage sur l'Europe pour la fabrication de ce genre de châles; et cependant, dès 1827, nos fabricants assuraient qu'ils pouvaient livrer leurs châles, imitation de ceux de l'Inde, à meilleur marché que ceux qui nous viennent de cette contrée.

La fabrication des châles et de tous les objets qui s'y rattachent s'élève à vingt millions de francs, dont cinq à six millions faits avec le poil de chèvres du Thibet; elle occupe 10,000 ouvriers et plus de 25,000 personnes, hommes, femmes et enfants employés à divers travaux préparatoires ou d'apprêt, formant une soixantaine de fabriques. Plus de la moitié des produits sont exportés aux États-Unis et dans toute l'Europe [1]. Les principales fabriques sont celles

---

ete commerciale, Interrogatoire de Gris.
ete commerciale, Interrogatoire de Obry.

1. Enquête commerciale, Interrogatoires de MM. Hennequin et Deneirouse.

de Paris, Reims, Sèvres, Nîmes, Bohain, Iron, Grouges, Seboncourt, etc.

Chantiers de construction. — Les principaux sont : ceux de Brest, Rochefort, Cherbourg, Toulon, Marseille, Bayonne, Bordeaux, Vannes, Lorient, Nantes, Saint-Servan, le Havre, Dunkerque, Dieppe, etc.

Chapellerie.—Presque toutes les grandes villes ont des fabriques de chapeaux de feutre; mais les plus considérables et les plus renommées sont celles de Lyon et de Paris.

Clouteries. — Il y a en France un grand nombre de clouteries : les unes font des clous pour ferrer les chevaux; d'autres pour l'ardoise, la menuiserie et autres travaux d'art; d'autres fabriquent des clous en fil de fer, employés aujourd'hui à divers usages dans les travaux de bâtiments. Les clouteries les plus importantes sont celles de Champagnole, Hirson, Laigle et les environs, Braize (Allier), Charleville, Rugles, Bordeaux, Paris, Metz, Valenciennes, Raismes, Neufchâteau, etc. — MM. Manesse-Mallez et P. Sirot, de Valenciennes, fabriquent des clous à froid, en fer, en cuivre et en zinc, depuis les plus fortes dimensions jusqu'à celles de 200,000 au kilogramme.

Colle forte.—On en fabrique principalement à Strasbourg, Givet, Saint-Flour, Orléans, Marseille, Bordeaux, Nantes, Bouzonville (Moselle), Lyon, Rouen, et aux environs de Paris.

Corderies. — Toulon, Brest, Rochefort, possèdent de belles corderies pour la marine de l'État; il y en a d'autres pour la marine marchande à Dunkerque, le Havre, Abbeville, Bordeaux, Boulogne, Nantes, Saint-Malo, Vannes, etc. Paris, Soissons, Nogent-sur-Seine, Auray, Lannois, Lille, Limoges, Metz, et plusieurs autres villes fabriquent des cordages, des cordes et des ficelles de toute espèce.

Coutellerie. — Le commerce de coutellerie occupe en France environ 50,000 ouvriers, répartis entre Paris et la province. Châtellerault compte 2,000 ouvriers en ce genre; Langres environ 3,000; Thiers en a au moins 6,000, tant dans la ville que dans les villages environnants; pendant plus de trois lieues le cours de la Durolle présente une suite de cascades formées par les écluses des usines où l'on fabrique des couteaux, des canifs et des rasoirs : on dirait un long escalier sur lequel cette rivière glisse en faisant mouvoir mille machines.

Paris, Langres, Nogent-le-Roi (Haute-Marne), Châtellerault, Thiers, Moulins, sont renommés à juste titre pour leurs fabriques de coutellerie : celles de la France sont peut-être les plus parfaites de l'Europe pour les objets communs. La seule ville de Thiers, dont la population est occupée aux opérations de la coutellerie, a établi une division de travail tellement exacte, que les divers objets qui sortent de ses ateliers pour le service du peuple sont livrés à des prix si bas, qu'aucune fabrique étrangère ne peut lutter avec elle : on y trouve des couteaux à 50 c. la douzaine, des canifs et des ciseaux à 75 c. la douzaine, des fourchettes à 50 c. la douzaine, des rasoirs depuis 5 fr. jusqu'à 10 fr. la douzaine, et tous ces objets ont des qualités convenables à leur usage. Paris, Langres, Châtellerault, Moulins, sont renommés à juste titre pour leurs fabriques de coutellerie fine.

Couvertures de laine.—Les villes où cette fabrication est la plus étendue, sont celles de Reims, Rouen, Beauvais, Lille, Lyon, Orléans, Sommières. Cette dernière ville a douze assortiments de cardes à laine, qui produisent 7 à 800 livres par jour, et vingt-quatre métiers à tisser, qui peuvent confectionner 200 couvertures par jour; environ 400 ouvriers sont occupés à cette fabrication [1].

Cristaux. — La production du cristal en France est concentrée entre quatre établissements : Saint-Louis, Baccarat, Choisy et la Gare; il y a aussi un petit établissement peu important à la Villette. Les quatre grands établissements sont associés entre eux par un acte d'union; ils ont fixé les proportions que chacun devait produire. En même temps un établissement central de vente a été constitué à Paris, et toutes les ventes faites pour chacun des établissements y sont facturées; ainsi une seule volonté fixe la quantité de la production du cristal en France, et son prix.

En 1833, la fabrication totale du cristal s'est élevée à 2,700,000 fr.; savoir : Baccarat, 1,300,000 f.; Saint-Louis, 950,000 f.

---

1. Enquête commerciale, Interrogatoire de M. Griolet aîné.

la Gare, 450,000 fr. Le capital ans les quatre établissements est millions [1].

s et blondes. — Les dentelles se à Valenciennes, Lille, Dieppe, Saint-Lô, Avranches; celles de es sont remarquables par leur iesse et par leur solidité. Le Puy s dentelles communes et des dens. Les blondes se fabriquent prinaux environs de Caen, à Bayeux roi (Calvados), et à Chantilly Puy fabrique aussi des blondes de geur.

e.—On fabrique en France quatre raps différents les uns des autres: le Sedan, les draps d'Elbeuf et de les draps du Midi, et les draps pour l'habillement des artisans et nts de la campagne. M. Cunin value à 400 millions la totalité de laine fabriquées en France, nillions sont absorbés par les n, Louviers, et quelques maisons e fabriquent guère que des draps incipales fabriques sont ensuite ouen, Bernay, Caudebec, Darmont-l'Hérault, Lodève, Carcasoux, Chalable, Cenne, Châteauges, Romorantin, Beaumont-leit-Pons, Saint-Chinian, Vienne, luel, Ambérieux, Vernoux, Con-Geniez, Lizieux, Nogent-le-Ros, Mouy, Bitschweiler, etc., etc. brique annuellement 28 à 30,000 raps, qui représentent un capital nillions, et donnent une moyenne 'aune. La plus basse qualité est fr., et les qualités supérieures à 50 f. On compte dix-huit pomt trente établissements hydraulipital absorbé en bâtiments, usiines, peut s'évaluer de 70 à 80 masse des affaires roule sur 18 ns, et égale un capital presque importance [2].

l fixe de toutes les fabriques de bâtiments, machines et ustenle 25 à 30 millions; le prix des de 18 à 65 fr. [3]

e commerciale, Interrogatoire de : de M. Stéphane Flachat.
terrogatoire de M. Cunin Gridaine.
errog. de M. Jourdain Ribouleau.

Le capital de toutes les fabriques d'Elbeuf est évalué à 150 millions, exigeant un capital roulant d'environ 75 millions. Cette ville fabrique de 6 à 700,000 pièces de draps, représentant un capital de 50 millions [1].

Le canton de Clermont-l'Hérault fabrique annuellement environ 38,000 pièces de draps, dont 20,000 sont destinées pour l'exportation du Levant et en Égypte, 8,000 pour la consommation intérieure, et 10,000 pour l'habillement des troupes. Les 20,000 pièces exportées représentent une valeur de deux millions de fr.; les 8,000 pièces consommées à l'intérieur, 700,000; les 10,000 pièces pour l'habillement des troupes, 1,700,000 fr. Total : 4 millions [2].

Lodève fait annuellement environ 60,000 pièces, et en a fait jusqu'à cent mille pièces (en 1831). On compte 20 à 25 grands établissements. La population ouvrière s'élève de 8 à 10,000 ames [3].

La fabrique de Carcassonne produit annuellement pour 7 à 8 millions; celles de Limoux, Chalabre et Cenne réunies, pour environ autant. Le capital engagé dans les établissements de Carcassonne est de deux millions à 2,600,000 fr., et davantage dans les autres lieux de fabrique du département. Carcassonne fabrique annuellement environ 30,000 coupes de draps par 18 à 20 aunes, et occupe environ 7,000 ouvriers à la ville et à la campagne; Limoux, Chalabre et Cenne en occupent environ autant. La majeure partie des produits s'exporte dans les échelles du Levant, sur les côtes de Barbarie, quelque peu en Amérique, et très-peu en Sardaigne et en Piémont [4].

La fabrique de Châteauroux produit des draps qui tiennent le milieu entre les bonnes qualités du Midi et les qualités secondaires d'Elbeuf; ils se distinguent surtout par leur force et leur long usage. La production s'élève à environ dix mille pièces, soit 270,000 aunes, au prix de 8 à 11 fr. pour les draps teints en pièce, et 12 à 18 f. pour les draps teints en laine qui sortent des grands établissements. Le nombre d'ouvriers employés à cette fabrication est de 1,800 à 2,000 [5].

1. Enquête commerciale, Interrogatoire de M. Lefort.
2. Id., Interrogatoire de M. Hercule Maistre.
3. Id., Interrogatoire de M. Benjamin Fournier.
4. Id., Interrogatoire de M. Mandoul.
5. Id., Interrogatoire de M. Muret de Bort.

Épingles. — Cette industrie est presque entièrement concentrée à Laigle et à Rugles.

Faïenceries et poteries. — Il existe en France douze fabriques de faïence fine, dite porcelaine opaque ou terre de pipe; ce sont celles de Creil, Montereau, Choisy-le-Roi, Gien, Forges-les-Eaux, Arboras, deux petites à Nîmes, celle de Sarguemines, deux autres du côté de Thionville, celle de Toulouse, et une petite à Bordeaux susceptible de développement. Il y a en outre une multitude de petites fabriques dans divers départements. Ces fabriques établissent par an pour cinq millions de produits environ [1].

Les produits des fabriques de Montereau, de Creil, de Gien et de Choisy, s'élèvent annuellement à 1,970,000 fr., répartis ainsi qu'il suit : Montereau, 670,000 fr.; Creil, 480,000 fr.; Gien, 460,000 fr.; Choisy, 360,000 fr. Sur cette somme, il paraît que la faïence fine, dite porcelaine opaque, doit être comptée pour un quart environ. Nevers, Lyon, Toulouse, Nancy, Lunéville, et un grand nombre d'autres villes, possèdent aussi des faïenceries et des fabriques de poterie de terre; mais peu des produits de ces fabriques sont exportés au dehors.

La poterie grossière, qui fournit aux besoins de neuf dixièmes de la population, est d'une très-grande importance par le nombre de bras qu'elle occupe : on compte plus de 300 ateliers de ce genre. Sur plusieurs points de la France, les habitants de plusieurs villages et de quelques petites villes sont employés à cette fabrication, dont les produits varient selon la nature des terres qu'on travaille, et la couverte dont on les revêt.

Faux. — Il n'y a guère qu'une trentaine d'années que l'on fabrique des faux et des faucilles en France : les premiers essais que nous avons faits ont présenté les difficultés qui accompagnent toujours l'introduction d'un nouveau genre d'industrie; les premières faux étaient de pesanteur inégale et très-inférieures à celles de Styrie; mais aujourd'hui les forges de Grandvillard (Hautes-Alpes), du Bief d'Étoz, de Jougne, de Sauxillanges, de Ferrières-sous-Jougne, de Montlebon, de Gras (Doubs), de Doucier (Jura), de Molsheim (Bas-Rhin), de Sabo, près Albi, d'Oradour-sur-Vayres (Haute-Vienne), de Foix et de Toulouse, en livrent au commerce une grande quantité, d lité égale à celles d'Allemagne. La manufacture de MM. Garigou, de Tou produit annuellement 160,000 faux d lente qualité, au prix moyen de 2 fr. ville, dans les Vosges, a une manuf assez considérable de faucilles.

Fer-blanc.—Les principales fabrique celles de Carignan, Gouille (Ardennes phy (Nièvre), Montalaire (Oise), la deau (Haute-Saône), et Bains (Vosges)

Ferronnerie.—Charleville, Boutanc Nouzon, Vrignes-aux-Bois (Ardennes) ledieu - les - Poêles (Manche), Ro (Doubs), fabriquent quantité d'obje ferronnerie en tout genre.

Filatures de coton.—La filature de par mécanique n'était presque pas prat en France avant la révolution. La pl des cotons employés dans nos fabr étaient filés au rouet ou à la main; une tie des fils était importée de Suisse et gleterre. Depuis cette époque, des ét sements immenses se sont formés de part; les mécaniques les plus parfaite été importées d'Angleterre et perfec nées par nos artistes : la filature du par mécanique est devenue, en peu nées, une de nos branches d'industr plus importantes; et à l'exception de méros très-fins qu'on introduit en F pour alimenter les fabriques de mouss de Tarare et de Saint-Quentin, et les ques de tulle de Calais, de Douai, etc établissements français fournissent à les besoins.

On estime la production générale d ton ainsi qu'il suit :

	kilogr.
Aux États-Unis d'Amérique	175,000
Dans l'Inde	30,000
Au Brésil	12,000
Dans les colonies de Bourbon, Cayenne, etc.	3,000
En Égypte et dans le Levant	10,000
Total....	230,000

La consommation se partage ainsi :

En Angleterre	150,000
En France	40,000
Aux États-Unis	18,000
En Chine : la moitié de la récolte de l'Inde	15,000
En Suisse, Saxe, Prusse et Belgique	17,000
Total....	240,000

1. Enquête commerciale, Interrogatoire de M. de Saint-Cricq-Cazeaux.

ɔour fonds de rou-
.... 93,000,000

s capitaux engagés
ıstrie des forges... 186,850,000 [1]

ɔmmation de la France était alors,
ɪnte qu'en fer de toutes qualités,
300,000 quintaux métriques de
aoulerie, et de 1,450,000 quint.
ɪr [2].

ré des tableaux fournis par les in-
des mines sur la situation de la
n du fer en 1831, évalue l'ex-
du minerai brut et non lavé à
0,000 kilogr., qui ont été traités
16 établissements, renfermant :

à bras	2,180
ı	81
lets	279
aux de grillage	35
ɔurneaux au charbon de ...	454
ourneaux au coke	28
ourneaux au coke et au ɔon de bois	8
es au charbon de bois	1,040
puddler	226
irs à barreaux	94
la catalane	102
es pour la conversion de ıte en acier	95
e cémentation	32
ourneaux pour l'acier ı	57
ɜ martinets pour fer et ...	317
rs de tôlerie à l'anglaise	38
eries	26
ɜ pour les faux	29
ɜ de limes	23

et ateliers ont occupé 24,000
ravaillant dans l'enceinte même
ɜements, indépendamment du
s considérable de ceux qui ont
s au dehors à l'exploitation des
tion du charbon, transports, etc.
ıation en combustible a été,
bon de bois, de 500,864,400
kilogr., et pour la houille et le coke, de 324,019,200 kil.

Le produit de cette immense fabrication a été la création d'une valeur considérable, dont le tableau suivant renferme les éléments :

Fonte brute	34,695,237
Fonte moulée, 1re fusion	10,076,014
Fonte moulée, 2e fusion	6,327,909
Fonte mazée	5,736,749
Fer obtenu de la fonte par le bois	43,456,977
Fer obtenu de la fonte par la houille	16,500,378
Fer obtenu du minerai	4,214,073
Acier obtenu de la fonte	1,936,514
Acier obtenu du minerai	138,822
Acier de cémentation	1,846,552
Acier fondu	353,190
Acier corroyé	2,949,900
Fer martiné de toutes formes	5,591,041
Fer fondu en vergine	10,410,802
Feuillart	2,147,116
Petits fers	4,125,434
Fers de tirerie	4,215,807
Fil de fer	6,762,630
Tôle de fer	7,150,166
Tôle d'acier	347,710
Fer-blanc	2,905,862
Ancres	225,210
Faux	658,008
Faucilles	300
Limes	1,597,746

En 1836, le ministre du commerce a distribué aux chambres le compte rendu des travaux des ingénieurs des mines pendant l'année 1835. La plupart des chiffres de ce grand travail diffèrent de ceux que nous avons donnés ci-dessus; toutefois nous n'avons pas cru devoir les supprimer, parce qu'ils font connaître la différence des évaluations à des époques même très-rapprochées, et que d'ailleurs les calculs ne sont pas présentés de la même manière.

Il résulte du travail publié par le ministère, et résumé dans le tableau imprimé ci-après, que la valeur créée par l'industrie du fer s'élève à cent sept millions quatre cent quinze mille sept cent cinquante-six francs, et que cette industrie occupe annuellement environ trente-huit mille ouvriers.

[1] sur les fers, page 287.
[2] 189.

Flanelles. — Reims, Réthel, Darnetal, Saint-Lô, Lizieux, Dinan, Iffaudic, Chollet, Metz, etc., sont renommés pour leurs fabriques de flanelle.

Fonderies de canons.—Strasbourg, Metz, Douai, Ruelle, le Creuzot, Toulouse, Nantes, Saint-Gervais (Isère), et la forge de la Commune (Ardennes), ont des fonderies de canons.

Fonderies de métaux. — Les principales sont celles de Romilly-sur-Andelle, Imphy, Ivoi-le-Pré, Givet, Nevers, Laigle, Avignon, Paris, Chaillot, etc., etc.

Forges et hauts fourneaux. — Les mines à fer appartiennent à deux catégories bien distinctes. Les unes, les hauts fourneaux et les forges, ont pour objet le traitement des minerais et la conversion de la fonte, soit en fer malléable, soit en acier : elles ne peuvent être établies que dans les localités où se trouvent réunies certaines conditions particulières, qui se réduisent en définitive à la proximité des minerais, du combustible et de la force motrice. Les autres, consacrées à l'élaboration du fer en barres, comprennent des fabrications fort variées, qui ne sont point liées nécessairement aux industries précédentes. Il existait, en 1834, huit cent soixante-huit usines consacrées à la fusion des minerais et à la fabrication du fer et de l'acier de forge. Ces usines, sous le rapport de leurs méthodes de fabrication, et par suite de la nature des combustibles dont elles font usage forment quatre classes bien tranchées : les trois premières sont caractérisées par la fabrication de la fonte et par la conversion de ce produit soit en fer malléable, soit en acier. Ces diverses opérations sont pratiquées, dans les usines de la première classe, avec l'emploi exclusif du charbon de bois ; dans celles de la deuxième, avec l'emploi simultané ou alternatif du charbon de bois et des autres combustibles ; et dans celles de la troisième classe, par l'emploi exclusif du combustible minéral ; enfin, dans les usines de la quatrième classe, le minerai est converti directement en fer malléable ou en acier, exclusivement au moyen du charbon de bois.

Il résulte des recherches de l'administration des mines, appliquées aux quatre époques de 1818, 1825, 1826 et 1827, que la somme de la production des fers en barre, qui, en 1818, était de 800,000 quintaux métriques pour la fabrication au bois, la usage à cette époque, s'est élevée à 1,417,000 quintaux, sur lesquel cation à la houille figure pour 421, taux ; en 1826, à 1,484,000 quint 400,000 fabriqués à la houille ; e 1,475,000 quintaux, dont 411,(qués à la houille. Quant à la font talité de la production, qui était de 1,140,000 quintaux métrique seule production au bois, a été, de 1,976,000 quintaux, dont 53,0 qués au coke ; en 1826, de 1,995,(taux, dont 35,000 fabriqués au co 1827, de 2,131,000 quintaux, dor produits au coke [1].

M. Pasquier, rapporteur de la sion d'enquête sur les fers, éva 1828, la production annuelle de la France de deux millions deux cent deux millions trois cent mille quin triques : sur cette quantité, la pr de la fonte douce propre au mo de 250 à 300,000 quint. mét. La tion annuelle du fer forgé est d'un 400,000 à un million 500,000 qui compris les produits des forges à lane, qui convertissent le minerai i tement en fer.

La production du fer forgé se trois grandes divisions, savoir : le f qué à la houille ; le fer fabriqué au de bois, de qualité dite marchande supérieure au premier ; enfin, le fer lement fabriqué au charbon de boi brication à la houille fournissait à du rapport les deux sixièmes de la tion totale, le fer de qualité march briqué au bois trois sixièmes, et l un sixième seulement [2].

Le montant des capitaux enga l'industrie des fers était réparti ai

379 hauts fourneaux au bois, à 1 le haut-fourneau....	37,9
14 hauts fourneaux au coke, à 175,000 f. l'un	2,4
1,125 feux d'affinerie, à 40,000 l'un.......	45,0
130 forges à la catalane, par évaluation.....	4,5
Capital immobilier......	93,8

1. Enquête sur les fers en 1828, p
2. Id., page 282.

sines à fer les plus importantes sont
ı Troncais (Allier); la Voulte (Ar-
Saint-Nicolas-lez-Rocroi, Boutan-
rigne aux Bois (Ardennes); Vic-Des-
iége); Gincla (Aude); Decazeville
n); Vierzon, la Guerche, Grossou-
er); Bèze, Forges-sur-Ouche, Cussy-
es, Châtillon-sur-Seine, Sainte-Co-
Buffon (Côte-d'Or); La Poultière
Rochejean (Doubs); Alais (Gard);
ignole, Clairvaux (Jura); Corbançon
; Terrenoire (Loire); les nombreuses
de la Haute-Marne (on y compte
ges et 52 hauts fourneaux); Abain-
and'heurs (Meuse); Hennebon (Mor-
; Creutzwald-la-Houve, Falk, Moyeu-
Hayange (Moselle); Fourchambault,
izy, Guérigny, Pont-Saint-Ours, Don-
émery (Nièvre); Niederbronn (Bas-
; les forges de la Haute-Saône (au
: de 39, et 35 hauts fourneaux);
Vosges), etc., etc.

blissement de Fourchambault est un
s considérables qui existent en France;
est établie sur une très-grande échelle,
ce qui a rapport au travail du fer en
concerne l'étirage, se fait au moyen
inoirs cannelés, mus par deux ma-
à vapeur, chacune de la force de
e chevaux. Seize fours à réverbère
ectés à l'affinage du fer. Les fontes
urnies par 18 hauts fourneaux. L'u-
: Fourchambault occupe, en y com-
t les hauts fourneaux qui y sont atta-
l'exploitation des bois nécessaires à
nsommation, etc., environ 3,000 ou-
qui gagnent, terme moyen, 2 francs
ır. La fabrication moyenne s'élève à
0 kilogr. par mois. Les 18 hauts-
ıux consomment annuellement cent
ordes de bois, et 52,000 hectol. de
; 27 millions de kilogrammes de
i sont nécessaires à leur alimenta-

ıblissement du Creuzot, dont les tra-
ont momentanément suspendus, se
se de 4 hauts fourneaux, 18 fours à
r, 6 fours à réchauffer, 2 fours à ma-
6 fours à balai. Les hauts fourneaux
ıus par une machine à vapeur de la
de 100 chevaux, les forges par une
, et une autre de 16 chevaux. Une
ıe de machines à vapeur sont en
outre employées à extraire la houille et à tirer l'eau [1].

Les forges de Châtillon-sur-Seine se composent de 13 hauts fourneaux, 11 feux de forge, 8 fours à puddler; elles produisent 8 à 9 millions de fonte, et 4,500,000 à 5 millions de kilogr. de fer [2].

Les forges d'Hayange et de Moyeuvre consistent en 4 hauts fourneaux, 12 fours à puddler, 14 fours à réchauffer, 6 feux d'affinerie ordinaires au charbon de bois, 2 fours à réverbère servant à mazer, 4 machines à vapeur de la force de 25, de 20, de 16 et de 12 chevaux. Ces usines produisent annuellement 5,400,000 kilogr. de fonte au charbon de bois, 600,000 kilogr. au coke, et 5,200,000 kilogr. de fer [3].

Les forges de Vierzon se composent de 5 hauts fourneaux et 14 feux d'affinerie. Elles fabriquent annuellement 3,250,000 kilogr. de fonte, dont un million en fonte moulée, et produisent 1,500,000 kil. de fer [4].

L'établissement de la Poultière comprend 8 hauts fourneaux, dont moitié environ produisent de la fonte en gueuse, et les autres des fontes dites de moulerie; 24 feux de forge, sur lesquels 21 affineries et chaufferies, et 3 feux de renardière pour les fers de tirerie. Les hauts-fourneaux produisent de 10,800 à 2 millions de kilog. de fonte en gueuses, et 2 millions à 2,200,000 kil. de fonte de moulerie; les forges fabriquent un million 7 à 800,000 kilogr. de fer, dont 150 à 200,000 kilogr. propres aux fils de fer [5].

Ganterie de peau.—La ganterie de Paris est justement renommée comme la plus belle de l'Europe; on cite ensuite celle de Grenoble, Chaumont, Blois, Vendôme, Milhaud, Lunéville, Saint-Junien, et Niort pour la ganterie de daim et façon de castor.

Glaces.—La France possède les plus célèbres manufactures de glaces de toute l'Europe, et les glaces de ces manufactures acquièrent chaque jour des dimensions plus grandes, qui les font rechercher avec empressement par toutes les nations. Les manufactures de Saint-Gobain, Cirey et Saint-Quirin, Prémontré, Vaucelles, tiennent le

ide pittoresque du Voyageur en France,
ı de la Nièvre, page 5 et suiv.

1. Enquête sur les fers, page 72 et suiv.
2. Id., page 132.
3. Id., page 156 et suiv.
4. Id., page 192.
5. Id., page 251.

premier rang. Les deux premiers établissements ont présenté, à l'exposition de 1834, deux glaces remarquables par leurs dimensions : l'une avait 153 pouces sur 93 (14,229 pouces carrés), et l'autre 150 pouces sur 98 (14,700 pouces). Il n'avait pas encore été produit d'aussi grandes glaces.

Horlogerie.— Depuis qu'on traite l'horlogerie commune en manufacture, le prix des montres et pendules a tellement baissé que l'usage en est devenu général. Le seul commerce de l'horlogerie à Paris est un objet de plus de vingt millions par an, et y occupe plus de 10,000 ouvriers : on y trouve des montres d'argent à 12 fr., et des pendules montées à 50 et 60 fr. Les principales fabriques d'horlogerie sont celles de Paris, Versailles, Angers, Mâcon, Besançon, Montbéliard, Saint-Nicolas d'Aliermont et Beaucourt.

Instruments de musique. — Paris, Strasbourg, Mirecourt, et la Couture (Eure), fabriquent des instruments de musique qui sont l'objet d'un commerce fort étendu.

Limes.—Avant la révolution, la fabrication des limes nous était complétement étrangère: les Anglais nous fournissaient les limes fines, l'Allemagne approvisionnait nos ateliers de grosses limes, les râpes provenaient presque toutes des fabriques qui sont au delà du Rhin. — On fabrique des limes à Paris, à Marseille, à Toulouse, à Orléans, au Chambon (Loire); à Ilkirch (Bas-Rhin); à Sahorre et à Ria (Pyrénées-Orientales); mais la manufacture la plus importante est celle d'Amboise, qui à elle seule fabrique annuellement pour 350,000 f., dont 150 à 200,000 de limes fines. La masse des produits de cette manufacture a été, en 1826, de 200,000 paquets de limes dites d'Allemagne, 50,000 douzaines de limes dites façon anglaise, 6,000 carreaux de 5 à 16 pouces, du poids de 3 à 10 livres, 2,000 paquets de limes dites de Nuremberg.

Linge de table. — Saint-Quentin, Lille, Armentières, Loos, Wazemmes, Lizieux, Beaufort, etc., etc., fabriquent du linge de table en fil et en coton, uni et damassé.

Liqueurs. — Lyon, Grenoble, la Côte-Saint-André (Isère), Grasse, Phalsbourg, Verdun, Bordeaux, Andaye, etc., fabriquent des liqueurs renommées.

Meubles. — La fabrication des meubles a été portée à Paris au plus haut degré de perfection; les meubles riches qu'on y fabrique sont recherchés dans toute l'Europe, à cause de l'élégance des formes, de la beauté des ornements, de la solidité de la construction. On fabrique des meubles dans presque toutes les grandes villes de France, mais la ville de Paris en confectionne autant à elle seule que toutes les autres villes réunies. L'ébénisterie y occupe environ 4,000 ouvriers, dont un quart au moins sont des fabricants travaillant seuls chez eux ou occupant un ou deux apprentis ou ouvriers.

Machines et appareils à vapeur.—La première machine à vapeur a été établie en France, en 1749, aux mines de Littry (Calvados), pour l'extraction de la houille. Pendant longtemps les machines à vapeur ont été peu employées, et chaque année il n'en a été établi qu'un petit nombre jusqu'en 1816. Mais depuis cette époque les accroissements annuels sont devenus très-sensibles, et ils se sont manifestés d'une manière remarquable dans les dernières années : 64 de ces machines ont été établies en 1830; 40 en 1831; 77 en 1832; 158 en 1833; 159 en 1834. Le nombre total des machines à vapeur fonctionnant en France au 31 décembre 1834, était de 1,132, réparties dans 56 départements, et représentant une force de 15,741 chevaux : la plus forte de ces machines, employée aux forges d'Imphy (Nièvre), était de 105 chevaux; la plus faible d'un demi-cheval.

Indépendamment des chaudières qui servent à la marche des machines à vapeur, l'industrie a commencé en 1803 à employer de simples chaudières à vapeur pour le chauffage ou pour tout autre usage; mais jusqu'en 1819 il n'en a été établi qu'un petit nombre : les accroissements annuels se sont manifestés depuis cette époque, et surtout dans les dernières années. En 1830, il a été établi 62 chaudières; en 1831, 33; en 1832, 50; en 1833, 86; en 1834, 84. Le nombre total des chaudières à vapeur fonctionnant en France à la fin de 1834, était de 720, réparties dans 44 départements [1].

Mines. — L'exploitation des mines est une des branches importantes de l'industrie française : on en jugera par les tableaux suivants :

---

1. Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines pendant l'année 1835, page 20.

ITS DES DIVERSES BRANCHES DE L'INDUSTRIE MINÉRALE EN 1834.

NATURE ES PRODUITS.	Poids.	Valeur créée.	NOMBRE de mines et minières. exploitées.	NOMBRE de mines et minières. non expl.	NOMBRE d'usines. actives.	NOMBRE d'usines. inactives.	Nombre des ouvriers employés.
TATION DES COMBUSTIBLES.	quint. mét.	fr.					
.... d'après	19,919,656		157	54	››	››	15,913
.... les relevés	873,743		43	36	››	››	1,305
... . officiels.	548,087	23,619,145	25	10	››	››	863
, pour évaluations incompl.	3,556,914						
....	3,372,384	2,995,738	1,958	0	››	››	34,762
TOTAUX.......		26,644,883	2,183	100	››	››	52,843
ON ET ÉLABORATIONS PRINCIPA- FONTE, DU FER ET DE L'ACIER.							
préparé..................	7,878,915	10,693,150	2,162	471			14,900
te et moulée (1re fusion)...	2,690,636	39,496,975					5,700
....	1,771,638	34,471,250					8,200
ré et fonte moul. (2e fusion)	››	17,279,591					7,100
et élaboré..............	››	5,474,790					2,900
TOTAUX.......		107,415,756					38,800
ION DES MÉTAUX AUTRES QUE DES SELS ET DES BITUMES MI-							
Métaux.							
....	1,622	352,885					
....	4,785	227,406					
....	530	31,150	9	37	10	8	1,327
....	888	32,433					
sulfuré..................	1,640						
régole..................	907						
....	50	240,290	10	10	12	4	202
timoine.	325						
....	3						
t........................	933	205,260	3	11	1	››	469
n réduit..................	2,250	23,000					
oxydé..	8,489	79,699	9	10	4	2	121
Sels.							
....	25,715	1,033,910					
fer......................	29,049	359,517	17	5	16	6	1,079
....	10,885	37,446					
rais et des laveries.......	3,583,072	7,696,590	1	2	21	2	19,517
, sel des sources salées....	448,218	3,991,982					
mineux.................	5,114	78,277					
ide....	1,875	114,500	6	››	››	››	224
al......................	430	2,900					
TOTAUX.......		14,507,245	55	75	64	22	22,939
ITATION DES CARRIÈRES.							
lées ou polies, pour les arts ornements..............	››	1,798,662					
de construction...........	››	15,776,442					
dalles..................	››	3,887,619	››	››	››	››	75,000
âtre..	››	3,574,466					
aux, marne, craie........	››	7,019,744					
erses....................	››	3,203,603					
TOTAL.......		35,260,536					
ONS PRINCIPALES DES SUBSTAN- D'ORIGINE MINÉRALE.							
staux, glaces............	››	25,809,553					
, faïences, poteries, briques, ...	››	41,180,844					
himiques.............. ..	››	20,820,210					
aux, ciment..............	››	29,767,583					
vrés....................	››	4,996 406					
TOTAL.......		122,574,596					
ÉRAL de la valeur créée par s branches de l'industrie mi- nombre d'ouvriers employés	››	306,403,016					189,582

Valeur créée dans chaque département par l'exploitation des combustibles miné métaux, de la tourbe, des sels et des bitumes minéraux, et rapport de cette v valeur totale créée en France.

DÉPARTEMENTS, rangés suivant l'ordre d'importance de leurs produits.	Exploitation des combustibles minéraux et de la tourbe.	Fabrication et élaborations principales du fer, de la fonte et de l'acier.	Exploitation des métaux autr. que le fer, des sels et des bitumes minéraux.	TOTAL.	R
Loire	6,765,112	3,940,623	6,550	10,714,285	0,
Nord	7,954,586	2,304,372	»	10,258,908	0,
Marne (Haute-)	»	9,973,489	»	9,973,489	0,
Saone (Haute-)	786,165	8,540,008	576,600	9,896,773	0,
Cote d'Or	»	8,114.631	»	8,114,631	0,
Ardennes	581	6,472,201	»	6,472,782	0,
Doubs	68,269	5,531,540	271,515	5,871,327	0,
Nièvre	378,770	5,247,019	»	5,625,789	0,
Moselle	15,158	5,008,289	341,135	5,364,582	0,
Charente-Inférre	20,000	»	4,379,496	4.399,496	0,
Meuse	»	4,182,925	»	4,182,925	0,
Cher	»	3,628,296	1,449	3,629,745	0,
Vosges	80,765	3,500,032	700	3,581,497	0,
Saone-et-Loire	1,601,423	1,767,494	22,563	3,391,480	0,
Ariége	»	3,285,367	»	3,285,367	0,
Jura	35,890	2,222,782	432,682	2,691,354	0,
Dordogne	10,685	2,584,522	17,387	2,612.594	0,
Rhin (Bas-)	218,366	1,778,657	445,619	2,442,642	0,
Aveyron	639,096	1,716,757	»	2,355,853	0,
Gard	876,331	882,484	576.708	2,335.523	0,
Isère	263,098	1,742,085	18,918	2,024,101	0,
Seine	»	2,015,901	»	2,015,901	0,
Rhin (Haut-)	26,191	2,671,428	»	1,697,619	0,
Aude	2,191	762,068	810,000	1,574,259	0,
Pyrénées (Basses-)	»	544,078	1,001,433	1,546,411	0,
Oise	181,265	1,269,674	93,620	1,544,559	0,
Loire-Inférieure	665,033	411,124	449,196	1,525.353	0,
Eure	»	1,483,258	»	1,483,258	0,
Meurthe	»	33,709	1,400,849	1,434,558	0,
Indre	»	1,401,928	»	1,401,928	0,
Aisne	113,607	236,329	908,841	1,258,777	0,
Ardèche	69,979	1,065,336	83,600	1,218,915	0,
Mayenne	476,200	696,267	»	1,172,467	0,
Somme	1,097,600	»	»	1,097,600	0,
Pas-de-Calais	652.262	364,050	»	996,312	0,
Calvados	823,411	75,980	15,000	914,391	0,
Pyrénées-Orient.	»	782,612	113,000	895,612	0.
Sarthe	375,160	520,343	»	895.503	0,
Tarn	383,600	500,996	»	884,596	0,
Bouch.-du-Rhone.	526.983	54,054	283,000	864.037	0,
Landes	8,767	804,101	50,000	862.868	0,
Orne	»	794,824	»	794,824	0,
Lot-et-Garonne	»	781,704	»	781,704	0,

ée dans chaque département par l'exploitation des combustibles minéraux, des de la tourbe des sels et des bitumes minéraux, et rapport de cette valeur à la otale créée en France.

EMENTS, vant l'ordre nce de leurs duits.	Exploitation, des combustibles minéraux et de la tourbe.	Fabrication et élaborations principales du fer, de la fonte et de l'acier.	Exploitation des métaux autr. que le fer, des sels et des bitumes minéraux.	TOTAL.	RAPPORT.
E (Haute-)	»	773,497	»	773,497	0,00521
NFÉRIEURE	12,280	703,059	18,240	733,579	0,00494
....	113,211	375,160	208,093	696.464	0,00469
AN.......	»	636,307	24,414	660,721	0,00445
T........	221,446	35,803	384,162	651,411	0,00432
....	160,119	432,569	36,280	828,968	0,00423
....	120	605,159	»	605,279	0,00407
(Haute-)..	»	575,484	»	575,484	0,00387
E.......	»	525,492	»	525,492	0,00355
-OISE ...	223,285	299.056	»	522,341	0,00352
....	1,800	513,846	»	515,646	0,00347
r-LOIRE..	»	446,771	»	446,771	0,00301
....	4,701	»	499,009	433,710	0,00292
-NORD...	»	388,320	40,000	428,320	0.00288
E.......	»	»	414,323	412,323	0,00277
VILAINE..	»	296,069	34,400	330,469	0,00222
-LOIRE...	»	324,868	»	324,868	0,00218
)OME....	104,429	8,510	201,435	314,374	0,00212
r-LOIRE..	232,920	41,780	»	274,700	0,00185
....	»	151,265	111,305	262,300	0,00177
'aute-)...	255,884	»	5,325	261,209	0,00176
....	25,760	220,552	»	246,312	0,00166
....	»	231,475	»	231,475	0,00155
GARONNE	»	193.901	»	193,001	0,00130
....	45,061	142,913	»	187.974	0,00126
....	28,736	130.416	»	159,152	0,00110
....	20,669	21,284	110,000	151,953	0,00102
s(Hautes-)	»	147,269	»	147,269	0,00099
....	»	»	118,280	118,280	0,00079
E........	31,085	77,474	6,000	114,559	0,00077
....	233	103,772	»	104.005	0,00070
CHER....	»	101,537	»	101,537	0,00068
....	»	99,980	»	99,980	0,00067
....	»	12,897	64,385	77,282	0,00052
....	»	47,103	»	47,103	0.00031
....	»	36,325	8,000	44.325	0,00029
)eux-)...	»	41,606	»	41,606	0,00028
....	22,533	»	»	22,533	0,00015
autes-)..	11,433	»	»	11,433	0,00008
sses-)...	9,534	»	»	9.534	0,00006
....	3,150	»	»	3,150	0,00002
MARNE..	»	»	»	»	»
....	»	»	»	»	»
'AUX ...	26,644,883	107,415,756	14,507,245	148,567,884	1,00000

Valeur créée dans chaque département par l'exploitation des combustibles minéraux, (métaux de la tourbe, des sels et des bitumes minéraux, et rapport de cette valeur à valeur totale créée en France.

DÉPARTEMENTS, rangés suivant l'ordre d'importance de leurs produits.	Exploitation des combustibles minéraux et de la tourbe.	Fabrication et élaborations principales du fer, de la fonte et de l'acier.	Exploitation des métaux autr. que le fer, des sels et des bitumes minéraux.	TOTAL.	RAPPORT.
Loire	6,765,112	3,940,623	6,550	10,714,285	0,07212
Nord	7,954,586	2,304,372	»	10,258,908	0,06905
Marne (Haute-)	»	9,973,489	»	9,973,489	0,06713
Saone (Haute-)	786,165	8,540,008	576,600	9,896,773	0,06661
Cote d'Or	»	8,114.631	»	8,114,631	0,05461
Ardennes	581	6,472,201	»	6,472,782	0,04357
Doubs	68,269	5,531,540	271,515	5,871,327	0,03952
Nièvre	378,770	5,247,019	»	5,625,789	0,03786
Moselle	15,158	5,008,289	341,135	5,364,582	0,03610
Charente-Inférre	20,000	»	4,379,496	4.399,496	0,02963
Meuse	»	4,182,925	»	4,182,925	0,02816
Cher	»	3,628,296	1,449	3,629,745	0,02443
Vosges	80,765	3,500,032	700	3,581,497	0,02411
Saone-et-Loire	1,601,423	1,767,494	22,563	3,391,480	0,02280
Ariége	»	3,285,367	»	3,285,367	0,02213
Jura	35,890	2,222,782	432,682	2,691,354	0,01811
Dordogne	10,685	2,584,522	17,387	2,612.594	0,01759
Rhin (Bas-)	218,366	1,778,657	445,619	2,442,642	0,01643
Aveyron	639,096	1,716,757	»	2,355,853	0,01585
Gard	876,331	882,484	576,708	2,335,523	0,01572
Isère	263,098	1,742,085	18,918	2,024,101	0,01362
Seine	»	2,015,901	»	2,015,901	0,01356
Rhin (Haut-)	26,191	2,671,428	»	1,697.619	0,01143
Aude	2,191	762,068	810,000	1,574,259	0,01060
Pyrénées (Basses-)	»	544,078	1,001,433	1,546,411	0,01048
Oise	181,265	1,269,674	93,620	1,544,559	0,01040
Loire-Inférieure	665,033	411,124	449,196	1,525,353	0.01027
Eure	»	1,483,258	»	1,483,258	0,00998
Meurthe	»	33,709	1,400,849	1,434,558	0,00965
Indre	»	1,401,928	»	1,401,928	0,00944
Aisne	113,607	236,329	908,841	1,258,777	0,00847
Ardèche	69,979	1,065,336	83,600	1,218,915	0,00820
Mayenne	476,200	696,267	»	1,172,467	0,00789
Somme	1,097,600	»	»	1,097,600	0,00739
Pas-de-Calais	652,262	364,050	»	996,312	0,00670
Calvados	823,411	75,980	15,000	914,391	0,00615
Pyrénées-Orient.	»	782,612	113,000	895,612	0.00603
Sarthe	375,160	520,343	»	895.503	0,00603
Tarn	383,600	500,996	»	884,596	0,00595
Bouch.-du-Rhone.	526,983	54,054	283,000	864,037	0,00582
Landes	8,767	804,101	50,000	862.868	0,00580
Orne	»	794,824	»	794,824	0,00535
Lot-et-Garonne	»	781,704	»	781,704	0,00526

fabriques de quincaillerie en
; le village des Eccorbotins et
fournissent Paris et une grande
France de serrurerie et de quin-
mmune d'un prix très-modéré.
stement renommé pour la quin-
e.

s de sucre. — Les plus impor-
celles de Nantes, Orléans, Paris,
Roquevaire, Rouen, etc. Les dé-
de la Somme, du Nord, du Pas-
le l'Aisne, de la Côte-d'Or, de
arne, de la Meurthe, etc., pos-
grand nombre de fabriques de
etterave, dont les produits pa-
voir s'élever, en 1836, à 40 mil-
logr. de sucre.

rie.—Rouen, Laval, Bar-le-Duc,
autres villes manufacturières,
une quantité immense de tissus
toute sorte, connus sous le nom
eries.
e la fabrication des tissus rouen-
ormandie à 105,000,000 fr. en-
apital fixe de cette industrie est
millions pour six cents fabri-
pital roulant varie de 35 à 55
e nombre d'ouvriers employés
ique de rouenneries, tant dans
érieure que dans une partie des
ts de la Somme, du Pas-de-Ca-
sne, de l'Eure et de la Manche,
our Rouen, est de 60,000, et
mployés divers se rattachant à
rie, tels que bobineuses, trameu-
euses, etc., etc., est d'environ
nombre des métiers est d'envi-
. La quantité de coton employée
nt est de 7,500,000 kilogr., re-
avec les diverses teintures qui y
iées, une valeur de 55,500,000 f.[1]

de soie. — Les manufactures les
antes sont celles de Lyon, Saint-
int-Chamond et Paris.

ies. — Marseille et Bédarieux
illes renommées pour leurs sa-
Grasse et Paris fabriquent des
oilette; Reims, Lille, Amiens,
Saint-Quentin, et plusieurs au-
abriquent des savons mous pour
nufactures et blanchisseries.

e commerciale, Interrogatoire de
nard.

Soieries.—On compte en France environ 70,000 métiers qui fabriquent des soieries et emploient, l'un dans l'autre, 30 kilogr. de soie [1]. On évalue la totalité des soieries fabriquées annuellement à la somme de 140,000,000 de fr., laquelle somme se compose de 80 millions de matière brute, et de 60 millions de main d'œuvre et profits. Lyon, Nîmes, Avignon, Tours, Saint-Jean du Gard, Alais, le Vigan, Saint-Étienne, Paris, etc., sont principalement célèbres par leurs fabriques de soieries.

Les manufactures de soieries françaises ont une supériorité marquée sur toutes les autres, et doivent principalement cet avantage au goût qui les distingue : à Lyon surtout, la manufacture est portée au plus haut degré de perfection. Les quatre cinquièmes des soieries fabriquées en France sont exportées.

En 1789, le nombre des métiers à Lyon et dans les faubourgs de cette ville, était de 18,000; au mois d'avril 1836, la soierie occupait 24,000 métiers dans Lyon et les faubourgs, et 21,000 dans les campagnes à 12 lieues à la ronde.

Les procédés de fabrication s'étant perfectionnés, surtout pour le façonné, et les étoffes essentielles, celles qui occupent le plus de bras, étant maintenant bien plus légères et plus faciles à fabriquer, il faut admettre que cinq métiers font aujourd'hui autant de travail que 65 à 75 en faisaient avant la révolution. De 1806 à 1820, dans l'établissement de la condition publique, où passent presque toutes les soies achetées, pour que leur poids soit constaté, il a été conditionné, année moyenne, 380,000 kilogr., avec un petit mouvement ascendant. Depuis 1830, le mouvement est devenu plus rapide, et la moyenne de 1830 à 1833 s'élève à 565,000 kilogr. En 1835, il a été conditionné 743,125 kilogr.

On a calculé que dans l'espace de sept années (de 1825 à 1831), le terme moyen de l'importation totale des soies grèges et organsines en France peut être évalué à un million de kilogr., dont un peu plus de moitié est réexporté, principalement en Angleterre; les neuf dixièmes de cette importation consistent en soie d'Italie.

Tanneries. — On en compte en France

1. Rapport du docteur Bowring.

Mousselines.— Lyon, Alençon, Vezelise, Saint-Quentin, et notamment Tarare, fabriquent des mousselines unies et brodées de toutes finesses et qualités.

Orfèvrerie et Bijouterie. — Depuis longtemps la France ne connaît pas de rivale pour la bijouterie et l'orfèvrerie : le goût du dessin, la beauté des formes, l'élégance des ornements, l'égalité constante du titre de la matière, ont acquis à ce genre d'industrie une réputation qu'elle n'a pas cessé un moment de mériter. L'orfèvrerie et la bijouterie forment un commerce de plus de 30,000,000 pour la seule ville de Paris, et occupent près de 4,000 ouvriers.

Ouvrages au tour. — La manufacture la plus considérable et la plus renommée en ce genre d'ouvrage est celle de Saint-Claude, qui fournit la France et une partie des nations civilisées, d'ouvrages en buis, os, ivoire, écaille, corne, etc.; les seuls cantons de Saint-Claude et de Moirans occupent plus de 600 ouvriers.

Papeteries. — Pendant longtemps les Anglais et les Hollandais nous ont surpassés dans la fabrication du papier. Aujourd'hui la France rivalise avec ces puissances pour tout ce qui tient au perfectionnement des usines, et elle leur est de beaucoup supérieure pour toutes les opérations chimiques de cette fabrication. Les magnifiques établissements de MM. Canson et Montgolfier à Annonay; de MM. Firmin Didot, au Ménil-sur-l'Estrée; d'Écharcon, près d'Essonne; de Jeand'heurs, du Marais, etc., placent à un très-haut degré la fabrique française dans ce genre de travail. Les papeteries les plus importantes sont celles d'Aubenas, d'Annonay, de Vire, d'Angoulême, de Laval, de Jeand'heurs, d'Ambert, de Beaujeu, de Saint-Bresson, de Rambervillers et environs, de Rives, de Courtalin, d'Écharcon, du Marais, du Ménil-sur-l'Estrée : cette dernière manufacture emploie 250 ouvriers, et fabrique, par les procédés anglais les plus perfectionnés, cinq lieues de papier par jour, sur 4 pieds de large.

Papiers peints. — La fabrication des papiers peints a pris un si grand développement depuis quarante ans, que ses produits servent aujourd'hui à l'ameublement de toutes les classes de la société. Cette industrie s'exerce dans plusieurs localités, mais Paris est la ville où elle a pris le plus de développement. Les manufactures de papiers peints de cette capitale n'ont pas de r Europe pour la beauté, la perfe dessins et la modicité des prix.

Plaqué. — L'industrie du plaqu un grand développement depuis années. Cette fabrication, qui ne d'à peu près quinze ans, est con Paris, où elle est exercée par ne cants marchands qui ont manége, petits établissements où l'on a un des mandrins. Les Anglais ont s sous un certain rapport, un avant qué, parce que leur cuivre laminé vient à un prix de beaucoup inf nôtre; mais, d'un autre côté, les f de Paris se distinguent par le bon la solidité de leurs produits. Cette occupe environ 3,000 ouvriers, lieu annuellement à un commerc millions [1].

Porcelaine. — La France a pour cation de la porcelaine un avantag mental, celui de la matière prem kaolin de Saint-Yrieix, près de Lim plus pur qu'aucun autre kaolin co cette cause de supériorité s'ajoute goût et des arts du dessin; c'est ce plique le progrès énorme que la fal de la porcelaine a fait dans ces temps. Les produits des diverses i tures s'élèvent aujourd'hui à envir lions 500,000 fr., qui représentent quantité, 8,000,000 au moins au l'on fabriquait il y a dix ans. Les p les manufactures sont celles de Sè moges, Saint-Yrieix, Toulouse, C Aujon, Lurcy-Levy, Bayeux, Bou Foecy (Cher), Condom, Chantilly,

Produits chimiques.—Les fabriq çaises de produits chimiques de Ro ville, Clichy-la-Garenne, Bouxviller pellier, Béziers, Strasbourg, Lyon Marseille, Pouilly, Dieuze, plusieu tés des environs de Paris, etc., et ont une supériorité bien marquée tes les fabriques étrangères des mê duits.

Quincaillerie. — Saint-Étienne, ville, Boulay (Moselle), Thiers, Be Nevers, Strasbourg, Molsheim, C rault, Rugles, l'Aigle, etc., sont re

1. Enquête commerciale, Interrogat MM. Parquin, Gandais, Bertholon et Ve

urs fabriques de quincaillerie en ıres; le village des Eccorbotins et ·ons fournissent Paris et une grande ; la France de serrurerie et de quincommune d'un prix très-modéré. justement renommé pour la quinline.

ıeries de sucre. — Les plus imporınt celles de Nantes, Orléans, Paris, e, Roquevaire, Rouen, etc. Les dénts de la Somme, du Nord, du Pass, de l'Aisne, de la Côte-d'Or, de ;-Marne, de la Meurthe, etc., posun grand nombre de fabriques de e betterave, dont les produits pa. devoir s'élever, en 1836, à 40 mil; kilogr. de sucre.

ınerie.—Rouen, Laval, Bar-le-Duc, ;urs autres villes manufacturières, ınt une quantité immense de tissus ı de toute sorte, connus sous le nom ;nneries.

:alue la fabrication des tissus roueni Normandie à 105,000,000 fr. en.e capital fixe de cette industrie est ın 3 millions pour six cents fabri; capital roulant varie de 35 à 55 . Le nombre d'ouvriers employés fabrique de rouenneries, tant dans -Inférieure que dans une partie des ments de la Somme, du Pas-de-Cal'Aisne, de l'Eure et de la Manche, ınt pour Rouen, est de 60,000, et ;s employés divers se rattachant à lustrie, tels que bobineuses, trameu-dineuses, etc., etc., est d'environ Le nombre des métiers est d'envi000. La quantité de coton employée ement est de 7,500,000 kilogr., reınt, avec les diverses teintures qui y)liquées, une valeur de 55,500,000 f.[1]

ns de soie. — Les manufactures les portantes sont celles de Lyon, Saint-, Saint-Chamond et Paris.

ıneries. — Marseille et Bédarieux ·s villes renommées pour leurs saes. Grasse et Paris fabriquent des de toilette; Reims, Lille, Amiens, lle, Saint-Quentin, et plusieurs aues, fabriquent des savons mous pour ı manufactures et blanchisseries.

quête commerciale, Interrogatoire de Caignard.

Soieries.—On compte en France environ 70,000 métiers qui fabriquent des soieries et emploient, l'un dans l'autre, 30 kilogr. de soie [1]. On évalue la totalité des soieries fabriquées annuellement à la somme de 140,000,000 de fr., laquelle somme se compose de 80 millions de matière brute, et de 60 millions de main d'œuvre et profits. Lyon, Nîmes, Avignon, Tours, Saint-Jean du Gard, Alais, le Vigan, Saint-Étienne, Paris, etc., sont principalement célèbres par leurs fabriques de soieries.

Les manufactures de soieries françaises ont une supériorité marquée sur toutes les autres, et doivent principalement cet avantage au goût qui les distingue: à Lyon surtout, la manufacture est portée au plus haut degré de perfection. Les quatre cinquièmes des soieries fabriquées en France sont exportées.

En 1789, le nombre des métiers à Lyon et dans les faubourgs de cette ville, était de 18,000; au mois d'avril 1836, la soierie occupait 24,000 métiers dans Lyon et les faubourgs, et 21,000 dans les campagnes à 12 lieues à la ronde.

Les procédés de fabrication s'étant perfectionnés, surtout pour le façonné, et les étoffes essentielles, celles qui occupent le plus de bras, étant maintenant bien plus légères et plus faciles à fabriquer, il faut admettre que cinq métiers font aujourd'hui autant de travail que 65 à 75 en faisaient avant la révolution. De 1806 à 1820, dans l'établissement de la condition publique, où passent presque toutes les soies achetées, pour que leur poids soit constaté, il a été conditionné, année moyenne, 380,000 kilogr., avec un petit mouvement ascendant. Depuis 1830, le mouvement est devenu plus rapide, et la moyenne de 1830 à 1833 s'élève à 565,000 kilogr. En 1835, il a été conditionné 743,125 kilogr.

On a calculé que dans l'espace de sept années (de 1825 à 1831), le terme moyen de l'importation totale des soies grèges et organsines en France peut être évalué à un million de kilogr., dont un peu plus de moitié est réexporté, principalement en Angleterre; les neuf dixièmes de cette importation consistent en soie d'Italie.

Tanneries. — On en compte en France

1. Rapport du docteur Bowring.

plus de deux cents fort importantes, parmi lesquelles nous citerons seulement celles de Paris, Rouen, Meung (Loiret), Lille, Troyes, Saint-Germain en Laye, Sens, Sierck, Rennes, Dinan, Metz, Lonjumeau, Pont-Audemer, etc.

Tapis.—Les tapis sont d'un usage presque général en Orient, en Angleterre et surtout en Hollande. A Paris, l'usage tend à s'en généraliser chez les gens aisés; mais malheureusement la malpropreté des habitations s'opposera encore long-temps, dans les habitations de la classe moyenne, et surtout dans celles des villes de l'intérieur, à l'emploi des tapis : nos escaliers, nos vestibules, nos corridors sont trop souvent des foyers d'insalubrité, qui dégoûtent les propriétaires d'en multiplier l'usage.

Les tapis se divisent en deux catégories : les tapis veloutés et les moquettes; les tapis jaspés et les tapis ras. Paris, Aubusson et Felletin, Beauvais, Abbeville, Tours, Amiens, Besançon, Turcoing, sont les principaux lieux où l'on fabrique des tapis.

La fabrication annuelle des tapis en France est évaluée à 3,500,000 fr. Les villes d'Aubusson et de Felletin, qui occupent 15 à 1800 ouvriers, en confectionnent à elles seules pour environ deux millions, et fabriquent plus de vingt espèces de tissus pour tapis : les tapis veloutés, les tapis ras, les moquettes coupées et épinglées, les écossais, les brochés, les vénitiennes, en un mot toutes les espèces de tissus connus pour tapis [1].

Abbeville fabrique annuellement pour 250,000 fr. de tapis, supérieurs pour la fabrication, le bon goût, les dessins, la bonne confection et l'éclat des couleurs, aux tapis anglais de même qualité [2].

La fabrique des tapis ras produit environ 1,000 pièces, et est susceptible de prendre un grand accroissement; elle est principalement concentrée à Amiens, Abbeville, Turcoing et Besançon. Amiens en fabrique annuellement pour 200,000 fr. [3].

Teintureries. — Paris, Lyon, Reims, Rouen, Sedan, Elbeuf, Louviers, Amiens, Abbeville, Montauban, Troyes, Deville, Bapaume, Avignon, et une multitude d'autres villes manufacturières, possèd turerics importantes. On compt et dans les vallées environnantes sements de teinture, dont 42 ex occupées pour la teinture en gr ces établissements produisent ch 2,496,000 kilog. de coton teint [1]

Tissus de coton.—Les départem de l'ancienne Normandie, la vill et ses environs, la zone alsacien et les environs de Saint-Quentin les lieux où il se fabrique le pl et de tissus de coton. M. Mimer des chambres de commerce de l baix et Turcoing, évalue la produ rale de coton en France à 600,00 Les salaires, y compris les frais de s'élèvent à 400 millions; nous pour 110 millions de matières y compris le blanchiment et l colorantes. Les intérêts des capi sentent 30 millions; la dépréciat tretien des usines est de 30 m temps ordinaire, les bénéfices d teurs montent à 30 millions. - 600 millions, on emploie 35,0 kilogr. de coton en laine, évalué lions, et à 180 millions, lorsqu'

On compte dans la zone alsac comprend les départements d Bas-Rhin, ainsi qu'une partie d Vosges, de la Haute-Saône et 58 à 60 mille métiers, dont 3,0 mécaniques, occupés aux tissus et fabriquant annuellement de 1 2,000,000 de pièces de calicots, r et tissus de couleurs variées, qui moyen de 40 fr. par pièce, représ valeur d'environ 80 millions. S mille ouvriers sont annuelleme au tissage [3].

Dans la Normandie, environ 2 tiers fabriquent des calicots, et annuellement quatre millions de coton [4].

Amiens fabrique annuelleme pièces de velours et autres tissus

1. Enquête commerciale, Interrogatoire de M. Sallendrouze.
2. Id., Interrogatoire de M. Vayson.
3. Id., Interrogatoire de M. Mallet.

1. Enquête commerciale, Interr M. Lemarchand.
2. Id., Interrogatoire de M. Mime
3. Id., Interrog. de M. Roman et délégués du Haut et du Bas-Rhin.
4. Id., Interrogatoire de M. Ad. (
5. Id., Interrogatoire de M. Delah

fil et de lin.—La perfection à la-
parvenue en France la fabrication
est due à Colbert, qui fit venir
dre des familles instruites dans
ler et de tisser les batistes de
s toiles damassées de Flandre, etc.,
t ces familles dans les provinces
rique les toiles.

s départements fabriquent au-
des toiles en plus ou moins
antité, mais il en est de plus re-
s en ce genre : tels sont les dé-
s composés des ci-devant pro-
Normandie, de Picardie, de la
du Cambrésis, de la Bretagne,
, du Dauphiné, de l'Auvergne, du
, etc., etc.

iles que l'on fabrique dans les
nts formés de la Normandie sont
communes de chanvre et de lin;
ars, composés exclusivement de
; les toiles fortes de lin, dont
pales se fabriquent du côté d'Y-
Bolbec, de Lizieux et de Vimou-
se font les toiles cretonnes; les
matelas; les toiles damassées; les
s toiles ouvrées pour linge de ta-
etc.

les de mulquinerie forment l'objet
nsidérable de la fabrique des toiles
départements du Nord et de

a Somme, on fabrique des toiles à
ur les bâtiments qui s'adonnent à
et au cabotage.

partements formés de la Bretagne
t beaucoup de toiles de lin pour
mouchoirs et draps; mais la fa-
e toiles à voiles est une des plus
bles; c'est surtout à Rennes, à
t aux environs de Vitré, de Fou-
Quimper, de Léon, de Saint-
elles sont établies. Le département
ère fabrique aussi des toiles tissues
lites Crest. Saint-Brieux et les en-
riquent des toiles larges et étroites,
s de Bretagne. Laval et Mayenne
des fabriques de toile de lin très-

partements d'Indre-et-Loire, de
, de la Mayenne, des Deux-
le la Vienne, fabriquent beaucoup
pour la consommation intérieure,
nt les villes de Mamers, la Ferté-
Laval, Chollet, Beaufort, Angers,

Le département de l'Isère a des fabriques de toiles de chanvre estimées, établies principalement à Voiron, Grenoble, Mens, Saint-Marcellin et Crémieu. Les départements formés de l'Auvergne ne donnent guère que des toiles communes. Les départements des Basses-Pyrénées fabriquent de bonnes toiles et des mouchoirs dont il se fait un commerce assez important. La fabrique des toiles de lin et de chanvre est assez considérable dans le département de Lot-et-Garonne, notamment à Nérac, Agen et Villeneuve-d'Agen. Le département de la Haute-Vienne fabrique des toiles de chanvre et des siamoises.

Le département de l'Aube fabrique une quantité considérable de toiles de coton dont toutes les chaînes sont composées de fil de lin. Le département de la Haute-Marne et les environs de Réthel, de Troyes, de Reims, fabriquent considérablement de toiles de fil de chanvre écru, toiles de ménage, treillis, toiles à sacs et d'emballage, etc.

Une partie des départements du Rhône et de la Loire fournit beaucoup de toiles et de toilerie dite de Beaujolais. Enfin, on fait dans le département des Bouches-du-Rhône des toiles de ménage et du linge de table : Marseille, Toulon, la Ciotat font des toiles à voiles.

Tissus de laine.—On peut diviser la fabrication des tissus de laine en deux grandes catégories : les tissus de laine peignée et les tissus mérinos. Reims, Amiens, Abbeville, le Cateau-Cambrésis, Roubaix et Turcoing, sont les principales villes qui fabriquent des tissus de laine. La fabrication seule des mérinos est évaluée de 16 à 18,000,000 de fr., et le capital engagé dans cette industrie dépasse 25,000,000 de fr.

Le total des produits de l'industrie rémoise pendant le cours d'un an est de 60 millions. Reims peut employer chaque année 3,500,000 kilogr. de laine, lavée à chaud, qui représentent une valeur de 34,500,000 fr. Les tissus fabriqués à Reims sont les tissus mérinos croisés, les tissus lisses, les napolitaines, les flanelles croisées et lisses, les circassiennes, les casimirs, les gilets brochés et les couvertures [1].

La fabrication annuelle des alépines, industrie spécialement exercée à Amiens, est

1. Enquête commerciale, Interrogatoire de M. Ed. Henriot.

évaluée à environ 18,000,000 de fr. Roubaix et Turcoing fabriquent pour 10,400,000 fr. de stoffs, lasting, etc. Le Cateau-Cambrésis fabrique des mérinos et des bombasines. Abbeville fabrique des bouracans, des espagnolettes et diverses autres étoffes.

Toiles peintes.—La manufacture de Jouy (Seine-et-Oise), fondée en 1760 par M. Oberkamp, peut être regardée comme la première en ce genre qui ait été établie en France. Depuis, cette industrie fut prodigieusement multipliée, notamment à Mulhausen, Wesserling, Guebviller, Colmar, Munster, Nantes, Rouen, Bapaume, Darnetal, Deville-lez-Rouen, Bolbec, Avignon, etc., etc., etc.

La fabrique des indiennes ou toiles peintes peut se diviser en trois classes : l'indienne dont s'occupe essentiellement la fabrique de Rouen, qui se vend dans les prix de 75 c. à 1 fr. 50 c. l'aune; l'indienne fine qui fait la grande masse de la fabrication de l'Alsace, dans les prix de 1 fr. 50 c. à 3 fr.; les mousselines imprimées, dans les prix de 2 fr. à 5 fr.

Le département de la Seine-Inférieure compte de 60 à 70 manufactures d'indiennes, qui emploient 11,000 ouvriers et livrent à la consommation 1,100,000 pièces, à peu près, dont la valeur est estimée à 40,000,000 de fr. L'industrie alsacienne occupe 12 à 15,000 ouvriers[1].

Tulles.—L'industrie des tulles comprend à peu près 1,500 métiers, dont environ 390 à Lille, 550 à Calais, 96 à Douai; le reste se répartit dans diverses parties de la France, et plus particulièrement dans les campagnes des environs de Saint-Quentin. Les 1,500 métiers emploient environ 50,000 ouvriers et peuvent produire 13 millions de racks de tulle écru, à 75 c., ce qui fait 9,750,000 f.; la broderie figure pour 20,000,000 de fr.; les frais d'apprêt, etc., etc., se montent à 2,975,000 fr.; ensemble 32,725,000 fr. La quantité de coton employée est de 390,000 demi-kilogr., retors, numéros 170 à 200, et une très-petite quantité du n° 120 pour lisières et séparations.

Il y a à Saint-Quentin et dans les environs, douze fabriques principales, et un plus grand nombre de quatre métiers et au-dessous, qui comptent ensemble 450 métiers, qui ont coûté 4,500,000 fr. Valeur des bâtiments servant aux fabriques, 450,000 fr.; six établissements d'apprêt, 300,000 fr.; capital roulant, 5,000,000; ensemble, 10,250,000 fr. La production des 450 métiers s'élève à 4,000,000 de racks de tulle écru à 75 c., 3,000,000; broderie, 4,000,000; blanc, apprêt, 700,000 fr.; ensemble, 7,700,000 fr. La consommation est de 117,000 demi-kilogr. de coton. Le nombre des ouvriers est de 16,000, dont 15,000 brodeuses[1].

Vannerie fine.—Landouzy, Hirson, Origny et plusieurs autres localités du département de l'Aisne, s'occupent de cette fabrication.

Verreries. — On compte en France 230 verreries, réparties dans 52 départements. Sur ce nombre, 191 sont en activité et occupent 9,986 ouvriers. Ces usines consomment annuellement 314,860 quintaux métriques de houille, 225,770 stères de bois, et 10,334 fagots. La valeur approximative des produits annuels est de 23,571,100 fr.[2]

Un homme placé par ses lumières au premier rang de l'industrie dont nous nous occupons, évalue à 202 le nombre des fours en activité, savoir :

Fours à bouteilles	90
Fours de verre à vitres	25
Fours de gobelèterie et verroterie	75
Fours à cristal	8
Fours à glaces	4

La production totale paraît pouvoir être évaluée à 29,000,000 de fr., savoir :

Bouteilles	14,000,000
Verre à vitres	3,500,000
Gobelèterie	6,000,000
Cristal	3,500,000
Glaces	2,000,000

La fabrication des bouteilles est répandue dans toute la France; on compte 10 fours à Rive de Gier, 7 à Bordeaux, 8 dans la vallée de l'Argonne, 8 en Picardie, 7 en Flandre, 2 près de Paris; il y en a aussi en Bretagne, en Normandie, dans le Bourbonnais et dans le Midi. Les principales usines

1. Enquête commerciale, Interrogatoires de MM. Roman et Henri Barbet.

1. Enquête commerciale, Interrogatoires de MM. Mimerel et Robert Belin.
2. Id., t. II, page 168.

de Follembray, Vauxroy, Quin-
Souvigny, Alais, Rive de Gier,
res.

à vitres a ses points principaux
on à Rive de Gier (10 fours),
Choisy, Monthermé, Miélin, etc.
ck (Moselle) fabrique des verres

; à cristal sont répartis comme il
quelquefois 3 à Baccarat, 2 à
, 1 à Choisy, 1 à la Garre, 1 à

bain, Cirey et Saint-Quirien,
etVaucelles, fabriquent des glaces.
rions pu comprendre encore dans
de nos productions industrielles
le fabrications particulières, dont
s, sans être comparables à ceux
des branches d'industrie, donnent cependant lieu à un commerce assez considérable. Parmi ces produits il n'en est pas de plus dignes d'intérêt que ceux qui forment, sous le nom d'*articles de Paris*, la base d'une partie essentielle de nos exportations : la lithographie, la librairie, les instruments de précision, la bijouterie, les armes de luxe, la tabletterie, les objets d'arts, etc., etc., ont obtenu de tout temps la faveur des consommateurs étrangers. On ne saurait donner ici un aperçu exact de l'immense quantité d'ouvriers occupés par les diverses fabrications de la capitale, qui dépassent bien certainement une valeur de deux cents millions de francs : les ouvriers qui s'y livrent sont, en général, les mieux rétribués, les plus intelligents, les plus capables, et jouissent d'une santé plus robuste, d'une aisance plus générale.

COMMERCE.

irtagée que l'Angleterre, qui ne
ande partie son commerce étran-
l'exportation de produits indus-
les autres nations, par leur pro-
peuvent un jour apprendre à se
'rance possède, dans son sol aussi
: varié, une mine inépuisable de
turels, et ces produits, par les qua-
ır sont propres, lui assurent sans
ıtrée et la conservation des mar-
onde entier. Chaque année elle
hors pour plus de 760 millions de
e son sol et d'objets manufactu-
ıt ses besoins, et achète en retour
le 690 millions de matières pre-
déjà travaillées, dont elle a be-
ion agriculture et ses fabriques;
ı commerce général, dont le mou-
de plus de 1,450 millions. Son
spécial, celui qui ne se rapporte
ıle consommation, ainsi qu'à l'ex-
es produits qu'elle vend au de-
'environ un milliard 50 millions,
nillions pour les importations, et
ıs pour les exportations. Ce com-
:portation et d'importation avec
rs est le grand pivot des richesses
, lorsque la civilisation est fort
aus lui, la production se borne-
soins de la consommation locale;
mmerce qui excite à produire le superflu, qui, par l'exportation, devient le nécessaire des nations étrangères.

Le commerce intérieur, le seul qui appartienne véritablement à la nation, le seul durable et le plus productif, consiste dans l'échange et le transport d'un point à un autre des objets nécessaires à la consommation ; c'est une répartition de l'inégalité des productions naturelles ou artificielles. Il est assez difficile d'évaluer le commerce intérieur ; M. Chaptal évaluait, en 1819, les produits

annuels de l'agriculture à.	4,678,728 885
les produits de l'industrie à	1,404,102,400
En supposant exacte cette approximation, et en admettant que ce chiffre n'ait pas changé, le total des produits s'élèverait à.......	6,082,831,285
Si l'on ajoute à cette somme le montant des importations, qui est de....	1,184,413,223
on aura la somme de ...	7,267,244,508
sur laquelle il convient de retrancher le montant des exportations, qui est de..	1,325,741,366
Le mouvement annuel du commerce intérieur serait donc de...........	5,941,503,142

COMMERCE DE LA FRANCE DE 1815 A 1834.

COMMERCE SPÉCIAL.[1]

Années.	Valeur des marchandises importées mises en consommation.				Valeur des marchandises exportées.		
	Matières nécessaires à l'industrie	Objets de consommation. Naturels.	Objets de consommation. Fabriqués.	Totaux.	Produits naturels.	Objets manufacturés.	Totaux.
1815	139,752,530	41,929,907	17,785,224	199,467,661	138,066,484	284,081,292	422,147,776
1816	145,288,280	67,646,678	29,763,7 5	242,698,753	133,661,491	414,041,826	547,706,317
1817	184,333,681	113,057,196	34,983,646	332,374,523	100,549,540	363,499,849	464,049,389
1818	201,738,348	103,838,338	29,997,802	335,574 488	135,039,148	367,244,935	502,284,083
1819	175,306,929	93,478,147	25,763,210	294,548.286	145,285,660	314,946,564	460,232,224
1820	220,258,708	88,549,913	26,200,945	335,009,566	161,55 ,591	381,561,183	543,112,774
1821	232,076,542	90,595,428	32,919,887	355,591,857	127,126,597	323,662,246	450,788,843
1822	252,615,886	79,593,379	36,781,268	368,990,533	126,792,824	300,886,332	427,679,156
1823	217,404,955	64,911,452	35,046.455	317,362,862	154,829,230	272,355,627	427,184,859
1824	271,101,280	91,218,224	38,698,823	401,018,127	166,896,366	338,940,146	505,836,512
1825	268,878,960	86,954,047	44,746,523	400,579,530	164,510,109	379,371,060	543,881,169
1826	296,104,305	99,216,231	40,795,936	436,116,472	149,561,029	311,466,142	461,027,171
1827	276,380,167	99,593,935	38,162,899	414,137,001	158,197,142	348,626,595	506,823,737
1828	278,590,868	136,845,918	38,323,551	453,760,337	167,377,012	343,838,910	511,215,922
1829	307,907,130	140,283,428	35,162,581	483,353,139	153,269,519	350,978,110	504,247,629
1830	303,385,328	153,546,829	32,310,528	489,242,685	119,459,235	333,442,106	452,901,341
1831	229,797,889	120,245,270	24,145,380	374,188,539	118,187,097	337,387,384	455,574,481
1832	280,988,356	196,117,7 5	27,987,377	505,09 ,488	146,622,3 5	360,792,629	507,414,974
1833	344,524,041	111,914,600	34,698,830	491,137,471	154,653,027	404,772,027	559,425,054
1834	360,036,968	106,688,951	37,201,121	403,933,048	146,804,551	363,127,826	509,992,377
1835							

COMMERCE GÉNÉRAL.

MARCHANDISES ARRIVÉES.

Années.	Par navires français. Nombre.	Par navires français. Tonnage.	Par navires français. Valeur des cargaisons.	Par navires étrangers. Nombre.	Par navires étrangers. Tonnage.	Par navires étrangers. Valeur des cargaisons.	Par terre. Valeur.	Totaux.
1825	3,387	329,725	220,123,027	4,218	414,670	113,150,281	200,348,084	533,622,392
1826	3,440	355,776	243,248,240	4,910	543,682	147,313,236	174,167 134	564,728,610
1827	3,350	353,102	230,140,195	4,439	475,509	136,042,007	199,621,926	565,804,228
1828	3,465	346,591	242,935,455	4,728	527,639	158,972,008	205,669,858	609,677,321
1829	3,018	331,049	241,178,956	5,070	581,755	179,574,370	195,600,071	616,353,397
1830	3,223	340,171	254,375,794	5,169	669,283	196,318,140	187,644,499	638,338,433
1831	3,375	333,216	203,623,884	3,951	461,194	130,296,489	178;905,178	512,825,551
1832	4,290	399,948	247,342,871	5,651	714,638	224,238,267	181,291,203	652,872,341
1833	3,561	358,157	278,153,354	5,115	622,735	188,963,825	226,158,573	693,275,752
1834	3,965	394,486	301,569,933	6,124	736,918	192,707,608	225,915,795	720,194,336
1385								

MARCHANDISES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES EXPORTÉES.

Années.	Par navires français. Nombre.	Par navires français. Tonnage.	Par navires français. Valeur des cargaisons.	Par navires étrangers. Nombre.	Par navires étrangers. Tonnage.	Par navires étrangers. Valeur des cargaisons.	Par terre. Valeur.	Totaux.
1825	3,908	354,311	245,252,999	5,994	400,440	218,885,407	203,155,708	667,294,114
1826	3,580	355,742	220,983,481	5,308	432,672	157,101,419	182,423,869	560,508,769
1827	3,522	346,370	235.129,660	5,321	439,842	210,504,550	156,767,066	602,401,276
1828	3,341	326,835	218,963,080	5,063	460,519	225,044,048	165.915,504	609,922,632
1829	3,101	316,462	216,785,846	4,490	420,228	223,562,445	167,470,355	607,813,646
1830	2,679	258,621	188,918,261	4,139	370,518	220,135,434	163,610,369	572,664,064
1831	2,071	326,253	191,198,457	4,240	362,981	263,029,493	163,941,961	618,169,911
1832	4,045	347,285	243,079,717	4,636	461,704	245,351,655	207,850,760	696,282,132
1833	3,675	318,840	239,948,358	4,580	464,028	310,460,201	215,907,753	766,316,312
1834	4,221	370,217	239,983,876	5.093	518,216	258,176,578	216,544,584	714,705,038
1835								

COMMERCE DE LA FRANCE
AVEC
CHACUNE DES PUISSANCES DE L'EUROPE.

COMMERCE SPÉCIAL.

	IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.		
	1825.	1830.	1833.	1825.	1830.	18
ngleterre	27,473,944	16,119,180	24,417,151	67,454,802	63,969,244	67,9
ays-Bas	67,878,716	59,285,525		56,051,415	36,578,700	
Hollande			4,103,407			11,6
Belgique			53,553,014			43,1
uède et Norwége	9,701.842	11,254,040	13,163,070	2,620,818	2,039,783	2.5
Danemark	936,874	731,444	2,669,658	1,363,221	1,315,833	1,9
Russie	12,603,967	38,294,453	19,523,5 8	7,039,553	6,707,565	8,0
Villes hanséatiques	3,352,094	6,738,974	4,755,772	9,086,319	9,097,603	14,2
utriche	5,304,532	3,129,652	4,695,244	1,106,176	3,557,055	3,6
Prusse	12,283,626	18,380,524	12,506,238	8,474,477	8,040,194	6,7
llemagne	26,643,603	32,442,129	21,657,573	33,513,854	35,635,841	37,8
uisse	11,332,24	12,457,704	11,927,713	22,061,527	26,743,733	32,2
tats sardes	49,210,406	68,558,073	74,709,755	30,931,379	27,579,613	30,1
oscane et États romains	8,744,149	7,215,821	7,064,553	5,426,874	6,966,276	8,5
aples et Sicile	8,613,735	12,732,960	9,504,713	8,622,051	7,022,559	7,1
spagne	16,273,034	22,916,117	30,920,426	53,272,629	34,245,237	44,2
ortugal	1,386,977	1,273,617	1,059,105	3,619,334	1,402,820	1,7
urquie	14,687,106	11,236,469		7,760,688	9,657,586	
Turquie			11,048,565			9,1
Grèce			126,414			1,4
Total	276,426,846	322,766,682	305,405,879	310,405,017	280,559,641	332,5

COMMERCE GÉNÉRAL.

	1825.	1830.	1833.	1825.	1830.	18
Angleterre	38,464,479	24,944,331	39,741,659	99,358,290	103,005,983	116,1
ays-Bas	79,762,118	65,275,282		75,154,248	36,475,666	
Hollande			5,480,678			16,0
Belgique			68,844,933			52,3
uède et Norwége	21,038,104	11,625,674	13,404,414	3,098,323	2,538,722	3,2
anemark	1,001,492	836,988	2,842,305	1,432,457	1,602,108	2,4
ussie	15,281,195	41,775,855	23,103,800	8,958,959	9,440,779	10,5
illes hanséatiques	6,737,029	9,773,574	8,561,775	11,890,485	12,937,679	18,0
utriche	26,468,464	32,457,658	48,243,379	2,663,250	6,633,919	6,6
russe	15,239,711	20,971,642	20,491,292	9,649,657	8,382,668	7,4
llemagne	29,755,071	33,452,201	28,367,138	35,711,412	37,558,181	41,9
uisse	18,572,063	19,479,839	31,168,003	31,979,586	41,925,035	58,1
tats sardes	56,338,489	73,429,079	68,637,600	40,451,412	40,306,952	49,6
oscane et États romains	12,513,300	11,398,535	9,538,663	6,503,049	9,239,706	11,6
aples et Sicile	15,011,007	15,558,095	15,127,867	10,792,909	8,767,056	10,9
spagne	29,516,918	30,791,687	43,844,595	68,[illegible]52,371	47,318,975	62,4
ortugal	1,689,876	2,174,205	1,811,978	4,033,102	1,806,093	2,0
urquie	18,607,703	15,939,049		10,158,794	13,057,960	
Turquie			17,164,911			14,4
Grèce			823,624			1,9
mmerce général avec l'Europe	385,987,019	409,883,704	447,198,614	420,488,304	380,997,482	486,2
mmerce spécial avec l'Europe	276,426,846	322,766,682	305,405,879	318,405,017	280,559,641	332,5
mmerce spécial hors d'Europe	124,152,684	166,476,003	185,731,592	225,476,152	172,341,700	226,9
mmerce général hors d'Europe	147,035,373	228,454,729	246,077,138	246,805,810	191,666,582	280,0
Importations	954,201,922	1,107,581,118	1 181,415,225	1,211,175,283	1,025,565,405	1,323,7
Exportations	1,211,175,283	1,025,565,405	1,525,741,566			
Total	2,145,377,205	2,133,146,523	2,810,184,889			

ntant du commerce d'importation et d'exportation pendant 9 années (1825 — 1833) 19,636,996,021 dont la moyenne est de 2,181,888,446.

EFFECTIF DE LA MARINE MARCHANDE AU 1er JANVIER 1833.

	Nombre.	Tonnage.
Navires de 800 tonneaux et au-dessus........	1	1,000
Navires de 700 à 800 t.	2	1,442
Navires de 600 à 700 t.	1	625
Navires de 500 à 600 t.	11	5,915
Navires de 400 à 500 t.	44	18,935
Navires de 300 à 400 t.	187	63,902
Navires de 200 à 300 t.	539	132,055
Navires de 100 à 200 t.	1,200	176,403
Navires de 60 à 100 t..	1,485	118,502
Navires de 30 à 60 t...	1,037	46,025
Navires de 30 tonneaux et au-dessous.......	10,518	82,303
Totaux....	15,025	647,107

Voici l'état du tonnage en 1833, par direction de douanes :

Bayonne............	6,537
Bordeaux............	78,915
La Rochelle..........	28,772
Nantes.............	59,389
Lorient.............	43,089
Brest..............	51,341
Saint-Malo..........	53,462
Cherbourg...........	35,025
Rouen..............	96,481
Abbeville............	23,142
Boulogne............	14,106
Dunkerque..........	18,373
Toulon.............	18,628
Marseille............	86,159
Montpellier..........	18,518
Perpignan...........	13,791
Bastia..............	6,379
Total....	647,107

La marine marchande française donc 15,025 navires, jaugeant e 647,107 tonneaux, et occupant 60,000 marins. Au 31 décembre 1 marine marchande anglaise comptait navires, jaugeant ensemble 2,460,5 neaux et employant 151,400 marir

La navigation par bateaux à vap lieu en 1834 dans 32 départem nombre des bateaux a été de 82, n pris les bâtiments de l'État, et sur bre on compte employés :

Au transport des passagers seulem
Id. des marchandises seuleme
Id. tant des passagers que des chandises..............
A la remorque...............
Id. et au transport des passage marchandises...........

Ces bateaux, considérés isolémei vent admettre au plus 350 passage moins 20. Leur charge est au plu tonneaux, et au moins 20. Le non passagers s'est élevé à 924,063, le marchandises à 22,909 tonneaux machines à vapeur existent dans le teaux; 68 sont à basse pression, haute pression. De tous les appa teurs, le plus fort est celui du bate peur le *Neptune*, qui sert à la r dans la Seine Inférieure : cet app composé de deux machines à vap une force totale de cent quara vaux [1].

MOUVEMENT DE LA GRANDE ET DE LA PETITE NAVIGATION DE LA FRANCE E

ENTRÉE.

	Navires.	Tonnage.
Navigation avec l'étranger et les colonies..	3,561	358,157
Pêche.............	4,442	79,160
Cabotage...........	78,123	2,523,632
Totaux des entrées.	86,126	2,960,949

SORTIE.

	Navires.	Tonnage.
Navigation avec l'étranger et les colonies..	3,675	318,840
Pêche..............	4,531	097,129
Cabotage...........	75,957	2
Totaux de la navigation française..........	84,163	2

NAVIGATION ÉTRANGÈRE.

Entrée............	5,115	
Sortie.............	4,580	
Totaux de la navigation étrangère...	9,695	1
Totaux de la navigation française...	170,289	5
	179,984	6

1. Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines pendant l'année 1835, page 2

COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1823, 1829 ET 1832[1].

IMPORTATIONS.	1823.	1827.	1832.
Martinique	13,627,037	23,391,784	17,381,981
Guadeloupe	9,219,078	20,493,960	17,795,925
Guyane	1,923,941	2,754,039	1,882.337
Bourbon	8,944,498	11,026,269	6,763,222
Sénégal	1,886,223	4,415,559	3,268,651
	36,600,777	62,081,611	47,092,116
EXPORTATIONS.			
Martinique	16,840,615	25,726,196	13,946,941
Guadeloupe	16,019,265	22,287,538	16,736,635
Guyane	2,045,427	2,219,992	1,740,370
Bourbon	9,998,627	13,790,107	14,025,926
Sénégal	1,774,837	3,310,518	2,693,862
	46,677,771	67,334,351	49,142,734

COMMERCE DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1834[2].

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

IMPORTATIONS.	MARCHANDISES ARRIVÉES, (Commerce général.)			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. (Commerce spécial.)	
	par mer.	par terre.	total.	Valeurs.	Dts. perçus.
Matières nécessaires à l'industrie	326,930,746	127,768,462	454,699,208	360,036,968	38,995,758
Objets de consommation naturels	132,633,328	12,876,118	145,509,446	106,688,959	55,863,866
Objets de consommation fabriqués	34,714,467	85,271,215	119,985,682	37,207,121	6,539,343
Totaux	494,278,541	225,915,795	720,194,336	503,933,048	101,398,967

EXPORTATIONS.	MARCHANDISES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES. (Commerce général.)			MARCHANDISES FRANÇAISES. (Commerce spécial.)	
	par mer.	par terre.	total.	Valeurs.	Dts. perçus.
Produits naturels	177,572,042	60,643,706	238,215,748	146,864,551	663,910
Objets manufacturés	320,588,412	155,900,878	476,489,290	363,127,826	423,432
Totaux	498,160,454	216,544,584	714,705,038	509,992,377	1,087,342

NAVIGATION.

ENTRÉE DES BATIMENTS.	Nombre de navires.	Tonnage.	MARCHANDISES ARRIVÉES PAR MER, (Commerce général.) des colonies françaises.	de l'étranger.	Total.
Navires français	3,965	394,486	70,440,283	231,129,650	301,569,933
Navires étrangers portant pavillon du pays d'où ils viennent	5,171	604,170	—	164,633,353	164,633,353
Navires étrangers autres pavillons	953	132,748	—	28,075,255	28,075,255
Totaux	10,089	1,131,404	70.440,283	423 838,258	494,278 541

1. Documents statistiques, publiés par le ministère du commerce en 1835, page 67 à 69.
2. Tableau général du commerce de la France en 1834, publié par l'administration des douanes.

SORTIE DES BATIMENTS.		Nombre de navires.	Tonnage.	MARCHANDISES FRANÇ[...] ET ÉTRANGÈRES EXPORTÉES [...] (Commerce général[...]) pour les colonies françaises.	à l'étranger	
Navires français		4,221	370,217	49,982,594	190,001,282	23
Navires étrangers	portant pavillon du pays où ils vont	4,217	376,503	—	211,597,820	21
	autres pavillons	866	141,713	—	46,578,758	4
Totaux		9,304	888,433	49,982,594	448,177,860	49

ENTREPOTS.

Valeur des marchandises				
en entrepôt au 31 décembre 1833				11
entrées en entrepôt pendant l'année 1834	Par importation	directe	13,012,920	46
		par transit	410,300,267	
	Par mutation d'entrepôt		46,017,780	
Total				58
retirées des entrepôts pendant l'année 1834	Pour la consommation		286,582,171	43
	Pour la réexportation	par mer	60,779,846	
		par transit	39,246,632	
	Par mutation d'entrepôt		52,360,112	
en entrepôt au 31 décembre 1834				14

TRANSIT.

EXPORTATIONS.	Valeurs des marchandises qui, expédiées en tran[...] France, ont consommé leur destination pendant l'an[...] Par navires français.	Par navires étrangers.	Par terre.	
Produits naturels	19,295,492	1,658,668	22,935,940	43
Objets manufacturés	14,343,456	34,637,376	30,879,396	79
Totaux	33,638,948	36,296,044	53,835,336	123

PRIMES. — Valeurs des marchandises exportées avec jouissance de prime............
Sommes payées pour primes..

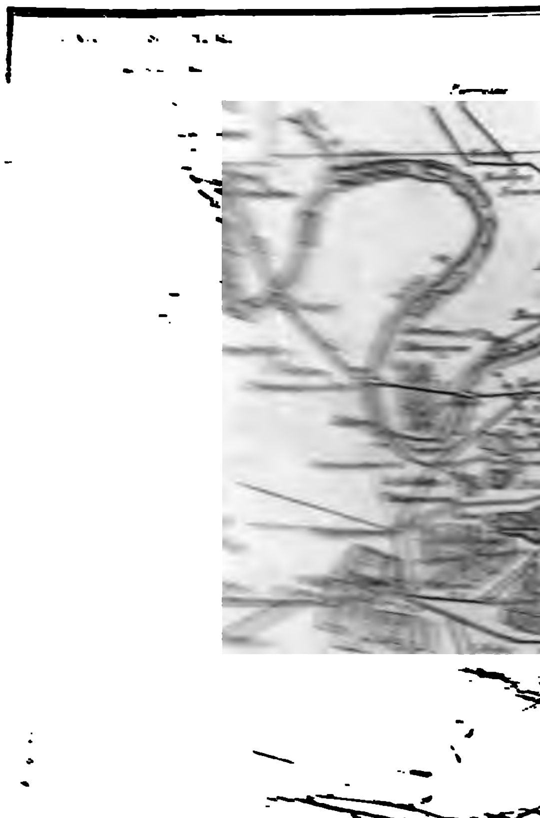
NUMERAIRE. — Le mouvement en numéraire n'est pas compris dans le relevé des importations et exportations présenté ci-dessus.
Les entrées et les sorties qui ont pu en être constatées sont { pour l'entrée, de / pour la sortie, de I

SAISIES. — Valeurs des marchandises saisies { à l'importation........... 1,125,747 / dans l'intérieur du royaume 187,275 }

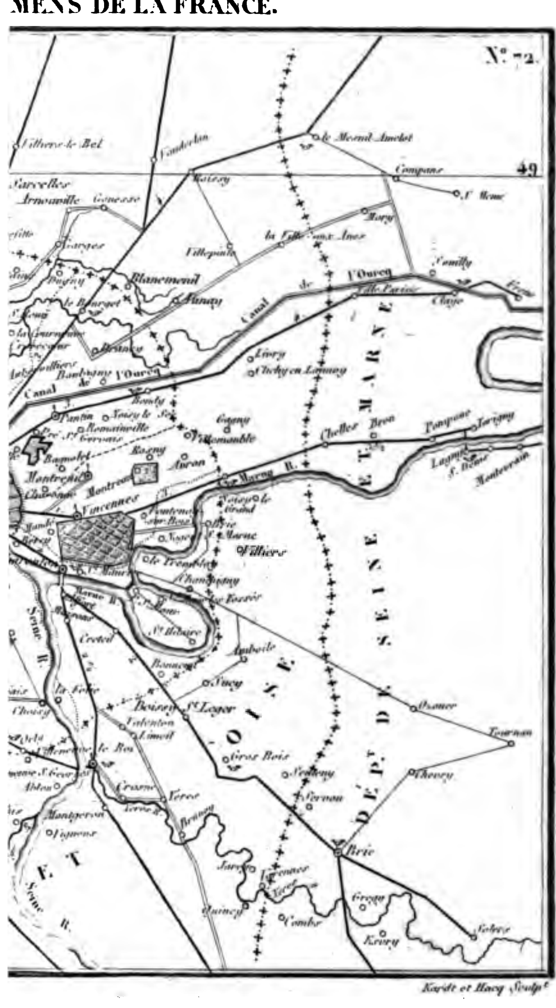
FIN DE L'APERÇU STATISTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

ÉTAT ANCIEN.



MENS DE LA FRANCE.



’24,

ı, N°12.

Guide Pittoresque
DU
)YAGEUR EN FRANCE.

PARIS ET SES ENVIRONS.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

APERÇU STATISTIQUE.

partement de la Seine est formé en entier d'une partie de la ci-devant province de France, et tire son nom, comme la plupart de ceux du royaume, de sa prin-vière, qui le traverse du sud-est au nord-ouest. Enclavé dans le département de -Oise, c'est le plus petit de tous les départements de la France, mais c'est le plus elativement à sa superficie. — Le climat est sain et tempéré; la hauteur moyenne : du thermomètre est de + 9 à 10 degrés de Réaumur; la température moyenne est de + 18°, et celle de l'hiver de — 3°. Toutefois cette température est sujette ndes variations : dans l'été de 1793, le thermomètre s'est élevé jusqu'à + 30°; il t + 28° dans les mémorables journées de juillet, et descendit à — 18° dans de 1795. La Seine gèle, après quelques jours d'un froid continu, de — 6°. ents dominants sont ceux du sud, de l'ouest et du nord; les deux premiers amènent et l'humidité. Les vents du nord-est, de l'est et du sud-est, amènent presque tou-beau temps; mais ils ne soufflent guère que pendant un quart de l'année.
rritoire du département de la Seine est généralement uni : on y trouve cependant s collines, mais point de montagnes proprement dites. Les points culminants, sus du niveau de la mer, sont la butte Montmartre, dont l'élévation est de :tres, et la butte Saint-Chaumont, élevée de 123 mètres. — Le sol n'est pas nt bon dans toute son étendue : cependant la grande quantité d'engrais qu'offre nage de la capitale, et le soin particulier que l'on donne à la culture, sup-à la qualité du terrain. Il s'y trouve beaucoup de collines, des plaines de la ande fertilité et des pâturages excellents. On cultive une très-grande quantité de et d'arbres fruitiers dans les terres sablonneuses et légères; ils forment le il produit des communes rurales les plus voisines de Paris. La Seine et la Marne, navigation active favorise un commerce considérable, y coulent dans plusieurs ns, fertilisent de belles plaines et de riches prairies, au-delà desquelles de riants , couverts d'habitations charmantes, offrent des sites agréables et variés, embellis paysage enchanteur. Une infinité de grandes routes le traversent en tous sens. les, bordées de deux rangs de beaux arbres, larges et pavées sur toute leur lon-ressemblent à de magnifiques avenues, qui annoncent le voisinage et l'opulence pitale du plus beau royaume du monde. Les campagnes voisines de Paris parti-lu luxe, de l'aisance et de la magnificence de cette grande cité. Les bois de ie, de Vincennes, de Meudon, de Fleury, et quelques bouquets disséminés à Romain-ondy, Fontenay, etc., forment aux environs des promenades solitaires délicieuses.
épartement de la Seine a pour chef-lieu Paris, ville capitale du royaume. Il est n 3 arrondissements et en 20 cantons, renfermant 81 communes. — Superficie, s carrées. — Population, 935,108 habitants.
RALOGIE. Indices de manganèse, pyrites sulfureuses. Carrières nombreuses de pierre à Saint-Maur, Neuilly, Ivry, Arcueil, Bagneux, Vaugirard, etc. Plâtre d'excellente à Montmartre, au Mont-Valérien, Châtillon, Belleville, Ménilmontant. Sable à s. Argile de diverses natures. Craie. Tourbe, etc.

Sources minérales à Passy, à Auteuil. Indices de sources sulfureuses à Villetaneuse.

Productions. Toutes les céréales, légumes et fruits en abondance; vin, cidre; très-peu de bois, pâturages. Menu gibier. Bon poisson d'eau douce. Vaches laitières, ânes, chèvres, moutons mérinos, chèvres cachemires. — Nombreuses pépinières. Culture en grand des légumes potagers, portée au plus haut degré de perfection.

Industrie. Manufactures de draps fins, tissus mérinos et cachemires, châles, gazes, tulles, crêpes, blondes, dentelles, indiennes; papiers peints. Fabriques de chapellerie; passementerie, mercerie; bonneterie de soie et de coton; broderies en tout genre; modes, nouveautés, chapeaux de paille et de soie, fleurs artificielles; sellerie et carrosserie; meubles, bronzes et dorures, acier poli; coutellerie de luxe; horlogerie, orfévrerie, joaillerie, bijouterie fine et fausse, plaqué d'or et d'argent, boutons de métal, or et argent battu, limes, outils, mécaniques de toute espèce, instruments de mathématiques, de physique et d'astronomie; quincaillerie fine, perles fausses, tabletterie, parfumerie, chocolat, liqueurs, gants de peau, cartonnage, brosses et pinceaux, bouchons de liége, cordes d'instruments, plomb de chasse et laminé, caractères d'imprimerie, clous, bougies, chandelle, colle-forte, amidon, acides minéraux, produits chimiques, savon, céruse, [illegible] vernis, porcelaine et cristaux. Nombreuses teintureries en soie, laine, fil et coton; blanchisseries de cire, raffineries de sucre et de sel, distilleries, amidonneries; lavoirs de laines, tanneries, corroieries, maroquineries; filatures de coton, de laine et de duvet de cachemire; blanchisseries de toiles, verreries, faïenceries; appareils considérables pour la confection du gaz hydrogène servant à l'éclairage. — Exploitation en grand des carrières de pierres à bâtir, et du plâtre. — Manufactures royales des glaces, des tabacs, de tapisseries et tapis de pied, etc.

Commerce de vins, eaux-de-vie, esprits, liqueurs, huiles, vinaigre, eaux minérales naturelles et factices, grains, farines, légumes secs, fourrages, beurre, fromages, comestibles, marrons, fruits, poisson d'eau douce, marée, huîtres, sel, fer, laines, coton, soie, épicerie, droguerie, denrées coloniales de toute espèce, bois de chauffage et de charpente, charbon de bois, houille, bois des îles, couleurs et vernis, marbre, pierres de taille, tuiles, ardoises, faïence, porcelaine, cristaux, verre à vitres, draperie et toilerie, soieries, rubans et nouveautés, librairie, gravures et produits lithographiques, etc. — Entrepôt des denrées et marchandises destinées à la consommation de Paris.

VILLES, BOURGS, VILLAGES, CHATEAUX ET MONUMENTS REMARQUABLES; CURIOSITÉS NATURELLES ET SITES PITTORESQUES.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS.

ASNIÈRES-SUR-SEINE. Village situé à 2 l. de Saint-Denis et à 2 l. de Paris. Pop. 519 hab. Il est assez bien bâti, dans une position agréable, sur la rive gauche de la Seine, que l'on y passe sur un pont nouvellement construit. On y remarque une place publique plantée d'arbres en quinconce, ainsi qu'un beau château et plusieurs jolies maisons de campagne.

AUBERVILLIERS. Grand et beau village, situé dans la plaine de Saint-Denis, à une demi-lieue de cette ville et à 2 l. de Paris. ⊠ Pop. 2,230 hab.

Ce village portait autrefois le nom de Notre-Dame-des-Vertus, à cause d'une image de la Vierge que l'on voyait autrefois dans l'église de la paroisse, et qui était en grande vénération dans toute la contrée: la [illegible] de l'église date du règne de Henri II, ainsi que la tour qui lui sert de clocher, où l'on voit la date de 1541. C'est à Aubervilliers que séjourna Henri IV pendant le siége de Paris. Ce village a été ruiné pendant les guerres des Armagnacs, et presque entièrement détruit par les Prussiens en 1815. — *Fabriques* de vinaigre. Raffinerie de sucre.

AUTEUIL. Beau village, bâti dans une belle situation, sur une colline qui borde la rive droite de la Seine, à 2 l. 1/2 de Saint-Denis, 1 l. 3/4 de Paris. ⊠ Pop. 2,764 h.

Le coteau sur lequel s'élève Auteuil présente un grand nombre de jolies maisons de campagne, dont l'agrément est augmenté par la proximité du bois de Boulogne, de

e Saint-Cloud et de Versailles. Plu-
ersonnages célèbres ont habité ce
Boileau, Molière, Chapelle, Frank-
idorcet, Helvétius, Houdon, Caba-
nfort, y avaient leurs maisons. On
ore aujourd'hui, dans la deuxième
auche, après l'église, en allant à
oud, celle de Boileau, qui y faisait
r ordinaire pendant la belle saison,
se plaisait à recevoir les plus célè-
rateurs de son temps, notamment
, Racine, La Fontaine et Molière.
nonde connaît l'aventure plaisante
arriva dans un des soupers d'Au-
vin ayant jeté les convives dans la
plus sérieuse, leurs réflexions sur
es de la vie et sur cette maxime,
remier bonheur est de ne point
t le deuxième de mourir prompte-
ur firent prendre l'héroïque réso-
ller sur-le-champ se jeter dans la
ls y allaient; elle n'était pas loin.
lors leur représenta qu'une si belle
vait avoir le jour pour témoin. Ils
nt, et se dirent en se regardant les
itres : « Il a raison ! » A quoi Cha-
a : « Oui, messieurs, ne nous noyons
in, et, en attendant, allons boire
nous reste. »
d'Auteuil fut construite vers le
cle; mais la façade et la tour, dont
est en pierre et de forme octogone,
XIIe siècle. On y voit le tombeau
Nicolaï, premier président de la
des comptes, mort en 1731. Sur
ublique est un obélisque en mar-
upporte un globe surmonté d'une
ie, élevé à la mémoire du chance-
esseau : on lit sur la base, entre
criptions, la suivante :

LA NATURE
NE FAIT QUE PRÊTER
RANDS HOMMES A LA TERRE.
VENT, BRILLENT, DISPARAISSENT.
EXEMPLE ET LEURS OUVRAGES
RESTENT.

possède une fontaine d'eau mi-
ugineuse froide, qui jouissait, en
ie grande réputation. Dans la belle
bal champêtre, établi sous les
rages qui avoisinent la porte dite
est le rendez-vous ordinaire de
e société de Paris.
es de briques façon anglaise. Im-
'indiennes. Glacière (au Point-du-
Fête patronale le 15 août et le
suivant.

BAGATELLE. *Voy.* NEUILLY.

BAGNOLET. Village situé dans le fond d'un vallon agréable, entre Montreuil et Romainville, à 1 l. 3/4 de Saint-Denis, 1 l. 3/4 de Paris. ✉ Pop. 1,100 hab. — *Fabriques* de carton. Blanchisserie de cire. Exploitation de carrières de plâtre. — Fête patronale le 1er dimanche de septembre.

BATIGNOLLES-MONCEAU (les). Beau village de formation récente, situé proche de la barrière Clichy et traversé par la route qui mène à Saint-Ouen; considéré comme un des faubourgs de Paris, c'est, sans contredit, le plus élégant. A 2 l. de Saint-Denis. ✉ Pop. 6,850 hab. — *Fabriques* de clous, savon, sel ammoniac. Distilleries d'eau-de-vie.

BAUBIGNY. Village situé à la source du Ru de Montfort, près du canal de l'Ourcq, à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et à l. de Paris. Pop. 250 hab.

BELLEVILLE. Village situé à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et à 1 l. de Paris. ✉ Population, y compris Ménilmontant et la Courtille, qui dépendent de cette commune, 9,900 hab.

Belleville est un village fort ancien où les rois de la première race avaient un château; son premier nom était *Saviæ*, qu'il changea en celui de Poitrinville, dit Belleville. Il s'est beaucoup augmenté depuis 60 ans, et touche maintenant aux barrières de Paris.

Ce village est bâti dans une charmante situation, sur une hauteur en grande partie couverte de maisons de campagne agréables, et peuplé de guinguettes placées sous des berceaux, dans des jardins bien ombragés, où, les jours de fête, pendant la belle saison, se porte une foule innombrable de Parisiens qui viennent y goûter les plaisirs de la danse et de la promenade. L'avantage de sa position, à proximité de Paris et des prés Saint-Gervais, et la salubrité de l'air qu'on y respire, l'ont aussi fait choisir pour y placer plusieurs maisons d'éducation des deux sexes.

Les hauteurs de Belleville, de Ménilmontant et de la butte Saint-Chaumont, sont célèbres par le courage héroïque que les élèves de l'École polytechnique et les guerriers français y déployèrent le 30 mars 1814, contre les armées réunies de toutes les puissances de l'Europe.—Aux environs, on remarque de vastes carrières de plâtre, qui forment des galeries dont les voûtes élevées sont soutenues par des piliers conservés dans la masse de l'exploitation.

Fabriques de limes, cuirs vernis, carton de pâte, porcelaine, produits chimiques, crayons. Filature et fabrique de tissus unis de cachemire. Affinage d'or et d'argent.

BONDY. Village situé à 2 l. 1/2 de Saint-Denis et à 3 l. de Paris. ⊠ ✪ Pop. 2,385 hab. Il est bâti dans une plaine fertile, près du canal de l'Ourcq, et donne son nom à une forêt autrefois infestée par les voleurs et tellement redoutée, qu'elle est passée en proverbe pour désigner un lieu de brigandage. Aujourd'hui cette forêt est percée de belles routes et offre une multitude de promenades agréables. On voit à Bondy un joli château, entouré d'un beau parc, et plusieurs belles maisons de campagne. — *Fabriques* de fécule. Éducation des mérinos.

BOULOGNE. Beau et grand village, très-agréablement situé entre le bois qui porte son nom et la Seine, à 2 l. 3/4 de Saint-Denis et à 2 l. 3/4 de Paris. ⊠ Population, 5,391 hab.

Le village de Boulogne n'est séparé de Saint-Cloud que par la Seine, qu'on y traverse sur un fort beau pont de pierre de douze arches. Sous les rois de la première et de la deuxième race, il se nommait Menus-lez-Saint-Cloud, mais, en 1320, quelques habitants de ce lieu, à leur retour d'un pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, firent bâtir auprès du village de Menus une église exactement semblable, dit-on, à celle qu'ils venaient de visiter, et qui reçut le nom de Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine, puis de Boulogne-la-Petite; le village finit par retenir le nom de Boulogne. Cet édifice gothique fut achevé en 1343, et agrandi dans le siècle suivant.

Le village de Boulogne est un des plus remarquables des environs de Paris. Il est grand, percé d'une longue et belle rue, bien bâti, et formé principalement de belles maisons de campagne, qui comptent parmi leurs agréments les charmantes promenades qu'offrent le bois de Boulogne et la proximité du parc de Saint-Cloud.

Le bois de Boulogne, dont la contenance est d'environ 2,000 arpents, portait jadis le nom de bois de Rouvray; les Parisiens, obligés de le traverser pour aller à Boulogne, s'habituèrent à lui donner ce dernier nom, qui lui est resté. Avant la révolution, il ne présentait plus que des bois décrépits, presque mourants de vieillesse. Lorsque Napoléon eut choisi Saint-Cloud pour sa résidence d'été, il fit faire dans ce bois d'immenses défrichements, de nombreuses plantations, et en peu d'années il offrit une des promenades les mieux percées et les plus agréables des environs de Paris. En 1815, les troupes anglaises, sous les ordres du général Wellington d'odieuse mémoire, y établirent leur camp, et, pour se construire des baraques, rasèrent les taillis, les chênes séculaires, les arbres même des avenues de cette magnifique promenade! Vingt ans se sont écoulés depuis cette époque, et le bois de Boulogne conserve encore les traces de cette dévastation. Ce bois est enclos de murs et fermé de onze portes ou grilles, dont deux au nord, la porte Maillot, qui donne sur la belle avenue de Neuilly, et la porte de Neuilly, qui conduit à ce village; quatre à l'ouest, la porte Sainte-James, qui donne sur le parc de ce nom, la porte de Madrid, ainsi nommée d'un château construit par François Ier en 1520, et aujourd'hui détruit, la porte de Bagatelle, qui tire son nom de ce château (*voyez* NEUILLY), et la porte Longchamps, qui doit le sien à une ancienne abbaye dont nous parlerons ci-après. A l'extrémité méridionale du bois, il y a deux portes, celle de Boulogne et celle des Princes, qui conduit au village de Brillancourt. Les trois portes du bois du côté de l'est donnent sur les villages d'Auteuil, de Passy et sur le faubourg de Chaillot : la seconde porte le nom de la Muette, à cause de sa proximité du château de ce nom (*voy.* PASSY).

Le bois de Boulogne est percé d'une infinité de routes et de ronds-points. A l'exception de quelques arbres qui bordent les avenues, il n'est planté qu'en taillis, qui commencent à donner d'épais ombrages, et offrent des promenades gracieuses très-vivantes et très-fréquentées dans la belle saison. C'est à cette époque le rendez-vous des heureux du jour, qui parcourent ses nombreuses allées dans leurs légers ou fastueux équipages; c'est aussi dans ses longues routes que les brillantes cavalcades de Paris, après avoir charmé de leur tumultueux éclat l'admirable avenue des Champs-Élysées, viennent se faire admirer encore. Qui ne connaît le bois de Boulogne, rendez-vous de chasse, de festins et de danse, rendez-vous d'amour, et surtout d'affaires d'honneur, rendez-vous enfin de promenades à pied, à cheval, à âne, en voiture à deux et à quatre roues, depuis le modeste cabriolet de place jusqu'au hardi phaéton et l'élégant wiski; depuis l'humble fiacre jusqu'à la légère calèche et au brillant landau? Est-il quelqu'un de nos lecteurs, même parmi ceux qui habitent la province et les pays étrangers, qui n'ait été au moins une fois

e Boulogne, comme gastronome, u promeneur? qui n'y soit allé elle ou pour rêver à sa belle? champion ou comme témoin d'un peut-être aussi en est-il peu qui couru en tous sens, qui en con- ous les détours, et surtout qui dans son ancien état.

e de Longchamps était un mo- l'ordre de Cîteaux, situé à l'ex- bois de Boulogne, sur la rive la Seine. Ce monastère fut fondé IIe siècle, par Isabelle de France, int Louis, qui y finit ses jours en eligieuses de cette abbaye suivaient saint François. En 1543, leurs eur discipline commencèrent à se elles sortaient et recevaient des s au parloir; enfin, le scandale qu'il fut question de les réfor- on n'y parvint qu'en partie, et ndain se perpétua dans cette ab- 'à sa suppression, qui eut lieu en at cette époque, il se faisait cha- , les mercredi, jeudi et vendredi ine sainte, un pèlerinage dont une espèce de concert spirituel: ient pour voir, les autres pour es femmes venaient y montrer s toilettes et leurs attraits, la ri- 'élégance de leurs voitures, de s et de leurs équipages; les étran- nt y faire assaut de magnificence ançais; on se réservait pour ces it ce qu'il y avait de plus frais, iveau, de plus original. Le peu- lait à pied, les jeunes gens riches orgnant insolemment, comme au- toutes les femmes. Les sapins dé- inés par des rosses efflanquées, essortir la richesse et l'élégance s de maîtres. Les artisans bu- enivraient; l'église était déserte, étaient pleins: c'est ainsi qu'on passion de Jésus-Christ. L'arche- Paris crut arrêter le scandale en la musique aux religieuses. On leur église pour entendre leurs , et on finit même par ne plus y La promenade de Longchamps, une si grande affluence dans les ois de Boulogne, cessa en 1792 1796. La file des voitures en- porte Maillot, traversait le bois e jusqu'à Longchamps sans s'ar- rtait par une autre porte. Cette se continue encore tous les ans; mais les voitures ne vont guère au-delà de la barrière de l'Étoile.

Le village de Boulogne a des fabriques d'eau de javelle, de cire à cacheter, de soude. — *Commerce* de fer, bois et charbon de terre.

BOURGET (le). Village composé d'une seule rue, situé à 1 l. 1/4 de Saint-Denis et à 3 l. de Paris. ☒ ☋ Pop. 575 hab.— *Fabriques* de toiles cirées et de taffetas gommés. Éducation des mérinos.

CHAPELLE-SAINT-DENIS (la). Ce village, dont les premières maisons se rapprochent des barrières de la capitale, semble n'être qu'une extension du faubourg Saint-Denis. Il forme cependant une commune séparée, qui doit son origine à une chapelle élevée en l'honneur de sainte Geneviève. Les Anglais la brûlèrent en 1358, et les Armagnacs en 1418. C'est sur son territoire que se tenait autrefois la fameuse foire du Landit (*voy.* Saint-Denis).

A l'extrémité de ce village commence la belle avenue qui conduit à Saint-Denis, dont on découvre de là les clochers: à gauche, s'élève la butte Montmartre.—C'est la patrie de Claude-Emmanuel Luillier, surnommé Chapelle, du lieu où il reçut le jour, et connu par le charmant Voyage de Chapelle et de Bachaumont.

Fabriques de liqueurs fines, produits chimiques, fécule, vinaigre. Toiles cirées, peaux de buffle. Distilleries d'eaux-de-vie. Raffinerie de sel.—*Commerce* de vaches laitières et de porcs. — A 1 l. 1/2 de Saint-Denis. ☒ ☋ Pop. 2,472 hab.

CHARONNE (le grand et le petit). Village qui touche aux barrières de l'est du faubourg Saint-Antoine. Il comprend une partie du parc de Bagnolet et de Ménilmontant, ainsi que le hameau du Petit Charonne. L'église paroissiale, bâtie sur la pente d'un coteau, est une des plus anciennes des environs de Paris. A 2 l. 1/4 de Saint-Denis et 1 l. 1/4 de Paris. ☒ Pop. 2,361 hab.

Fabriques de papiers peints, produits chimiques, couleurs. École d'arts et métiers. Blanchisserie de cire et fabrique de bougie.

CLICHY-LA-GARENNE. Village situé dans une belle plaine, entre la rive droite de la Seine et la route de Saint-Denis à Versailles, à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et à 3/4 de l. de la barrière de Clichy, qui donne entrée au beau quartier de la Chaussée-d'Antin. ☒ Pop. 3,109 hab.

Ce village est très-ancien. Les rois de la première race y avaient un palais où Dago-

bert épousa, en 625, Gomatrude, qu'il répudia quatre ans plus tard également dans cet endroit, où il se maria ensuite avec Nantechilde, suivante de sa première femme. Dagobert y fit son séjour le plus ordinaire, et il affectionnait tellement Clichy, qu'il engagea la plupart des hommes de sa cour à y bâtir des habitations.—Le 26 mai 627, Clotaire II convoqua dans son palais de Clichy un concile mixte, composé d'évêques et de laïques, pour régler les affaires du royaume. Deux autres conciles y furent encore convoqués en 636 et en 653.—La construction de l'église paroissiale est due à l'illustre saint Vincent de Paul, qui était curé de Clichy en 1612.

C'est à Clichy que se tenait, pendant les années 1795—96—97, le fameux club dit la Société de Clichy; réunion d'un parti qui travaillait ouvertement à la contre-révolution, et qui fut anéanti par la révolution du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

Dans la journée du 30 mars 1814, les grenadiers et les chasseurs de la garde nationale parisienne se replièrent sur le village de Clichy, et prirent poste aux fenêtres et sur la plate-forme du bâtiment de la barrière. Les troupes de ligne qui les secondaient prirent place aux créneaux du tambour en charpente; les canonniers vétérans se placèrent aux embrasures, et un feu vif et nourri força les troupes étrangères à se jeter dans les maisons. Le maréchal Moncey, pour préparer un second point de défense, fit construire en arrière un retranchement de charrettes et de bois de chantier: à sa voix, les sapeurs-pompiers, les femmes et les enfants improvisèrent ce retranchement. Le travail avançait avec une rapidité incroyable, et bientôt une seconde barricade allait s'élever au bas de la rue, lorsque la trompette annonça l'armistice, et le feu s'éteignit sur toute la route; mais un nouveau mouvement de tirailleurs russes parut offensif, et le combat recommença entre eux et la garde nationale. De nouveaux ordres survenus arrêtèrent cette reprise d'hostilité. Clichy fut livré aux troupes étrangères, qui, furieuses d'avoir été arrêtées si long-temps sous les murs de Paris, livrèrent cette commune au pillage.

Fabrique importante de céruse dite de Clichy, supérieure en qualité aux céruses de Hollande et des autres pays étrangers; de produits chimiques renommés, sel ammoniac, colle-forte, vernis, cordes à boyau, plomb laminé, tuiles de Bourgogne. Teintureries et apprêts divers.

COLOMBES. Grand et beau village, très-agréablement situé sur une colline dont l'aspect est au nord, et presque à l'extrémité d'une plaine renfermée dans le second coude que forme la Seine au sortir de Paris. A 2 l. 1/4 de Saint-Denis et à 3 l. 1/4 de Paris. Pop. 1,649 hab.

Ce village est généralement bien bâti, et remarquable par plusieurs belles places publiques bien plantées. On voit aux environs plusieurs maisons de campagne fort agréables, dans l'une desquelles le bon Rollin composa son Histoire ancienne.—*Fabriques* de colle-forte, bonneterie en coton, fécule de pommes de terre. Épuration d'huiles.

COURBEVOIE. Village situé sur une des collines qui bordent la rive gauche de la Seine, et d'où l'on jouit d'une vue fort étendue. A 2 l. 1/2 de Saint-Denis et 2 l. 1/4 de Paris. ⊠ 📯 Pop. 1,934 hab.

Il y a peu de villages, aux environs de Paris, qui possèdent autant de jolies maisons de plaisance bâties entièrement en pierres, que Courbevoie; presque toutes ont de fort beaux jardins, avec des charmilles qui forment des masses de verdure et servent de fonds aux divers tableaux. Parmi ces habitations, celle connue sous le nom de Château des Colonnes, créée par M. Poze, fermier-général, est une des plus jolies et des plus agréables (*voyez la gravure*). Le château se distingue par une gracieuse élégance, et l'architecture peut en être proposée comme un véritable modèle; il y a dans l'ensemble de l'édifice une harmonie et une variété qui lui donnent un aspect d'un effet aussi nouveau que pittoresque. En avant de la façade principale règne un large perron dans toute son étendue, au-dessus duquel est une galerie formée par une colonnade de l'ordre Pœstum. A droite et à gauche, sur cette façade, sont deux pavillons en saillie, formant, au premier étage, des terrasses ornées de colonnes doriques; le tout est surmonté d'une corniche du même ordre et d'un attique au centre.—Les jardins, dessinés dans le principe à la française, l'ont été depuis dans le genre pittoresque; ils sont ornés d'une collection précieuse de statues et de bustes en marbre. On remarque surtout, au milieu d'une vaste pelouse plantée d'arbres des espèces les plus variées, un groupe de lutteurs, attribué à Canova, et les bustes des douze Césars, exécutés dans des proportions colossales. — Du château, la vue générale embrasse une vaste étendue: d'une part, on voit en face s'élever majestueusement les flèches gothiques de Saint-



Rauch del — Skelton sc

CHÂTEAU DES COLONNES

à Courbevoie



Rauch del. Skelton sc.

SAINT-DENIS.

21

te, on découvre les îles de là les hauteurs de Montmar- la vue s'étend jusqu'aux co- morency.

de Courbevoie, construite de Louis XV pour loger le , est la plus considérable des ris. Elle consiste en un grand ent de 64 toises de face, si- la cour, et ayant deux ailes ce côté, le bâtiment et ses partagés dans leur longueur r donnant entrée aux cham- le la terrasse, trois pavillons s sur cette façade, qui, ainsi corps-de-logis, est élevée de -dessus du rez-de-chaussée. milieu, décoré d'un fronton grande porte en arcade, con- vestibule et un vaste escalier. les angles sont distribués en ciers. Sur les côtés de la cour, bâtiments en regard, ayant lons à leurs extrémités. Le est fermé par un mur, con- appuyés divers pavillons sy- milieu de tous ces bâtiments cour ombragée de plusieurs Derrière le bâtiment princi- le terrasse, plantée d'arbres, ndue est fort agréable; sur les jardins à l'usage des officiers. oissiale a été reconstruite ier en 1789. La nef princi- e d'une ellipse. L'extérieur n corps peu élevé en forme r lequel se dessine, en avant- it péristyle de quatre colon- ordre grec pœstumien, qui elques marches sur le sol de couronne un fronton trian- a corniche de l'entablement, , règne dans tout le pourtour rotonde. Une belle porte, chambranle et d'une corni- intérieur du péristyle, dont é de bossages; au-dessus de lèvent trois gradins, qui, fai- ment, lient la coupole à la re de l'édifice. Le caractère de cette élévation, le style coration, et les belles propor- yle, peuvent faire considérer mme un exemple des bonnes e l'art vers la fin du XIIIe ne un nouveau modèle du ca- er aux édifices religieux des

Fabriques de blanc de céruse, toiles pein- tes. Beau lavoir de laines. Distilleries d'eau- de-vie. — *Commerce* de bois, vins, eau- de-vie et vinaigre.

COUR-NEUVE (la). Village situé à 1/2 l. de Saint-Denis et à 2 l. 1/2 de Paris. Pop. 587 hab.

DENIS (SAINT-). Ancienne et jolie ville. Chef-lieu de sous-préfecture, dont le tribunal de première instance est à Paris. ✉ ♈ Pop. 9,686 hab.

Cette ville est située dans une belle plaine, sur les rivières de Croud et du Rouillon, près de la rive droite de la Seine, et sur un canal qui fait communiquer cette rivière au canal de l'Ourcq. Elle était autre- fois fortifiée et a soutenu plusieurs siéges. Les Orléanais la prirent en 1411, sous le règne de Charles VI, pendant qu'il assié- geait Paris. L'année suivante, elle tomba au pouvoir des Anglais. Les ligueurs et les frondeurs s'en emparèrent également dans les siècles suivants. En 1567, les catholi- ques et les protestants se livrèrent une ba- taille sanglante dans la plaine qui avoisine cette ville. Le 1er octobre 1789, le maire de Saint-Denis fut massacré par suite d'une insurrection causée par la cherté du pain.

La ville de Saint-Denis paraît devoir son origine à une chapelle construite vers l'an 240 par une dame chrétienne, pour y dé- poser les restes de saint Denis, de saint Rustique et de saint Éleuthère, ses compa- gnons. Cette chapelle fut remplacée par un oratoire où, suivant Grégoire de Tours, Chilpéric fit enterrer un de ses fils, en 580. Dans le VIIe siècle, Dagobert Ier substitua à cet oratoire une magnifique église, près de laquelle se groupèrent quelques habitations, qui, peu à peu, donnèrent naissance à un village assez considérable; mais ce ne fut guère qu'à l'époque du ministère de l'abbé Suger que Saint-Denis fut considéré comme ville.

L'origine de l'abbaye de Saint-Denis re- monte, dit-on, à l'époque du martyre de ce saint, mais il n'y a rien de certain sur l'é- poque de sa première fondation. Dagobert Ier agrandit le monastère, le combla de biens, de richesses, et fit décorer magnifique- ment l'église, où il fut enterré en 638, et qui depuis cette époque devint le tombeau privilégié des rois. Les successeurs de Da- gobert contribuèrent presque tous à enri- chir l'abbaye qui devait recevoir leurs cen- dres. Pepin-le-Bref fit abattre l'église cons- truite ou restaurée par Dagobert, et sur son emplacement en fit bâtir une auter

beaucoup plus vaste, qui ne fut achevée qu'en 775, sous le règne de Charlemagne. Ce monarque y enferma les tombeaux de Charles-Martel et de Pepin, qui avaient été élevés en dehors. Les ravages des Normands obligèrent d'entourer l'abbaye de fortifications dont il reste encore quelques traces.

Il ne reste presque rien de l'église reconstruite par Charlemagne. Suger, abbé de Saint-Denis et régent sous Louis-le-Jeune, fit élever, de 1130 à 1134, le portail, le vestibule et les tours de l'église actuelle, ainsi que le rond-point et la crypte, ou caveaux semi-souterrains qui contiennent les sépultures. Sous saint Louis, l'abbé Odon fit joindre le rond-point au portail de Suger par la nef, qui ne fut achevée qu'en 1281, sous Philippe-le-Hardi. Cette belle nef est beaucoup trop élevée relativement au portail, et se distingue par un style fort différent. L'axe du sanctuaire est incliné sur la gauche. Ces parties de l'édifice sont aussi plus étroites que la grande nef; néanmoins le plan est bien disposé, et les chapelles circulaires qui en contournent le pourtour, produisent un fort bel effet. Les voûtes et toutes les croisées du sanctuaire semblent être du même temps et de la même manière que celle de la nef; ce qui prouve que l'ouvrage de Suger n'était pas encore achevé à l'époque de sa construction. Le portail et les tours, dont l'une a cent soixante-huit pieds de hauteur, sont d'un style mâle et simple, et présentent le caractère de solidité qui se retrouve dans les édifices construits vers le XIe et le XIIe siècle. La partie inférieure de ce portail est ornée de sculptures d'une composition bizarre, d'une belle exécution. La nef, construite vers la fin du XIIIe siècle, présente ces formes légères et élégantes qui caractérisent les constructions de cette époque. Le chœur et le rond-point, élevés de dix-huit marches sur la crypte pratiquée au-dessous de la partie postérieure de cette église, participent de ces différents styles.

Les vitraux, autrefois regardés comme les plus anciens qui nous fussent restés, ayant été détruits, on les a remplacés par des verres de couleur, où le jaune doré qui y domine produit un assez bon effet.—Sous le vestibule de l'église est placé le cénotaphe de Dagobert Ier, réédifié par saint Louis : ce monument est extrêmement curieux, sous le double rapport de l'art et du sujet représenté dans les trois reliefs qui contiennent la prétendue révélation faite à Ansoalde, ambassadeur de Sicile, par un anachorète, nommé Jean, qui assurait avoir vu Dagobert sur un esquif, entre les mains de démons qui le fustigeaient, et secouru par saint Denis, saint Martin et saint Maurice. Ce monument, qui était à double face, a été séparé en deux parties, dont une forme le cénotaphe de Dagobert, et l'autre celui de Nautil, son épouse. — Dans la chapelle à droite qui précède le chœur, on a placé le mausolée de François Ier, érigé en 1550, d'après les dessins, les uns disent du Primatice, et d'autres de Philibert Delorme. Il est en marbre blanc et composé de seize colonnes ioniques cannelées, de six pieds de hauteur, qui soutiennent un entablement. Sur les caves ou gisants placés sur la voûte principale de ce monument, sont placées les statues, plus grandes que nature, de François Ier et de Claude de France, sa femme, dans leur état de mort. Ces statues, d'une belle exécution, sont attribuées à Jean Goujon. La voûte, enrichie de bas-reliefs et d'arabesques exécutés par cet habile sculpteur, offre des génies éteignant le flambeau de la vie; l'immortalité de l'ame y est ingénieusement exprimée par l'allégorie du Christ vainqueur des ténèbres; les quatre prophètes de l'Apocalypse entourent ces deux figures. Le bas-relief qui fait le tour du monument, représente les batailles de Cérisoles et de Marignan. Au-dessus de l'entablement sont placées, à genoux, les statues en habit de cour de François Ier, de la reine et de leurs trois enfants. — Dans la chapelle à gauche sont les tombeaux de Louis XII et de Henri II : le premier, dont le style indique la renaissance du bon goût, est d'un grand caractère de dessin et offre des détails précieux. Louis XII et Anne de Bretagne sont de l'exécution la plus hardie et d'une effrayante vérité; les figures des douze apôtres, placés dans les douze arcades ornées d'arabesques qui entourent le cénotaphe, sont remarquables par la beauté de leur attitude et par leur exécution; le bas-relief représente les triomphes des Français en Italie, la bataille d'Agnadel et l'entrée de Louis XII à Milan; les statues agenouillées de Louis XII et d'Anne couronnent ce monument. — Le tombeau de Henri II, exécuté par Germain Pilon, sur les dessins de Philibert Delorme, est orné de douze colonnes d'ordre composite, avec leurs pilastres en marbre; les quatre vertus cardinales en bronze en décorent les angles : Henri II et Catherine sont représentés morts dans le monument, et

t agenouillés sur le couronnement.
scend dans la crypte sépulcrale
escaliers latéraux. Les souterrains
ibués en un grand nombre de pe-
ux ouvrant sur une galerie circu-
tenue par de petites arcades por-
les colonnes, dont les chapiteaux
bas-reliefs indiquent la manière du
énéré à l'époque du Bas-Empire.
es renferment les cénotaphes des
sés chronologiquement, et consis-
la plupart dans des statues gros-
ébauchées et couchées sur une
ulaire. Les premiers tombeaux que
ntre au pied de l'escalier par lequel
d dans les souterrains, sont ceux
et de Clotilde, de Childebert, et
ment, en faisant le tour jusqu'à la
se trouvent les Valois. Le caveau du
it destiné à la famille des Bourbons;
à gauche sont deux caveaux, dont
cupé par la sépulture du dernier
Condé. Le caveau du milieu de
tournante forme une chapelle ex-

nbeaux des souterrains ne contien-
aucun des corps qui y avaient été
Le 31 juillet 1793, la Convention
, sur la proposition de Barrère,
décret portant que : « les tom-
et mausolées des ci-devant rois éle-
is l'église de Saint-Denis seraient
. » Une commission fut nommée
ider à cette destruction, conjoin-
ec la commission des monuments,
le laquelle se trouvait M. Lenoir.
n du décret de la Convention
le 6 août 1793. Trois jours suf-
r démolir cinquante-un tombeaux
uvaient dans le chœur et dans l'é-
r ouvrir cinquante une sépultures
s et de rois. La plus grande par-
numents détruits appartenait aux
première et de la seconde race,
de la troisième race antérieurs à
. Les ossements tirés de ces tom-
ent jetés pêle-mêle dans deux fos-
es à la place qu'occupa jusqu'au
ècle la tour dite des Valois, mo-
tenant à la croisée de l'église du
eptentrion.
novembre, on chargea sur des
es tombeaux les plus remarqua-
si que plusieurs objets précieux
trésor de l'abbaye de Saint-De-
les conduire à Paris. Une nom-
putation, partie avec ces chariots,
a au nom de la ville (qui avait quitté le nom de Saint-Denis pour prendre celui de Franciade) à la Convention nationale : elle portait avec elle différents dons patriotiques, parmi lesquels on remarquait une grande croix de vermeil, la tête de saint Denis, et plusieurs bustes de saints, également en vermeil. Après avoir fait l'hommage de cette offrande à l'assemblée, l'orateur se leva et prononça le discours suivant, que nous rapportons pour donner une idée de l'esprit public de cette époque :

« Citoyens représentants,

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
« Notre crédulité fait toute leur science.

« Tel est le langage que tenait autrefois « un auteur dont les écrits ont préparé « notre révolution; les habitants de Franciade viennent vous prouver qu'il n'est « étranger ni à leur esprit ni à leur cœur.

« Un miracle, dit-on, fit voyager la tête « du saint que nous vous apportons, de « Montmartre à Saint-Denis. Un autre mi- « racle plus grand, plus authentique, le « miracle de la régénération des opinions, « vous ramène cette tête à Paris. Une seule « différence existe dans cette translation. « Le saint, dit la légende, baisait respec- « tueusement sa tête à chaque pose, et nous « n'avons point été tentés de baiser cette « relique puante. Son voyage ne sera point « marqué dans les martyrologes, mais dans « les annales de la raison, et sera double- « ment utile à l'espèce humaine. Ce crâne « et les guenilles sacrées qui l'accompagnent « vont enfin cesser d'être le ridicule objet « de la vénération du peuple, et l'aliment « de la superstition, du fanatisme et du « mensonge. L'or et l'argent qui les enve- « loppent vont contribuer à affermir l'em- « pire de la raison et de la liberté. Les tré- « sors amassés depuis plusieurs siècles par « l'orgueil des rois, la stupide crédulité des « dévots trompés et le charlatanisme des « prêtres trompeurs, semblent avoir été ré- « servés par la Providence pour cette glo- « rieuse époque. On dira bientôt des rois, « des prêtres et des saints : Ils ont été. « Voilà enfin la raison à l'ordre du jour, « ou, pour parler le langage mystique, voilà « le jugement dernier qui va séparer les « bons d'avec les mauvais.

« Vous, jadis les instruments du fanatisme, « saints, saintes, bienheureux de toute es- « pèce, montrez-vous enfin patriotes; levez- « vous en masse, marchez au secours de la « patrie, partez pour la Monnaie...! Et puis-

« sions-nous, par votre secours, obtenir « dans cette vie le bonheur que vous vous « promettiez pour une autre!

« Nous vous apportons, citoyens législa- « teurs, toutes les pourritures qui existaient « à Franciade; mais comme il se trouve des « objets désignés par la commission des « monuments, comme précieux pour les « arts, nous en avons rempli six chariots : « vous indiquerez un dépôt provisoire où « la commission puisse en faire le triage. »

L'église de Saint-Denis a été enrichie de plusieurs tableaux modernes. Tels sont : la prédication de saint Denis, par Monsiau; Dagobert ordonnant la construction de l'église, par Ménageot; l'institution de l'église Saint-Denis comme sépulture des rois, par Garnier; sa dédicace en présence de Charles-Quint, par Meynier; saint Louis faisant placer les cénotaphes de ses prédécesseurs, par Landon; saint Louis recevant l'oriflamme, par le Barbier aîné; Philippe portant sur ses épaules le corps de son père mort, par Guérin; Charles-Quint visitant l'église Saint-Denis avec François I[er], par Gros; le couronnement de Marie de Médicis à Saint-Denis, imitation de celui de Rubens; Louis XVIII ordonnant la continuation des travaux de l'église, par Manjaud.

Les bâtiments de l'abbaye de Saint-Denis, élevés sur les dessins de Robert Cotte, sont remarquables par leur étendue et leur belle construction; ils forment un double carré. La façade, qui regarde la ville, est décorée d'un grand fronton orné de sculptures, représentant saint Maur implorant le secours de Dieu pour la guérison d'un enfant déposé à ses pieds par une mère affligée. Cette maison est aujourd'hui occupée par l'institution des orphelines de la légion d'honneur.

On remarque encore à Saint-Denis l'ancien couvent des Carmélites, dont l'enclos forme aujourd'hui une belle pépinière; l'église, d'une belle construction, offre un péristyle en avant-corps, de six colonnes d'ordre ionique, couronné par un fronton orné de sculptures.

Au nord, et près de Saint-Denis, est un très-beau corps de casernes d'infanterie, précédé de belles plantations.

Industrie. Fabriques de toiles peintes, cardes, plomb laminé, gélatine, salpêtre, soude. Blanchisserie de toiles. Lavoirs de laines. Moulin à pulvériser le bois de teinture. Brasseries. Tanneries. Nombreux moulins à farine pour l'approvisionnement de Paris. Pépinières. Atelier pour construction de machines.

Commerce de farines, vins, vinaigre, bois, laine. — Foire considérable, dite du Landit, le 11 juin. Il s'y vend plus de 90,000 moutons.

A 2 l. de Paris, 6 l. de Versailles. — *Hôtels* de France, du Plat d'étain, des Trois Maillets, du Grand Cerf. — Célérifères partant toutes les heures pour Paris, et retour.

DRANCY. Village situé à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et à 3 l. de Paris. Pop. 220 h.

DUGNY. Village situé sur la Crould, à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et à 3 l. 1/2 de Paris. Pop. 463 hab. On y remarqué plusieurs maisons de campagne fort agréables par leur situation et par leurs dépendances. — *Fabriques* de tulle. — *Manufacture* de cire et de bougie. Moulins à blé.

ÉPINAY-SUR-SEINE. Joli village, situé à 1 l. de Saint-Denis et à 3 l. 1/2 de Paris. ⌧ Pop. 870 hab.

Épinay est un lieu fort ancien où les rois de la première race avaient une maison de plaisance. Frédégaire rapporte que ce fut à Épinay que Dagobert fut atteint de la maladie dont il mourut quelque temps après à Saint-Denis. Ce village est bâti dans une belle plaine, sur la rive droite de la Seine, et traversé par la grande route de Paris à Rouen. Il est environné de maisons charmantes qui ont été habitées par plusieurs personnages célèbres, entre autres, Fourcroy, Lacépède, M. de Sommariva, M[me] de Montmorency-Luxembourg, etc. Le château de la Brèche, qui est une dépendance de cette commune, a appartenu à Gabrielle d'Estrées. Dans la chapelle du château d'Ormesson, on voit un marbre noir sur lequel on lit cette inscription :

« Extrait des dernières volontés d'Élisabeth-Sophie « d'Houdetot, née Lalive de Bellegarde, décédée à Pa- « ris, le 28 janvier 1813.

« *J'ordonne que mon cœur soit mis à part et placé « dans le tombeau ou près du tombeau de mon père et de « ma mère, à Épinay.* »

Fabriques de sondes, et entreprise de sondages pour puits artésiens.

GENNEVILLIERS. Grand et beau village, situé dans une plaine fertile renfermée dans un coude que forme la Seine, à 1 l. 1/4 de Saint-Denis et à 3 l. de Paris. ⌧ Pop. 1,100 hab.

Ce village a beaucoup souffert dans les guerres civiles qui désolèrent les règnes de Charles V, Charles VI et Charles VII. Un parti du duc d'Orléans le détruisit entière-

1411. Lors de la grande inonda-
ι Seine, en 1740, il fut renversé
n comble par la violence des eaux.
t à Gennevilliers une charmante
; campagne, habitée autrefois par
ıal de Richelieu, qui y fit bâtir
ère superbe qu'on admire encore
ui. Elle forme un immense cône
recouvert d'un tertre planté d'un
s, du milieu duquel s'élève un élé-
loa périptère, surmonté d'une cou-
›nnée par une statue de Mercure :
tres statues sont placées sur l'en-
à l'à-plomb des colonnes. Ce char-
illon offre un joli point de vue et
iration de tous ceux qui le visi-

AINT-DENIS. Joli village, situé
de Saint-Denis et à 2 l. 1/2 de Pa-
200 hab. Ce village est bâti dans
armante que forme la Seine : l'é-
ccupe la pointe; les maisons sont
ı forme de quai sur le bord de la
›ffrent une perspective fort agréa-
dans la belle saison le rendez-
habitants de Saint-Denis et des
ɩ environnantes, qui viennent y
plaisir de la pêche, ou y manger
ites justement renommées.
int-Denis renfermait jadis une for-
ui a été remplacée par un joli
nvironné d'un beau parc. On y
ır plusieurs bacs, qui facilitent le
une rive à l'autre.

FAUCON. Hauteur située au-delà
ıurgs du Temple et de Saint-
ıù est établie la voirie ou le dépôt
ıbrables chevaux et des autres ani-
s de service destinés à être abat-
immense voirie, dont on réclame
ıg-temps la translation à une plus
ıtance de Paris, est infectée d'une
de rats dont on évalue le nombre
cent mille, qui trouvent dans les
s chevaux morts une nourriture
:, et qu'il est presque impossible
re. Ces animaux se sont creusé
's aux alentours des clos d'équar-
ui ont fait crouler toutes les mu-
toutes les constructions élevées
isinage. Toutes les éminences ont
ées par eux à un tel point que le
mble sous les pieds. Leur voracité
que si on laisse une nuit les car-
chevaux abattus, dans un coin
lendemain elles sont entièrement
ι de toutes les chairs qui y étaient
hérentes. La crainte d'exposer
Belleville et une partie des faubourgs de Paris voisins de la voirie de Montfaucon à l'irruption de cette multitude d'animaux voraces, a jusqu'ici empêché l'administration d'ordonner la translation de cette voirie dans un autre lieu.

Les fourches patibulaires ou gibet de Montfaucon, élevées autrefois sur l'emplacement où sont aujourd'hui les clos d'équarrissage, ont été abattues au commencement de la révolution. L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs particuliers qui ont terminé leur carrière sur ce monument du crime et de l'infamie; leurs excessives richesses et leurs déprédations ont conduit la plupart à cette fatale extrémité. On remarque dans cette énumération beaucoup de trésoriers, de surintendants des finances, et plusieurs personnes attachées à l'administration. Henri Tapperel, prévôt de Paris, fut pendu à Montfaucon, en 1320, pour avoir fait périr un innocent pauvre, qu'il substitua à la place d'un riche coupable qui avait été, pour ses crimes, condamné à la mort. — Girard Gueste, employé dans les finances, sous le règne de Philippe-le-Long. Son successeur, Charles-le-Bel, l'ayant convaincu d'avoir détourné les finances du trésor royal, lui fit donner la question d'une manière si violente, qu'il mourut dans les tourments. Son corps fut traîné dans les rues de Paris, puis pendu à Montfaucon. — L'an 1322, Pierre Remi, principal trésorier de Charles-le-Bel, accusé de malversations dans cette place, fut exécuté au gibet du Montfaucon, que lui-même avait fait réparer quelque temps auparavant. — Macé de Maches, trésorier-changeur du trésor royal, y fut pendu en 1331. René de Siran, maître des monnaies, éprouva le même sort en 1333, tous les deux pour avoir abusé de la confiance du souverain dans leurs places.—Pierre des Essarts, prévôt de Paris, grand-bouteillier de France, et qui avait eu la souveraine administration des finances, fut exécuté aux halles le 1er juillet 1313; sa tête fut mise au bout d'une lance, et son corps fut porté au gibet de Montfaucon. — Jean Montaigu, surintendant des finances, fut condamné à être décapité dans les halles de Paris. Son corps fut porté à Montfaucon, et sa tête fut élevée au bout d'une lance sur les piliers des halles.—Jacques de Baune, surintendant des finances sous le règne de François Ier, fut pendu à Montfaucon, le 14 août 1527, âgé de soixante-deux ans.— Jean Poncher, trésorier des guerres sous François Ier, fut pendu à Montfaucon.

Parmi les autres fameux suppliciés à Montfaucon, dont l'histoire nous a conservé le nom, on trouve un Laurent Garnier, pendu à ce gibet par arrêt du parlement, pour avoir tué un collecteur des tailles. Après être resté pendu pendant un an et demi, sa mémoire fut réhabilitée d'une manière assez singulière pour devoir être rapportée. Il fut détaché à la sollicitation de son frère. Son corps fut mis dans un cercueil, et porté, avec tout l'appareil des pompes funèbres, par les rues de Paris. De chaque côté, douze hommes vêtus de deuil marchaient en procession, torches et cierges en main. La marche était précédée par quatre crieurs, portant sur leur dos les armoiries du défunt, faisant retentir leurs cloches, et criant par intervalle : « Bonnes « gens, dites vos patenostres pour l'ame de « feu Laurent Garnier, en son vivant demeu« rant à Provins, qu'on a nouvellement trou« vé mort sous un chêne : dites vos patenos« tres; que Dieu bonne merci lui fasse. »

Étienne Pasquier remarque que tous ceux qui se sont mêlés de la construction des fourches de Montfaucon ont eu du malheur. Enguerrand de Marigny les fit bâtir et les étrenna; Pierre Remi, dont nous avons parlé, les fit réparer, et y fut pendu; et Jean Mounier, lieutenant-civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les refaire, y fit amende honorable. Le court tableau que nous venons d'exposer des financiers pendus à Montfaucon pour leurs concussions et leurs vexations, prouve qu'il y a eu des rois qui n'entendaient pas raillerie sur le mauvais emploi des finances.

MONTMARTRE. Bourg situé sur une montagne conique à peu près isolée, à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et près des barrières de Paris. Pop. 4,630 hab.

Le bourg de Montmartre remonte à une haute antiquité. Il est assez difficile d'assigner la véritable étymologie de son nom; la plus vraisemblable paraît être due à un temple de Mars qui aurait existé jadis sur cette butte, appelée *Mons Martis* dans un poëme latin que le moine Albon écrivit en 896 sur le siége de Paris. Deux des plus anciens chroniqueurs, Frédégaire et Hilduin, le nomment *Mons Mercurii*, d'un temple dédié à Mercure; enfin d'autres écrivains l'appellent *Mons Martyrum*, à cause, disent-ils, que ce fut au pied de cette montagne que saint Denis et ses compagnons furent martyrisés.

La montagne de Montmartre était couverte de maisons et formait, dès 627, un village qui fut presque entièrement détruit en 886, pendant le siége de Paris par les Normands. En 978, lors de la guerre que l'empereur Othon II fit à Hugues-Capet, celui-ci établit son quartier-général à Montmartre. En 1133, Burchard de Montmorency, à qui Montmartre appartenait, le céda à Louis-le-Gros et à la reine Adélaïde son épouse, qui y fondèrent une abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, célèbre tour à tour par la piété et par les déréglements de ses nonnes. Les Anglais portèrent un grand désordre dans cette maison religieuse. Henri IV y établit son quartier-général, et ses officiers, pour oublier l'ennui du siége de Paris, s'occupaient autant, dit Sauval, de la conquête des nonnes que de celle de la capitale. Le roi lui-même sut se faire aimer d'une jeune religieuse nommée Marie de Beauvilliers, qu'il fit abbesse de Montmartre. Il vécut publiquement avec elle, et les religieuses, autorisées par l'exemple de leur supérieure, ne connurent plus de frein dans leurs déréglements. Henri IV ayant été obligé de lever le siége de Paris, emmena avec lui sa charmante abbesse, et ses officiers, imitant en cela leur prince, conduisirent à Senlis, où ils allaient, les jeunes religieuses, qui ne demandèrent pas mieux que de les suivre.—L'abbaye de Montmartre était la plus belle, la plus riche et la plus renommée des environs de Paris : elle fut détruite en 1794; aujourd'hui une belle et vaste maison de campagne s'élève sur son emplacement.

Le bourg de Montmartre est dans une situation remarquable et très-pittoresque, sur la montagne de son nom, d'où l'on découvre, dans toute son étendue, la ville de Paris et ses gracieux environs. Cette montagne gypseuse fournit une masse énorme de plâtre et produit à elle seule plus des trois quarts de ce qui est nécessaire pour les constructions. Les carrières forment des galeries extrêmement curieuses, qui méritent d'être visitées avec attention.

La butte Montmartre, une des principales hauteurs qui dominent Paris, fut transformée en forteresse en 1814 et en 1815. Le 29 mars 1814, cette hauteur fut défendue par 15 ou 18,000 hommes de troupes françaises, au nombre desquelles étaient les braves élèves de l'École polytechnique, contre les armées des puissances coalisées, conjurées contre Napoléon. Cette petite armée soutint pendant la journée entière l'honneur national contre une supériorité numérique de plus de 40,000 ennemis, et ne se retira

ıvoir perdu 5 à 6,000 hommes et
: éprouver à l'ennemi une perte
plus considérable.

t à Montmartre, ainsi qu'aux alensieurs maisons de campagne, quanıinguettes et beaucoup de moulins ntre Montmartre et Saint-Ouen se ıe glacière artificielle, établie d'aprincipe ingénieux. Montmartre un établissement philanthropique figurer à côté des plus célèbres de ɜ, et connu sous le nom d'Asile de ience : c'est une espèce d'hospice, ıs une grande et belle maison, acé d'un vaste jardin, dans lequel on l'on entretient cinquante à soixante des deux sexes. La moitié de ce ɔaie en entrant une modique pen. autres sont entretenus gratuite-

etière Montmartre, l'un des quaıés à recevoir les dépouilles mor- habitants de la capitale, est assis placement d'une ancienne carrière On y voit plusieurs tombes remarentre autres celles de M. Lare M. et de Mme Legouvé, de Mlle de Saint-Lambert, de Greuse, de ocage, du maréchal de Ségur, du Pigale, etc., etc.

hauteur on remarque le fragment isque, sur la face méridionale dugravée l'inscription suivante :

L'AN 1736,
ÉLISQUE A ÉTÉ ÉLEVÉ PAR ORDRE
DU ROI,
OUR SERVIR D'ALIGNEMENT
MÉRIDIENNE DE PARIS DU CÔTÉ
DU NORD.
IE EST A 2,931 TOISES 2 PIEDS
DE LA FACE MÉRIDIONALE
DE L'OBSERVATOIRE.

ɔélisque était un des quatre-vingtl'on avait projeté d'élever d'espace e dans toute la longueur du méri- Paris qui traverse la France du sud ; cette ligne, qui passe par l'église lpice, et dont la perpendiculaire est l'Observatoire royal, a puissamment travail de la carte générale de Franlatitude de l'Observatoire de Paris, de longitude a été trouvé de 37,568 a minute de 626 toises, et la se: 10 toises 1/2 ; et dans l'hypothèse ɪrre est aplatie par ses pôles, d'un degré est de 37,822.
la latitude on a trouvé que de Paris à Amiens le degré était de 57,069 toises.

Fabriques de tulle, savon vert, toiles cirées, instruments de marine, tapis peints et vernis, encre et produits chimiques. Fonderie de bronze. — Maison de santé. Pensions pour l'un et l'autre sexe. — Théâtre de la banlieue (salle Rochechouart).

MUETTE (la). *Voyez* PASSY.

NANTERRE. Joli bourg, situé au bas d'un coteau, près du Mont Valérien, à 3 l. 3/4 de Paris. ⊠ Pop. 2,511 hab.

Nanterre passe pour être un des anciens lieux habités des environs de Paris; il est certain qu'il existait au Ve siècle. En 420, saint Germain, évêque d'Auxerre, et saint Loup, évêque de Troyes, en passant par ce village, convertirent au christianisme une jeune bergère du nom de Geneviève, qui fit entre leurs mains vœu de virginité et embrassa la profession de religieuse. Depuis cette époque Geneviève vécut si saintement, et après sa mort il se fit, dit-on, tant de miracles sur son tombeau, sur lequel on éleva une chapelle, qu'elle fut déclarée sainte, et que la ville de Paris se mit sous sa protection et la prit pour sa patronne. — La chapelle a été démolie et le pèlerinage dont elle était l'objet transféré à l'église paroissiale, édifice construit à différentes époques, dont la façade, décorée de deux ordres en pilastres, fut bâtie en 1638. L'intérieur de cette église est d'ailleurs peu remarquable; on y voit un petit mausolée élevé à la mémoire de Ch. Le Roi, fils du célèbre horloger de ce nom.

Nanterre était autrefois un bourg fortifié, entouré de murs flanqués de tours, qui ont été remplacés par des promenades agréables. En 1346, les Anglais s'en emparèrent et y mirent le feu ; ils le prirent encore en 1411, et y commirent toutes sortes d'excès. Le 2 juillet 1815, les Français y battirent complétement une colonne de l'armée des puissances coalisées contre la France.

Le bourg de Nanterre est généralement bien bâti, dans une grande plaine, à peu de distance de la Seine. Sa situation entre Paris et Saint-Germain-en-Laye, sur la route de Rouen ; le voisinage de ses carrières de pierres à bâtir ; ses gâteaux, son ratafia et son petit-salé, si estimés des gastronomes ; et surtout le pèlerinage à la chapelle de Sainte-Geneviève, lui ont depuis très-long-temps acquis une grande célébrité.

Fabriques de colle-forte. Produits chimiques, toiles cirées. Raffinerie de sucre. Tuilerie. — *Commerce* de gâteaux renommés,

porc frais et salé, plâtre, pierres à bâtir.— *Hôtel* de la Boule d'or.

LE MONT-VALÉRIEN, une des plus hautes collines qui environnent Paris, est une dépendance de la commune de Nanterre; on jouit, sur le sommet, d'une vue magnifique. Du temps de Henri IV, il existait déja sur cette colline un ermitage qui, plus tard, fut converti en une chapelle, à laquelle on donna le nom de Saint-Sauveur. En 1634, il s'y établit une congrégation sous le nom de prêtres du Calvaire, dont la chapelle était le but d'un pèlerinage que l'on y faisait la nuit du jeudi au vendredi saint, en portant des croix; quelques dévots se faisaient fustiger en chemin; des pèlerins et des pèlerines faisaient souvent des stations dans le bois de Boulogne avant d'en faire sur la montagne du Calvaire, et peu à peu la galanterie et le plaisir ayant fini par remplacer le zèle et la pénitence, les pèlerinages nocturnes furent supprimés par l'archevêque de Paris, en 1697. La loi de 1791 ayant détruit toutes les congrégations, celle du Calvaire se dispersa et ne parvint à se reformer qu'après le concordat de 1810. Peu après cette époque, les bâtiments du couvent, qui avaient été conservés, devinrent un lieu de rendez-vous où se réunissaient toutes les nuits un grand nombre de prêtres et d'évêques qui y tenaient des conciliabules où l'on conspirait contre le gouvernement établi. L'empereur ayant été instruit de ces menées secrètes, ordonna aux grenadiers de sa garde, en garnison à Courbevoie, de se rendre au Mont-Valérien, d'y surprendre les conspirateurs, et de raser de fond en comble l'église et le couvent; ce qui fut immédiatement exécuté. Quelques années après, Napoléon ordonna de construire sur l'emplacement des anciens bâtiments un vaste édifice, qu'il destinait à une caserne, dont les missionnaires s'emparèrent après la restauration. Ce bâtiment est aujourd'hui sans destination.

NEUILLY-SUR-SEINE. Beau village, bâti dans une belle situation, de chaque côté d'une belle avenue que traverse la grande route, sur la rive droite de la Seine, que l'on y passe sur un magnifique pont en pierres de taille. ✉ Pop. 5,608 hab.

Neuilly est un village moderne, en général fort bien bâti. On y remarque un beau château et plusieurs jolies maisons de campagne, dont une des plus élégantes est connue sous le nom de Maison de Saint-James. A l'extrémité de ce village, dans un vallon pittoresque que traverse un petit sentier
qui conduit à Nanterre, on trouve
bois bien couvert, au milieu duquel
tiquée une pièce d'eau dont les bo
ombragés de saules et de peupliers :
solitaire sert souvent de rendez-vo
sociétés de Paris, qui viennent y f
repas champêtres.

LE CHATEAU DE NEUILLY fut constr
le règne de Louis XV par M. d'Ar
M. de Sainte-Foix en devint ensu
priétaire, et le vendit à M. de Mo
il passa après au prince de Tall
au prince Murat et à la princesse Bo
qui l'habita pendant quelque temp
aujourd'hui la retraite favorite d
Louis-Philippe et de sa famille pen
belle saison. Ce château, bâti sur l
sins de Carteau, était déja remarqua
le temps de M. de Sainte-Foix, par la
de ses jardins, de son parc, de son
tecture, par le luxe de ses apparte
et les peintures qui le décoraient.
quelques années, il a considérablem
embelli; des bronzes, des statues, c
cieux tableaux en décorent l'intérie
nouvelles constructions y ont été ajou
d'heureux changements y ont été fa
M. Fontaine, un de nos plus habile
tectes. De vastes et magnifiques jardi
tendent jusqu'à la Seine; plusieurs il
sées, auxquelles on communique av
de petites embarcations, ajoutent au
breux agréments de son parc, d'où
en perspective, sur la rive opposée,
lage de Courbevoie, les belles habi
qui l'environnent, et le magnifique po
sur la Seine.

LA MAISON DE SAINT-JAMES est pr
d'une cour régulière, dont trois de
sont ornés d'une balustrade élevée su
ques marches décorées de vases et de f
Le péristyle, composé de quatre co
ioniques, dont la pierre est très-bl
supporte un balcon, et se dessine d'u
nière piquante sur le fond de brique d
élévation. Du côté du jardin est un
à deux rampes, terminé par des piéd
en marbre bleu turquin, portant des l
communiquant aux appartements; ce
est couvert par un petit porche déc
quatre colonnes dans le genre mau
A quelque distance de la maison, d
bâtiments qui composent la basse-co
une salle de spectacle. Les jardins s
tribués avec beaucoup de goût.

Le pont de Neuilly, un des plus
de l'Europe, a 667 pieds de longu
45 pieds d'une tête à l'autre, dont



Rauch del.

CHÂTEAU DE NEUILLY.

3 pouces sont employés aux trottoirs, et 29 pieds à la chaussée; il est supporté par cinq arches de 120 pieds d'ouverture et de 30 pieds de hauteur sous clef; ces arches, très-surbaissées, et dont l'étonnante courbure n'a pas encore été imitée, ne sont qu'une petite portion d'un cercle dont le rayon aurait 150 pieds. Ce pont a été bâti en pierres de Saillancourt, taillées avec le plus grand soin; la plupart de celles qui entrent dans sa construction, ont de 30 à 45 pieds cubes; le parapet en offre qui ont 34 pieds de long. Sa noble simplicité, la grandeur de ses arches, la beauté de leurs courbes gracieuses et hardies, le choix des matériaux et le soin apporté dans l'appareil, lui assurent le premier rang parmi les monuments de ce genre.

Le CHATEAU DE BAGATELLE, situé dans l'enceinte du bois de Boulogne, est une dépendance de la commune de Neuilly. Cette jolie habitation, à laquelle on donna dans le temps le nom de Folie-d'Artois, fut construite et rendue logeable en soixante-quatre jours. Elle se compose d'une première cour dans laquelle s'élèvent le bâtiment des cuisines, les écuries, les remises et le commun. A l'extrémité de cette cour, sur un soubassement en terrasse, décoré de deux fontaines, et auquel on arrive par un perron qu'accompagnent des sphinx, s'élève le pavillon principal. Son plan, carré dans sa masse, présente un avant-corps circulaire du côté du jardin. Le rez-de-chaussée est distribué en vestibule, salle à manger, salle de billard, salon, cabinet de bains et boudoir; au centre est l'escalier principal. L'étage supérieur contient les petits appartements.—La façade antérieure de ce pavillon est d'une proportion élégante; ses détails sont riches et gracieux. La façade sur le jardin est beaucoup moins ornée, mais sa simplicité n'est dépourvue ni de goût ni de grace.

Fabriques de fécule, papiers et carton, produits chimiques. Raffineries d'huile. — Fête patronale le dimanche après le 24 juin.

NOISY-LE-SEC. Village situé à 2 l. de Saint-Denis et à 2 l. 3/4 de Paris. ⊠ Pop. 1,863 hab. Il est bâti sur une éminence et environné de jolies maisons de campagne.

OUEN (SAINT-). Village situé à 1 l. de Saint-Denis et à 4 l. de Paris. Pop. 1,000 hab. Il est bâti sur une élévation, près de la rive droite de la Seine, où il a un petit port. Parmi les nombreuses maisons de plaisance qui l'entourent, on remarque un superbe château où Louis XVIII séjourna le 2 mai 1814, veille de son entrée à Paris. C'est de cet endroit qu'il signa la déclaration dite de Saint-Ouen, qui a précédé de quelques jours la charte constitutionnelle.

M. Ternaux l'aîné possédait à Saint-Ouen une maison de campagne remarquable par sa construction, ses points de vue et ses jolis jardins baignés par la Seine. Plusieurs établissements d'industrie y sont établis, ainsi qu'un lavoir et apprêt de laines; on y voit un beau troupeau de chèvres du Thibet, introduites en France par ce célèbre manufacturier, conjointement avec M. Jaucourt, ainsi que de vastes silos, greniers d'abondance souterrains, où l'expérience a démontré que les grains se conservent parfaitement pendant plusieurs années. On prétend que cette maison de campagne, bâtie en 1743, et qui appartint au célèbre Necker, remplace un lieu de plaisance de Dagobert, et que c'est là que Jean I[er] institua l'ordre de l'Étoile en 1351.

PANTIN. Beau village situé à 1 l. 1/2 de Saint-Denis et à 1 l. 3/4 de Paris. ⊠ Pop. 1,881 hab. Il est près du canal de l'Ourcq, environné de beaux jardins et de maisons de campagne, à la proximité des belles promenades de Romainville et des prés Saint-Gervais. La partie de ce village située sur la grande route se compose d'auberges et de fermes; l'autre partie, au sud-est de la route, contient l'église paroissiale, des maisons d'agriculteurs et des maisons de campagne.

En 1806, la garde impériale, à son retour de la brillante campagne d'Austerlitz, campa dans la plaine de Pantin. Ce fut un des villages où les Français signalèrent avec le plus de gloire et de courage, en 1814, leur persistance à défendre la capitale : Pantin fut pris et repris plusieurs fois les 29 et 30 mars par les Austro-Russes et par le corps d'armée commandé par le général Compans, qui s'y couvrit d'une gloire immortelle.

Fabriques de couvertures, coke, chaux hydraulique. Filatures de laine et de coton. Exploitation des carrières de plâtre.

PASSY. Beau et grand bourg, situé à 2 l. 1/2 de Saint-Denis et près des murs de Paris, dont il est toutefois à une distance légale de 1 l. 1/2. ⊠ Pop. 4,345 hab.

Passy est fort agréablement situé au sommet et sur le penchant d'une colline qui borde la rive droite de la Seine. Il est bien bâti, et la grande rue qui le traverse

jusqu'au bois de Boulogne rappelle les belles rues de la capitale. Son voisinage de Paris, l'air pur qu'on y respire, et les charmantes maisons de campagne que l'on y rencontre, en font un des endroits les plus agréables que l'on puisse habiter.

Ce bourg a été illustré par le séjour qu'y ont fait plusieurs hommes célèbres : Francklin, pendant son séjour en France, en 1788, avait fixé sa résidence à Passy; le comte d'Estaing, qui contribua avec tant de gloire à l'affranchissement de l'Amérique et à l'humiliation de la marine anglaise, y avait aussi sa maison de campagne; Raynal, qui tonna avec tant d'énergie contre les rois et les prêtres en faveur de la liberté des peuples, se retira à Passy en 1791, et y mourut le 6 mars 1796, à l'âge de 63 ans. Le célèbre rival de Gluck, Piccini, mourut aussi à Passy en 1803.

Le CHATEAU DE LA MUETTE est une dépendance de la commune de Passy. Ce château fut bâti au commencement du règne de Louis XV, sur l'emplacement d'un ancien rendez-vous de chasse; il a été démoli en partie pendant la première révolution, à l'exception de deux pavillons et de quelques autres accessoires. La fameuse duchesse de Berri, fille du duc d'Orléans, régent, y mourut en 1719, à l'âge de 24 ans, des suites de ses impudicités. C'est à la Muette qu'eut lieu, le 21 novembre 1783, la seconde expérience aérostatique. Près de là, on trouve une vaste esplanade, au milieu de laquelle s'élève un bâtiment appelé le *Ranelagh*, où s'assemble tous les soirs, dans la belle saison, la plus brillante société, que des danses, des comédiens ambulants, le site le plus champêtre et le plus pittoresque, y attirent de Paris et des environs depuis nombre d'années.

Passy possède une curiosité que plusieurs amateurs vont visiter avec intérêt; c'est un pont suspendu en fil de fer, exécuté en face d'une maison appartenant à M. Benjamin Delessert; ce n'est réellement qu'un modèle en grand, sur lequel cependant peuvent passer plusieurs personnes.

EAUX MINÉRALES DE PASSY.

On trouve à Passy deux sources d'eaux minérales, divisées en eaux anciennes et eaux nouvelles : les premières furent découvertes en 1658, et les dernières en 1719. Ces eaux, précieuses par leur voisinage de la capitale, sont dans une maison charmante, où l'on trouve un jardin agréable, des bosquets, des allées d'arbres bien ombragées, et des terrasses sous lesquelles on a pratiqué des galeries où les buveurs peuvent se promener à couvert.

SAISON DES EAUX. C'est ordinairement depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre que l'on va prendre les eaux à la source. On peut cependant en faire usage dans toutes les saisons, parce qu'elles conservent toujours les mêmes principes.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES. Les eaux de Passy sont claires, limpides; leur saveur est ferrugineuse et légèrement acide; elles sont froides et déposent au fond des bassins un sédiment ochracé.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES. Ces eaux ont été bien des fois analysées, notamment par MM. Bayeu, Venel, Deyeux, Barruel et Planche. Telles qu'elles jaillissent du sein de la terre, elles sont généralement trop fortes, trop actives pour l'usage intérieur; la grande proportion de substances salines, et surtout de sulfate de fer, qu'elles contiennent, a fait prendre le parti de les épurer; procédé qui consiste à les laisser exposées pendant plusieurs mois à l'ardeur du soleil, dans des jarres remplies d'eau sortant de la source. Ainsi épurées par le temps et le repos, elles sont dépouillées de tous principes irritants, et tiennent en dissolution du carbonate et du proto-sulfate de fer, des sulfates de chaux et de magnésie, de l'alun, de l'hydrochlorate de soude, du muriate de soude, du gaz acide carbonique, et quelques traces de matières bitumineuses.

PROPRIÉTÉS MÉDICINALES. Les propriétés des eaux de Passy se déduisent des substances salines qu'elles contiennent. Il paraît constant qu'elles peuvent être considérées comme apéritives, et susceptibles d'être employées avec un grand succès dans les engorgements du foie, et surtout dans les obstructions. On a remarqué qu'à la suite des fièvres tierces et quartes dont la durée a été longue, elles complétaient la cure en rétablissant les forces des malades. Les eaux, telles qu'elles coulent de la source, sont très-actives. On les emploie avec le plus grand succès comme topiques, soit en douches, soit en lotions ou en injections.

MODE D'ADMINISTRATION. Les eaux de Passy doivent être bues froides ou presque froides, attendu qu'elles se décomposent très-promptement pour peu qu'on les fasse chauffer. Leur usage exige des précautions. Il est toujours prudent de commencer par les eaux épurées, pour passer ensuite à celles qui ne le sont pas. L'eau naturelle se prend à la dose de deux ou trois verres.

e l'eau épurée en plus grande pro-

ues de cordes sans fin, d'eaux mi-
ıctices. Raffineries de sucre.—Ma-
: de bougie dite de l'Étoile (à l'É-
- *Commerce* de vins, eaux-de-vie,
ougies, etc.

REFITTE. Village bâti dans une agréable, sur la pente d'une col- l'on découvre, dans sa longueur, riante vallée de Montmorency. A aint-Denis et à 3 l. 1/4 de Paris. hab. C'est la patrie du célèbre n Petit, mort en 1708, dont nous liqué par erreur le lieu de nais- ierrefitte, arrondissement de Beau- ;).

SAINT-GERVAIS (le). Village si- . 1/2 de Saint-Denis et 1 l. 1/2 de p. 375 hab.

age est presque uniquement com- guinguettes, très-fréquentées pen- elle saison par les habitants de la Le sol, dont les accidents variés chaque pas de riants tableaux, est ec soin ; presque tous les champs iés de lilas et de rosiers; les coteaux erts de vignes et de vergers; en- roximité du bois de Romainville e village un des sites les plus gra- environs de Paris. Outre les guin- ui presque toutes sont élégamment à l'extérieur, on y voit plusieurs isons de campagne.

AUX. Village situé à 2 l. 1/2 de nis et à 2 l. 1/2 de Paris. Pop. b. Il est bâti sur la rive gauche de qui forme en cet endroit une ile à la descente d'une colline qui fait lle de Suresnes. Presque tout le ter- t consacré à la culture des légumes et surtout à celle des rosiers, dont ants vendent les fleurs aux parfu- : Paris. — *Fabriques* d'indiennes. rie. Filature de laine et de bourre

AINVILLE. Charmant village, bâti : situation fort agréable, à 1 l. 3/4 Denis et 2 l. de Paris. Pop. 850 st entouré de maisons de campa- mantes : celle qui porte le nom de de Romainville est surtout remar- ar sa position sur une éminence, procure une des plus belles vues ons de Paris; le parc, planté dans paysager, et pourvu d'eaux abondantes, renferme une belle collection d'arbres et d'arbustes étrangers.

Le bois de Romainville n'est pas fort étendu; mais sa proximité de la capitale et ses beaux ombrages en font un but naturel de promenades champêtres, très-fréquentées dans la belle saison. — Fête patronale le 31 juillet.

STAINS. Village situé près de la Crould, à 1 l. de Saint-Denis et 2 l. 1/2 de Paris. Pop. 956 hab.

On voit à Stains un des beaux châteaux des environs de Paris; il est bâti sur une élévation qui domine la plaine de Saint-Denis et plusieurs maisons de campagne environnantes. Les bâtiments sont beaux et spacieux; les jardins d'une distribution admirable. Le parc, traversé par la Crould, et dont l'étendue est considérable, est coupé de champs, de prairies, de vallées, peuplé de gibier de toute espèce et d'oiseaux aquatiques les plus rares. Cette magnifique propriété appartenait, sous l'empire, à Jérôme Napoléon.

Fabriques de tulle, de fécule. Filature de soie et de laine. Blanchisserie. Éducation en grand des moutons et des abeilles.

SURESNES. Joli bourg bâti dans une situation pittoresque, au bas du Mont-Valérien, sur la rive gauche de la Seine, à 2 l. 3/4 de Saint-Denis et à 3 l. de Paris. Pop. 1,444 hab. Plusieurs maisons de campagne charmantes décorent ce bel endroit, qui domine toute la plaine.

Suresnes est célèbre par les conférences qui y furent tenues, en 1593, entre les catholiques et les protestants, et à la suite desquelles Henri IV embrassa la religion catholique. Sur la fin du siècle dernier, M. Héliot fonda à Suresnes le couronnement d'une rosière, qui se fait encore tous les ans avec beaucoup d'appareil le jour de l'Assomption : suivant les statuts, le curé doit choisir trois filles au-dessus de dix-huit ans, à l'issue de vêpres, et notifier son choix aux marguilliers de la paroisse, lesquels se réunissent ensuite pour procéder, par la voie du scrutin, à l'élection de la rosière. Le prix est de trois cents francs.

Une grande partie du territoire de Suresnes est plantée en vignes, dont le vin jouissait jadis d'une grande réputation; aujourd'hui ce vin est regardé comme une boisson détestable, et il est passé en proverbe de dire, pour désigner un vin qui n'est point potable, que c'est du vin de Suresnes. — *Fabriques* de tuiles. Lavoirs de laines.

VILLETANEUSE. Village situé à l'extrémité de la vaste plaine de Saint-Denis, à 3/4 de l. de la ville de ce nom et à 3 l. 1/2 de Paris. Pop. 375 hab. Il est divisé en deux parties, dont la plus petite renferme l'église, et un ancien château environné de fossés pleins d'eau, alimentés par une source d'eau vive. — *Fabriques* d'amidon, fécule, colle-forte, etc.

VILLETTE (la). Joli bourg situé à 2 l. de Saint-Denis et près de la barrière Saint-Martin. ⊠ Pop. 4,500 hab.

Ce bourg est dans une charmante situation, à l'extrémité du canal de l'Ourcq, sur le superbe bassin de la Villette, qui alimente le canal Saint-Martin, et fournit l'eau à un grand nombre de fontaines, ainsi qu'à plusieurs réservoirs destinés au nettoiement des rues et des égouts de cette capitale. La Villette est presque entièrement composé de guinguettes, d'auberges, d'entrepôts et de magasins.

Le bassin de la Villette, com 1806 et achevé en 1809, présente lélogramme dont la plus grande di est de 800 mètres, et la moindre est bordé de quatre rangs d'arbre en maçonnerie sur toutes ses faces, que constamment couvert d'une n de barques dont quelques-unes sont et étonnent par leurs grandes dim A son extrémité, du côté de Paris d'une manière pittoresque la belle de Pantin, qui semble avoir été tout exprès pour embellir la charm spective qu'offre cette immense pi (*voy. la gravure*).

Fabriques d'apprêts de boyaux à l'usage des charcutiers, de savon, chimiques, papiers. Raffineries d' de sucre. Distilleries. Brasseries. C — Entrepôt de vins, eaux-de-vie, charbon, houille, etc., etc.

ARRONDISSEMENT DE SCEAUX.

ALFORT. *Voy.* MAISONS.

ANTONY. Joli bourg situé sur le penchant oriental d'un coteau, à 1 l. de Sceaux et 3 l. 1/4 de Paris. ⊠ Pop. 1,194 hab. Il est assez bien bâti, près de la grande route d'Orléans, sur laquelle se trouve une dépendance de ce bourg, qu'on nomme Pont-d'Antony, à cause du pont bâti sur la Bièvre. L'église paroissiale offre un chœur assez beau, et surtout une belle tour surmontée d'une pyramide, que l'on croit avoir été bâtie dans le XIV[e] siècle : elle est entourée d'un ancien cimetière, et offre un point de vue pittoresque.

Fabriques de bougies. Blanchisserie de cire. Fours à plâtre. Lavoirs de laine.

ARCUEIL. Joli village, situé sur la Bièvre, à 1 l. de Sceaux et à 1 l. 3/4 de Paris. Pop. 1,816 hab.

Suivant l'abbé Lebeuf, Arcueil doit son nom aux arcades de l'aqueduc que les Romains y élevèrent pour conduire les eaux au palais des Thermes. Ce village, situé dans une vallée agréable, n'est séparé de Cachant que par le bel aqueduc moderne, qui conduit à Paris, par divers canaux souterrains, les eaux du Rungis. Son exposition est riante et pittoresque; c'est un des lieux les plus fréquentés par les habitants de la capitale, par les amis des muses, par les jeunes élèves des maisons d'éducation, et surtout par les étrangers. L'église paroissiale, dont la construction remonte au saint Louis, est remarquable par l tesse du travail de son portail go par les galeries qui entourent le c

L'aqueduc d'Arcueil a été cons Marie de Médicis, qui le fit exécute dessins et sous la conduite du célè ques de Brosse, dans le dessein d'an eaux à son palais du Luxembour XIII posa, en 1613, la première p ce monument, qui fut achevé en 1 aqueduc traverse la vallée de Biè une longueur d'environ deux cent il a douze toises d'élévation dans grande hauteur, à partir du lit de l et consiste en une épaisse muraille de chaque côté par des contre-fort lesquels sont vingt arcades d'envir quatre pieds de largeur : huit seul ces arcades, inégalement espacées jour, et la rivière de Bièvre passe s d'entre elles. Les contre-forts s'élè qu'à une belle corniche dorique, modillons, qui règne dans toute sa l au-dessus de cette corniche, s'élèv tique formant intérieurement un voûtée et recouverte en dalles d Dans le milieu de cette galerie est où les eaux coulent entre deux b qui permettent de parcourir, à p toute la longueur de l'aqueduc. I pénètre par des ouvertures pratiqu

-forts. Au-delà de cette construc-·ieure, du côté du village de Run-ne galerie souterraine, d'abord en te, puis sur les côtés d'un carré, 150 toises. Cette galerie, percée anes et flanquée de pierrées qui dans les terres en divers sens, es eaux qu'une autre galerie, en ur aqueduc de la vallée, conduit In château d'eau, situé près de oire, et vingt-sept regards, dans n descend par des escaliers, faci-iugeage des eaux, la visite et l'en-s travaux, dont l'ensemble se dé-ır une longueur de 6,600 toises. d'Arcueil fournit aux fontaines inquante-sept pouces cubes d'eau. artie de l'aqueduc antique existe lle est contiguë au nouveau.

ue de colle-forte. Filature de co-nières. — Fête patronale le di-ui suit la Saint-Denis.

EUX. Village situé à une demi-eaux et à 2 l. de Paris. Pop. 885 h. ge est bâti sur une éminence d'où d'un air salubre et d'un paysage il se distingue par son église pa-et par une multitude de belles le campagne. Bénicourt, favori l de Richelieu, et l'exécuteur de les plus secrets, y avait fait con-e belle habitation, dont un pavil-iit sur la rue Saint-Étienne. Au ment de la première révolution, ayant été vendue et démolie, on la destination mystérieuse de ce et d'un puits non moins fameux servi d'oubliettes. Quand on eut puits, dont l'entrée avait été bou-qui avait environ cent pieds de r, on reconnut les ossements de arante cadavres, ainsi qu'un grand e vêtements, des montres, bijoux, c. — L'église de Bagneux, dont on remonte au XIII[e] siècle, est is beaux édifices religieux des en-la capitale. Le vaisseau est voûté au; la nef est décorée de petites ans le genre de celles de Notre-Paris. Sur le couronnement des s'élèvent des arcs-boutants qui it la construction supérieure de la nef. Le portail est d'une haute : on y voit un bas-relief repré-Père éternel, accompagné de qua-portant des chandeliers. Sur les l'ancien clocher, il a en été élevé u d'une élégante construction. Le presbytère est une des plus belles habitations de ce genre.

BERCY. Grand et beau village, situé à 3 l. de Sceaux, à la sortie de la barrière de la capitale de ce nom. ⊠ Pop. 3,939 h.

Ce village doit son nom à quelques guinguettes et autres habitations construites hors de la barrière, où les boissons franches du droit d'entrée, et à un prix moindre qu'à Paris, attirent journellement un grand nombre d'artisans. La plus grande partie des vins et autres liquides imposables arrivant par la haute Seine et passant nécessairement devant Bercy, le commerce sentit la nécessité d'y former un entrepôt, et bientôt toute la partie qui s'étend depuis la barrière de la Rapée jusqu'à la rue de la Grange-aux-Merciers fut achetée et couverte de magasins, dont les bâtiments, élevés sur le bord de la Seine, formèrent un quai nouveau, qui offre aujourd'hui un des plus beaux ports de Paris, communiquant avec la rive gauche du fleuve par un beau pont suspendu. — Le 31 juillet 1820, dans l'après-midi, presque tous les bâtiments construits sur ce quai furent dévorés par un effroyable incendie; quelque zèle que l'on ait mis dans les secours qui furent prodigués de suite, il fut impossible de se rendre maître de la flamme; le vin, l'eau-de-vie, les huiles s'échappaient des tonneaux et coulaient en torrents enflammés, et l'on ne put empêcher les bâtiments voisins du principal foyer d'être entièrement consumés. A neuf heures, l'incendie était dans toute son intensité; mais on avait pris toutes les précautions nécessaires pour que ses ravages ne s'étendissent pas plus loin. Ce ne fut qu'à quatre heures du matin que les pompiers, la gendarmerie, les différentes autorités et l'immense population des environs, accourus pour porter des secours, furent maîtres du feu. Les papiers, les registres et le portefeuille de l'entrepôt furent seuls sauvés. Plus de 40,000 pièces de vin, d'eau-de-vie et d'esprit furent consumées, et la totalité de la perte, tout compris, dépassait la somme de 10 millions. Cet événement, qui ruina un grand nombre de négociants, n'empêcha point les maisons du port de Bercy de se reconstruire; les dommages furent promptement réparés, et l'entrepôt offre aujourd'hui un des plus beaux et des plus importants établissements en ce genre que l'on connaisse. Dans les mois des arrivages de vins, le port de Bercy est aussi animé, aussi embarrassé que les rues les plus fréquentées de Paris.

On voit à Bercy un beau château, bâti dans une position agréable, au milieu d'un parc de neuf cents arpents, baigné par les eaux de la Seine. Non loin de là, est le château du Petit-Bercy, maison de campagne fort agréable, dont le parc a été transformé en magasins.

Fabriques de vinaigre. Raffinerie de sucre. Distilleries. Tanneries. — Entrepôt et commerce considérable de vins, eaux-de-vie, vinaigre, huiles, bois à brûler, de charpente et de charronnage, etc.— Fête patronale le dimanche après le 8 septembre.

BICÊTRE. *Voy.* GENTILLY.

BONNEUIL-SUR-MARNE. Joli village situé sur une colline, près de la Marne, à 4 l. de Sceaux et à 4 l. 3/4 de Paris. Pop. 255 hab. C'était, dès 616, une résidence royale où Clotaire II tint, en 617, une assemblée des grands seigneurs bourguignons. L'empereur Lothaire y avait sa maison de plaisance en 842, et y donna une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, citée dans la chronique de Frédégaire.—L'église paroissiale date du XIVe siècle; elle offre des détails très-soignés.

Bonneuil-sur-Marne mérite d'être visité par les étrangers, tant par sa position pittoresque que par ses promenades délicieuses. Un embranchement des eaux de la Marne forme sur le territoire de cette commune une petite rivière qui porte le nom de Mort-Bras.—Éducation des mérinos.

BOURG-LA-REINE. Bourg situé dans un vallon agréable, près de la rive gauche de la Bièvre, sur la grande route de Paris à Orléans. A 1/4 de l. de Sceaux et 2 l. 1/4 de Paris. ⊠ Pop. 997 hab.

Ce bourg consiste principalement dans les maisons qui bordent la grande route. Il possède plusieurs belles habitations, dont la plus remarquable a appartenu à Gabrielle d'Estrées. On y voit encore la chambre où cette belle prodiguait ses faveurs à Henri IV; elle forme aujourd'hui un beau salon, où l'on a conservé quelques restes de l'ancienne décoration. Cette maison fut choisie en 1722, pour l'entrevue de l'infante d'Espagne, âgée seulement de quatre ans, et de son futur époux (depuis Louis XV), qui n'avait alors que douze ans : une inscription gravée sur une pierre incrustée dans le mur du palier, au premier étage, consacre la mémoire de cette entrevue.

C'est à Bourg-la-Reine que le célèbre Condorcet termina ses jours en 1794. Proscrit par la Convention, errant aux environs de Paris en attendant un passe-port qu'était allé lui chercher M. Suard, il était entré dans un cabaret de Clamart, pour y prendre un peu de nourriture, lorsqu'un municipal, qui s'y trouvait par hasard, lui demanda ses papiers. N'en ayant pas, il fut arrêté et conduit à Bourg-la-Reine, pour être transféré ensuite à Paris. Connaissant d'avance le sort qui l'y attendait, Condorcet prit, pendant la nuit, une dose de poison actif qui mit fin à son existence. Il fut enterré dans le cimetière de Bourg-la-Reine, où aucun signe extérieur, pas même une simple pierre, n'indique le lieu où reposent les cendres du secrétaire perpétuel de l'Académie française, du philosophe qui a consacré sa vie entière à étendre le cercle des connaissances humaines, et à perfectionner les liens politiques qui doivent gouverner la société.

Le presbytère de Bourg-la-Reine a longtemps été possédé par le célèbre Dupuis, savant et ingénieux auteur de l'Origine de tous les cultes.

Manufacture de faïence. — C'est sur le territoire de cette commune que se tient, le lundi de chaque semaine, le marché important de bestiaux connu sous le nom de marché de Sceaux. *Voy.* SCEAUX.

BRIE-SUR-MARNE. Village situé sur la pente d'une colline qui borde la rive droite de la Marne, à 5 l. de Sceaux et à 3 l. 3/4 de Paris. Pop. 379 hab. On y voit un château remarquable par sa situation et par la richesse de ses points de vue.—L'église paroissiale date, dit-on, du XIIIe siècle.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE. Village situé sur la Marne, à 5 l. de Sceaux. Pop. 1,300 hab. — Aux environs, sur une des collines qui bordent la Marne, on remarque un magnifique château de construction moderne, dont les points de vue sont admirables.

CHARENTON. Bourg agréablement situé en amphithéâtre sur la rive droite de la Marne, au confluent de cette rivière avec la Seine. Il est divisé en deux communes, dont l'une porte le nom de Charenton-le-Pont, et l'autre celui de Charenton-Saint-Maurice. A 3 l. de Sceaux et 2 l. de Paris. ⊠ ⚭ Pop. 3,450 hab.

CHARENTON-LE-PONT doit son surnom à un pont sur la Marne, qui est un des plus anciennement bâtis pour faciliter, par terre, les arrivages à Paris; aussi sa possession a-t-elle toujours été regardée comme une des clefs de la capitale. Les Normands s'emparèrent de ce pont et le rompirent en 865. Les Anglais le prirent en 1436, et en furent



Gravé sur acier par Hopwood.

Voltaire.

chassés en 1437, sous le règne de Charles VII. En 1465, l'armée de la ligue dite du Bien public s'y porta pour protéger ses opérations contre Louis XI. Les calvinistes le prirent en 1567. Henri IV l'enleva, en 1590, aux soldats de la Ligue, qui s'y défendirent avec acharnement. Sa défense fut confiée, en 1814, aux élèves de l'école d'Alfort, qui résistèrent avec un grand courage aux attaques des armées étrangères. — Ce pont a été rebâti plusieurs fois : sa dernière reconstruction date de 1714. Il se compose de dix arches, dont six sont en pierre et quatre en bois. Bien qu'irrégulier, la manière dont il se groupe avec les moulins, les maisons du bourg, les grands arbres des îles de la Marne et les coteaux environnants, en fait un des points de vue les plus pittoresques des environs de Paris. — *Fabriques* de savon vert, produits chimiques. Fonderie, forges et magnifiques ateliers pour la construction des machines. Manufacture de porcelaine.—Fête patronale le deuxième dimanche de juillet.

Charenton-Saint-Maurice est bien bâti, dans une belle position, et renferme plusieurs jolies maisons de campagne ; l'une des plus remarquables est celle dite de Gabrielle d'Estrées, que l'on voit à gauche, à l'entrée du bourg, en arrivant de Paris.

Charenton-Saint-Maurice possède une célèbre maison de santé pour le traitement des aliénés, où l'on peut recevoir quatre cents individus des deux sexes. Cette maison, bâtie sur une colline au pied de laquelle coule la Marne, offre de toute part une vue ravissante ; l'air qu'on y respire est pur, les enclos vastes, les jardins charmants, et les promenades délicieuses. Les caves, bâties à cent pieds au-dessous du sol des jardins, et pouvant contenir 1,500 pièces de vin, sont regardées comme un ouvrage de maçonnerie de la plus grande hardiesse : elles sont composées de quatre nefs, chacune de 300 pieds de long sur 14 pieds de large et 12 de hauteur ; le jour y parvient par quatre lanternes en forme de puits. — *Fabriques* de coutellerie. Produits chimiques. Papeterie.

CHATENAY-LEZ-BAGNEUX. Joli village situé sur un coteau planté de vignes, qui domine une campagne fertile, à une demi-lieue de Sceaux et à 3 l. de Paris. Pop. 650 hab. La beauté du site de ce village et la variété de ses points de vue y ont fait construire un grand nombre de maisons de plaisance, parmi lesquelles on distingue celle de la Vallée-aux-Loups, construite dans le style gothique par M. de Châteaubriand.

Châtenay est le lieu de naissance du plus grand génie qu'ait produit le siècle dernier ; c'est dans une des maisons de ce village qu'est né Voltaire, le 20 février 1694.

CHATILLON-SOUS-BAGNEUX. Joli village, situé à 3/4 de l. de Sceaux et à 2 l. de Paris. Pop. 968 hab. Il est bâti dans une belle position, sur une hauteur d'où l'on jouit d'une vue magnifique : de cet endroit l'œil embrasse Bagneux, Montrouge, Vaugirard, Vanvres, Issy, Paris, le cours de la Seine, le Mont-Valérien, Vincennes et les hauteurs de Montmartre ; dans le lointain, une partie de la vallée de Montmorency sert de cadre à ce vaste et riant tableau.— On voit à Châtillon une carrière remarquable par une galerie souterraine, où des voitures attelées de trois chevaux peuvent descendre jusqu'à une profondeur de 85 pieds, pour y charger la pierre qu'elle fournit. Sur la hauteur, on remarque les ruines pittoresques de la tour de Croux, qui servait autrefois à transmettre les signaux de la tour de Mont-le-Héry. Non loin de là est une fort belle glacière.—Fête patronale le dimanche qui suit le 1er mai.

CHEVILLY. Village situé à 1 l. de Sceaux et à 2 l. 1/2 de Paris. Pop. 300 hab.

CHOISY-LE-ROI. Jolie petite ville, bâtie dans une charmante situation, sur la rive gauche de la Seine, que l'on y passe sur un beau pont. A 2 l. de Sceaux et 3 l. de Paris. ⊠ Pop. 3,075 hab.

On remarquait autrefois à Choisy un magnifique château, construit en 1682 pour Mlle de Montpensier, sur les dessins de F. Mansard, et possédé successivement par Mme de Louvois, par le dauphin fils de Louis XIV, et par la princesse de Conti. A la mort de cette princesse, Louis XV acheta le château de Choisy, et le fit rebâtir presque entièrement en 1739, par l'architecte Gabriel, qui construisit aussi, à peu de distance, un petit château pour Mme de Pompadour. Il ne reste plus de ces deux châteaux que quelques bâtiments accessoires, convertis aujourd'hui en manufactures, et les restes d'une belle terrasse, contre laquelle viennent se briser les flots de la Seine, et d'où l'œil découvre une campagne immense.

La ville de Choisy est une des plus agréables des environs de Paris : sa position dans un riant bassin, ses rues larges et tirées au cordeau, ses maisons construites élégam-

ment et presque toutes embellies par des jardins, les restes des anciennes avenues du château, la proximité de la Seine, tout concourt à en faire un séjour des plus riants.

Le pont, bâti en 1802, a 369 pieds de longueur sur 23 de largeur; il est en bois de chêne avec culées et piles en pierre, et se compose de cinq travées d'un élégant dessin.

Fabriques de toiles cirées, savon, maroquin, produits chimiques. Manufacture de faïence fine façon anglaise, demi-porcelaine blanche et décorée, impression sous émail, etc. Verrerie et cristallerie pour verres à vitres et gravures, verres à vitres de couleur, peintures sur verre pour églises et décoration de fenêtres d'appartements. Distilleries d'acides acétique et pyroligneux. Raffinerie de sucre de betteraves.— *Commerce* de vins, vinaigre, charbon de terre, etc.— Fête patronale le dimanche après la Saint-Louis.

CLAMART-SOUS-MEUDON. Village situé dans une plaine couverte de bocages romantiques, et environné de jolies maisons de campagne. A 1 l. de Sceaux et 2 l. 1/2 de Paris. Pop. 1,229 hab. — *Fabriques* de chaux et de plâtre. Nombreux établissements de blanchisserie. Exploitation des carrières de pierre de taille formées de galeries souterraines, où des voitures attelées de trois chevaux peuvent parvenir jusqu'à cent pieds de profondeur pour y faire leur chargement.

CRETEIL. Grand village, situé sur la grande route de Provins à Paris, à 2 l. 3/4 de cette dernière ville et à 3 l. de Sceaux. ✉ Pop. 1,502 hab. On y voit un beau château et plusieurs jolies maisons de campagne. — Exploitation des carrières de pierre de taille. Scierie de pierres mue par une machine à vapeur qui fait le travail de cent vingt scieurs.

FONTENAY-AUX-ROSES. Charmant village, fort agréablement situé, sur le penchant d'un coteau, à 1/4 de l. de Sceaux et 2 l. 1/2 de Paris. Pop. 1,390 hab. Il est bâti dans un territoire où l'on cultive une grande quantité d'arbustes, et particulièrement des rosiers, qui, au printemps, donnent à ce village un aspect enchanteur; les habitants se livrent également à la culture de la vigne et des fraisiers. On y trouve des haies de rosiers qui, durant la belle saison, bordent toutes les promenades; on en voit aussi de 10 à 12 pieds de hauteur le long des murs, et principalement devant la porte de chaque maison. — La situation de ce village, son charma
le genre de culture qui y est le
risé, ont engagé d'y bâtir un gra
de maisons de campagne; l'une
agréables a été habitée par Scar
patronale le premier dimanche
16 juillet.

Patrie du poète Chaulieu.

FONTENAY-SUR-BOIS. Vi
à 4 l. de Sceaux et à 2 l. 1/2 d
Pop. 1,390 hab. Il est contigu
Vincennes et possède plusieurs s
les eaux sont conduites par un
château de Vincennes. L'église
qui est fort jolie, renferme le t
célèbre compositeur de musiqu
— On voit dans les environs pl
les maisons de campagne. — Fêt
le premier dimanche d'août.

FRESNES-LEZ-RUNGIS. V
à 3/4 de l. de Sceaux et à 4 l. 1
Pop. 346 hab. Il est bâti sur la
colline au bas de laquelle coule
et domine le cours de cette ri
que la campagne d'alentour.

GARE (la). *Voy.* IVRY.

GENTILLY (LE GRAND ET
Village très-ancien, situé sur l
1 l. 1/2 de Sceaux et à 1 l. 1/
Pop. 3,616 hab. Le Grand-Gent
dans la vallée de la Bièvre; on
l'ancien château de Villeroy, d
renferme de belles eaux fournies
duc d'Arcueil. Le Petit-Gentilly
meau contigu aux murs de Paris,
entièrement composé de guingu

BICÊTRE est une dépendance
mune de Gentilly. Il doit son o
couvent de chartreux, bâti en 1
l'emplacement duquel Jean de
fit construire une maison qui pr
d'où, par corruption, on a fait Bis
Bicêtre.—Jean, duc de Berri,
la position de cette habitation,
placer par un vaste château qu'i
par les plus habiles artistes. Ce
s'était retranché le duc d'Orléa
et brûlé en 1411. Sur son em
Louis XII fit élever la plus g
des bâtiments qui existent aujou
servir de retraite aux soldats m
que Louis XIV eut fait bâtir l'
valides, Bicêtre fut réuni à l'h
ral, dont il est encore une ann

Le plan de Bicêtre, à l'except
ques additions, offre un carr
300 mètres de côté. Le princi

donne, au nord, sur un jardin
ent des bâtiments moins élevés,
à l'usage des ateliers. L'ensemble
élogrammes offre trois principales
première sert d'entrée par une
boutissant à la grande route; dans
ne, est l'église, en forme de croix;
e renferme un grand nombre de
ons disposées sans beaucoup de
et au nombre desquelles sont les
les cachots. Les cours sont plan-
tes, et le reste de l'enclos est en
s bâtiments sont distribués sui-
destination respective, pour le
les vieillards indigents, qui occu-
lits, et qui ne sont reçus qu'à
ixante-dix ans; pour le logement
t enfin pour celui des malfaiteurs,
à la réclusion ou aux travaux
qui attendent le départ de la
nt ils doivent faire partie : on
500 le nombre des individus dé-
nairement dans cette maison. ✉
s de Bicêtre, que tous les étran-
admirer, peut être placé parmi
ux d'architecture les plus éton-
existent, quoique ces sortes d'ou-
soient guère que du ressort de la
e. Il a 16 pieds de diamètre sur
/2 de profondeur, ou 172 pieds.
rage de l'architecte Boffrand; il
dans le roc vif, où sont les sour-
ntretiennent constamment 9 pieds
urs intarissable. Par une machine
qui sert à puiser l'eau, deux
t l'un monte, tandis que l'autre
ont toujours en mouvement. Le
ans lequel ces eaux sont distri-
4 pieds carrés, et contient, lors-
lein, 4,000 muids. Cette espèce
est revêtue en plomb laminé;
rs soutiennent la voûte en pierre
es tuyaux souterrains distribuent
toutes les parties de l'établisse-

renferme plusieurs ateliers pour
boutons, la cordonnerie, la gi-
a serrurerie, et des filatures de
vieillards indigents ont aussi des
ils se livrent à la confection de
ges en os et en bois.
IÈRE est une annexe de la com-
entilly, remarquable par ses éta-
industriels. Outre une belle gla-
ce lieu prend son nom, on y
papeterie où l'on fabrique des
es et roulées de toute espèce;
cture de toiles peintes; une raf-
finerie de sucre, et des fabriques de produits chimiques, de colle-forte, gélatine, noir animal, etc.

A la MAISON-BLANCHE, autre annexe de Gentilly, existent des fabriques de cuirs vernis, de produits chimiques, une brasserie, une distillerie et une raffinerie de sucre.

GRENELLE. Village situé dans la vaste plaine de son nom, qui s'étend entre la rive gauche de la Seine, Issy et Vaugirard. On y voit une jolie salle de spectacle qui peut contenir 1,300 personnes. A 3 l. 1/4 de Sceaux et 1 l. 1/4 de Paris. Pop. 1,647 h. —*Fabriques* de carton-pâte, colle-forte façon anglaise, cordes harmoniques, foulards, produits chimiques. Teintureries en soie et en coton.

HAY (l'). Village bâti dans une belle situation, près de la Bièvre, à 1 l. 1/2 de Sceaux et 3 l. 1/4 de Paris. Pop. 361 hab. On y voit un ancien château, près duquel est une tour élevée qui domine tout le village; c'est une espèce de donjon entièrement construit en pierres de taille, flanqué de quatre tourelles terminées en culs-de-lampe et surmontées par une couverture en ardoise; l'escalier est construit en dehors, du côté méridional.

ISSY. Joli village, bâti dans une situation charmante, sur une petite colline dont la pente insensible s'étend jusqu'à la rive gauche de la Seine, qui passe à peu de distance. A 1 l. de Sceaux et 1 l. 1/2 de Paris. ✉ Pop. 1,581 hab. Plusieurs sources se trouvent sur le territoire de cette commune et contribuent à en rendre le séjour délicieux : aussi y remarque-t-on un grand nombre de jolies maisons de campagne. Le château, bâti dans une belle situation à l'extrémité occidentale du village, est remarquable par sa disposition et par la beauté des décorations de ses différentes parties. En face de l'église, on voit sur une hauteur un édifice de construction gothique, appelé la Maison de Childebert, qui occupe, dit-on, l'emplacement d'un ancien manoir royal que ce roi possédait à Issy. — *Fabriques* de blanc, produits chimiques, poudre fulminante, chaux hydraulique, etc. — Fête patronale le dimanche après le 17 septembre.

IVRY-SUR-SEINE. Village très-agréablement situé, sur une colline qui borde la rive gauche de la Seine, à 2 l. 1/2 de Sceaux et à 1 l. 1/2 de Paris. ✉ Pop. 2,900 hab. On voit aux environs plusieurs belles maisons de campagne. — *Fabriques* de colle-

forte, de gélatine, produits chimiques, pointes de Paris, alènes, cuirs vernis, papiers peints, encre d'imprimerie, etc. Vastes entrepôts de conservation de vins dans des caves naturelles, taillées dans le roc, à doubles courants d'air.—Maison de santé très-renommée pour le traitement des aliénés, fondée par M. Esquirol. — A LA GARRE, verrerie à bouteilles et à vitres, etc., où sont employés 340 ouvriers.

MAISONS-ALFORT. Village situé à 2 l. 3/4 de Sceaux et 2 l. 1/4 de Paris. Pop. 1,269 h.—Fête patronale le deuxième dimanche de juillet.

ALFORT, hameau dépendant de la commune de Maisons, est bâti vis-à-vis de Charenton, dont il n'est séparé que par la Marne. Il doit sa célébrité à une école vétérinaire fondée par Bourgelat, en 1766. L'anatomie, la botanique, la pharmacie, l'étude des maladies tant internes qu'externes des animaux, de leurs traitements, des soins qu'on doit donner à leur éducation, font l'objet d'autant de cours que l'on y professe. Cet établissement renferme une bibliothèque spéciale de zoologie domestique, un très-beau cabinet d'anatomie comparée et un autre de pathologie, ouverts tous les jours au public; de vastes hôpitaux où les propriétaires d'animaux malades peuvent les placer en traitement. Des forges, un laboratoire de chimie, une pharmacie, un jardin de botanique, sont attachés à cet établissement. Un beau troupeau de mérinos pour le croisement des races et l'amélioration des laines y est entretenu avec le plus grand soin. La ménagerie doit aussi fixer l'attention des amateurs de l'histoire naturelle : elle renferme plusieurs espèces d'animaux étrangers. Un amphithéâtre est destiné aux leçons des différentes parties de l'art vétérinaire et de l'économie rurale.—Dans la salle du concours, on remarque un très-beau buste en marbre blanc, élevé à la mémoire de Bourgelat.

Cette école, par la manière dont l'instruction y est dirigée, et par les soins constants et infatigables de ses savants professeurs, rend les services les plus éminents à la science, à l'agriculture et à l'état. Partie des élèves est aux frais du gouvernement, d'autres paient une pension. Leur admission doit être autorisée par le ministre de l'intérieur. La durée des cours est de huit années.

En 1814, lorsque les étrangers menacèrent la capitale, l'école d'Alfort fut tout-à-coup transformée en un camp militaire. Le château fut fortifié par les élèves; les murs du parc furent crénelés. Ces jeunes braves restèrent fermes aux postes où ils avaient été placés; plusieurs même y perdirent la vie.

MANDÉ (SAINT-). Village presque entièrement composé de maisons de campagne et de guinguettes, situé près du bois de Vincennes, à 3 l. de Sceaux et à 1 l. 1/2 de Paris. Pop. 1,707 hab. On y voit un bel hôpital, fondé, il y a peu d'années, par M. Boulard. — Fête patronale le dimanche qui suit la Saint-Pierre.

MAUR-DES-FOSSÉS (SAINT-). Village fort agréablement situé, dans une presqu'île que forme la Marne avant d'arriver à Charenton, à la sortie du canal de Saint-Maur. A 3 l. 1/4 de Sceaux et à 2 l. 3/4 de Paris. ⊠ Pop. 832 hab.

L'origine de ce village paraît remonter à une haute antiquité; suivant quelques historiens, il a été fondé par des vétérans que César laissa dans les Gaules. Il est devenu célèbre par une abbaye de bénédictins, fondée, sous le règne de Clovis II, par un diacre de l'église de Paris, nommé Blidegisile. Après avoir subsisté pendant environ neuf cents ans, ce monastère fut sécularisé en 1533; son chapitre fut réuni, en 1750, à celui de Saint-Louis du Louvre, à Paris, et l'abbaye presque entièrement détruite en 1786. Les religieux de Saint-Maur, de même que tous les moines de l'ordre de Saint-Benoît, s'occupaient beaucoup de la culture des lettres; ils ont rendu des services éminents à la science par leurs nombreuses publications. Cette illustre congrégation avait rassemblé à Saint-Maur la plus belle et la plus nombreuse bibliothèque de ce temps, laquelle passa, après la sécularisation, dans la Bibliothèque du Roi et dans celle de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Rabelais avait été moine dans ce couvent, et l'on prétend qu'il y composa son Pentagruel.

Manufacture de papier d'après les procédés anglais perfectionnés. Scierie hydraulique.

MAUR-LE-PONT (SAINT-). Village situé à la naissance du canal de son nom, sur la rive gauche de la Marne, que l'on y passe sur un pont, à 3 l. 3/4 de Sceaux et à 3 l. de Paris. Pop. 300 hab.

Le canal de Saint-Maur coupe la côte qui sépare les deux bassins que forme la Marne auprès de Saint-Maur, fait éviter aux bateaux le coude qu'elle fait en cet endroit, assure en tout temps une bonne navigation, et efface une des plus grandes sinuosités de cette rivière, en réunissant, sur une lon-

1,110 mètres, deux parties que 10,000 m. Ce canal est formé alignement, et se compose de deux distinctes : l'une souterraine, dont r est de 600 m. environ, et l'au ouvert, dont la longueur est de prise d'eau est dans la Marne à -dessous du pont de Saint-Maur, aboutit à 150 m. environ du bras ·ne, dit Bras des Corbeaux. La canal est de 3 m. 50 c., rachetée éclusé de 7 m. 50 c. de largeur . de longueur. Indépendamment écluse, il y a à l'entrée du canal écluse qui forme porte de garde. dans toute la partie à ciel ouvert, gare qui présente une largeur de c. au fond, et une ouverture en 37 m. 50 c. La partie souterraine, esque en entier dans le roc vif, verte d'une immense voûte de llière : un chemin de halage, de de largeur, borde sous la voûte ès du canal, qui a lui-même trente-s de large d'un bord à l'autre. s de la voûte est planté de quatre bres, qui forment une promenade resque par sa situation que par la ne et variée dont on jouit à l'ex-férieure de la voûte.

ial Saint-Maur, commencé en exécution d'un décret du 29 mars ne année, a été livré à la naviga- octobre 1825 ; il a coûté environ fr.

REUIL-SOUS-BOIS. Bourg situé de Sceaux et à 2 l. de Paris. ⊠ 8 hab.

·g, devenu célèbre par son genre ire, est assis sur un coteau fer-nommé par les pêches excellentes poires de crassane que son terri- luit en abondance. Les habiles ·s de cet endroit se sont rendus la nature, en perfectionnant la taille et le palissage des arbres Presque toutes les maisons ont des us ou moins grands, entourés et · des murs tapissés des plus beaux que l'on puisse voir. Les pêches euil sont surtout renommées pour eur et leur excellente qualité. On ssi, entre les espaliers, des fraises, t des légumes de toute espèce.

ROUGE (LE GRAND). Village situé belle plaine, à 1 l. 1/2 de Sceaux 1/2 de Paris. ⊠ Pop. 3,847 hab.

Le PETIT-MONTROUGE, village composé de deux rangs de maisons qui commencent à la sortie de la barrière d'Enfer, est une dépendance de la commune du Grand-Montrouge. On y voit une maison de retraite pour les personnes peu aisées, qui porte le nom d'Hospice de La Rochefoucauld. C'est dans ce village et aux environs que se trouvent les portes des trois escaliers par lesquels on descend aux catacombes.

Fabriques de bougies diaphanes, cuirs vernis, noir animal, salpêtre. Distilleries. Brasseries. Raffineries de sucre. Belle pépinière.

NOGENT-SUR-MARNE. Grand village, presque entièrement composé de maisons de campagne, situé près de la rive droite de la Marne, à 4 l. de Sceaux, 2 l. 1/2 de Paris. ⊠ Pop. 1,206 hab.

Nogent est un village très-ancien; Chilpéric y possédait en 581 un manoir royal, que Clovis III habita en 692 et Childebert III en 695. Il est bâti à l'extrémité du bois de Vincennes, sur la crête d'une colline, et jouit d'une perspective charmante : d'un côté, on découvre une plaine immense arrosée par la Marne; de l'autre, on aperçoit Paris dans le lointain, et plus près la plaine de Vincennes, dont le château de ce nom occupe le centre. La belle situation de ce village, l'air pur dont on y jouit et l'agrément de son paysage le font principalement rechercher des Parisiens amateurs de la campagne. — *Fabriques* de produits chimiques, et principalement de sulfate de quinine. — Fête patronale le dimanche de la Pentecôte.

ORLY. Village situé à 2 l. 1/4 de Sceaux, 3 l. 1/2 de Paris. Pop. 510 hab.

Orly est un village fort ancien dont il est fait mention dans les chartes de l'évêché de Paris, dès le IXe siècle, sous le nom d'*Aureliacum.* L'église est remarquable par une tour écrasée, qui devait être formidable autrefois. En 1360, elle soutint un siége opiniâtre contre les Anglais. Deux cents des plus braves habitants d'Orly et des environs qui s'y étaient retranchés, restèrent plus de trois mois dans cette forteresse; enfin, épuisés par la famine et n'ayant reçu aucun secours, ils furent forcés de capituler. Les Anglais, bien loin d'admirer une conduite si magnanime, égorgèrent ceux qui s'étaient rendus, pillèrent le village, y mirent le feu et détruisirent en partie la tour. — Fête patronale le 1er juin.

PLESSIS-PIQUET (le). Village situé

à 1/2 l. de Sceaux et à 3 l. 1/4 de Paris. Pop. 217 hab. Il est bâti près d'un étang, sur la pente d'une montagne boisée, d'où l'on découvre Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Chatenay, etc. On y voit un beau château restauré et embelli par Colbert, qui y fit construire une terrasse magnifique d'où l'œil domine sur une vaste c mpagne et découvre une partie de Paris. — Fête patronale le dimanche qui suit la Madeleine.

PONT-DE-SAINT-MAUR. *Voy.* SAINT-MAUR-LE-PONT.

ROSNY-SOUS-BOIS. Village situé au milieu d'une vallée agréable, à 4 l. 1/2 de Sceaux et à 2 l. 1/2 de Paris. Pop. 900 h.

RUNGIS. Village situé à 1 l. 1/4 de Sceaux et à 1 l. 3/4 de Paris. Pop. 150 h. Son territoire renferme plusieurs sources abondantes, dont les eaux sont conduites à Paris par l'aqueduc d'Arcueil.

SCEAUX. Jolie petite ville. Chef-lieu de sous-préfecture. (Tribunal de première instance de Paris.) ⊠ Pop. 1,439 hab.

Cette ville n'était qu'un village peu considérable, en 1670, époque où Colbert acquit des héritiers du duc de Tresme le château de Sceaux, qu'il fit démolir pour en reconstruire un nouveau beaucoup plus magnifique. Lebrun l'embellit de ses peintures, les sculpteurs Pujet et Girardon travaillèrent à le décorer, Le Nôtre fut chargé de la distribution de l'immense parc, et en fit un lieu de délices. En 1700, le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, acheta ce château du fils de Colbert; il le fit augmenter et y consacra des sommes immenses, qui furent toujours employées par le goût. Ce prince, ami des arts et de la magnificence, y fit construire un théâtre, et rassembla dans ce lieu de délices les savants et les hommes de lettres les plus distingués. C'est là qu'au milieu de fêtes superbes, le savant Malezieu expliquait à l'aimable duchesse du Maine, surnommée la Muse de Sceaux, Homère, Sophocle, Euripide, Virgile et Térence; c'est là que La Motte, Fontenelle, Voltaire, Chaulieu, Saint-Aulaire, et une foule d'autres littérateurs, venaient apporter le tribut de leur esprit, et contribuer, par l'agrément de leur conversation vive et animée, à l'agrément d'une société nombreuse et choisie. En 1775, la terre de Sceaux passa au duc de Penthièvre, dont la vie fut remplie par une continuité d'actes de bienfaisance, et qui, de même que ses prédécesseurs, se plaisait à recevoir dans son château les littérateurs de son temps; le sentimental et gracieux Florian y fit ses meilleurs ouvrages, et y termina sa carrière en 1794.

Dans la tourmente révolutionnaire, le vaste château de Sceaux fut démoli, et rendu à l'agriculture. Toutefois, M. Desgranges, maire du lieu, aidé de quelques riches particuliers, fit l'acquisition de la partie du parc où se trouvait l'orangerie. Ce lieu, embelli par les acquéreurs, a été transformé en jardin publie, où, pendant la belle saison, se tient le bal champêtre le plus fréquenté et le mieux composé des environs de Paris.

On voit à Sceaux plusieurs belles maisons de campagne. L'église paroissiale est un édifice d'une élégante simplicité, qui a été rebâti par Colbert. Dans le nouveau cimetière, reposent les dépouilles mortelles de Cailhava; non loin de là, sont celles de l'auteur d'Estelle, recouvertes d'une simple pierre, sur laquelle on lit :

ICI
REPOSE LE CORPS
DE
FLORIAN.

Sceaux possède un marché aux bestiaux renommé, qui rivalise avec celui de Poissy; il se tient au pied de la colline sur laquelle est bâtie la ville, à gauche de la grande route, sur le territoire de Bourg-la-Reine. L'enceinte du bâtiment à son usage forme un carré parfait de 160 toises en tous sens. La façade d'entrée contient les logements; les étables sont sur les côtés de la cour, au fond de laquelle est une chapelle d'un style simple et correct.

Manufacture de faïence. Marché aux bestiaux tous les lundis. — Fêtes champêtres tous les dimanches pendant la belle saison.

THIAIS. Joli village, situé dans une plaine charmante, au pied des coteaux qui s'étendent de Villejuif à Juvisy. A 1 l. 3/4 de Sceaux, 3 l. 1/2 de Paris. Pop. 1,035 h. Il est généralement bien bâti, et presque entièrement composé de maisons de campagne.

VANVRES ou **VANVES.** Village situé à 1 l. 1/2 de Sceaux, 1 l. 3/4 de Paris. Pop. 2,416 hab. Il est bâti au fond d'un vallon, et abonde en sources d'eau vive, qui forment au centre du village un beau lavoir pour le blanchissage du linge. Le château, bâti d'après les dessins de J. H. Mansard, sur une éminence assez élevée qui domine la vallée de la Seine, jouit d'une

e vue; il est isolé et consiste dans
d corps-de-logis d'une architecture
ite, quoique très-simple. Le parc,
nd dans la plaine, au bas de la col-
t surtout très-remarquable par ses
aux.

GIRARD (LE GRAND ET LE PETIT).
grand village, situé à 1 l. 3/4 de
⊠ Pop. 6,695 hab.
llage est contigu aux murs de Paris
nence à la barrière de son nom. On
plusieurs maisons de campagne, et
de guinguettes consacrées aux plai-
yants des artisans de la capitale,
ment s'y délasser les dimanches et
s de fête des pénibles travaux de
semaine.

ETIT VAUGIRARD n'est qu'une dé-
e du village principal. Il renferme
tière de l'ouest, où reposent les
es mortelles de la Harpe, de la
Clairon, du sculpteur Chaudet et
eurs autres célébrités.

iques de carton de pâte, papiers
toiles cirées, produits chimiques.
ie de sucre. Poteries de terre, tui-
briqueteries.

EJUIF. Joli bourg, bâti dans une
uation, sur une éminence qui do-
e plaine bien cultivée, à 1 l. 1/2
ux, 2 l. de Paris. ⊠ ♉ Population
ab.

oit à Villejuif un télégraphe de la
Lyon, et sur un tertre en avant de
g, un obélisque qui détermine l'ex-
septentrionale d'une base trigono-
e, établie pour le levé de la carte
e dite de Cassini. Au pied de cet
e, on est élevé d'environ quarante
-dessus des tours Notre-Dame, et
it d'une vue magnifique sur une
partie de Paris et de son vaste bas-

ques de toiles cirées. Belles pépi-
Exploitation de carrières à plâtre et
es à bâtir.

EMONBLE. Village situé près de
de Bondy, à 5 l. de Sceaux, 3 l.
s. Pop. 450 hab. On y remarque
âteaux et plusieurs maisons de plai-
-Fête champêtre le dimanche après
-Louis.

CENNES. Joli bourg et château fort,
l'extrémité d'une avenue qui com-
à la barrière du Trône, près du
i porte son nom, à 3 l. 1/4 de
Sceaux et à 1 l. 3/4 de Paris. École d'ar-
tillerie. ⊠ Pop. 2,884 hab.

Vincennes doit son origine à Philippe-Auguste, qui fit entourer le bois de ce nom d'épaisses murailles, et construisit à son extrémité un hôtel ou maison de plaisance, pour se livrer plus commodément aux plaisirs de la chasse. Louis IX visita souvent ce manoir, où, dit le naïf Joinville, « le bon « saint, après qu'il avoit ouï la messe en « esté, se alloit esbattre au bois de Vin- « cennes, et se seoit au pied d'un chesne, « et nous faisoit asseoir tous auprès de lui. « Et tous ceux qui avoient affaire à lui ve- « noient lui parler, sans ce que aucun huis- « sier ne autre leur donnast empesche- « ment. » Philippe-le-Hardi augmenta de plusieurs acquisitions le parc de Vincennes et l'entoura d'une nouvelle clôture. Jeanne de France, femme de Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Charles-le-Bel, moururent à Vincennes. Le manoir bâti par Philippe-Auguste fut rasé en 1337, et Philippe de Valois entreprit la construction du donjon que nous voyons aujourd'hui. Charles V habita souvent Vincennes; c'est à lui qu'on doit la Sainte-Chapelle qu'on admire encore de nos jours. Louis XI, qui se plaisait beaucoup dans ce château, y fit faire plusieurs augmentations et embellissements; c'est sous son règne que le donjon devint une prison d'état; il y renfermait ses victimes, qu'il aimait à avoir près de lui. Les successeurs de ce farouche tyran, n'aimant sans doute pas à vivre sous le même toit que les victimes de leur pouvoir, abandonnèrent le séjour de Vincennes jusqu'au règne de Charles IX, qui y traîna souvent sa mélancolie, et y termina des jours empoisonnés par l'homicide journée de la Saint-Barthélemy, le 30 mars 1574. Marie de Médicis, qui avait pris Vincennes en affection, joignit aux bâtiments déjà existants, la magnifique galerie que l'on voit encore. Louis XIII ajouta aux nouvelles constructions faites par sa mère, les deux corps-de-logis qui sont au midi, lesquels ne furent achevés que sous le règne de Louis XIV. Le château ayant cessé d'être habité par les rois de France, le marquis de Furcy, qui en était gouverneur, y établit en 1738 une manufacture de porcelaine qui n'eut pas de succès et fut transférée à Sèvres.

Les fréquents séjours que firent les rois au château de Vincennes n'ôtèrent point au donjon son odieuse célébrité. Depuis Louis XI, il n'avait point cessé d'être prison d'état. Parmi les personnages qui y fu

rent enfermés, nous citerons le prince de Condé, qui y entra en 1627, et dont l'épouse eut la générosité de rester auprès de lui pendant les trois années qu'il y resta; le maréchal Ornano, qui y mourut en 1721; le duc de Vendôme; le célèbre Mirabeau, qui y resta depuis 1777 jusqu'en 1780; Diderot, qui y gémit pendant six mois. Sous le règne de Louis XVI, cette prison devint à peu près inutile; le baron de Breteuil en ordonna l'ouverture, et il fut permis d'en visiter l'intérieur. En 1791, les prisons de Paris étant encombrées, le gouvernement y fit faire des réparations propres à lui rendre son ancienne destination; mais le peuple, qui venait de renverser la Bastille, alarmé d'un tel projet, se porta à Vincennes et manifestait l'intention de démolir la forteresse, lorsqu'il en fut empêché par l'intervention du général Lafayette. Sous l'empire, le château de Vincennes redevint prison d'état: le duc de Polignac y fut enfermé une première fois; le duc d'Enghien, arrêté à Ettenheim, le 15 mars 1804, y arriva le 20 à cinq heures, fut condamné à mort dans la nuit suivante par une commission militaire, et fusillé le lendemain à quatre heures et demie du soir, dans la partie des fossés du château qui sont au nord de la forêt. En 1830, les ministres de Charles X y furent renfermés après leur condamnation, et y restèrent jusqu'à l'époque de leur translation dans le fort de Ham.

Lorsque les armées des puissances coalisées envahirent la France en 1813, le château de Vincennes fut fortifié de manière à devenir place de guerre. Après la prise de Paris, cette forteresse fut sommée de se rendre, mais le brave Daumesnil, qui en avait le commandement, refusa de la remettre aux étrangers, et ne la rendit que le 12 avril 1814, au gouvernement français. A la seconde invasion de la France, en 1815, le château de Vincennes était devenu un arsenal, où des munitions et des armes de guerre de toute espèce étaient amoncelées. Daumesnil, qui en était de nouveau gouverneur, y tint la même conduite qu'en 1814; il refusa opiniâtrément de la rendre aux étrangers, et, par sa fermeté, il conserva à la France l'immense matériel qu'elle contenait. Après la révolution de juillet, Daumesnil fut nommé une troisième fois gouverneur de la place de Vincennes, où il a terminé ses jours en 1834.

La disposition générale du château de Vincennes forme un rectangle d'environ 170 toises de longueur sur 100 de largeur; il se compose d'anciens bâtiments terminés ou construits par Charles V, et de nouvelles constructions élevées par Marie de Médicis, Louis XIII et Louis XIV. Autour de ce parallélogramme, on voit encore des restes de tours carrées, disposées avec symétrie, et dont la seule aujourd'hui conservée, et qui fut la plus célèbre, est le donjon. De larges fossés avec revêtements, autrefois remplis d'eau vive, et maintenant à sec, entourent l'ensemble de l'édifice, dans lequel on n'entre que par deux ponts-levis.— En entrant dans ce château par le bourg, on traverse la première partie, divisée en plusieurs cours par divers bâtiments irréguliers et sans symétrie, dont une partie remonte au temps de la construction du premier château. A l'extrémité de la première cour, on en trouve une seconde, à droite de laquelle s'élève le donjon, et à gauche, la Sainte-Chapelle.

Le donjon est entouré d'une enceinte et de fossés particuliers, profonds de quarante pieds, avec un revêtement à pic. Cette enceinte, composée d'une épaisse muraille et d'une porte défendue par deux tourelles, est couronnée d'une galerie percée de meurtrières et flanquée de quatre tourelles; deux ponts-levis, dont un pour les voitures et l'autre pour les gens à pied, donnent accès dans la cour. A droite du premier pont, on lit sur une table de marbre l'inscription suivante:

Qui bien considère cet œuvre,
Si comme se montre et descœuvre,
Il peut dire que oncques à tour
Ne vit avoir plus noble atour.
La tour du bois de Vinciennes
Sur tours neufves et anciennes
A le prix. Or saurez, en ça
Qui la parfist et commença:
Premièrement, Philippe roys [1],
Fils de Charles, comte de Valois,
Qui de grande prouesse habonda,
Jusques sur terre la fonda
Pour s'en soulacier et esbattre
L'an mil trois cent trente trois ou quatre.
Après vingt et quatre ans passé,
Et qu'il étoit jà trépassé,
Le roi Jean [2], son fils, cet ouvrage
Fist lever jusqu'au tiers étage;
Dedens trois ans par mort cessa;
Mais Charles roy [3] son fils lessa

1. Philippe VI de Valois.
2. Jean II, dit le Bon.
3. Charles V, dit le Sage.



DONJON DE VINCENNES.

parfist en briêves saisons
s, pons, braies, fossez, maisons.
fut en ce lieu délectable :
ce l'avoir pour agréable.
a fille [1] au roy de Bahaigne (Bohème)
a espouse et compaigne
ne [2] fille au duc de Bourbon,
e, en toute valour bon;
ui il a noble lignie
les-le-Delphin et Marie.
re Philippe Ogier [3] tesmoigne
le fait de cette besoigne.
sverons. *Chacun supplie*
n ce mond leur bien multiplie,
ue les nobles fleurs de liz
aints cieux aient leur déliz.

our du donjon est carrée et flanquée de tourelles; elle a cinq étages, auxquels nte par un escalier d'une construction . Chaque étage est composé d'une vaste rrée, dont la voûte en pierre est soupar un gros pilier, et dans laquelle e immense cheminée. Chaque tourelle aux angles de la grande salle une re de treize pieds de diamètre avec eminée. A la hauteur du quatrième on fait extérieurement le tour de e sur une galerie qui règne en saillie. ible qui termine le cinquième étage ité en pierres d'une coupe très-cuet forme une terrasse d'où l'on jouit ue la plus magnifique. A l'un des de cette terrasse, s'élève une guérite re, dont l'exécution est de la plus délicatesse. — Les murs de ce donui ont seize pieds d'épaisseur, ont struits d'une manière si solide, qu'ils tent encore aucun signe de vétusté. uf autres tours carrées servaient aussi on; celle dite la Tour de la Surintencontient quatre cachots de cinq à ls en carré, où les lits sont en pierre, rand caveau où l'on ne peut descenpar un trou pratiqué dans la voûte; véritable tombeau.

ainte-Chapelle, fondée par Charles V), et rebâtie en grande partie sous es de François Ier et de Henri II, bel édifice gothique, svelte et gracieux, dont les différentes parties présentent le style de ce genre de décoration à l'époque du retour du bon goût, c'est-à-dire qu'elles sont de la plus grande richesse. L'intérieur, très-simplement orné, n'est remarquable que par les restes de ses riches vitraux, peints par Jean Cousin sur les dessins de Raphaël.

La Sainte-Chapelle a été restaurée récemment; l'autel, construit dans un style analogue au reste de l'édifice, est surmonté d'un baldaquin élégant. On y remarque le monument élevé à la mémoire du duc d'Enghien, composé et exécuté par Deseine. Le prince, appuyé sur la Religion, soutenu par l'Innocence, lève un regard assuré vers le ciel, et indique de sa main la place où il doit être frappé, tandis que le Crime, sous la figure d'un homme tenant un poignard, s'élance vers lui. De l'autre côté du groupe principal, la France, dans l'attitude d'une femme éplorée et retenue captive, tient un sceptre brisé et paraît chercher en vain à secourir le jeune prince.

La troisième cour, dite Cour royale, dans laquelle on parvient en traversant des portiques qui ne manquent pas de beauté, est formée par deux grands bâtiments modernes, renfermant de vastes appartements richement décorés et embellis de peintures assez bien conservées, ainsi qu'une salle d'armes magnifique. Les façades sont d'ordonnance dorique en pilastres qui embrasse deux étages, et d'un attique; des vases à l'aplomb des pilastres terminent cette décoration. Ces deux bâtiments sont réunis à leur extrémité par deux murs ou galeries découvertes, ornés de bossages, couronnés de balustrades et percés de grandes arcades. La porte de cette cour, du côté du bourg, est décorée intérieurement de quatre colonnes toscanes, d'un bon style. En face est la porte qui donne entrée sur le parc; de ce côté elle a conservé son ancienne construction, mais sur la cour elle représente un bel arc de triomphe, décoré d'une riche ordonnance de six colonnes doriques.

Dans le fossé du côté de l'esplanade, à droite du pont-levis et dans l'angle rentrant formé par la tour de la Reine, on remarque sur un fût de colonne en granit rouge, élevé sur une base de marbre noir, cette simple inscription :

HIC CECIDIT!

qui rappelle que là est tombé le duc d'Enghien, tandis qu'une petite croix de pierre, située à quelques pieds plus loin, indique la

---

[1] ne de Luxembourg, fille du roi de Bohême du roi Jean et mère de Charles V.
[2] nne, fille de Pierre Ier, second duc de femme du roi Charles V.
[3] lippe Ogier, secrétaire de Charles, ré-France pendant que son père, le roi it prisonnier en Angleterre.

fosse dans laquelle son corps a reposé 15 ans. Un beau saule pleureur ombrage ce monument. Les restes mortels du prince ont été déposés dans une salle basse du pavillon du milieu faisant face au bois. Sur le cercueil, est une inscription qui indique son âge et le jour de sa mort.

Le bourg de Vincennes, dont une partie s'appelait autrefois la Pissote, est grand, bien bâti et bien percé.

Le bois de Vincennes est, ainsi que nous l'avons déja fait remarquer, contigu au bourg; son étendue est de 1,477 arpents; au centre d'une étoile où neuf routes viennent aboutir, on a élevé un obélisque d'ordre rustique, surmonté d'un globe et d'une aiguille dorée, avec deux écussons portant des inscriptions indiquant que la nouvelle plantation du bois de Vincennes eut lieu en 1731. Ce bois offre une multitude de promenades charmantes, très-fréquentées dans la belle saison par les habitants de la capitale. On voit dans l'intérieur une jo maison de campagne dite des Minimes, (forme une retraite charmante au milieu la forêt. La fête patronale, qui a lieu chaq année le 15 août, est une des plus renо mées des environs de Paris, et attire u grande affluence.

VITRY-SUR-SEINE. Bourg situé 2 l. de Sceaux et à 2 l. de Paris. ⊠ P 2,197 hab. Il est bâti dans une belle p tion, sur la pente de la montagne de lejuif, ce qui lui procure une vue varié étendue. Son territoire est une vaste p nière, couverte de plants d'arbres à f et d'agrément, qui, vue des hauteurs Vitry, ressemble à un vaste parc paysa —On voit à Vitry un beau château ent de magnifiques plantations, et plusi maisons de campagne fort élégantes.— ploitation de carrières à plâtre d'excell qualité. Culture en grand des asperges, petits pois et des haricots verts.



[H]ISTOIRE PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE

PARIS,

ET

[D]ESCRIPTION DES ÉDIFICES PUBLICS

DE CETTE CAPITALE.

Une des plus florissantes villes la première ville de l'Europe [no]mbre, la beauté et la variété de [monum]ents publics; la seconde pour la [population], et la quatrième pour l'étendue. [Capitale d]e la France, résidence du chef de [l'État, des] ministres et des ambassadeurs. [Siége de la] chambre des pairs et de la cham[bre des dé]putés. Chef-lieu du département [de la Sein]e, de douze justices de paix ou [de police e]t de douze mairies. Siége des di[rections gé]nérales des différentes branches [de l'admin]istration, de la cour de cassation, [de la cour] des comptes, d'une cour royale [qui resso]rtissent les tribunaux des dépar[tements de l]a Seine, de l'Aube, d'Eure-et-[Loir, de l]a Marne et de Seine-et-Marne); [d'un tribu]nal de première instance et d'un [tribunal d]e commerce; d'un archevêché qui [a pour suf]fragants les évêchés de Chartres, [Meaux, Or]léans, Blois, Versailles, Arras et [Cambrai. C]hef-lieu de la 1[re] division mili[taire. Inst]itut. Université. Académie uni[versitaire.] Facultés de médecine, de droit, [des lettres,] des sciences et de théologie. [Collége roy]aux de Louis-le-Grand, Henri IV, [Bourbon, C]harlemagne, Saint-Louis. École [polytechniqu]e. École militaire. Écoles spé[ciales des be]aux-arts, des ponts et chaussées, [des mines. École d]'application des ingénieurs géo[graphes. École d'a]pplication du corps d'état-ma[jor. Jardin du Ro]i. [...]on. Conservatoire de musique. Athénée. Institution des sourds-muets. Bureau des longitudes. Archives du royaume. Chancellerie de la légion d'honneur. Préfecture de police. Banque de France. Bourse et chambre de commerce. Conseil général des manufactures. Entrepôts réels des douanes. Mont-de-piété. Caisse d'amortissement. Hôtel des monnaies (lettre A). Société centrale d'agriculture. Société d'encouragement pour l'industrie nationale, et nombreuses sociétés savantes, etc., etc., etc. ⊠ ✉ Petite poste. Pop. 774,338 habitants, non compris les étrangers résidants à Paris temporairement.

De toutes les villes des Gaules, Paris est une des plus anciennes. Les historiens s'accordent peu sur son origine; celle qui paraît la plus vraisemblable est l'émigration de quelques étrangers originaires de la Belgique, qui, sous le nom de *Parisii*, s'établirent sur les bords de la Seine, et occupèrent la plus grande des cinq îles que formait alors le fleuve, à l'endroit où est aujourd'hui la Cité. Cette île reçut le nom de *Lutèce* ou de *Lucotèce*, et n'avait pour défense que le cours de la Seine. Le gouvernement des habitants, comme ceux de tous les Gaulois de cette époque, était républicain, et il y a tout lieu de penser qu'ils formaient un peuple nombreux adonné à la pêche et à la navigation, brave et jaloux de son indépendance. L'an 700 de la fondation de Rome

(54 ans avant notre ère), la nation des Parisii figure pour la première fois sur la scène historique. Jules-César, pressé par le besoin de continuer ses conquêtes, de renforcer sa cavalerie, convoqua dans un lieu, qu'il ne nomme pas, une assemblée générale des nations gauloises : celles des *Treviri*, des *Carnutes*, des *Senones*, n'y députèrent point, ce qui ayant mis obstacle aux projets du conquérant, il convoqua une nouvelle assemblée à Lutèce, où se réunirent les principaux chefs des Gaulois. L'année suivante, presque toutes les nations gauloises se soulevèrent contre la tyrannie du conquérant romain; les Parisiens entrèrent dans cette ligue et repoussèrent avec perte Labiénus, qui s'était présenté devant leur cité. Cet avantage ne fut pas de longue durée; Labiénus, maître des rives de la Seine, s'apprêtait à faire une descente dans l'île de la Cité, lorsque les Parisiens, voyant l'impossibilité de défendre leur position, mettent le feu à leurs habitations et se retirent sur les hauteurs voisines, où bientôt s'engage un combat terrible. Les Parisiens portent la mort dans les rangs des légions et combattent avec le courage que donne le désespoir, mais ils sont forcés de succomber devant le courage et la tactique des Romains; leur vieux général Camulogène est tué dans le combat, et n'a pas la douleur de voir ses compatriotes, ses fidèles compagnons d'armes, subir la loi du vainqueur.

César, devenu maître de Lutèce, fit rebâtir la ville, la fortifia de murailles, l'embellit de nombreux édifices, la ferma, dit-on, par deux tours ou châteaux forts, placés à la tête de deux ponts de bois jetés sur la Seine à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le Pont-aux-Changes et le Petit-Pont. Pendant les cinq cent trente années que les Romains possédèrent cette ville, ils l'agrandirent au nord et en dehors de l'île, ce qui fit donner le nom de cité à l'ancienne ville; ils en firent la capitale des Gaules, où résidaient les gouverneurs, et y transportèrent la diète générale de cette province. Quelques empereurs même y établirent leur séjour; Constantin et Constance la visitèrent. Julien y passa deux ou trois hivers, embellit ou même rebâtit le palais des Thermes, où il fut proclamé Auguste en 360; il l'appelle sa chère Lutèce, décrit sa situation avec complaisance, vante la gravité de ses habitants, qui déjà faisaient mûrir sur les coteaux environnants les fruits de la vigne et du figuier : il paraît que ce fut vers ce temps que Lutèce reçut le titre de cité et le nom de Parisii. Valen-

tinien y composa plusieurs (
nues dans son code; Gratien
quelque séjour, et perdit prè
en 383, contre le tyran Ma:
taille qui lui coûta l'empire e
époque, Jupiter était honor
pointe orientale de la Cité;
martre; Isis, à Issy, et Merc
tagne Sainte-Geneviève. On pr
l'an 245, saint Denis vint
chrétienne à Lutèce, et qu'il
avec ses compagnons sur la c
martre : une suite d'évêques,
on compte saint Marcel et sa
succédèrent, et tout porte à
le règne de Valentinien on
une partie du terrain occu
par Notre-Dame, une petit
diée à saint Étienne.

Childeric Ier, fils de Méro
Francs, chassa les Romains d
Clovis, son fils, après la défa
devant Soissons, et sa conve
tianisme, y établit le siége
en 508 : sous son règne mo
neviève, près du tombeau d
élever la basilique de Sain
Saint-Paul, nommée plus ta
Sainte-Geneviève. Quoique I
une ville peu considérable,
pas toutefois d'être une plac
puisque, dans le partage que
fants de Clovis firent des s
leur père avait laissées aprè
convinrent entre eux que Pa
neutre, sans appartenir à auc
et que celui d'entre eux qui
d'y entrer sans le consenten
autres, perdrait la part qu'il
tendre. En 524, Childebert
roi de Paris, où il mourut en 5
la fondation de l'église Not
de l'abbaye Saint-Germain-
Saint-Germain-l'Auxerrois. I
suite successivement sous la
Charibert, de Chilpéric, de
Dagobert, et de la suite des
qui furent dépossédés en 75
du palais Pepin-le-Bref. So
de la première race, la lan
remplacée par le langage ce
romaines par les coutumes sa
servage pesa sur les campagn
eut toujours l'avantage d'être
particulier des rois. Ses bou
vèrent leur liberté, les priv
commerce sur la Seine, et le
tion municipale.

› la dynastie carlovingienne ré-
ι à Paris. Charlemagne visita
ois cette ancienne capitale de
il n'en fit jamais son séjour
utefois son règne eut sur cette
reuse influence. En parcourant
restait encore quelques traces
ante civilisation que Rome an-
épandue partout, il reconnut
les de la Gaule étaient bien in-
nations ultramontaines. Vou-
· les lumières de la pensée et
; ce pays où jadis elles avaient
if éclat, l'empereur en visita
ovinces. Il s'arrêta sur les bords
vers l'année 779, et établit à
l'assistance de ce qu'il y avait
orant parmi le clergé, une école
gnait à lire, à écrire, quelques
calcul, et l'art, fort honoré
nter au lutrin. On lui doit aussi
n du nombre des écoles où
it les jeunes clercs destinés au
. Ce grand prince est surtout
: pour la protection qu'il ac-
ences et aux lettres. « Rendez-
s, disait-il aux jeunes étudiants
tait les écoles, je vous donnerai
, de riches abbayes, et il ne
ı moment où je ne m'empresse
moigner mon estime. » Puis,
es étudiants nobles qui négli-
parce qu'ils croient posséder
s, il ajoute : « Parce que vous
, que vous êtes les fils des pre-
non empire, vous croyez que
ance et vos richesses vous suf-
vous n'avez pas besoin de ces
vous feraient tant d'honneur :
complaisez dans une vie déli-
minée ; vous ne songez qu'à la
jeu et au plaisir. Mais je jure
ı qui m'entend que je ne fais
de cette noblesse, de ces ri-
i vous attirent de la considéra-
vous ne réparez aussitôt, par
assidues, le temps que vous
en frivolités, jamais, non ja-
n'obtiendrez rien de Charles. »
e portait en lui l'étincelle de
ımières ; mais, jetées sur son
s'y éteignaient ; il fit beaucoup
btint peu de succès. Toutefois
eva le voile de l'ignorance assez
entrevoir tout ce qu'il dérobait
quelques hommes les exploitè-
ıent il est vrai, mais avec con-
bile ne retomba plus. En son-
geant à l'époque où vivait Charlemagne, on peut mettre l'impulsion qu'il donna à la pensée, et surtout le soin qu'il prit de la législation, au rang de ses plus illustres actions.

Sous les faibles successeurs de ce monarque, Paris devint le patrimoine particulier des comtes héréditaires. En 845, les Normands, attirés par la richesse de cette capitale, de ses églises et de ses monastères, se précipitèrent dans la ville, pillèrent tout ce qu'on n'avait pu soustraire à leur rapacité et la livrèrent aux flammes. En 856, ces mêmes brigands débarquèrent dans la Neustrie vers le mois de décembre, s'avancèrent encore jusqu'à Paris, dont les habitants abandonnèrent de nouveau leurs habitations, qui furent encore réduites en cendres. Les invasions normandes paraissant toujours imminentes, les grands vassaux firent élever dans leurs seigneuries des forteresses, qui cependant n'empêchèrent pas ces barbares de reparaître à Paris en 861. Mais comme cette ville avait été ruinée par leurs dernières incursions, ils furent peu satisfaits du butin qu'ils y firent, et conçurent le projet de piller les villes situées sur la haute Seine ; ils détruisirent le grand pont qui s'opposait au passage de leurs barques, remontèrent le fleuve sans obstacle, entrèrent dans la Marne, saccagèrent, en passant, l'abbaye de Saint-Maur, et, se divisant ensuite, allèrent piller en même temps Meaux et Melun. Effrayés de ces calamités, les Parisiens entourèrent leur ville de tours et de bonnes fortifications, qui n'étaient pas entièrement terminées lorsque les hordes normandes, fortes d'environ 30,000 hommes et commandées par Sigefride, s'arrêtèrent sous les murs de Paris. Cette ville était alors gouvernée par le comte Eudes, que secondait dignement le brave évêque Goslin, qui, à la première nouvelle de l'approche de ces pirates, fit achever aux flambeaux une tour en bois, située à la partie occidentale de l'île de la Cité. Avant d'attaquer la ville, Sigefride promit de la respecter si le comte Eudes consentait à lui livrer passage, en faisant abattre de nouveau le grand pont, pour faciliter son incursion vers la haute Seine. Le gouverneur de Paris n'ayant point déféré à cette proposition, le siége commença. Huit assauts furent donnés successivement à la place ; mais les Parisiens se défendirent avec une constance, une ténacité que les Normands ne purent lasser, malgré la persistance et les efforts multipliés de leur mobile tactique. Une année

(54 ans avant notre ère), la nation des Parisii figure pour la première fois sur la scène historique. Jules-César, pressé par le besoin de continuer ses conquêtes, de renforcer sa cavalerie, convoqua dans un lieu, qu'il ne nomme pas, une assemblée générale des nations gauloises : celles des *Treviri*, des *Carnutes*, des *Senones*, n'y députèrent point, ce qui ayant mis obstacle aux projets du conquérant, il convoqua une nouvelle assemblée à Lutèce, où se réunirent les prin[illegible] paux chefs des Gaulois. L'année suiv[illegible] presque toutes les nations gauloises [illegible] levèrent contre la tyrannie du co[illegible] romain; les Parisiens entrèrent [illegible] ligue et repoussèrent avec per[illegible] qui s'était présenté devant [illegible] avantage ne fut pas de le [illegible] [illegible]ut biénus, maître des rives [illegible] Eudes prêtait à faire une des[illegible] [illegible] tenait une Cité, lorsque les Pa[illegible] [illegible], quoique son sibilité de défend[illegible] [illegible] répandit la terle feu à leurs ha[illegible] [illegible]geois, qui se crurent les hauteurs v[illegible] [illegible] l'intention d'empêcher un combat [illegible] [illegible] Normands avaient placé une la mort de [illegible] la tour qui servait de porte battent [illegible] lança son cheval à pleine poir, [illegible] chemin avec son épée, van[illegible] [illegible] de leurs rangs. La rentrée [illegible] dans Paris fut bientôt sui[illegible] [illegible] l'approche de l'armée impériale. [illegible] s'avança, mais ce fut pour [illegible] et non pour combattre. Les Normands, à son approche, avaient réuni toutes [illegible] sur la gauche de la Seine, tandis que l'empereur était entré par la rive droite dans Paris, où il signa plusieurs di[illegible] qui nous ont été conservés; mais Sigefride ne paraissait point vouloir s'éloigner, et l'empereur n'osait point le combattre; il lui suffisait cependant de laisser tomber ses masses imposantes sur l'ennemi pour l'écraser. Les Normands, déja fatigués d'un long siége, embarrassés du butin qu'ils avaient fait, et resserrés entre deux armées, eussent été sans doute taillés en pièces. Quelle fut donc la surprise des Parisiens lorsqu'ils apprirent que ce monarque, dominé par la lâcheté, négociait avec le chef normand et signait la plus honteuse capitulation qui jamais ait été conclue! Le méprisable Charles, dont la mémoire est à jamais flétrie, consentit à payer aux barbares quatorze cents marcs d'argent, à condition qu'ils lèveraient immédiatement le siége, et leur permit de transporter par terre leurs barques au-dessus de Paris, et de les remettre ensuite à

tinien y c[illegible]
nues dans [illegible]
quelque s[illegible]
en 383, [illegible]
taille o[illegible]
époc[illegible]
po[illegible]

[illegible]ndo[illegible]
[illegible]ne, de [illegible]
ses minist[illegible]
peine lui r[illegible]
lui rendre [illegible]
manité, et [illegible]
de pourvo[illegible]
janvier 88[illegible]
et fut ense[illegible]
naw, près [illegible]

La dépo[illegible]
et l'extinc[illegible]
renversère[illegible]
avait élevé[illegible]
dent. Le [illegible]
Charles-le-[illegible]
les murs d[illegible]
les poursu[illegible]
Bretagne, [illegible]
vaincues p[illegible]
décerna la [illegible]
héréditaire [illegible]
de Hugues [illegible]

Hugues [illegible]
maine roy[illegible]
comtés de [illegible]
riches abb[illegible]
Martin-de-[illegible]
Aignan et [illegible]
de se dessa[illegible]
pour les p[illegible]
que, la F[illegible]
qu'une m[illegible]
comme su[illegible]
que dans l[illegible]
en propre.[illegible]
même qua[illegible]
ronne, le [illegible]
saux et le [illegible]
de petits so[illegible]
de battre [illegible]
causes cru[illegible]

entière de vaines tentatives n'avait point découragé la constance des assiégeants; mais cette même année, comble de souffrances et de privations, n'avait pu lasser la constance des assiégés. Le comte Eudes, son frère Robert, et surtout Goslin, inspiraient une mâle stoïcité aux Parisiens, les deux princes par une franchise martiale digne du pieux Robert leur père; le prélat, par l'onction de la parole évangélique, jointe aux exhortations guerrières. Toutefois ces valeureux chefs avaient demandé un renfort de troupes à l'empereur; il envoya contre les Normands Henri, duc de Saxe, qui les éloigna et entra dans la place avec les troupes qu'il avait amenées. L'ennemi ayant reparu, ce seigneur fut tué dans une sortie imprudente où les Français furent défaits. Les instances des Parisiens recommencèrent auprès de Charles-le-Gros. Le comte Eudes se rendit lui-même à Metz où il tenait une diète, pour presser sa venue, quoique son départ de la ville assiégée répandit la terreur parmi les bourgeois, qui se crurent abandonnés. Dans l'intention d'empêcher son retour, les Normands avaient placé une garde en face de la tour qui servait de porte à Paris : Eudes lança son cheval à pleine course, s'ouvrit un chemin avec son épée, et passa au milieu de leurs rangs. La rentrée du comte Eudes dans Paris fut bientôt suivie de l'approche de l'armée impériale. Charles-le-Gros s'avança, mais ce fut pour négocier et non pour combattre. Les Normands, à son approche, avaient réuni toutes leurs troupes sur la gauche de la Seine, tandis que l'empereur était entré par la rive droite dans Paris, où il signa plusieurs diplômes qui nous ont été conservés; mais Sigefride ne paraissait point vouloir s'éloigner, et l'empereur n'osait point le combattre; il lui suffisait cependant de laisser tomber ses masses imposantes sur l'ennemi pour l'écraser. Les Normands, déja fatigués d'un long siége, embarrassés du butin qu'ils avaient fait, et resserrés entre deux armées, eussent été sans doute taillés en pièces. Quelle fut donc la surprise des Parisiens lorsqu'ils apprirent que ce monarque, dominé par la lâcheté, négociait avec le chef normand et signait la plus honteuse capitulation qui jamais ait été conclue! Le méprisable Charles, dont la mémoire est à jamais flétrie, consentit à payer aux barbares quatorze cents marcs d'argent, à condition qu'ils lèveraient immédiatement le siége, et leur permit de transporter par terre leurs barques au-dessus de Paris, et de les remettre ensuite à flot pour continuer leur expédition dans le pays arrosé par la haute Seine.

Tout semblait concourir pour rendre méprisable et ridicule le dernier des empereurs carlovingiens : sa honteuse capitulation, qui eut des échos dans toute la France, et l'affaiblissement de sa raison, imposèrent aux grands le devoir de régler le gouvernement futur de l'empire. La race de Charlemagne ne présentait plus que des bâtards; car Charles-le-Simple, alors âgé de moins de neuf ans, était comme les autres censé illégitime, et de plus sa grande jeunesse empêchait qu'on ne songeât à lui. Dans l'espace de trois jours, Charles-le-Gros se vit abandonné de tous les seigneurs de sa suite, de ses courtisans, et même de tous ses ministres; il fut tellement délaissé, qu'à peine lui resta-t-il quelques serviteurs pour lui rendre les plus communs offices de l'humanité, et que l'évêque de Mayence fut obligé de pourvoir à sa dépense; il mourut le 12 janvier 888, au château d'Indiga en Souabe, et fut enseveli dans le couvent de Reichenaw, près de Constance.

La déposition de Charles-le-Gros, sa mort et l'extinction de la race carlovingienne, renversèrent le colosse que Charlemagne avait élevé sous le nom d'empire d'Occident. Le comte Eudes, nommé tuteur de Charles-le-Simple, battit les Normands sous les murs de Paris, les chassa du pays, et les poursuivit jusque dans le Cotentin et la Bretagne, où leurs hordes furent toujours vaincues par ce brave guerrier, auquel on décerna la couronne de France, qui devint héréditaire dans sa famille, en la personne de Hugues-Capet, élu roi en 987.

Hugues-Capet réunit à l'ancien domaine royal son duché de France, ses comtés de Paris et d'Orléans, ainsi que les riches abbayes de Saint-Germain, de Saint-Martin-de-Tours, de Saint-Denis, de Saint-Aignan et autres, dont il fut toutefois obligé de se dessaisir en faveur et par ménagement pour les prêtres et les moines. A cette époque, la France était plutôt un grand fief qu'une monarchie; et l'autorité du roi, comme suzerain, était nulle partout ailleurs que dans les domaines qui lui appartenaient en propre. Dans toute querelle particulière, même quand il s'agissait de défendre sa couronne, le roi ne pouvait armer que les vassaux et les sujets de ses terres. Une foule de petits souverains s'étaient attribué le droit de battre monnaie, de juger sans appel les causes criminelles et civiles, de lever par

; et sénéchaux des tailles et im-
t genre. Pour que le roi pût les
quelque crime, il fallait qu'il les
en sa cour par-devant tous leurs
uand justice leur était déniée, il
ivait les armes à la main. Plu-
ssaient des forteresses sur la
; montagnes, et de là s'élan-
les marchands et les passagers,
iger un tribut : il fallait que les
soumissent aux coutumes extra-
a brutales établies par leur bon
s violences et ces rapines étaient
ar les comtes, les vicomtes, les
leurs officiers, sur la classe des
ores ou ingénus : quant aux serfs
aves, leur condition différait peu
s animaux domestiques ; les maî-
ietaient, les vendaient, pouvaient
ou les tuer ; pour les fautes les
s, on leur administrait cent à
; coups de fouet, et lorsqu'ils en
ent de plus grandes, on croyait
grace en leur coupant les oreilles,
pied, une main, ou en leur ar-
; yeux.

t long-temps à se remettre des
mmis par les Normands sur son
Les premiers princes de la troi-
astie et leurs successeurs y fixè-
éjour dans l'édifice appelé aujour-
is-de-justice, et pour rendre leur
gne d'un grand royaume, accordè-
is d'importants priviléges et firent
pour son embellissement des tra-
enses. Quelques auteurs préten-
ce fut sous le règne de Hugues-
l'on construisit un mur de clôture
faubourgs qui s'étaient formés au
midi de la Cité, mais il paraît au-
prouvé que cette seconde enceinte
oit être attribuée à Louis VI. Voici
ion, certaine en quelques points,
le en quelques autres, de cette
le mur devait partir de la rive
la Seine, dans le voisinage de
nain-l'Auxerrois ; il enserrait cette
es dépendances, devait s'étendre
rue des Fossés-Saint-Germain-
s, suivre la direction entière de
celles de Béthizi, des Deux-Boules,
et place du Chevalier-du-Guet, en-
ue Perrin-Gosselin, et aboutir à la
Denis : là était une porte située
en face et à peu de distance du
itelet. De cette porte, qui devait
int où la rue d'Avignon débouche
de Saint-Denis, le mur se diri-geait le long de la première rue, celle des Écrivains, enserrait l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et aboutissait à la rue des Arcis, où se trouvait une porte de ville. Comme on passait par cette porte pour arriver à l'église Saint-Méry, elle fut nommée l'Arche de Saint-Méry. De cette porte, le mur d'enceinte se continuait dans la direction des rues Jean-Pain-Mollet et Jean-l'Épine, et aboutissait à la place de Grève ; de cette place il allait jusqu'au bord de la Seine, où se terminait, du côté du nord, la seconde enceinte. — Il paraît que dans la suite l'enceinte fut de nouveau, du même côté, prolongée dans la rue Saint-Antoine jusqu'en face de la rue Geoffroi-Lasnier, où était une porte appelée Porte Baudet.

L'enceinte de la partie méridionale présente aussi plusieurs incertitudes. Il paraît que sur l'emplacement du couvent des Grands-Augustins, aujourd'hui Halle à la volaille, et sur le bord de la rivière, commençait cette partie de mur : ce point correspondait alors à la pointe de l'île de la Cité, et servait à la défense. Deux rues, situées dans le voisinage du couvent des Grands-Augustins, portaient le nom de la Barre, nom indicatif d'une porte de ville, porte qui devait être placée dans la rue Saint-André-des-Arts, vers le point où la rue des Grands-Augustins vient y aboutir. De cette porte, le mur devait se prolonger à travers le massif des maisons situées en face de la rue des Grands-Augustins, atteindre le cul-de-sac du Paon, aboutir à la rue Hautefeuille, presque en face de la rue Pierre-Sarrazin ; il se pourrait qu'en cet endroit fût une porte, la rue Hautefeuille étant, dans un grand nombre d'actes, nommée rue de la Barre.

Le mur devait suivre la direction de la rue Pierre-Sarrazin, et traverser la rue de la Harpe. De ce point il devait se diriger à peu près comme la rue des Mathurins, et aboutir à la rue Saint-Jacques, où se trouvait une porte. Le mur d'enceinte suivait évidemment de cette porte la direction de la rue des Noyers jusqu'à la place Maubert, où se trouvait une autre porte qui s'ouvrait sur la voie qui conduit à Sainte-Geneviève, à Saint-Marcel, etc. ; de là le mur se prolongeant entre les rues Perdue et de Bièvre, aboutissait à la rive gauche de la Seine, vers le point de cette rive appelé les Grands-Degrés, point qui correspondait à l'extrémité orientale de l'île de la Cité. En cet endroit de la rive était une tour, nommée Tour de Saint-Bernard et Tournelle des

Bernardins, qui devait terminer l'enceinte.

Dès cette époque Paris fut divisé en trois parties : la ville, au nord de la Seine ; la Cité, au milieu ; et l'Université, au midi.

La troisième enceinte de Paris est due à Philippe-Auguste qui, craignant de voir la capitale insultée par les Anglais au moment où il s'embarquait pour une croisade, ordonna d'environner les faubourgs d'un mur de sept à huit pieds d'épaisseur, défendu par cinq cents tours, et muni d'un fossé profond. On commença en 1190 par la partie septentrionale de Paris. Le mur partait de la rive droite de la Seine, à quelques toises au-dessus de l'extrémité septentrionale du pont des Arts. Là s'élevait une grosse tour ronde qui, pendant plusieurs siècles, a porté le nom de Tour-qui-fait-le-Coin. De cette tour, le mur traversait l'emplacement actuel de la cour du Louvre, longeait la façade occidentale de cette cour, et se prolongeait, en suivant la direction de la rue de l'Oratoire, jusqu'à la rue Saint-Honoré, qui portait, vers ce temps, le nom de la Charonnerie. Là, le mur interrompu présentait une entrée fortifiée par deux tours rondes, et qui se nommait Porte Saint-Honoré. De cette porte l'enceinte s'étendait entre les rues de Grenelle et d'Orléans, jusqu'au carrefour où aboutissent les rues de Grenelle, Sartine, J.-J. Rousseau et Coquillière. Là était une porte de ville appelée Bohaigne ou Bohême, et porte Coquiller ou Coquillière. La muraille se prolongeait entre les rues J.-J. Rousseau et du Jour, jusqu'à la rue Montmartre, où était un passage appelé Porte Montmartre ou Porte Saint-Eustache. De là le mur traversait le massif de maisons qui est en face, se continuait derrière le côté septentrional de la rue Mauconseil, suivait la direction de cette rue, et traversait la rue Française. Presque à l'angle formé par les rues Mauconseil et Saint-Denis, était une porte de ville appelée Porte Saint-Denis ou Porte aux Peintres. De la porte Saint-Denis, le mur perçait le massif des maisons qui sont directement en face de la rue Mauconseil, enserrait l'emplacement de la rue aux Ours, traversait la rue Bourg-l'Abbé, et allait aboutir à l'angle méridional que forme la rue Grenier-Saint-Lazare, en débouchant dans la rue Saint-Martin.

Une porte de ville, précisément bâtie en cet endroit, n'était qu'une fausse porte ou poterne, nommée Porte de Nicolas Huidelon ; le mur traversait le massif des maisons situées entre les rues Michel-le-Comte et Geoffroy-Langevin, allait aboutir à la rue Sainte-Avoie, entre le coin de [illegible] Braque et l'hôtel de Mesmes, trav[illegible] placement des bâtiments et jardi[illegible] hôtel, et aboutissait dans la rue d[illegible] à l'angle que forme avec cette r[illegible] Paradis. Là était une porte app[illegible] de Braque, parce que la rue d[illegible] était ainsi nommée. On la nom[illegible] Porte-Neuve ou Poterne-Neuve. -[illegible] porte le mur suivait à peu près l[illegible] de la rue et du couvent des B[illegible] teaux, se détournait un peu de l[illegible] cette rue à son extrémité ori[illegible] aboutissait dans la Vieille rue d[illegible] entre les rues des Francs-Bourg[illegible] Rosiers. Entre ces deux rues, e[illegible] du Temple, se trouvait une entr[illegible] Porte, ou plutôt Poterne Barbett[illegible] de l'hôtel Barbette, situé dans le[illegible] — De cette porte, et sans aucun[illegible] tion, le mur décrivait une cour[illegible] sensible, traversait les emplacem[illegible] trouvent entre la Vieille rue du [illegible] la rue Culture-Sainte-Catherine, [illegible] sait presque à l'extrémité méri[illegible] cette dernière rue, en face l'église [illegible] Catherine-du-val-des-Écoliers. P[illegible] était la Porte Baudet ou Baudoyer [illegible] traversait l'emplacement de l'églis[illegible] bâtiments de Saint-Louis, puis [illegible] travers l'enclos du couvent de l'A[illegible] traversait l'emplacement de la rue [illegible] où l'on perça dans la suite une p[illegible] appelée Fausse Poterne Saint-Pau[illegible] tissait à la rive droite de la Seine [illegible] les rues de l'Étoile et Saint-Pau[illegible] milieu du massif de bâtiments qu[illegible] quai des Ormes du quai des Cé[illegible] rétrécit le quai, en s'avançant ver[illegible] s'élevait une tournelle ou fortifi[illegible] dans la suite on pratiqua une port[illegible] Porte Barbelle ou Barbéel sur-l'Y[illegible] fortification terminait à l'est de [illegible] ceinte de la partie septentrional[illegible] ville.

L'enceinte de la partie mérid[illegible] commencée vers l'an 1208. En [illegible] Tour-qui-fait-le-Coin, sur la rive [illegible] la Seine, à l'endroit même du[illegible] oriental du collége Mazarin, s'él[illegible] haute tour qui, appelée d'abord d[illegible] Hamelin, reçut ensuite le nom [illegible] c'est le point où commençait, d[illegible] l'ouest, l'enceinte méridionale. [illegible] de Nesle, le mur, laissant en del[illegible] placement de la rue Mazarine et [illegible] Mazarin, en suivant la directio[illegible] point où le côté oriental de cette

ı alignement, traversait l'emplace- la rue Dauphine, suivant la ligne e Contrescarpe, et aboutissait à la t-André-des-Arts. Là se trouvait la e Porte de Bussi. — De cette porte, laissant en dehors le passage connu ıom de Cour du Commerce, se di- ırallèlement à sa ligne entre ce pas- hôtel de Tours, et aboutissait rue eliers, aujourd'hui de l'École-de- ;, jusqu'à l'endroit de cette rue où ıcore la fontaine des Cordeliers. droit était une porte appelée Porte elles ou des Cordeliers, Porte des ıineurs, et ensuite Porte Saint-

tant de cette porte, l'enceinte tra- es rues de Touraine, de l'Obser- les emplacements intermédiaires, geait en droite ligne entre la rue s-de-M.-le-Prince et l'enclos du es Cordeliers, où se voient encore s parties de ce mur, puis abou- a place Saint-Michel et à l'extré- rieure de la rue de La Harpe. A même où cette rue débouche sur e, était une porte de ville nom- rt ou Gibard, ou Porte d'Enfer. Charles VI lui donna le nom de ıt-Michel. Le mur longeait l'en- ouvent des Jacobins. Vers le mi- space qui se trouve entre les rues t des Fossés-Saint-Jacques, était appelée de Saint-Jacques; on la ussi Porte de Notre-Dame-des- De là le mur se prolongeait sur les ents qui sont au nord, et à envi- ises du côté septentrional des rues s-Saint-Jacques, de l'Estrapade, enserré la maison, l'église et les Sainte-Geneviève, aboutissait à rdet, où se trouvait une porte de On l'appelait aussi Bordel et Bor- était située à environ 12 toises du cette rue débouche dans celle de

d'enceinte suivait la direction de Fossés-Saint-Victor; il traversait l'École polytechnique, s'étendait rue Saint-Victor, où était une ville appelée Saint-Victor. De là le rsait l'emplacement du séminaire Enfants, ceux de divers chantiers, ait en droite ligne jusqu'au bord ıe, dans une direction parallèle à a rue des Fossés-Saint-Bernard. A où le mur aboutissait à la rive de tait une porte et fortification ap-pelée Tournelle; là se termine l'enceinte de la partie méridionale de Paris.

Philippe-Auguste jeta les fondements de la basilique actuelle de Notre-Dame, fit construire la tour du Louvre et commencer à paver les rues : Gérard de Poissy contribua pour 8,000 marcs d'argent à cette utile entreprise. Sous le règne de ce prince, on bâtit les églises Saint-Honoré, Saint-Thomas et Saint-Nicolas du Louvre, l'hôpital de la Trinité et un port au-dessus du Pont-au-Change.

Un mois après l'affligeant résultat de la bataille de Poitiers, le 18 octobre 1356, sous les ordres du prévôt des marchands, Étienne Marcel, commencèrent les travaux de la quatrième enceinte. Dans la partie méridionale de la ville, le plan de l'enceinte n'éprouva point de changement; mais de grandes réparations s'opérèrent aux murailles qui tombaient en ruine. Les portes, munies de tours et d'autres ouvrages de fortifications, et les fossés, pour la première fois profondément creusés, et dans quelques parties remplis par les eaux de la Seine, mirent de ce côté les Parisiens en sûreté. — Dans la partie septentrionale, l'enceinte reçut un accroissement considérable. De l'ancienne porte Barbelle partait une muraille flanquée de tours carrées, qui remontait sur le bord de la rivière jusqu'au point où le fossé actuel de l'Arsenal y débouche. A l'angle formé par le fossé et par le cours de la Seine, fut élevée une tour ronde très-haute, appelée Tour de Billy. La muraille suivait la direction du fossé jusqu'à la rue Saint-Antoine, où fut construite une porte fortifiée de tours, et nommée la Bastille Saint-Antoine. De cette porte, le mur laissait le boulevard actuel en dehors, et suivait à peu près la direction de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, jusqu'à la rue du Temple, où fut construite, avec fortifications, une porte nommée Bastille du Temple. La muraille se dirigeait ensuite parallèlement à la rue Meslée, qui a porté anciennement le nom de Rue du Rempart, jusqu'à la rue Saint-Martin, où fut bâtie une porte dite de Saint-Martin. Elle suivait ensuite la ligne de la rue Sainte-Apolline jusqu'à la rue Saint-Denis, où était une porte fortifiée, nommée Bastille de Saint-Denis. De cette bastille, le mur d'enceinte continuait en suivant la direction de la rue Bourbon-Villeneuve, qui, anciennement, se nommait rue Saint-Côme-du-milieu-des-Fossés, puis celle de la rue Neuve-Saint-Eustache. A l'endroit où cette rue aboutit à la rue Montmartre était

une porte nommée de Montmartre. Ce mur se prolongeait entre la rue des Fossés-Montmartre et le cul-de-sac Saint-Claude, jusqu'à la place des Victoires, qu'il traversait; puis il coupait l'emplacement de l'hôtel de Penthièvre, aujourd'hui Banque de France, celui de la rue des Bons-Enfants, et pénétrait dans le jardin du Palais-Royal, vers le milieu de sa longueur. La ligne du mur continuant à travers ce jardin et la rue Richelieu, jusqu'à l'endroit où vient aboutir la petite rue du Rempart, suivait sa direction jusqu'au point où cette petite rue aboutit dans celle de Saint-Honoré : là, sur cette dernière rue, se trouvait une porte fortifiée, nommée Porte Saint-Honoré. De la porte Saint-Honoré, le mur, en suivant la direction de la rue Saint-Nicaise, se prolongeait jusqu'au bord de la Seine, où s'élevait une haute tour, qui a subsisté jusque sous le règne de Louis XIV : elle était nommée la Tour du Bois. — En 1368, cette enceinte fut réparée et les fortifications augmentées. Du côté du midi on entoura les anciens murs d'un fossé profond; sur les bords de la Seine étaient quatre tours : la Tour du Bois, près du Louvre; la Tour de Nesle, vis-à-vis sur l'emplacement actuel du Palais des Beaux-Arts. Au levant étaient la Tournelle et la tour Billy, proche des Célestins : un fort en bois défendait la tête de l'île Saint-Louis. L'entrée de Paris par la Seine était en outre défendue, tant du côté d'amont que du côté d'aval, par de fortes chaînes en fer supportées par des bateaux.

Le XV[e] siècle fut extrêmement funeste à Paris, car la première année y vit régner une épidémie qui fit périr la plus grande partie de ses habitants. Dix-huit ans après, le massacre des Armagnacs, la disette, la peste, la mortalité emportèrent, dans l'espace de quelques mois, plus de cent mille personnes.

François I[er] s'occupa beaucoup des fortifications de Paris; il fit creuser plus profondément les fossés et fit raser la porte aux Peintres, située dans la rue Saint-Denis. En 1566, on étendit l'enceinte du côté de l'ouest, et on y comprit le jardin des Tuileries. Cette partie d'enceinte fut nommée Boulevard des Tuileries.

En 1418, une grande partie des habitants de Paris fut massacrée par l'horrible troupe des Cabochiens. Voici le fait qui lui donna naissance : la démence du roi Charles VI fit prendre, en 1393, l'administration des affaires de l'état aux ducs de Bourgogne et de Berri, à l'exclusion du duc d'Orléans qui, en 1401, gouverna à son tour au préjudice du duc de Bourgogne, lequel reprit bientôt le dessus. En 1404, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, mourut en Brabant. Jean, dit *sans peur*, lui succéda et se rendit maître de la régence du royaume, à l'exclusion de la reine et du duc d'Orléans, auxquels il fit quitter Paris. Quelque temps après, le duc de Bourgogne feignit de se réconcilier avec le duc d'Orléans : c'était un piége tendu à ce dernier, qui fut assassiné à Paris, rue Vieille-du-Temple, le 23 novembre 1407, par les ordres du duc de Bourgogne. La cour, loin de venger cet assassinat, reçut la justification de Jean qui, en se retirant en Flandre, chargea le docteur Jean Petit de le défendre. La réconciliation des deux maisons, qui ne fut que simulée, se fit ensuite dans la ville de Chartres. Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, mourut de douleur de voir la mort de son mari impunie. La paix se fit entre les deux partis en 1411, au château de Bicêtre près Paris; mais bientôt les troubles recommencèrent. Le comte de Saint-Pol, nommé gouverneur de Paris, dans le dessein de chasser de cette ville tous ceux qui ne seraient pas pour le duc de Bourgogne, s'appliqua à gagner la populace. Il choisit plusieurs bouchers dont les familles étaient renommées dans l'histoire des boucheries de Paris, qu'il fit chefs d'un corps de 500 hommes des plus déterminés, qu'on nomma Cabochiens, du nom de Caboche, un de ces chefs. Cette troupe commit des excès horribles, et entre autres brûla le château de Bicêtre. L'auteur de l'histoire chronologique de Charles VI dit : « Or estoient conducteurs de cette si cruelle besogne et d'un tel mesfait, ledit sieur de l'Isle Adam, messire Jean de Luxembourg, messire Charles de Lens, messire Claude de Chatelus et messire Guy de Bar, lesquels les faisoient meurtrir dans les prisons, ou bien saillir par les fenêtres ou par-dessus les murs, par le bourreau de Paris et un tas de porte-faix et de brigands des environs de Paris, et en furent bien noyés et tués de la sorte jusqu'au nombre de 3000. » La troupe des Cabochiens fut entièrement dispersée lors de la reconciliation entre les Bourguignons et les Armagnacs en 1440.

En 1420, Paris fut pris par les Anglais, qui n'en furent chassés qu'en 1436. Cette même année, le froid et la famine moissonnèrent une grande partie de la population. Neuf ans après, la misère était parvenue à un si haut degré qu'elle fit paraître, pour

ière fois, des revendeurs de vieilles Tous ces malheurs ne furent rien ›araison de ceux qui eurent lieu en ›utre la peste et la famine, qui en- plus de cinquante mille habitants, ıpes de loups affamés, après avoir leur rage dans les campagnes, en- dans Paris par la rivière et y exer- eurs ravages. « En cellui temps, dit ırnal de Paris des règnes de Char- et Charles VII (page 182), spécia- t, tant comme roi fut à Paris, les étoient si enragés de manger chair mes, de femmes et d'enfants, que, dernière semaine de septembre ı, estranglèrent et mangèrent qua- personnes, que grands que petits, Montmartre et la porte Saint-An- » La grande mortalité causée par eurs en 1466 frappa un si grand de personnes, qu'on fut obligé d'ac- ın asile aux malfaiteurs de tous les ır repeupler la capitale.

doit à saint Louis la fondation de -Chapelle; la création du Châtelet, dédaignait pas d'aller lui-même a justice; l'établissement de l'école ırgie et de l'hospice des Quinze- l'accroissement et la dotation de Dieu; l'institution de la police du e par la bourgeoisie.

Philippe-le-Hardi, on s'occupa de ıent et de la propreté des rues. Le nt fut rendu sédentaire à Paris en y attira les plaideurs et les suppôts tice : l'établissement de la cour des , des cours des aides et des mon- lu grand conseil et d'une foule de ons subalternes, y forma un corps strats respectables par leurs vertus urs lumières.

Louis XI, Paris compta plus de habitants, et cet accroissement de- plus en plus sensible. La ville s'é- haque jour, et malgré les défenses qui furent renouvelées, elle s'ac- ıucoup dans la partie méridionale. sement de l'imprimerie et de la x lettres datent du règne de ce mo- qui augmenta par plusieurs réu- livres de la Bibliothèque royale. es VIII posa la première pierre de l'Évêque, établit une confrérie de eine et réunit à la bibliothèque elle des rois de Naples.

XII s'occupa peu de l'embellisse- Paris; mais il fit bénir son pouvoir odération des impôts et par la ré- forme de nombreux abus. Il fit transporter au château de Blois les livres du Louvre, et y réunit plusieurs collections qui enrichissent cette bibliothèque.

François Ier suivit les exemples donnés par les Médicis à Florence, par le pape Léon X à Rome. D'après les conseils du savant Guillaume Budé et de son confesseur Guillaume Parvi, il attira un grand nombre d'artistes et plusieurs savants à Paris, établit la bibliothèque de Fontainebleau, la plus riche en manuscrits, la plus volumineuse qui jamais eût existé dans le royaume, commença la première collection de médailles antiques, et fonda le collége de France. Mais bientôt il persécuta ou laissa persécuter par la Sorbonne et par le parlement les hommes de lettres qu'il avait attirés à Paris, les professeurs du collége qu'il avait fondé; il fit périr dans le feu des bûchers plusieurs savants et littérateurs dont les opinions religieuses contrariaient celles que la cour de Rome voulait maintenir; de plus, il abolit entièrement l'imprimerie et ne la rétablit que pour l'enchaîner dans les liens d'une censure rigoureuse. Enfin, il éteignit d'une main les lumières qu'il avait allumées de l'autre.

Sous le règne de ce monarque, plusieurs rues furent ouvertes sur le terrain d'immenses hôtels de gothique sculpture. Les monuments publics devinrent plus magnifiques, les demeures des particuliers plus agréables et plus commodes; les ordres grecs furent employés pour la première fois dans les édifices; les tableaux des meilleurs peintres de l'Italie décorèrent les palais, qu'embellirent les sculptures de Jean Goujon. Les églises de Saint-Gervais, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Méry, l'hôtel-de-ville, furent bâtis ou restaurés. La grosse tour du Louvre fut abattue. Le Louvre fut démoli entièrement et on en recommença la construction sur un nouveau plan. Le faubourg Saint-Germain, depuis les guerres du XVe siècle, était presque entièrement ruiné, et la charrue passait dans des lieux jadis couverts d'habitations : en 1540, on commença à le rebâtir, et, en 1544, à paver quelques-unes de ses rues.

Henri II, inspiré par quelques cardinaux, continua à faire brûler les protestants, à entraver la masse progressive des lumières en faisant saisir les livres, en persécutant les libraires et les imprimeurs. En décembre 1549, il prohiba l'impression et la publicité de tout ouvrage, à moins qu'il ne fût approuvé par la faculté de théologie de

Paris; il prohiba l'entrée en France des livres étrangers, et défendit à toutes personnes non lettrées de discuter sur des matières religieuses.

Le corps de bâtiment qu'on nomme aujourd'hui le vieux Louvre, fut terminé sous son règne, en 1548 : l'hôpital des Petites-Maisons, aujourd'hui l'hospice des Ménages, est aussi une construction de cette époque. Henri II, à l'exemple de François Ier, continua à rassembler des médailles; ce fut lui qui, le premier, ordonna que l'effigie des rois fût placée sur les monnaies.

Un seul établissement public, l'hôpital de l'Oursine, aujourd'hui jardin des apothicaires, fut fondé sous le règne de François II.

Sous le règne de Charles IX, Paris languit tourmenté par les horreurs de la discorde provoquées par les intrigues de la cour de Rome et des Guises. Le massacre des protestants fut arrêté dans l'entrevue que Catherine de Médicis eut à Bayonne, en 1565, avec le duc d'Albe, et sept années après, en 1572, cet infernal projet fut mis à exécution le jour de la Saint-Barthélemi.

Plusieurs édits de pacification, trois traités de paix, le mariage du prince de Béarn (Henri IV) avec Marguerite, sœur de Charles IX, et les promesses et les serments de ce roi, avaient tranquillisé les dissidents, connus alors sous le nom de huguenots. Ils vivaient paisiblement, dans l'espérance de ramener un jour les catholiques à les souffrir sans murmure parmi eux. Mais ils avaient affaire à des ennemis implacables, fanatiques de haine plus que de religion : c'étaient le duc d'Aumale, le duc de Nemours, le duc d'Elbœuf, le duc de Montpensier, le duc de Guise, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême (né de l'adultère de Henri II avec une Écossaise), le garde-des-sceaux Birague, le maréchal de Tavannes, le maréchal duc de Retz, le duc d'Anjou, ce prince débauché qui fut Henri III, Catherine de Médicis, et enfin Charles IX, monarque sans caractère, sans humanité, sans honneur politique, qu'un mot alarmait, que la plus légère contradiction rendait furieux, qui n'a pu obtenir de l'histoire qu'un souvenir de mépris et de sang. L'indécis Charles IX flottait toujours dans la crainte de se montrer trop favorable à l'un ou à l'autre des deux partis. Catherine résolut de porter un grand coup. Dans un conseil secret, composé de ses intimes, elle fit décider l'assassinat de l'amiral de Coligni, afin d'animer les dissidents contre Charles IX, et d'entraîner ensuite ce prince à une mesure vigoureuse et générale contre eux. Le duc de Guise se chargea de trouver l'assassin; il choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passait tous les jours en revenant du Louvre. Par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira à Coligni un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison, et la porte en fut aussitôt enfoncée : l'assassin s'était enfui déja par une porte du cloître, sur un cheval qui lui fut donné par un des gens du duc de Guise. Le roi visita l'amiral, lui promit, et promit également au roi de Navarre et au prince de Condé, de faire chercher et punir les coupables. La fureur du roi, dont Catherine appréhendait les éclats, fit prendre le parti de lui révéler le mystère. On lui député le maréchal de Retz, qui avait sa confiance et savait l'amener à ses vues. Il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle, qui voulait les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en était convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du duc de Nevers, de Birague, de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venait de lui dire, et elle ajoute que depuis la blessure de l'amiral, les huguenots sont entrés dans un tel désespoir, qu'il y a à craindre qu'ils s'en prennent non-seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même..... Catherine ajouta.... que l'amiral, depuis sa blessure, avait fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espérait tirer 20,000 hommes; que si ces troupes se joignaient aux mécontents français, dénué, comme était le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyait plus pour lui de sûreté en France; qu'au surplus elle était bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étaient déterminés à élire un capitaine-général, et à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouverait entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son

. « Ces considérations firent, dit le njou, dans la relation de Miron, veilleuse et étrange métamorphose car s'il avoit été auparavant difficile ler, ce fut lors à nous à le retenir. t, il nous dit de fureur et de co- jurant par la mort D..., puisque uvions bon qu'on tuast l'amiral, ouloit, mais aussi tous les huguenots ce, afin qu'il n'en demeurast pas qui lui peust reprocher après, et y donnassions ordre promptement. » ole arrêt prononcé, on ne songea à l'exécution, et Charles, dès ce , se prêta à tous les déguisements fit sentir nécessaires pour la réus- agissait de rassembler dans le même e la ville les gentilshommes calvi- fin de les prendre tous comme dans ils en fournirent eux-mêmes les L'amiral, alarmé de quelques mou- qu'on voyait parmi le peuple, en- er le roi de lui donner une garde. , peu de jours auparavant, intro- s Paris, sous d'autres prétextes, le des gardes. Le roi, non seulement acer une compagnie devant la porte ai, mais encore il y eut ordre aux es du voisinage de céder leurs lo- aux religionnaires. Les officiers de urent chargés d'en faire un rôle, et horter à se retirer auprès de l'ami- une suite des mêmes attentions, on la maison de l'amiral des Suisses de du roi de Navarre, et ce prince e fut averti par le roi de faire venir re tout ce qu'il avait de gens de fin de servir à la cour de rempart es Guises, en cas qu'ils voulussent elque entreprise... La reine-mère exécution, qu'on fixa au point du la Saint-Barthélemi, 24 août 1572 ours après l'assassinat de Coligni). ution en fut prise dans le château eries, entre la reine, le duc d'An- luc de Nevers, le comte d'Angou- rague, les maréchaux de Tavannes etz... On hésita si l'on envelope- la proscription le roi de Navarre, de Condé et les Montmorency..... prévenir jusqu'à l'ombre du soup- princes lorrains feignirent de crain- ques violences de la part de leurs , et, sous ce prétexte, ils vinrent r au roi la permission de se retirer. leur dit le monarque d'un air cour- vous êtes coupables, je saurai bien ouver..... » Tavannes fit venir en présence du roi les prévôts des marchands, Jean Charron et Marcel, son prédécesseur, qui avaient grand crédit auprès du peuple. Il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'hôtel-de-ville. Ils promirent d'obéir. Mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré. « Les pauvres diables ne pouvant pas faire autre chose, répondirent alors : Hé! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains à tort à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. Voilà, ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple; car il y est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils reçurent ensuite les instructions, savoir, que le signal serait donné par la cloche de l'horloge du Palais; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seraient tendues; qu'ils établiraient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que pour se reconnaître, ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau. Tout s'arrange, selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld, qu'il aimait..... Triste et morne, le roi attend avec une secrète horreur l'heure fixée pour le massacre. Sa mère le rassure et l'encourage. Il se laisse arracher l'ordre pour le signal, sort de son appartement, entre dans un cabinet tenant à la porte du Louvre, et regarde dehors avec inquiétude. Un coup de pistolet se fait entendre... Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent. Trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Petrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et fonçant dans la chambre de Coligni : *A mort!* s'écrient-ils tous ensemble, d'une voix terrible. Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie : il s'était levé, et, appuyé contre la muraille, il faisait ses priè-

res. Bême l'aperçoit le premier. « Est-ce toi qui es Coligni ? » lui dit-il. « C'est moi-même, répond celui-ci d'un air tranquille. Jeune homme, respecte mes cheveux blancs. » Bême lui enfonce son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage : mille coups suivent le premier. L'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait ! » s'écrie Bême par la fenêtre. « M. d'Angoulême ne le veut pas croire, répond Guise, qu'il ne le voie à ses pieds. » On précipite le cadavre. Le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds. Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du Palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons, à demi-nus, encore endormis et sans armes. Ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes, postées devant sa porte. Veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de pique et d'arquebuse ; en fuyant ils tombent dans les troupes du duc de Guise et dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes ; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré ; l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés tomboient des fenêtres ; les portes cochères étoient bouchées de corps achevés ou languissants, et les rues, de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière. » Ce qui se passait au Louvre ne démentait pas les fureurs de la ville....... Les gardes, ayant formé deux haies, tuaient à coups de hallebarde les malheureux qu'on amenait désarmés, et qu'on pressait au milieu d'eux, où ils expiraient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissaient percer sans rien dire ; d'autres attestaient la foi publique et la parole sacrée du roi. « Grand Dieu ! s'écriaient-ils, prenez la défense des opprimés. Juste Juge, vengez cette perfidie..... » Des enfants de dix ans tuèrent des enfants au maillot ; et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres nus des hommes de leur connaissance, cherchant matière à des observations licencieuses, qui les faisaient éclater de rire [1]. Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut plus de bornes. On l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyaient..... Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards. Plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte. Des héritiers tuèrent leurs parents ; des gens de lettres leurs émules de gloire ; des amants leurs rivaux de tendresse ; des plaideurs leurs parties. La richesse devint un crime, l'inimitié un motif légitime de cruauté.....

Ce tableau, emprunté à Anquetil (Esp. de la Ligue), est plein de vérité et de force. Mezeray peut servir à le compléter. « Pour faire en petit l'histoire de cet horrible massacre, dit-il, il dura sept jours entiers : les trois premiers, savoir : depuis le dimanche, jour de Saint-Barthélemi, jusqu'au mardi, dans sa grande force ; les quatre autres jusqu'au dimanche suivant, avec un peu plus de ralentissement. Durant ce temps, il fut tué près de 5000 personnes, de diverses sortes de morts, et plusieurs de plus d'une sorte, entre autres 5 à 600 gentilshommes. On n'épargna ni les vieillards, ni les enfants, ni les femmes grosses ; les uns furent poignardés, les autres tués à coups d'épée, de hallebarde, d'arquebuse ou de pistolet, quelques-uns précipités par les fenêtres, plusieurs traînés dans l'eau, et plusieurs assommés à coups de croc, de maillet ou de levier. Il s'en était sauvé 7 ou 800 dans les prisons, croyant trouver un asile sous les ailes de la justice ; mais les capitaines destinés pour le massacre se les faisaient amener sur une planche, près la vallée de Misère, où ils les assommaient à coups de maillet, et puis les jetaient dans la rivière. Un boucher, étant allé le mardi au Louvre, dit au roi qu'il en avait tué 150 la nuit précédente ; et un tireur d'or se vanta souvent, montrant son bras, qu'il en avait expédié 400 pour sa part. » On le nommait Crucé. — La cour de Rome reçut la nouvelle de ce hideux massacre avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon au château Saint-Ange, ce qui ne se fait ordinairement que dans les grandes fêtes. On alluma des feux ; il y eut une messe solennelle d'actions de grace, à laquelle le pape Grégoire XIII assista avec beaucoup d'éclat.

Les principaux édifices construits ou com-

1. La reine-mère voulut voir le cadavre de Soubise, qui était en procès avec sa femme pour cause d'impuissance.

us le règne de Charles IX sont : le Tuileries ; l'Hôtel de Soissons, placement est aujourd'hui occupé lle au blé ; le collége de Clermont suites ; l'hôpital Saint-Jacques du , démoli en 1823, etc., etc.

III succéda à Charles IX, le 30 . Aussi persécuteur, aussi perfide, erstitieux, mais moins sanguinaire ère, il fut plus que lui livré à la la plus honteuse, et sut comme r le libertinage à la dévotion.

5, le cardinal de Lorraine conçut de Trente le plan d'une sainte association de catholiques purs, iple but de défendre à main armée maine en France, de faire donner ance générale du royaume à Fran- de Guise (frère du cardinal), et selon l'occasion, à s'emparer du nri de Lorraine, duc de Guise, e François, exécuta, après la mort re, la première partie de ces pro- ainte Ligue, Ligue chrétienne et nmença sous ses auspices. Henri III, abord sur le but que se propo- teindre les auteurs de l'union, se s intrigues qui semblaient lui prê- me contre ceux qu'on appelait hu- mieux instruit, il voulut arrêter s de l'association ; mais, en prince ne, au lieu de la combattre avec d'un roi et les armes d'un guer- uivit les conseils timides de son sceaux, et s'en déclara le chef : econnaître et lui donner une con- tale au repos public et à sa pro- té. Le duc de Guise, doué d'une piniâtre, poursuivit dans l'ombre ins qu'il ne pouvait avouer. La nça. Henri III, convaincu enfin rs qui l'environnaient, se décida r quelques mesures de prudence. i 1588, sur les trois heures du t Anquetil (Esprit de la Ligue), étachement de 4,000 Suisses qui gny, entra par la porte Saint-Ho- roi alla le recevoir lui-même, re- a aux soldats la modération, et s postes, où ils se rendirent tam- nt et les armes hautes. Le peuple passer en silence, inquiet et ais sans aucun signe de rébellion. rèrent des principales places et y les corps-de-garde. Tout réussis- hait, lorsque sur les dix heures , un rodomont de cour, comme asquier, fier de ce succès, s'avisa de dire qu'il n'y avait femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse. Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avaient négligé de s'emparer, parce que la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendaient d'être forcées à la violence, ce qu'elles avaient ordre d'éviter. En un instant, cette parole indiscrète, passant de bouche en bouche, se répète dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent les fenêtres de pierres, tendent des chaînes, les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin ; les barricades se poussent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir, et en moins de quatre heures, toute cette grande ville se trouve comme fermée, et les mutins plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre. Au premier bruit, le duc de Guise se tient dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main, propres à favoriser sa fuite, s'il était nécessaire. Quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promène dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchaient à chaque instant. Le roi lui envoie à plusieurs reprises commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont des taureaux échappés, répond-il froidement, je ne puis les retenir. » Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses, on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme des gens qu'on égorge : c'étaient les Suisses du roi que la populace du Marché-Neuf massacrait impitoyablement. Ces malheureux soldats, se voyant enveloppés, tendaient des mains suppliantes, et se rangeaient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvaient des toits et des fenêtres, avec des coups d'arquebuse. Ils montraient leurs chapelets et criaient de toutes leurs forces : *Bons catholiques!* Malgré cela il y en eut une trentaine tant tués que blessés.... Vaincu par les instances réitérées du roi, le duc de Guise part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Devant lui tombent les barricades, il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette solda-

tesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche, sans tambour, tête nue, les armes basses et renversées, trop heureuses d'échapper par cette humiliation à la furie du peuple. Derrière elles se referment les barricades. On se fortifie aussi au Louvre; mais les plus grandes espérances étaient dans la négociation. Le matin même de cette journée fameuse, qu'un député du clergé appelait à la tribune des états de Blois, l'heureuse et sainte journée des tabernacles, le roi méditait la mort du duc de Guise et l'extinction de son parti; le soir, les bourgeois refusèrent de recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands, qui le leur donnait ordinairement au nom du roi; ils le reçurent du duc de Guise. Le lendemain le roi fut chassé de Paris par le duc de Guise, qu'il finit par faire assassiner à Blois; mais il ne survécut lui-même que peu de temps à cet acte illégal, et fut assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément.

Voici les établissements qui se formèrent à Paris pendant son triste règne : le couvent des Capucins, la plus vaste de toutes les capucinières de France, démolie en 1804; les Jésuites de la rue Saint-Antoine, aujourd'hui églises de Saint-Louis et de Saint-Paul; le monastère des Feuillants, démoli en 1804, et remplacé par la belle rue de Rivoli; la fontaine de Birague, située rue Saint-Antoine, en face le collége Charlemagne; l'hôtel de Bourgogne et le théâtre Italien. La première pierre du Pont-Neuf fut posée par Henri III, le 31 mai 1578.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier de la couronne, fut reconnu roi de France au camp de Saint-Cloud, le 2 août 1589, sous le nom de Henri IV; mais ce ne fut qu'après cinq ans d'une guerre déplorable qu'il parvint à se rendre maître de Paris. Dès le 7 août, Mayenne avait fait déclarer roi de France, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon. Avec ce fantôme de souverain, Guise exerçait provisoirement la puissance souveraine. Henri IV, vainqueur dans la plaine d'Ivry du chef de la Ligue qui voulait lui fermer le chemin de Paris, se borna à former le blocus de cette ville, s'empara de Mantes, et s'y établit jusqu'à l'arrivée des secours qu'il attendait d'Angleterre. La disette ne tarda pas à faire sentir aux Parisiens toutes ses rigueurs: la faim fit bientôt de nombreuses victim voyait expirer sur la voie publique sant des cris lamentables et en s les bras. Quelques chefs des ligueu bassadeur d'Espagne et le légat craignant que la famine ne décid siégés à se rendre à Henri IV, j pleines mains l'argent et l'or dans mais les pauvres répondaient : « pain, et non des pièces de monn nous faut. » Dans le temps que l jeûnait, les couvents étaient dan dance : les vivres que les moine accaparés furent distribués au peu ce secours fut de courte durée. On rit ensuite avec les petits animaux tiques. Au lieu de pain, les indige geaient une sorte de bouillie, faite son d'avoine. Après les chiens, l on mangea les chevaux, les ânes, le puis les peaux de ces animaux. Ch tin on trouvait 150 à 200 personne sur le pavé, ou par la famine, o maladies qu'elle avait engendrées.

Les chefs des ligueurs, pressés parts, entamèrent au commence mois d'août 1590 une négociatio roi; mais Henri IV, convaincu de l vaise foi, rompit brusquement la tion et attaqua Paris. Il fut toutefo d'en lever le siége, pour se porter a des troupes espagnoles, commandé duc de Parme, qu'il ne put cepend sortir de la position retranchée q prise. Se rappelant alors les longues tentatives faites jadis contre Paris Normands, par les Anglais et par l guignons, il s'éloigna pour un t cette ville et dissémina son armée d sieurs provinces.

Henri IV eut une première co avec les ligueurs à Surêne, en av On y délibéra longuement sur les de ramener la paix, et l'on deme cord que le seul qui pût réussir conversion du roi à la religion ca Le 25 juillet ce monarque, convai la couronne de France valait bien u se rendit, entouré des princes et of la couronne, à l'abbaye de Saint-D il fut reçu par le cardinal de Bour chevêque de Bourges et plusieurs a lats, devant lesquels s'accomplit l'ab Cette solennité porta un coup ter Ligue; mais elle n'en rendit les chefs furieux; et comme leur résistance se prolonger encore long-temps, l se décida à traiter de la consci

ıx factieux. Ce moyen lui réussit. ; n'opposèrent qu'une faible résis- : séductions du roi, et lui vendirent ment leur soumission, ainsi que les)laces qu'ils tenaient pour la Ligue. ur de Vitry fut le prémier à s'in- cette liste de défections cupides, a ville de Meaux pour le prix de le écus; Villeroi traita ensuite de moyennant 476,594 livres; Vil- lit Rouen, le Havre et plusieurs : Normandie pour trois millions livres; La Chastre livra Orléans et ɔour 898,900 livres; Brissac vendit r un million 695,000 livres, etc., moyennant une somme de trente- ions, promise et fidèlement payée ır les revenus de l'état, Henri IV une guerre que l'insuffisance de ne lui eût pas permis de terminer t.

.V fit son entrée à Paris le 22 mars touré d'un brillant et épais cor- e rendit au Louvre, et de là à ne, où il entendit un *Te Deum*. fin du jour, l'ambassadeur d'Es- ce qui restait encore à Paris des : Philippe II reçurent l'ordre de médiatement cette ville.

ɔis s'était à peine écoulé depuis ɪn de Henri IV qu'il se forma un ıtre des moines et des prêtres pour ssassiner : un nommé Barrière, d'être venu exprès de Lyon pour : ce crime, fut condamné et exé- ɔn. Une autre tentative fut faite le bre 1594, par Jean Châtel, qui ·oi d'un coup de couteau, dirigé ·ge; cet assassin, reconnu pour un jésuites, fut arrêté à l'instant, et ernier supplice. On ne compte pas quinze autres projets d'assassinat tre Henri IV; enfin, après avoir ix-sept fois aux poignards de ses il succomba à la dix-huitième. 1610, vers quatre heures du soir, endit du Louvre à l'Arsenal, et ns la rue de la Ferronnerie, où se fut arrêté par un embarras de en ce moment, et tandis qu'il se our parler au duc d'Épernon, un onte sur l'une des roues de der- rrosse, et frappe le monarque au ıri IV fut transporté au Louvre, à mort.

ıcipaux établissements exécutés ne de ce monarque sont : l'hôpital Saint-Louis; le Pont-Neuf, commencé sous Henri III et achevé en 1607; les quais de l'Arsenal, de l'Horloge, des Orfévres, de l'École, de la Mégisserie, Conti et des Augustins; la rue et la place Dauphine, les rues d'Anjou et Christine; l'achèvement du palais de Tuileries et de la galerie qui joint ce palais au Louvre; les fontaines du Palais; la Samaritaine, machine hydraulique, détruite en 1813; la place Royale, qui remplaça le palais des Tournelles, etc., etc.

Louis XIII, placé fort jeune sur le trône, régna, mais ne gouverna jamais; trois hommes, pendant la durée de son règne, exercèrent successivement le pouvoir suprême : Concini, de Luynes et Richelieu. La régence ayant été décernée à la reine Marie de Médicis, veuve de Henri IV, Concini, homme aimable, galant, venu avec elle d'Italie, prit en main les rênes de l'état, se jeta dans les affaires qu'il n'entendait point, et prétendit néanmoins tout voir, tout régler, et l'on pense bien qu'il régla tout dans son interêt, car il n'était pas moins cupide qu'ambitieux. Son épouse, Italienne fine et spirituelle, s'associait à toutes les entreprises lucratives, vendait les graces et priviléges, retirait un pot de vin sur toutes les choses. L'hôtel de Concini fut bientôt rempli de richesses; il acheta le marquisat d'Ancre, et, à la grande surprise de tout le monde, ce favori, qui n'avait jamais porté les armes, reçut le bâton de maréchal de France. Tant de graces, de trésors accumulés en si peu de temps sur un étranger, firent pousser à la noblesse un cri d'indignation, auquel se joignirent les clameurs du peuple. Voulant faire taire par la terreur le mécontentement que sa puissance usurpée excitait, Concini fit couvrir Paris de gibets. Les grands se révoltèrent; la guerre civile éclata. Concini fut assassiné en se rendant au conseil; son corps traîné dans les rues, dans les places publiques, et coupé en morceaux. Louis XIII ordonna au parlement d'instruire le procès de sa femme, et ce corps se couvrit d'opprobre en la condamnant : la maréchale d'Ancre fut décapitée et son corps jeté aux flammes.

Albert de Luynes, favori de Louis XIII, succéda à la haute faveur du maréchal d'Ancre, et gouverna avec un despotisme plus révoltant encore que son prédécesseur. La guerre civile recommença, mais elle fut promptement apaisée par l'entremise de Richelieu, qui prit la place de Luynes, et pendant 18 ans gouverna la France sous le nom du mannequin Louis XIII, qu'il précéda

au tombeau d'une année. Ce ministre, dont on a beaucoup trop vanté l'administration, laissa dans le trésor un déficit de quarante millions; il avait trouvé la France en paix avec l'étranger, il lui laissa la guerre; il sut abaisser la féodalité, mais il répandit des torrents de sang; il fit périr sur l'échafaud la Vieuville, de Thou, Saint-Preuil, le comte de Chalais, le duc de Montmorency, Cinq-Mars, le maréchal de Marillac et une foule d'autres grands personnages, sans compter ses exécutions mystérieuses dans ses châteaux de Bagneux et de Ruel. Il fut ingrat envers tous ceux qui contribuèrent à sa fortune : il la devait à Marie de Médicis; il la persécuta d'une manière scandaleuse, et obligea cette veuve de Henri IV, qui avait fait bâtir le palais du Luxembourg, à sortir du royaume et à se réfugier à Cologne, où elle mourut misérablement dans un galetas.

Un grand nombre d'édifices et d'établissements publics furent exécutés ou entrepris sous le règne de Louis XIII. Marie de Médicis fit bâtir le palais du Luxembourg et planter le cours la Reine; le Palais-Royal fut construit par Richelieu; les maisons, les quais de l'île Saint-Louis furent bâtis, ainsi que le pont Marie, le pont de la Tournelle, le pont Rouge (détruit en 1795), le pont au Change; on éleva le portail de Saint-Gervais, l'église Saint-Roch, l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, le Val-de-Grace, les Madelonnettes, les hôpitaux des Incurables, de la Pitié, de la Salpétrière, des Enfants-Trouvés. L'aqueduc d'Arcueil conduisit à Paris les eaux de Rungis. On construisit la Sorbonne et le collége de Clermont, qui porta depuis le nom de collége de Louis-le-Grand. Le Jardin-des-Plantes date aussi de cette époque. Pour la première fois les places publiques furent décorées de statues : celle de Henri IV orna le terre-plein du Pont-Neuf, et celle de Louis XIII la place Royale. Les seigneurs, qui jusqu'alors s'étaient tenus dans leurs châteaux, briguèrent au Louvre les plus chétifs logements ou firent bâtir de magnifiques hôtels dans le faubourg Saint-Germain. L'accroissement des faubourgs Montmartre et Saint-Honoré, et des quartiers Saint-Roch et Feydeau, obligea de les ceindre d'une clôture presque sur la ligne actuelle des vieux boulevards, depuis la porte Saint-Denis jusqu'à celle Saint-Honoré; de nouvelles rues s'ouvrirent dans tous les lieux vacants de cette enceinte; de riches particuliers firent bâtir un si grand nombre de maisons au dehors de la porte Saint-Honoré, que ce faubourg se trouva joint aux villages du Roule et de la Ville-l'Évêque. En même temps, la franchise de maîtrise, dont jouissaient les ouvriers établis dans la censive de l'abbaye Saint-Antoine, fit construire la grande rue de ce faubourg et les rues adjacentes, qui, se réunissant bientôt aux villages de Popincourt et de Reuilly, formèrent un immense faubourg aussi commerçant qu'industrieux.

En 1626, on commença la construction de l'enceinte septentrionale de Paris, dont les travaux furent bientôt suspendus, pour n'être repris qu'en 1631. Charles Troget se chargea de faire construire une enceinte qui commencerait à la porte Saint-Denis, suivrait le long des fossés Jaunes jusqu'à la nouvelle porte Saint-Honoré, placée à l'extrémité de la rue de ce nom, entre le boulevard et la rue Royale. L'ancienne porte Saint-Honoré, située à l'intersection de la rue de ce nom et de la rue Richelieu, fut démolie, ainsi que l'ancienne porte Montmartre; la nouvelle porte Montmartre fut élevée sur la rue de ce nom, entre la fontaine et la rue des Jeûneurs.

Après la mort de Louis XIII, le parlement déféra la régence à Anne d'Autriche, sa veuve, mère de Louis XIV, alors âgé de cinq ans. La régente remit les rênes de l'état entre les mains du cardinal Mazarin, Italien aimable et galant, auquel Anne d'Autriche n'avait plus rien à offrir que le partage de sa puissance. Ce nouveau dominateur de la France sut d'abord dorer par de belles paroles ses fiscalités redoublées; bientôt les impôts qui allaient toujours en augmentant, excitèrent le mécontentement public, qui s'exhalait tantôt en murmures, tantôt en chansons et en écrits satiriques. Les vexations du cardinal devenant de plus en plus intolérables, l'effervescence générale alla en augmentant; on fit à cet Italien une guerre soutenue de *ponts-neufs*, hostilités chantantes, plus redoutables peut-être que la mousqueterie; car, en France, le mousquet blesse souvent, et le ridicule tue. On décochait mille traits acérés contre le ministre étranger qui dominait une nation dont il ne savait pas même parler la langue; on déchirait violemment le rideau de sa vie privée; on mettait à nu son immoralité et la galanterie active, quoique dévote, d'Anne d'Autriche; enfin, on ne pouvait pas pardonner au cardinal l'immense fortune qu'il étalait aux yeux de la France appauvrie. Si les faits accomplis servaient de leçons aux gouvernants, ils devraient se

qu'il n'est point d'excès auquel se livrer un peuple à qui un ou ninistres ne craignent pas de se eux. On avait supporté, sans trop :, l'augmentation énorme d'im-saient sur la masse de la nation; ıd parurent les édits bursaux ent préjudice aux rentrées de la x économies de la chambre des : des cours des aides, la résistance ent et la guerre civile connue m de la Fronde éclatèrent spon-Mazarin, contre qui le peuple soulevait, qui déja au commen-l'année avait fait arrêter les pré-ıyan et Barillon, fit exiler Lainé t emprisonner le président Potier énil et le conseiller Broussel qu'il liriger les mécontents. La violence le décida l'action de la révolte. ı temps de Henri III, on ferma ıes, on barricada les rues, on ten-înes, on prit les armes, on s'at-: nom de Broussel servit de cri ent. La régente ordonna aux trou-montrer et envoya le coadjuteur le maréchal de la Meilleraie por-roles d'accommodement au peu-itoyens et les envoyés se rencon-ès la rue Richelieu. Le maréchal ın incrédule marqua du doute et menacer cet officier, qui le tua de pistolet. Le bruit de cet as-répandit aussitôt, et les Parisiens oururent se réunir à la croix du Le maréchal avait fait avancer ses sque-là : il leur ordonna de char-ıple. Les citoyens soutinrent le courage; leur ardeur s'enflamma, ›ornant plus à garder le terrain ıient de défendre, ils se portèrent et forcèrent le maréchal à plier x et à se retirer dans le Palais-is ils reprirent leur première po-uit ramena un moment de calme. uivant, la cour voulut tenter un :orité. Le chancelier Seguier fut parlement pour lui intimer l'or-pendre toute délibération sur les bliques; en même temps des com-es gardes suisses se dirigent vers e Nesle pour s'en emparer. Les :ourent aux armes; trente Suisses et le reste est mis en fuite. Le , arrivé par un long détour près aint-Michel, est reconnu et vive-suivi, et se réfugie à l'hôtel de . coin de la rue Gît-le-Cœur. Bientôt les portes sont enfoncées; le chancelier, caché dans une armoire avec son frère l'évêque de Beauvais, échappe à toutes les recherches. Le peuple allait mettre le feu à l'hôtel, lorsque le maréchal de la Meilleraie, à la tête des gardes françaises et suisses, parvient jusqu'à l'hôtel, jette précipitamment le chancelier dans un carrosse et se dirige en toute hâte vers lè Palais-Royal. A chaque pas, de nouveaux dangers les attendent; arrivés à l'entrée du Pont-Neuf, le maréchal tue, d'un coup de pistolet, une pauvre femme qui portait une hotte; la fureur du peuple s'accroît : des coups de fusil partent des maisons qui sont en face de la statue de Henri IV. La duchesse de Sully, fille du chancelier, est blessée au bras; Picaut, lieutenant du grand-prévôt de l'hôtel, et Samson, fils du géographe, qui se trouvaient dans le carrosse, sont tous deux mortellement blessés. Tout Paris est en armes; des enfants même se montrent armés de poignards; plus de deux cents barricades sont élevées et décorées de drapeaux; partout retentit le double cri de *vive le roi! point de Mazarin!* Le parlement en corps s'était rendu au Palais-Royal pour réclamer la liberté de ses membres; sur le refus de la régente, il revenait en délibérer au lieu ordinaire de ses séances, lorsque les bourgeois vainqueurs, et occupant encore leur position de la veille et la croix du Trahoir, l'obligèrent à retourner prendre sa délibération au Palais-Royal même. Le président Molé, comme presque tous les présidents du monde, tenait aux faveurs du gouvernement. Cependant, il fut homme de bien en cette circonstance : on délibéra sous les yeux de la régente et on obtint tout. Broussel fut remis en liberté, et des salves d'artillerie manifestèrent la joie publique. Ces événements se sont passés les 26 et 27 août 1648.— Les barricades sont une invention de Marcel, prévôt des marchands. Pendant la prison du roi Jean, Marcel s'était mis en état d'hostilité contre le dauphin : apprenant que ce prince levait des troupes, il imagina, à la fin de l'année 1357, de barricader chaque rue, en les faisant traverser, à leurs extrémités, par une lourde chaîne fortement attachée aux murs des maisons. Ce moyen de défense fut depuis employé dans tous les temps d'alarmes publiques.

L'année 1652 vit dissiper la Fronde à force d'intrigues et de séductions, mais sans nulles améliorations dans le gouvernement. Le cardinal Mazarin rentra triomphant à Paris, où le plus méprisable des parlements

le reçut et le harangua comme un souverain. Louis XIV saisit les rênes de l'État à la mort de ce ministre, arrivée en 1661, et commença son règne réel à l'âge de vingt-deux ans. Colbert, homme austère, insensible aux séductions de la vie, laborieux, infatigable, fut appelé à la surintendance des bâtiments, et porta principalement son attention sur les arts, le commerce et les manufactures. Un règne de gloire commença pour la France : des hommes de génie étonnèrent l'Europe par leurs talents et par leur savoir. Des académies se formèrent pour le perfectionnement de la langue française, des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts.

En 1662, Colbert fit accueillir au roi quelques projets d'embellissement pour la ville de Paris. Les rues étaient toujours fangeuses, infectes, malsaines, éclairées seulement par les lanternes allumées devant les boutiques; plusieurs n'étaient pas pavées. Vis-à-vis du château des Tuileries s'élevait un vilain pont en bois, appelé Pont-Barbier. On voyait encore, dans presque tous les quartiers, ces lourdes chaînes qui, durant la Ligue et la Fronde, servaient aux barricades. La malpropreté de la voie publique était telle que, même en été, les hommes devaient ne sortir qu'en bottes, et que les femmes d'une certaine condition ne pouvaient faire à pied cent pas hors de leurs maisons. On respirait à Paris un air si insalubre que, chaque matin, les ustensiles en cuivre étaient couverts d'une couche de vert-de-gris. Du reste, au commencement de ce règne, non moins que sous les précédents, on avait à craindre dans les rues après la nuit close : dès huit heures du soir, les voleurs circulaient avec une entière impunité, enlevant les manteaux, coupant les bourses, battant les gens volés et les assassinant, s'ils résistaient.

Mais bientôt Colbert et Louvois impriment l'essor à toutes les intelligences, et portent partout l'étincelle et l'émulation. Un magistrat fut chargé, en 1667, de la police, et fit cesser en partie les désordres de la capitale; les pages et les laquais furent désarmés; des lanternes, renfermant chacune une grosse chandelle, furent suspendues au milieu des rues (on n'imagina les réverbères qu'en 1745). L'enceinte de Paris fut portée à 3,227 arpents, et le village de Chaillot devint un de ses faubourgs. Les remparts furent abattus et remplacés, sur les boulevards du Nord, par de magnifiques promenades plantées d'arbres. La butte Saint-Roch fut aplanie, les anciens quais furent réparés,

quatre nouveaux ports construits po
modité du commerce. Plus de quat
rues nouvelles furent ouvertes; la
des anciennes élargies et reconstru
lieu de tristes poternes, de guichet
s'élevèrent des arcs de triomphe a
Saint-Antoine, Saint-Bernard, Sa
et Saint-Martin. Paris fut décoré de
fiques places Vendôme, des Victoi
Carrousel. Perrault éleva la superl
nade du Louvre. On construisit l'
Invalides, où la vertu guerrière t
honorable et décent asile. Les inf
rent soulagés dans l'hôpital gén
mour de la science fit fonder l'Obs
construire le collége des Quatre-N
organiser la Bibliothèque royale. L
tion accordée aux arts utiles fit
manufacture des glaces et celle d
lins. Saint-Sulpice fut commencé
de-Grace achevé. Le pont Royal o
communication facile entre les Tu
le faubourg Saint-Germain. Le bât
Châtelet fut élevé pour y placer d
nière convenable le tribunal spéc
ville de Paris. Le jardin des Tui
tracé par Le Nôtre. La planta
Champs-Élysées procura aux hab
Paris une promenade vaste et com
statue de Louis XIV orna la place
toires. Les fontaines des Cordeli
Capucins, d'Amour, de Sainte-A
Richelieu, des Petits-Pères, de l'l
de la Charité, de Saint-Severin, d
du Palais-Royal, de la Brosse, de
Grand, de Montmorency, de Saint
de Garencière, furent bâties ou re
tes, et fournirent abondamment
cessaire aux besoins des habitants,

Louis XIV mourut le 1er septem
laissant un prince royal, son arri
fils, âgé de cinq ans, et un déficit
milliards soixante millions. Le 1
bre, le parlement déféra la régen
lippe d'Orléans, petit-fils de Loui
fils de Philippe, frère unique de L
Placé à la tête des affaires, et 1
toute l'autorité, Philippe pardon
reusement à tous ses ennemis, et mo
le commencement de son règne d'
tes intentions. Mais, quoique d
esprit supérieur, il était le gouv
moins propre à fermer l'abime
creusé par Louis XIV. Partisan de
tions, il adopta avec ardeur le sy
Law, fondateur d'une banque gén
chacun pouvait échanger son arge
des billets payables à vue, hypoth

erce du Sénégal, du Missisipi et
orientales. Les Parisiens changent
leur argent contre les décevantes
es que Law, devenu contrôleur-gé-
ontre en perspective. Le gouverne-
éré par son énorme dette, augmente
n des billets; mais bientôt la con-
u'on est obligé d'exercer pour sou-
système en révèle la faiblesse; le
onnaie est discrédité, et sa déca-
vient aussi rapide que l'a été sa for-
ors le mécontentement se manifeste
part; une révolte est près d'éclater
is. Pour satisfaire à la vindicte pu-
e régent destitue le contrôleur-gé-
quitte le royaume chargé de la
on de plusieurs millions de ci-
qui, en échange de leur argent,
ntre les mains pour deux milliards
s millions de papier sans valeur.
Dubois, ancien précepteur de Phi-
t tout à la fois le conseiller intime
urvoyeur de ses plaisirs. A travers
crapuleuse et digne de mépris, ce
fit remarquer une perspicacité sub-
l'habileté diplomatique, et la plus
acilité à traiter les affaires d'État,
mort tout le poids fut abandonné
'Orléans, qui lui survécut peu. A
les rênes du gouvernement tom-
ans les mains de l'incapable duc de
, ou plutôt de la marquise de Prie.
le seize ans, Louis XV voulut s'en
ais incapable de les tenir, il les re-
s les mains de l'abbé Fleury, son
ur, prêtre sexagénaire qui ne sut
épir l'édifice ébranlé de la monar-
ec lui commence le règne des favo-
uis XV, marié à Marie Leczinska,
fidèle jusqu'en 1741, époque où
pour l'éloigner des affaires, le lança
bras du vice, en lui livrant la lascive
de Mailly, laquelle partagea avec
Mme de Vintimille, les affections
qui se plut, dit-on, à les posséder
e dans une même nuit. A ces deux
s maîtresses succéda Mme de Cha-
, qui mourut, dit-on, victime d'une
ousie excitée par son crédit, et fut
e par la Pompadour. Celle-ci, fai-
constituée et peu capable de soute-
le des femmes lascives qui l'ont pré-
ns les bonnes graces du roi, se fait
oyeuse de ses plaisirs, lui procure
s belles qui peuvent exciter ses dé-
ui suggère l'idée du *Parc-aux-Cerfs*
oi faisait élever de petites filles de
dix ans, impudemment ravies à
leur famille désespérée!.... La Dubarry, née sous le chaume et élevée dans la fange d'une maison de prostitution, succéda à la Pompadour; le reste du règne de Louis XV s'écoula dans le plus honteux déréglement.

Cependant, sous ce règne où toutes les corruptions se confondaient, on vit naître et grandir cette philosophie qui devait rasséréner les mœurs, corriger les abus et renouveler la société. Calas et Labarre périssent pourtant encore sacrifiés par le fanatisme; mais ce double meurtre porte à l'intolérance elle-même un coup terrible. Les jésuites, véhémentement soupçonnés d'avoir voulu faire assassiner le roi par Damiens, convaincus de friponnerie par une instruction judiciaire, d'immoralité et d'irréligion, furent expulsés de France. La propagation rapide de l'Encyclopédie achève d'anéantir la confiance accordée au sacerdoce, en expliquant d'une manière claire, précise, probante, tous les ouvrages de l'esprit humain.—Louis XV finit sa carrière dégradée le 10 mai 1774. Son corps, tombé en dissolution par une hâtive et insupportable putréfaction, fut emporté en poste à Saint-Denis, et sa pompe funèbre saluée d'un transport scandaleux mais mérité.

L'enceinte de Paris fut fixée de 1726 à 1728, et comprenait 3,919 arpents : elle commençait au jardin de l'Arsenal, et suivait les boulevards actuels jusqu'à la porte Saint-Honoré, passait au boulevard des Invalides, coupait les rues de Babylone, Plumet, de Sèvres (près de l'Enfant-Jésus), des Vieilles-Tuileries, et allait en droite ligne jusqu'à la rue de la Bourbe, d'où elle suivait les murs du Val-de-Grace, les rues des Bourguignons, de l'Oursine, Censier, et aboutissait en droite ligne sur le bord de la rivière, vis-à-vis du jardin de l'Arsenal.

Parmi les principaux travaux exécutés sous le règne de Louis XV, nous citerons la construction du Garde-Meuble, du Palais-Bourbon, de l'École militaire, de l'École de droit, de l'École de chirurgie, de l'hôtel des Monnaies, de la nouvelle église Sainte-Geneviève (aujourd'hui le Panthéon), de l'église Saint-Philippe du Roule, du portail de l'église Saint-Roch, de la Halle au blé, de la Halle aux veaux, des marchés d'Aguesseau et Saint-Martin, de l'hospice du Gros-Caillou, des fontaines des Blancs-Manteaux, de Grenelle et du marché Saint-Martin. La statue équestre de Louis XV décora la place de ce nom; l'hôtel d'Armenonville fut réparé pour en faire l'hôtel des postes : la petite poste établit des

communications promptes et régulières; les premières inscriptions en gros caractères noirs sur des feuilles de fer-blanc furent placées au coin de chaque rue; les réverbères furent substitués aux lanternes; les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain se décorèrent d'hôtels somptueux; de nouveaux boulevards furent tracés au midi de Paris; les Champs-Élysées furent replantés; etc., etc., etc.

Louis XVI monta sur le trône dans des circonstances difficiles. Dès sa jeunesse, ce monarque avait annoncé du goût pour la réforme des abus; aussitôt qu'il fut roi, il appela au ministère les hommes qu'il crut les plus propres à réparer les maux de l'état. Le crédit national reprit, et l'on osa concevoir l'espoir d'une prospérité durable. On remboursa vingt-quatre millions de la dette exigible, cinquante de la dette constituée, et vingt-huit des anticipations; mais la plaie était trop profonde pour pouvoir la cicatriser. Il fallait un remède prompt et énergique: plusieurs furent essayés sans succès. Lorsque le mal qui empirait chaque jour fut parvenu à son dernier période, on fut obligé d'en venir à reconnaître le grand principe proclamé par tous les hommes de bonne foi: que la vie de la nation est dans la nation même, et que c'est là qu'il faut l'aller chercher. Effrayé des troubles qui commençaient à agiter l'état, Louis XVI convoqua, en 1787, l'assemblée des notables du royaume. Le déficit, qu'on prétendait ne monter qu'à quatre-vingts et quelques millions, fut bientôt démontré être de cent vingt au moins. M. de Calonne présenta un mémoire sur l'impôt territorial en nature, où le clergé était placé avec la noblesse et soumis aux mêmes impôts; cette proposition fut rejetée, et l'assemblée se sépara sans avoir pris aucune détermination propre à réparer les maux de l'état. Une deuxième assemblée des notables eut lieu à Versailles, le 6 novembre 1788, et n'eut pas un meilleur résultat. Enfin, après cent soixante-quinze ans d'interruption, l'ouverture des États-généraux, demandés avec instance depuis tant d'années, eut lieu le 5 mai 1789. Le lendemain, le tiers-état invita les deux autres ordres à se réunir à lui pour la vérification des pouvoirs; le clergé et la noblesse se refusèrent à cette invitation. Les instances du tiers-état pour éviter une scission ayant été repoussées, il se constitua, le 17 juin, en assemblée nationale. Le 20 juin, le roi fit signifier aux députés l'ordre de cesser leurs séances: ceux-ci se réunissent au Jeu-de-paume, prêtent serment de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public soient établies. Là naquit positivement la révolution: le serment du Jeu-de-paume en fut le premier acte et en assura le succès.

Louis XVI, espérant intimider les députés, fait rassembler autour de Versailles une armée de 10,000 hommes, sous le commandement du maréchal de Broglie. L'assemblée envoie au roi, pour lui demander le renvoi des troupes, une députation, qui ne reçut qu'une réponse négative: une seconde députation n'ayant pas eu plus de succès, on propose d'en envoyer une troisième; cette proposition ayant été adoptée, Mirabeau monte à la tribune, et, s'adressant aux membres de la députation, prononce le discours suivant: « Dites au roi que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations et leurs présents; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies, l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'assemblée nationale; dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leur danse au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemi; dites-lui que ce Henri, dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Voici, d'après le *Moniteur*[1], quel était le but de la conjuration ourdie par la cour: «L'assemblée nationale devait être dispersée, ses arrêts déclarés séditieux, ses membres proscrits, le Palais-Royal et les maisons des patriotes livrés au pillage, les électeurs et les députés aux bourreaux. Cinquante mille hommes, cent pièces de canon et six chefs dirigeant leurs coups, devaient renverser sur ses ministres le sanctuaire de la liberté. Cette nouvelle ne fut pas plus tôt connue, que la terreur se répand parmi les citoyens; les cris redoublés *aux armes! aux armes!* se répètent dans tout Paris; quel-

1. Moniteur, juillet 1789.

brillent; on sonne le tocsin dans paroisses; on court à l'hôtel-de-e rassemble, on s'arme; un régi-iand et un corps suisse, comman-prince-de Lambesc, chargent sur des gardes-françaises s'échappent serne, se mêlent avec le peuple, ant une marche plus régulière, ainsi le premier mouvement de on. Cependant les suppôts de la laudissaient de leur victoire et aient de la consternation géné-leur joie ne fut pas de longue lendemain, un bruit sourd se ré-u'au chef-lieu du complot, de la arrivée de cent mille citoyens ar-saisir les chefs et les complices. nt ce temps, Paris s'occupait de sa Toute communication entre Paris les étant interceptée, on voulut marcher, mais comme on crai-sans quelque fondement, pour e des sénateurs qui se trouvaient iive des conjurés, on resta dans où les citoyens de tout rang, de , de tout âge, se font inscrire sur soldats de la patrie. Tous les vrent en ce jour à l'espérance; on on se salue; connus ou inconnus, riches, pauvres, nobles, bour-rapprochent, se questionnent, se t réciproquement ce qu'ils savent, nt appris, et se témoignent ces de fraternité qui, dans de grands rappellent toujours les hommes s lois de l'égalité.

juillet, la garde nationale, for-ment de la veille, comptait déja ent cinquante mille défenseurs; éfenseurs pour la plupart étaient s. Bientôt les enclumes retentis-les coups redoublés du marteau, est forgé en instruments de car-lomb bout dans les chaudières et i en balles; des batteries sont ans les postes les plus exposés à t les plus propres à la défense; es, dans les promenades et sur publiques, des guerriers de tous les machines de guerre de toutes ; l'ardeur impétueuse de la jeu-clameurs menaçantes du peuple, de citoyens se portant avec une nquiète aux districts, au Palais-les motions les plus violentes se t avec une effrayante rapidité; s les plus véhéments, montés sur , enflamment l'imagination des auditeurs, qui se pressent autour d'eux, et se répandent ensuite dans la ville comme la lave d'un volcan; au milieu de cette confusion universelle, le tocsin sonnant sans interruption dans toutes les paroisses, des tambours battant la générale dans tous les quartiers, des cris répétés, *aux armes! aux armes!* partout l'appareil de la guerre et le sombre courage du désespoir. Tel était le tableau qu'offrait Paris, le matin du jour mémorable du 14 juillet. »

Le lendemain, le régiment des gardes-françaises se réunit à la garde nationale aux cris de *Vive le tiers-état!* Les autres troupes suivent cet exemple, et les murs de la Bastille tombent sous les coups des citoyens. Paris s'était affranchi de la dépendance royale; une nouvelle organisation municipale avait remplacé l'ancienne; Bailly fut nommé maire, et La Fayette chef de la garde nationale, dont la création semblait avoir réalisé ces fables orientales où la baguette d'un enchanteur improvisa une armée tout entière : là, l'enchanteur était l'amour de la liberté.

Le 16 juillet, le roi donne l'ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles, et vient à Paris recevoir de Bailly la cocarde tricolore. L'Assemblée nationale continue ses travaux. Dans la séance de nuit du 4 août, elle décrète les droits de l'homme et l'abolition de la vénalité des charges, des priviléges et des droits féodaux. Le roi refuse son assentiment à la déclaration des droits, et appelle à Versailles de nouvelles troupes, dont les officiers foulent aux pieds, dans une orgie, la cocarde nationale. Aussitôt des groupes se forment dans tous les quartiers de Paris; une masse effrayante de peuple, armée de piques, de bâtons, de fourches, se rassemble, marche sur Versailles et force Louis XVI de venir à Paris. Le cortége qui accompagnait le roi présentait un spectacle aussi nouveau qu'extraordinaire. Un gros détachement de l'armée, des trains d'artillerie, une grande partie des hommes et des femmes armés de piques, la plupart à pied, d'autres dans des fiacres, sur des charrettes, ou montés sur des canons, ouvraient la marche; cinquante à soixante voitures de blé et de farine, enlevées à Versailles, précédaient immédiatement celles de la cour; un corps nombreux de cavalerie bourgeoise, entremêlé de femmes, de députés, de grenadiers, environnait les carrosses du roi; suivaient pêle-mêle et confondus, à pied et à cheval, les dragons, les gardes-du-corps, les

cent-Suisses, les dames et les forts de la halle portant de hautes branches de peuplier : tout ce cortége remplissait l'air de cris et de chansons allégoriques : derrière les voitures, un corps d'armée, divisé en compagnies précédées chacune de leurs canons, terminait le cortége, dont l'ensemble offrait à la fois le tableau touchant d'une fête civique et l'effet grotesque d'une saturnale. Le roi arriva sur les neuf heures à l'hôtel-de-ville et annonça qu'il était résolu de fixer son séjour dans la capitale.

Le 8 juin 1790, l'Assemblée nationale adopta la proposition d'une fédération générale fixée au 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, et décréta que les gardes nationales choisiraient six hommes sur cent pour se réunir au jour fixé au chef-lieu du district, et que cette réunion choisirait un homme sur deux cents pour se rendre à Paris à la fédération générale. L'Assemblée décréta de plus que tous les corps militaires enverraient leurs députés à cette fédération. Des commissaires nommés par la commune de Paris choisirent le Champ-de-Mars comme le lieu le plus convenable.

Cette immense esplanade était assez vaste pour contenir la garde nationale parisienne et les fédérés des départements; mais il était difficile de placer la masse des spectateurs de manière qu'ils pussent embrasser d'un coup-d'œil tous les membres de la fédération. On conçut donc le projet de transporter de la terre du milieu sur tous les bords, et d'élever ainsi un vaste amphithéâtre d'où le public pourrait dominer l'assemblée. Vingt-cinq mille ouvriers furent aussitôt employés à y travailler sans relâche; mais quelle que fût leur activité, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il était impossible qu'ils eussent terminé les travaux le 14 juillet. La municipalité de Paris prit le parti d'inviter les citoyens à se joindre aux travailleurs. Aussitôt que cette invitation eut été publiée, les particuliers de tout état, de tout sexe, de tout âge, artisans et hommes de lettres, négociants et magistrats, religieux et militaires, non seulement de la capitale, mais de dix ou douze lieues à la ronde, voulurent concourir à cette œuvre patriotique. Des classes d'hommes peu accoutumés à des travaux pénibles, des vieillards, des enfants, des femmes élégantes ne dédaignèrent pas de participer aux travaux. On y voyait arriver des familles entières; les pères, les mères, les enfants, les domestiques, maniaient la bêche, traînaient la brouette ou s'attelaient à des tombereaux. Sous ces milliers de mains laborieuses et i[llegible] le sol se nivelait; et les tertr[es] border le Champ-de-Mars, s'é[levaient] que à vue d'œil. Cette immen[se] travailleurs offrait un spectacl[e] drissant, par l'activité, la joie fraternelle et le bon ordre qu[i] eux. On évaluait le nombre d[es] leurs à environ deux cent cin[q] et parmi tant d'individus si leurs professions, leurs hab[itudes] éducation, réunis sur un mêm[e] une agitation continuelle, il [n] une seule querelle; on n'ent[endit] seule parole désobligeante. E[n] Champ-de-Mars, chaque tra[vailleur] sait à terre son habit, sa cravat[e] les abandonnait à la merci [de] publique, et allait avec sécuri[té] l'ouvrage : rien ne fut perdu enlevé; on ne remarqua pa[s] désordre, pas la moindre actio[n]

Le 11 juillet, les travaux [du Champ-de-] Mars furent terminés; et le [lendemain] à la fédération, presque tous [allèrent] vérifier leurs pouvoirs dans un à l'hôtel-de-ville. Le 12, les [...] nèrent un banquet patriotique un fédéré par chacun des qua[tre-vingt-trois] départements, choisi par ses [...] 13, le roi passa en revue les place Louis XV et les Champ[s-Élysées] fin arrive le 14 juillet, jour si [...] de tant de voyages, de travau[x] paratifs. Tous les fédérés, dé[putés des pro]vinces et de l'armée, rangés s[ous leurs ban]nières, partent de la place de se rendent au jardin des Tu[ileries] reçoivent dans leurs rangs l[a] et l'Assemblée nationale : un [...] fants la précédait; un groupe marchait à sa suite. Le cor[tége passa la] Seine en face du Champ-de-[Mars, sur un] large pont de bateaux établ[i] même où se voit aujourd'hui d'Iéna.

Le plan du champ-de-Mars [était un pa]rallélogramme long de 450 t[oises et large] de 150, dont les angles étai[ent] Son immense arène, bord[ée] en amphithéâtre, larges de vin[gt] la partie supérieure, s'élevait à dessus du sol; les terres en [...] nues par un acrotère en bois, [...]peries ou en festons. Des o[...] des et des escaliers en facilitaie[nt] permettaient aux spectateurs librement. Ces talus se divis[aient]

la plus élevée était privée de siéges;
re présentait trente rangs de ban-
;raduellement élevées et séparées
n dix par trois larges intervalles.
:nse amphithéâtre, couronné par
des allées latérales, offait un su-
leau et pouvait contenir aisément
ante mille personnes assises, et
juante mille debout. A l'entrée
)-de-Mars, du côté du pont, s'éle-
'c de triomphe d'une très-grande
ı, percé de trois vastes portiques
ıauteur. A l'autre extrémité, était
théâtre destiné à recevoir l'As-
itionale et les autorités locales.
le président étaient assis à côté
ıutre sur des siéges pareils; les
aient rangés des deux côtés: la
cour étaient sur un balcon élevé
e roi. Au centre de l'enceinte,
n vaste autel, dont trois cents
:tus de blanc et portant des échar-
res, couvraient les marches: c'était
la patrie. Soixante mille fédérés
ıgés autour, séparés par des po-
juant la place de chaque départe-
ur l'amphithéâtre de la circonfé-
essaient environ quatre cent mille
. — Aussitôt que chacun eut pris
des détachements de chaque dé-
et un détachement de troupes de
:rent les bannières et l'oriflamme
où elles furent bénites. L'évêque
élébra la messe au son de dix-
instruments. Le général La
n sa qualité de major-général de
ation, prêta serment en ces ter-
ıus jurons d'être à jamais fidèles
ın, à la loi et au roi; de mainte-
ut notre pouvoir la constitution
par l'assemblée nationale et ac-
ır le roi; de demeurer unis à tous
ais par les liens indissolubles de la
.» Au même instant, tous les fé-
it : *Je le jure*. Le président de
: nationale fit serment d'être fi-
ıation, à la loi et au roi, et de
le tout son pouvoir la constitu-
ı jura d'employer tout son pou-
maintenir la constitution et de
ter les lois. — La cérémonie fut
ır un TE DEUM à grand orches-
éputés des départements, des
ligne et de la marine, se rendi-
: au château de la Muette, où
: de Paris leur avait fait prépa-
juet de vingt-cinq mille couverts.
ıation générale éclaira la ville.

Un bal champêtre se forma sur la place de la Bastille; on lisait sur l'entrée du bosquet artificiel sous lequel se réunissaient des danseurs de tous les rangs: ICI L'ON DANSE. Non loin de là, l'on voyait des ruines de la Bastille, des fers, des grilles et le bas-relief représentant des esclaves enchaînés, qui décoraient l'horloge de cette fameuse prison.

Après la fédération, les grands travaux de la représentation nationale se poursuivent avec activité. — L'année 1791 s'ouvre par un décret qui prescrit aux ecclésiastiques de prêter le serment civique. — Le 28 février, on découvre et l'on expulse du château des Tuileries une troupe contre-révolutionnaire qui se glorifie du titre de *Chevaliers du poignard*. — Le 2e avril, Mirabeau, dont la santé est détruite par tous les excès, expire dans les bras de Cabanis; son corps, porté d'abord à l'église Saint-Eustache, fut le même jour déposé dans la basilique de Sainte-Geneviève à côté du tombeau de Descartes. — Le 4 avril, l'Assemblée nationale décrète que le nouvel édifice de Sainte-Geneviève serait destiné à réunir les cendres des grands hommes. — Le 23 avril, le roi ordonne à ses ambassadeurs auprès des diverses puissances, de leur notifier le serment irrévocable qu'il fait de maintenir la constitution, et, le 21 mai suivant, il prend la fuite avec sa famille vers la frontière du nord. Arrêté à Varennes, il est ramené à Paris, où il est reçu avec la plus froide indifférence; nul cri menaçant, nulle expression d'attachement, nul témoignage de respect ne l'accueillent sur son passage; un profond silence, une absence complète d'émotion, prouvent à ce monarque la désaffection du peuple. — Le 11 juillet, le corps de Voltaire est transféré au Panthéon sur un char de forme antique, traîné par douze chevaux blancs, conduits par des guides vêtus à la romaine. Une députation des théâtres précédait une figure dorée représentant Voltaire; les élèves des arts, habillés à l'antique, portaient des guirlandes de chêne, des inscriptions indicatives des chefs-d'œuvre du héros de la fête et les attributs des muses; un coffre doré contenait la collection de ses œuvres en soixante-dix volumes, donnée par Beaumarchais; les académies, les gens de lettres, les membres des tribunaux, des districts, du département, de la municipalité, une députation de l'Assemblée nationale, des ministres, des ambassadeurs de toutes les cours de l'Europe, accompagnaient ce dépôt des produc-

tions de l'homme de génie; ils étaient suivis par un corps de musiciens chantant des hymnes nouveaux et s'accompagnant avec des instruments de forme antique. Venait ensuite le principal objet de la cérémonie, le char qui portait le cercueil, dont la hauteur était de quarante pieds; au sommet se voyait un lit funèbre sur lequel reposait une figure de Voltaire à demi couchée; au dessus de sa tête, l'Immortalité, sous la figure d'une jeune fille ailée, élevait une couronne d'étoiles.

Le 17 juillet, un attroupement se forme au Champ-de-Mars pour demander que le roi soit mis en jugement relativement à sa fuite à Varennes; l'émeute acquérant à chaque instant plus de violence, Bailly part de l'hôtel-de-ville avec le drapeau rouge et proclame la loi martiale; les insurgés lancent sur la force armée un grand nombre de pierres; les soldats font une première décharge, qui ne produit aucun effet, parce que l'on ne voit tomber personne; provoqués par de nouveaux outrages, ils font feu sur les groupes, tuent 24 personnes et dissipent le rassemblement.

Le 13 septembre, le roi accepte la constitution dite de 1791. Avant la révolution, la France n'avait point de constitution; la séparation des pouvoirs n'était pas déterminée par les lois; le peuple obéissait à des lois souvent contradictoires et qu'il n'avait pas faites; la souveraineté était partagée entre le roi et quelques corps administratifs; tous les pouvoirs étaient confondus; les droits des citoyens sans cesse violés, parce qu'ils étaient méconnus, et ceux de la nation oubliés. Il n'y avait aucune loi qui assurât la responsabilité des agents du pouvoir, la liberté de la presse, la liberté individuelle, toutes les garanties enfin qui dans l'état social remplacent la fiction de la liberté naturelle.—Les représentants du peuple, appelés en 1789 pour réparer le désordre des finances, avaient reçu de la nation l'ordre et le pouvoir de donner avant tout une constitution à la France: le besoin en était avoué et généralement senti; tous les cahiers l'avaient énergiquement exprimé, et s'étaient expliqués formellement sur les principes fondamentaux à établir. Les mandataires du peuple se présentèrent aux États-généraux pénétrés des devoirs qu'ils avaient à remplir. Avant de s'occuper de la constitution, les représentants, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de

la corruption du gouvernement,
d'exposer préalablement, dans u
tion solennelle, les droits natur
nables et sacrés de l'homme, afi
déclaration, constamment présent
membres du corps social, leur ra
cesse leurs droits et leurs devoi
mière idée de la déclaration de
fournie par La Fayette, qui lui-m
prise aux Américains; cette idée
que chose d'imposant qui saisit l'
les députés s'en emparèrent, et
le 20 juin 1789, cette déclarati
qui fut placée en tête de la co
décrétée le 3 septembre 1791
par le roi le 13 du même mois.
stitution, malgré quelques imp
était l'acte législatif le plus libé
qu'alors eût régi aucun peuple d
Elle abolit irrévocablement les
qui blessaient la liberté et l'égalité
tels que la noblesse, la pairie,
tions héréditaires, le régime
ordres, titres, dénominations
tives qui en dépendent; les dist
naissance, les décorations, la
l'hérédité des offices publics; les
gieux; tous les priviléges sans
les jurandes, corporations de p
d'arts et métiers, etc. Elle déclara
toyens admissibles aux places e
sans autre distinction que celle
et des talents; que les mêmes dél
punis des mêmes peines, sans
tinction des personnes; elle gar
homme la liberté de parler,
de publier ses opinions, la libe
toyens de s'assembler paisiblem
armes, l'inviolabilité des prop
corda aux citoyens le droit d'élir
tres de leur culte; décréta qu'il se
organisé des établissements de
blics pour les enfants abandon
vres infirmes, ainsi qu'une insti
blique commune à tous les citoy
tuite à l'égard des parties d'ens
indispensables pour tous les h
ordonna qu'il serait fait un co
civiles commun à tout le royaum

Cette constitution régla la
royaume et l'état des citoyens;
les pouvoirs publics; organisa l
tation nationale; définit les d
royauté et du roi; fixa l'âge de
du souverain; décréta la respon
ministres; régla l'exercice du po
latif et du pouvoir exécutif; orga
nistration intérieure, le pouvoir

ions extérieures, la force publique, ption des contributions, etc., etc. vu par ce qui précède que la révolu- principes marchait rapidement vers mplissement.—L'Assemblée législa- t sa première séance le 1er octobre eux opinions principales partageaient France : les hommes qui avaient éta- nstitution pensaient que la nation avait assez de puissance pour défen- indépendance et conserver sa liberté es attaques des ennemis intérieurs et rs; d'autres croyaient au contraire it impossible de vaincre en même s émigrés, les puissances coalisées, , en un mot, tous les ennemis de la tant qu'il y aurait à la tête du gou- nt un roi qui, par ses habitudes, s et ses affections, serait porté à tous les ennemis de la révolution. tre côté, la faction aristocratique ne pas inactive; elle s'efforçait par la on, le mensonge et la violence, de lérer l'Assemblée législative; on dé- à Paris une fabrique de cocardes s et vertes, et dans les souterrains ailles une fabrique de cartouches ve; on établit dans Paris des planches assignats, plusieurs ateliers de fausse et des fabriques de poignards; bien- écouvrit qu'une correspondance ac- stait entre la France et les ennemis érieur, et que pour appuyer la contre- on, la Prusse et l'Autriche faisaient deux cent mille hommes contre la Pour intimider la cour et pour dé- s plans, les républicains cherchèrent i dans la classe ouvrière des fau- On approchait du 20 juin, anniver- serment du Jeu-de-paume; les ha- u faubourg Saint-Antoine organisent pour cette époque, et manifestent on de planter un arbre de la liberté rrasse des Feuillants, et d'adresser en ne pétition au roi et à l'assemblée. icipalité, apprenant que la pétition tre portée par un nombre très-con- e d'hommes armés, fit des disposi- cessaires pour maintenir la tranquil- donna l'ordre de doubler les postes leries. Dès le point du jour, des lements d'hommes armés de piques, , de haches, portant des bannières s d'inscriptions tour à tour patrioti- menaçantes, se forment dans les gs Saint-Antoine et Saint-Marceau; s huit heures ils commencent à dé- plusieurs colonnes, à la tête desquelles étaient Santerre et le marquis de Saint-Hurugues. Cette multitude, qui s'élevait à environ trente mille individus, pénètre de vive force dans l'assemblée législative, où elle vocifère des imprécations contre le roi; puis, défilant autour de la salle en chantant *Ça ira*, elle sort de l'enceinte de l'assemblée et se rend au château des Tuileries. Les grilles sont abattues, les portes enfoncées à coups de hache; les cours, les escaliers, les appartements sont en un instant envahis par vingt mille révoltés au visage farouche, aux intentions sinistres, qui brandissent des piques, des coutelas, des couperets de boucherie, etc. Un canon, monté à force de bras dans la salle des Cent-Suisses, y roule en ébranlant les planches qu'il surcharge. On menace de briser la porte du cabinet où Louis XVI est retiré : lui-même l'ouvre et se présente avec calme devant la menaçante agglomération populaire. On prodigue à ce prince tous les genres d'outrages; on l'interroge, on l'interpelle, on le tutoie, on l'injurie; puis on lui prescrit, d'une voix tonnante, de sanctionner le décret du 24 mai, qui prononce la déportation des prêtres insoumis, et celui du 8 juin, qui ordonne la formation d'un camp de 20,000 hommes. Le roi, sans se troubler, jure qu'il ne se dessaisira point des droits que lui donne la constitution : on couvre sa voix par les cris de : *A bas le veto! Sanctionnez les décrets!*...... Louis XVI, avec un courage digne de la grandeur d'un souverain, monte alors sur une chaise, et tenant à prouver que les cris ne l'intimident point, il pose la main d'un garde national sur son cœur, dont les palpitations ne sont point altérées par l'imminence du danger. Altéré par un long discours, le roi boit dans la première bouteille qu'on lui présente, se coiffe du bonnet rouge, parvient, à force de stoïcité et de résignation, à calmer la foule, qui ne se retire que sur l'invitation réitérée de Pétion. Ainsi finit cette journée du 20 juin, qui eut pour but d'avilir la royauté, afin de l'anéantir ensuite plus aisément.

Cependant les puissances étrangères devenaient de plus en plus menaçantes pour l'indépendance de la France; une formidable armée de Prussiens menaçait le Rhin. Les Girondins et les Jacobins, qui soupçonnaient avec raison la cour de favoriser l'invasion, ne voient plus d'autre moyen pour donner de l'unité et de l'énergie à la défense du territoire, que de prononcer la déchéance du roi.— Le 11 juillet,

la patrie est déclarée en danger, et, dans un seul jour, quinze mille volontaires s'enrôlent à Paris, aux accents de l'hymne de *la Marseillaise*.—Le 25 juillet, un décret de l'Assemblée met toutes les sections de Paris en permanence, et la population tout entière se trouve ainsi appelée à délibérer sur les affaires publiques. La première question mise en délibération est la déchéance du roi ; dans toutes les sections, la majorité fut pour la déchéance. — Pendant qu'on preparait ainsi le renversement du gouvernement monarchique, l'armée de la coalition, composée de 70,000 Prussiens et de 68,000 Autrichiens, Hessois et nobles émigrés, se disposait à envahir la France et à marcher sur Paris par plusieurs points en même temps. Au moment où cette armée se mit en marche, le prince de Brunswick publia au nom de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse un manifeste « où il sommait les généraux, officiers et soldats, de revenir à leur ancienne fidélité et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain; il déclarait que les membres des départements, des districts et des municipalités, seraient responsables sur leurs têtes des voies de fait qu'ils laisseraient commettre ou qu'ils ne s'efforceraient pas d'empêcher; que les habitants qui oseraient se défendre seraient punis suivant toute la rigueur de la guerre et leurs maisons démolies. Le commandant des armées de la coalition déclarait en outre que la ville de Paris, tous ses habitants, sans distinction, étaient tenus de se soumettre sur-le-champ et sans délai au roi; il rendait personnellement responsables de tous les événements sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris; il déclarait au nom desdites majestés, et sur leur foi et parole d'empereur et roi, que s'il n'était pourvu immédiatement à la sûreté, à la conservation et à la liberté du roi, elles en tireraient une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. » Ce manifeste arriva à Paris trois jours après sa publication, dans le moment de la plus grande fermentation.

Le 3 août, Pétion demande à l'Assemblée nationale, au nom de la commune de Paris, la déchéance du roi, que différentes villes de France demandaient également. A ces demandes faites paisiblement, viennent se joindre des signes de trouble et de rébellion ouverte. Plusieurs députés, connus par leurs opinions modérées, sont, en sortant de la séance du 8 août, insultés, menacés, assaillis, et obligés de chercher un asile dans les corps-de-garde ou dans les maisons particulières. Le commandant du poste de l'Assemblée reçoit plusieurs coups de sabre. Le lendemain l'Assemblée entend un rapport sur cette attaque, et mande à sa barre le procureur-syndic du département. Ce magistrat répond en annonçant que la section des Quinze-Vingts avait le projet de faire sonner le tocsin dans la nuit suivante, si à minuit la déchéance du roi n'était pas décrétée. L'Assemblée ne se crut pas en ce moment compétente pour prononcer sur cette importante question, et les partis opposés continuèrent leurs manœuvres, et pressèrent l'exécution de leurs plans.—La cour et ses ennemis armaient chacun de leur côté : la première, sous le prétexte de repousser l'agression ; les autres, donnant pour motif de l'insurrection le danger du peuple et de ses représentants, menacés par les armements de la cour. Celle-ci, exactement instruite de tout ce qui se tramait contre elle, s'était préparée à une défense du succès de laquelle elle ne doutait pas. « Loin de craindre une insurrection, elle espérait en profiter pour se rendre maîtresse de Paris. » Telles sont les expressions du marquis de Feuquières, dans ses mémoires. La cour, dit le même auteur, croyait s'être assurée de la plus saine partie de la garde nationale. Mandat, qui la commandait, était dans ses intérêts. On avait réuni au château 1,200 Suisses, hommes sûrs, auxquels s'étaient joints, sous le même uniforme, plusieurs jeunes gens de la garde du roi. 600 personnes, la plupart officiers retirés, gardaient les appartements. Un corps considérable, composé d'hommes qui n'étaient pas d'une naissance à avoir leur entrée au château, ou d'un âge à ce qu'on pût les y introduire sans causer de justes soupçons, devait se rassembler aux Champs-Élysées, et se porter par le Pont-Tournant sur l'Assemblée nationale.—D'un autre côté, un directoire secret avait depuis quelque temps organisé une insurrection. Ce directoire, nommé par le comité central des fédérés, fut composé de cinq membres choisis parmi les quarante-trois qui s'assemblaient journellement depuis le commencement de juillet dans la salle de correspondance des Jacobins Saint-Honoré. Sa troisième séance se tint dans la nuit du

août, au moment où le tocsin
dans trois endroits différents,
urnier l'Américain et quelques
faubourg Saint-Marceau; Wes-
Santerre et deux autres au fau-
it-Antoine; Garin, journaliste
urg, et Barbaroux, dans la ca-
Marseillais.—Voici le récit des
qui suivirent de pareilles dispo-
9 au soir, le roi fit appeler
trouva le château garni de gens
roi lui demanda quel était l'état
étion ne lui en cacha pas la fer-
mais tous ces interrogats n'é-
n prétexte. On avait appelé ce
le retenir en ôtage, et en effet
ait de près, et on le força, dit-
r un ordre qui autorisait le com-
la garde nationale à repousser
r la force. Cependant des amis
sollicitent et obtiennent de l'As-
tionale, qu'on envoie aux Tui-
mer le maire de Paris. Un dé-
du, par lequel l'Assemblée mande
barre. Des huissiers, précédés
iers du Corps-Législatif, viennent
décret, et Pétion sort ainsi des
a cour. A minuit le tocsin sonne
ux bourdons de la cathédrale,
existe plus aujourd'hui. La mu-
st suspendue, et un conseil-gé-
la commune provisoire, nom-
, par les sections de Paris,
et remplace la municipalité
ion, Manuel et Danton étaient
dans leurs fonctions. Un nommé
est élu président, et le maire
touré d'une garde nombreuse,
é dans sa maison, afin qu'il ne
er obstacle au succès de l'insurrec-
même temps Mandat, comman-
al de la garde nationale, et dé-
Tuileries, fait armer plusieurs
la garde parisienne; il place des
nt la colonnade du Louvre, dans
, dit-on, de fondre sur le der-
eux qui attaqueraient les Tuile-
lonne aux commandants du poste
le-ville de tirer sur les bataillons
rg Saint-Antoine, lorsqu'ils dé-
t par l'arcade Saint-Jean. On
ssi d'avoir, sans autorisation,
ire sur le Pont-Neuf les canons
s sections. Manuel, procureur
nune, ordonne à ce général de
l'hôtel-de-ville; il y arrive : on
bandonner les intérêts du peuple,
ie mal; les nouveaux officiers municipaux arrêtent qu'il sera conduit à l'Abbaye. En sortant, il est assailli, massacré par la multitude, et son corps, jeté dans la Seine, est vainement réclamé par son fils, qui veut lui rendre les derniers devoirs. —La nouvelle de cette mort déconcerte la cour et lui fait perdre l'espérance. Un autre fait vint ajouter à ses craintes : de fausses patrouilles parties du château parcouraient cette nuit-là les différents quartiers de Paris; une d'elles attaque la garde nationale aux Champs-Élysées; un combat s'engage, et plusieurs individus de ces patrouilles sont pris et conduits au corps-de-garde des Feuillants. Six d'entre eux, sur lesquels on avait trouvé des poignards, et dont l'un était un abbé Bouillon, l'autre le journaliste Suleau, sont entraînés hors du corps-de-garde par le peuple, et décapités sur la place Vendôme. Cependant la cour ne laissa pas de s'occuper de sa défense. Le général Vioménil en avait déterminé le plan, et différentes mesures se prenaient avec assez d'activité, pendant que des colonnes, composées de Marseillais, de Bretons et d'individus de différentes sections, et principalement de celles des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Antoine, mises en mouvement dès trois heures du matin du 10 août, s'avançaient lentement vers les Tuileries. Vers 5 heures, le roi, la reine et Mme Élisabeth descendent et passent la revue de la garde nationale placée au château. Mme Campan raconte ainsi ce qui se passa dans cette circonstance : « On cria *vive le roi!* dans quelques endroits......Je vis des canonniers quitter leur poste et s'approcher du roi, lui mettre le poing sous le nez, en l'insultant par les plus grossiers propos......Le roi était pâle comme s'il eût cessé d'exister. La famille royale rentra; la reine me dit que tout était perdu, que le roi n'avait montré aucune énergie, et que cette espèce de revue avait fait plus de mal que de bien. » Le roi alla jusqu'au Pont-Tournant; à son retour il fut assailli par les cris : *A bas le veto! à bas le traître!* et en arrivant au château, il ordonna qu'on barricadât le vestibule. Une relation, écrite par le commandant de garde au poste des appartements de Louis XVI, porte qu'après cette revue, à peine le roi fut-il remonté, qu'une partie des troupes et de l'artillerie, après avoir manifesté son mécontentement, se retira à 5 heures 3/4, et qu'il ne resta plus que 2,000 hommes. Le même auteur, parlant de la foule de nobles qui fut introduite au château vers cette heure-là, et se répan-

dit dans les appartements : « Cette foule de courtisans, au nombre de 6 à 800, déployèrent chacun leurs armes, les uns des espingoles, les autres des poignards, des sabres courts, des pistolets, des couteaux de chasse, des pelles, des flambeaux, etc. » Cet état de faible défense était dû à l'opinion où était la cour que le grand mouvement n'aurait lieu que le 12, et que les événements de cette nuit devaient se borner à une entreprise contre l'Arsenal, à l'effet d'y prendre de la poudre.—Cependant les Marseillais se présentent au Carrousel, en face du château, et s'y rangent en bataille. Les hommes du faubourg Saint-Antoine les rejoignent plus tard. Ils avaient été retardés par Santerre, qui les invitait à ne pas marcher au château, sous prétexte que la cour était en force. Ces deux troupes sont rangées en bataille sur la place du Carrousel : un bataillon du faubourg Saint-Marcel pénètre par la terrasse des Feuillants dans le jardin des Tuileries; un bataillon de la Croix-Rouge se saisit du Pont-Royal. Des gendarmes et des bataillons entiers de gardes nationales, destinés à la défense du château, quittent leur poste, et, aux cris de *vive la nation!* se replient sur le Petit-Carrousel, et se rangent parmi les assaillants. —A 7 heures du matin, la cour, toujours persuadée que l'attaque n'aurait pas lieu ce jour-là, mais inquiète de la présence des Marseillais, adresse une pétition à l'Assemblée pour demander leur éloignement. — Vers huit heures, un officier municipal entre au château et annonce la nouvelle que les colonnes rassemblées se portaient de tous les points de Paris sur les Tuileries. « Eh bien! que veulent-ils?» dit le garde-des-sceaux Dejoli. Le municipal répond : « La déchéance.— Eh bien! que l'Assemblée la prononce donc!» La reine dit : « Mais que deviendra le roi ?» L'officier municipal se courba sans répondre. En ce moment le procureur-général Rœderer, à la tête du département, et revêtu de son écharpe, entre, et demande à parler au roi et à la reine seuls; il leur déclare que le péril est à son comble, que la famille royale sera infailliblement égorgée, et causera en outre la perte de tous ceux qui se trouveront près d'elle, si le roi ne prend pas sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. Ici tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet prêtent au roi et à la reine des réponses dont l'exactitude paraît d'autant plus suspecte que toutes les relations diffèrent entre elles, et que d'ailleurs la scène eut lieu sans autres témoins que les personnages qu'on fait ainsi parler. Ce qu'il y a de certain, c'est que la reine s'opposa à ce départ. Elle avait déja dit qu'elle préférait se faire clouer aux murs du château, plutôt que d'en sortir. Le roi, au contraire, persuadé, d'après le discours de Rœderer, que toute résistance était inutile, se résolut à suivre le conseil du procureur-général. La famille sortit donc du château par la porte qui s'ouvre sur le jardin, qu'elle traversa escortée de deux pelotons, l'un de grenadiers suisses, l'autre de grenadiers nationaux des Petits-Pères, des Filles-Saint-Thomas, etc. Arrivée à l'escalier de la terrasse des Feuillants, qui était inondée de peuple, on lui refusa le passage, et des vociférations injurieuses contre le roi et la reine se firent entendre. En vain les membres du département firent-ils leurs efforts pour faire ouvrir le passage, il fallut que l'Assemblée, instruite de l'approche du roi, envoyât une députation qui facilita l'entrée de la famille royale dans la salle des délibérations. Le roi, accompagné des six ministres et de quelques personnes de sa cour, ayant été introduit, parla ainsi : « Messieurs, je suis venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. » Guadet, président eu l'absence de Merlet, répondit : « Sire, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » Le roi s'assit alors à côté du président; mais sur l'observation de quelques membres, que la constitution interdisait au Corps-Législatif toute délibération en présence du roi, l'assemblée décida que LL. MM. et leur famille se placeraient dans une loge située derrière le fauteuil du président. Cette loge était celle du journal intitulé le Logographe. — Les délibérations de cette séance ayant été influencées par les événements qui se passèrent au château, il faut placer ici le récit d'une attaque qui, suivant le cours ordinaire des choses, n'aurait pas dû avoir lieu, puisque l'absence de la famille royale ôtait tout motif de combat. Une douzaine de sans-culottes, avec un officier municipal à leur tête, s'avancèrent jusqu'au pied du grand escalier; ils y saisirent le premier factionnaire suisse et successivement cinq autres; ils s'en emparaient au moyen de piques à crochets; ils les dardaient dans leurs habits, les attiraient à eux, et les désarmaient aussitôt de leur sabre, fusil et gi-

faisant de grands éclats de rire.
e par le succès de ses premiers
rdus, la masse entière se porte
1 grand escalier, et l'on y massa-
s de massue les cinq Suisses déja
lésarmés. A ce moment tous les
ce poste se mettent en bataille,
des capitaines Turler et Castel-
fut en voyant ces cinq Suisses
que M. Castelberg exécuta l'or-
ousser la force par la force, et
le feu.
ion inattendue des Suisses, les
redoublées qui partent des fe-
château, et même de ses combles,
fuite les fédérés marseillais, bre-
en tuent et en blessent un
ibre, et nettoyent en un instant
Tuileries et la place du Carrou-
itaine Turler s'avance même sur
avec 120 Suisses, et s'empare
èces de canon. Du côté opposé,
uisses qui défendaient le Pont-
font avec succès un feu roulant
10,000 hommes postés sur cette
fortune semble favoriser les as-
endant au premier coup de canon
la salle de l'Assemblée, le roi
is défendu de tirer; » et aussitôt
s ordres, par suite desquels 100
12 officiers se replient sur les
igées autour de l'Assemblée na-
ntôt toutes les troupes assaillan-
es de leur première stupeur, et
quelques chefs, se rallient et se
a fois sur les différents points.
rtis entrent dans le jardin et at-
hâteau de ce côté, pendant qu'il
l'autre par plusieurs pièces de
es aux angles des rues aboutis-
ce du Carrousel. Tout fut alors
5 ou 600 nobles qui n'avaient
itu déposent les uniformes qu'ils
ossés, s'évadent précipitamment
rie du Louvre, où ils s'étaient
issues, sortent en criant *vive la*
abandonnent ainsi les femmes
demeurées au château et 800
iron qui ne pouvaient plus le
eux-ci se rallient sous le ves-
nt vivement attaqués, et péris-
tous après une résistance aussi
courageuse. Le château est à
abi, et une foule de lâches as-
gnent aux assaillants vainqueurs.
mmes, Suisses ou Français, qui
it, sont tués. On n'épargne
nes. Les cadavres jetés par les
fenêtres, et bientôt dépouillés par la popu-
lace la plus abjecte, restèrent jusqu'au len-
demain dans un état complet de nudité,
et bordaient du côté du jardin et de celui
du Carrousel les deux façades des Tuileries.
D'après le monument élevé à Lucerne à la
mémoire des Suisses morts au 10 août, il
paraît que le nombre de ceux qui périrent
fut de 26 officiers, et 760 soldats, et que
12 officiers et environ 350 soldats échap-
pèrent à la mort. Plusieurs furent recueillis
dans le bâtiment des Feuillants et protégés
par l'Assemblée nationale. Les massacres,
commencés à midi, furent terminés avant 2
heures; mais jusqu'au lendemain les envi-
rons du château présentèrent le tableau le
plus hideux et le plus affligeant.

Pendant que la demeure royale offrait l'image de la désolation, la royauté elle-même recevait au sein de l'Assemblée une atteinte d'autant plus dangereuse que les formes en étaient légales. La séance du 10 août avait commencé à 2 heures du matin; mais l'agitation qui y régnait n'admit aucune délibération suivie avant midi. On avait seulement, au milieu des canons et des balles qui venaient frapper le plafond de la salle, manifesté hautement les sentiments les plus patriotiques. On procéda à un appel nominal, pour connaître les députés qui n'étaient point à leur poste; et chaque membre appelé prêta le serment suivant : « Au nom de la nation, je jure de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à mon poste. » Après avoir rendu quelques décrets urgents, l'Assemblée entend le rapport de Vergniaud, qui, au nom de la commission extraordinaire, présente un projet de décret, dont le 1er art. contient la convocation d'une Convention nationale; le second porte la suspension *provisoire* du pouvoir exécutif, jusqu'au moment où la Convention nationale aura décrété des mesures convenables aux circonstances. Ce projet porte en outre la suspension de la liste civile et la nomination d'un gouverneur pour le dauphin : enfin, il dispose que le roi et la famille royale demeureront dans l'enceinte du Corps-Législatif, et que le département fera dans le jour préparer au Luxembourg un appartement pour les loger. Ce projet est adopté et converti en décret. Mais l'Assemblée qui venait de le rendre n'avait pas la force de faire exécuter les dispositions protectrices qu'il contenait. La suspension provisoire par elle prononcée était un premier ébranlement, que devait suivre une chute entière et inévitable. La commune

de Paris domina aussitôt tous les pouvoirs, et subjugua l'Assemblée elle-même. La famille royale, pendant une partie de la nuit du 10 au 11 et du 11 au 12, avait couché dans un petit appartement des Feuillants, où étaient admises toutes les personnes qui s'intéressaient à son sort. Le 12, l'Assemblée, revenant sur son premier décret, ordonne que Louis XVI et sa famille seront logés dans l'hôtel du ministre de la justice, place Vendôme; qu'il leur sera donné une garde pour leur sûreté, et alloué 500,000 fr. pour la dépense de leur maison jusqu'au jour de la réunion de la Convention nationale. Mais, presque au même instant, une députation de la commune de Paris réclame contre ces dispositions; dit que la garde du roi ne peut être assurée dans un hôtel entouré de maisons particulières, et demande que la famille royale soit transférée au Temple, édifice isolé et entouré de murailles. L'Assemblée rapporte aussitôt son décret et adopte la proposition de la municipalité.

Le résultat de la détention de Louis XVI fut la suspension de la royauté. Aussitôt s'établit un gouvernement provisoire : on abat sur les places publiques de Paris toutes les statues des rois. Les assemblées primaires sont convoquées pour le 16 août; elles nomment des électeurs, et ceux-ci nomment les députés qui doivent composer la Convention nationale. Tandis que le nouveau régime s'élabore, la commune de Paris, pour faire peur aux ennemis de la liberté, et sous le prétexte que les patriotes étaient exposés aux feux de l'étranger placés au dehors et à ceux des royalistes placés au dedans, organise les horribles massacres de septembre, dont nous ne croyons pas devoir rapporter les détails. Il suffit de dire qu'ils durèrent pendant trois jours, et qu'ils furent successivement exécutés dans toutes les prisons, à la Force, à l'Abbaye, au Châtelet, à la Conciergerie, à Bicêtre, à la Salpétrière, etc.

Le 20 septembre 1792, la Convention nationale, appelée par une loi de l'Assemblée législative pour donner une nouvelle constitution à la France, tient sa première séance. Le lendemain de son installation, sur la motion de Collot-d'Herbois, cette assemblée décrète l'abolition de la royauté, proclame la république et organise un pouvoir exécutif composé de cinq ministres. La Convention décrète ensuite que tous les actes publics seront désormais datés de l'an Ier de la république, et que le sceau de l'État portera un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, ayant pour exergue *République française*. Cinq jours après, sur la proposition de Tallier, la république est proclamée une et indivisible.

Le 7 novembre, Louis XVI est mis en accusation sur la proposition de Mailhe. Le 20 novembre, le ministre Roland découvre l'armoire de fer, où étaient enfermées tant de preuves accusatrices contre le monarque. Le 3 décembre, l'assemblée décrète que Louis XVI sera jugé, et qu'il le sera au sein de la Convention. Le procès commence le 4 et continue tous les jours de midi à 6 heures. Le 11, Louis XVI est conduit à la barre de la Convention. Barrère, président, se lève et dit : « Louis, la nation vous « accuse ; l'Assemblée nationale a décrété « que vous seriez jugé par elle et traduit à « sa barre. On va vous lire l'acte énonciatif « des délits qui vous sont imputés... » Mailhe lit une longue suite d'imputations, desquelles il résulte que, d'après les papiers compulsés dans les bureaux de la liste civile ou trouvés dans l'armoire de fer, le roi déchu est prévenu d'avoir entretenu des intelligences coupables : 1° avec les émigrés, dont il secondait les attentats; 2° avec les cours de Vienne, de Berlin et de Turin, qu'il encourageait à envahir la France, en leur annonçant qu'il n'avait paru se prêter à la guerre que pour accélérer la marche de leurs troupes, et conséquemment sa délivrance; 3° avec la cour de Madrid, auprès de laquelle il protestait, depuis 1789, contre toutes les sanctions qu'il pourrait donner aux décrets du Corps représentatif; 4° avec le clergé réfractaire de l'intérieur, dont il approuvait les actes de fanatisme et de rébellion. Dans un long interrogatoire, qui suit immédiatement cette lecture, Louis XVI se renferme dans un système d'ignorance, de non participation, de compétence constitutionnelle ou de dénégation. Contre l'avis de Robespierre, qui demande que Louis soit mis à mort sur-le-champ, la Convention accorde un conseil à l'accusé. Il choisit Target et Tronchet : le premier flétrit sa réputation d'un refus; le second accepte. Lamoignon de Malesherbes vient librement s'adjoindre à la défense du monarque déchu, et, sur sa demande, la Convention autorise les deux défenseurs à s'adjoindre le citoyen Desèze, jeune avocat de Bordeaux. — Le 25 décembre, Louis XVI rédige une déclaration sous la forme de testament, qu'il termine en prenant Dieu à témoin qu'il est innocent de tous les crimes qui lui sont imputés. — Le 26, l'accusé comparaît à l'Assemblée, où Desèze établit sa défense

plaidoyer de trois heures. — Le poursuit sans discontinuité jus- janvier 1793. Le 14, la Conven- te que les questions sur le juge- nt posées et discutées dans l'ordre

st-il coupable ?
ment sera-t-il soumis à la sanction ?
sera la peine ?

l'assemblée se compose de 749 683 répondent affirmativement mière question; 484 membres vo- l'appel au peuple.—Le 17, le nom- tants est de 721; 387 votent pour nmédiate, et 334 pour diverses uis est condamné à mort à une le 53 voix. Parmi les votes funes- avec tous les mouvements oratoi- ut inspirer la haine de la royauté, xcite des cris d'horreur, même jacobins les plus forcenés; c'est ic d'Orléans, cousin de Louis XVI, nça le jugement suivant : « *Unique- upé de mon devoir, convaincu que qui ont attenté ou attenteront à la neté du peuple, méritent la mort,* nce la mort de Louis ! »—Enfin, l, président de l'Assemblée, se lève ne voix solennelle : *Je déclare au Convention nationale que la peine nonce contre Louis Capet est celle* Malesherbes, Tronchet et Desèze, barre, lisent une protestation de , par laquelle il déclare interjeter nation du jugement de ses repré- L'Assemblée passe à l'ordre du jour. journée des 18, 19 et 20 janvier tion discute la question de savoir rsis à l'exécution du jugement de et. Le 20, on procède à l'appel et Louis XVI, à une majorité de est condamné à périr dans les re heures.

, Louis XVI peut communiquer mille, bonheur dont il était privé q semaines : cette entrevue dé- qui devait être la dernière, dura et demie. — Le 21 janvier, dès jour, on dispose l'apprêt du sup- double haie de soldats était pla- ntervalle sur quatre de hauteur; es stationnaient aux carrefours artillerie, et une escorte de cava- duite par Santerre, commandant le de Paris, entourait une voiture où était Louis XVI avec l'abbé h. Un morne silence règne sur les boulevards, que le sinistre cortége suit dans toute leur longueur, pour se rendre à la place de la Révolution. Arrivé au lieu de l'exécution, Louis ôte son habit, monte sur l'échafaud sans hésiter et se propose de parler au peuple; mais le farouche Santerre élève son épée; aussitôt un roulement de tambours couvre toutes les voix... Les exécuteurs font leur office... Louis XVI a cessé d'exister.

La veille de l'exécution, Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention, fut assassiné par un ex-garde-du-corps nommé Pâris. Le 24 janvier, la Convention tout entière assista à ses funérailles : son lit de mort fut placé sur le piédestal où s'élevait jadis la statue équestre de Louis XIV, place Vendôme; sur ce lit était le corps de la victime découvert jusqu'à la ceinture, laissant apercevoir la large blessure qu'il avait reçue. Le cortége l'accompagna jusqu'au Panthéon où Félix Lepelletier prononça un discours très-animé, qu'il termina en votant, comme son frère, la mort des tyrans.

Les embellissements et les monuments de Paris commencés sous le règne de Louis XV furent continués sous celui de Louis XVI. Une enceinte de 9,910 arpents renferma les anciens faubourgs, à l'entrée desquels on construisit cinquante-huit barrières, ornées de pavillons de diverses structures, qui changèrent l'aspect hideux de leur extrémité en abords magnifiques. Les faubourgs du Roule, Saint-Honoré, Saint-Lazare, Poissonnière, la Nouvelle-Chaussée-d'Antin, les rues de Provence et des Mathurins se peuplèrent d'habitations d'un goût élégant. Le Palais-de-justice fut restauré. Les galeries du Palais-Royal et ses élégantes boutiques offrirent au milieu de la capitale l'un des plus beaux bazars de l'univers. La fontaine des Innocents parut isolée au milieu d'une vaste place.—Parmi les autres constructions dignes de remarque, nous citerons l'hôtel de Salm, aujourd'hui palais de la Légion d'honneur; les écoles de médecine, des ponts-et-chaussées et des mines; le collége royal; les théâtres Français et Italien, Feydeau, de l'Odéon et de la Porte-Saint-Martin; le pont Louis XVI; la chapelle Beaujon; les hôpitaux Cochin, Necker, Beaujon; la rotonde du Temple; les halles aux draps, aux cuirs, à la marée; les marchés des Innocents, Beauveau, Boulainvilliers; les fontaines de l'Arbre-Sec, des Petits-Pères, du Château-d'eau ou Palais-Royal, etc., etc.

Le 15 avril une députation de la com-

mune de Paris paraît à la barre de la Convention, et demande qu'on expulse de l'assemblée vingt-deux députés, désignés sous le nom de Girondins. Le 31 mai éclate une insurrection, qui n'est que le prélude d'une autre beaucoup plus désastreuse. Dans la nuit du 1er au 2 juin, la générale, le tocsin, et le canon d'alarme mettent sous les armes une population nombreuse. Près de quatre-vingt mille hommes sont rangés autour de la Convention ; mais plus de soixante-quinze mille ne prennent aucune part à l'événement et en ignorent même le motif. Les bataillons de canonniers, dévoués aux conjurés qui les payaient, environnaient le palais où siégeait l'Assemblée ; ils avaient cent soixante-trois bouches à feu, des caissons, des grils à rougir les boulets, des mèches allumées et tout l'appareil militaire propre à effrayer l'assemblée et à vaincre toutes les résistances. La majorité de la Convention, se voyant ainsi environnée par une armée menaçante, voulut se retirer ; mais de toutes parts elle fut repoussée par les complices des conjurés. La minorité, à laquelle appartenaient les membres les plus exagérés de la commune de Paris, lui arrache alors un décret d'accusation contre les plus distingués de ses membres, et bientôt après elle les fit envoyer à l'échafaud.

Le 27 juin, la Convention adopte la constitution dite de 1793. Saint-Just et Hérault-de-Séchelles furent les principaux rédacteurs de cette constitution ; elle concédait les droits politiques à tout Français âgé de 21 ans, sans aucune condition de fortune et de propriété. Les citoyens réunis nommaient un député par 50 mille ames. Les députés, composant une seule assemblée réunissant en elle tous les pouvoirs, ne pouvaient siéger qu'un an. Ils faisaient des décrets pour tout ce qui concernait les besoins de l'état, et ces décrets étaient exécutoires sur-le-champ. Il est vrai que ces décrets étaient soumis à la sanction du peuple dans un délai donné ; mais conçoit-on une délibération perpétuelle de six mille assemblées primaires dans un pays de 25 millions d'hommes ? Le premier jour de mai les assemblées primaires se formaient de droit et sans convocation, pour renouveler la députation. Le pouvoir exécutif était confié à vingt-quatre membres, nommés par les électeurs, soumis au despotisme du corps législatif et exposé à toute heure à l'arme des décrets d'accusation, dont aucune formalité ne le garantissait. Les assemblées primaires nommaient les électeurs ; ces électeurs nommaient les candidats, et le corps législatif réduisait par élimination les candidats à 24. Le conseil exécutif se renouvelait tous les ans par moitié. Rien n'était établi pour le pouvoir judiciaire, aucune garantie n'était donnée à la liberté individuelle, et les établissements les plus tyranniques, les tribunaux les plus arbitraires pouvaient en résulter facilement, par la manière dont la constitution laissait indéterminés les crimes de lèse-nation. — Cette constitution fut adoptée en huit jours, presque sans discussion. Elle fut imprimée à des milliers d'exemplaires, pour être envoyée à toute la France, et obtint un simulacre d'acceptation. Mais ses auteurs se jouèrent de leur propre ouvrage, et le reléguèrent dans le silence et dans l'oubli ; et sous le nom de gouvernement révolutionnaire, ils organisèrent, pour la France, la plus exécrable tyrannie dont les annales du monde aient pu conserver la mémoire. — La constitution de 1793, décrétée le 27 juin (8 messidor an II), ne fut jamais mise en exécution.

Le 13 juillet, Marat meurt assassiné par Charlotte Corday, qui est arrêtée et condamnée à la mort, qu'elle subit avec un courage héroïque. — Le 16 octobre, Marie-Antoinette, épouse de Louis XVI, est condamnée à mort et exécutée. — Le 1er novembre, 21 députés, dits Girondins, montent à l'échafaud en chantant *la Marseillaise*. Le duc d'Orléans y fut conduit le 6 novembre. Bailly, président de la mémorable assemblée du Jeu-de-paume et ex-maire de la ville de Paris, subit le même sort le 19 du même mois, avec un raffinement de barbarie que nous n'avons pas le courage de décrire. Le tribunal révolutionnaire poursuit le cours de ses sanglants et cadavéreux exploits, frappe indistinctement dans tous les rangs et remplit les fosses mortuaires.

Cependant la domination du terrorisme touche à son terme. Le 6 ventôse an II, la commune de Paris se trouve attaquée par Robespierre et Danton ; mais bientôt ce dernier et son parti sont livrés aux bourreaux. Le parti triomphant dresse fièrement la tête au sommet de la montagne : Robespierre, St.-Just et Couthon, triumvirat dirigeant du fameux comité du salut public, absorbent au mois de floréal le pouvoir législatif et exécutif ; mais sur la fin du mois de messidor ce comité se divise ; désuni, ses membres donnent prise à leurs ennemis : Robespierre, attaqué avec violence dans le sein de la Convention par Tallien, Fréron, Legendre, Barras, Féraud,

ecointre, dont il demande les
istifie faiblement. Le lendemain,
irennes renouvelle les attaques
iespierre, lui reproche ses cri-
'te à son comble l'indignation de
:; un grand nombre de voix
dre ,ces cris de réprobation :
bas le tyran! Le député Lozeau
contre Robespierre le décret
n ; son arrestation est mise aux
ianimement décrétée. Enfin la
ı 9 thermidor vit tomber ce ty-
he et ses complices. — A la dé-
énérale, aux souffrances, aux
iccéda la joie la plus vive ; les
s prisons s'ouvrirent, l'instru-
ort s'arrêta.
vention, devenue plus libre et
fut cependant bientôt encore
ar les manœuvres des factions
—Le 7 germinal an III, un ras-
t de femmes entoure la salle de
; mais quelques dispositions mili-
ient pour le dissiper. — De nou-
bles éclatent dans la matinée du
ie mois; des femmes, des hom-
)upés devant les boutiques des
, se réunissent au son de la caisse,
sur le lieu où siégeait la Conven-
ıètrent dans l'intérieur de la salle
ant *du pain et la constitution de*
; députés, comprimés, outragés
irieux, restent calmes sur leurs
)résident, André Dumont, refuse
leur demande en délibération
la salle soit évacuée. Cepen-
sin du pavillon central des Tuile-
sonné l'alarme; la générale bat-
ous les quartiers de Paris; bien-
ce imposante se trouve réunie et
délivrer la représentation natio-
état d'oppression où elle s'était
endant plus de quatre heures.
ie cela se passait, le représentant
argé par le comité de sûreté gé-
iarcourir différents quartiers de
y ramener la paix, et qui dans
on difficile montra un grand cou-
ı zèle infatigable, fut attaqué,
etenu prisonnier par les pertur-
s mains desquels il parvint diffi-
se tirer.—Ces troubles n'étaient
ude d'événements beaucoup plus
1er prairial, des rassemblements
dans tous les quartiers de Paris;
; ivres remplissent, dès l'ouver-
éance, les tribunes de la Con-
nterrompent les délibérations en

criant toutes à la fois : *Du pain, du pain!* Le président se couvre et demande l'éloignement des perturbateurs; le tumulte redouble. André Dumont quitte le fauteuil pour aller rédiger l'ordre de faire évacuer de vive force les tribunes; Boissy-d'Anglas le remplace. Louvet demande qu'on fasse arrêter ceux qui poussent des cris séditieux. Le président en donne l'ordre; au même moment la porte de la salle est brisée à coups de hache par les factieux de l'extérieur; l'enceinte de l'assemblée est envahie par une foule d'hommes, de femmes en furie qui repoussent les représentants sur les gradins supérieurs. Le député Féraud essaie de faire rétrograder ces furieux, de les ramener à la raison. La force armée arrive et parvient à faire évacuer la salle; mais bientôt de nouveaux cris se font entendre; des hommes, des femmes, armés de piques, de fusils, forcent une seconde fois les portes, occupent les places des députés, remplissent l'espace qui se trouve entre la tribune du président et les banquettes. Le président Boissy-d'Anglas est mis en joue : l'intrépide Féraud, voyant le danger qui le menace, le couvre de son corps et est atteint d'un coup mortel. Ce brave jeune homme tombe au pied de la tribune; on l'accable d'insultes, de coups de sabre; on le traîne dans un couloir hors de la salle; sa tête est séparée de son corps, placée au bout d'une pique et présentée au président Boissy-d'Anglas qui, à cette horrible vue, frémit et fait une inclination profonde pour honorer la mémoire de son brave collègue tué en le défendant. Boissy-d'Anglas, par son sang-froid, par sa fermeté imperturbable, se montra digne de présider la représentation nationale; son courage sera un des traits notables de notre histoire.

Immédiatement après les événements de prairial, la Convention nationale se livre à la discussion de l'acte constitutionnel qui devint la constitution de l'an III. Les auteurs de cette constitution étaient Lesage, Daunou, Boissy-d'Anglas, Creuzé-Latouche, Berlier, Louvet, La Réveillère-Lépeaux, Lanjuinais, Durand-Maillane, Baudin des Ardennes et Thibaudeau. Elle établit un conseil dit des Cinq-Cents, composé de cinq cents membres, âgés de 30 ans au moins, ayant seul la proposition des lois, se renouvelant par tiers tous les ans; un conseil, dit des Anciens, composé de deux cent cinquante membres, âgés de 40 ans au moins, tous ou veufs ou mariés, et ayant l'approbation des lois, se renouvelant aussi par

tiers; un directoire exécutif, composé de cinq membres, âgés de 40 ans au moins, délibérant à la majorité, se renouvelant tous les ans par cinquième, ayant des ministres responsables, promulguant les lois et les faisant exécuter, ayant à sa disposition les forces de terre et de mer, les relations extérieures, la faculté de repousser les premières hostilités, mais ne pouvant faire la guerre sans le consentement du corps législatif. Chaque membre du Directoire présidait pendant trois mois, et avait pendant ce temps la signature et le sceau de l'État. — Le mode de nomination de ces pouvoirs fut le suivant : tous les citoyens âgés de 21 ans se réunissaient de droit en assemblées primaires tous les premiers du mois de prairial, et nommaient des assemblées électorales. Ces assemblées se réunissaient tous les 20 de prairial, et nommaient les deux conseils; les deux conseils nommaient le Directoire.

La constitution de l'an III fut adoptée le 5 fructidor. Un décret du 13 du même mois portait que les deux tiers des membres devant composer les deux conseils seraient pris dans le sein de l'Assemblée nationale. Peu de temps après, la promulgation de ce décret, les éternels ennemis de la France attribuèrent à ce décret les vues les plus sinistres et organisèrent sur un vaste plan un soulèvement général contre le gouvernement conventionnel. Sous différents prétextes les sections de Paris prennent les armes; mais l'assemblée, pour maintenir la liberté de ses délibérations, se fait garder militairement. Des camps sont établis aux portes de Paris; des batteries sont braquées sur les avenues des Tuileries. Malgré ces formidables dispositions défensives, vingt-cinq mille Parisiens prennent position le 12 vendémiaire au soir dans les principaux quartiers. De son côté, la Convention se déclare en permanence, et donne ordre au général Menou de désarmer la section Lepelletier, centre des menées contre-révolutionnaires; mais ce général, après avoir perdu un temps considérable pour faire exécuter ses dispositions, capitule avec les insurgés, qui promettent de se retirer et rentrent quelque temps après dans le lieu de leurs séances. Les comités de la Convention, en apprenant que l'ordre donné au général Menou n'avait pas été exécuté, jugèrent qu'il fallait mettre à la tête de la troupe de ligne un général sûr et énergique. Le choix tomba sur Barras, qu'ils nommèrent général de l'armée de l'intérieur. Celui-ci demanda pour commandan[t]
le général de brigade Bonaparte,
fut approuvé par la Conventio[n]
peu d'heures de nuit qui lui re[stent]
parte fait avec une merveilleuse [...]
dispositions, soit d'attaque, soit [...]
Avant l'aurore, quarante pièce[s]
sont en batterie au Pont-Tou[rnant]
tête du pont Louis XVI, [à]
Pont-Royal, au Carrousel, au dé[bouché des]
rues qui aboutissent aux Tuile[ries]
néral Danican, commandant d[es insurgés]
avait réuni plus de trente-six mil[le]
Les forces du général Bonaparte n[e]
pas huit mille combattants. [...]
troupes furent en présence, le [...]
nican envoya un parlementaire à [...]
pour lui proposer des condition[s]
on ne jugea pas à propos de rép[ondre]
tefois les comités nomment une [...]
pour aller porter des paroles [...]
insurgés; mais tout à coup de[s]
fusil se font entendre; les ch[efs]
surrection ont ordonné l'attaque [...]
fait aussitôt porter huit cents f[usils]
tant de gibernes dans une des [...]
Convention, afin qu'en cas de [...]
que député puisse se transforme[r]
Ensuite il monte à cheval, fait [...]
pièces en face de l'église Saint-[...]
donne une première décharge : [...]
répondent par un feu de mo[...]
une seconde décharge les oblige [...]
Au même instant, il fait déb[...]
troupe de volontaires qui se bat[...]
plus grande énergie et qui achèv[e]
per la colonne des assaillants qui [...]
la rue Saint-Honoré. Bonaparte [...]
point de partage, tourne alors [...]
droite et à gauche, fait lancer u[...]
mitraille dans toute la longueur [...]
et met les insurgés en dérout[e]
braves se joignent aux insurgé[s]
gauche de la Seine, et tous avan[cent]
lonne serrée du Pont-Neuf s[...]
Royal, en suivant le quai Vol[taire]
Bonaparte a déja placé une p[...]
artillerie de manière à enfiler [...]
lequel ils arrivent, et en a plac[é]
pour les prendre en écharpe; i[...]
avancer, et quand il les voit à p[...]
mettre le feu aux pièces. Les [...]
pressent vers le pont pour s'e[...]
pièces; une nouvelle décharge l[...]
En moins de deux heures, tou[...]
nues du château sont libres. Le[...]
le calme était complétement rét[abli]

La Convention n'abusa point [...]

e n'exerça pas la moindre ven-
e 4 brumaire eut lieu la clôture
ıssemblée, après une législature de
ies, un mois et six jours. Malgré
ıtions que l'esprit de parti a pro-
nalgré la continuité de la calomnie
ırtisans de la légitimité ne cessent
luire contre les membres de cette
politique, tout en elle porte un
de grandeur et de force qui sera
ment signalé par l'impartiale pos-
ıdant sa longue session, elle a ré-
urope, vaincu ses ennemis, dicté
onstitué la république, amené les
és à la reconnaître et à conclure
ec elle, ajouté la Belgique à son
élevé la France au premier rang
nations, triomphé des ennemis de
et pacifié la Vendée.
ctoire fut installé le 10 brumaire.
;ouvernement, Paris jouit d'une
é dont il était privé depuis long-
rapidité et l'importance des vic-
;énéral Bonaparte en Italie étaient
l'admiration générale; les institu-
ı révolution, par ces conquêtes,
: être plus que jamais consoli-
ganisation des administrations se
nait; tout semblait promettre à
le triomphe de la raison, de la
un avenir prospère. Mais les en-
la révolution conspiraient dans
n'attendaient qu'un moment fa-
our faire éclater leurs projets li-
Les agents de l'étranger, avec l'or
eterre prodigua, parvinrent à in-
e toutes parts les élections, en
ıux citoyens des craintes chimé-
le prétendu retour du règne
e 1793. Au moyen de ces ma-
de cinquante journaux vendus à
II et puissamment secondés par le
ıx degrés, les ennemis de la pa-
dans les deux conseils une fac-
ste et de faux patriotes qui, à
mots magiques d'*amour de l'or-*
ıt aisément une foule de dépu-
ntentionnés, mais obsédés par
ıjours présente d'une terreur que
e songe à reproduire. La majorité
onseils est donc acquise au prince
cinq ans pousse l'Europe contre
entretient la guerre civile et les
ns dans l'intérieur. Dès la fin du
ıctidor une scission est ouverte
ıjorité des conseils et celle du
Si le parti royaliste, qu'on dé-
s sous le nom des Clichiens, à

cause du club que ses affidés tenaient à Clichy, agit avec résolution, la conspiration, déguisée sous le masque de l'intérêt public, renversera sans peine le gouvernement; mais ce serait vainement qu'il entreprendrait de rallier à son triomphe celui de Louis XVIII: le peuple verra avec indifférence, il est vrai, la chute des Directeurs, mais au moindre signe de royauté, il se lèvera, il écrasera les vainqueurs d'un instant. — Cependant les vrais amis de la liberté prenaient des mesures pour déjouer les entreprises du parti contre-révolutionnaire. Le Directoire prend le parti d'attaquer à force ouverte les assemblées contre-révolutionnaires, et fixe le jour de l'exécution. Le 18 fructidor, à trois heures du matin, Augereau fait investir les deux assemblées législatives, pénètre dans le conseil des Cinq-Cents, arrête de sa main son collègue Pichegru et plusieurs représentants, connus par leurs opinions contre-révolutionnaires. Pendant ce temps, les députés des Cinq-Cents qui adhèrent au coup d'état de ce jour, quittent l'enceinte des Tuileries et vont délibérer au théâtre de l'Odéon. Avant la fin du jour, les Directeurs Barthélemy et Carnot sont condamnés à la déportation avec cinquante-trois députés. Le Directoire cassa ensuite les élections de quarante-neuf départements qui avaient donné à la France des représentants ennemis de ses libertés, et déporta en masse quarante-deux rédacteurs ou éditeurs des journaux qui travaillaient au renversement de la république. Pour justifier ce coup d'état, on publia une foule de pièces tendantes à prouver que la plupart des proscrits avaient conspiré en faveur de la royauté, et le peuple, qui se trompe rarement sur la justice d'une bonne œuvre, approuva l'extrême rigueur que nécessitaient les circonstances difficiles où se trouvait le gouvernement. Le coup d'état du 18 fructidor, si diversement jugé par les différents partis, sauva la république, purgea les administrations de tous les hommes qui inclinaient vers le royalisme ou qui le servaient, et affranchit le gouvernement de toutes les lois contre-révolutionnaires rendues depuis l'introduction dans les conseils des ennemis de la révolution.

Le Directoire parvint, après le 18 fructidor, à son maximum de puissance. Pendant quelque temps il n'eut point d'ennemis sous les armes. Délivré de toute opposition intérieure, il imposa la paix continentale à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, et à l'Empire par le congrès de Rastadt. La

coalition de 1792 et 1793 était dissoute; il ne restait de puissance belligérante que l'Angleterre, dont le cabinet, pour apaiser l'opposition anglaise, fit des propositions de paix; mais les négociations n'étant point sincères, le Directoire ne se laissa pas tromper par les ruses diplomatiques.

Le 15 frimaire an VI, le général Bonaparte, après avoir fait un court séjour au congrès de Rastadt, arriva à Paris et eut le lendemain une audience du Directoire. Le vainqueur de l'Italie et le pacificateur du continent fut reçu avec enthousiasme par la population parisienne. On lui accorda des honneurs que n'avait encore obtenus aucun général républicain : on dressa un autel de la patrie dans le Luxembourg, et il passa sous une voûte de drapeaux conquis en Italie, pour se rendre à la cérémonie triomphale dont il était l'objet. Le 30 floréal ce général partit de Toulon pour la mémorable expédition d'Égypte. L'escadre avait à peine perdu de vue les côtes de la Provence, que déja se préparait une seconde coalition continentale, dans laquelle entrait la Russie. Bientôt la guerre s'allume avec fureur au-delà des Alpes et en Allemagne; Schérer flétrit, par sa déplorable incapacité, les lauriers de l'armée d'Italie; le Tartare Suwarow envahit la Suisse; toutes nos conquêtes nous échappent ; la guerre de l'ouest recommence, et sur divers points éclatent des troubles, des rébellions, excités par les agents de l'étranger et des Bourbons. La république était à deux doigts de sa perte, lorsqu'un estimable citoyen fit parvenir à Bonaparte un message pour l'instruire que de sérieux désastres menaçaient la patrie. Ce général, après avoir défait l'armée ottomane sur le rivage d'Aboukir, se décida à quitter l'Égypte. Laissant à Kléber le commandement de l'armée d'Orient, il traverse sur une frégate la Méditerranée, couverte de vaisseaux anglais, débarque à Fréjus le 17 vendémaire an VIII, et arrive à Paris le 24 du même mois. Le lendemain de son arrivée, les directeurs Barras, Gohier et Moulins lui firent une visite. Dans la journée il se rendit au Directoire au milieu d'une foule immense et au bruit des acclamations les plus vives, et remit les 100 drapeaux qu'il avait apportés d'Orient.

En partant pour l'expédition d'Égypte, Bonaparte n'avait, pour ainsi dire, laissé au gouvernement d'autre soin que celui de maintenir la paix à l'extérieur. Mais il fallait tenir les rênes de l'État avec unité dans les vues et dans les intentions, et avec une grande fermeté. Barras voulait qu'on flattât tous les partis; Merlin et Treilhard qu'on conduisît les affaires de la république comme autrefois celles d'Athènes et de Rome; Sièyes était d'accord avec tous, ou plutôt il attendait. Le manque d'un plan général et unique dans le Directoire se faisait sentir par des irrésolutions continuelles et des demi-mesures dont les conseils cherchaient à tirer parti pour augmenter leur pouvoir et leur popularité. De ces divisions du Directoire et des conseils, naissait une inquiétude qui tourmentait toutes les classes de la société. Les jacobins rouvraient leur club et les chouans organisaient le brigandage dans vingt départements. Les finances obérées, l'agriculture, le commerce, l'industrie anéantis; la misère du peuple à son comble; le crédit public entièrement perdu; un emprunt forcé et progressif sur toutes les fortunes, tout enfin prouvait le désordre et menaçait l'existence de la république. Nos armées, que le Directoire laissait dans le plus absolu dénûment, chassées de l'Italie, étaient réduites à garder nos frontières de ce côté et la ligne du Rhin. L'état des choses prouva bientôt au spirituel Barras et au diplomate Sièyes que le Directoire touchait à sa fin, et que, pour conserver quelque faible partie du pouvoir, il fallait accélérer sa chute. Alors Barras était en négociation avec les Bourbons ; et il avait pour agents son secrétaire Botto, MM. David, Monnier, Eyriès, Guérin et madame Turgy. Il demandait amnistie pour lui et les personnes qu'il désignerait, et une indemnité de douze millions. Le comte de Lille (Louis XVIII) se trouvait alors à Mittau. Les formes usitées à la vieille cour, et l'instruction du comte de Lille de ne point traiter sans l'assentiment de ses alliés, l'empereur Paul Ier et le roi d'Angleterre, amenèrent des longueurs qui firent échouer le projet. Cependant Barras s'était rapproché de Sièyes. Ces deux directeurs ne se cachaient point le péril; ils s'avouaient que la France allait tomber dans la plus cruelle anarchie, et chacune de leurs conférences se terminait par ces mots : « Il faut pourtant chercher un moyen pour sauver la patrie ! » Sans s'expliquer davantage il était difficile qu'ils s'entendissent. Sièyes devinait son collègue, et son plan ne lui souriait pas. Les directeurs réformateurs dans des vues différentes, Barras croyant avoir suffisamment entraîné Sièyes, s'attachèrent une trentaine de membres des deux conseils, à qui ils firent part, vu la triste situation

lique, de la nécessité de travail-
éforme générale ou plutôt à un
t de gouvernement : tous en-
s la ligue. On reconnut qu'avant
indispensable d'assurer au parti
litaire, connu, aimé du soldat,
raîner l'armée par son exemple.
osa Moreau et Joubert. Le ca-
rtain du premier lui fit préférer
jeune, loyal, brave, estimé.
yant pas encore commandé en
donna l'armée qui était en Pié-
tôt on apprit sa mort. L'embar-
cteurs fut extrême, car on leur
nême temps la nouvelle qu'un
rti d'Égypte, et qui portait le
naparte, avait été pris par les
général était l'homme que dé-
as et Sièyes ; Barras, parce qu'il
voir compter sur celui qui lui
quelque sorte son élévation ;
ce qu'il ne lui supposait que
'un soldat. Dans cette extrémité,
cours à Moreau, et Moreau ac-
à coup on apprend que le gé-
arte, débarqué à Fréjus, hâte
à Paris. Dans l'excès de sa joie,
e : « La patrie est sauvée ! » Et,
mier moment de dépit, Moreau
ous n'avez plus besoin de moi.
me qu'il vous faut ; adressez-
Le général était à peine des-
son hôtel que Barras alla le
communiqua ses projets et l'en-
er le secret à l'égard de Sièyes.
son côté, dévoila à Bonaparte
appris à Berlin des projets de
, et il le peignit comme un par-
yant la république en danger,
oser avec ses ennemis. Bona-
aussitôt sa fortune sur cette
lence. Dans les premiers jours
, les conjurés se réunirent à un
Mme Tallien. Il fut arrêté que
t précisément celui qu'on trom-
juste de lui donner le plus
rait à la tête du gouvernement
vec le titre de premier consul,
it pour le seconder Sièyes et
sous la dénomination de
troisième consuls. Le souper
ent gai. Barras but amplement,
semblant de boire, et Sièyes se
la délicatesse de sa santé..... Le
fut fixé au 28 brumaire.....
nain Bonaparte et Sièyes eurent
secrète, rue Chantereine, et
devancer le jour fixé pour la
révolution. Bonaparte, qui aimait les rapprochements de date, proposa le 18 brumaire, comme devant être le pendant du 18 fructidor. Cet avis fut adopté par Sièyes. En conséquence, les dénommés ci-après, tant du conseil des Anciens que du conseil des Cinq-Cents, savoir : Lucien Bonaparte, Lemercier, Boulay de la Meurthe, Régnier, Courtois, Cabanis, Villetard, Baraillon, Cornet Fargues, Chazal, Boutteville, Vimar, Fregeville, Goupil-Préfeln, Lerwin, Cornudet, Rousseau, Leharry et Debéloy, se rendirent le 16 brumaire, entre dix et onze heures du matin, chez Lemercier, président du conseil des Anciens, à l'hôtel de Breteuil, près le Manége, et c'est dans cette réunion que le projet de translation des conseils et du Directiore à Saint-Cloud fut définitivement arrêté, et qu'il fut convenu que cette mesure serait proposée par la commission des inspecteurs au conseil des Anciens. Ces hommes se séparèrent après avoir prêté serment de se garder un secret inviolable, et être convenus de voir réciproquement les députés que l'on croyait pouvoir déterminer, par la persuasion ou la crainte, à se prêter aux mesures qu'on venait d'arrêter. La nuit du 17 au 18 fut employée à expédier les lettres de convocation. — Le 18 brumaire, à 8 heures du matin, le conseil des Anciens ouvrit sa séance. Cornet (du Loiret), au nom de la commission des inspecteurs, expose les dangers de la patrie et propose la translation des conseils à Saint-Cloud. Régnier monte à la tribune, appuie la motion de Cornet. Le décret, rendu à une grande majorité, ordonne la translation pour le lendemain ; charge le général Bonaparte de prendre les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale ; confie au général toutes les troupes qui sont à Paris, et invite tous les citoyens à lui prêter main forte à sa première réquisition. — Des courriers extraordinaires portèrent ce décret dans toutes les communes de la république. — Le général Bonaparte se rendit au conseil, prononça un discours auquel répondit le président, et que les tribunes couvrirent d'applaudissements, et prêta serment. Le même jour il adressa des proclamations à la garde nationale sédentaire et aux soldats composant la force armée de Paris, et fit les nominations suivantes : le général Lefebvre fut son premier lieutenant ; Andréossi, chef de l'état-major, ayant sous ses ordres les adjudants-généraux Caffarelli et Doucet ; Murat eut la cavalerie et le commandement

du palais du conseil des Cinq-Cents; l'artillerie fut confiée à Marmont; Lannes eût le commandement du quartier-général et des Tuileries; Moreau celui du Luxembourg, Serrurier celui de Saint-Cloud, Macdonald celui de Versailles, Morand celui de Paris, et Berruyer conserva celui des Invalides. Dix mille hommes occupèrent l'intérieur des Tuileries.—Barras, après un moment de colère, se détermina à donner sa démission, en disant : « Qu'au surplus, cette révolution était juste et nécessaire; qu'il fallait absolument que l'autorité fût concentrée; que les affaires ne pourraient marcher tant qu'il y aurait à la tête du gouvernement cinq individus qui ne s'aimaient ni ne s'estimaient. » Le général Bonaparte lui donna une escorte pour l'accompagner jusqu'à Grosbois, où il désirait se retirer. Gohier et Moulins s'étaient rendus dans la salle des audiences du Directoire; ils y appellent leurs collègues, qui refusent de venir; ils mandent le secrétaire général Lagarde et le général Lefebvre, qui ne peuvent remplir leurs fonctions, le premier, avec la minorité du Directoire, le second, parce qu'il a un nouveau chef. Moulins effrayé se sauve par le jardin du Luxembourg; Gohier se rend aux Tuileries, signe le décret de translation, refuse les sceaux de l'État, et se retire au Luxembourg, où il est gardé à vue; Siéyes et Roger-Ducos signent également le décret, et donnent aussitôt leur démission. Enfin, dans la matinée, le général Bonaparte avait réuni toutes les troupes sous son commandement, au Champ-de-Mars, et dans une harangue énergique avait exprimé son indignation contre le Directoire.

Le 19, les deux conseils se réunissent à Saint-Cloud; les Anciens dans la grande galerie du château, les Cinq-Cents dans l'Orangerie préparée à cet effet. A dix heures, les Anciens ouvrent leur séance : on s'occupait de discuter une proclamation au peuple, lorsque, suivi d'un nombreux état-major, le général Bonaparte, sans armes, est introduit et obtient la parole. Il fait le tableau de la triste situation de la république, et demande qu'il soit pris de promptes mesures pour la soustraire au danger qui la menace; Cornudet appuie le discours du général, qui se rend ensuite au conseil des Cinq-Cents. Ce conseil s'était assemblé, vers une heure, sous la présidence de Lucien. La lecture du décret de translation, faite par un secrétaire et terminée, Émile Gaudin, jeune patriote d'une

grande énergie, expose les d
patrie, et demande qu'une co
sept membres soit nommée
séance tenante, un rapport su
république, et proposer des m
lut public; il réclame en mê
suspension de la séance jusqu
du rapport. La motion de G
signal du tumulte. Les républi
cipitent à la tribune, et jurer
leur poste. Le bureau est e
tribune est assaillie, le présid
il se couvre; le calme se réta
ment. Quelques-uns désirent q
voyé un message au conseil
pour connaître les motifs de l
Delbrel veut qu'avant tout il s
tous, et par appel nominal,
constitution. L'appel nominal
serment est prêté. Crochon pro
ser un message au Directoire
noncer que le conseil est const
Cloud. Darracq réclame l'ordr
soutient que le Directoire n
L'ordre du jour est rejeté. A
pour que des courriers extraor
tent dans tous les département
députés qui ont prêté le nouv
En cet instant le conseil des A
met la démission de Barras. O
de ce directeur; cette lecture
désordre. Les uns veulent qu'i
diatement formé une liste déc
remplacement du démissionna
que la démission soit refusée.
devient extrême. La porte s'o
néral Bonaparte paraît, tête
armes, suivi de deux grenadier
vers la tribune. Une commotio
manifeste. Tous les députés se
tanément. On fond, de toutes
bureau, on entoure, on presse
le général Bonaparte, qui dem
de la voix et du geste à se fai
Au milieu du bruit et des cris,
ces mots : *Hors la loi le dictat*
le Cromwell!... Hors la loi!...
tions redoublent. Le tumult
comble. Le général Lefebvre, a
cipite dans la salle, suivi de p
nadiers, en s'écriant : *Sauvons*
ral! Ils l'entraînent hors de l'e

Le général Bonaparte mon
cheval, parcourt les rangs,
troupes : « Soldats, une trent
tieux ont levé sur moi leurs p
ont voulu me mettre hors la
loi! moi que tous les rois de l'

›u y mettre! » Les soldats lui ré- par ces cris : *Vive notre général! s assassins!* Il apprend que Lucien, ant de ramener le calme, a déclaré iller de la présidence, et a déposé ureau sa toge, son manteau et son Il l'envoie chercher par vingt gre- ui le ramènent à l'instant. Des ac- ns universelles l'accueillent lors- voit descendre du château : *Vive ique! A bas les assassins!* — Lu- cheval, fait connaître à tous les u'une partie de l'assemblée qu'il s'est mise en rébellion contre le s Anciens, et exhorte les soldats à le leur joug le reste de la repré- nationale. — Le général en chef rdre de faire évacuer la salle. Les rrivent au pas de charge et pé- lans l'intérieur. L'officier qui les e, élevant la voix, dit : « Citoyens ants, je vous invite à vous retirer; de faire évacuer la salle. » Grand e députés vont rejoindre leur pré- s autres ne bougent pas. Un se- ier monte à la tribune : « Citoyens nts, » dit-il, « je vous invite à rer; le général a donné des or- te invitation demeurant sans effet, s, *en avant!* s'écrie l'officier. Les marchent au bruit du tambour; s alors fuient par toutes les issues, yant toujours poursuivis, jettent rdins, dans les fossés, toutes les le leur dignité qui auraient pu les

ant Lucien entre dans la salle du s Anciens, qui avait conservé son nposante. Le député Fargues l'a- dé; et le conseil, instruit par lui, la tentative d'assassinat commise néral. Lucien fait une peinture de tout ce qui s'est passé, et de- e le conseil des Anciens prenne es promptes et efficaces pour sau- ublique. Le conseil se forme en néral. Il entend le rapport de la n des inspecteurs, qui, considé- nseil des Anciens comme devenu e sorte la providence de la nation, selon le projet de Sièyes, « la no- l'une commission exécutive provi- trois membres, et l'ajournement égislatif au 1er nivôse. » Le con- t s'arroger une autorité entière. qu'on attendrait la fin de la jour- ant que le conseil des Cinq-Cents ncore opérer sa réunion. Elle s'o- pérait insensiblement au comité des inspecteurs. On fut d'avis de reconstituer le conseil dans le lieu de ses séances, et de ceux présents et de ceux restés dans la commune. La plus grande partie de ses membres reparut donc dans le local d'où on les avait chassés trois heures auparavant.

La séance se rouvre sous la présidence de Lucien. Un message l'annonce aux Anciens. Sur la proposition de Bérenger, ce conseil déclare que le général en chef, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, les autres officiers-généraux et particuliers dont les noms seront proclamés; les grenadiers du corps législatif et du Directoire, les militaires composant la force armée amenée à Saint-Cloud, ainsi que les grenadiers qui ont couvert le général en chef de leur corps et de leurs armes, ont bien mérité de la patrie. Chazal présente une série de mesures qui sont renvoyées à une commission composée des représentants Boulay (de la Meurthe), Chénier, Chazal, Villetard et Jacqueminot. Lucien quitte le fauteuil, monte à la tribune et fait un tableau affligeant de la situation de la république. Boulay (de la Meurthe), au nom de la commission, prononce un discours tendant à convaincre de la nécessité de modifier la constitution de l'an III. Villetard succède à Boulay, et propose le résultat des délibérations de la commission, lequel présente les dispositions suivantes : Plus de Directoire; élimination de 61 députés de la représentation nationale; création d'une commission consulaire, composée des citoyens Sièyes, Roger-Ducos et du général Bonaparte, sous le nom de consuls de la république française, et investie de tout le pouvoir directorial; ajournement du corps législatif au 1er ventôse; nomination par chaque conseil d'une commission de 25 membres pour remplacer les conseils pendant la durée de l'ajournement. Ce projet de résolution est mis aux voix, adopté sans opposition, et transmis sur-le-champ au conseil des Anciens, où il ne trouve qu'un seul réclamant, Guyomard. Les Anciens l'approuvent donc, et arrêtent une adresse au peuple pour lui faire connaître les événements des deux journées. Les deux conseils s'occupent sans retard de la nomination des 25 membres qui doivent former chaque commission intermédiaire. Sur la proposition de Frégeville, le conseil des Cinq-Cents fait appeler les consuls pour recevoir leur serment. Ils sont introduits; le président leur fait un discours analogue à la circonstance, et les invite à jurer « fidélité inviolable à la

souveraineté du peuple, à la république française une et indivisible, à l'égalité, à la liberté et au système représentatif.» Un silence profond succède à ce discours; les consuls prêtent serment, et la séance est levée au milieu des applaudissements universels. Il était alors 2 heures du matin. Revenus au conseil des Anciens, les consuls prêtent le serment, montent au bureau, embrassent le président, et se retirent aux cris de *Vive la république!* Cette séance ne finit que le 20 brumaire, à cinq heures du matin.

Telle fut, dans tous ses détails, cette révolution extraordinaire, la premiere, mais non pas la dernière, qui ait eu lieu, depuis 1789, sans aucune effusion de sang.

Le gouvernement directorial ne fut qu'un long orage depuis son installation jusqu'à sa chute; et cette période qui pouvait être stérile fut au contraire fertile en heureux résultats. Pendant quatre années, il soutint avec succès l'effort des puissances étrangères, et fit jouir les Français d'une liberté qui ne fut limitée que par les lois. La première exposition publique des produits de l'industrie s'ouvrit sous son administration, le 1er vendémiaire an VIII, jour anniversaire de la fondation de la république. La masse énorme de papier-monnaie émise précédemment fut retirée de la circulation, et le numéraire métallique reparut progressivement. L'octroi de bienfaisance fut fondé; les hôpitaux furent convenablement dotés; les administrations départementales et municipales reçurent une organisation régulière. Le palais du Luxembourg fut restauré, et l'on commença les travaux de la grande avenue de ce jardin; le Muséum d'histoire naturelle reçut un accroissement considérable; plusieurs quais furent rétablis, notamment une grande partie de celui qui longe le cours de la Seine; on vit s'élever les théâtres de la Cité, Olympique et des Victoires nationales, etc., etc.

L'an V vit s'établir à Paris les théophilanthropes, secte nouvelle, plus morale que religieuse, qui prêchait les devoirs des hommes envers leurs semblables, les devoirs des enfants envers leurs parents, des pères envers leurs enfants, les devoirs réciproques des époux, et où on faisait entendre des témoignages de reconnaissance pour l'Être des êtres. La première séance des théophilanthropes se tint le 26 nivôse an V, dans une maison de la rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards. Des inscriptions relatives aux vertus sociales, à la bienfaisance, à la justice, ornaient la salle des réunions, au centre de laquelle s'élevait un autel où était déposée une corbeille de fleurs et de fruits. Un orateur, dans un costume simple, prononçait un discours sur les avantages d'une vie régulière, des actions de bienfaisance et de la pratique des actes de vertu. Après le discours, on chantait des hymnes auxquels se mêlaient les voix des assistants. — Les théophilanthropes s'établirent successivement dans les temples de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas-d'Aquin, de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Médard, de Saint-Eustache, de Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. Après cinq ans de prospérité, ils furent supprimés par un arrêté du 12 vendémiaire an X, qui leur défendait de se réunir dans les édifices nationaux et particuliers.

Les consuls et les deux commissions furent installés le 21 brumaire. Ce gouvernement provisoire abolit la loi sur les otages et l'emprunt forcé, et permit le retour des prêtres proscrits depuis le 18 fructidor. Ces mesures furent favorablement accueillies; mais l'opinion se révolta d'une proscription exercée contre les républicains les plus avancés: trente-sept d'entre eux furent condamnés à la déportation à la Guyane, et vingt-un mis en surveillance dans le département de la Charente-Inférieure, par un simple arrêté des consuls, qui, reculant bientôt devant leur propre ouvrage, changèrent la déportation en une simple surveillance, qui fut elle-même annulée peu de temps après.

Quarante-cinq jours après le 18 brumaire, fut publiée la constitution de l'an VIII. Cette constitution, œuvre de Siéyes et de Bonaparte, fut faite principalement dans l'intérêt des gouvernants et très-peu dans celui des gouvernés, qui n'y figurent que subsidiairement. Elle dépouilla la nation de ses droits au profit du premier consul; elle créa un sénat conservateur, composé de 80 membres inamovibles, chargé de maintenir ou d'annuler tous les actes qui lui étaient déférés par le tribunat ou par le gouvernement; un tribunat, composé de cent membres, chargé de discuter les projets de loi proposés par le gouvernement; un corps législatif muet, à qui il n'était pas permis de discuter, et dont le rôle se bornait à voter la loi au scrutin secret. Le pouvoir exécutif se composait de trois consuls, nommés pour dix ans. — Cette constitution ap-

ier consul des prérogatives
; à celles dont jouissaient les
le lui donnait des fonctions
ns particulières : il promul-
ommait seul et révoquait à
ıbres du conseil d'état, les
nbassadeurs, les officiers de
; et de mer, les juges cri-
:c. Les deuxième et troisième
s autres actes du gouverne-
que leur voix consultative,
nsigner leurs opinions sur
aitement du premier consul
lle francs, et celui des deux
ille francs.

gouvernement s'installa de
e fut premier consul ; et il
second et pour troisième
rès, ex-conventionnel, et Le-
uant. Pour satisfaire au vœu
; entière, le premier consul
e des offres de paix qu'elle
t aussitôt toutes les forces
sposer le gouvernement sur
Alpes, donne le comman-
mée du Rhin à Moreau,
e en Italie, franchit le grand
, recueille à Marengo la
it de lui donner Desaix avec
pir, et rentre à Paris après
e campagne de quarante
;ut avec tous les témoignages
i'excitaient une si prodi-
et une victoire si décisive.
fut universel ; il y eut une
ontanée, et la foule se porta
our lui témoigner son admi-

puissance du premier consul
les piéges mortels lui étaient
dus à Paris. Deux conspira-
à peu d'intervalle l'une de
ière fut entreprise par quel-
ıs énergiques, qui, s'indignant
té publique, fruit de tant de
acrifices, anéantie par celui
le la défendre, prirent la ré-
e d'affranchir, par un coup
ce de la tyrannie naissante de
conjurés étaient Ceracchi,
ille, Aréna, Daiteg, Lavigne,
ı et la fille Fumey. Les con-
attaquer le consul et le poi-
ant de l'Opéra ; dénoncés par
s furent arrêtés un peu avant
é pour l'exécution du com-
s et exécutés.—Le royalisme
ı seconde conspiration : quel-
ques chouans débarqués sur les côtes de France se rendirent secrètement à Paris, et y arrêtèrent un des plus horribles complots dont l'histoire fasse mention. Le 3 nivôse, à huit heures et quelques minutes du soir, le premier consul, entouré de sa garde, sortait des Tuileries pour aller à l'Opéra. Les grenadiers à cheval qui précédaient sa voiture, trouvèrent l'entrée de la rue Saint-Nicaise presque entièrement obstruée, d'un côté par une charrette sur laquelle était un tonneau fortement cerclé en fer et en bois, et rempli (ce qu'on a su depuis) de poudre et de mitraille, et qui, placée en travers, occupait la moitié de la largeur de cette rue, et de l'autre par une voiture de place qu'un grenadier fit avancer. La voiture du premier consul franchit cet étroit passage et continua rapidement sa route. Elle était à peine arrivée dans la rue Richelieu, nommée alors rue de la Loi, qu'une détonation terrible se fait entendre. Des fragments de cheminées, de fenêtres, les vitres, les tuiles pleuvent dans le quartier; quarante-six maisons de la rue Saint-Nicaise sont rendues inhabitables; huit personnes sont tuées et vingt-huit blessées. La voiture du premier consul passe rapidement au milieu d'un déluge de feux et de débris sans en être atteinte, et il n'apprend qu'à son arrivée au théâtre le danger qu'il vient de courir.—Le but que se proposaient les auteurs de cette machine infernale fit naître dans toutes les ames honnêtes des sentiments d'indignation, d'horreur et d'effroi. La police attribua cette conspiration aux démocrates; plusieurs d'entre eux furent mis en prison, et cent trente furent déportés par un simple sénatus-consulte demandé et obtenu de nuit. On découvrit enfin les véritables auteurs du complot, dont quelques-uns furent condamnés à mort.

Les Autrichiens, vaincus à Marengo et défaits en Allemagne par Moreau, se décidèrent à ratifier le traité de Campo-Formio, et la pacification devint bientôt générale par les traités avec le roi de Naples, l'empereur de Russie, la Porte ottomane, et enfin par le traité d'Amiens. La pacification de l'Europe étant terminée, Bonaparte, qui attachait sa gloire à la prospérité de la France, excita le développement de l'industrie, favorisa le commerce extérieur, parcourut les départements, fit creuser des canaux et des ports, élever des monuments et multiplier les communications A cette époque, qui commençait une ère toute nouvelle, le tribunat, sur la proposition de Chabot (de l'Allier), émit le vœu qu'il fût donné au

premier consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale : un sénatus-consulte, en date du 8 mai, répondant à ce vœu, nomma Bonaparte consul pour dix années, après les dix fixées par l'acte constitutionnel ; mais cette promulgation ne lui parut pas suffisante, et deux mois après un second sénatus-consulte le nomma premier consul à vie.

Sous l'administration de cet homme de génie, la prospérité industrielle et commerciale de la France marchait d'un pas si rapide qu'elle alarma le cabinet britannique. Bientôt l'Angleterre, qui n'avait éprouvé que le besoin d'une suspension d'armes, prépara une troisième coalition. Quelques sujets de plainte s'élevèrent de part et d'autre; les deux cabinets échangèrent plusieurs notes, il y eut plusieurs pourparlers qui n'eurent aucun résultat; enfin, la paix fut définitivement rompue et on se prépara de nouveau à la guerre. La reprise des hostilités encouragea le parti des chouans émigrés, qui ourdit à Londres, du consentement du cabinet britannique, une conspiration ayant pour chefs Pichegru et George Cadoudal, qui débarquèrent sur les côtes de France, arrivèrent secrètement à Paris où ils s'abouchèrent avec le général Moreau, que sa femme avait entraîné dans le parti royaliste. Voici quel était le plan des conjurés : on devait faire revêtir à douze cents chouans l'uniforme des grenadiers de la garde consulaire; un officier de cette garde, qu'on avait su gagner, devait livrer le mot d'ordre et se laisser relever le lendemain à la pointe du jour par les chouans, qui devaient s'emparer du premier consul. Dans le même moment, George et Pichegru, ayant entre eux Moreau, parcourraient les rues de la capitale, et l'on se flattait de renverser sans coup férir le gouvernement consulaire. Mais si les conjurés étaient d'accord sur les moyens d'exécution, ils étaient loin de s'entendre sur le parti que chacun d'eux prétendait tirer de la révolution projetée. Moreau aspirait à la dignité de premier consul; Pichegru semblait vouloir se contenter du rang de second consul; mais George voulait proclamer les Bourbons, appeler le duc d'Enghien qui était prévenu et se tenait aux portes de la France, et accomplir ainsi la restauration. Les conjurés n'ayant pu s'entendre, l'exécution fut remise à quatre jours. Dans l'intervalle, Moreau fut arrêté; on se saisit de Pichegru, de George, et de quarante-cinq de leurs complices; vingt furent condamnés à mort, mais douze seulement,

au nombre desquels était George
furent exécutés; Pichegru fut trou
dans sa prison; Moreau fut condar
ans de détention, qui se changère
nissement quelque temps après. P
ces événements se passaient à Pa
d'Enghien était au château d'E
situé à quatre lieues de Strasbo
parte, pour en finir par un terr
ple avec les conspirations, le fi
conduire à Vincennes, juger er
heures par une commission milit
siller dans les fossés du château.

La guerre avec l'Angleterre et
ration de George et de Pichegr
d'échelon à Bonaparte pour mont
sulat à l'empire. Le 10 floréal a
bun Curée, inspiré par le sec
Cambacérès, fit la motion de c
république en empire, le premier
empereur, et de rendre hérédi
dignité dans la famille de Napo
parte : un seul membre du trib
not, ne craignit pas de s'y oppose
autres adoptèrent la proposition.
réal, elle fut officiellement trans
nat, qui l'adopta à une grande
trois membres seuls, Grégoire, L
et Garat, refusèrent d'y adhérer.

Proclamé empereur des Franç
nom de Napoléon I[er], Bonaparte
même jour, par un sénatus-consul
stitution. Toute publicité fut dé
liberté de la presse avait déja été
une commission de censure; il
qu'une tribune, elle fut abolie;
du tribunat furent partielles et
comme celles du conseil d'État.
posa une cour brillante, et en
trône nouveau de ce faux éclat qu'
splendeur, de ce luxe qui flatte l'
hommes puissants, et ravit en
les enfants et le vulgaire stupide
eut des princes français, des gra
taires, des maréchaux, des chan
des pages. Il fit abattre les arbr
berté, enlever l'inscription placée
de la cour des Tuileries, qui por
royauté ne serait plus rétablie e
et substitua au titre respectable
celui insignifiant de monsieur.
par goût ou par calcul pour les c
il voulut environner d'une pomp
éclat extraordinaires celle de son
son couronnement. Le pape cons
nir de Rome à Paris pour préside
solennité, dont on fit les prépa
une pompe, une prodigalité sans

épenses dépassèrent 85 millions.
maire an XIII (1er décembre
ınon retentit avant le point du
ınnoncer aux Parisiens que la
molée le 21 janvier 1793, était
t qu'on allait couronner la pre-
'une dynastie nouvelle. L'église
: de Paris fut choisie pour le
cipal de cette solennité. L'em-
ındit à l'église métropolitaine,
a garde et par sa nouvelle cour;
é avec l'impératrice Joséphine
ture surmontée d'une couronne,
r huit chevaux blancs. Il serait
;primer l'enthousiasme que fit
ıpulation qui se pressait sur le
ortége. Le pape, les cardinaux,
ıes, les évêques et tous les grands
ıt, attendaient l'empereur dans
:, qui avait été magnifiquement
ɔette cérémonie extraordinaire.
et l'impératrice reçurent l'onc-
Le nouveau souverain prit sur
ıronne impériale et la posa lui-
tête; l'impératrice reçut à ge-
ıareille couronne des mains de
Jamais, dit un auteur moderne,
avait vu et jamais, sans doute,
a la vieille église métropolitaine
ıette comme elle l'était au sacre
ı; jamais l'imposante harmonie
et de Cherubini ne s'exhalera
e de voix et d'instruments égal
ı entendit ce jour-là; jamais on
ıut de velours ornant les piliers
tant de lampes de vermeil des-
la voûte, tant de riches tapis
les dalles, tant de vases précieux
s autels, tant de lumières étoi-
ıpace... Et ces galeries aux ar-
ins, aux grêles colonnes, comme
s'y pressaient, jeunes et jolies,
ıuleurs fraîches et éclatantes!...
oir, autour de la nef, une cor-
ıire remplie de fleurs vivantes.»
onie fut suivie d'illuminations,
ements, et notamment de beaux
bondants en traits adulateurs et
ıs : le pape n'épargna ni les bé-
ni les chapelets. Pendant plu-
les fêtes se multiplièrent; mais
pouvoir absolu étaient loin d'of-
ie vive, franche, populaire, una-
ıremière fédération du 14 juillet.
ıit d'une prospérité croissante
ıte la durée de l'Empire. La vic-
erlitz et la paix de Presbourg;
ı d'Iéna, d'Eylau, de Friedland
et la paix de Tilsit; la victoire de Wagram et la paix de Vienne, augmentèrent l'étendue et la puissance de l'Empire; et chaque nouvelle victoire fut l'occasion d'une multitude de fêtes que nous n'entreprendrons point de retracer. Après la paix de Vienne, Napoléon, revêtu du pouvoir absolu et maître du plus vaste empire, aspira à devenir chef de dynastie, sentit le besoin d'appuyer ce pouvoir sur l'avenir et de le transmettre à sa postérité. La stérilité de l'impératrice étant un obstacle à ses vues, il lui fit la proposition de consentir au divorce, et quoique Joséphine en éprouvât une peine cruelle, elle se soumit de bonne foi. Dans une assemblée de famille tenue aux Tuileries, les deux époux déclarèrent leur assentiment au divorce, qui fut prononcé par le sénat le 16 décembre 1809. Moins de deux mois après, la convention du mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise fut signée à Vienne. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud le 1er avril, et le lendemain l'empereur et l'impératrice firent leur entrée à Paris et passèrent sous l'arc de triomphe de l'Étoile, dont la construction, à peine commencée, fut alors revêtue d'une décoration en charpente et en toile peinte, qui représentait cet arc triomphal tel qu'il devait être lorsqu'il serait terminé. Les deux époux se rendirent aux Tuileries, où, dans le second salon du Muséum, on célébra le mariage religieux. Les présents que la ville de Paris offrit à LL. MM. dans cette circonstance furent d'une magnificence admirable: la toilette complète en vermeil, jusqu'au fauteuil et à la psyché, étaient encore plus riches, par l'élégance des formes, la supériorité de la ciselure et le choix des ornements, que par la matière elle-même; les plus grands talents n'avaient pas dédaigné d'en fournir les dessins et de concourir à leur perfection.

Des fêtes splendides furent données à l'occasion de cet hyménée. Afin de laisser à la ville de Paris le temps nécessaire pour les préparer, l'empereur et l'impératrice partirent le 27 avril pour visiter quelques départements du nord; ils furent de retour le 1er du mois de juin, et ce mois fut presque entièrement consacré aux fêtes et réjouissances publiques, qui se terminèrent par une catastrophe épouvantable. — De grands préparatifs avaient été ordonnés par le prince Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche, pour la fête qu'il offrit à LL. MM., le 1er juillet. Le rez-de-chaussée de l'hôtel Montesson, qu'il occupait dans la rue de la

Chaussée-d'Antin, ne se trouvant pas assez vaste, son architecte avait fait construire en bois une grande salle de bal, à laquelle on arrivait à la suite des appartements, par une galerie également en bois. Les plafonds de cette galerie étaient figurés en papiers vernis et parfaitement décorés de peintures et d'ornements. Les planchers de ces deux pièces, élevés au niveau des appartements, étaient placés sur des charpentes; un lustre énorme fut suspendu au plafond de la salle du bal; les deux côtés de la galerie et tout le pourtour de la salle furent éclairés par des demi-lustres appliqués contre les murailles. Une estrade élevée fut réservée pour la famille impériale, au centre du côté droit de la salle, et en face d'une grande porte qui ouvrait sur le jardin. La fête commença par des danses exécutées dans le jardin, au milieu d'une superbe illumination, par les premiers artistes de l'Opéra. On se rendit ensuite dans la salle de bal, où l'on dansait depuis une heure environ, lorsqu'un courant d'air agitant un des rideaux placés aux croisées de la galerie en bois, les poussa contre les bougies, qui malheureusement étaient trop rapprochées; ces rideaux s'enflammèrent. Le comte Dumanoir, chambellan de l'empereur, et M. de Tropbriant essayèrent en vain d'éteindre le feu, qui gagna promptement les plafonds de papiers vernis. En moins de trois minutes, l'incendie, comme une traînée d'artifice, dévora toutes les légères décorations dont la salle était ornée. Le prince de Schwartzenberg oublia toute son inquiétude personnelle et avec un douloureux courage ne s'occupa que de la famille impériale qui se trouva promptement dégagée par une porte qui avait été ménagée derrière l'estrade. Une fois parvenu dans la cour, Napoléon fit avancer les voitures et partit avec l'impératrice. Arrivé à la place Louis XV, il changea de voiture, fit continuer l'impératrice jusqu'à Saint-Cloud, et revint au palais de l'ambassadeur, afin de contribuer par sa présence et par ses ordres à l'efficacité des secours. La frêle construction qui était la proie des flammes fut consumée avant que les pompiers pussent en arrêter les progrès. A peine quelques personnes étaient-elles parvenues dans le jardin que l'on entendit tomber avec fracas le grand lustre; les cris de douleur et d'effroi se mêlèrent à cette scène d'horreur. La foule, qui se pressait et qui s'étouffait elle-même par ses propres efforts, rendait la sortie encore plus difficile; le parquet de cette salle ne put y résister; il s'entr'ouvrit, et des victimes sans nombre y furent écrasées et dévo feu qui les enveloppait de toutes le jardin,... que de cris!... q mes!... La mère, avec des san appelait sa fille, les femmes leurs maris leurs femmes, les filles leurs n son ami : des plaintes déchiran les seules réponses à tant d'ango douleurs. En peu de minutes, l avaient dévoré ce lieu, qui nagu blable à un palais enchanté, renf lite de ce que la France avait de de beauté... Tout à coup, au débris enflammés et lorsque tout cieux comme la mort, on vit s'él femme jeune, belle, d'une taille couverte de diamants, agitée, po cris douloureux, des cris de mère désolante apparition fut rapide c clair qui fend le nuage obscur n'était déja plus cette belle pri Schwartzenberg... et sa jeune fa dans le jardin à l'abri de tout dan La présence de Napoléon, ses o secours qu'il fit donner à ceux q curent à de graves blessures, cont beaucoup à sauver quelques vic prince Kourakin, vivement pres foule, accablé de lambeaux enfla tombaient sur lui, dut la vie à son d'étoffe d'or sur lequel les brûlots Il n'en fut pas moins grièvement condamné pendant trois mois à de ces cruelles. Le prince de Schwar rassuré sur le sort de la famille i se livra à toute sa douleur et fi qu'il était possible de faire. De g mes coulaient de ses yeux. Il fut occupé des malheurs des autres voyait pas sa famille réunie autou Il ne voyait que ce qui lui manqu infortunée belle-sœur... Désolé, reux autant qu'on peut l'être, il toute sa vie un sentiment de trist mélancolie. Alors on se rappela que les fêtes pour le mariage de L encore dauphin, furent changées de deuil, et l'on fut plus que ja de penser que la Providence ré plus grandes catastrophes aux fo plus grandes.

Le 14 juillet 1810, le jury in Napoléon pour le jugement des qui devaient obtenir des prix déc son rapport. Le premier grand p lyse pure fut accordé à Lagrange ouvrage intitulé Calcul des foncti place, auteur de la Mécanique c

prix. — Berthollet, auteur de la Statique chimique, eut le troisième grand ...vier eut le quatrième grand prix ...eçons d'anatomie. — Montgolfier ...uième grand prix pour son bélier ...ue. — Les propriétaires de l'établissement agricole *Mondria de Chivas* (dép. ...e) obtinrent le sixième grand prix. ...rkampf eut le septième grand prix. ...nier grand prix de seconde classe ... par M. Berthollet pour son traité ...e la teinture. — Les autres prix fu...us par MM. Tranchot, auteur de ...es quatre départemens réunis sur ...iche du Rhin; Raynouard, auteur ...édie des Templiers; Saint-Lam...ur du Catéchisme universel; De...ur du poëme de l'Imagination; ...iteur du poëme de la Vestale; ..., auteur de l'Histoire de l'anar...ologne; Tissot, auteur de la tra... vers des Églogues de Virgile; ...aducteur du traité d'Hippocrate ... les lieux et les eaux; Sédil...lucteur du manuscrit d'Aboul...r l'astronomie des Arabes; de ...raducteur du poëme persan de ... et Leïla, de Djamy; de Sacy, ... la Chrestomathie. Girodet et Da...ent chacun un prix pour leurs ...u Déluge et du Sacre; Chaudet ...x de sculpture pour la statue de ..., et Lemot pour le bas-relief du ...ton de la colonnade du Louvre. ...l'architecture furent obtenus par ...ier et Fontaine, auteurs de l'arc ...e du Carrousel. Le prix de gra...onné à Bervic, auteur de la Dé...ui de gravure en pierres fines à ...y, etc., etc.

...mars 1811, l'impératrice mit au ... fils à qui Napoléon donna le ...oi de Rome. La ville de Paris ...aissance par des fêtes magnifiques, ...nt au jeune roi d'un berceau en ...urant un vaisseau, emblème des ...ette capitale.

...nême époque, la Russie, au mé...ités, renoua ses relations com...vec la Grande-Bretagne. Le res...née se passa en négociations qui ...t à rien, et, de part et d'autre, ...ra à la guerre. Le 9 mai 1812, ...artit des Tuileries et se dirigea ..., Kœnigsberg et le Niémen. Le ...e se donna la bataille meurtrière ...wa, où quatre-vingt mille hom...mis hors de combat, et le 14 du même mois l'avant-garde de la grande armée entra à Moscou.

Tandis que dans cette capitale, qui devenait la proie de l'incendie allumé par les Russes, Napoléon hésitait entre la continuation de son expédition ou un retour sur ses pas, éclatait à Paris une conspiration dont le succès, quoique de peu de durée, ne laissait pas d'être inquiétant. Le général Mallet, qui déja en Espagne avait conspiré contre l'empereur, et était pour cette cause en état d'arrestation à Paris, après s'être muni d'ordres et d'autres écrits qu'il avait fabriqués, et s'être échappé du lieu où il était retenu, se présente à la prison de la Force, vêtu de son uniforme de général de brigade; il s'annonce comme porteur d'ordres du sénat, met en liberté les généraux La Horie et Guidal, déclare que le 7 octobre l'empereur est mort devant Moscou, et sort avec ces deux généraux. Ainsi accompagné, il va au premier corps-de-garde, et, répétant la nouvelle de la mort de l'empereur, ordonne aux soldats de se lever et de le suivre. Il dirige un détachement commandé par le général La Horie sur l'hôtel du ministre de la police, qui enlève ce ministre et le conduit à la prison de la Force; il envoie un autre détachement commandé par le général Guidal chez le préfet de police, qui est saisi et conduit pareillement à la Force. Après ces exploits, Mallet va s'installer au quartier général de la place Vendôme. Le général Hulin, chef de la force armée de Paris, veut s'opposer à son entreprise, Mallet lui tire un coup de pistolet qui le blesse grièvement à la mâchoire. Muni de son ordre du sénat, qui annonçait la mort de Napoléon et ordonnait l'établissement d'un gouvernement provisoire, Mallet compose le gouvernement, nomme des ministres, et c'est en montrant cet ordre qu'il entraîne plusieurs militaires, et qu'il trompe même le préfet du département, M. Frochot, et plusieurs de ses employés. Mais bientôt les premières autorités de Paris, instruites de ce qui se passait, prennent des mesures promptes pour arrêter le mouvement insurrectionnel; des détachements de la garde impériale et le chef de bataillon Laborde se saisissent de Mallet, le reconduisent dans sa prison, et tout rentre dans l'ordre. Les généraux Mallet, Guidal et La Horie furent traduits le 29 octobre devant un conseil de guerre, condamnés à mort, et fusillés le lendemain dans la plaine de Grenelle; plusieurs autres officiers, entraînés dans cette conspiration, subirent le même sort.

Le 18 décembre suivant, Napoléon, que les désastres de la campagne de Russie avaient forcé à la retraite, arriva à Paris et destitua le comte Frochot de ses fonctions de préfet de la Seine. Il obtint une levée de trois cent mille hommes, donna l'élan des sacrifices, et refit en peu de temps, avec sa prodigieuse activité, une nouvelle armée.— Bientôt l'Empire est envahi sur tous les points. Napoléon, avant de se remettre en campagne, veut se concilier la confiance des députés des départements; l'ouverture du corps législatif venait d'avoir lieu; il n'a pu leur annoncer la paix, il veut du moins les convaincre qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour la négocier; mais sa parole ne suffit plus: il se croit obligé de communiquer les pièces à une commission tirée du sénat et du corps législatif. MM. de Lacépède, Talleyrand, Fontanes, Saint-Marsan, Barbé-Marbois et Beurnonville, sont les commissaires du sénat; MM. Raynouard, Lainé, Gallois, Flaugergues, Maine de Biran et le duc de Massa sont les commissaires du corps législatif. Ils se réunissent le 4 décembre chez l'archi-chancelier; les conseillers d'état Regnault de Saint-Jean-d'Angely et d'Hauterive leur communiquent les pièces. En prouvant que le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour négocier, Napoléon avait espéré qu'un cri d'honneur en appellerait aux armes; mais le sénat, sur le rapport de ses commissaires, le prie de faire un dernier effort pour obtenir la paix. Le corps législatif se prête encore moins que le sénat à donner son assentiment au parti énergique que Napoléon veut tenter pour sauver la France. Sur la proposition du député Lainé, rapporteur des commissaires, l'assemblée exige que le gouvernement se lie pour l'avenir par des engagements qui sont la censure du passé. On ne peut refuser ouvertement de combattre pour l'intégrité du territoire, mais on profite de l'urgence des besoins pour demander des garanties de liberté et de sûreté individuelle; demandes très-justes, mais que les circonstances rendaient intempestives. Ainsi donc, au lieu d'un concert de zèle et de dévouement contre l'ennemi commun, Napoléon n'entend que des murmures et des reproches. On savait que l'Angleterre pratiquait des intelligences dans nos provinces, notamment à Bordeaux, et qu'elle s'efforçait de réveiller partout les espérances des vieux partisans de la maison de Bourbon. Ces renseignements rendaient l'opposition inopinée du corps législatif plus grave et plus embarrassante. Le temps, qui éclaircit tout, et l'ivresse du succès, qui est toujours indiscrète, révèleront un jour cette conjuration; alors la police ne la connaissait qu'imparfaitement. Toutefois Napoléon ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce qui se passe autour de lui une intrigue liée par des factieux. Cédant à ses soupçons, il prend le parti de dissoudre le corps législatif, et, dans l'audience de congé qu'il donne aux députés, il laisse échapper l'expression de son vif mécontentement : « Je vous avais « appelés pour m'aider, » leur dit-il, « et vous « êtes venus dire et faire ce qu'il fallait pour « seconder l'étranger; au lieu de nous réunir, « vous nous divisez. Ignorez-vous que, dans « une monarchie, le trône et la personne « du monarque ne se séparent point? Qu'est-« ce qu'un trône? un morceau de bois cou-« vert d'un morceau de velours; mais dans « la langue monarchique, le trône c'est moi! « Vous parlez du peuple; ignorez-vous que « c'est moi qui le représente par-dessus tout? « On ne peut m'attaquer sans attaquer la « nation elle-même. S'il y a des abus, est-« ce le moment de me venir faire des re-« montrances, quand deux cent mille Co-« saques franchissent nos frontières? Est-ce « le moment de venir disputer sur les liber-« tés et les sûretés individuelles, quand il « s'agit de sauver la liberté politique et « l'indépendance nationale? Vos idéologues « demandent des garanties contre le pou-« voir : dans ce moment toute la France ne « m'en demande que contre l'ennemi... « Vous avez été entraînés par des gens dé-« voués à l'Angleterre; et M. Lainé, votre « rapporteur, est un méchant homme. » Peu de jours après, l'empereur partit pour aller se mettre à la tête de ses valeureuses et fidèles phalanges. Au moment où il quitta Paris, les deux armées de Schwartzenberg et de Blücher étaient sur le point d'opérer leur jonction dans la Champagne. Privé de l'appui du peuple, qui demeurait en observation, Napoléon restait seul contre l'Europe entière, avec une poignée de vieux soldats et son génie, qui n'avait rien perdu de son audace et de sa vigueur. Il est beau de le voir, dans ce moment, non plus oppresseur, non plus conquérant, défendre pied à pied, par de nouvelles victoires, le sol de la patrie en même temps que son empire et sa renommée. Il marcha en Champagne contre les deux grandes armées ennemies. Le général Maisons était chargé d'arrêter Bernadotte en Belgique; Augereau, les Autrichiens à Lyon; Soult, les

r la frontière d'Espagne. Le prince vait défendre l'Italie; et l'Empire, nvahi au centre, étendait encore bras jusqu'au fond de l'Allemagne ırnisons d'outre-Rhin. Napoléon éra point de rejeter, au moyen issante réaction militaire, cette nemis hors de la France, et de s drapeaux sur le territoire étranplaça habilement entre Blücher, dait la Marne, et Schwartzenberg, dait la Seine; il courut de l'une ıées à l'autre, et les battit tour à ıer fut écrasé à Champ-Aubert, à l, à Château-Thierry, à Vaut lorsque son armée eut été dépoléon revint sur la Seine, cul-utrichiens à Montereau, et les ant lui. Ses combinaisons furent on activité si grande et ses coups 'il parut sur le point d'atteindre ıisation entière de ces deux formées, et d'anéantir avec elles la

l était vainqueur partout où il se ennemi gagnait du terrain parn'était pas. Les Anglais étaient ı Bordeaux, qui s'était prononcé mille des Bourbons; les Autriıpaient Lyon; l'armée de la Belit réunie aux débris de celle de ıi paraissait de nouveau sur les e Napoléon. La défection s'intro-ı sa propre famille, et Murat ve-éter, en Italie, la conduite de , en accédant à la coalition. Les iers de l'Empire le servaient en-mollement, et il ne retrouvait ' et une fidélité à l'épreuve que néraux inférieurs et dans ses in-oldats. Napoléon avait de nou-é sur Blücher, qui lui échappa sur la gauche de la Marne, par bite qui raffermit les boues au uelles les Prussiens s'étaient en-vaient périr; sur l'Aisne, par la e Soissons, qui leur ouvrit pas-ment où il ne leur restait pas our s'échapper; à Craon, par la ıc de Raguse, qui empêcha de bataille décisive, en se laissant s une surprise de nuit. Après alités, qui déconcertaient ses plans les plus sûrs, Napoléon, ı de ses généraux, et débordé ion, conçut le hardi dessein de ır Saint-Dizier pour fermer à ı sortie de la France. Cette marche audacieuse et pleine de génie ébranla un instant les généraux confédérés, auxquels elle devait interdire toute retraite; mais, excités par de secrets encouragements, sans s'inquiéter de leurs derrières, ils s'avancèrent sur Paris.

Cette grande ville, la seule des capitales du continent qui n'eût point été envahie, vit déboucher dans ses plaines les troupes de toute l'Europe, et fut sur le point de subir l'humiliation commune. Elle était abandonnée à elle-même. L'impératrice, nommée régente quelques mois auparavant, venait de la quitter et de se rendre à Blois. Napoléon était loin. Il n'y avait pas ce désespoir et ce mouvement de liberté qui, seuls, portent les peuples à la résistance; la guerre ne se faisait plus aux nations, mais aux gouvernements, et l'empereur avait placé tout l'intérêt public en lui seul, et tous ses moyens de défense dans des troupes mécaniques. La fatigue était grande; un sentiment d'orgueil, de bien juste orgueil, rendait seul douloureuse l'approche de l'étranger, et serrait tout cœur français en voyant le sol national foulé par des armées si long-temps vaincues; mais ce sentiment n'était pas assez fort pour soulever la masse de la population contre l'ennemi, et les intrigues du parti royaliste, à la tête duquel s'était placé le prince de Bénévent, l'appelaient dans la capitale.

Cependant on se battit le 30 mars sous les murs de Paris; mais le 31, les portes en furent ouvertes aux confédérés. A midi, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, et le généralissime Schwartzenberg, font leur entrée dans la capitale, à la tête d'une partie de leurs troupes. Le peuple garde un morne silence, en voyant défiler l'étranger dans ses murs. Mais dans les beaux quartiers, des rubans, des fleurs, des couronnes pleuvent sur les hordes du Nord; des femmes élégantes étalent sur les balcons leurs parures et font insulter leur sourire sacrilège par ceux-là mêmes qu'elles célèbrent : on voudrait pouvoir douter d'un tel avilissement!... Toutefois, l'intrépide population des faubourgs, surtout celle qui avait si vaillamment concouru la veille à la défense de la ville, conserva devant ces soldats étrangers une expression de physionomie assez hostile pour leur inspirer de l'inquiétude; il est même hors de doute que si elle avait cru pouvoir compter être secondée par la bourgeoisie, elle les aurait attaqués dans les rues et sur les boulevards.

Le sénat consomma la grande défection

impériale, en abandonnant son ancien maître; il était dirigé par le prince Talleyrand, qui se trouvait depuis peu dans la disgrace de l'empereur. Cet acteur obligé de toute crise de pouvoir venait de se déclarer contre lui. Le sénat, sous son influence, nomma un gouvernement provisoire, déclara Napoléon déchu du trône, le droit d'hérédité aboli dans sa famille, le peuple français et l'armée déliés envers lui du serment de fidélité. Il proclama tyran celui dont il avait facilité le despotisme par ses longues adulations.

Cependant Napoléon, pressé par ses alentours de secourir la capitale, avait abandonné sa marche sur Saint-Dizier, et accourait à la tête de cinquante mille hommes, espérant y empêcher encore l'entrée de l'ennemi. Mais en arrivant le 1er avril, il apprit la capitulation de la veille, et il se concentra sur Fontainebleau, où il fut instruit de la défection du sénat et de sa déchéance. Voyant alors tout plier autour de lui sous sa mauvaise fortune, il se décida à abdiquer. Le 20 avril à midi, Napoléon partit de Fontainebleau pour se rendre à l'île d'Elbe. Avant de monter en voiture il fit ses adieux à sa garde par un discours touchant qui se termine par ces mots : « Adieu, mes enfants. Je voudrais vous « presser tous sur mon cœur. Que j'em- « brasse au moins votre drapeau ! »

Ainsi tomba ce colosse qui pendant quinze années remplit l'Europe de sa renommée, et dont la grande figure historique vivra éternellement dans l'imagination des hommes. Ce héros sera dignement apprécié par la postérité, lorsqu'on le comparera à ceux qui l'ont précédé et à ceux qui viendront après lui : guerre, diplomatie, organisation intérieure, institutions diverses, finances, législation, agriculture, industrie, sciences, lettres, arts, tout reçut l'impulsion de son génie. A travers les désastreux résultats de son système, il donna une prodigieuse impulsion au continent; ses armées ont porté derrière elles les usages, les idées et la civilisation plus avancée de la France; les sociétés européennes ont été remuées jusque dans leurs vieux fondements; les peuples se sont mêlés par de fréquentes communications; les ponts jetés sur les fleuves et les grandes routes pratiquées au milieu des Alpes, des Apennins et des Pyrénées, ont rapproché les territoires, et Napoléon fit par ces moyens pour le matériel des états, ce que la révolution avait fait pour l'esprit des hommes. — Ce grand génie des temps modernes suspendit aux voûtes de nos temples les drapeaux de toutes les puissances du continent; il vit les papes, les empereurs et les rois briguer dans ses antichambres la faveur de ses courtisans; il prodigua les édifices que réclamait l'utilité et accorda tous ceux que désirait l'embellissement des villes du vaste empire soumis à sa domination. Qui peut dire où se seraient élevées les créations de ce génie, si la fortune des rois vaincus dans cent batailles ne se fût résignée à combattre au nom de la liberté des nations l'homme qui avait révélé à l'univers le secret de la force des nations armées au nom de la liberté ? Dans un espace de dix à douze années, il fit élever dans la seule ville de Paris un grand nombre de monuments, plus magnifiques les uns que les autres, sans qu'il en coûtât rien au trésor public; la liste civile et le domaine extraordinaire pourvurent à tous les frais. Toutes les maisons qui existaient encore sur les ponts et sur les bords des quais disparurent ; on jouit dans sa totalité de l'aspect du cours de la Seine; quinze cents toises de nouveaux quais tinrent plus long-temps ses eaux captives; des ports magnifiques y facilitèrent le commerce; les ponts d'Austerlitz, de la Cité, des Arts, d'Iéna, unirent les rives du fleuve devant le jardin des Plantes, l'île Saint-Louis à la Cité, le Louvre à l'Institut, le quai de Chaillot au Champ-de-Mars. De toutes parts des rues nouvelles sont percées, un quartier brillant s'élève depuis la rue de Rivoli jusqu'aux vieux boulevards. Le canal de l'Ourcq est commencé pour amener les eaux de cette rivière de quinze lieues sur le plateau de la Villette, à quatre-vingt-trois pieds au-dessus du niveau de la Seine; les fontaines abondantes de Desaix, de l'École de Médecine, de l'Esplanade des Invalides, du marché Saint-Honoré, du Châtelet, de Popincourt, du Gros-Caillou, du marché Saint-Germain, de la place Royale, du marché aux fleurs, et plusieurs autres, jaillissent à Paris. Des halles vastes et commodes s'élèvent tout à la fois pour le commerce des vins, de la volaille, du gibier et la vente des effets de hasard; en même temps l'on construit les marchés Saint-Martin, des Blancs-Manteaux, Saint-Germain et des Carmes. Cinq abattoirs, placés aux extrémités de la ville, la délivrent du dangereux passage des animaux de boucherie, de la vue hideuse de leur sang souillant les ruisseaux de leur voisinage, des miasmes délétères s'exhalant des tueries. Un vaste gre-

éserve se construit le Louvre il reçoit dans son musée les chefs- peinture et de sculpture conquis ope entière, qui viennent s'y réu- neilleures productions de l'école La place du Carrousel est dé- des masures qui l'obstruaient lle hommes peuvent y manœuvrer, triomphe y sert d'accès au châ- 'uileries, une grille permet d'en l'ensemble, une nouvelle galerie de s'y prolonger vers le Louvre; les Tuileries est embelli : on aper- la rue Castiglione une colonne magnifique, élevée à la gloire française, s'élevant sur la place ; sur l'autre rive de la Seine, un superbe annonçant la salle des u corps législatif. Le palais du irg recouvre l'éclat de sa fraîcheur son intérieur embelli étonne par ence; ses tristes jardins prennent plus riant, une longue avenue l'Observatoire. Les fondements s pour la bourse et le tribunal rce sont jetés; la banque de Fran- sur des bases solides les églises, pendant la tourmente de l'état, nt se réparer et s'embellir; l'ar- 'agrandit. Le Muséum le plus ri- plus superbe de l'univers offre à n des Français et des étrangers 'œuvre des grands maîtres de tou- les. Le Panthéon est restauré. Le ire de musique et l'hospice des sont fondés etc., etc. L'histoire out cela fut accompli au milieu s continuelles, sans aucun em- même lorsque la dette publique tous les jours, et qu'on avait al- es de près de cinquante millions. es considérables demeuraient en- e trésor particulier de l'empereur: étaient assurées par le traité de eau, comme résultant des épar- liste civile et de ses autres reve- ; elles furent partagées, et n'allè- ntièrement dans le trésor public, nent dans celui de la France !!! état exact des travaux et des em- nts de Paris, à l'époque du 1812; c'est la copie fidèle de fut présenté par le ministre de Ces grandeurs monumentales par leur nombre, leur dépense ensité, tout ce qui avait été fait , et cependant toutes ces créa- beaucoup moins considérables et bien moins importantes que celles dont tout l'Empire se couvrit sous le règne de Napoléon.

DÉSIGNATION des TRAVAUX.	ESTIMATION.	SOMMES DÉPENSÉES.
Arc de l'Étoile........	9,000,000	3,486,000
Abattoirs de Mousseaux.	1,800,000	324,000
Temple de la Madeleine.	8,000,000	1,612,000
Marché des Jacobins....	052,900	220,000
Statue Desaix. Réparation	200,000	10,000
Magasin de l'Opéra....	150,000	190,000
Bourse...............	6,000,000	1,685,000
Conservatoire de musiq.	690,000	350,000
Abattoir Rochechouart..	3,500,000	868,000
Abattoir Popincourt...	3,200,000	375,000
Aqueduc de l'Ourcq...	1,350,000	1,350,000
Fontaine de Bondy....	200,000	200,000
Fontaine pl. des Vosges.	107,000	107,000
Aqueducs dans Paris...	140,000	440,000
Marché St.-Martin.....	60,500	60,000
Marché des Innocents..	170,800	902,000
Marché du Temple.....	300,000	454,000
Halle aux grains......	3,100,000	456,888
Grande Halle...	95,000	
Palais du Temple......	500,000	
Greniers de réserve.....	8,000,000	1,325,000
Fontaine de la Bastille.	2,500,000	285,000
Modèle de l'éléphant...	600,000	
Gare de l'Arsenal.....	314,000	314,000
Quai de la Rapée......	494,000	20,000
Canal de St.-Maur....	2,400,000	755,000
Abattoir de l'Hôpital. .	1,800,000	243,000
Halle aux vins.........	10,500,000	1,295,000
Marché de la pl. Maubert.	248,000	
Panthéon..............	2,300,000	1,644,000
Observatoire...........	300,000	35,000
Notre-Dame............	200,000	
Halle à la volaille.....	1,438,000	888,000
Quai Montebello.......	687,000	150,000
Pont St.-Michel.......	253,000	150,000
Obélisque du Pont-Neuf.	5,300,000	776,958
Rue d'Ulm.............	114,595	114,595
Rue de Tournon.......	1,305,000	1,038,000
Marché St.-Germain....	406,000	200,000
Pont de la Concorde...	478,000	178,000
Quai des Invalides.....		1,284,000
Abattoir de Grenelle..	2,500,000	238,000
Pont d'Iéna...........	6,156,000	3,354,000
Église de St.-Denis.....	2,450,000	1,793,000
Hôtel des Postes, rue de Rivoli.............	6,000,000	
	96,167,895	26,451,741

Après l'abdication de Napoléon, quelques jours suffirent aux coalisés pour préparer le retour des Bourbons; déja le 12 avril, le comte d'Artois avait été reçu aux portes de Paris par le gouvernement provisoire et par plusieurs maréchaux et officiers généraux Le 23 avril, ce prince signa la convention de Paris, par laquelle il abandonna aux étrangers cinquante-deux places fortes, douze mille pièces de canon, vingt-

cinq vaisseaux de ligne, trente frégates, pour un milliard d'approvisionnements; en un mot, le fruit de vingt années de gloire. Le 3 mai, Louis XVIII fit son entrée dans la capitale, d'où, sans tenir compte de vingt-cinq ans de notre histoire, il date ses ordonnances de la dix-neuvième année de son règne. Le 30 du même mois, il signe l'infame convention du 23 avril, et consomme la honte de la France, en lui enlevant ses limites naturelles. Le 4 juin, il fait *concession* de la charte constitutionnelle; mais bientôt les premiers actes de la nouvelle royauté démontrèrent clairement l'intention de reconstituer la monarchie absolue; la garde nationale fut démobilisée, et la nomination des officiers fut attribuée au roi; un projet restrictif de la liberté de la presse fut présenté aux chambres et servilement adopté; l'anathème est prononcé par les prêtres sur le protestantisme; sept à huit mille officiers pris parmi les chouans et les émigrés sont imposés à l'armée, dont les vieux officiers sont abreuvés de dégoûts et de vexations; on rétablit les gardes-du-corps, les mousquetaires noirs et gris, les chevau-légers, les cent-suisses; les fêtes religieuses sont observées avec une extrême rigueur, et des amendes redoublées pèsent sur les malheureux commerçants qui se permettent d'entr'ouvrir leurs magasins le dimanche ou les jours de fêtes; on parle ouvertement de remettre en discussion l'inviolabilité des biens nationaux. Le peuple, qui s'était flatté que le besoin d'union et de paix aurait engagé les Bourbons à suivre une politique différente, récapitule tous ces griefs, et l'indignation nationale se soulève contre un gouvernement imposé par l'ennemi. Napoléon, qui aperçoit et juge la situation réelle de la France, s'élance de l'île d'Elbe, entouré d'une poignée de braves; il touche le sol de la Provence; la population devient son cortége de triomphe; il trouve les éléments d'une armée partout où se rencontrent des soldats, et arrive à Paris, porté sur les bras d'un peuple enivré. Louis XVIII, abandonné des défenseurs du trône et de l'autel, avait quitté cette capitale la veille pour se réfugier à Gand.

Aussitôt son arrivée, l'empereur, qui ne se faisait point illusion sur les desseins des puissances étrangères, s'occupa avec une incroyable activité de se composer une armée. Une chambre de représentants librement élue est convoquée, et se compose d'une majorité loyale dans sa popularité. Une assemblée du champ-de-mai fut convoquée pour le 1er juin; elle avait pour but de faire accepter l'acte additionnel aux constitutionnels de l'Empire par les électeurs de tous les départements de la France, et de recevoir les serments des députations des différents corps de l'armée et de la garde nationale pour le soutien et la défense de ce même acte. Le 31 mai au soir, 100 coups de canon annoncèrent la cérémonie du lendemain; une pareille salve fut répétée le 1er juin au matin. Un vaste édifice en charpente avait été élevé en face de l'École militaire. L'amphithéâtre du pourtour avait été destiné aux électeurs, aux membres de la chambre des représentants, aux députations des différents corps de l'armée. Des tribunes avaient été réservées à la reine Hortense, à ses enfants, aux grands dignitaires, aux autorités constituées de la ville de Paris. La garde impériale, les troupes de ligne, formant 50,000 hommes et 48 bataillons, avaient été distribuées en carré dans le Champ-de-Mars. A midi un quart, une salve d'artillerie annonça la sortie du cortège impérial des Tuileries; une demi-heure après, une autre salve annonça son entrée au Champ-de-Mars. L'empereur était dans la voiture du sacre, traînée par 8 chevaux blancs richement enharnachés. Il se plaça sur son trône et la cérémonie religieuse commença. Les grands-officiers de la couronne se rangèrent sur les marches du trône. La messe finie, les députations centrales des électeurs s'avancèrent sur le terre-plein où le trône était élevé, et M. Duboys, député d'Angers, prononça un discours à la suite duquel on présenta à l'empereur le résultat des votes et l'acceptation de l'acte additionnel. L'empereur y apposa sa signature, et, se tournant vers les électeurs, prononça un discours commençant ainsi : « Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple; dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône; dans l'exil, la France a été l'objet unique de mes pensées et de mes actions, etc.; » et finissant de la manière suivante : « Français! ma volonté est celle du peuple, mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire, mon bonheur ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France! » A peine l'empereur eut-il fini son discours qu'il fut salué par des acclamations unanimes. Il jura ensuite d'observer et de faire observer les constitutions de l'Empire, et fit proclamer par l'archi-chancelier, le serment de fidélité du peuple français représenté par les électeurs, et que

ns nombre répétèrent spontané- procéda ensuite à la distribution des aigles, et les troupes défi- nt l'empereur.

n quitta Paris le 12 juin pour attre les Anglais et les Prussiens. ord quelques avantages à Ligny- us, à Saint-Amand et aux Quatre- s le 18 juin, l'armée française, r triomphé toute la journée, suc- Vaterloo. Napoléon arriva à Paris , en même temps que la nouvelle re. Le 21, le général la Fayette f tribune de la chambre des re- s et prend la parole en ces ter- orsque pour la première fois de- des années j'élève une voix que amis de la liberté reconnaîtront me sens appelé à vous parler des la patrie, que vous seuls à pré- le pouvoir de sauver. Des bruits étaient répandus; ils se sont mal- ent confirmés. Voici le moment rallier autour du vieux étendard celui de 89, celui de la liberté, et de l'ordre public; c'est celui- e nous avons à défendre contre tions étrangères et contre les ten- érieures. Permettez, messieurs, à de cette cause sacrée, qui fut tranger à l'esprit de faction, de nettre quelques résolutions préa- nt vous apercevrez, j'espère, la » La première résolution que pro- énéral la Fayette fut de déclarer lance nationale menacée : la se- e la chambre se déclarât en per- que toute tentative de la dissoudre au rang des crimes de haute tra- e tout individu qui se rendrait de cette tentative, fût déclaré patrie et sur-le-champ jugé comme ropositions furent adoptées sans . Le lendemain, la majorité de la ut disposée à adopter la résolution ler à Napoléon d'abdiquer le pou- n cas de refus, de prononcer la dé- a nouvelle en fut portée à l'empe- aima mieux user lui-même de l'i- ue de la laisser prendre aux cham- tôt que l'abdication fut parvenue à e des représentants, elle s'occupa ation d'un gouvernement provisoi- Fouché fut nommé président. Im- nt après son installation, ce gou- choisit MM. de la Fayette, Voyer- , Sébastiani et Laforest, tous qua- es de la chambre des représentants, pour aller traiter de la paix et de l'indépendance de la France avec les puissances coalisées. Le 28 juin, une loi déclara la ville de Paris en état de siége, et décida que néanmoins les autorités civiles conserveraient leurs fonctions. Cependant les royalistes, qui étaient sortis de Paris après le départ de Louis XVIII, avaient organisé leur parti dans l'intérieur de la ville, et l'avaient placé sous la direction du colonel Montgardé; l'insurrection devait éclater dans la nuit du 1er au 2 juillet; mais Fouché trouva le moyen de la rendre inutile. Le 3 juillet, il fut décidé que Paris serait livré à l'armée anglaise et à l'armée prussienne. Le 5, la chambre des représentants, prévoyant que les troupes étrangères pourraient exécuter ou faire exécuter sa dissolution, fit une déclaration de principes, proclama tous ceux qui doivent servir de règle au gouvernement d'un peuple libre, et protesta d'avance contre la violence de l'usurpation. Le 7 juillet, pendant que la chambre des représentants délibérait sur un projet de constitution, son président reçut du président du gouvernement provisoire l'avis que les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, que les troupes étrangères venaient d'occuper les Tuileries où siégeait le gouvernement provisoire, et que les membres de ce gouvernement n'étant plus libres, croyaient devoir se séparer. La chambre s'ajourna au lendemain, mais, dès la pointe du jour, toutes les avenues furent envahies par la force armée.

Le spectacle que présentait Paris après l'entrée des troupes de la coalition avait quelque chose d'effrayant. Des canons étaient braqués sur tous les points par où la population aurait pu se réunir. Sur le Pont-Neuf, deux pièces étaient placées du côté du sud, de manière à balayer la rue Dauphine; deux autres pièces étaient braquées à l'extrémité du nord et enfilaient la rue de la Monnaie. Sur le pont Royal deux pièces étaient dirigées vers la rue du Bac et deux autres pièces sur le jardin ou sur le château des Tuileries. Des dispositions semblables avaient été prises sur les autres points, sur les quais, sur les boulevards, sur les principaux carrefours. Les canonniers étaient toujours à leurs pièces, mèche allumée et disposés à mitrailler la population à la moindre apparence de mouvement. De nombreux détachements des régiments ennemis campaient sur les principales places publiques; la cour des Tuileries avait été transformée en un immense bivouac. Ces mesures n'étaient que

le prélude des conditions humiliantes auxquelles la France allait être soumise. Les Prussiens se disposaient à faire sauter les ponts dont les noms rappelaient des victoires remportées sur eux, ou à détruire d'autres monuments dont l'existence leur semblait un affront.

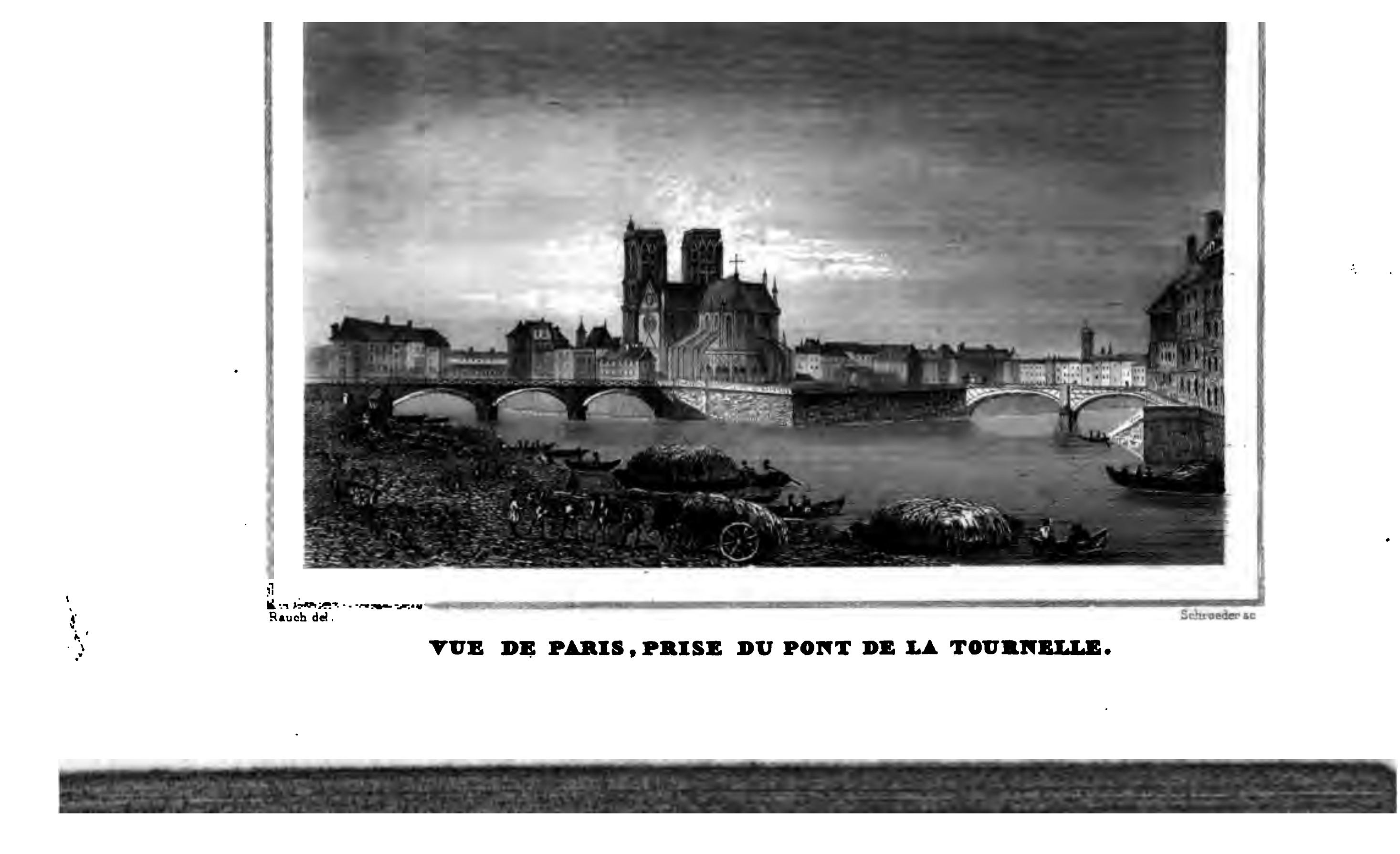
Le 8 juillet, Louis XVIII fit son entrée dans Paris, à 3 heures après-midi. L'armée de ligne tout entière avait été renvoyée au delà de la Loire; la garde nationale ne s'était point rassemblée; la douleur de voir Paris occupé par les soldats anglais et prussiens, et la crainte des dangers au milieu desquels on se voyait placé, tenait les habitants de la capitale enfermés dans leurs maisons. Lorsque le roi fut arrivé aux Tuileries, des hommes à cocardes blanches, des femmes et des jeunes filles élégamment vêtues et paraissant appartenir à une classe distinguée, se montrèrent dans le jardin, où circulaient un grand nombre de militaires étrangers. Pour manifester leur joie du retour des Bourbons, les femmes eurent l'idée de former des danses; aussitôt, des mères de famille richement parées vont prendre hardiment des soldats anglais, placent dans leurs mains les mains de leurs jeunes filles et les font danser en rond; d'autres prennent par le milieu du corps des soldats prussiens et les entraînent pour valser avec eux. Ces danses se renouvellent tous les jours. Dans le même temps, les soldats anglais dépouillent le musée qu'ils ont envahi; les Autrichiens enlèvent les monuments qui rappellent leurs défaites; les ministres étrangers calculent les sommes immenses que la France devra leur payer; en attendant ils se font livrer ses places fortes et ses derniers moyens de défense. Jours de honte et de deuil qu'un jour refuseront de croire les Français qui ne les auront pas vus!

Terminons ici cet aperçu rapide de l'histoire de Paris; les événements dont cette ville fut le théâtre sous la restauration et depuis la révolution de juillet, sont trop près de nous pour pouvoir être jugés sans passion; ils sont d'ailleurs consignés dans une foule d'écrits que nous croyons superflu de reproduire.

Nous avons indiqué précédemment les importants travaux commencés ou entièrement exécutés sous l'empire. Sous le règne de Louis XVIII, les canaux de l'Ourcq, Saint-Denis, Saint-Martin, furent achevés; la ville de Paris y a dépensé plus de 14 millions; leurs eaux assainissent les quartiers du nord. La construction de l'entrepôt général des vins, dont les frais s'élèveront à 21 millions, s'est continuée ainsi que le grenier de réserve; un nouveau grenier a été construit pour servir à l'entrepôt des sels; une halle de déchargement pour la visite des marchandises sujettes au payement des octrois; les marchés Saint-Martin, Saint-Germain, des Blancs-Manteaux, des Carmes, ont été terminés; 5 millions ont été dépensés pour subvenir aux frais des hôpitaux, des hospices; de nouveaux bâtiments ont augmenté les colléges de Henri IV et de Saint-Louis; on acquit le collége Sainte-Barbe; les anciennes prisons furent améliorées et on en construisit de nouvelles; l'embellissement de la voie publique, son éclairage, sa propreté, son entretien, ont chaque année employé des fonds considérables.

Sous le règne bigot de Charles X, la sollicitude de l'administration s'est portée spécialement sur les édifices sacrés qu'elle a décorés de tableaux, de statues; la vieille basilique de Saint-Germain des Prés a été préservée par d'immenses travaux d'une ruine imminente; l'église de Saint-Pierre s'est élevée pour le quartier du Gros-Caillou; de nouvelles basiliques ont remplacé les vieux bâtiments des paroisses de Bonne-Nouvelle, du Saint-Sacrement, de Notre-Dame de Lorette; l'église nouvelle de Saint-Vincent de Paule a été commencée. On éleva la statue de Louis XIII sur la place Royale, et celle de Louis XIV sur la place des Victoires, et l'on orna le pont de la Concorde de statues des plus illustres guerriers que l'ancienne France a produits, et de ses ministres les plus habiles. Les ponts d'Arcole, de l'Archevêché et d'Antin, furent construits de 1827 à 1830. — Sur l'espace compris dans les Champs-Élysées, entre le Cours-la-Reine et l'Allée des Veuves, on traça quatre rues aboutissant à une place publique décorée d'une fontaine, et on éleva quelques maisons à la réunion desquelles on imposa le nom de Ville ou de Quartier de François Ier : une maison qui porte son nom y fut transportée; les noms des artistes les plus fameux de son règne furent donnés à ses rues. — Sur l'emplacement de l'ancien jardin de Beaujon, à droite de l'avenue de Neuilly, s'éleva le quartier de la Nouvelle-Athènes, d'où l'on jouit de points de vue magnifiques.

Depuis la révolution de juillet, d'importants travaux d'assainissement ont été entrepris et exécutés; les quais Pelletier, de la Mégisserie et de l'École, naguère trop étroits



Rauch del. Schroeder sc

VUE DE PARIS, PRISE DU PONT DE LA TOURNELLE.

qui se presse incessamment vers la capitale, deviennent les plus ıris; le quai du Port au blé va achevé à son tour. Un nouveau du réunit Bercy à la Gare; un éunit les deux rives de la Seine ort au blé, en s'appuyant sur ıccidentale de l'île Saint-Louis; nouvelle construction est jeté ıt des Arts et le pont Royal. a Madeleine a été terminée à t offerte dans toute sa majesté ın empressée du public. L'hôtel rsay s'est élevé avec une rapiuable. L'arc de triomphe a été ıportants travaux ont été exédin des plantes; la galerie de a été construite en entier; de ·res d'une construction élégante : été achevées et ont reçu les plantes destinées à y être enfermées. Les travaux du palais des Beaux-Arts, poussés avec une activité remarquable, sont sur le point d'être achevés. Le bâtiment de l'établissement des Sourds-Muets a été restauré; de nouveaux amphithéâtres ont été construits au Collége de France, où se continuent encore de grands travaux. D'importantes constructions ont été entreprises pour compléter certaines parties accessoires du Panthéon. Les travaux du monument de Juillet ont été activés, et on a lieu d'espérer qu'il sera achevé pour le huitième anniversaire de cette mémorable révolution. Enfin, les travaux particuliers de construction recommencent comme en 1828; et tout fait espérer que les sciences, les arts, le commerce, alimentés par la confiance générale, refleuriront d'une nouvelle splendeur.

VILLE DE PARIS.

peu près la forme d'un ovale ıd axe va de l'O.-N.-E. à l'E.-lus grande longueur est de s, de l'arc de triomphe de la Neuilly, à l'O.-N.-O., à la barıus, à l'E.-S.-E.; sa plus grande le 6,000 mètres, de la barrière ;, au N.-N.-E., à celle d'Enfer, La méridienne tirée par l'obınne 5,505 mètres de longueur e la clôture méridionale à un clôture septentrionale; la perà cette méridienne, a, de la 'ontarabie à l'E. à celle de Passy étendue de 7,809 mètres. Le ué par un mur élevé en 1787, l'éviter la fraude des douanes, plus de 24,000 mètres (6 l.); ı est de 3,439 hectares 68 4,396,800 mètres carrés, ou ıts 7,7 perches; de cette super-800 hectares appartiennent aux places, boulevards, rivières, 'enues, et 700 hectares aux ·rées aux labours, à la vigne, , aux pépinières et aux jardins

de la vallée de la Seine où se capitale est circonscrite par des ou moins élevées, et constiıhaînes. Celle qui est au nord ésente une forme demi-circumence à l'est avec la colline de Bercy près de la droite de la Seine, continue par les hauteurs de Charonne, de Ménilmontant, de Belleville (dont la partie la plus occidentale se nomme Butte Chaumont), de la Villette et de Montmartre; s'abaisse de là jusqu'au plateau de Monceaux, puis se relève jusqu'à la colline de Chaillot, située près du fleuve; les buttes de Montmartre, de Ménilmontant et de Chaumont, parties les plus élevées de cette rangée, ont de 80 à 90 mètres au-dessus du fond de la vallée. La chaîne du sud est moins haute que l'autre : en partant de la rive gauche de la Seine au sud-est, le sol s'exhausse jusqu'à la barrière d'Italie, près de laquelle sont le plateau d'Ivry et la butte des Cailles; un peu plus loin il est profondément sillonné par la petite rivière de Bièvre, qui afflue à la Seine, dans le sud-est de Paris; le terrain s'élève ensuite sensiblement, et forme la montagne Sainte-Geneviève, qui est couverte de maisons : cette hauteur se joint vers le S.-S.-O. au plateau de Mont-Souris, à l'ouest duquel le sol s'abaisse doucement jusqu'au Petit-Montrouge, pour s'exhausser ensuite près des barrières du Mont-Parnasse et du Maine; de là, il éprouve une déclivité peu sensible jusqu'à Vaugirard, où il s'unit à la vaste plaine de Grenelle, qui sépare cette ville de la Seine. Au delà et à 1 lieue et 2 l. de cette chaîne, il en est une autre plus élevée qui se compose principalement des hauteurs de Villejuif, de Rungis, de l'Hay,

6.

de Bagneux, de Meudon, de Saint-Cloud et du mont Valérien ou montagne du Calvaire, la plus haute des éminences qui environnent Paris. Quelques-unes de ces élévations permettent d'embrasser d'un coup d'œil le magnifique ensemble de la capitale : c'est principalement de la butte Montmartre, de celles de Chaumont et de Ménilmontant que le tableau de cette immense cité se déploie facilement devant l'observateur. Le terrain que couvre la ville a été longtemps plus inégal qu'aujourd'hui, à cause des amas d'immondices et de gravois formés sur différents points, sous les noms de buttes, voiries, monceaux et mottes, et qui la plupart offrent l'image de petites montagnes : dans la partie septentrionale on signalait le monceau Saint-Gervais, la butte de Bonne-Nouvelle ou de Villeneuve de Gravois, la butte Saint-Roch, etc. ; on les a successivement aplanis. Une vaste superficie de la ville vers le sud, repose sur le vide d'immenses carrières, dont une grande partie, nommée catacombes, renferme des ossuaires composés des ossements de plusieurs cimetières.

La Seine divise Paris en deux parties : l'une, septentrionale, la plus considérable, et l'autre, méridionale ; elle entre dans la ville par l'E.-S.-E., décrit dans son sein une légère courbe, dont la convexité est tournée au nord, et en sort à l'ouest, après avoir parcouru depuis la barrière de la Rapée jusqu'à celle de Passy, une longueur de 8,000 mètres ; elle forme dans cet espace trois îles : la première en descendant et la moins considérable est l'île Louviers, qui sert de chantier de bois à brûler ; l'île Saint-Louis, formée de la réunion de deux petites îles, celle de Notre-Dame, à l'ouest, et celle aux Vaches, à l'est, et l'île du Palais ou de la Cité, la plus grande des trois.

MONUMENTS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

PALAIS.

PALAIS DES TUILERIES.

(Place du Carrousel.)

Ce palais a pris son nom d'un endroit où se voyaient plusieurs tuileries, qui, pendant trois ou quatre cents ans, ont fourni la plus grande partie des tuiles qu'on employait à Paris. En 1344, il y avait en cet endroit une maison appelée Hôtel des Tuileries, que François Ier acheta pour en gratifier sa mère, qui trouvait le séjour de l'hôtel des Tournelles malsain. En 1564, Charles IX, ayant ordonné la démolition du palais des Tournelles, et Catherine de Médicis ne voulant point rester au Louvre, habité par le roi son fils, choisit la maison des Tuileries, acheta plusieurs bâtiments et terres qui l'avoisinaient, et fit jeter les fondements du palais qui existe aujourd'hui, par les deux plus célèbres architectes de son temps, Philibert Delorme et J. Bullant. Mais cette reine, infatuée de l'astrologie judiciaire, s'étant laissé persuader que tout ce qui portait le nom de Germain devait lui être funeste, fit discontinuer les travaux du château, situé sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et fit bâtir l'hôtel de la Reine, qu'on nomma depuis l'hôtel de Soissons.

Le château des Tuileries, dans l'état où le laissa Catherine de Médicis, n'était composé que du gros pavillon du milieu, des deux corps de logis avec terrasses du côté du jardin, et des pavillons qui les terminent ; mais ces cinq corps de bâtiments n'avaient pas l'élévation qu'ils ont eue depuis. Les constructions commencées et abandonnées par Catherine de Médicis furent reprises et continuées sous Henri IV, par les architectes Ducerceau et Dupérac, auxquels il fut difficile de mettre de l'unité dans l'extérieur de cet édifice, composé de corps de bâtiments à la vérité symétriques, mais de forme et de style si différents, qu'étrangers les uns aux autres, ils semblent avoir été réunis par le hasard ou le caprice. Louis XIV voulant mettre de l'ensemble dans les différentes parties du palais des Tuileries, chargea le Veau et Dorbay de ce raccordement. Dans son état actuel, la décoration extérieure de ce palais présente au moins deux styles d'architecture bien distincts : celui du palais primitif ou de Médicis, et celui des deux corps de bâtiments et des pavillons ajoutés à chaque côté. La façade consiste en cinq pavillons et quatre corps de logis sur une même ligne, dans une longueur de 168 toises. Le pavillon de l'Horloge n'avait été décoré jusqu'au règne de Louis XIV, que de l'ordre ionique et corinthien ; on y ajouta le composite et attique. Le vestibule, percé de cinq ouv

égagé, que la vue qui s'échappe
les, se porte tout le long du
au haut des Champs-Élysées,
ne magnifique perspective. La
t les ornements intérieurs de
en font la plus riche demeure
ucun souverain de l'Europe.
ents sont décorés de superbes
peinture et de sculpture, exé-
plus célèbres artistes français
Devant la façade du Carrousel
pacieuse, séparée d'une place
une grille élégante à hauteur
porte centrale est un arc de
lequel étaient placés naguère
ıx de bronze qui pendant
né la place Saint-Marc à Ve-
ıux ont été remplaces en 1828
ı quatre chevaux de bronze,
I. Bosio.
du palais des Tuileries et de
te continuité de promenades
s Champs-Élysées, la grande
sépare des Tuileries sans les
ue qui forme une des plus
ıtrées de ville que l'on con-
énéralement considérées com-
agnements de ce palais. — De
l'Étoile, qui forme le point
le la colline où elles sont pla-
vre le jardin et le palais des
si que la belle partie de la
ıvironne. Sur la hauteur de
ı milieu de la place formée
e de la route et du boulevard
aris, s'élève un arc de triom-
d'où part une vaste avenue
milieu du jardin des Tuile-
ilieu de cette avenue, com-
ıse plantation régulière dite
lysées, séparée du jardin des
ıne place où s'élevait, avant
a statue équestre de Louis XV,
t aujourd'hui l'obélisque de
place, environnée dans tous
objets agréables et variés, a
le manière, non-seulement à
d'interruption entre le jardin
t les Champs-Élysées, mais à
contraire, pour le spectateur,
s du palais. Fermée au levant
par de belles masses de ver-
ient les deux promenades pu-
elles elle sert de communica-
au midi le pont de la Révolu-
s de la Chambre des députés;
iitecture riche et pittoresque
du Garde-Meuble, et le percé
de la belle rue qui conduit au magnifique monument de la Madeleine. Cette décoration théâtrale sera bientôt complétée par de nouveaux embellissements, qui feront de la place de la Concorde une des plus belles places de l'Europe.

Le jardin des Tuileries était séparé du palais, sous le règne de Louis XIII, par une rue dite rue des Tuileries: il renfermait une vaste volière, un étang, une ménagerie, une orangerie, une garenne, l'hôtel de Mlle de Guise, et un jardin public où les grands seigneurs du temps allaient en parties fines. Une forte muraille, un fossé et un bastion qui embrassait toute la largeur de ce jardin, lui servaient de limites. Vers 1665, Louis XIV chargea le Nôtre de le dessiner sur un nouveau plan, et cet habile artiste en fit un chef-d'œuvre auquel, jusqu'à présent, on n'a pu opposer aucun jardin public. Le Nôtre environna le jardin de deux terrasses plantées d'arbres, celle du bord de l'eau et celle des Feuillants, qui encadrent le jardin des deux côtés de sa longueur, et qui, après un retour, s'inclinent en se rapprochant à l'extrémité occidentale, où chacune décrivant une courbe, s'abaisse par une rampe en pente douce jusqu'au niveau du sol: ces deux terrasses laissent entre elles une vaste ouverture, fermée d'une grille par laquelle la vue pénètre dans les Champs-Élysées, et en découvre la longue et magnifique avenue. Devant le château s'étend un vaste parterre, borné par un bouquet de marronniers qui occupe la plus grande partie du jardin. Le parterre se développe sur une longueur de 120 toises; du pavillon du milieu part la grande allée, qui se prolonge d'une extrémité à l'autre du jardin; aux deux tiers du parterre, cette allée se trouve coupée par un vaste bassin où jaillissent les eaux de la Seine. Son contour est orné de statues colossales, aux pieds desquelles sont encore des orangers. Devant chacune des ailes du palais l'on voit quatre pièces de gazon triangulaires, séparées par des allées; leurs angles supérieurs, coupés, forment des plans circulaires où sont placés de petits bassins. Autour des gazons croissent, sur de légers ados, des arbustes et des fleurs, que des grilles en fer défendent de la main des indiscrets. L'ordonnance du parterre change au delà d'une allée transversale, parallèle au château: on y voit seulement, de chaque côté, deux pièces carrées de gazon, environnées de fleurs. Sur le devant du bosquet s'élèvent des statues et des vases.

La terrasse qui régnait devant la façade du château vient d'être reportée en avant, et l'espace occupé par l'ancienne terrasse a été transformé en un jardin particulier pour la famille royale, séparé de la promenade publique par un fossé gazonné ou saut de loup, de six pieds de profondeur, et par un grillage à hauteur d'appui; il est divisé en deux parties par une large allée conduisant à la principale porte du château. Ce jardin est orné de vases et de statues: on y remarque de belles copies en bronze de Laocoon, de Diane chasseresse, de l'Apollon pythien, d'Antinoüs, de la Vénus sortant du bain, et d'Hercule. Vis-à-vis le château on a placé récemment les statues de Périclès, de Spartacus, de Phidias, etc.

L'extrémité du jardin, voisine de la place Louis XV, n'est pas moins heureusement embellie. Deux espaces angulaires, laissés autrefois par le Nôtre en dehors du jardin, y ont été réunis il y a quinze ans. Leur sol, exhaussé, a été couvert de plantations régulières donnant un but agréable à la promenade des terrasses, d'où de nombreux spectateurs peuvent voir commodément les fêtes données dans les Champs-Élysées. Si, descendant des terrasses, on parvient dans l'espace de niveau avec le bosquet, on voit, sur sa façade, des Termes. Au milieu est un vaste bassin octogone d'où s'élance un jet d'eau qui atteint une grande hauteur. Au bas de chaque côté des deux rampes en fer à cheval que forment les terrasses à leur extrémité, on voit sur de longs piédestaux quatre groupes représentant des Fleuves.

La longueur du jardin des Tuileries, depuis la façade du palais jusqu'à son extrémité opposée, est de 376 toises; et sa largeur, y compris les deux terrasses, est de 168 toises. Après l'allée du centre, dite la grande allée, on distingue l'allée des Orangers, qui occupe l'espace compris entre le bosquet et la terrasse des Feuillants. Cette allée, garnie dans la belle saison d'un grand nombre de magnifiques orangers, est en été le lieu le plus fréquenté du jardin.

PALAIS DU LOUVRE.

(Place du Louvre.)

L'époque de la première construction du palais du Louvre est incertaine : quelques auteurs en font remonter l'origine au VIIe siècle; mais cette conjecture ne s'appuie sur aucun document authentique. Ce qu'il y a de certain, c'est que sous le règne de Philippe-Auguste, le Louvre était un château que ce prince dégagea de diverses redevances qu'il payait annuellement aux religieux de Saint-Denis, à l'évêque et au chapitre de Paris. Selon Piganiol, la situation isolée du Louvre, dans une grande plaine et sur les bords de la Seine, fait connaître que ce château avait été bâti dans la double intention de servir de maison de plaisance aux souverains, et de former une forteresse qui défendît la rivière et tînt les Parisiens en respect. Paris ayant continué à s'accroître, le Louvre se trouva environné de maisons et de rues; cependant lorsque Philippe-Auguste fit tracer l'enceinte de Paris qui date de son règne, on évita d'y enclaver le château royal.

L'ensemble des bâtiments du Louvre offrait dans son plan un parallélogramme, qui avait dans sa plus grande dimension soixante et une toises sur cinquante-huit toises trois pieds. Ce parallélogramme, entouré de fossés alimentés par les eaux de la Seine, s'étendait depuis la rivière jusqu'à la rue de Beauvais (détruite depuis les projets de jonction du Louvre et des Tuileries), et depuis la rue Froidmanteau jusqu'à la rue d'Autriche, nommée aujourd'hui rue du Coq. Des bâtiments, des basses-cours, quelques jardins et la cour principale du Louvre en remplissaient la superficie. Les bâtiments étaient d'un extérieur si simple, que les façades ressemblaient à quatre pans de murailles, percées irrégulièrement de petites croisées les unes au-dessus des autres. Au milieu de la grande cour, qui avait en longueur trente-quatre toises trois pieds, sur trente-deux toises cinq pieds de large, s'élevait la tour du Louvre, fameuse dans l'histoire féodale, l'effroi des vassaux indociles. Construite en 1204, par Philippe-Auguste, cette tour, centre de l'autorité royale, et d'où relevaient autrefois les grands fiefs et les grandes seigneuries du royaume, était de forme ronde, entourée par un large et profond fossé, et désignée sous le nom de tour Neuve, Philippine, forteresse du Louvre, tour Ferraud, etc. Ses murs avaient treize pieds d'épaisseur près du sol, et douze pieds dans les étages supérieurs. Sa circonférence était de cent quarante-quatre pieds, et sa hauteur, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la toiture, était de quatre-vingt-seize pieds. Elle communiquait à la cour par un pont, dont une partie, bâti en pierre, était soutenue par une arche

se composait d'un pont-levis,
n était surmonté par une sta-
les V, tenant en main son
tour du Louvre surpassait en
les autres bâtiments, avec
communiquait par un pont sur
ar une galerie en pierre. On
mbre de ses étages ; mais on
un était éclairé par huit croi-
le quatre pieds sur trois de
nies d'épais barreaux de fer.
ntenait une chapelle, un re-
urs chambres. On y montait
er à vis : une porte en fer,
ures et de verrous, en fermait
tour du Louvre a servi pen-
s de prison d'État. Philippe-
nferma Ferdinand, comte de
l avait fait prisonnier à la ba-
ines en 1214, et qu'il retint
u'à ce qu'il eût consenti à lui
États. Plusieurs princes eu-
suite un sort pareil : entre
tes Guy et Louis de Flandre,
Bretagne, les comtes de Ri-
Montfort, Enguerrand de Cou-
d Marigny, Charles le Mau-
ux captal de Buch, Jean de
y mourut de chagrin. Sous
les révoltés de Paris y enfer-
s des Essarts, le duc de Bar,
e Dammartin. Le dernier pri-
rque qui y ait été renfermé
duc d'Alençon. La tour du
ssi destinée à contenir les tré-

nts qui entouraient la cour
fortifiaient la grosse tour,
que les clôtures des basses-
ns, surmontés d'une infinité
e tourelles, de diverses hau-
nsions; les unes rondes, les
gulaires, dont la toiture en
rme conique ou pyramidale,
ar des girouettes ou des fleu-
de ces tours avait un nom,
ination particulière; les prin-
celles du Fer à cheval, des
Windal, situées sur le bord
les tours de l'Étang, de l'Hor-
nurerie, de la Fauconnerie,
et de la petite Chapelle, la
t le roi quand on joute, la
rnelle ou de la Grand'cham-
, la tour de l'Écluse, la tour
la tour de la Librairie, où
it réuni sa bibliothèque, etc.
s ces tours avaient leur capi-

taine ou concierge, emploi exercé par de très-puissants seigneurs du temps ; plusieurs d'entre elles étaient munies de chapelles et de chapelains. On pénétrait dans le Louvre par quatre portes fortifiées. La principale entrée se trouvait à l'aspect du midi et sur le bord de la Seine. Entre les bâtiments du Louvre et cette rivière était une porte flanquée de tours et de tourelles, qui s'ouvrait sur une avant-cour assez vaste. Une autre entrée se voyait en face de l'église Saint-Germain l'Auxerrois ; elle était fort étroite, flanquée de deux tours rondes, et ornée des figures de Charles V et de son épouse. Les deux autres portes, moins considérables, se trouvaient aux autres faces de l'édifice. Les pièces principales des bâtiments qui environnaient la cour intérieure consistaient en une grande salle, ou salle Saint-Louis ; on y trouvait la salle neuve du roi, la salle neuve de la reine, la chambre du conseil, etc. Il existait dans l'enceinte un arsenal, un grand nombre de cours et basses-cours entourées des bâtiments dits de la Maison du Four, de la Paneterie, de la Saucerie, de l'Épicerie, etc. Il y avait aussi quelques jardins, dont le plus grand était carré et n'avait que six toises de longueur. La chapelle basse, dédiée à la Vierge, était la plus considérable de toutes celles que contenait le Louvre.

Les rois de France ne logèrent que rarement au Louvre jusqu'à François Ier ; l'hôtel Saint-Paul ou le château des Tournelles étaient leur demeure ordinaire. Il parait que les bâtiments de ce château étaient en très-mauvais état en 1539, époque où l'on fut obligé d'y faire faire de grandes réparations pour y loger Charles-Quint. Dès 1528, François Ier s'était occupé d'élever sur son emplacement un nouvel édifice, sur les dessins de Pierre Lescot, qui commença le nouveau palais qu'on a depuis appelé le vieux Louvre, pour le distinguer des constructions nouvelles.

Le Louvre, tel que nous le voyons aujourd'hui, fut continué sous Charles IX, Henri III et Henri IV ; le gros pavillon fut bâti sous Louis XIII. Une grande partie des bâtiments de la cour, et la façade principale connue sous le nom de colonnade du Louvre, furent élevés sous le règne de Louis XIV. Les travaux, continués pendant quelque temps sous Louis XV, furent abandonnés jusqu'en 1804, époque à laquelle ils furent repris par ordre de Napoléon avec une grande activité.

La façade occidentale du corps de bâti-

Galerie du Louvre. Cette galerie, qui, depuis l'aile du Louvre qui s'avance jusqu'au bord de la Seine, se continue le long du bord de cette rivière jusqu'au château des Tuileries, fut commencée par le conseil de la reine Catherine de Médicis, sous le règne de Charles IX qui en posa la première pierre. Androuet du Cerceau en fut l'architecte. Henri III la fit continuer, mais les travaux furent bientôt interrompus. Henri IV, en 1600, les fit reprendre; ce fut ce roi qui fit aussi construire et peindre en partie la galerie d'Apollon, placée en retour de celle du Louvre. En 1604, ces travaux étaient fort avancés. Henri IV avait le projet de consacrer la partie inférieure de cette galerie à l'établissement de diverses manufactures, et au logement des plus experts artisans de toutes les nations. Les parties de cette galerie construites sous Charles IX et sous Henri III se reconnaissent facilement à la différence de leur dessin, à l'interruption et à la discordance des lignes. Elles se terminent à l'endroit où cette galerie forme un avant-corps, surmonté par un campanile. Depuis ce point jusqu'au pavillon des Tuileries, appelé Pavillon de Flore, la façade de cette galerie présente une ordonnance de pilastres corinthiens, accouplés, cannelés et d'une majestueuse proportion, laquelle est couronnée par des frontons alternativement circulaires et triangulaires. Cette ordonnance n'est pas sans défaut : le bon goût est blessé par ces fenêtres qui s'élèvent jusque dans l'entablement et interrompent la continuité obligée de l'architecture de la frise. Cette violation des règles et les frontons de diverses formes sont les seules imitations qu'Androuet du Cerceau ait faites dans le dessin de l'ancienne partie de cette galerie.

Musée ou Galerie des Antiques au Louvre. Ce musée fut composé, en grande partie, de statues et autres monuments, fruits des conquêtes de l'armée d'Italie en 1797, et recueillis conformément au traité de *Tolentino*, par les sieurs Berthollet, Moitte, Monge, Thouin et Tinet, commissaires nommés par le gouvernement pour la recherche des objets de sciences et d'arts. C'est aux soins scrupuleux que ces artistes et savants ont apportés dans l'encaissement et le transport de ces objets précieux, que l'on doit leur heureuse conservation. Le sieur Raymond, membre de l'Institut, et architecte du palais du Louvre, fut chargé de disposer et d'embellir les salles du Vieux-Louvre, destinées à dignement ces chefs-d'œuvre de l'a Ce musée fut, pour la première fois au public le 18 brumaire an IX vembre 1800). Deux jours avant, célébré l'inauguration de l'Apollon et consacré, par une inscription, ment de cette précieuse statue. Les p les colonnes et autres ornements acc de ce musée étaient décorés comm sont aujourd'hui. (*Voyez* Musées).

PALAIS DU LUXEMBOURG ou de la Cl DES PAIRS.

(Rue de Vaugirard, vis-à-vis la rue de Tou

Ce palais était dans l'origine une maison que Robert de Harlay de Sanc fait bâtir, vers l'an 1540. Le duc de Luxembourg l'acheta et en fit agrai jardins en 1583. La reine Marie de cis en fit l'acquisition en 1612, ain de trente-deux arpents et demi de environnant, et sur les ruines de l'h Luxembourg fit bâtir en 1615, sur les de Jacques Desbrosses et sur le mod palais Pitti à Florence, le vaste et b fice qui existe aujourd'hui. Il fut ach 1620, et légué par Marie de Médicis second fils, Gaston de France, qui lui donner le nom de palais d'Orléan 1672, ce palais passa à la duchesse d gon, qui en fit don au roi en 1694. la mort de Louis XIV il devint le t des galanteries de la duchesse de Ber fut ensuite occupé successivement p duchesse de Brunswick et par la douairière d'Espagne, après la mort quelle il rentra au domaine de la cour Louis XVI le donna à son frère, le de Provence (depuis Louis XVIII) l'habita jusqu'à l'époque de son évasi Paris. En 1793 il fut converti en p Le Directoire y fut installé en 1795. le 18 brumaire, le Luxembourg devin cessivement palais du Consulat, et pal Sénat conservateur : enfin, depuis la tauration, il a pris le nom de Palais Chambre des Pairs, qu'il conserve moment.

L'architecture de ce palais est d'un sévère. Le plan forme un carré presq fait; il consiste en une très-grand environnée de portiques et flanq quatre pavillons. La façade principa sente une terrasse au milieu de laqu lève un corps de bâtiment d'ordre ou dorique, surmonté d'un ordre com



Rauch del. Byam J^r sc.

PARIS. VUE DU PONT LOUIS PHILIPPE.

Seine.



Rauch del. Schroeder sc.

PALAIS DU LUXEMBOURG.

Seine, Paris.

au-dessus s'élève un dôme; aux deux extrémités de la terrasse sont deux pavillons carrés liés par deux ailes au principal corps placé entre cour et jardin. Avant les mutilations qu'on lui a fait subir récemment, la façade donnant sur le jardin offrait à ses extrémités deux pavillons, et au milieu, au-dessus de la porte, s'élevait sur un corps avancé de forme quadrangulaire, un dôme circulaire orné de statues dans les entre-colonnements : on s'occupe en ce moment de l'agrandissement et de la reconstruction de toute cette partie de l'édifice. La façade du côté de la cour diffère peu de celle du jardin : aux deux portes latérales, on voit dans les impostes les bustes de Marie de Médicis et de Henri IV; au-dessus, l'avant corps est décoré de quatre statues colossales. Le bas-relief du fronton circulaire représente la Victoire couronnant le buste d'un héros. — Dans l'aile qui occupe le côté oriental de la cour, est la galerie des tableaux : l'aile opposée contient aussi une galerie de tableaux, et de plus, le magnifique escalier par lequel on monte à la salle de la Chambre des Pairs. Cet escalier, majestueux par son étendue, riche par sa décoration, présente plusieurs statues d'hommes illustrés par les services qu'ils ont rendus à leur patrie. Des deux côtés des marches règne un stylobate surmonté de vingt-deux colonnes ioniques qui supportent la voûte décorée de caissons, au milieu desquels sont des bas-reliefs de Duret, représentant Minerve et deux Génies offrant des couronnes. Les entablements, non occupés par des croisées, sont alternativement ornés par des trophées militaires sculptés par Hersent; et par des statues représentant Caffarelli, par Corbet; Desaix, par Gois jeune; Marceau, par Dumont; Joubert, par Stouff; Kléber et Dugommier, par Rameau. La beauté de cet escalier, au bas duquel est le groupe charmant de Psyché et de l'Amour, par Delaistre, est singulièrement augmentée par huit figures de lions couchés. — Après avoir traversé la salle des gardes, on est introduit dans la salle d'Hercule, ou des Garçons de salle; on y voit une statue d'Hercule par Pujet; une d'Épaminondas, par Duret; une de Miltiade, par Boizot. Dans la salle des Messagers d'État, sont deux statues en marbre, du Silence, par Mouchi; de la Prudence, par Deseine. La salle de la Réunion est ornée d'une grisaille représentant saint Louis combattant les infidèles, par Callet. La salle des Séances, placée au premier étage dans l'avant-corps du milieu, est semi-circulaire; son diamètre est de 77 pieds; ses murs sont recouverts de stuc blanc veiné. Des colonnes corinthiennes de pareil stuc soutiennent la voûte sur laquelle M. Lesueur a peint en grisaille des Vertus civiles et militaires. Dans les entre-colonnements sont placées les statues de Solon, par Rolland; d'Aristide, par Cartellier; de Scipion l'Africain, par Ramey; de Démosthène, par Pajou; de Cicéron, par Houdon; de Camille, par Bridan; de Cincinnatus, par Chaudet; de Caton d'Utique, par Clodion; de Phocion, par Delaistre; de Léonidas, par Lemot. Les pairs de France sont placés sur des fauteuils s'élevant en amphithéâtre dans l'hémicycle. Au milieu, du côté de la salle opposée à l'hémicycle, le fauteuil du président et le bureau des secrétaires sont placés dans un léger enfoncement semi-circulaire. Devant eux est la tribune des orateurs. La tenture de la salle est en velours bleu. Elle est éclairée pendant la nuit par un lustre magnifique descendant tout allumé et répandant une clarté égale à la lumière produite par cinq cents bougies. Rien de plus riche que la salle du Trône, dont M. Berthélemy a décoré le plafond d'un tableau représentant Henri IV sur son cheval, guidé par la Victoire. M. Callet a peint sur ses murs la Paix et la Guerre. M. Lesueur a achevé la décoration de cette salle. Quatre salles servent encore aux réunions des bureaux de la chambre. La bibliothèque se trouve dans une d'elles. Une des salles du pavillon à gauche, donnant sur le jardin, est ornée d'une tenture et d'un ameublement en velours peint par M. Vauchelet, représentant des Vues de Rome; au rez-de-chaussée est la chapelle, auprès d'elle une salle magnifique peinte par Rubens, appelée la chambre à coucher de Marie de Médicis. La salle du Livre d'or, où sont conservés les titres des pairs et le timbre de leurs armoiries, est ornée d'arabesques et de divers morceaux de peinture réunis avec tant d'art, qu'ils semblent avoir été destinés originairement pour la place qu'ils occupent. Des bustes en marbre de plusieurs sénateurs morts sont placés dans les salles.

Le palais est ouvert au public tous les dimanches; les étrangers peuvent y entrer tous les jours, excepté le lundi, de 10 heures à 4 heures du soir, en présentant leur passe-port.

A côté du palais s'élève le Petit-Luxembourg, résidence du chancelier, président de la Chambre des Pairs.

Le jardin du Luxembourg, planté par Marie de Médicis, a éprouvé plusieurs changements : sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, était de 440 toises, et s'étendait jusqu'à l'extrémité orientale du cul-de-sac de Notre-Dame des Champs; extrémité que l'on a ouverte, et qui a converti ce cul-de-sac en une rue nommée de Fleurus. A la fin de l'an IV (1795), la Convention nationale commença l'exécution du projet de la belle avenue qui se dirige depuis le palais jusqu'à l'Observatoire. En 1801, on renouvela tous les arbres de la partie orientale du jardin; on donna au terrain une pente régulière; on planta pareillement la partie méridionale qui avoisine la grande pépinière. Le parterre fut entièrement changé en 1801; des talus en gazon succédèrent au double mur de terrasse qui le bordait; il fut élargi considérablement par deux espaces demi-circulaires, établis sur les côtés. Au milieu, on plaça une pièce d'eau plus étendue que l'ancienne, qui présentait un parallélogramme. Le parterre se terminait, du côté méridional, par un vaste escalier, composé de dix marches et orné de statues. Tous ces ouvrages furent exécutés sur les dessins de Chalgrin. Dans les années 1810 et 1811, ce parterre éprouva encore de notables et heureux changements. La route de la grande avenue qui se dirige vers l'Observatoire, à force de dépôts successifs de gravois et de terre, accumulés pendant plus de dix ans, s'était enfin élevée à la hauteur nécessaire. Déjà cette avenue était plantée de quatre rangs d'arbres, et fermée, au midi, par une grille de fer, lorsqu'un nouvel architecte, M. Baraguei, proposa et fit adopter et exécuter le projet de donner au terrain de l'avenue et du parterre, depuis le bâtiment de l'Observatoire jusqu'à la façade du palais du Luxembonrg, une seule et même ligne de pente. — Les balustrades qui, à l'extrémité méridionale du parterre, en ouvrent l'entrée à ceux qui descendent par l'avenue, se raccordent avec les talus de gazon, semé de rosiers, qui bordent les parties latérales de ce parterre; lequel est composé de quatre pièces de gazon, bordées de plates-bandes fleuries, entre lesquelles est le bassin octogone, dont la surface est animée par des cygnes.

L'ancien jardin avait été dessiné par Jacques Desbrosses, architecte du palais; il construisit aussi, à l'extrémité orientale de l'allée contiguë à la façade du palais, une fontaine remarquable par ses bossages et ses congélations multipliées. On arrive dans ce jardin par huit entrées principales, toutes ornées de grilles en fer. La ligne méridienne de l'Observatoire traverse le jardin du Luxembourg, et se dirige sur l'angle ouest du pavillon qui forme l'extrémité de la façade du palais, du côté du jardin; de sorte que l'axe de la grande avenue incline un peu à l'est, et forme, au point d'intersection avec la ligne méridienne, un angle très-obtus.

Les statues qui décorent les jardins sont antiques pour la plupart, mais très-mutilées. Sur la gauche, en entrant par le palais, est Vénus de Médicis, copie; Diane, copie; Bacchus adolescent; Cérès. Sur le côté opposé, Vénus Callipige; Vénus entre deux dauphins; Vénus de petite proportion dans l'attitude de celle de Médicis, par M. Chardin; Flore, copie. Sur la balustrade qui termine le parterre, sont quatre groupes d'enfants, placés autrefois dans le bassin, dus au ciseau de Sarrasin ou de Flamand; puis deux groupes de lutteurs. Sur la terrasse, à gauche du palais, du côté de la rue d'Enfer, sont : Flore; Ajax; un des Horaces vaincu; Bacchus; Cérès : après l'allée qui conduit à la rue d'enfer, Bacchus dans sa vieillesse; Mercure; Apollon; Bacchus nu; Vénus au dauphin; Méléagre; Diane chasseresse, copie; Gladiateur; Cérès; Vénus de Médicis, copie; guerrier grec nu; Annibal; le long du mur, Bacchus; près de la grille, l'Hiver par Caffieri; sur la pente douce, une belle figure de femme, représentant la Peur. Sur la terrasse à droite du palais, Vulcain, par Bridan père; Bacchus; Hébé, par Deseine; Silène; près de la grande allée, et toujours sur la terrasse, Bacchus; Méléagre; près de la Pépinière, Cérès.

PALAIS DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Rue de l'Université, n° 116.)

Ce palais est une dépendance du palais Bourbon, commencé en 1722 sur les dessins de Girardini, pour la duchesse de Bourbon, et continué successivement sur ceux de Lassurance, de Gabriel père, et d'autres architectes. Sa position sur les bords de la Seine, en face des Tuileries et des Champs-Élysées, en faisait une maison de plaisance autant qu'un palais. Lors de la révolution de 1789, le palais Bourbon resta sans destination jusqu'à l'époque où l'on y établit le conseil des Cinq Cents, auquel succéda le Corps législatif. Le péristyle en face du pont a été construit de 1804 à 1807,



Rauch del. Ransonnette sc.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.


Rauch del. Devilliers j.^e sc.

PALAIS ROYAL,
vu du côté de la rue St Honoré.

64

ns de M. Poyet; il se compose
ionnes corinthiennes d'une belle
et est précédé d'un vaste perron
·on cent pieds, et de dix-huit
ition. La sculpture du fronton
:agonard; elle représente la Loi
les deux tables de la Charte, et
la Force et la Justice : à droite
ondance suivie des Sciences et
gauche la Paix ramenant le com-
deux extrémités sont des figures
Les deux figures debout sur le
grand ordre, sont Minerve, par
, et Thémis, par M. Houdon :
gures assises sur les piédestaux
ite représentent Sully, par
let; l'Hôpital, par M. Deseine,
, par M. Foucon, et Colbert,
nont. — L'entrée du palais sur
iagnifique; elle consiste en une
e accompagnée de chaque côté
nade d'ordre corinthien. — La
inces est de niveau avec la plate-
éristyle. Sa forme est semi-cir-
reçoit le jour d'en haut, et est
dant la nuit par un lustre ma-
s membres de la Chambre des
siégent sur des bancs s'élevant
dans l'intérieur de l'hémicycle.
s'élève la tribune des orateurs,
uelle est placé le bureau du pré-
x rangs de tribunes destinées
its membres du gouvernement
c, règnent dans la partie circu-
élève au-dessus du dernier banc
. La salle des conférences, la
rdes, la bibliothèque et les salles
ssent les bureaux, sont remar-
leur élégance.
lent de la Chambre des députés
cien palais Bourbon, construit
ce de Condé sur l'emplacement
hôtel Lassay, dont les jardins
sur le bord de la Seine jusque
levard des Invalides.

PALAIS DE L'ÉLYSÉE.

ibourg Saint-Honoré, n° 59.)

l fut construit en 1718, pour le
vreux, par l'architecte Mollet.
mpadour en fit depuis l'acquisi-
abita jusqu'à sa mort. Louis XV
té à cette époque, le destina aux
rs extraordinaires. En 1773 il
opriété de M. de Beaujon, qui y
llissements considérables. La du-
ourbon le posséda ensuite et lui donna le nom d'Élysée-Bourbon, qu'il portait en 1792 lorsqu'il devint propriété nationale. Il fut vendu vers 1800 à des entrepreneurs de fêtes publiques qui l'occupèrent quelque temps, et le revendirent ensuite au général Murat qui le céda au gouvernement. Napoléon l'habita plusieurs fois avant sa première abdication, et y séjourna pendant la mémorable époque des cent jours. En 1816 Louis XVIII donna ce palais au duc de Berri; ce prince y avait rassemblé une riche collection de tableaux de l'école hollandaise et flamande, qui a été vendue à l'encan, et dispersée en avril 1837.

Le palais de l'Élysée jouit, avec raison, d'une sorte de réputation parmi les édifices construits, à Paris, pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Le plan en est singulièrement heureux. Les distributions intérieures sont faites avec beaucoup d'intelligence, et elles ajoutent encore à l'agrément d'une habitation qui doit déjà à sa situation tant d'avantages précieux. Le style de l'architecture y est généralement d'un bon goût; la décoration du principal corps de logis, tant sur la cour que sur le jardin, est d'une belle proportion et d'une exécution soignée. Ce palais a eu une destinée assez remarquable; c'est qu'ayant appartenu à un grand nombre de personnes différentes, tous les travaux qui y ont été faits successivement, loin de le déformer, n'ont servi au contraire qu'à l'embellir. Le jardin, dont on aperçoit la vaste étendue des Champs-Élysées, est réellement magnifique.

PALAIS-ROYAL.

(Rue Saint-Honoré.)

Ce palais fut construit en 1628, par le cardinal de Richelieu, sur les dessins de l'architecte le Mercier. Il fut achevé en 1636, et prit le nom de Palais-Cardinal. Après avoir décoré l'intérieur de tout ce que les arts offraient alors de plus magnifique, le cardinal en fit don à Louis XIII, en 1639, avec tous les meubles et les effets précieux qu'il contenait, ne s'en réservant que la jouissance viagère, sous la condition *que cette propriété passerait aux rois de France, successeurs de Sa Majesté, sans pouvoir être aliénée de la couronne pour quelque cause et occasion que ce soit.* Richelieu mourut en 1643, et Louis XIII ne tarda pas à le suivre au tombeau. En 1643, la régente et le roi son fils vinrent s'établir dans ce palais, qui prit alors le nom de Palais-Royal

e de sa majorité, Louis XIV
-Royal à son frère unique,
a vie durant. Enfin, en 1692,
donation entière à Philippe
neveu, depuis le Régent, à
son mariage avec Mlle de
3, ce palais prit le nom de
, et ensuite celui de Palais du

oyal a toujours été, et doit
e des mouvements politiques
e café de Foy est célèbre par
è Camille Desmoulins; celui
ar les luttes violentes des deux
et blanche, et ensuite des
et des Girondins; le café
ar les réunions patriotiques
s et par les vengeances du
id; le café Lamblin par l'af-
nte, sous la restauration, de
iérale et des militaires pros-
Valois, comme le sanctuaire
lrées de l'ancien régime. C'est
e qui existait au milieu du
fameuse société des Amis de
n, plus connue depuis sous
acobins, tint ses premières
de là que partirent les pre-
les de la révolution de 1830.
ée des Bourbons, la famille
it le palais qui était son apa-
Bonaparte s'y installa durant
Enfin, après avoir été sous
mées de *restauration* la de-
branche collatérale des Bour-
pendant dix-huit mois l'hô-
de la royauté citoyenne.
is où l'on se rappelait avoir
rseillaise, mais un trône au
agasins les éclipsait trop; les
rouvaient incommode d'avoir
ir passage : Louis-Philippe l'a
e, et le trône passa du Palais-
is des Tuileries.
de ce palais sur la rue Saint-
itie en 1763 par Moreau. Elle
pavillons ornés de colonnes
iques, couronnés de frontons,
ajou, dans lesquels les armoi-
ison d'Orléans sont accompa-
ii de la gauche, de la *Prudence*
ilité; sur celui de la droite, de
e la *Force*. Ils sont unis par un
terrasse, dans lequel sont per-
rtes d'entrée. Les deux ailes
s de la première cour sont or-
res doriques et ioniques. Son
est décoré de colonnes des

mêmes ordres, supportant un fronton semi-circulaire, dans lequel est un cadran supporté par deux figures. Au-dessus de l'attique sont des trophées d'armes soutenus par deux Génies. La façade du palais tournée vers le jardin est beaucoup plus étendue que celle du côté du château d'eau : deux avant-corps s'y présentent; ils sont ornés chacun de huit colonnes supportant huit statues. A droite et à gauche deux ailes s'avancent en retour d'équerre et joignent la façade à la galerie du fond en formant ainsi une cour carrée. Ces deux ailes présentent en saillie une terrasse supportée par des colonnes doriques de niveau avec le premier étage du château. A l'aplomb des colonnes sont placés des vases de fleurs. Sous la terrasse règne une galerie où le public circule, et dont le fond est occupé par des boutiques : ces ailes se terminent par deux pavillons carrés. La galerie à droite est décorée par des proues de navires, genre d'ornement qui existait sur la façade de l'aile avant la construction de la terrasse, et que l'on n'a pu reproduire dans la galerie de gauche où tout l'espace a été employé en boutiques. Sur l'emplacement des galeries de bois s'élève maintenant la magnifique galerie d'Orléans, de 300 pieds de long, qui réunit ces pavillons et complète l'ordonnance de la seconde cour du palais : son intérieur est un large promenoir couvert d'une toiture vitrée, qui éclaire deux rangs de boutiques placées sur les côtés : l'ordonnance de ces boutiques séparées par des pilastres, leur décoration extérieure, leur grandeur, sont pareilles; chacune d'elles possède une double façade, l'une sur la galerie, l'autre sur la cour ou sur le jardin. Le vestibule qui sépare les deux cours est décoré de colonnes doriques. A gauche est un vaste corps de garde; à droite se trouve le grand escalier, placé dans une espèce de dôme fort élevé et décoré de peintures.

Trois corps de bâtiments élevés de quatre étages, percés de 180 arcades, donnant le jour à une galerie étroite, environnent régulièrement trois côtés du jardin. Des pilastres corinthiens s'élèvent entre chacune de ces arcades. Une balustrade règne sur tout l'édifice; elle est ornée de vases à l'aplomb des pilastres. Des grilles pareilles ferment sur le jardin chacune de ces arcades; entre elles est un banc de pierre. La régularité de cet ordre n'est rompue extérieurement que par une rotonde semi-circulaire, affectée à un café.



Rauch del. Schroeder sc.

PALAIS DE JUSTICE.



Rauch del — Devilliers j.e sc

JARDIN DU PALAIS ROYAL.

n offre un rectangle planté de
milieu desquels sont deux pe-
·ces par un bassin circulaire de
eds de diamètre : au centre de
st un magnifique jet d'eau en
erbe.

ies du Palais-Royal forment le
fique bazar du monde. Elles
de boutiques brillantes où l'on
emblé tout ce que l'on peut in-
lus recherché pour le luxe, la
t les plaisirs. La mode semble y
i son empire : chaque saison,
tin, chaque heure, les objets y
e forme. L'étranger, arrivant à
en quelques heures y trouver
il faut pour monter complète-
ison dans le dernier goût : les
sont remplis des étoffes et des
es plus nouveaux, d'argenterie,
de modes, de chefs-d'œuvre
, de tableaux, de porcelaines,
nombrable multitude d'autres
xe en tout genre; des bureaux
le monnaies facilitent à l'étran-
ens d'escompter le papier-mon-
tes les places de l'Europe; les
les confiseurs y sollicitent les
leurs excellentes pâtisseries et
euses sucreries; chez les mar-
comestibles sont rassemblés les
es de tous les climats; les cafés
contredit les plus brillants, les
nis et les plus fréquentés du
er.

mée du Palais-Royal est univer-
le premier endroit où se rendent
le la province ou l'étranger, à
dans la capitale. Tout ce qui
Paris une existence régulière,
ndre et faire nombre parmi le
ial du Palais-Royal, qui fréquente
ce l'allée dite de la Rotonde :
r y reconnaît pêle-mêle les étran-
s les pays, les voyageurs de tous
nents, les célibataires, les étu-
réfugiés, les officiers en congé
solde, les intrigants, les agita-
ues, enfin, quiconque attend du
une rencontre heureuse un repas,
u spectacle ou une soirée agréa-
agine facilement de quelles ren-
révues et bizarres la Rotonde
théâtre. Combien de fois, sous
même sous la restauration, n'a-
des frères d'armes, l'un reve-
gne et l'autre de la Russie, se
la Rotonde, et s'y presser les
mains en roulant des larmes dans leurs paupières! Nous pourrions citer les noms de deux personnes qui, au moment de se séparer à Pondichéry, se donnèrent rendez-vous à trois ans de là, jour et heure fixes, à la Rotonde, et eurent le bonheur, au jour et à l'heure indiqués, de se précipiter dans les bras l'un de l'autre. On part pour faire le tour du monde, et l'on se retrouve à la Rotonde. Que de milliers de gens, si on la supprimait, resteraient souvent la bouche béante au moment d'indiquer un rendez-vous!

PALAIS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

(Rue de Lille, n° 70.)

Cet élégant édifice, destiné à être la demeure du prince de Salm-Salm, a été donné à l'ordre royal de la Légion d'honneur. La porte d'entrée présente un arc de triomphe décoré de colonnes ioniques. Deux galeries du même ordre partent de la porte et conduisent à deux pavillons en avant-corps, dont l'attique est revêtu de bas-reliefs; un péristyle ionique règne autour de la cour en forme de promenoir couvert et continu. Le principal corps de logis est au fond de la cour; sa façade est relevée par un ordre de colonnes corinthiennes. Du côté du quai d'Orsay, ce palais présente l'aspect de deux bâtiments séparés par un avant-corps demi-circulaire, décoré d'un ordre corinthien.

Les appartements de ce palais sont décorés avec une élégante simplicité, soit de stuc, soit de peintures, soit de bois précieux, suivant le caractère des différentes pièces. Le salon principal, qui donne sur le quai et occupe l'avant-corps, s'élève en forme de rotonde sur un plan circulaire dont le diamètre est de quarante pieds.

PALAIS DE JUSTICE.

(Rue de la Barillerie.)

Ce vaste édifice doit son nom à ce qu'il fut autrefois le palais des rois de France. Eudes est le premier qui y transporta sa demeure, pour qu'elle fût mieux défendue contre les attaques des Normands; c'est lui qui fit bâtir toutes les tours qui en fortifiaient l'enceinte, et dont plusieurs existent encore. Ce palais fut restauré et considérablement augmenté par saint Louis, qui l'habita et y ajouta, entre autres, la salle qui porte son nom; la salle appelée depuis la Grand'Chambre, et la

Sainte-Chapelle. Philippe le Bel y fit faire plusieurs reconstructions qui furent achevées en 1313; depuis, Charles VIII, Louis XI et Louis XII y ajoutèrent encore de nouveaux bâtiments. Plusieurs rois habitèrent encore le Palais, quoique le Louvre fût devenu leur demeure la plus ordinaire pendant leur séjour à Paris. Lorsque, en 1364, Charles V abandonna ce palais pour aller habiter l'hôtel Saint-Paul, ce n'était encore qu'un assemblage de grosses tours qui communiquaient les unes aux autres par des galeries. — La tour carrée de l'Horloge, qui s'élève à l'angle du Palais, formé par la rencontre du quai et de la rue de la Barillerie, ainsi que ses accessoires, décèle le genre d'architecture du seizième siècle. L'horloge qu'elle contient est la première de cette dimension qu'on ait vue à Paris; elle fut fabriquée en 1370, par un Allemand nommé Henri de Vic, que Charles V fit venir en cette ville. Le cadran fut refait et doré sous Henri III. La lanterne de cette tour contenait une cloche appelée Tocsin : elle jouissait de la prérogative de n'être mise en branle que dans les rares occasions, lors de la naissance ou de la mort des rois et de leurs fils aînés. Cependant elle enfreignit cette loi pour devenir l'instrument d'un des plus horribles attentats que la tyrannie et le fanatisme puissent commettre : elle fut une des deux cloches de Paris qui, dans la nuit du 24 août 1572, donnèrent le signal des massacres de la Saint-Barthélemi : elle a été, dit-on, pour cette cause, détruite pendant la révolution. — C'était dans la grande salle du Palais que le monarque recevait les ambassadeurs, qu'il donnait les festins d'apparat et faisait les noces des enfants de France. Elle était ornée des statues des rois depuis Pharamond, et au-dessous de chacune d'elles était une inscription qui contenait le nom, la durée du règne et l'année de la mort de chaque prince. A un des bouts de cette salle était une table de marbre, d'une dimension grande, sur laquelle se faisaient les festins royaux : les empereurs, les rois, les princes du sang, les pairs de France et leurs femmes, avaient seuls le droit d'y manger.

Le 7 mai 1618, un incendie détruisit l'antique et magnifique salle du Palais, ainsi qu'une chapelle et plusieurs corps de bâtiments qui y étaient contigus. Un nouvel incendie, qui éclata le 10 janvier 1776, en consumant toutes les constructions qui s'étendaient depuis la galerie des prisonniers jusqu'à la Sainte-Chapelle, n'en a plus laissé que des fragments incomplets et des sou nirs douteux. Jacques Desbrosses fut cha de la reconstruction de la grande salle, truite en 1618, et la termina en 1622. E se compose de deux immenses nefs par lèles, voûtées en pierres de taille, et sép rées par un rang d'arcades qui portent s des piliers décorés de pilastres dorique Ce vaste local ne reçoit le jour que par l grands cintres vitrés qui sont à l'extrémi de chaque nef. Cette manière d'éclairer quelque chose de noble et de grand : peut être cependant la lumière y est-elle insuffisante pour la longueur de l'édifice, qui dans quelques parties, reste un peu sombre. Le dorique convient bien au caractère que devait offrir la décoration de cette salle ; mais Desbrosses s'y est permis, comme dans l'ajustement du même ordre et de sa frise, soit au Luxembourg, soit au portail de Saint-Gervais, des disparates qu'on aimerait à ne pas rencontrer dans une ordonnance dont la régularité fait la principale condition. Malgré quelques légers défauts, ce morceau d'architecture fait honneur et au génie de Desbrosses et à celui de son siècle : il a un caractère de grandeur dans la disposition, une manière large et bien prononcée, qui ne s'est plus retrouvée dans les édifices, même du siècle de Louis XIV. Les irrégularités que l'on remarque entre les deux arcades du bout de la salle, ne doivent point être imputées à l'architecte ; elles étaient commandées, ainsi que la disposition de tous les piliers, par les constructions de la salle gothique qui est au-dessous. — En 1821, on a érigé contre l'arcade du milieu de la salle des Pas-Perdus, du côté du midi, un monument à la mémoire de Malesherbes. Il s compose d'un soubassement ayant de chaque côté deux piédestaux saillants, suppor tant les statues allégoriques de la France de la Fidélité. Au-dessus du soubassemen s'élève un stylobate supportant deux colo nes ioniques surmontées d'un fronto Derrière ces colonnes est une niche da laquelle est posée, sur un socle, la stat de Malesherbes, représenté debout au m ment où il prononce la défense de Louis XV

Vers la fin du règne de Louis XV, on construit, au-dessus des voûtes de la s des Pas-Perdus, trois autres berceaux voûtes, pour former les galeries dans l quelles se trouvent aujourd'hui renfer la vaste collection des registres du Pa ment, les manuscrits précieux échappés précédents incendies, et une partie des



Rauch del. Ransonnette sc.

PARIS, VUE DU PONT DES ARTS.

Seine





PALAIS DES THERMES.

:iaires. Les voûtes de ces gale-
es de briques creuses, offrent un
:onstruction alors nouveau, et
employé depuis dans plusieurs
ces. On en doit l'invention à
:, architecte, qui fut chargé de
.— Au-dessous de la salle des
; est un étage inférieur aussi
elle, que des murs de refend
lusieurs pièces : l'architecture de
férieur est sarrasine; les voûtes
ive, avec des nervures qui en
s arêtes. On y trouve une salle
âtie dans le même style, et plus
es pièces contiguës; aux quatre
quatre cheminées de grandes
et remarquables par leur cons-
ette salle est nommée les Cui-
nt Louis; on y voit un escalier
n montait à la salle supérieure,
pour y transporter les mets,
rois y donnaient des festins.
cuisines, un autre escalier des-
u'à la rivière.
le incendie de 1776 nécessita
ction d'une partie considérable
r du Palais. MM. Moreau, Des-
outure et Antoine, architectes,
de l'Académie d'architecture,
gés d'entreprendre les travaux
opérer le raccordement de ce
ble. Leur plan embrassa non-
a cour actuelle, mais le nouvel
des rues adjacentes, et le tracé
demi-circulaire qui fait face au
orps de bâtiment. Celui-ci s'é-
l de la cour, sur un perron au-
ive par un grand escalier qui
de noblesse à cette masse,
u remarquable par le caractère
hitecture. Un corps avancé de
nnes doriques orne la façade,
lu reste, d'un rang d'arcades à
ssée et de fenêtres en attique.
dôme quadrangulaire couronne
central. Au bas du perron, et
le ses côtés, sont deux arcades,
conduit au tribunal de police,
onne entrée dans ce qu'on ap-
nciergerie, prison bâtie sur le
ccupait anciennement le jardin,
mmait alors le *Préau du Palais.*
dans l'aile à droite, un grand et
richement orné, qui conduit à
lle du Palais. Celui de la cour
construit à la même époque, est
emarquable. Les deux ailes sont
la rue par une grille qui ferme
la cour qu'on appelle encore *Cour du Mai.*

L'intérieur du Palais est occupé par les cours et tribunaux qui s'y trouvent ainsi placés. La cour de cassation tient ses audiences dans l'ancienne grand'chambre du Parlement. Un bas-relief, représentant la Justice, sert d'ornement à sa porte d'entrée. Cette salle, décorée dans le style moderne, depuis 1810, présente en elle-même la plus extrême simplicité; mais elle est riche en ornements. Le parquet est séparé du banc des avocats par une barrière remarquable par sa beauté. Les statues des chanceliers de l'Hôpital et d'Aguesseau, par Deseine, y sont érigées sur des piédestaux. La cour royale donne ses audiences civiles dans les anciennes salles de la cour des aides : son escalier est décoré d'une statue de la Loi. La cour d'assises siége dans l'ancien local de la chancellerie du Palais, à l'extrémité de la galerie Dauphine. Les salles d'audience du tribunal de première instance sont ainsi placées : celles des deux premières sections au-dessus du perron des Lions, vers la cour Lamoignon; les cinq dernières au pourtour de la grande salle, ainsi que les sixième et septième chambres correctionnelles. La cour des comptes occupe dans la cour de la Sainte-Chapelle un édifice distinct, construit en 1740.

PALAIS DES THERMES.

(Rue de la Harpe.)

On nomme ainsi les restes considérables d'un édifice de construction romaine, situé rue de la Harpe et numéroté 53. Le palais des Thermes, dont la construction est attribuée à Constance Chlore, père de Constantin, mort en 306, ou à son petit-fils Julien, comportait, indépendamment des jardins, des bâtiments d'une grande étendue. Après avoir servi pendant plusieurs siècles de résidence aux rois de France de la première et de la seconde race, ce palais fut réduit au titre de vieux palais, les rois de la troisième race ayant choisi pour leur séjour le palais des comtes de Paris; vers 1340, il fut acquis par Pierre de Chaslus, abbé de Cluny, qui fit commencer sur une partie de son emplacement l'hôtel de Cluny.

Le palais des Thermes, qu'on nomme aussi vulgairement les Thermes de Julien, était d'une grande étendue; les bâtiments et les cours qui en dépendaient s'élevaient, du côté du sud, jusqu'aux environs de la Sorbonne : au delà et du même côté, de-

vait être aussi la place d'armes ; au nord, en partant du point où est aujourd'hui la salle des Thermes, les bâtiments de ce palais se prolongeaient jusqu'à la rive gauche de la Seine. — La salle qui subsiste encore, unique reste d'un palais aussi vaste, offre, dans son plan, deux parallélogrammes contigus, qui forment ensemble une seule pièce : le plus grand a 62 pieds de longueur sur 42 de largeur ; le plus petit a 30 pieds sur 18. Les voûtes à arêtes et à plein-cintre, qui la couvrent, s'élèvent jusqu'à 42 pieds au-dessus du sol : elles offrent un genre de couverture peu dispendieux et d'une extrême solidité, puisqu'elles ont résisté à l'action de quinze siècles, et que pendant longtemps, sans éprouver de dégradations sensibles, elles ont supporté une épaisse couche de terre, cultivée en jardin et plantée d'arbres. L'architecture simple et majestueuse de cette salle ne présente que peu d'ornements : les faces des murs sont décorées de trois grandes arcades, dont celle du milieu est la plus élevée. La face du mur méridional a cela de particulier que l'arcade du milieu se présente sous la forme d'une niche, dont le plan est demi-circulaire. Quelques trous pratiqués dans cette niche et dans les arcades latérales, ont fait présumer qu'ils servaient à l'introduction des eaux destinées aux bains. La maçonnerie se compose de trois rangs de moellons régulièrement taillés, dont chacun a 4 à 5 pouces de hauteur, et de quatre rangs de briques, dont chaque rang peut avoir un pouce d'épaisseur. — On trouve sous cette salle un double rang en hauteur de caves en berceaux, ou plutôt de larges aqueducs souterrains de 9 pieds de large et de 9 pieds de haut sous clef ; il y avait trois berceaux parallèles, séparés par des murs de 4 pieds d'épaisseur, et se communiquant par des portes de 3 et 4 pieds de large. En 1544 on découvrit des aqueducs souterrains, qui probablement amenaient, par ces berceaux, l'eau du Rungis ou d'Arcueil au palais des Thermes.

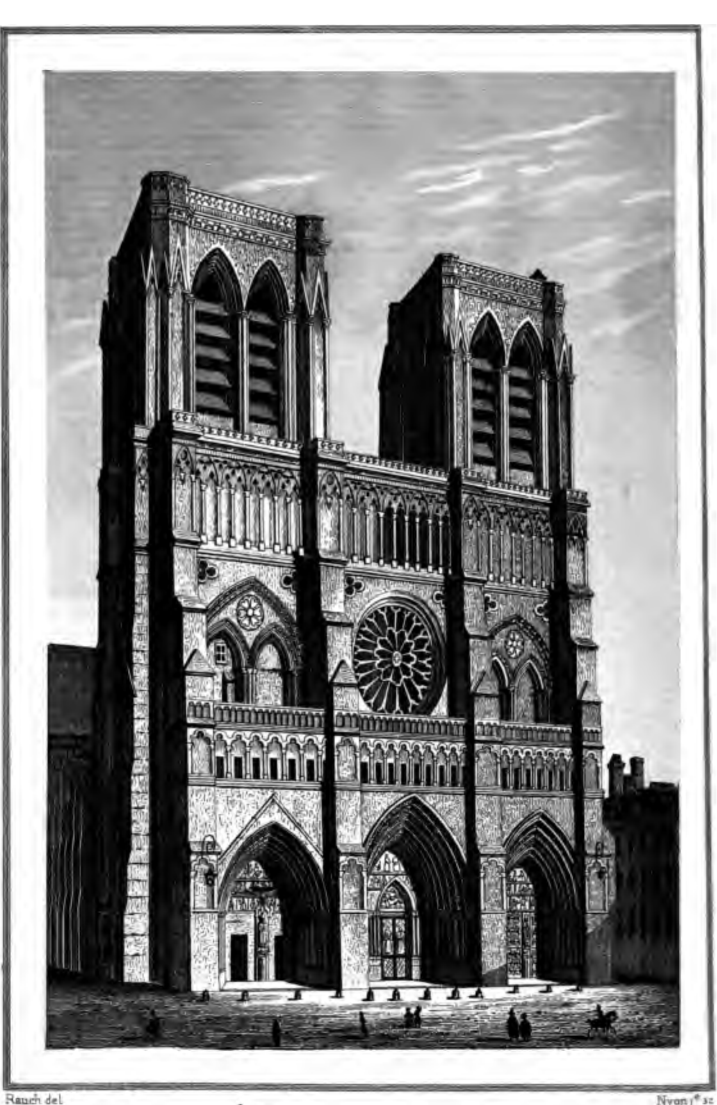
MONUMENTS RELIGIEUX.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE NOTRE-DAME.

Deux temples ont précédé l'érection de la basilique actuelle : l'origine du premier est inconnue ; celle du second paraît remonter à l'an 555. Maurice de Sully, évêque de Paris, conçut, en 1161, le projet de l'entière reconstruction de la cathédrale sur un plan très-vaste. Les travaux en furent commencés vers 1133 ; le grand autel fut consacré en 1182 ; on présume que ce monument fut entièrement achevé en 1223, sur la fin du règne de Philippe-Auguste.

L'église Notre-Dame, bâtie en forme de croix latine, a 390 pieds dans œuvre, 144 pieds de large et 104 pieds de haut ; 120 gros piliers de 4 pieds de diamètre soutiennent les voûtes principales. La nef et le chœur sont accompagnés de doubles bas côtés, formant de larges péristyles, et d'un grand nombre de chapelles qui règnent autour de l'église ; on y entre par six portes. La façade principale se fait remarquer par son élévation, par sa sculpture et par le caractère imposant de son architecture. Elle était décorée des statues de vingt-huit rois de France, commençant à Childebert et finissant à Philippe-Auguste ; cette façade est terminée par deux grosses tours carrées qui ont 280 pieds de haut ; on y monte par 380 degrés, et l'on va de l'une à l'autre par deux galeries hors-d'œuvre, que soutiennent des colonnes gothiques d'une délicatesse surprenante.

La façade principale est percée de trois grandes portes par lesquelles on entre dans l'église. Le portique à droite, dit de la Vierge, le portique du milieu, et le portique de gauche, dit de Sainte-Anne. Ces portiques, pratiqués sous des voussures ogives, sont chargés de divers ouvrages de sculptures, représentant plusieurs traits qui ont rapport à l'histoire du Nouveau Testament. Un de ces portiques, celui qui est placé au-dessous de la tour septentrionale, est remarquable par un zodiaque où les signes sont accompagnés de l'image des travaux champêtres, ou d'attributs qui y correspondent. Du côté où était autrefois l'archevêché, est le portail méridional dit de Saint-Marcel, où sont représentés en bas-reliefs les principaux traits de la vie de saint Étienne : au-dessus, et dans la partie haute du tympan, Jésus-Christ, tenant d'une main un globe, donne de l'autre sa bénédiction. Le contour des arceaux de la voussure est rempli de figures d'anges, d'apôtres ; au bas des grands contre-forts et de chaque côté, sont huit bas-reliefs relatifs à la vie de saint Étienne. — Le portail septentrional situé du côté du cloître, présente à peu près la même dispo-



Rauch del. Nyon j^e sc.

ÉGLISE NOTRE DAME,

Cathédrale de Paris.

celui du midi. La statue de la cée sur le trumeau qui sépare la leux, foule sous ses pieds un . On a représenté, en figures de roportion, plusieurs sujets du estament, et l'histoire d'un peri s'est donné au démon. Le style semble appartenir au commen-XIV[e] siècle. La porte du cloiarquable par l'élégance de sa n; les deux figures agenouillées t Jean sans Peur, duc deBoura femme Marguerite de Bavière. its bas-reliefs offrent divers traits e saint Marcel, évêque de Paris. , à 6 pieds de hauteur, on voit liefs représentant plusieurs suie de la Vierge.

r, pavé en marbre, a 126 pieds 45 de large. — Deux estrades de griotte d'Italie, servant de parent de la nef. Elles sont élepieds 6 pouces; leurs panneaux oli transparent; dans leur milieu le même hauteur ferme l'entrée En entrant dans le chœur, l'œil frappé de la magnificence de la égnant de chaque côté au-dessus x stalles. Son commencement est r deux pilastres décorés d'ara-Des bas-reliefs représentant des vie de la sainte Vierge, et d'aupieux ornent cette boiserie. Des enrichis d'arabesques et des insle la Passion, les séparent : ils it, en commençant à droite, au œur, près de la chaire épiscopale, st donnant les clefs à saint Pierre; e de la Vierge; sa Présentation ; sainte Anne l'instruisant; son ec saint Joseph; l'Annonciation; n par sainte Élisabeth; la Nais-Jésus-Christ; l'Adoration des Circoncision. Du côté gauche du commençant par le haut : les Cana; la Vierge au pied de la Descente de la croix; la Penteomption de la Vierge; la Reliudence; l'Humilité; la Douceur; s d'Emmaüs. Ces boiseries se terchaque côté par une chaire arale en cul-de-four, surmontée de enrichis de groupes d'anges, instruments religieux. Le fond a côté droit représente le marint Denis; du côté gauche, l'on rison miraculeuse de Childebert, ession de saint Germain, évêque de Paris. Au-dessus de ce lambris, l'on admire huit grands tableaux des meilleurs maîtres de l'école française du commencement du siècle dernier. Le premier de ces tableaux, en commençant à droite, par le haut du chœur, est l'Annonciation, par Hallé; le second, la Visitation, appelé le Magnificat, chef-d'œuvre de Jouvenet; le troisième, la Naissance de la Vierge, par Philippe de Champagne; le quatrième, l'Adoration des Mages, par Lafosse. Le premier, à gauche, représente la Présentation de Jésus-Christ au temple, par Louis de Boulogne; le second, une Fuite en Égypte, par le même; le troisième, la Présentation de la Vierge au temple, par Philippe de Champagne; le quatrième, l'Assomption de la Vierge, par Antoine Coypel.

Le maître-autel est élevé sur trois marches semi-circulaires en marbre de Languedoc: il a 12 pieds 8 pouces de longueur, non compris les piédestaux qui l'accompagnent; sa hauteur est de 3 pieds. Cet autel, en marbre blanc, est décoré sur le devant de trois bas-reliefs. Celui du milieu, qui est en cuivre doré, ou or moulu, représente Jésus-Christ mis au tombeau; le sculpteur Van Clève l'avait exécuté pour former le retablement d'autel de la chapelle de Louvois, dans l'église des Capucines de la place Vendôme. Ceux des côtés représentent chacun deux anges tenant divers instruments de la Passion. Le tabernacle consiste en un gros socle carré, décoré de pilastres et enrichi d'une fermeture circulaire, en bronze doré, représentant l'Agneau pascal; les angles sont ornés de petites têtes de chérubins.

Pour accompagner l'ancien autel, on a dénaturé le système d'architecture du chœur; les arcs ogives furent convertis en pleins cintres, et les piliers en pilastres. Les sept arcades qui forment le rond-point du sanctuaire sont incrustées de marbre blanc mêlé de gris, de même que les jambages ou pieds-droits qui sont posés sur des embases ou soubassements en marbre de Languedoc. Ces arcades sont séparées par des pilastres, ou montants en saillie, dont les impostes servent de chapiteaux, et sur ces mêmes pieds-droits s'élèvent d'autres pilastres attiques, terminés par une corniche ou plate-bande en ressaut sans amortissement.

La baie de l'arcade du milieu qui est derrière le grand autel est formée en niche, occupée par un groupe en marbre blanc,

composé de quatre figures, dont les principales ont huit pieds de proportion. La Vierge, assise au milieu, soutient sur ses genoux la tête et une partie du corps de son fils descendu de la croix; le reste du corps est étendu sur un suaire; elle a les bras élevés et les yeux en larmes levés vers le ciel. La douleur d'une mère et sa parfaite soumission à la volonté de Dieu sont exprimées de la manière la plus vraie. Un ange sous la forme d'un adolescent soutient à droite une main du Christ, pendant qu'un autre ange tient la couronne d'épines, et regarde les impressions meurtrières qu'elle a faites sur l'auguste victime. Derrière un groupe, sur le fond en cul-de-four, incrusté de marbre bleu turquin, paraît une croix surmontée de l'inscription; un grand linceul tombe du haut de la croix et vient se perdre derrière les figures. Ce groupe, que Nicolas Coustou a terminé en 1723, est un ouvrage admirable : la tête du Christ est d'une rare beauté par l'expression et la dignité du caractère.

A l'entrée de la porte septentrionale, et près de l'escalier par lequel on monte aux tours, est un bas-relief qui servait de pierre sépulcrale au tombeau du chanoine Yves. On a représenté, dans cette production du XVe siècle, le Jugement dernier : Jésus-Christ, environné d'anges, lance de sa bouche deux glaives, l'un à droite, l'autre à gauche; sous ses pieds est le globe de la terre, et dans sa main gauche un livre ouvert. La seconde partie du monument représente un homme sortant du tombeau, contre lequel on voit un cadavre rongé de vers.

Dans l'ancienne chapelle de la Vierge est la belle statue dite la Vierge des Carmes, de 7 pieds 6 pouces de proportion, sculptée à Rome par Antoine Raggi dit le Lombard, d'après le mode du cavalier Bernin. Le lutrin en bois placé dans cette chapelle est remarquable par l'élégance de sa construction et la belle exécution de son travail. Ce pupitre est placé sur un piédestal triangulaire, dont les trois faces, un peu concaves, sont ornées de figures en bas-reliefs des apôtres saint Pierre, saint Paul et saint Jean l'Évangéliste; sur le piédestal sont représentées les Vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité. Ces figures sont d'un beau travail et d'une exécution parfaite. Le corps du pupitre est décoré de petits ornements en mosaïque très-délicats; il en est de même des consoles et des arabesques, qui rappellent les productions de Jean Goujon, de Jean Cousin, e[illegible] célèbres artistes du XVIe siècle.

La chapelle de la Décollation [illegible] Jean-Baptiste renferme le maus[illegible] marbre érigé, en 1808, par décret [illegible]poléon, à la mémoire du cardinal de [illegible] archevêque de Paris. Ce monument [illegible]pose de quatre figures dont trois ont [illegible] et demi de hauteur. Le prélat, assis [illegible] fauteuil placé sur son sarcophage, [illegible] présenté offrant les secours de la [illegible] une famille indigente. La femme q[illegible] le don a la main droite appuyée sur [illegible] d'une jeune fille. Du même côté, s[illegible]nis, premier évêque de Paris, p[illegible] une petite masse de nuages, mo[illegible] fidèles son successeur, et semble l[illegible]ser comme un exemple de vertu.

Ier arrondissement.

ÉGLISE LA MADELEINE, ou L'ASSO[illegible]

(Rue Saint-Honoré, entre les n. 369 e

Cette église fut construite en 1[illegible] les dessins d'Érard, peintre du roi, [illegible] filles de l'Assomption : elle représ[illegible] tour couverte d'un vaste dôme de [illegible] de diamètre. Le portail est soutenu [illegible] colonnes corinthiennes couronné[illegible] fronton. Le mur circulaire intér[illegible] orné de pilastres corinthiens, su[illegible] une corniche qui règne au pou[illegible] l'église. La coupole offre des pein[illegible] des caissons de Ch. Lafosse, qui [illegible] aussi le plafond du chœur, repr[illegible] l'Assomption de la Vierge. On y r[illegible] une Naissance de la Vierge par Su[illegible] Assomption par Blondel, et plusie[illegible]tres tableaux.

ÉGLISE SAINT-LOUIS.

(Rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin,

C'est une petite chapelle fort [illegible] élégamment construite par Brongni[illegible] corée d'une ordonnance et d'un gra[illegible]ceau de peinture à fresque imitan[illegible] relief, par Gibelin. On y remar[illegible] colonne tronquée en marbre noir, su[illegible] d'une urne cinéraire en marbre bla[illegible] tenant le cœur de M. Choiseul Go[illegible]

ÉGLISE SAINT-PHILIPPE DU RO[illegible]

(Rue du faubourg du Roule, n. 8 et

Cette belle église a été constr[illegible] 1769 à 1784, sur les dessins de C[illegible] dans la forme des anciennes ba[illegible] Elle s'annonce par un portique de



Rauch del. Nyon j.re sc.

PARIS. VUE PRISE DU PONT NOTRE DAME.

es doriques, de forte dimension, nées d'un fronton orné de bas-reliefs entant la Religion et ses attributs, ıvet. La longueur de l'édifice est de ieds sur 72 de large : la nef a 36 de largeur dans œuvre, et chacun s côtés 18; six colonnes ioniques sé- de chaque côté cette nef de ses col- es. Le maître-autel, isolé à la ro- , est placé dans une niche au fond ıctuaire. De chaque côté du chœur e chapelle, l'une sous l'invocation de rge, l'autre sous celle de saint Phi- Au-dessus de l'ordre intérieur, règne oute la longueur de l'église, une voûte de caissons, et éclairée à chaque ex- par de grands vitraux.

LISE SAINT-PIERRE DE CHAILLOT.

: rue de Chaillot, entre les n. 296 et 298.)

existait au XI[e] siècle, et a été re- ıite en 1750, à l'exception du sanc- qui est plus ancien.

II[e] arrondissement.

ÉGLISE SAINT-ROCH.

: Saint-Honoré, entre les n. 296 et 298.)

e église a été rebâtie en 1653, sur ssins de Jacques Mercier. Louis XIV a la première pierre, mais elle ne fut ement achevée qu'en 1750. Le grand a été construit sur les dessins de t de Cotte; il est élevé au-dessus d'un nombre de marches, et se compose ıx ordonnances, l'une dorique, l'au- inthienne : cette dernière est couron- un fronton.

dre d'architecture qui règne dans glise est le dorique. La longueur de est de 90 pieds, celle du chœur , et leur largeur de 42 pieds. Vingt ornés de pilastres doriques, revêtus bre à leur base, soutiennent la voûte nef; quarante-huit piliers engagés tent ses bas côtés; dix-huit chapelles vent de ceinture jusqu'au rond-point; randes chapelles sont placées en ar- deux autres sous la croisée, et deux sont adossées aux piliers de l'entrée œur. Aux extrémités de la croisée eux autels, l'un en face de l'autre, s sur les dessins de Boullée. On y s statues de saint Augustin, de saint is de Sales, etc.; cette dernière est Pajou. On y voit encore deux grands ıx de 22 pieds de haut : celui qui est sur l'autel à gauche représente saint Denis prêchant la foi; il est de Vien : celui qu'on voit sur l'autel, à droite, a pour sujet la maladie des Ardents; il est peint par Doyen.

La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, fut bâtie en 1709 : sa forme circulaire est couronnée par une coupole, qui représente l'Assomption de la Vierge, peinte par Pierre. L'autel de cette chapelle offre la scène de l'Annonciation, exécutée sur les dessins de Falconet.—La chapelle de la Communion vient ensuite : elle est moins grande que la précédente. M. Pierre a peint sur sa coupole le triomphe de la religion, composition très-simple : sur l'autel est un groupe, sculpté par Paul Slodtz, représentant deux anges. — La chapelle du Calvaire est située à la suite, sur la ligne des chapelles précédentes, et à l'extrémité de l'édifice. Elle a peu d'élévation. Une vaste niche, éclairée par une ouverture qu'on ne voit point, présente la cime du Calvaire, l'image de Jésus crucifié, et la Madeleine pleurant au pied de la croix. Sur le premier plan, sont des soldats couchés, des troncs d'arbres, des plantes, parmi lesquelles rampe le serpent. Plus avant et au bas de cette espèce de montagne, est un autel de marbre bleu turquin, en forme de tombeau antique, orné de deux urnes : au milieu, s'élève le tabernacle, composé d'une colonne tronquée, et autour duquel sont groupés les instruments de la Passion. Cette composition sépulcrale et poétique a été conçue par Falconet. La sculpture des figures de la niche est l'ouvrage de Michel Auguier. — Une nouvelle scène sépulcrale a été récemment ajoutée : à droite de cette chapelle, de vastes rochers présentent l'ouverture d'une grotte, devant laquelle sont deux groupes de figures, en ronde-bosse, plus grande que nature : ces groupes représentent Jésus mis au tombeau.

Cette église est ornée du médaillon du maréchal d'Asfeld, du mausolée de Maupertuis, par d'Huez; de celui du peintre Mignard, par J.-B. Lemoyne; du buste de Barbezière; du mausolée de Marillac. M[gr] le duc d'Orléans, à la sollicitation de M. Legrand, architecte distingué, a fait sculpter au-dessus d'un des bénitiers de la grande nef, à gauche en entrant, un portrait du grand Corneille, avec cette inscription : *Pierre Corneille, né à Rouen le 6 juin 1606, mort à Paris, rue d'Argenteuil, le 1[er] octobre 1684, est inhumé dans cette église.*

Les tableaux dont cette église est aujour-

d'hui décorée consistent dans la résurrection de la fille de Jaïre, peinte en 1817 par Delorme : il orne la chapelle de la Vierge; et dans un saint Sébastien, peint en 1817 par Bellai, placé à côté de la chapelle de la Communion. — La chaire à prêcher est remarquable par sa magnificence : les quatre Vertus cardinales soutiennent cette espèce de tribune, dont les panneaux sont ornés des Vertus théologales; un rideau représentant le voile de l'erreur s'étend au-dessus : un génie céleste s'efforce de l'arracher. Toutes ces figures sont dorées; leur éclat est rehaussé par la blancheur du voile et de toutes les parties lisses. Devant cette chaire un tableau de Jésus-Christ en croix, expirant dans l'ignominie, forme un contraste étonnant avec le siége du prédicateur.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE LORETTE.

(Rue du faubourg Montmartre, entre les n. 64 et 66.)

L'ancienne église de Notre-Dame de Lorette, qui avait remplacé, en 1646, la chapelle des Porcherons, étant devenue trop petite pour recevoir la population toujours croissante des quartiers des faubourgs Poissonnière et Montmartre, la construction d'une nouvelle église fut mise au concours. Dix artistes distingués présentèrent des projets, parmi lesquels celui de M. Hippolyte Le Bas fut adopté, le 23 avril 1823. La première pierre de la nouvelle église fut posée le 25 août 1823; les travaux ont été achevés en 1836, et l'église consacrée le 15 décembre de cette même année, par l'archevêque de Paris.

La nouvelle église de Notre-Dame de Lorette peut contenir 3,000 personnes, et a coûté 2,050,000 fr. Elle a dans sa plus grande longueur 212 pieds sur 98 de large, et 56 dans sa plus grande hauteur, prise de la coupole. Quatre rangs de chacun huit colonnes d'ordre corinthien séparent la nef des bas côtés. Le portail est formé de quatre colonnes d'ordre ionique, surmonté d'un fronton et couronné par trois statues, représentant la Foi, l'Espérance et la Charité, par Foyatier, Laitié et Lemaire; le fronton est décoré d'un bas-relief en ronde-bosse représentant un hommage à la Vierge, par Lebœuf-Nanteuil.

L'église Notre-Dame de Lorette est sans contredit la mieux décorée de toutes celles de la capitale. On y voit un grand nombre de tableaux exécutés par MM. Blondel, Caminade, Decaisne, Champmartin, E. Deveria, Drolling, Etex, Hesse, A. Johannot, Langlois, Monvoisin, Picot, Schnetz, Vinchon, etc., etc.; et plusieurs belles sculptures dues au talent de MM. Cortot, Debœuf, Dumont fils, Foyatier, Laitié, Lebœuf-Nanteuil, Lemaire, etc., etc.

IIIe arrondissement.

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE.

(Rue Trainée et rue du Jour.)

L'origine de cette église est fort ancienne. L'historien Dulaure dit qu'elle fut élevée sur l'emplacement d'un temple antique consacré à Cybèle. L'église actuelle fut bâtie en 1532, sur les dessins de David. Jean de la Barre, prévôt des marchands, posa la première pierre, et ce n'est réellement qu'à cette époque qu'elle prit le nom de Saint-Eustache, et qu'elle fut érigée en paroisse.

L'architecture de l'église Saint-Eustache est d'un genre neutre; la chapelle de la Vierge et le portail, ridicules travaux de Mansard, sont de deux ordres, le dorique et l'ionique. L'intérieur est d'architecture sarrasine. La voûte de la nef est haute de près de 100 pieds; elle est soutenue par dix piliers carrés parallèles, qui s'élèvent ornés de listels et de feuilles d'acanthe jusqu'à 60 pieds du sol. Puis, à cette hauteur, une galerie élégante, rehaussée d'une rampe à trèfles, fait le tour de l'édifice. Au-dessus, les piliers s'amincissent, s'allongent, entourés de légers entrelacs gothiques, jusqu'à 6 toises du dôme, où viennent se réunir les arcs-boutants sur lesquels il est appuyé. Le chœur, commencé en 1624, fut achevé en 1637, sous le règne de Louis XIII; c'est un morceau prodigieux, admirable d'architecture, admirable de forme, admirable par ses objets d'art. Immédiatement au-dessus de la galerie sont percées douze fenêtres cintrées, garnies de vitraux précieux, représentant les Pères de l'Église; rien n'est plus beau comme dessin, comme couleur : la majeure partie est du célèbre N. Pinégrier; le reste est attribué à Désangives et à Jean de Nogare. La nef est décorée de l'ancienne chaire à prêcher de l'église métropolitaine de Paris, arrivée là par suite des événements de la révolution. A la partie orientale, dans l'intérieur de l'église, est une crypte ou chapelle souterraine dédiée à sainte Agnès. — Au chevet de l'église est la chapelle de la Vierge, ornée d'une statue en marbre blanc de la mère du Christ, placée au-dessus de l'autel; elle a été exécutée par Pigale pour l'hôtel des Invalides. Les côtés sont ornés de grands bas-reliefs : la Présentation au

›t Jésus-Christ prêchant dans le ètte église a été décorée en outre utres beaux bas-reliefs; l'un peint ·e blanc, par Sauvage, et imitant , représente la Charité, la Mois- a Vendange; l'autre en simple liais, mais beaucoup plus pré- fre Jésus-Christ au tombeau, par e Volterre. — Le buffet d'orgue de l'ancienne abbaye Saint-Ger-

ıuis XIII et au commencement du Louis XIV, c'était un grand hon- ·e enterré dans les églises. Saint- paraît avoir eu la vogue, car, évolution, on y comptait près de es tumulaires. Parmi les plus cé- ıonnages inhumés dans cette église, l'historien du Haillan; les poëtes t Benserade; le grammairien Vau- ıothe-le-Vayer; le maréchal d'Au- la Feuillade; le célèbre amiral de le grand Colbert, dont le monu- été replacé sous la restauration: résenté à genoux sur un sarco- marbre noir, ayant devant lui un ›portant un livre ouvert, et de ıté deux statues représentant la ı l'Abondance. On voit aussi dans e le tombeau du célèbre Chevert, épitaphe :

ȝît François Chevert, commandeur, :roix de l'ordre de Saint-Louis, cheva- l'aigle blanc de Pologne, gouverneur de ıt de Charlemont, lieutenant général ıées du Roi.
aieux, sans fortune, sans appui, or- dès l'enfance, il entra au service à e onze ans; il s'éleva, malgré l'envie, de mérite; et chaque grade fut le prix ıction d'éclat. Le seul titre de maréchal ıce a manqué, non pas à sa gloire, l'exemple de ceux qui le prendront ıodèle.
ait né à Verdun-sur-Meuse, le 2 février il mourut à Paris, le 24 janvier 1769.

: NOTRE-DAME DES VICTOIRES
OU DES PETITS-PÈRES.

(Place des Petits-Pères).

mière pierre de cette église fut 1629 par Louis XIII, qui voulut t sous l'invocation de Notre-Dame ires, en mémoire de celles qu'il portées sur les protestants. L'église enue trop petite, les Augustins tir celle qui existe aujourd'hui. ommencée en 1656, sur les des- ›muet.
· d'architecture qui règne dans cet édifice est l'ionique, surmonté d'une espèce d'attique composé, qui porte des arcs doubleaux et des arrière-corps, d'où partent des lunettes avec les archivoltes qui renferment des vitraux au-dessus des cintres des arcades des chapelles. Le portail, commencé en 1739, sur les dessins de Cartaud, est composé des ordres ionique et corinthien. L'église n'a point de bas côtés, mais la nef est accompagnée de six chapelles, parmi lesquelles on remarque, dans la croisée à droite, celle de Notre-Dame de Savone toute revêtue de marbre. La troisième chapelle renferme le tombeau de Lulli et de son beau-père, ouvrage de Cotton : de chaque côté du monument sont des pleureuses en marbre, d'une proportion élégante, qui représentent les deux genres de musique, le tendre et le pathétique, parés des trophées d'instruments de musique. Au-dessus d'une pyramide en marbre, est le buste en bronze de Lulli, accompagné de deux petits anges en marbre blanc. — On remarque encore dans cette église le tombeau du marquis de l'Hôpital.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE.

(Rue de la Lune.)

Elle a été construite récemment sur l'emplacement d'une église bâtie en 1624. Le portail, d'ordre dorique, ne présente qu'une lourde masse. L'intérieur est composé de trois nefs non voûtées, séparées par des colonnes ioniques.

IVe arrondissement.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS.

(Place de la Colonnade du Louvre.)

Cette église, fermée en 1831, après les dévastations dont nos lecteurs ont connu et peuvent apprécier les motifs, a été rendue au culte le 13 mai 1837.

L'église de Saint-Germain l'Auxerrois passe pour avoir été fondée par Chilpéric. Ruinée par les Normands, elle fut reconstruite par le roi Robert; le chœur fut rebâti dans le XIVe siècle; le portail actuel date de 1435. Devenue la paroisse des rois depuis qu'ils habitèrent le Louvre, cette basilique subit de notables changements; le jubé qui masquait l'entrée du chœur fut démoli; ses piliers gothiques prirent une forme moderne; plusieurs morceaux de sculpture, une grille à hauteur d'appui, en fer poli et bronze doré, donnèrent un riche aspect au chœur majestueux de ce temple. Le banc de l'œuvre, exécuté d'après les dessins de Perrault et de Lebrun,

méritait de fixer l'attention. La chaire avait un dôme en forme de couronne royale. Les chapelles étaient ornées d'une multitude de beaux tableaux de Philippe de Champagne, Léonard de Vinci, Jouvenet, Pajou, etc.

Si cette église n'offre plus ses ornements intérieurs qui faisaient toute sa richesse et sa beauté, on voit encore avec plaisir son porche qui rappelle le goût arabe, et son portail tout à fait dans le style gothique. Dans la chapelle des Morts on voyait deux tombeaux en marbre, élevés à deux chanceliers de France de la famille d'Alègre. Plusieurs autres personnages remarquables furent aussi inhumés dans cette église : à côté des Pomponne de Bellièvre, des Phelipeaux, des Rostaing, reposaient le comte de Caylus, le poëte Malherbe, André Dacier et sa savante épouse, les peintres Coypel et Stella, le célèbre statuaire Coysevox, etc., etc.

Ve arrondissement.

ÉGLISE SAINT-LAURENT.

(Rue du faubourg Saint-Martin.)

Cette église fut entièrement reconstruite en 1429, augmentée en 1548, reconstruite en partie en 1595, réparée et ornée d'un portail en 1622. Elle offre un plan régulier, une nef et deux collatérales environnées de chapelles. Le chœur a été décoré par Blondel, et l'autel par Lepeintre. On remarque parmi les tableaux le martyre de saint Laurent, par Greuze.

ÉGLISE SAINT-VINCENT DE PAULE.

(Rue Montholon.)

Cette église n'est que provisoire, et doit être remplacée par une église située dans le nouveau quartier du faubourg Poissonnière, dont la première pierre a été posée le 25 août 1824.

VIe arrondissement.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS DES CHAMPS.

(Rue Saint-Martin, entre les n. 200 et 202.)

Elle fut érigée en paroisse vers 1176, rebâtie vers 1420, et agrandie en 1575, époque où l'on construisit le portail méridional, dont les sculptures sont estimées. Le grand maître-autel est décoré d'une ordonnance corinthienne, avec attique surmonté d'un fronton; il est orné d'un tableau en deux parties, de Vouet, représentant l'Assomption de la Vierge; les deux anges adorateurs, en stuc, sont de Sarrazin.

Plusieurs personnages distingués ont été inhumés dans cette église : tels sont Guillaume Budé, Pierre Gassendi, les historiens Henri et Adrien de Valois, Mlle de Scudéry, le poëte Viaud, etc., etc.

ÉGLISE SAINT-LEU.

(Rue Saint-Denis, entre les n. 182 et 184.)

Elle doit son origine à une chapelle construite en 1235, reconstruite en 1320, érigée en paroisse en 1617, réparée et changée intérieurement en 1727. L'autel principal est tellement élevé que le célébrant y semble au premier étage. Cette disposition inusitée a permis de placer au-dessous une chapelle basse dédiée à Jésus-Christ sur le Calvaire. On voit sur l'autel un fort beau Christ qui ornait autrefois l'église du Sépulcre.

ÉGLISE SAINTE-ÉLISABETH.

(Rue du Temple, entre les n. 107 et 109).

Cette église a été construite pour des religieuses du tiers ordre de Saint-François, en 1626. Le portail est décoré de deux ordres d'architecture en pilastres dorique et ionique. L'intérieur de l'église est d'ordre dorique.

VIIe arrondissement.

ÉGLISE SAINT-MÉRY.

(Rue Saint-Martin, entre les n. 2 et 4.)

Cette église doit son origine à une chapelle sur l'emplacement de laquelle le chapitre de Notre-Dame fonda une collégiale en 1010. Elle fut reconstruite vers 1520, telle qu'elle est aujourd'hui, et terminée seulement vers l'an 1612 : c'est un édifice d'une architecture élégante et riche en ornements, auquel on a fait d'importantes réparations en 1836. Une ceinture de nombreuses chapelles l'entoure, et quelques-unes se font encore remarquer par les beaux vitraux exécutés par Pinaigrier. Le maître-autel est isolé, et fait en forme de tombeau antique; on assure qu'il renferme en dessous la châsse de saint Méry. Les chapelles des croisées sont ornées de colonnes corinthiennes supportant des frontons triangulaires. La chapelle de la Communion éclairée par trois lanternes, a été reconstruite en 1754. L'église est ornée de plusieurs tableaux de Coypel, Belle, Vouet C. Vanloo, et de quelques artistes modernes.

.ISE DES BLANCS-MANTEAUX.

Blancs-Manteaux, entre les n. 14 et 16.)

:glise, construite en 1687, est dé-
de portail. L'intérieur, d'ordon-
rinthienne, est trop long pour la
les bas côtés sont fort étroits.

SE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE.

(Rue du Perche, n° 15.)

été bâtie en 1623, sur l'emplace-
n jeu de paume, pour des capu-
ıtérieur, d'une simplicité digne de
éraphique, a été orné dans ces
.emps de tableaux, de statues, de
·es et de dorures. On remarque
hœur une belle statue de saint
d'Assise à genoux, en marbre
, qui fait pendant à une autre sta-
neut à genoux.

ÉGLISE SAINT-DENIS.

e Saint-Louis au Marais, n° 50.)

n édifice moderne, composé de
, élevé sur l'emplacement d'une
ie en 1684.

VIIIe arrondissement.

ːLISE SAINTE-MARGUERITE.

Bernard, Fg. St-Antoine, n. 28 et 30.)

en 1625 une petite chapelle, qui
ccursale en 1634, et paroissiale
L'église se trouvant insuffisante
oissement de la population du
Saint-Antoine, on construisit en
chapelle contiguë, élevée sur les
e Louis. Deux arcades forment
et présentent entre elles le por-
ın médaillon du célèbre mécani-
anson, mort en 1782. Son prin-
ːment, placé derrière le maître-
t la belle Descente de croix,
ur les dessins de Girardon, par le
t Nourisson, ses élèves. Ce mor-
al était autrefois dans l'église de
lry. Au pied de la croix la sainte
contemple, dans la douleur, le
ésus descendu de la croix. Deux
.t auprès de la tête du Christ;
ːs, dans les airs, viennent consi-
iauveur; un cinquième ange est
e la croix. L'intérieur de l'église
de peintures à fresque, exécutées
tti; elles représentent des ordon-
colonnes, des bas-reliefs et des
ıs relatives au caractère sépulcral
de cette chapelle. L'autel est en forme de tombeau antique; derrière est un grand tableau, représentant le Purgatoire, peint par Briard : tout dans cette chapelle porte un caractère sombre et lugubre.

ÉGLISE SAINT-AMBROISE.

(Rue de Popincourt.)

C'est un édifice assez vaste et solidement construit, dont le portail pyramidal produit un effet agréable.

ÉGLISE SAINT-ANTOINE.

(Rue de Charenton, n° 38.)

Cette église n'offre rien d'intéressant.

IXe arrondissement.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE NOTRE-DAME.

(Voyez page 98.)

ÉGLISE SAINT-GERVAIS.

(Rue du Monceau Saint-Gervais.)

Cette église est une des plus anciennes de Paris. Rebâtie en 1212, réédifiée de nouveau en 1420, elle fut considérablement augmentée en 1581, et décorée d'un beau portail dont Louis XIII posa la première pierre en 1616. L'intérieur, bâti dans le style gothique, offre des voûtes fort élevées, remarquables par de belles clefs pendantes. Les vitraux du chœur et de plusieurs chapelles sont du célèbre Jean Cousin. — La chapelle de l'*Ecce Homo* renferme une belle statue du Christ couronné d'épines, par Cortot; elle est accompagnée de deux candélabres de style antique. La chapelle de la Vierge, éclairée par cinq croisées, dont trois offrent de magnifiques vitraux, est ornée d'une couronne de pierre de 6 pieds de diamètre et de 3 pieds 6 pouces de saillie, toute suspendue en l'air, et d'une hardiesse surprenante. Dans une chapelle à droite et attenante à celle de la Vierge, on remarque un très-beau groupe de six personnes, représentant une descente de croix, qui a pour pendant le tombeau du chancelier Michel le Tellier : sur un sarcophage de marbre noir est la figure à demi couchée du chancelier, au pied de laquelle est un génie en pleurs. Parmi les autres personnages inhumés dans cette église, on cite le peintre Philippe de Champagne, le poëte Scarron, le savant du Cange, Amelot de la Houssaye, etc.

Le portail de l'église Saint-Gervais est regardé comme un des beaux morceaux d'architecture moderne qu'il y ait en Eu-

rope. Il est composé de trois ordres, dorique, ionique et corinthien, l'un sur l'autre: le premier ordre est composé de huit colonnes doriques, cannelées dans leurs deux tiers supérieurs, et portées sur un socle peu élevé; les quatre collatérales sont engagées d'un sixième dans le mur; les quatre formant l'avant-corps du milieu, sont adossées à des pilastres pareils: un fronton triangulaire est placé au-dessus. L'ordre ionique s'élève sur le même plan; mais l'ordre supérieur, régnant seulement sur l'avant-corps, est de quatre colonnes corinthiennes supportant un fronton semi-circulaire. Ce portail, digne de la réputation de Jacques Desbrosses, est d'un fort bel effet, et n'a besoin pour être apprécié que d'une place plus vaste, qui permette de l'apercevoir sous son vrai point de vue.

ÉGLISE SAINT-LOUIS EN L'ILE.

(Rue et île Saint-Louis.)

Elle occupe l'emplacement d'une petite chapelle bâtie en 1606. L'édifice actuel fut commencé en 1664; le chœur fut achevé en 1679; la nef fut rebâtie en 1723, et la coupole en 1725. La grande porte, élevée sur les dessins de Gabriel Leduc, est décorée de quatre colonnes doriques isolées, qui supportent un entablement couronné d'un fronton. Tout est agréable dans l'ordonnance de ce petit édifice, dont la sculpture fut conduite par le neveu du célèbre Philippe de Champagne. Des pilastres corinthiens décorent ses arcades élégantes: la disposition des chapelles des croisées est fort heureuse. Le clocher, construit en pierre, en forme d'obélisque percé à jour, offre un aspect singulier.

ÉGLISE SAINT-LOUIS ET SAINT-PAUL.

(Rue Saint-Antoine, n. 118 et 120.)

La première pierre de cette église fut posée par Louis XIII en 1627; elle fut achevée en 1641, mais elle ne fut dédiée qu'en 1676.

Cet édifice, destiné à la maison professe des Jésuites, a la forme d'une croix romaine, avec un dôme sur pendentifs au milieu de la croisée. Le portail, placé au-dessus d'un perron de plusieurs marches, a 144 pieds de hauteur sur une base de 72: il est décoré de trois ordres d'architecture placés l'un au-dessus de l'autre; les deux premiers sont d'ordre corinthien et le dernier d'ordre composite. L'intérieur est décoré d'une grande quantité d'ornements de sculpture; la chapelle de la Vierge est entièrement ornée de marbre.

Xe arrondissement.

ÉGLISE SAINT THOMAS D'AQUIN.

(Place Saint-Thomas d'Aquin, faub. St-Germain.)

Ce n'était dans le principe qu'une chapelle appartenant au noviciat général des Jacobins. L'église actuelle a été commencée en 1683, et achevée en 1740, sur les dessins de Pierre Bullet: elle a 132 pieds de longueur depuis le portail jusqu'au fond du sanctuaire; la nef a 72 pieds de hauteur sous clef; de grands pilastres corinthiens décorent l'intérieur et soutiennent une corniche enrichie de moulures. La boiserie du chœur est fort belle; le plafond peint à fresque par Lemoine représente la transfiguration: au-dessus du maître-autel est une gloire environnée de nuages et de chérubins, d'où partent des rayons. Dans la chapelle à droite est une statue de la Vierge, et dans celle de gauche une statue de Saint-Vincent de Paule. Le portail de l'église Saint-Thomas d'Aquin offre une ordonnance de colonnes doriques, surmontée d'une autre de colonnes ioniques.

ABBAYE-AUX-BOIS.

(Rue de Sèvres, n° 16.)

Cette église, dont la première pierre fut posée en 1718, est décorée de plusieurs tableaux, parmi lesquels on remarque un Christ, par Lebrun; une Assomption; une sainte Madeleine, etc.

ÉGLISE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

(Rue du Bac, n° 120.)

Cette église a été fondée par Bernard de Sainte-Thérèse en 1683; elle se compose d'une église supérieure très-ornée, dont l'autel est décoré d'un bas-relief représentant la Foi, l'Espérance et la Charité; et d'une chapelle basse fort simple, où l'on remarque trois autels.

ÉGLISE SAINT-PIERRE DU GROS-CAILLOU.

(Rue Saint-Dominique.)

C'est un édifice fort simple, construit en 1822, décoré de colonnes toscanes, et précédé d'un portail aussi d'ordre toscan.

ÉGLISE SAINTE-VALÈRE.

(Rue de Grenelle Saint-Germain, n° 142.)

C'est une très-petite église, fondée en 1704, pour un couvent de filles pénitentes



Rauch del. Ransonnette sc.

SAINT SULPICE.

XIe arrondissement.

ÉGLISE SAINT-SULPICE.

(Place Saint-Sulpice.)

lise occupe l'emplacement d'une
onstruite en 1211, réédifiée et
1646, et remplacée par l'église
1655; l'architecte Levau en
premiers dessins. Dix-huit années
loyées à la construction du chœur
s côtés. Cette partie étant achevée
n continua pendant les années
construction de la croisée; mais,
es travaux furent suspendus par
inances. En 1718, on s'occupa
tinuation de l'édifice. Le curé
force de quêtes et de sollicitations,
s bourses, épuisa la libéralité de
iens, et se procura des fonds
les. En 1721, il obtint une lote-
profits de cette institution immo-
ouèrent beaucoup à l'achèvement
, dont la nef fut entièrement
en 1736. Le portail, fondé en
levé sur les dessins de Servandoni,
hitecte qui a laissé dans cette
n un monument de son talent,
é de son goût, de sa belle ima-
et des preuves incontestables de
ité sur les architectes qui, avant
t travaillé à l'édifice de Saint-
e portail fut en grande partie
1745; les tours et quelques autres
s'élevèrent plus tard. La longueur
depuis la première marche de
principale, jusqu'à l'extérieur du
chapelle de la Vierge, est de 336
hauteur, du pavé à la voûte, de
a longueur du chœur est de 89
rgeur totale de l'édifice est de
la hauteur des tours est de 210
portique se compose de deux
es, dorique et ionique. Les co-
iques ont 40 pieds de haut, 5 de
et 10 pieds d'entablement; les
oniques ont 39 pieds de hauteur,
pouces de diamètre, un entable-
pieds. Aux deux extrémités s'é-
x corps de bâtiments carrés, unis
par une balustrade, supportant
différentes. Celle du midi, élevée
par Maclaurin, est composée de
nnances : la première, octogone;
circulaire. La tour septentrionale,
en 1777, par Chalgrin, diffère
ière par une plus grande élévation
nière ordonnance quadrangulaire.

Aux extrémités du portail, et à l'aplomb des tours, sont, dans leur rez-de-chaussée, deux chapelles : l'une est un baptistère, l'autre un sanctuaire pour le viatique. Chacune est ornée de quatre statues allégoriques, sculptées par Mouchi et Boizot. Les fonds baptismaux, dessinés par Chalgrin, sont précieux par leur matière et leur forme. La tribune sur laquelle repose le buffet d'orgue, est soutenue par des colonnes composites. Les piliers de la nef et du chœur sont ornés de pilastres corinthiens et revêtus de marbre jusqu'à cinq pieds de hauteur. La disposition de l'autel principal, en marbre blanc, avec ornements dorés d'or moulu, placé entre la nef et le chœur, est grande et majestueuse. Une balustrade circulaire, dont les balustres, de bronze, supportent une tablette de marbre précieux, en défend l'accès. Le chœur est orné de douzes statues en pierre de Tonnerre, représentant les Apôtres, par Bouchardon. A l'entrée de la nef sont deux valves d'un énorme coquillage, supportées par deux rochers de marbre blanc sculptés par Pigale. L'œil est ensuite frappé de l'ordonnance singulière de la chaire, exhaussée, par son double escalier, entre deux piliers. Sur le pavé de la croisée est tracée sur une plaque de cuivre, une ligne méridienne se prolongeant au vrai nord, sur un obélisque de marbre blanc de 25 pieds de hauteur. Le rayon solaire y est introduit par une ouverture d'un pouce de diamètre, pratiquée, à 75 pieds d'élévation, dans une plaque de laiton placée dans la fenêtre méridionale de la croisée, qui, du reste, est entièrement close. Cette méridienne, établie en 1743 par Henri Sully, a pour objet de fixer d'une manière certaine l'équinoxe du printemps et le jour de Pâques. Plusieurs chapelles sont ornées de fresques curieuses. Dans la troisième, on remarque à la droite de la porte d'entrée, une descente de croix d'Abel de Pujol, et diverses circonstances de la vie de saint Roch. Dans la chapelle immédiatement au-dessus, M. Vinchon a retracé le moment où saint Maurice refuse de sacrifier aux faux dieux, puis son martyre, enfin l'instant où il entre dans la félicité céleste. Dans la chapelle suivante on voit le mausolée de M. Languet de Gergy, curé de cette paroisse, par Slodtz. Aux côtés de la porte de la sacristie sont les statues de saint Pierre et de saint Jean l'évangéliste, par Pradier. Le tableau de la chapelle au-dessus représente une prédication de saint Denis. Celui de la suivante, l'Assomption; puis saint Fiacre refusant la couronne d'Écosse, par de Juine. Dans la chapelle supé-

rieure est un saint Michel terrassant Lucifer, copie de Raphaël, par Mignard. Sur la gauche est la chapelle de saint Vincent de Paule, peinte à fresque, par Guillemot.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN DES PRÉS.

(Place Saint-Germain des Prés.)

Le roi Childebert, fils de Clovis, fit construire cette église sous l'invocation de saint Vincent et de sainte Croix; elle était dans son origine flanquée de tours, environnée de fossés pleins d'eau et ressemblait à une citadelle. Ruinée par les Normands dans le IXe siècle, reconstruite au commencement du XIe, elle ne fut entièrement achevée qu'en 1163. L'église Saint-Germain des Prés est le plus ancien édifice religieux de Paris; sa longueur est de 298 pieds; sa largeur, sans y comprendre les chapelles qui l'entourent, est de 70 pieds. L'intérieur présente d'abord une nef, séparée des bas côtés par cinq piliers à droite et autant à gauche, supportant des arcades à plein cintre; chaque pilier se compose d'un massif où sont engagées quatre colonnes de diverses dimensions. Vers les deux tiers de la longueur de l'église est un grand autel; à l'extrémité du chœur est un autre autel, derrière lequel on a ajouté un retable en pierre. Le chœur est entouré de colonnes isolées, qui supportent sur les côtés des arcades à plein cintre, et au rond-point des arches en ogive; les fenêtres du chœur et du rond-point sont aussi en ogive. Deux tours pyramidales se trouvent du côté oriental de l'édifice; une troisième est à l'entrée de l'église. Dans la chapelle de Saint-François de Sales sont les tombeaux de Descartes, de Mabillon et de Montfaucon. La chapelle opposée renferme les restes de Boileau.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN.

(Rue Saint-Séverin, entre les n. 3 et 5.)

Ce n'était dans l'origine qu'un petit oratoire sous l'invocation de saint Clément. L'église actuelle est un édifice gothique dont plusieurs parties ont été reconstruites en 1347 et en 1489. La principale entrée est décorée de deux lions en pierre. Le baldaquin qui surmonte le maître-autel est supporté par huit colonnes de marbre, ornées de bronze doré.

XIIe arrondissement.

SAINT-ÉTIENNE DU MONT.

(Rue de la Montagne Sainte-Geneviève.)

Cette église doit son origine à un oratoire, nommé chapelle du Mont, construi
XIIe siècle, près de l'abbaye r
Sainte-Geneviève. Lorsque Philippe
eut fait clore de murs Paris du côt
versité, la chapelle du Mont fut r
dans l'enceinte de la ville et reçut
de paroisse. En 1221, l'augmentati
sante de la population rendant néc
construction d'une nouvelle église,
les chanoines réguliers de Sainte-G
bâtirent dans leur propre enclos u
paroissiale, qu'ils placèrent sous l
tion de saint Étienne. L'édifice ét
tigu à Sainte-Geneviève, et penda
temps il n'eut d'autre porte pour
que celle de l'église de cette abbay

En 1491, l'église de Saint-Éti
Mont fut augmentée du côté du chœu
sieurs bâtiments; les chapelles et to
de la nef, du côté du sud, furent b
1538; les charniers et la chapell
communion ont été construits en
1606. La façade principale, qui a
forme pyramidale, et où se trouvent
gés les genres grec et sarrasin, offre
ractère étrange qui n'est pas sans ag
quatre colonnes d'ordre composite q
tent un fronton, forment l'architect
portail. La première pierre en fut p
1610 par Marguerite de Valois, p
femme de Henri IV. Une seule to
s'élève au nord de l'édifice, sert de c
elle est fort élevée, et est d'une co
tion peu ordinaire.

L'architecture de cette église est
quable par sa hardiesse et par sa sing
la partie du rond-point est surtout
de fixer l'attention. Les voûtes, la ne
bas côtés sont extrêmement élevés et
nus par des colonnes ou piliers rond
viron cinq pieds de diamètre, dont le
assez correctes portent sur un piédest
viron trois pieds de hauteur. Du som
ces piliers très-exhaussés et dépou
chapiteaux, naissent des faisceaux d'
qui forment celle de la voûte. A ces
liers ronds, et au tiers de leur haute
appuyés des arceaux surbaissés, d
pieds seulement d'épaisseur, qui sout
un passage de la même largeur, qui
tour de la nef, et dans lequel un
seulement peut passer. On monte
espèce de galerie par deux escalier
les portes sont dessous le jubé.

Ce jubé, sculpté avec beaucoup d
n'est point assez élevé. La voûte, e
très-surbaissé, est dans le goût du
où déjà on avait adopté cette form



Rauch del. Ransonnette sc.

S^T ETIENNE DU MONT.

de l'architecture sarrasine. Aux
mités sont deux tourelles à jour,
élégantes et très-délicates, qui
'environ trente pieds au-dessus de
1, et renferment les deux esca-
arriver à la galerie dont nous
parler; ce qui rend l'aspect de
ers surprenant, c'est qu'étant à
voit le dessous des marches por-
air par un encorbellement, et le
ur tête soutenu seulement par une
onne d'un demi-pied de diamètre,
r le port extérieur de l'appui de la
rnée en limaçon. L'architecture de
ers étonne par la hardiesse et la
u'on a déployées dans leur cons-

ilieu de la voûte de la croisée, on
une clef pendante qui a plus de
ises de saillie hors du nu de la
t où viennent aboutir plusieurs de
s.
aise du prédicateur est un chef-
de sculpture en bois. Une statue
, de Samson, semble soutenir l'é-
asse de cette chaire, dont le pour-
orné de plusieurs Vertus assises, et
les unes des autres par d'excellents
fs dans les panneaux. Sur l'abat-
un ange qui tient deux trompettes
eler les fidèles.
vis de la porte latérale du chœur
bleau peint par Largillière, prove-
l'ancienne église Sainte-Geneviève;
lonné en 1694 par la ville de Paris,
cessation d'une famine qui, pen-
x ans, affligea la capitale. La sainte
sentée dans une gloire; au bas sont
ts des marchands et les officiers de
en habits de cérémonie, suivis
nd nombre de spectateurs, parmi
l'artiste a représenté le poëte San-
veloppé de son manteau. Dans le
est le tableau du martyre de saint
peint par Charles Lebrun.
aître-autel, entièrement construit
e, est décoré avec richesse et élé-
errière cet autel quatre colonnes,
oscan, supportent une châsse ayant
d'une église gothique, où sont con-
it-on, les reliques de sainte Ge-
dans une chapelle à gauche du
t l'ancien tombeau de la pa-
Paris, qui a été retiré de son
terraine lors de la démolition. Les
nt du XVIe siècle, et méritent de
ntion des amateurs de la peinture
Ils représentent plusieurs traits de l'Ancien Testament, le miracle de la sainte hostie, etc.; les couleurs en sont admirables, mais toutes les figures pèchent par le défaut de correction dans le dessin.

L'église Sainte-Étienne du Mont renfermait autrefois un grand nombre de tombeaux d'hommes illustres et de savants; parmi les principaux nous citerons : Blaise Pascal, dont l'épitaphe a été replacée à l'entrée de la chapelle de la Vierge; le Sueur, peintre célèbre, mort en 1655; Jean Racine, dont on voit l'épitaphe en face de celle de Pascal; le Maître de Sacy, mort en 1684; J.-P. Tournefort, botaniste célèbre, mort en 1708, etc., etc.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

(Rue Mouffetard, entre les n. 161 et 163.)

Cet édifice, réparé et agrandi à diverses époques, présente des échantillons de plusieurs genres d'architecture. Le sanctuaire est entouré de colonnes cannelées et sans bases, qui supportent des arcades à plein cintre, dont le style diffère de tout le reste de l'édifice. Derrière le chœur est un petit cimetière où l'on voit une tombe élevée un peu au-dessus de terre; c'est celle du fameux diacre Pâris, qui, après sa mort, excita tant de convulsions et d'étranges miracles.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNERET.

(Rue Saint-Victor, entre les n. 104 et 106.)

Cette église doit son origine à une chapelle fondée en 1230. Sa reconstruction fut entreprise en 1656; peu de temps après les travaux furent suspendus; ils furent repris en 1705, et l'édifice achevé en 1709, à l'exception du portail, qui est resté inachevé. L'intérieur est orné de pilastres composites, dont les chapiteaux n'ont qu'un rang de feuilles d'acanthe, et dont les socles sont revêtus de marbre. Le chœur est pavé de marbre; le maître-autel est surmonté d'une gloire d'un bon effet. Dans la chapelle Saint-Charles est le tombeau de la mère du peintre Charles Lebrun, représentée sortant de son tombeau au son d'une trompette embouchée par un ange. Le monument de Lebrun consiste en une pyramide au bas de laquelle est le portrait de ce grand artiste, par Coysevox. Les restes du poëte Santeuil ont été placés dans cette église en 1818, avec son épitaphe par Rollin.

ÉGLISE SAINT-JACQUES DU HAUT PAS.

(Rue Saint-Jacques, entre les n. 252 et 254.)

C'était dans l'origine une chapelle d'hospitaliers, convertie en église en 1566, et

augmentée d'une chapelle en 1584. La première pierre de l'église actuelle fut posée en 1675; la chapelle de la Vierge, située au chevet de l'église, fut construite en 1688.

Édifices situés dans divers arrondissements.

PANTHÉON.

(Place du Panthéon, rue Saint-Jacques.)

En 1754, l'église de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève menaçant d'une ruine prochaine, Louis XV entreprit la construction d'un nouveau temple où serait révérée la patronne de Paris, et adopta les beaux plans de Soufflot. Les fondations furent commencées en 1757, et la première pierre posée le 6 septembre 1764.

De tous les édifices modernes le Panthéon est certainement le plus magnifique. Le plan est une croix grecque, formant quatre nefs qui se réunissent à un centre commun où est placé le dôme. En y comprenant le péristyle, ce plan a 339 pieds de longueur sur 253 pieds 6 pouces de largeur hors d'œuvre. La façade principale, où l'on a prodigué les richesses de l'architecture, se compose d'un perron élevé sur onze marches, et d'un porche en péristyle, imité du Panthéon de Rome. Elle présente six colonnes de face, et en a vingt-deux dans son ensemble, dont dix-huit sont isolées, et les autres engagées. Toutes ces colonnes sont cannelées et de l'ordre corinthien. Chacune d'elles a 58 pieds 3 pouces de hauteur, y compris base et chapiteau, et 5 pieds et demi de diamètre. Les feuilles d'acanthe des chapiteaux sont d'un travail très-précieux; mais les profils sont loin de la pureté des beaux modèles de l'antiquité. Ces colonnes supportent un fronton, dont le tympan, dans l'origine, représentait en bas-relief une croix entourée de rayons divergents et d'anges adorateurs, sculptés par *Coustou*. Après la mort de Mirabeau, l'Assemblée nationale, par son décret du 4 avril 1791, changea la destination de cet édifice, et le consacra à la sépulture des Français illustres par leurs talents, leurs vertus et leurs services rendus à la patrie. Les administrateurs du département de Paris chargèrent M. *A. Quatremère* de la direction des changements à opérer pour transformer ce temple en PANTHÉON FRANÇAIS. Ce savant, distingué par ses talents, son goût et son zèle patriotique, remplit dignement les espérances de l'administration. Tous les signes qui caractérisaient une basilique de chrétiens furent remplacés par les symboles de la liberté et de la morale

publique. Sa façade et son intérieur
vèrent plusieurs changements. La fri
en grands caractères de bronze, l'i
tion suivante :

AUX GRANDS HOMMES,
LA PATRIE RECONNAISSANTE.

En 1822, cette inscription dispar
place à une inscription mystique;
mière inscription a été replacée
révolution de juillet.

L'intérieur du Panthéon se com
quatre nefs qui aboutissent au dôm
cune de ces nefs est bornée de ba
un rang de colonnes en marque la
tion : ces colonnes, d'ordre cori
cannelées, de 37 pieds 8 pouces d
teur, de 3 pieds 6 pouces de diamèt
au nombre de 130. Ces péristyles sup
un entablement dont la frise est enri
festons formés par des rinceaux et
roulements découpés en feuilles d'orn
Au-dessus de l'entablement est une
trade. Les plafonds des nefs et de le
côtés se font remarquer par le goût
gante simplicité de leur dessin.

Tous les bas-reliefs et ornements
rapportaient à la primitive destina
l'édifice ont été supprimés dans ces
on leur a substitué des sujets analog
destination qui lui avait donnée l'As
nationale.

La longueur totale de l'intérieur
ple, depuis le dedans du mur de l
d'entrée jusqu'au fond de la niche
mine la nef orientale, est de 282 pi
largeur ou la dimension, prise inté
ment de l'extrémité d'une nef lat
l'extrémité de l'autre, est de 238 pi
largeur de chacune des nefs, prise e
deux murs qui forment le fond des
tyles, est de 99 pieds 4 pouces.

Le dôme intérieur s'élève au p
réunion des quatre nefs; il y occup
espace carré de 62 pieds sur chaque
ses angles n'étaient pas coupés par
piliers remplaçant chacun trois
trop légères pour soutenir l'énorm
de ce dôme. Ainsi l'on voit dans
rieur de simples colonnes engagées
cer des colonnes isolées. Ces piliers
entre eux par quatre arcades de 4
2 pouces de largeur, le sont aussi p
tre pendentifs élevés au-dessus des
térieures, ce qui rachète par le
forme circulaire du dôme. Ces ar
ces pendentifs sont couronnés par u
blement circulaire orné de festons d



PANTHÉON.

:niche est chargée de modillons. re intérieur du dôme, pris à l'en-frise, est de 62 pieds. Au-dessus lement s'élève, sur un stylobate un péristyle composé de 16 co-inthiennes, de 3 pieds 2 pouces :e et de 33 pieds 1 pouce 9 lignes ır. Dans les entre-colonnements, 16 croisées, dont les vitraux sont ; par des châssis de fer. Au bas de :s sont des tribunes auxquelles on ar une galerie circulaire. Le dôme sé de trois coupoles, dont la pre-nd naissance au-dessus de l'enta-e la colonnade; elle est décorée de le caissons octogones et de rosaces. milieu est une ouverture circu-29 pieds 5 pouces de diamètre, lle on aperçoit la seconde coupole ée, sur laquelle M. Gros a peint l'apothéose de sainte Geneviève. e extérieur présente d'abord, au-; combles de trois nefs, un vaste ent carré, à pans coupés, où ıboutir quatre forts arcs-boutants, ls sont pratiqués des escaliers dé-qui servent à monter au dôme. ubassement, dont la partie supé-élevée de 102 pieds au-dessus du ron du porche, est un second sou-t circulaire, haut de 10 pieds , et dont le diamètre a 103 pieds. s'élève une colonnade dont le plan ement circulaire. Cette colonnade, de 32 colonnes corinthiennes de pouces de diamètre et de 34 pieds le hauteur, compris bases et cha-upporte un entablement couronné galerie découverte et pavée en péristyle de 32 colonnes est di-uatre parties par des massifs en s, correspondant aux quatre pi-ôme, et dans lesquels on a prati-scalier à vis. Ces massifs, plus beaux, sont en partie cachés par es. Derrière ce péristyle, le mur r du dôme est percé par douze roisées, qui correspondent aux nnements de l'intérieur. Au-des-péristyle, de l'entablement et de ade qui le couronnent, est un at-ıé par l'exhaussement du mur cir-la tour du dôme : sa hauteur est ds 3 pouces, en y comprenant sa il est percé de 16 croisées en arnies de vitraux en fer, ornées tes et d'impostes, et placées dans ncements carrés. Sur le socle de la corniche de cet attique, s'appuie la grande voûte formant la troisième coupole du dôme. Son diamètre, à la naissance de cette voûte, est de 73 pieds 2 pouces. Sa hauteur, depuis le dessus de l'attique jusqu'à son amortissement, est de 43 pieds; son galbe est divisé en 16 côtes saillantes, dont la largeur est égale à la moitié des intervalles : elle est couverte en lames de plomb.

Derrière le temple est un étroit portique fermé de grilles, sous lequel deux escaliers conduisent à l'entrée d'une église souterraine, qui règne sous toute l'étendue de l'édifice. Vingt piliers d'ordre pæstum la soutiennent. La coupe des pierres, le caractère mâle et l'harmonie des parties de cette construction souterraine ne doivent pas échapper à l'attention des curieux. Le sol de cette chapelle est de 18 pieds au-dessous de celui de la nef supérieure, dont elle a l'étendue. L'Assemblée nationale constituante, ayant, par son décret du 4 avril 1791, destiné l'édifice de Sainte-Geniève à recevoir les cendres des grands hommes de la France, décerna d'abord les honneurs du Panthéon à Mirabeau, mort le 2 avril de la même année. Voltaire, le 11 juillet, et J. J. Rousseau, le 16 octobre suivant, obtinrent les mêmes honneurs. Sur le cercueil de Voltaire on lit cette inscription :

Poëte, historien, philosophe, il agrandit l'esprit humain; il lui apprit qu'il devait être libre;
Il défendit Calas, Sirven, de la Bare et Montbailly;
Combattit les athées et les fanatiques; il inspira la tolérance; il réclama les droits de l'homme contre la servitude de la féodalité.

A gauche est le cercueil de J. J. Rousseau. Sur son cercueil, d'où sort une main portant un flambeau, on lit :

Ici repose l'homme de la nature et de la vérité.

La Convention nationale rendit le 8 février 1795 un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort. Dans la suite, Napoléon, par décret du 20 février 1806, rendit au culte l'édifice du Panthéon, et lui conserva néanmoins la destination qui lui avait donnée l'Assemblée constituante; mais l'honneur que cette Assemblée avait réservé au génie et au mérite éminent, il l'accorda aux titres et aux dignités : il suffisait d'être grand dignitaire, grand officier de l'empire et sénateur, pour usurper la sépulture d'un grand homme. Par suite de ce décret impérial, la chapelle

sépulcrale s'est agrandie de tous les autres souterrains de l'édifice. Dans un compartiment particulier de ces vastes souterrains, on voit le maréchal Lannes, duc de Montébello, mort le 31 mai 1809 : des inscriptions rappellent les exploits de ce guerrier et ses titres et illustrations. Plus loin, dans d'obscurs caveaux et dans des tombeaux en pierre, sont déposés les corps, et, dans des urnes, les cœurs de plusieurs grands dignitaires de l'empire, parmi lesquels on remarque ceux du célèbre navigateur Bougainville et du grand géomètre Lagrange.

LA MADELEINE.

(Place et boulevard de la Madeleine.)

Cet édifice n'était dans le principe qu'une chapelle de confrérie, dont Charles VIII posa la première pierre en 1493. Cette chapelle, érigée en paroisse en 1639, étant devenue trop petite pour la population croissante du faubourg Saint-Honoré, Anne-Marie-Louise d'Orléans, princesse souveraine de Dombes, posa en 1660 la première pierre d'une église plus grande, qui a subsisté au coin des rues de Surène et de la Madeleine, et qui fut vendue nationalement en 1795, démolie et convertie en chantiers. Longtemps avant cette démolition, le curé de la Madeleine ayant fait observer que son église était trop petite pour contenir le nombre toujours croissant de ses paroissiens, le gouvernement chargea M. Contant d'Ivry, architecte du roi, de faire des projets. Il en présenta plusieurs, et il se plaignit lui-même de ce qu'on avait choisi le plus mauvais. Néanmoins, la première pierre en fut posée et bénite le 3 avril 1764. C'est donc de cette époque que commencèrent les travaux sous les ordres de Contant d'Ivry; l'architecte Couture lui fut adjoint, et, par des dispositions tout à fait capricieuses, dont on n'a jamais compris les motifs, cet artiste, à son retour de Rome, changea la forme d'abord adoptée, et ajouta au monument un porche de huit colonnes avec sept colonnes en retour; les constructions continuèrent avec activité jusqu'en 1789; elles avaient déjà coûté deux millions lorsque la révolution les fit suspendre.

La belle position de ces constructions et surtout le grandiose du péristyle dont les colonnes étaient élevées à la hauteur de leurs astragales, déterminèrent plusieurs architectes à présenter des projets pour les utiliser. En 1806, ces projets ayant fixé l'attention de Napoléon, il conçut l'idée de convertir ces constructions en u dédié à la gloire des armées fra cet effet il fit publier un program vrir un concours. Les dispositio édifice, d'un genre tout nouvea détaillées dans ce programme : i ment il devait être décoré des s maréchaux et généraux qui s'ét particulièrement distingués, et le vaient être revêtus de tables d'or de bronze et de marbre, pour y i noms des braves des armées fran vant le mérite de leurs actions. P projets furent produits dans ce c exposés dans la grande galerie d Une commission de l'Institut f d'en faire le rapport : quatre de y furent désignés comme ayant a plus près du but qui avait été p rapport fut adressé à Napoléon, alors en Prusse; en même tem particulièrement la réclamation d'un des quatre projets désign plaignait d'avoir été mal jugé. Ce tance le détermina à ordonner a de l'intérieur, alors M. de Chan faire appeler en sa présence architectes dont les plans avaient avantageusement mentionnés, e entre eux une discussion contrad chacun de leurs projets, d'en procès-verbal et de le lui faire p suite avec les plans et mémoires On ne peut se dissimuler que l'in d'un pareil mode de jugement, en tous les moyens d'intrigues, lais currents qui avaient bien fait, l de défendre leurs ouvrages, car que ceux qui ont étudié et app problème, peuvent sinon juger, relever les erreurs qui ont pu êtr pour parvenir à sa solution. Le cette réunion fut de faire obten d'exécution à M. P. Vignon, deuxième projet désigné dans le fut chargé de suite de faire les d nécessaires pour en commencer l

Le plan de cet architecte n'av ressemblance avec celui de M. Co par les 8 colonnes du péristyle; colonnes n'étant ni espacées ég assez élevées du sol de la place, montées, et toutes les autres co démolies, à l'exception des fond dessous de ces colonnes. Une fois tion effectuée, les reconstructio été suivies avec plus ou moin jusqu'au moment des grands



Rauch del.   Bausmonette sc.

LA MADELEINE.

de 1814 et 1815, époque où les
urent suspendus. Le monument
totalement fondé et élevé jusqu'à
du stylobate extérieur; de plus
s colonnes étaient érigées jusqu'à
gales.

mmencement de 1816, deux or-
royales rendirent cet édifice à sa
lestination, et voulurent en outre
l'intérieur de l'église, il y eût des
r y ériger des monuments com-
s à la mémoire de Louis XVI,
II, Marie-Antoinette d'Autriche,
rance, et de la princesse Élisabeth.
uence un nouveau projet fut ré-
M. P. Vignon, et définitivement
ordonnance royale en date du 6 mai
nouveau projet, quant à sa partie
, était presque semblable à celui
de la gloire; quant à sa partie
, elle devait éprouver beaucoup
ments, qui ont nécessité des ad-
fondations existantes pour por-
nnes qui décorent l'intérieur du

de la Madeleine consiste en un
amme de plus de cent mètres de
environ quarante-cinq de large,
un stylobate de quatre mètres de
est entourée de colonnes d'ordre
. Les deux faces antérieure et
e présentent huit colonnes cha-
-huit colonnes occupent chacune
longitudinales. L'intérieur étant
en haut, aucun jour n'est pratiqué
urs; mais des niches placées dans
chaque entre-colonnement sont
à recevoir des statues. La frise,
tout autour de l'édifice, offre sur
éveloppement des anges qui tien-
guirlandes entremêlées d'attributs
La cymaise supérieure ou la par-
à l'extrémité de la corniche est
êtes de lions et de palmettes; un
de dix-neuf figures décore le fron-
s-relief a 118 pieds de longueur
hauteur à l'angle; il représente
ccordant le pardon à sainte Ma-
tte pécheresse, à genoux aux pieds
r, est plongée dans la douleur de
ce, et reçoit de la clémence divine
orde de ses fautes. A la droite du
nge des miséricordes, appuyé sur
e Dieu, contemple avec satisfaction
esse convertie. Chargé d'appeler
, il laisse approcher l'Innocence,
i et l'Espérance soutiennent. La
ssise et groupée avec deux enfants
dont elle prend soin, ne peut suivre ses sœurs; mais elle indique d'un regard la place réservée dans les demeures célestes à la vertu triomphante. Dans l'angle, un ange accueille une âme pieuse sortant du tombeau; il lui lève son voile et lui montre le séjour qui l'attend, la vie éternelle. Cette partie du bas-relief, remarquable par la douce sérénité de toutes les figures, se termine par cette inscription : *Ecce dies salutis*. A gauche du Christ, l'ange des vengeances repousse les vices; l'Envie, au regard sombre; l'Impudicité, représentée par un groupe qu'on reconnaît au désordre de ses vêtements, et qui entraîne l'objet de sa passion impure; l'Hypocrisie, au maintien équivoque, et dont la tête est surmontée d'un masque, qui est levé; l'Avarice, pressant contre elle-même ses inutiles trésors; tout ce cortége s'enfuit devant la flamboyante épée. Un démon, qui précipite dans les flammes éternelles une âme impie, termine avec vigueur cette partie du fronton, au bout de laquelle on lit sur un socle : *Væ impio*. Au bas du fronton est placée l'inscription suivante :

D. O. M. SUB INVOCATIONE SANCTÆ MAGDALENÆ.

L'autre fronton est resté lisse; un espace, ménagé intérieurement dans cette partie de l'édifice, est destiné à recevoir la sonnerie; nouveau moyen reconnu très-ingénieux pour remplacer le clocher.

L'intérieur de l'église est une nef simple, éclairée par trois coupoles; on y arrive par un porche intérieur dont les extrémités seront occupées par deux chapelles: celle des fonts baptismaux et celle des mariages. Un petit ordre ionique orne les divisions de la nef, qui présente six chapelles latérales, trois de chaque côté : ce petit ordre garnit également le rond-point par lequel la nef se termine et dont le centre est occupé par le maître-autel. Les six grands espaces demi-circulaires au-dessus des chapelles seront ornés de bas-reliefs représentant la vie de la Madeleine.

SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS.

(Cour de la Sainte-Chapelle, Palais de justice.)

La profonde vénération de Louis IX pour les reliques qu'il avait acquises de l'empereur Baudouin, l'engagea à faire élever un monument spécialement destiné à les contenir; c'est pour satisfaire à ce pieux désir que, par lettres patentes datées de l'an 1245, il fonda la Sainte-Chapelle, qui paraît avoir été élevée sur l'emplacement

d'une petite chapelle Saint-Nicolas, fondée par Louis le Gros. Pierre de Montereau, habile architecte de cette époque, fut choisi par saint Louis pour élever ce monument qu'il termina dans l'espace de trois ans, et pour lequel il dépensa la somme de 40,000 livres tournois (environ 790,000 francs.) Les reliques et les châsses avaient coûté 100,000 livres tournois (environ 1,975,000 francs.)

Dans l'origine ce monument se composait de la grande chapelle à deux étages qui existe encore, et d'une sacristie en forme de chapelle qui se trouvait accolée à la façade du nord; dans l'étage supérieur de cette sacristie se trouvait le trésor des chartres. La chapelle haute n'avait de communication qu'avec le Palais par une large galerie; elle servait uniquement de chapelle royale. La chapelle basse était consacrée aux domestiques du Palais.

Ce qu'il y a de plus remarquable à la Sainte-Chapelle, c'est, sans contredit, l'ornementation des croisées; on ne peut se lasser d'admirer ces magnifiques vitraux, véritable muraille transparente, fortifiée de distance en distance par quelques groupes de colonnes qui s'élèvent pour supporter la voûte et donner naissance aux nervures. En voyant cette incroyable variété de compartiments, cette éclatante harmonie de couleurs, on regrette amèrement l'aveugle ignorance de ceux qui, lors de l'établissement des archives judiciaires, bouleversèrent tous les sujets, et supprimèrent toute la partie inférieure des croisées, pour réparer quelques parties dégradées. Mais il y a bien d'autres sujets de regrets; quelle différence entre la Sainte-Chapelle actuelle, quelque admirable qu'elle paraisse, et ce qu'elle était primitivement! C'est à peine si nous en pourrons donner une faible idée en cherchant à rétablir, par la pensée, tout le système de peintures qui a disparu depuis longtemps. Que sont devenues ces voûtes d'azur parsemées d'étoiles d'or, encadrées dans des nervures peintes et dorées, qui retombaient sur des colonnes revêtues de dorure et de tons mats, dont le calme contribuait à l'effet des vitraux? Où est ce petit ordre de soubassement éclatant de dorures et d'incrustations de verre, dont la richesse se mêlait à la splendeur du maître-autel étincelant d'or et de pierreries? Au lieu de tout cela, on voit de vieilles armoires remplies de dossiers, et des murs blafards recouverts d'un badigeon jaunâtre qui contraste désagréablement avec les brillantes couleurs de la peinture sur ve[rre].

Cependant, malgré les dégradations [oc]casionnées par le temps et les commutati[ons] politiques, la Sainte-Chapelle est enc[ore] un des plus précieux monuments que n[ous] possédions. Elle a 110 pieds de long d[ans] œuvre sur 27 de largeur; la hauteur [des] deux étages, depuis le sol inférieur jusqu['au] sommet de l'angle du fronton, est éga[le]ment de 110 pieds.

Dans un travail historique, exposé à l'[un] des derniers salons, M. Lassus a démont[ré] que Louis XI fit faire d'importantes rép[a]rations à ce monument; entre autres [la] grande rose du pignon, toute la toitu[re] avec la flèche (brûlées le 26 juillet 1630) le petit bâtiment, en saillie sur la façad[e] du midi, qui jusqu'à présent passait pou[r] l'oratoire de saint Louis, et plusieurs au[tres] parties du couronnement de l'édifice. C'est vers la même époque que l'on construisit un escalier extérieur, en partie détruit par l'incendie de 1630.

En 1783 les constructions faites en remplacement des bâtiments détruits par l'incendie du Palais de 1776, occasionnèrent la démolition de la sacristie de la Sainte-Chapelle. Sous Louis XIV on construisit une nouvelle flèche qui, à cause de son mauvais état, fut détruite quelques années avant la révolution de 89. C'est en 1802 que la Sainte-Chapelle fut transformée en dépôt des archives judiciaires; depuis la révolution elle servait de magasin à farine.

TOUR SAINT-JACQUES LA BOUCHERIE.

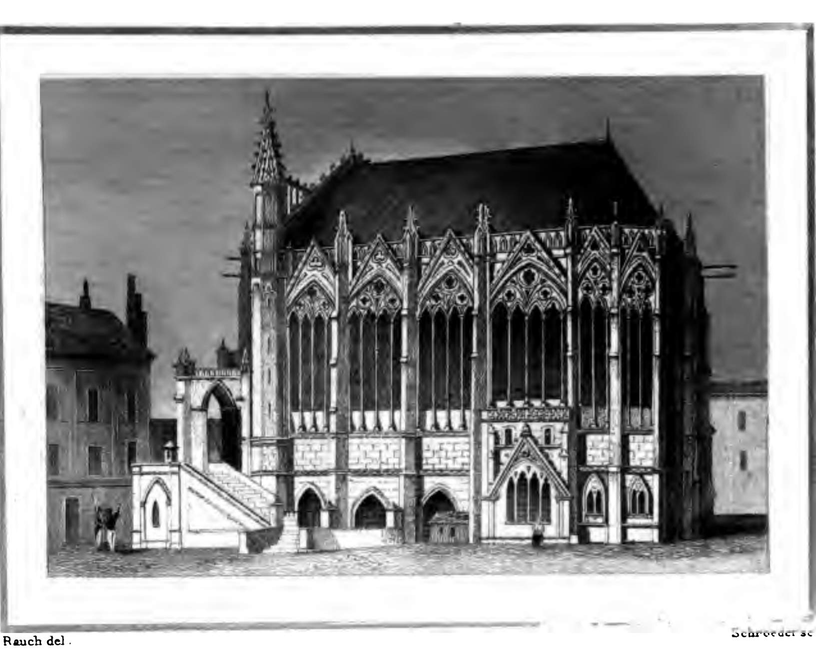
(Rue des Arcis.)

L'église Saint-Jacques la Boucherie doit son origine à une chapelle qui existait en 954, remplacée en 1119 par une église paroissiale. Vers l'an 1240 on commença à rebâtir cette église, dont les travaux ne furent achevés qu'en 1520, sous le règne de François Ier, temps où fut construite la tour très-élevée que l'on admire aujourd'hui. L'église Saint-Jacques la Boucherie fut démolie pendant la révolution de 1789, et la tour vendue à condition que l'acquéreur la conserverait. Ce monument a été racheté en 1836 par la ville de Paris.

CHAPELLE EXPIATOIRE.

(Entre les rues d'Anjou-St-Honoré et de l'Arcade.)

Ce monument, élevé par M. Fontaine, sur le terrain du Cimetière de la Madeleine, est, sans contredit, l'un des plus remarquables et des plus originaux qui



Rauch del. Schroeder sc

SAINTE CHAPELLE.

Paris. Il est entièrement clos de
ıqués par une plantation de cyprès;
ıortes fermées par des grilles y
entrée. La façade présente l'aspect
ıbeau colossal, sur le fronton du-
lit une inscription indiquant que
nent a été élevé pour conserver le
du séjour qu'y firent les dépouilles
de Louis XVI et de Marie An-
La première partie, qu'on peut
ıropylée, consiste en une chambre
sans autre jour que celui de ses
·tes, à laquelle on monte par sept
t d'où l'on passe, en montant neuf
:grés, dans une cour en terrasse
carrés de gazon entourés de
l'extrémité de cette cour se trouve
de la chapelle, élevé de douze
composé de quatre colonnes d'or-
ıue romain, couronné d'un fron-
onté d'une croix. La chapelle con-
ıne coupole de 24 pieds de dia-
outenue par quatre grands arcs;
es arcs, ceux du fond et des côtés,
trois grandes niches; l'autel occupe
lu fond; derrière les deux autres
iqués des escaliers à double rampe
cendre dans la crypte. Des piédes-
ıgés dans les murs d'appui suppor-
groupes, celui de Louis XVI et
nfesseur, et celui de Marie-Antoi-
lorant l'appui de la religion. Sur
autre face de ces piédestaux sont
lettres d'or sur des tablettes en
oir le testament du roi et celui de
— La crypte est voûtée, et, à la
croix, s'élève un autel fort simple
de tombeau.
érieur, élevé de trois marches au-
sol, et compris de chaque côté
nasses de construction du propylée
ıapelle, règne un portique composé
rcades; chacune d'elles, voûtée sur
:ement de son cintre, forme comme
bre séparée, au fond de laquelle
cippe funèbre; ces combles, ainsi
de toutes les autres parties du
t sont en pierre à joints de recou-
sans fer ni charpente. Les tuyaux
ıte pour l'écoulement des eaux
isés par des torches funèbres,

LE TEMPLE.

(Rue du Temple, n° 80.)

ice, affecté aujourd'hui à une con-
religieuse, occupe une petite partie
ı et vaste palais des templiers, qui
depuis l'entrée du faubourg du Temple, jusqu'à la rue de la Verrerie, et comprenait une grande partie du Marais. Avant la révolution, on distinguait dans cette enceinte l'enclos du Temple, occupé aujourd'hui par les constructions qui forment le marché au vieux linge, et le palais du grand prieur formant actuellement tout ce qui reste de l'ancien domaine du Temple. Cet édifice, construit en 1667, offre sur la cour une façade décorée de huit colonnes ioniques accouplées, au-dessus desquelles sont sculptées les statues de la Justice, de l'Espérance, de l'Abondance et de la Prudence. La façade sur la rue du Temple est ornée des statues de la Seine et de la Marne.

Le jardin renfermait autrefois la tour ou plutôt le donjon du Temple, édifice composé d'une tour carrée flanquée de quatre tours rondes, présentant sur sa façade nord un avant-corps moins élevé, défendu par deux tourelles. La tour carrée avait environ 150 pieds de hauteur, non compris le comble qui était fort élevé : elle renfermait quatre étages, composés chacun d'une grande pièce de 30 pieds en carré, et de trois petites pièces pratiquées dans les tours rondes : la quatrième tour ronde contenait un assez bel escalier. La construction de ce donjon remontait au XII[e] siècle; pendant l'existence des templiers, il fut souvent habité par les rois de France; depuis il a servi de prison d'État, jusqu'à l'époque de la construction de la Bastille; en 1789, il contenait les archives françaises de l'ordre de Malte. Louis XVI y fut enfermé en 1793; c'est là qu'il écrivit son testament et reçut les derniers adieux de sa famille. Le donjon du Temple a été démoli en 1810.

CULTES DISSIDENTS ET NON CATHOLIQUES.

TEMPLES DES PROTESTANTS.

Le service des protestants réformés ou calvinistes se fait : 1° dans l'ancienne église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, en français tous les dimanches à midi, et en anglais à 3 heures; 2° dans l'ancienne église de la Visitation, rue Saint-Antoine, entre les n. 212 et 214, le dimanche à 11 heures.

Le service des protestants de la confession d'Augsbourg ou luthériens se fait rue des Billettes, n. 16 et 18, alternativement en français et en allemand, chaque dimanche et fête.

SYNAGOGUE DES ISRAÉLITES.

(Rue Notre-Dame de Nazareth, no 17.)

La partie située sur la rue n'offre qu'un corps de bâtiment composé d'un rez-de-

chaussée, et recouvert d'une terrasse qui surmonte la porte d'entrée donnant sur une cour où s'élève l'édifice consacré au culte. Son élévation est déterminée par un porche formé de deux colonnes d'ordre dorique, surmontées d'un entablement, au-dessous duquel est la porte qui donne entrée au temple : à droite et à gauche du porche sont deux petites portes conduisant aux galeries supérieures, spécialement destinées aux femmes. L'intérieur du temple se compose d'une grande salle entourée de colonnes d'ordre dorique, supportant une galerie supérieure, éclairée au moyen de grandes baies à plomb des entre-colonnements, et fermées par des grillages en bois. La voûte est à plein cintre et percée de dix ouvertures ou lanternes; en face de la porte, et à l'extrémité du temple, s'élève le tabernacle, entouré d'une balustrade, et décoré de deux colonnes corinthiennes, dont l'entablement supporte les tables de Moïse; entre ces deux colonnes est placé le Pentateuque, écrit sur des rouleaux en parchemin, et renfermé dans une armoire fermée par un rideau. A droite et à gauche du tabernacle sont deux tribunes destinées aux membres du consistoire central et du consistoire départemental. Le teïba, ou autel, est placé au centre de l'édifice; on y arrive par trois marches : à l'extrémité, et vis-à-vis le tabernacle, est un chandelier à neuf branches. — Le reste de la nef, la partie comprise entre les colonnes, et le dessous de la galerie supérieure, sont garnis de banquettes en bois, divisées en stalles numérotées, au nombre d'environ cinq cents. — Le service commence, les jours de fête et de sabbat, à 7 heures et demie du matin; et le soir, en toute saison, une heure avant le coucher du soleil. Pendant les cérémonies du soir, le temple est éclairé par trente et une lampes, en forme de lyre antique, suspendues entre chaque entre-colonnement, et par six lustres supportant des bougies.

PRÉFECTURE DE LA SEINE.

Paris est le chef-lieu du département de la Seine, qui comprend la ville de Paris, ainsi que les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, dont nous avons donné précédemment la description. Le conseil général du département de la Seine, présidé par le préfet, forme le conseil général de la ville de Paris.

Paris est divisé en 12 arrondissements municipaux, dont chacun est dirigé par un maire et possède une justice de paix et une église paroissiale : le 1er arrondissement au N.-O.; les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e au N., et le 8e à l'E., sont à la droite de la Seine; le 9e comprend la plus grande partie de la cité, les deux autres îles, et la portion de la rive droite qui s'étend de la place de l'Hôtel de Ville à la gare de l'arsenal; le 10e à l'O., le 11e et le 12e au S., occupent la division à la gauche du fleuve : la partie occidentale de la Cité appartient au 11e. Un préfet de police, dont la juridiction s'étend sur tout le reste du département, et sur les communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, du département de Seine-et-Oise, surveille la sûreté publique et tous les objets de salubrité.

HOTEL DE VILLE.

La premiere pierre de cet édifice fut posée en 1533. La façade fut élevée jusqu'au second étage dans le style gothique; mais, arrivée à ce point, les travaux furent suspendus. Un artiste italien, Dominique Boccadoro, dit Cortone, présenta, en 1549, à Henri II, un nouveau projet qui modifiait le premier et qui fut adopté; c'est celui du bâtiment existant aujourd'hui, achevé seulement en 1606.

L'hôtel de ville est un bel édifice pour le temps où il a été bâti. La façade présente, au centre, un corps de bâtiment flanqué de deux pavillons, et dont la toiture est élevée suivant l'usage du temps. Cette façade est percée au premier étage de treize croisées, et ornée de plusieurs niches, où seront incessamment placés les bustes des personnages qui ont rendu les plus grands services à la cité. Elle est surmontée par un campanile où est placée l'horloge de la ville, éclairée maintenant, pendant la nuit, par un réflecteur parabolique. Au-dessus de la porte d'entrée, on remarque dans un vaste tympan, sur un fond de marbre noir, un grand bas-relief en bronze représentant Henri IV à cheval.

La disposition du plan de l'édifice est heureuse. Le perron qui mène au vestibule a de la noblesse; ce vestibule est grand et vaste; l'escalier principal est bien placé. La cour est peu spacieuse : les portiques dont elle est environnée, quoique peu profonds,



Rauch del — Devilliers ... sc

HÔTEL DE VILLE.

une circulation commode; ils ont ›rés avec une sorte de richesse par on, qui a également exécuté les es de l'escalier. Sous une des ar- ı voit la statue de Louis XIV, par ɪ. La grande salle, ou salle du 50 pas de long; à ses extrémités ıx vastes cheminées ornées de per- cariatides bronzées, et de figures ues couchées sur des plans incli- minées par des enroulements fort : sous le règne de Henri IV. A côté le du trône est la salle du zodia- ıée de bas-reliefs et de tableaux, et vert.

oı, le local de l'hôtel de ville a ; agrandissements considérables, ıt principalement dans la réunion ital et de l'église du Saint-Esprit, celle de la communion de l'église ın, qui a été démolie. Le rez-de- de l'église du Saint-Esprit est trans- . un vaste vestibule; à la suite est l escalier qui conduit à l'apparte- honneur, pratiqué dans la partie re de l'église. La salle Saint-Jean, e de l'église de ce nom, offre un ·allélogramme, éclairé par le haut, et décoré de douze colonnes corinthiennes, en arrière desquelles règne une galerie: cette salle est destinée aux assemblées publiques.

Le 26 mars 1836 le conseil municipal de la ville de Paris a adopté le projet de MM. Lesueur et Godde, pour l'agrandissement et l'embellissement de l'hôtel de ville. Suivant ce projet, approuvé depuis par le conseil des bâtiments civils et le ministre de l'intérieur, les constructions nouvelles consisteront dans deux ailes ajoutées de chaque côté de la façade actuelle : l'une allant à la rencontre de la rue Louis-Philippe projetée, avec laquelle elle se coupera en équerre; l'autre aile, en tout pareille à la première, s'étendra vers le quai. Deux façades latérales, à angle droit avec la façade, seront construites, l'une sur cette rue projetée, l'autre sur le quai; elles seront liées ensemble par la façade postérieure à l'est, laquelle complétera le parallélogramme, et formera le périmètre du nouvel hôtel de ville. La façade du quai sera précédée d'une terrasse en hémicycle, principalement destinée à l'isoler de la voie publique.

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

PALAIS DE L'INSTITUT.

(Quai Conti.)

ais est l'ancien collége Mazarin ou re-Nations, fondé par le cardinal , sur l'emplacement de l'hôtel de se compose d'une première cour avant-corps sur les quatre façades, ›ans coupés sur les angles. Les rps à droite et à gauche présentent ın portique en arcade, décoré de corinthiens : l'un mène aux salles ›res de l'Institut et à la bibliothè- ırine; l'autre conduit à l'ancienne ; Quatre-Nations, transformée au- ı en une salle pour les séances pu- de l'Institut. A la suite de cette : cour il s'en trouve une beaucoup e dont les bâtiments n'ont jamais ›és. — L'élévation de la façade du lacée en regard du Louvre, produit pittoresque et théâtral; elle est : d'un avant-corps surmonté d'un u milieu de deux ailes en demi- ue terminent deux gros pavillons, ıte dans quelques parties une imi- l'antique.

L'Institut a été fondé par la Convention nationale, le 3 brumaire an v (26 octobre 1795), pour remplacer les Académies Française, des Inscriptions et des Beaux-Arts, supprimées en 1793. Une ordonnance royale, du 21 mars 1816, a substitué aux quatre classes de l'Institut, quatre Académies; depuis, une ordonnance royale du 26 octobre 1832 a établi une cinquième Académie. Ces Académies prennent rang selon l'ordre de leur fondation, et sont dénommées ainsi qu'il suit, savoir : 1° l'Académie Française; 2° l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres; 3° l'Académie royale des Sciences; 4° l'Académie royale des Beaux-Arts; 5° l'Académie des Sciences morales et politiques.

L'Académie Française, remplaçant la deuxième classe de l'Institut, tient ses séances le jeudi de chaque semaine; celle des Inscriptions et Belles-Lettres, remplaçant la troisième classe, le vendredi; celle des Sciences, remplaçant la première classe, le lundi; celle des Beaux-Arts, remplaçant la quatrième classe, le samedi; celle des Sciences morales et politiques les samedis de chaque semaine. Ces séances ont lieu au Palais

de l'Institut, et durent depuis trois heures jusqu'à cinq. La séance publique annuelle de l'Académie Française se tient le 9 août; celle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a lieu dans le mois de juillet; celle de l'Académie des Sciences se tient le premier lundi du mois de novembre; celle de l'Académie des Beaux-Arts, le premier samedi d'octobre; et celle de l'Académie des Sciences morales et politiques, dans le mois d'avril.

L'Académie Française, composée de quarante membres, est régie par ses anciens statuts. Elle est particulièrement chargée de la composition du Dictionnaire de la langue française; elle fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de sciences. Elle nomme dans son sein et sous l'approbation du Roi, un secrétaire perpétuel, qui fait partie du nombre des quarante membres qui la composent.

L'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres est aussi composée de quarante membres. Les langues savantes, les antiquités et les monuments, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, sont les objets de ses recherches et de ses travaux; elle s'attache particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux, qui n'ont pas encore été traduits. Elle s'occupe de la continuation des recueils diplomatiques.

L'Académie royale des Sciences est divisée en onze sections; ces sections sont composées et désignées ainsi qu'il suit: *Sciences mathématiques :* Géométrie, six membres; Mécanique, six; Astronomie, six; Géographie et Navigation, trois; Physique générale, six. *Sciences physiques :* Chimie, six membres; Minéralogie, six; Botanique, six; Économie rurale et art vétérinaire, six; Anatomie et Zoologie, six; Médecine et Chirurgie, six.

L'Académie royale des Beaux-Arts est aussi divisée en sections, désignées et composées ainsi qu'il suit : Peinture, quatorze membres; Sculpture, huit; Architecture, huit; Gravure, quatre; Musique (composition), six.

Il est ajouté, tant à l'Académie royale des Belles-Lettres qu'à l'Académie royale des Sciences, une classe d'Académiciens libres, au nombre de dix, pour chacune de ces deux Académies. Une ordonnance royale, du 16 mai 1830, fixe l[e] des membres de l'Académie des In[scriptions] et Belles-Lettres à cinquante, y co[mpris] Académiciens libres. Les Académ[iciens li]bres n'ont d'autre indemnité que [le] droit de présence; ils jouissent d[es] droits que les autres Académicien[s] élus dans les formes accoutum[ées]. [Les] anciens Académiciens honoraires [de] l'Académie royale des Sciences [et de] l'Académie royale des Inscriptions [et Belles-]Lettres, sont de droit Académicie[ns libres] de l'Académie à laquelle ils ont a[ppartenu]. L'Académie royale des Beaux-Art[s a égale]ment une classe d'Académiciens lib[res dont] le nombre est déterminé par un r[èglement] particulier, sur la proposition de l'[Académie] elle-même.

Le nombre des membres de l'[Académie] *des Sciences morales et politiques* [est de] trente; elle est divisée en cinq [sections,] savoir : Philosophie; Morale; Lé[gislation,] Droit public et Jurisprudence; [Économie] politique et statistique; Histoire gé[nérale et] philosophique.

Tous les ans les Académies di[stribuent] des prix, dont le nombre et la val[eur sont] réglés ainsi qu'il suit : L'Académi[e Fran]çaise et l'Académie royale des Ins[criptions] et Belles-Lettres, chacune un [prix de] 1,500 francs; l'Académie royale de[s Scien]ces un prix de 3,000 francs; et l'A[cadémie] royale des Beaux-Arts, des grands [prix de] Peinture, de Sculpture, d'Architect[ure, de] Gravure, de Composition musicale [et de] Paysage historique : ceux qui rem[portent] un de ces quatre grands prix sont [envoyés] à Rome et entretenus aux frais de [l'État].

L'Académie des Sciences morales [et poli]tiques propose chaque année au m[oins un] sujet de prix : le sujet est choisi tou[r à tour] entre les questions qui se rapport[ent aux] objets spéciaux de chacune des secti[ons qui] la composent. L'Académie se rés[erve de] proposer des sujets de prix extraord[inaires].

PRIX MONTYON.

Académie Française. — Deux p[rix an]nuels : 1° en faveur d'*un Français qui aura fait dans l'année l'action [la plus] vertueuse ;* 2° en faveur d'*un Fran[çais qui] aura composé et fait paraître le livre [le plus] utile aux mœurs.*

L'Académie royale des Inscript[ions et] Belles-Lettres distribue annuellem[ent un] prix de numismatique, fondé par [M. Al]lier de Hauteroche.

mie des Sciences. — Trois prix 1° Prix de Statistique ; 2° Prix ologie expérimentale ; 3° Prix de te.

ix pour récompenser les perfecnts de la Médecine et de la Chit les découvertes ayant pour objet ient d'une maladie interne et celui ladie externe.

ix pour récompenser ceux qui auvé les moyens de rendre un art ou r moins insalubre, et pour les oudécouvertes qui auront paru dans ir des objets utiles. Un prix annuel omie, fondé par feu M. Delalande.

PALAIS DES BEAUX-ARTS.

(Rue des Petits-Augustins.)

is occupe l'emplacement de l'ancien les Petits-Augustins, supprimé en affecté alors au dépôt de différents art, qui, sous l'habile direction .. Lenoir, devint le musée des nts français, ouvert le 1er sep1795. Une ordonnance de Louis détruit ce précieux dépôt. Sur son nent a été construite une école des rts, qui comprend l'enseignement inture, de la sculpture et de l'are, et qui remplace les anciennes es de peinture et de sculpture fon- Louis XIV.

nstruction du palais des Beaux-Arts urd'hui très-avancée, mais, pour ressante, sa description ne pourra e qu'après son entier achèvement.

IVERSITÉ ROYALE DE FRANCE.

f-lieu de cet établissement est rue des Saints-Pères, n° 24.)

éances du conseil royal d'instruction e se tiennent les mardis et samedis. sité est divisée en autant d'acadé'il y a de cours royales. Son enseit comprend les facultés où l'on obs grades en suivant leurs leçons un temps déterminé, subissant des s, et soutenant des thèses ; les colyaux et communaux, les institutions ons, et les écoles primaires.

DÉMIE UNIVERSITAIRE DE PARIS.

(Rue de Sorbonne, n° 11.)

occupe la maison fondée en 1253 ert Sorbon, chapelain de saint Louis, fiée en 1629 par le cardinal de Ri- On admire la pureté du portail intérieur placé dans sa cour, devant l'entrée de l'église, que l'on a réparée pour y replacer le mausolée du cardinal de Richelieu, et celui du duc de Richelieu, ancien président du conseil des ministres. Ses salles servent aux leçons des Facultés de théologie, des lettres et des sciences, et à l'administration de l'Académie de Paris.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

(Rue de Sorbonne, n° 11.)

Six professeurs y enseignent : dogme, morale, Écriture sainte, histoire et discipline ecclésiastique, hébreu, éloquence sacrée.

FACULTÉ DES LETTRES.

(Rue de Sorbonne, n° 11.)

Onze professeurs y enseignent la littérature grecque, l'éloquence latine, la poésie latine, l'éloquence française, l'histoire littéraire et la poésie française, la philosophie, l'histoire de la philosophie ancienne, celle de la philosophie moderne; l'histoire ancienne, l'histoire moderne et la géographie.

FACULTÉ DES SCIENCES.

(Rue de Sorbonne, n° 11.)

Dix professeurs : de calcul différentiel et intégral, d'astronomie physique, de chimie, de minéralogie, de botanique et physique végétale, de mécanique, algèbre supérieure, zoologie, physique et géométrie descriptive.

FACULTÉ DE DROIT.

(Place Sainte-Geneviève, n° 8.)

L'étude régulière du droit commença à Paris en 1384, et fut réorganisée en 1630 sous Louis XIV. Ses premières leçons se donnèrent rue Saint-Jean de Beauvais. Cette école fut transférée, en 1771, dans le bâtiment qu'elle occupe, construit sur les dessins de Soufflot : il se compose d'un vaste amphithéâtre, de salles appropriées à la destination de l'établissement, et de logements particuliers. La façade principale est prise sur l'angle qui répond au Panthéon et interrompt la forme rectangulaire; cette façade est ornée de quatre colonnes ioniques qui soutiennent un fronton triangulaire. On enseigne dans chacune des deux sections de l'école, formées en 1819, le droit Romain, le Code civil, les Pandectes, le Code de Procédure, et le Code de Commerce. Pour être admis à suivre ses cours, il faut apporter au secrétariat de cette faculté le diplôme de bachelier ès lettres. Il faut les

suivre deux ans pour obtenir le degré de bachelier, trois ans pour celui de licencié, et quatre ans pour le doctorat, subir des examens, et soutenir des thèses. Le grade de bachelier est nécessaire pour être avoué, et celui de licencié pour être reçu avocat. Deux mille cinq cents étudiants suivent chaque année ses cours.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Rue de l'École de Médecine, n° 17 Placée dans les anciennes écoles de chirurgie.)

Cet édifice, commencé en 1769, sur les dessins de Gondouin, et achevé en 1786, est composé de quatre corps de bâtiments, environnant une cour de 11 toises de profondeur sur 16 de largeur. La façade sur la rue en a 33. Le péristyle est formé de 4 rangs de colonnes ioniques. Un second péristyle de six colonnes corinthiennes, surmontées d'un fronton triangulaire sur lequel Berruer a sculpté l'Union allégorique de la théorie à la pratique de la chirurgie, annonce l'entrée de l'amphithéâtre. Sur le mur du fond sont, dans des médaillons, les portraits de J. Pitard, de A. Paré, de G. Mareschal, et de J. de la Peyronie, chirurgiens fameux. Cet amphithéâtre peut contenir 1,200 personnes, mais il est trop étroit pour une école qui ne compte jamais moins de 3,000 étudiants. L'amphithéâtre est décoré de peintures à fresque, par *Gibelin*, orné des bustes de Lamartinière et de la Peyronie, par *le Moine*. Dans la salle d'assemblée est un tableau de *Girodet*, représentant Hippocrate refusant les présents qui lui étaient offerts par les ambassadeurs du roi de Perse, pour aller exercer son art chez les ennemis de son pays. Elle est environnée des bustes des anatomistes et des chirurgiens français les plus habiles. Une *bibliothèque* de 30,000 volumes, placée dans l'aile gauche du bâtiment, est ouverte au public les *lundis*, *mercredis*, *vendredis*, de 10 à 2 heures. Vacances, du 15 août au 1er novembre. Les mêmes jours et aux mêmes heures, on voit un magnifique *cabinet d'anatomie* humaine et comparée, digne en tout de l'attention des curieux. Un cabinet de physique, des salles de dissection, et des hospices de clinique, dépendent de ce magnifique établissement, où 23 professeurs enseignent toutes les parties de l'art de guérir.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE, COLLÉGES, etc.

(Voyez l'Aperçu statistique de la France, pages 73 et suivantes.)

OBSERVATOIRE.

(Entre les rues du faubourg Saint-Jacques et d'Enfer, à l'extrémité de la grande avenue du Palais de la Chambre des Pairs.)

Ce monument a été construit par ordre de Louis XIV, sur les dessins de C. Perrault. L'échelle en est grande et son aspect est imposant; la simplicité de son ordonnance et des membres qui en forment les détails, les dimensions élevées de ses murs et de ses ouvertures, tout annonce un édifice public du premier ordre, sur une superficie de terrain néanmoins assez resserrée. La masse principale est un plan carré, auquel on a ajouté des tours octogones sur deux angles du côté du sud, et un avant-corps sur la face septentrionale. Ce carré est disposé de manière que les deux faces latérales sont parallèles et les deux autres perpendiculaires au méridien, qui en fait l'axe, et qui est tracé sur le pavé d'une grande salle au centre du bâtiment.

L'intérieur de l'observatoire est divisé en logements particuliers et en salles appropriées aux travaux astronomiques et physiques; six de ces salles ont des ouvertures qui correspondent aux différents points du ciel. Sur la plate-forme sont des cabinets pour les observations et le jeu des instruments. Au centre du bâtiment, on a pratiqué, à travers toutes les voûtes, des ouvertures de trois pieds de diamètre, qui se prolongent jusqu'au bas des caves et qui servent à mesurer les degrés d'accélération de la chute des corps, et pour la vérification des grands baromètres. — Les caves ont une profondeur égale à l'élévation de l'édifice; l'escalier qui y conduit a 360 marches. Elles servent à des expériences sur la réfrigération et la congélation des corps, et à diverses remarques sur la température de l'atmosphère.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

(Rue Richelieu, n° 58.)

Les rois de France de la première et de la seconde race n'avaient point de bibliothèques; ils ne possédaient que quelques volumes à leur usage particulier, où l'on remarquait des missels, des psautiers, des Bibles, des traités des Pères de l'Église, des

;iques et de plain-chant. Le roi
:dait huit à dix volumes, parmi
trouvaient la traduction de la
es Échecs, la traduction des trois
: Tite-Live, un volume des guer-
erre sainte, et quelques ouvra-
tion. Charles V, son successeur,
la lecture, et qui fit faire plu-
uctions, porta sa collection jus-
:ent dix volumes : ils étaient pla-
ıne tour du Louvre, appelée *la*
Librairie. Gillet Mallet, valet
e, puis maître d'hôtel du roi,
:e de ces livres, et, en 1373, en
n inventaire, encore conservé à
èque royale : ils consistaient en
ise, de prières, de miracles, de
iints, et surtout en Traités d'as-
e géomancie, de chiromancie, et
ductions des erreurs du temps;
e ce roi adoptait. Après la mort
V, cette collection de livres fut
ispersée et enlevée par des prin-
:iers de la cour. Deux cents vo-
prémier inventaire manquèrent;
ıme le roi recevait de temps en
ques présents de livres qui répa-
eu les pertes, la bibliothèque se
ore composée, en 1423, d'envi-
:nt cinquante volumes. Cette col-
parut pendant que le duc de
ı qualité de régent de France,
à Paris : ce prince anglais, en
ıeta tout entière, pour la somme
ıvres. Il paraît qu'il en fit trans-
partie en Angleterre. Ces volu-
ıt pour la plupart enrichis de
, couverts de riches étoffes et
fermoirs d'or ou d'argent. —
rassembla les volumes que Char-
t répartis dans diverses maisons
y joignit les livres de son père,
ıarles, son frère, et, à ce qu'il
ıx du duc de Bourgogne. L'im-
qui commença sous son règne à
ıge, favorisa l'accroissement de
èque. Louis XII fit transporter
ı de Blois les volumes que ses
écesseurs, Louis XI et Charles
ent rassemblés au Louvre, où se
les commencements d'une pré-
:ction de livres, dont plusieurs
t de ceux que le duc de Betfort
de la tour du Louvre, pour les
:n Angleterre. Charles VIII avait
bibliothèque royale celle des rois
Louis XII l'augmenta de celle
; de Milan possédaient à Pise.—
François I[er], en 1544, avait commencé une bibliothèque à Fontainebleau; il l'accrut considérablement, en y transférant les livres que Louis XII avait réunis à Blois. Cette bibliothèque de Blois, dont on fit alors l'inventaire, se composait d'environ mille huit cent quatre-vingt-dix volumes, dont mille neuf cents imprimés, trente-huit ou trente-neuf manuscrits grecs, apportés de Naples à Blois par le célèbre Sascaris.— François I[er] enrichit de plus la bibliothèque de Fontainebleau d'environ soixante manuscrits grecs, que Jérôme Fondul acquit par ses ordres dans les pays étrangers. Jean de Pins, Georges d'Armagnac, et Guillaume Pellicien, ambassadeur à Rome et à Venise, achetèrent pour le compte de ce roi tous les livres grecs qu'ils purent trouver. Deux cent soixante volumes en cette langue furent, d'après le catalogue dressé en 1544, le résultat de ces acquisitions. Depuis, François I[er] envoya dans le Levant Guillaume Postel, Pierre-Gilles et Juste Tenelle; ils en rapportèrent quatre cents manuscrits grecs et une quarantaine de manuscrits orientaux. La bibliothèque de Fontainebleau s'accrut encore des livres du connétable de Bourbon, dont François I[er] confisqua tous les biens. Malgré cet accroissement, les manuscrits grecs, dans cette bibliothèque, l'emportaient sur les livres français, dont le nombre n'était que de soixante-dix volumes. Il faut attribuer cette préférence moins au goût de ce roi, qui n'entendait pas le grec, qu'à celui de ses savants bibliothécaires, Guillaume Budé, Pierre du Chastel, ou *Castellanus*, Mellain de Saint-Gilles et Pierre de Montdoré. — Henri II, en 1556, d'après les insinuations de Raoul Spifame, rendit une ordonnance, qui serait devenue très-profitable si on l'eût exactement observée. Elle enjoignait aux libraires de fournir aux bibliothèques royales un exemplaire, en vélin et relié, de tous les livres qu'ils imprimeraient par privilége.— Henri IV, maître de Paris, ordonna, par lettres du 14 mai 1593, que la bibliothèque de Fontainebleau serait transférée à Paris, et déposée dans les bâtiments du collége de Clermont, que les jésuites, chassés de Paris et de la France, venaient d'évacuer. Mais cet ordre ne fut exécuté qu'au mois de mai 1595. La bibliothèque royale fut alors recueillie dans les salles de ce collége. Elle s'augmenta, vers cette époque, d'un grand nombre de livres précieux. Catherine de Médicis avait laissé une collection de manuscrits hébreux, grecs, latins,

arabes, français, italiens, au nombre de plus de huit cents. Cette collection provenait de la succession du maréchal Strozzi, qui l'avait achetée après la mort du cardinal Ridolfi, neveu du pape Léon X. Catherine se l'appropria, sous le vain prétexte que ces livres provenaient de la bibliothèque des Médicis. Après sa mort, ils étaient restés en dépôt chez Jean-Baptiste Benivieni, abbé de Bellebranche, aumônier et bibliothécaire de cette reine. Henri IV ordonna l'acquisition de cette collection. Trois commissaires en firent l'estimation, en mars 1597, et la portèrent à la somme de cinq mille quatre cents écus. Les jésuites furent rappelés en 1604; on leur rendit leur collége de Clermont, et on transféra la bibliothèque du roi dans une salle du cloître du couvent des Cordeliers. Ces livres étaient alors sous la garde de Casaubon. — Sous Louis XIII, la bibliothèque royale fut enrichie des livres de Philippe Hurault, évêque de Chartres, au nombre de cent dix-huit volumes, dont cent manuscrits grecs; de ceux du sieur de Brèves, ambassadeur à Constantinople, qui consistaient en cent huit beaux manuscrits syriaques, arabes, persans, turcs, qui avaient été acquis et payés par le roi, pour faire partie de sa bibliothèque : mais le cardinal de Richelieu s'empara de cette collection, ainsi que de la bibliothèque de la Rochelle, dont il composa la sienne, qu'il légua à la Sorbonne. Sous le même règne, la bibliothèque du roi, restée au couvent des Cordeliers, fut transférée dans une grande maison appartenant à ces religieux, et située rue de la Harpe, au-dessus de l'église de Saint-Côme. Les deux frères Pierre et Jacques Dupuy en furent nommés gardes, et Jérôme Bignon grand maître : elle consistait alors dans environ seize mille sept cent quarante-six volumes, tant manuscrits qu'imprimés. — Sous le règne de Louis XIV et sous le ministère de Colbert, cette bibliothèque acquit une consistance et des richesses qu'elle n'avait jamais eues; et, pour la première fois rendue accessible au public, elle favorisa puissamment les progrès des connaissances humaines. Elle s'accrut, 1° du fonds du comte de Béthune, composé de mille neuf cent vingt-trois volumes manuscrits, dont plus de neuf cent cinquante sont remplis de lettres et de pièces originales sur l'histoire de France; 2° dans le même temps, de la bibliothèque de Raphaël Trichet, sieur Dufresne, composée de neuf à dix mille volumes imprimés, d'une quarantaine de manuscrits grecs, de cent manuscrits latins et italiens, etc; 3° d'un recueil immense de pièces sur le cardinal Mazarin, en cinq cent trente-six volumes, etc. — Louvois succéda à Colbert dans la direction de cette bibliothèque; il continua son ouvrage, chargea ses ministres français dans les cours étrangères d'acheter des manuscrits et des imprimés; il en arriva de toutes parts. Le père Mabillon voyageait en Italie pour le même objet; il procura à la bibliothèque près de quatre mille volumes imprimés et plusieurs manuscrits. On acquit dans le même temps les manuscrits de Chantereau-Lefèvre. Les savants envoyés par Colbert dans le Levant faisaient de temps en temps parvenir à la bibliothèque le fruit de leurs investigations de manuscrits grecs et orientaux. En 1697, le père Bouvet, missionnaire, rapporta quarante-deux volumes chinois, que l'empereur de la Chine envoyait en présent au roi. Avant cet envoi, il n'existait à la bibliothèque que quatre volumes en cette langue; ils s'y sont dans la suite considérablement multipliés. Tous les jours, des legs, des présents, des acquisitions et des tributs de la librairie augmentaient le précieux dépôt des connaissances humaines. Le changement le plus notable qu'il éprouva sous le règne de Louis XIV fut sa translation de la rue de la Harpe dans la rue Vivienne. La bibliothèque était devenue trop nombreuse pour être contenue dans le local qu'elle occupait. En 1666, Colbert acheta des héritiers de M. de Beautru, deux maisons voisines de son hôtel, rue Vivienne; il les fit disposer convenablement, et les livres y furent transportés. Sous la régence du duc d'Orléans, la bibliothèque fut transférée rue de Richelieu, dans un hôtel immense qu'avait fait construire et qu'habitait autrefois le cardinal de Mazarin : la bibliothèque actuelle occupe encore une partie de ces bâtiments.

En 1684, la bibliothèque royale possédait 50,542 volumes; en 1775, près de 150,000, et environ 200,000 en 1790; elle est riche aujourd'hui de plus de 700,000 volumes imprimés, et de 80,000 manuscrits, sans compter plusieurs centaines de milliers de pièces relatives à l'histoire générale et surtout à l'histoire de France. Cette bibliothèque occupe quatre corps de bâtiments, au milieu desquels est une cour de 150 toises de largeur sur 15 de longueur : elle est divisée en quatre départements : 1° livres imprimés; 2° manuscrits, chartes, diplômes, etc.; 3° monnaies, médailles

ıvées et autres monuments stampes, cartes géographi-

-

ıprimés remplissent le pre- bâtiments qui environnent ıne étendue d'environ 130 nte par un vaste escalier u vestibule, qui se trouve porte d'entrée. Les diverses sent ce dépôt sont de plain- ıe hauteur, larges de quatre es par trente-trois grandes le longues et hautes murail- mi plusieurs objets curieux, ans la principale galerie, un ılé le *Parnasse français :* osition mesquine du sieur On y compte seize figures y comprenant le cheval Pé- s autant de Génies tenant quelques médaillons sont anches de laurier : le tout ent une forme de montagne ieds quatre pouces. Les fi- présentent les poëtes et les ance; ces figures, qui ont pouces de hauteur, sont la montagne est trop pe- igures, dans trois ou quatre rait facilement franchir la rnasse. On a composé une n du *Parnasse français*, s, Parnasse qui n'est re- e par les portraits des hom- ıi y figurent, et qui n'offre ıi soit digne d'être remar- que l'auteur a signalé son anité, en plaçant au faite ıgne, Apollon, sous les traits et sa propre figure dans sa Ce Parnasse ridicule, érigé ıis XIV et des littérateurs été de nouveau dédié en 7. On a ajouté depuis les le Rousseau, Crébillon et pièce qui se trouve en pales salles, pièce spécia- ux livres de géographie, a é de deux ouvertures cir- s de balustrades en fer. De ortent les hémisphères de s, dont le pied en bronze e-chaussée; l'un est terres- ste. Ces deux sphères mar- connaissances géographi- iques de l'époque où elles ı. Malgré leurs imperfec- tions, elles sont remarquables comme objets de curiosité.

Les manuscrits sont déposés dans cinq pièces, dont quatre de moyenne grandeur, et la cinquième, la plus vaste, est l'ancienne galerie du palais Mazarin; le plafond, peint à fresque en 1651, par Romanelli, représente divers sujets de la Fable, distribués en compartiments. Cette précieuse collection se compose d'un grand nombre de manuscrits orientaux et en diverses langues européennes. Le nombre est d'environ quatre-vingt mille.

Le cabinet des estampes et planches gravées occupe plusieurs pièces de l'entre-sol du bâtiment, et fut commencé par la collection de peintures d'objets d'histoire naturelle, de plantes du jardin botanique et d'animaux de la ménagerie de Blois, dont Gaston, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, avait fait présent à ce roi. Depuis, cette collection fut continuée par les plus habiles artistes de son temps; elle se compose de soixante volumes in-folio, qui furent, vers l'an 1717, donnés à la Bibliothèque. Puis elle s'enrichit de deux cent soixante-quatre portefeuilles de l'abbé de Marolle, qui avait recueilli les gravures depuis 1470, époque de la naissance de cet art, jusqu'à son temps. On y joignit les gravures des événements militaires du règne de Louis XIV, des maisons royales, etc.; les planches gravées du cabinet de Gaignières, du sieur Beringhen, du maréchal d'Uxelles, des sieurs Fevret et de Fontette, de Begon, de Mariette et de Caylus, et la collection de différentes estampes faites pour orner une édition du Dante, de l'an 1481. Ce cabinet se compose d'environ 1,200,000 estampes et de 40,000 cartes.

Cabinet des médailles et antiques. On y entre par un bâtiment de la Bibliothèque situé rue de Colbert, ainsi que par la grande galerie du dépôt des livres imprimés, à l'extrémité de laquelle s'ouvre une porte qui forme la communication. La pièce principale de ce dépôt est éclairée par huit croisées; les trumeaux sont ornés de tables de marbre qui soutiennent des médailliers ou armoires; chaque armoire offre deux cents tiroirs dans lesquels sont rangées les différentes suites de médailles d'or, d'argent, de bronze, qui composent cette collection, une des plus riches de l'Europe. Cette salle est décorée de plusieurs tableaux de grands maîtres; mais sa plus précieuse décoration consiste dans les médailles rares et dans les



autres objets d'antiquité conservés dans ce dépôt. Avant François Ier, aucun roi de France n'avait pensé à réunir des médailles antiques. Ce roi en possédait environ vingt en or et une centaine en argent, qu'il avait fait enchâsser dans des ouvrages d'orfévrerie comme ornement; il rassembla encore quelques autres médailles. Le goût des lettres faisant des progrès sous ce règne, tout ce qui s'y rapportait obtint faveur; les médailles, qui servent à fixer les époques de l'histoire, à éclaircir ses points difficultueux, et souvent à suppléer à ses lacunes, commencèrent à trouver des amateurs zélés. Henri II, aux médailles de François Ier, joignit celles qu'il avait recueillies et celles qui composaient la riche collection que Catherine de Médicis, son épouse, avait apportée en France, avec les rares manuscrits de la bibliothèque de Florence. Charles IX accrut encore cette collection, lui destina un lieu particulier dans le Louvre pour la placer convenablement, et fut le premier qui créa une place spéciale de garde de ces médailles et antiques. Il accrut cette collection de celle du célèbre Groslier, mort en 1565. Pendant les troubles de la ligue, cette collection fut presque entièrement pillée. Henri IV essaya de réparer ces pertes, et Louis XIII l'abandonna entièrement. Mais Louis XIV fit rassembler toutes les médailles et raretés qui se trouvaient dans les diverses maisons royales, y joignit celles qu'avait réunies dans le château de Blois, Gaston, duc d'Orléans, et du tout composa ce qu'on nommait au Louvre *le cabinet des antiques.* En 1667, tout ce qui composait ce cabinet fut transféré à la Bibliothèque royale. Par les soins de Colbert, ce dépôt s'accrut considérablement. Trois voyages faits par Vaillant en Égypte et en Perse l'enrichirent de beaucoup d'objets rares. Enfin depuis ce temps il n'a cessé d'être augmenté, et se compose aujourd'hui d'environ quatre-vingt mille médailles décrites, et la plupart gravées dans l'ouvrage de M. Mionet. Au milieu de la salle est un grand et magnifique buffet couvert d'objets précieux, parmi lesquels on remarque un vase en ivoire en forme de calice, fait d'une seule dent d'éléphant, monté et doublé en vermeil, enrichi de pierres de diverses couleurs. Il a avec son couvercle dix-huit pouces de hauteur sur six de largeur; ses bas-reliefs représentent des combats des Turcs contre les Polonais. Dans un de ses tiroirs sont les objets précieux trouvés en 1653, à Tournai, dans un tombeau que l'on croit celui de Childebert, père de Clovis. On y voit encore deux disques, dont le premier, trouvé dans le Rhône, en 1656, a vingt-six pouces de diamètre, pèse quarante-deux marcs, est timbré d'un bas-relief représentant la continence de Scipion; l'autre, trouvé par un laboureur du Dauphiné, en 1714, a vingt-sept pouces de diamètre, pèse quarante-trois marcs; il a reçu des savants le nom de bouclier d'Annibal. On y voit aussi le fauteuil de Dagobert, l'armure de François Ier, un buste de Marcus Modius Asiaticus, un buste de Jupiter et un de Cybèle. — Dans une des salles du rez-de-chaussée est le fameux zodiaque de Dendérah, entouré de momies, de papyrus et d'antiquités égyptiennes. Cette salle est ouverte au public les mardis et vendredis de 10 à 2 heures, et aux travailleurs aux mêmes heures tous les jours ouvrables.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

(Rue de Sully.)

Cette bibliothèque, créée par M. le marquis de Paulmy, ancien ambassadeur de France en Pologne, a été acquise en 1781, par le comte d'Artois, qui y a réuni la presque totalité de la bibliothèque de M. le duc de la Vallière. Elle se compose de 177,000 volumes, sur lesquels il y a environ 6,000 manuscrits.

La bibliothèque de l'Arsenal possède la collection la plus complète qui existe en romans, depuis leur origine dans la littérature moderne; de pièces de théâtre, depuis l'époque des moralités et des mystères jusqu'à 1789; de poésies françaises, depuis le commencement du XVIe siècle. Elle est moins riche dans les autres parties, mais elle a tous les ouvrages importants : on y remarque surtout des collections historiques qui ne se trouvent point ailleurs, et un nombre considérable d'éditions rares d'auteurs italiens et espagnols.

Cette bibliothèque a toujours attiré l'attention des savants de tous les points de l'Europe. Plus de soixante lecteurs la fréquentent habituellement, et s'y livrent à des recherches scientifiques et littéraires.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

(Rue Sainte-Geneviève.)

Cette bibliothèque occupe un bâtiment construit en forme de croix, au milieu duquel est un dôme dont la coupole a été peinte par Restout père, qui a représenté l'apothéose de Saint-Augustin. Les salles

ées de bustes en marbre et en
lusieurs hommes illustres, dus
e Coysevox, Girardon, etc.
ion de cette bibliothèque remon-
e 1624. Le cardinal de Laroche-
ui porta la réforme dans l'abbaye
eviève, lui fit don de 600 volu-
587, l'abbaye avait déjà 20,000
iprimés et 400 manuscrits. En
Letellier, archevêque de Reims,
ous ses livres. A l'époque de la
évolution, elle possédait 90,000
3,000 manuscrits. Aujourd'hui,
othèque se compose de 200,000
3,500 manuscrits. On y trouve
des collections académiques, et
llections les plus completes des
e est riche surtout en ouvrages
, en manuscrits grecs et orien-
énéral, ses collections typogra-
XVe siècle sont précieuses par
e et par leur conservation. On y
une collection nombreuse de
ages provenant de Rome, et qui
straits, en 1814, aux recherches
rs.
othèque de Sainte-Geneviève est
ent fréquentée par plus de 250
dont la moitié au moins sont
acultés.

ÈQUE DE LA VILLE DE PARIS.

Ville, rue du Tourniquet Saint-Jean.)

ferme 45,000 volumes, et est
is les jours non fériés, excepté
lis, depuis dix heures jusqu'à
es. Vacances depuis le 1er sep-
u'au 15 octobre. (Cette biblio-
s salles chauffées en hiver.)

BLIOTHÈQUE MAZARINE.

(Au Palais de l'Institut.)

bliothèque a été fondée par le
Mazarin. Le savant Gabriel
'il avait chargé de la former,
ivres chez les libraires de Paris,
ensuite en Hollande, en Italie,
ne, en Angleterre; et les lettres
andation dont il était porteur lui
les moyens de se procurer les
s plus rares et les plus curieux.
a bibliothèque se composait de
imes et était déjà publique (celle
devint qu'en 1737.) Le cardinal
donna par testament au collége
it et qui devait porter son nom.
e aujourd'hui 90,000 volumes
t 3,437 manuscrits.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT.

Cette bibliothèque n'est pas publique, mais les travailleurs peuvent facilement y être admis, d'après la recommandation d'un membre de l'Institut. Elle renferme environ 70,000 volumes. C'est le seul établissement de ce genre qui ne prenne pas de vacances.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Cette bibliothèque renferme environ 30,000 volumes. On y trouve tous les traités de médecine et de chimie, publiés depuis Philippe-Auguste, jusqu'aux ouvrages les plus modernes en ce genre. Elle est ouverte les lundis, mercredis et vendredis, de 11 heures à 2. Vacances du 15 août au 1er novembre.

Outre les bibliothèques précédentes, la ville de Paris compte encore les suivantes: à la Chambre des pairs, 18,000 volumes; à la Chambre des députés, 50,000 volumes; au Ministère de l'intérieur, 14,000 volumes; à la Sorbonne, dite de l'Université, 30,000 volumes; à l'Observatoire, 4,500 volumes; à l'École des ponts et chaussées, 5,000 volumes; à l'École des mines, 6,000 volumes; à l'École polytechnique, 24,000 volumes; à l'École de droit, 8,000 volumes; à la Cour des comptes, 6,000 volumes; au Palais de Justice, bibliothèque de l'ordre des avocats, 7,000 volumes; au Collége Louis-le-Grand, 30,000 volumes; au Conservatoire des arts et métiers, 12,000 volumes; à la Préfecture de police, 8,000 volumes; au Séminaire Saint-Sulpice, 20,000 volumes; au Ministère des affaires étrangères, 15,000 volumes; au Cabinet du roi, galerie du Louvre, 80,000 volumes; au Musée du Louvre, 3,000 volumes; à l'École de musique et de déclamation, 5,000 volumes; au Dépôt de cartes et plans de la marine, 15,000 volumes; au Ministère de la guerre, 4,000 volumes; au Dépôt central de l'artillerie, 6,000 volumes; au Dépôt des cartes et plans de la guerre, 19,000 volumes, et 8,000 manuscrits; à l'Hôtel des Invalides, 25,000 volumes; au Ministère de la justice, 12,000 volumes; à l'Imprimerie royale, 3,000 volumes; à la Cour de cassation, 36,000 volumes; au Tribunal de première instance, 20,000 volumes; au Palais-Royal et aux Tuileries, 30,000 volumes, etc., etc.

MUSÉE ROYAL DU LOUVRE.

Quatre divisions principales composent ce musée ; la première comprend les statues, la seconde les tableaux, la troisième les dessins, la quatrième les antiquités grecques, romaines et égyptiennes.

Le musée des antiques est dans le rez-de-chaussée de la partie méridionale du bâtiment de l'Horloge. Les diverses salles se distinguent entre elles par des dénominations qui expriment le caractère des objets qu'elles contiennent, ou le morceau capital qui s'y trouve exposé. D'abord se présente le vestibule, puis la salle des Empereurs romains, la salle des Saisons, celle de la Paix, une autre des Romains ; la salle du Centaure, de Diane, du Candélabre, du Gladiateur, de Pallas, de Melpomène; la salle d'Isis; celle de l'Aruspice, d'Hercule et Télèphe, de Médée, de Pan; la salle des Cariatides.

Les salles qui viennent d'être énumérées ne contiennent que des ouvrages antiques. Malgré les pertes qu'a éprouvées le musée, on y compte un bon nombre de chefs-d'œuvre. La décoration du local est ingénieusement appropriée à leur destination : les galbes de la Grèce et de Rome, le style égyptien et le goût athénien se manifestent dans les marbres, les colonnes et les ornements accessoires. Le temple est digne des dieux qui l'habitent.

La seconde classe des objets de sculpture occupe cinq salles qui ne contiennent que des productions des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. Elle n'est formée que depuis l'année 1824. L'ancien musée des Petits-Augustins lui a fourni une grande partie des objets qu'elle contient.

Les dessins et les tableaux sont au premier étage du Louvre, au-dessus du musée des Antiques et dans la galerie qui joint le Louvre aux Tuileries. La salle des dessins est dans la galerie dite d'Apollon. De cette galerie on passe à la salle appelée spécialement le Salon, puis dans la grande galerie. Un dégagement du superbe escalier qui prend son origine dans le vestibule du musée, conduit par une autre porte au salon. La grande galerie a deux cent vingt-deux toises de longueur sur cinq de largeur. Elle est divisée en neuf parties faisant saillie sur la voûte, que soutiennent des colonnes et des pilastres corinthiens avec des chapiteaux et des embases en bronze doré. Au milieu des pilastres sont des glaces, et entre les colonnes des candélabres, des vases précieux pour la matière ou la forme, et des bustes. Les voûtes sont ornées de caissons. Des jours supérieurs et des fenêtres latérales éclairent alternativement cette galerie. Les portes placées aux deux extrémités sont dans des hémicycles dont les parois sont en stuc. La porte qui communique avec les Tuileries a pour ornement vingt-quatre colonnes de marbre précieux. Les trois premières divisions de la galerie sont consacrées aux productions de l'école française; les trois secondes, anx écoles allemande, flamande et hollandaise ; les trois dernières, aux écoles d'Italie.

Le musée royal est la plus vaste collection qu'il y ait en Europe; elle renferme près de 1250 tableaux, parmi lesquels on remarque un très-grand nombre de chefs-d'œuvre de toutes les écoles. L'énumération des objets qu'elle contient occupe un volumineux catalogue auquel nous renvoyons le lecteur.

L'exposition des tableaux et sculptures des artistes français vivants a lieu tous les ans dans la galerie du Louvre. Le musée est ouvert au public le dimanche, de dix heures à quatre. Les étudiants y sont admis depuis le mardi jusqu'au samedi de chaque semaine. Les étrangers y sont toujours admis de dix heures à quatre, sur la présentation de leurs passe-ports.

Le musée des antiquités grecques, romaines et égyptiennes a été ouvert le 4 novembre 1827; il est composé de neuf salles de plain-pied, s'étendant au premier de la façade du Louvre voisine de la rivière; elles communiquent entre elles par de larges ouvertures décorées de pilastres ioniques surmontés d'un archivolte. On y parvient par l'escalier à gauche sous le péristyle servant d'entrée principale au Louvre, vis-à-vis de Saint-Germain l'Auxerrois. Seconde salle : sur son plafond, M. H. Vernet a peint Jules II ordonnant les travaux du Vatican et de Saint-Pierre au Bradamante, à Michel-Ange, à Raphaël. Médaillons en grisailles par Abel de Pujol, représentant quelques hommes célèbres de ce siècle. Troisième salle. Plafond par Abel de Pujol, L'Égypte sauvée par Joseph. Voussures: bas-reliefs imitant le bronze, représentant 1° Joseph gardant ses troupeaux ; 2° Joseph vendu par ses frères; 3° Joseph élevé au gouvernement de l'Égypte. Grisailles: scènes de la vie civile des Égyptiens. Quatrième salle. Plafond par M. Picot. L'Étude et le Génie dévoilant l'Égypte à la Grèce. Grisailles par MM. Vinchon et Gosse, représentant un sculpteur grec copiant une statue

'e peignant d'après nature; d'après nature; Orphée ète dramatique faisant ré-acteur; l'origine du chapi-l'origine du dessin; la dé-ans la Grèce.— Cinquième nouveau musée, décorée thiennes la divisant en trois bustes; celui du roi est au ar M. Gros. La véritable sur la Vertu. Sur la vous-e tableau sont tracés les rt des hommes les plus il-nce. Côté gauche : Mars Victoire, écoutant la Mo-es coursiers et baisse ses lointain on aperçoit les e. Côté droit : le Temps : les marches du trône; la sous son égide. Un Génie les armures royales sont à x compartiments, de forme ésentés les Siècles les plus s.—Sixième salle. Plafond: eprésenté François Ier ac-guerite sa sœur et de sa s tableaux et les statues imatice. Voussures : mé-ant les principaux artistes illes : les Sciences et les it hommage à leurs dieux tième salle. Plafond par M. aphes de Parthénope, em-urs pénates les images de conduites par la déesse des rives de la Seine. Gri-Vinchon et Gosse. Pline re; les prêtres de Pompéia ruments sacrés; les habi-fuyant de ses murs; le les villes de la Campanie. nique; Anacréon compo-jeune Fille consultant une ette.—Huitième salle. Pla-i. Le Vésuve personnifié e feu qui doit consumer péia, Stabia. Minerve in-, tandis qu'Éole, tenant s, attend l'ordre du Maî-ussures : quatre tableaux Scènes de désolation; le rt de Pline l'Ancien; le eune écrivant ses lettres. . Vinchon et Gosse, re-ènes de la vie civile des ème salle. Plafond par M. ant Homère déifié, cou-oire, recevant sur le seuil de son temple les hommages des grands hommes reconnaissants. Voussures : sept villes se disputent la naissance d'Homère; Apollon admet au nombre des Muses l'Iliade et l'Odyssée. Grisailles par MM. Vinchon et Gosse : Homère chantant; hommages rendus à Homère. Sujets tirés de l'Iliade : Thétis consolant Achille; Thétis donnant des armes à Achille; Diomède, guidé par Minerve, après avoir tué Pindarus, blesse Vénus qui était venue secourir Énée. Sujets de l'Odyssée : Départ d'Ulysse sous la protection de Minerve; Ulysse chez Circé. Paysage par M. Fragonard. Deux bas-reliefs en grisailles : les Beaux-Arts témoignant leur reconnaissance au génie protecteur qui les couronne.

Tous les vases, toutes les médailles, tous les objets antiques, rares et précieux, gardés dans ce musée, sont renfermés dans des armoires magnifiques en acajou, garnies de glaces.

Musée royal du Luxembourg. Ce musée occupe une partie des deux ailes septentrionales du palais des Pairs. La terrasse qui longe la rue de Vaugirard sert de communication aux deux divisions qu'il présente. Les grandes salles sont dans l'aile orientale; les petites, dans l'aile opposée. Les grandes sont connues sous le nom de galerie Lesueur et galerie de Rubens; la galerie de Vernet (Joseph) était il y a quelques années dans les petites salles. L'agrégation au musée royal des tableaux des grands artistes qui viennent d'être nommés, n'a pas empêché ces dénominations de subsister. Les grandes salles sont éclairées par le haut, les autres par des fenêtres latérales. En général, le musée du Luxembourg est destiné à l'exposition des morceaux capitaux des peintres vivants, lorsque ces morceaux sont acquis par le gouvernement. Cette exposition n'est pas permanente pour un tableau en particulier; tel maître cède au bout d'un certain temps sa place à un autre, ce qui permet à l'administration de varier les plaisirs du public et de neutraliser les inconvénients d'un local trop étroit.

Outre ses tableaux, le musée du Luxembourg contient plusieurs statues des premiers sculpteurs modernes. Cependant le règlement en vigueur par rapport aux peintres ne paraît pas être suivi pour l'autre classe d'artistes. La rotonde qui est au centre de la galerie de communication est occupée par la Baigneuse de Julien, morceau d'une grande délicatesse.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux du musée royal.

Musée Naval. Ce Musée, que l'on a formé récemment, renferme des modèles de toutes les espèces de bâtiments de mer, des machines à l'usage des vaisseaux, des plans en relief des ports et arsenaux maritimes, forges, usines, ateliers; il doit être orné de tableaux, où seront représentés les plus beaux faits d'armes des marins français de toutes les époques.

Musée de l'Artillerie. (Place Saint-Thomas d'Aquin.) Les diverses collections dont se compose le musée de l'artillerie sont distribuées dans cinq grandes galeries. Les anciennes armes défensives, telles que cottes de mailles, armures de pied en cap, cuirasses, casques, boucliers, et autres, sont placées dans la plus vaste de ces pièces, qui a pris le nom de *Galerie des armures*. Les collections d'armes offensives, les modèles de tous les systèmes d'artillerie, une grande quantité d'autres modèles d'armes de toute espèce, de machines et d'instruments servant à l'artillerie, occupent les quatre autres galeries. Quelques trophées sont composés à la fois d'armes offensives et d'armes défensives.

La galerie des armures se trouve partagée, d'après l'ordonnance de sa colonnade, en trois parties ou travées, séparées l'une de l'autre par des colonnes accolées, surmontées d'arcades. Sur les côtés de cette galerie, et à commencer par la travée du fond, ont été rangées les armures complètes dans l'ordre chronologique, établi d'après l'année de la mort du personnage dont l'armure porte le nom. La travée du milieu appartient tout entière au XVIe siècle. A l'une de ses extrémités est l'armure de Louis XII, et à l'autre le casque et les brassards de Henri IV, seules parties qui nous restent de l'armure de ce roi. Dans la travée du fond on trouve les armures les plus anciennes. La troisième travée, près de la porte principale d'entrée, est occupée par les armures les plus modernes, depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV; époque à laquelle les armures de pied en cap furent entièrement abandonnées.

Dans chacune des quatre autres galeries est établi, en face des croisées, un râtelier garni d'armes portatives anciennes et modernes, depuis la plus ancienne des armes portatives à feu, l'arquebuse à mèche, jusqu'au fusil à platine percutante dont la découverte appartient à l'époque où nous vivons. Ce qu'il y a de plus précieux en ce genre par la beauté du travail, par la richesse des ornements, par la singularité des formes ou par l'importance historique, est conservé dans trois armoires vitrées placées dans la première, dans la troisième et dans la quatrième galerie.

En face des râteliers d'armes règne une suite de tables destinées à recevoir, 1° les modèles des bouches à feu, des affûts et des voitures qui ont été en usage dans l'artillerie depuis les premiers temps de son introduction à la guerre jusqu'à nos jours; 2° les projets relatifs à l'arme de l'artillerie, qui ont été proposés dans le même espace de temps et qui n'ont pas été adoptés; 3° les modèles des machines et des instruments employés dans le service de l'artillerie; 4° les modèles des machines, des instruments et des outils servant aux constructions des armes de guerre et aux différents métiers qui prennent part à ces constructions. Sur le parquet, sous les porte-crosses des râteliers, et sous les tables, sont placés les modèles de forte proportion.

Sur les murs, entre les croisées, sont suspendus quelques assortiments d'instruments de fabrication ou de vérification, quelques détails de construction pour divers articles de manufacture, et autres objets qui n'ont pu trouver place sur les tables qui garnissent les quatre galeries.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

La fondation du Muséum d'histoire naturelle, sous la dénomination de Jardin du roi, remonte à l'année 1635, où Louis XIII nomma intendant du jardin Guy de la Brosse, son médecin ordinaire. Ce ne fut d'abord qu'un jardin botanique auquel on adjoignit successivement diverses branches de l'histoire naturelle, et malgré les efforts des Tournefort, des Vaillant, des Jussieu, cet établissement languit jusqu'à l'intendance de Dufay, qui le fit entrer dans une voie de progrès suivie constamment jusqu'à ce jour, et enfin proposa et fit agréer Buffon pour son successeur en 1739. Lorsque Buffon arriva au Jardin du roi, le cabinet consistait en deux petites salles; une autre pièce renfermait des squelettes qu'on ne montrait pas au public; les herbiers étaient dans l'appartement du démonstrateur de botanique; le jardin, borné à la hauteur de la pépinière actuelle, du côté du levant, à celle des serres du côté du nord, à celle des galeries d'histoire naturelle, du côté du couchant, offrait encore des terrains vagues, et l'on n'y voyait ni allées, ni plantations régulières. Buffon renouvela

nique, qu'il entoura de
ma la pente douce qui sé-
t les serres chaudes, dou-
y ajoutant les terrains qui
la Seine, planta les deux
e tilleuls et celle des mar-
ie qui porte son nom, ac-
le Seine, l'hôtel de Magny,
le grand amphithéâtre, et
il 1788, sans avoir pu ter-
qu'il avait commencée aux
e naturelle. Le marquis de
Bernardin de Saint-Pierre,
passer, furent les derniers
rdin du roi. On leur doit,
serre pour les ficoïdes, à
e qui portait son nom, et
viennent d'être détruites
aux grandes serres actuel-
iotion.
93, le Muséum d'histoire
nstitué tel qu'il est à pré-
oque on y amena la ména-
es, et l'on ajouta plusieurs
ulières du côté de la rue
, malgré trois révolutions
s étrangères, le Muséum
le a fait constamment des
; ainsi, en 1789, le jardin
43 arpents, et en 1833,
9. Dans cette période de
es d'histoire naturelle ont
l'un étage, et la longueur
doublée; on y a joint une
renferme plus de 12,000 vo-
struit la grande serre tem-
es chaudes, la rotonde au
agerie, le grand bâtiment
s animaux féroces, la fai-
ère des oiseaux de proie,
rue de Seine. On a ajouté
demi-circulaires au grand
ux vastes maisons, réunies
, ont été disposées, la pre-
galeries de botanique, un
ologie, et une salle pour
l'administration; et la se-
binet d'anatomie comparée
s d'anatomie. D'autres mai-
quises pour les logements
des aides-naturalistes, des
t des principaux employés.
l'histoire naturelle devait,
ets de la Convention, qui
cuper tout l'espace compris
la Pitié, la rue de Seine,
rnard et la rue de Buffon.
nes considérables, mais *em-*

ployées partiellement, ce projet n'avait pas encore pu être réalisé, lorsqu'en 1833 le gouvernement, jugeant que l'importance d'un établissement aussi précieux, ne permettait pas d'en différer plus longtemps l'achèvement, consacra, pour le Muséum, une somme de 2,550,000 fr. Au moyen de ce crédit, on dut établir une galerie de minéralogie et de géologie, un réservoir, des serres chaudes, un bâtiment pour les singes, des grilles en fer autour des parterres, des fabriques pour les animaux de la ménagerie, mettre en état des bâtiments susceptibles d'améliorations, enfin acquérir les restes des terrains qui manquaient, pour que le Muséum ne fût borné que par la voie publique. Tous ces travaux sont presque entièrement terminés; mais pour compléter toutes les améliorations désirables aujourd'hui, d'autres projets ont été demandés à l'architecte par M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, juste appréciateur des besoins d'un établissement qui n'avait jamais reçu une impulsion aussi vive depuis sa fondation.

Le Muséum d'histoire naturelle occupe une surface d'environ 86 arpents circonscrits, au midi, par la rue de Buffon; au nord par la rue de Seine, à l'est par le quai d'Austerlitz, et à l'ouest par la rue du Jardin du roi. Il est partagé en 4 grandes divisions principales, qui sont: les galeries au sud-ouest, le jardin français au sud-est, les labyrinthes et l'administration au nord-ouest, et la ménagerie et les nouveaux terrains au nord-est. Quatre entrées principales correspondent à ces divisions, l'une à l'angle des rues de Buffon et du Jardin du roi; une autre en face le pont d'Austerlitz; une troisième que l'on vient d'ouvrir sur la place de la Pitié, et la quatrième qui va être ouverte incessamment, au coin du quai d'Austerlitz et de la rue de Seine.

Première division. En entrant par la rue du Jardin du roi, on trouve en face un ancien bâtiment qui, après avoir servi d'habitation à Buffon, a été converti en logements de professeurs, et disposé provisoirement pour une bibliothèque, mais qui n'entre pas dans le plan général d'achèvement du Muséum.

A gauche, on voit l'extrémité d'un long bâtiment construit sur la rue du Jardin du roi, et connu sous le nom de Cabinet ou Galeries d'histoire naturelle. Ce bâtiment, de 120 mètres de longueur, est séparé du jardin par une cour et une grille en fer. La partie du milieu, entre les deux petits pa-

villons en avant-corps, formait autrefois le logement de l'intendant et le cabinet : l'aile au midi a été bâtie par Buffon ; l'aile au nord, qui s'étend jusqu'au grand labyrinthe, a été construite en 1808. De ce côté, le cabinet était lié aux anciennes serres adossées aux labyrinthes par des constructions dans l'angle desquelles on trouvait l'entrée du cabinet et l'escalier qui conduit aux galeries. Les anciennes serres ayant été démolies, l'entrée des galeries a été reportée sur la façade principale. Les croisées du seconde étage sont peintes et servent seulement de décoration, cet étage étant éclairé par le haut. Le premier étage est consacré à la collection des reptiles et des poissons, et à quelques quadrupèdes; le deuxième est destiné aux quadrupèdes, aux oiseaux, aux insectes et aux coquilles.

Un grand perron, construit à l'extrémité de la cour, conduit au deuxième étage du cabinet, aux nouvelles serres chaudes et aux labyrinthes. L'administration, voulant que les serres du Muséum fussent dignes du magnifique établissement dont elles devaient faire partie, et que rien ne fût négligé pour arriver à ce résultat, envoya en Angleterre, à la fin de 1833, M. de Mirbel, professeur de culture, et M. Rohault, fils, architecte du Muséum, pour étudier tous les perfectionnements que les Anglais ont apportés dans ce genre de construction. C'est au retour de ce voyage, et en profitant des observations auxquelles il a donné lieu, que le projet a été arrêté et mis immédiatement à exécution. Les serres dominent une longue terrasse coupée, au milieu et dans l'axe du bassin, par la pente douce construite par Buffon, et se composent de deux grands pavillons en fer entièrement vitrés, de 20 mètres de longueur, 12 mètres de largeur, et 15 mètres de hauteur, et d'un double rang de serres à châssis courbes, présentant ensemble un développement de 170 mètres. Chacun des pavillons est couvert par un comble en fer forgé, porté à l'extérieur sur un double rang de dix colonnes en fonte de fer, et à l'intérieur sur huit colonnes isolées, chacune de 11 metres de hauteur. Les colonnes extérieures supportent un cheneau en fonte, soutenu par des consoles et destiné à l'écoulement des eaux et au service des ouvriers et des jardiniers, qui peuvent, en tout temps, circuler sans danger sur cette cage légère. Un pont d'une seule arche, en fonte, doit relier les deux pavillons, à la hauteur des cheneaux, pour faciliter le service d'un côté à l'autre. Tous les remplissages, entre les colonnes extérieure
arbalétriers du comble, sont formés
fers laminés portant feuillure. La co
tion en fer, maintenue à la hauteur
traits par des croix de saint André,
puyée sur un mur du fond d'un mè
paisseur, contrebuté encore par le b
où sont placés les appareils de chauf
milieu du pavillon est creusé à 2 m
profondeur, pour recevoir les cais
plantes qui sont au niveau du sol de
A gauche de ce pavillon, et jusqu'au
perron dont nous avons déjà parlé
disposé en gradins deux rangs de
courbes en fers laminés, semblables
qui reçoivent les verres, dans le gr
villon. Deux escaliers en pierre, sit
extrémités des serres courbes, et u
dans le milieu, établissent une com
tion facile du rez-de-chaussée au
étage.

Des serres semblables seront const
l'est du deuxième pavillon.

Les serres sont chauffées au moy
calorifères placés dans une cave situ
rière le pavillon des serres à l'ouest
moyen de chaudières à vapeur. L'ai
froid près du sol, s'échauffe en tra
les calorifères et monte dans la parti
rieure de la cave, et de là dans de
conduits qui l'amènent dans les serre
des vitrages. Le courant d'air chaud
terminé par un appel produit par les
et la cheminée des fourneaux. Cet air
d'entrer dans les serres, se sature d
dité, en passant au-dessus d'un bassi
chaude, et n'a pas ainsi les inconvéni
chauffage par des poêles qui ne d
qu'un air sec et brûlant. Deux chau
placées au rez-de-chaussée au-dess
calorifères, sont destinées à produire
peur qui complète le système de cha
— La vapeur est conduite, par de
tuyaux en cuivre, dans des chauffe
fonte disposés de manière à égaliser
possible la chaleur, et à donner la
rature convenable au genre de plant
sont renfermées. Ce chauffage a le plu
succès; et l'on est parvenu facile
maintenir, pendant la nuit, le therm
à 33 degrés centigrades au-dessus de
pérature extérieure, ce qui est plus
fisant pour garantir les plantes de
les plus rigoureux de notre climat.

En descendant la rampe, on voit,
le bâtiment de la galérie de minér
de géologie, vaste édifice de 15 m

187 m. de longueur sur la rue
lont la première pierre a été
roi, le 29 juillet 1833. Deux
lonnes servent d'entrée à deux
acés entre la galerie qui occupe
bâtiment et les galeries de bo-
ı bibliothèque qui en occupent
és. Les vestibules conduisent
ıx amphithéâtres construits en
sur la rue de Buffon. Le pro-
›osait à l'architecte pour condi-
re de donner un jour immense
le toutes parts, pour pouvoir
s objets que souvent on étudie
l éclaira la galerie par 9 lanter-
de 7 mètres, ouvertes dans le
par deux grandes croisées et 10
irculaires, ouverts dans les murs
plafond est soutenu par 36 co-
elées couronnées par un riche
ımposé. Les deux côtés de la
de 2 m. 30 c. plus élevés que le
e disposition a fait trouver, dans
deux magasins de la même lon-
la galerie, pour déposer les
minéraux, et a permis de ne
deux à trois mètres de hauteur
s destinées à renfermer les collec-
ıt les unes sont adossées, et les
placées au-dessus des magasins.
ut circuler partout. Huit escaliers
l'accès des parties hautes. Des
ir sont ménagés sous le parquet
: et derrière les armoires, pour
espèce d'humidité. Les vestibu-
orés de marbres et de tableaux
Les marbres sont tirés des car-
'rance dont ils présentent de
ntillons, et les paysages rappel-
turalistes les lieux de la terre
arquables, sous le rapport de la
et de la géologie. Les statues en
Buffon et de Cuvier dans les
les bas-reliefs allégoriques dans
des porches, et deux grandes
porcelaine de la manufacture
:vres sur le balcon, en face de
mpléteront la décoration de cet
a bibliothèque se compose, à
sée, d'une grande salle avec dix
ts pour l'étalage des livres, et
escalier qui conduit au premier
age offre une grande salle de
rée par le haut, plusieurs piè-
:e ; elle peut contenir environ
ıes — Les galeries de botanique
n usage analogue, sont dispo-
rès de la même manière.

Seconde division. La grille qui est en face du pont d'Austerlitz, sert d'entrée à la seconde division.

Cette partie se subdivise en trois autres, limitées par la rue de Buffon, les deux grandes allées de tilleuls qui s'étendent jusqu'au-devant de la galerie de minéralogie et des serres chaudes, et l'allée de marronniers qui s'arrête au bas du petit labyrinthe. Elle forme, au nord-ouest de la ménagerie, une hache dans laquelle on trouve la grande serre tempérée, et dans les couches basses de petites serres froides et tempérées. La grande serre tempérée, construite dans les années 1795 et suivantes jusqu'à 1800, a 64 mètres de longueur sur 8 m. de largeur et 10 m. de hauteur; elle est éclairée par 17 grandes croisées : elle était voûtée avant 1833, et les plantes, dont les tiges s'élevaient dans la hauteur de la voûte, souffraient beaucoup de la privation d'air et de lumière. Depuis, on a démoli la voûte qui écartait les murs de face, et on l'a remplacée par un plafond percé de jours pris dans le comble. Cette serre paraît aujourd'hui fort convenable à sa destination, et présente toute sécurité sous le rapport de la solidité. Au fond des grandes couches, et contre le mur de terrasse, qui est en avant de la grande serre tempérée, il existe une serre tiède de 45 mètres de longueur, construite en bois et chauffée par la circulation de la fumée, suivant l'ancien système. Cette serre n'avait que 15 mètres avant 1833; elle a été agrandie à cette époque. En retour, on vient de construire contre le mur de terrasse qui soutient les terres de l'allée à l'est, une petite serre en fer pour les éricas. Cette serre, de 15 mètres de longueur, doit être chauffée par la circulation de l'eau chaude. — Les quatre bosquets d'arbres d'ornement pour les quatre saisons; le carré des semis et des plantes usuelles; les carrés des plantes médicinales, des fleurs, des arbrisseaux d'agrément, de la pépinière et des plantes aquatiques, et enfin l'école de botanique, occupent tout le reste de cette division.

Troisième division. On trouve en face de l'entrée qui vient d'être ouverte sur la place de la Pitié, le réservoir destiné à contenir les douze pouces d'eau fontainiers, concédés par la ville au Muséum. Ce réservoir est situé sur un point culminant du jardin, et se compose de deux bassins superposés, à 4 mètres de différence de niveau. Il contient 364,000 litres d'eau dans le bassin supérieur, et 270,000 litres dans le bassin inférieur,

c'est-à-dire environ la concession de trois jours. Il a été construit entièrement en béton à base de chaux hydraulique, et présente ainsi deux vases immenses d'un seul bloc, en pierre factice, et d'une très-grande dureté. Le manége et les pompes, qui sont derrière la grande serre tempérée, élèveront une certaine quantité d'eau jusqu'au kiosque qui domine le grand labyrinthe, à 24 mètres au-dessus du point le plus bas du jardin. Un réservoir supplémentaire, placé dans le soubassement du kiosque, servira à l'irrigation des labyrinthes, où les arbres souffrent du manque d'eau, et, au moyen d'une grande pression, à l'arrosage, à la lance, des parties basses du jardin.

A droite du grand réservoir, on trouve la terrasse qui conduit au premier étage du cabinet d'histoire naturelle, et au grand perron construit entre les serres et le cabinet. — Une allée, partant de l'entrée, passe sous le grand cèdre du Liban, et conduit à la pente douce entre les deux serres. Une autre allée, en face de cette pente, se dirige depuis les serres chaudes jusqu'à la cour de l'administration, qui était la seule entrée au nord du Muséum avant 1835. Cette cour est fermée du côté de la rue par des logements de professeurs, à l'ouest, par le bâtiment d'administration, qui a, jusqu'à présent, renfermé les galeries de botanique, et les laboratoires et magasins de zoologie. Ces derniers l'occuperont entièrement, lorsque les galeries de botanique seront transportées à l'extrémité de la galerie de minéralogie. — En suivant l'allée qui se présente en face le bâtiment d'administration, on découvre le grand amphithéâtre fondé par Buffon. Cet amphithéâtre doit être amélioré au moyen d'un bon système de ventilation et de chauffage. Jusqu'à présent, le défaut de chauffage empêchait de faire les cours pendant l'hiver, et l'on était réduit à y faire, pendant l'été, des démonstrations d'anatomie que le défaut de ventilation et les grandes chaleurs rendaient extrêmement pénibles. En avant de l'amphithéâtre, il existe une grande pelouse de gazon, où l'on place pendant l'été les plantes de la grande serre tempérée. — Les galeries d'anatomie comparée, à l'est de cette pelouse, près de l'entrée de la ménagerie, ont été disposées dans des bâtiments vieux, irréguliers et élevés de deux étages autour d'une grande cour, où tout le monde vient voir un grand squelette de cachalot. On entre aujourd'hui dans cette cour par un passage qui doit être fermé pour servir

de vestibule, et l'on trouve à re
sée, à droite et à gauche, les d
salles pour les squelettes, et a
autres petites salles, destinées
usage, dans les avant-corps su
Un grand escalier, situé dans la
à gauche, et un plus petit dans ce
servent à établir la communicat
salles d'anatomie comparée, q
premier étage, et éclairées du h
du bâtiment d'anatomie comparé
au rez-de-chaussée, à droite e
par des laboratoires; au premie
par la galerie d'anatomie huma
des logements qui cèdent peu à
aux collections, à mesure qu'ils
vacants. Il est probable que, d
ques années, tout le bâtiment
comparée sera transformé en ga
laboratoires.

Quatrième division. La quatriè
se compose de la ménagerie et d
nouvellement acquis sur le qu
bornée au nord par les maison
de Seine; à l'est, par le quai;
par la troisième division, et a
l'allée des marronniers et la g
tempérée. On y entre par la gr
du quai et de la rue de Seine.
les projets qui sont en cours
seront terminés, on verra, en f
trée, un petit corps de garde in
la police et la sûreté du jardin
une longue allée droite séparée
une grille, et obliquement à g
allée couverte, au milieu de laqu
lever une volière pour les oisea
piques. Cette fabrique consister
grande rotonde vitrée, suppor
colonnes, et dont le sommet d
traversé par la cheminée de la
qui en échauffera l'intérieur. —
droite, le long de la grille sur l
duit du corps de garde à l'extré
timent qui renferme les loges d
féroces. Cet édifice présente, en a
et sur une ligne droite, à l'ex
midi, 21 loges, derrière lesqu
galerie éclairée par le haut, asse
qu'on puisse s'y promener en hi
les animaux lorsque les volets
des loges sont fermés. C'est enco
galerie que se fait le service, soi
ner aux animaux leur nourritur
laver et nettoyer leurs loges, en
ser chacun d'eux de la loge où
nuit dans celle qui est la plus v

, ce bâtiment, d'ailleurs par-
ibué, a l'inconvénient de ne
de renouveler l air infect que
nimaux, et de les tenir em-
tamment dans des espaces où
peine s'étendre. On s'occupe
e sa ventilation et de la cons-
ant des loges, d'une immense
i, régnant dans toute la lon-
drait une arène où les ani-
ent un exercice salutaire, et
pourraient étudier leurs mou-
e ce bâtiment et le jardin bo-
quatre parcs et quelques ca-
petits animaux ruminants.
l'allée au-devant des loges,
int le nouveau bâtiment des
à remplacer les cages hideu-
es qui sont près des ateliers.
de forme demi-circulaire, se
) loges éclairées sur une cour
'exposition du midi, un peu
l'est, pour éviter les vents du
public entre par deux por-
ur l'allée, dans une galerie
derrière les loges des singes,
par en haut. Cette galerie est
nts du nord par un couloir
gasin. Le logement du gardien
u nord. — La cour circulaire
iquelle les loges sont éclairées,
e de barreaux et de treillages
me ainsi une cage de 18 mè-
re, et de 8 mètres de hauteur,
e public pourra voir les singes
facilité des nettoyages, une
ion combinée avec les moyens
enfin la solidité des clôtures
la salubrité de ces animaux,
s pour éviter tous les incon-
ésultent de la négligence de
antions.
t la singerie, on trouve en
e qui conduit à la rotonde,
tion dont on a d'abord voulu
nagerie pour les animaux fé-
ne bibliothèque, lorsqu'on se
elle ne convenait aucunement
destination; puis enfin, une
ur les animaux paisibles aux-
actuellement consacrée.
la ménagerie ou vallée suisse
ır la volière des oiseaux de
compose de 23 cages en gril-
e lesquelles on a disposé, au
ridor de service, et par des
remarque des fabriques pitto-
ù l'on a renfermé des cerfs,

des chèvres et des oiseaux : on remarque parmi ces fabriques une jolie faisanderie, construite il y a quelques années, par M. Destouches, architecte. En quittant la volière des oiseaux de proie, on trouve deux chemins; l'un au milieu duquel se trouvera la grande volière pour les oiseaux des tropiques, l'autre qui sépare les murs où toutes les tailles des arbres d'espalier sont représentées, et l'école des arbres fruitiers, et ramène au point de départ, près la grille à l'angle du quai et de la rue de Seine.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

(Rue Saint-Martin, n° 208.)

Cet établissement, fondé en 1795, sur la proposition de M. Grégoire, ancien évêque de Blois, à qui les arts et les institutions scientifiques doivent tant de reconnaissance, renferme les modèles des machines, outils et appareils propres à tous les arts industriels et à l'agriculture. Cette vaste collection, qui n'a point d'égale en Europe, ou l'histoire des découvertes de l'esprit humain est écrite parmi les instruments de tous les arts, de toutes les professions, occupe les vastes salles de l'ancien prieuré de Saint-Martin. Il serait impossible de trouver une collection plus complète, plus utile aux arts, à l'industrie, mieux distribuée, plus riche en modèles, et qui fût plus honorable pour ceux qui en ont conçu l'établissement, et qui l'ont amélioré.

Le Conservatoire des arts et métiers est ouvert au public les dimanches et jeudis, de dix heures à quatre heures; les étrangers y sont admis les autres jours, de midi à quatre heures, sur la représentation de leur passeport.

Une bibliothèque, composée exclusivement d'ouvrages relatifs aux sciences et aux arts, fait partie de ce précieux dépôt.

Une ordonnance royale du 25 novembre 1819, a établi au Conservatoire des cours publics et gratuits de géométrie et mécanique, de chimie industrielle, et d'économie politique. Il y a aussi des cours de culture, de physique, de chimie agricole, et des écoles de dessin et de géométrie descriptive, où les élèves sont admis avec l'autorisation du ministre, sur la demande des préfets des départements et sur celle des maires de Paris.

HOTEL DES MONNAIES.

(Quai Conti, n° 8.)

Ce bâtiment, élevé sur l'emplacement de l'ancien hôtel Conti, présente sa principale

façade sur le quai; sa longueur est de 60 toises environ; elle est percée de trois rangs de croisées, et chaque rang de vingt-sept fenêtres ou portes. Le rang inférieur ou celui du rez-de-chaussée, orné de refends, forme soubassement. Au centre est un avant-corps, dont l'étage inférieur, percé de cinq arcades, sert d'entrée, et devient le soubassement d'une ordonnance ionique composée de six colonnes. Cette ordonnance supporte un entablement à consoles et un attique orné de festons et de six statues placées à l'aplomb des colonnes : ces statues représentent la Paix, le Commere, la Prudence, la Loi, la Force et l'Abondance : ouvrages de le Comte, Pigalle et Mouchi.

Au-dessous, au milieu des cinq arcades de cet avant-corps, est celle qui sert d'entrée principale. La porte est richement décorée d'ornements en partie dorés. Dans le vestibule qui se présente ensuite, sont 24 colonnes doriques cannelées. A droite est un magnifique escalier enrichi de seize colonnes doriques.

Le plan de cet édifice se compose de huit cours, entourées de bâtiments dont la destination est diverse. La cour où l'on arrive après avoir traversé le vestibule, est la plus grande : elle a 110 pieds de profondeur sur 92 de largeur, et est bordée par une galerie couverte. Le péristyle, orné de quatre colonnes doriques, qu'on voit en face, annonce la porte de la salle des balanciers. Cette salle, dont la voûte surbaissée est soutenue par des colonnes d'ordr can, a 62 pieds de long sur 39 de larg y remarque la statue de la Fortune, tée par Mouchi.

Au-dessus de cette salle est celle des teurs : elle est de pareille étendue, et tient 100 places.

En montant par le grand escalie arrive au *Cabinet de minéralogie*, qu cupe, au premier étage, le pavillon d lieu de la façade. Ce cabinet est décor autour de vingt colonnes corinthienne grande proportion, en stuc, coulei jaune antique, supportant une vaste tri Cette tribune, les galeries et les cabine y communiquent, sont garnis d'arm qui contiennent des objets minéralogi des dessins, des modèles de machines

La façade, en retour sur la rue G gaud, a 58 toises d'étendue : moins que la façade qui se présente sur le elle n'en est pas moins belle. Deux lons s'élèvent à son extrémité; et un sième au centre : les parties interméd n'ont que deux étages; celui du re chaussée forme soubassement, et l'étag périeur un attique. Dans cette part l'hôtel des Monnaies est déposée la c tion de tous les coins et poinçons de dailles, pièces de plaisir et jetons qui o frappés en France depuis Charles VII qu'à nos jours; ainsi qu'une grande qu de coins et poinçons appartenant à graveurs et éditeurs.

ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES.

HOTEL DES INVALIDES.

L'hôtel des Invalides, fondé par Louis XIV en 1670, est situé à l'entrée de la plaine de Grenelle, entre le faubourg Saint-Germain et le Gros-Caillou, où il couvre un espace de 16 arpents. Peu distant de la Seine, il domine une grande partie des espaces environnants, et jouit des avantages d'une position salubre et riante. Si l'on y arrive par la rive gauche de la Seine, on est surpris de l'aspect imposant de cet édifice : une immense esplanade, accompagnée de longues allées d'arbres, précède une avant-cour fermée d'une grille et entourée de fossés, au-delà de laquelle s'élève une immense façade couronnée d'un dôme éclatant d'or. Des boulevards bien plantés entourent le monument, auquel aboutissent plusieurs routes.

La façade a 102 toises de longueur : elle est divisée en quatre étages, et perc 133 fenêtres, sans compter celles des sardes; au centre est la porte, surm d'une forme cintrée, où l'on voit un b lief représentant Louis XIV à chev cette porte on pénètre dans une cour, le plan offre un parallélogramme de ses de long, sur 32 et demie de larg chitecture de cette cour a le caractère mâle et simple, qui convient à l'inst — Au centre de la façade opposée à l'e est le portail de l'église, qui se dis par son autel, placé sous une arca communique à une seconde église, d *Dôme*. Cet autel est orné de six col torses, groupées trois à trois, dorées nies d'épis de blé, de pampre, de feui portant des faisceaux de palmes, q réunissant, soutiennent un superbe quin, surmonté d'un globe et d'une



EGLISE DES INVALIDES.



Rauch del. Ransonnette sc.

ECOLE MILITAIRE.

s d'amortissement et les autres or-
ont les ouvrages de Vanclève et de
aîné.
ı, sur la même ligne, est l'église
construction vaste et magnifique,
XIV a prodigué la richesse, et
s habiles artistes ont à l'envi dé-
s talents. Le pavé de ce dôme, le
baldaquin de l'autel, les sculptu-
peintures, tout est d'un fini pré-
it est exécuté avec un soin et un
ables. — Ce dôme a 50 pieds de
A travers une ouverture circulaire,
au milieu de la première coupole,
peintures et de caissons, on voit
: coupole, éclairée par des jours
rvateur ne peut apercevoir, et où
Lafosse, un des meilleurs coloris-
ole française, a représenté la gloire
ieureux. La troisième coupole
oiture extérieure. — Six chapel-
placées autour du dôme. La pre-
ı côté de l'Évangile, est celle de
goire : on y voit sur l'autel la fi-
e saint, sculptée par le Moine;
ainte-Émilienne, par d'Huez, et
inte-Silvie, par Caffiéri. Les pein-
ette chapelle, représentant la Vie
régoire, étaient l'ouvrage de Mi-
ieille. La chapelle de la Vierge
re autres ornements, la figure de
sculptée par Pigalle, et deux an-
teurs, ouvrages de Coustou et
La chapelle de Saint-Jérôme est
nifiquement décorée que les pré-
La figure en marbre de ce saint
ée par Adam l'aîné; celle de sainte
sée en 1786, par Mouchi; et celle
Eustache, sa fille, par Allegrin.
lle de Saint-Augustin offre des
de Boullongne le jeune; la statue
: de ce saint, sculptée par Pajou;
inte Alipe, en pierre, par Caffiéri;
le sainte Monique, par Houdon.
hapelle de Sainte-Thérèse, on voit
en marbre de cette sainte, sculp-
Moine, et deux anges, dont l'un
ige de le Moine, et l'autre de La-
ı chapelle de Saint-Ambroise est
r Boullongne l'aîné : la figure du
sculptée par Falconnet, qui est
eur de la statue de sainte Marce-
de sainte Satyre est l'ouvrage de

e a son portail particulier du côté
ge avenue, bordée de 4 rangées
et longue d'environ 500 toises.
a 30 toises de largeur sur 16 de
hauteur : il sert pour ainsi dire de soubassement à l'édifice du dôme. Du pavé jusqu'à l'extrémité de la flèche, ce dôme a 105 mètres, ou 323 pieds de hauteur; élévation extraordinaire, qui frappe d'étonnement ou d'admiration l'esprit de l'observateur. Sa forme élégante et pyramidale, ses heureuses proportions ajoutent au premier sentiment un sentiment de plaisir; mais, si l'on examine les parties de cet édifice, on aperçoit des ornements multipliés sans motif. — Le dôme, proprement dit, est orné à l'extérieur de 40 colonnes d'ordre composite. Cette ordonnance, dégradée par des ressauts, est couronnée par une balustrade. au-dessus est un attique, percé de fenêtres, et chargé de 8 piliers butants, couronnés en forme de volutes : la coupole, divisée en côtes, est chargée dans les intervalles de trophées militaires. Ces trophées et les côtes sont dorés. Au-dessus de la coupole est une lanterne, surmontée par une flèche très-élevée, et terminée par un globe et une croix.

Dans l'intérieur des bâtiments, on doit visiter la cuisine et sa fameuse marmite; les quatre réfectoires, ornés de peintures; la pharmacie, la bibliothèque, composée de vingt mille volumes; l'horloge à équation, ouvrage très-estimé de Lepaute; la salle du conseil, etc.

L'hôtel des Invalides est sous la surveillance spéciale du ministre de la guerre. Un maréchal de France en est ordinairement gouverneur; son conseil d'administration est composé de militaires des plus hauts grades, et de personnages les plus éminents de l'État; les plus habiles médecins de l'armée y traitent les malades; des sœurs de la charité les soignent; quatre à cinq mille vieux guerriers reçoivent dans cet honorable asile une nourriture abondante, un traitement et des égards dignes du rang qu'ils occupaient dans l'armée, de leurs services, de leurs infirmités, de leurs blessures. Rien n'y est épargné pour adoucir leurs maux, consoler leur vieillesse et les faire jouir d'un paisible repos. On peut le visiter tous les jours depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ÉCOLE MILITAIRE.

(Vis-à-vis le Champ de Mars.)

Par édit du mois de janvier 1751, Louis XV ordonna l'érection de l'École royale militaire, en faveur de cinq cents enfants nobles sans fortune, qui y recevraient la même éducation que l'on donne aujourd'hui

dans les colléges royaux Louis le Grand et Henri IV. Cet hôtel s'étend sur un immense terrain, voisin des Invalides; il fut élevé sur les dessins de Gabriel, et achevé par Brongniard.—Le principal bâtiment, en face du Champ de Mars, composé de deux étages, est terminé par un entablement corinthien. Dix grandes colonnes du même ordre, et de toute la hauteur du bâtiment, décorent son avant-corps, surmonté d'un attique et d'une statue. Au rez-de-chaussée de ce principal corps de logis, un grand vestibule, percé de trois pièces ornées de colonnes doriques, conduit à la cour royale. Elle était anciennement décorée d'une statue pédestre de Louis XV, tête nue et le corps cuirassé, sculptée par Lemoine. Il avait représenté le monarque indiquant de la main droite des cordons et des croix des différents ordres militaires, qui étaient près de lui sur une colonne tronquée. A droite de ce vestibule est un magnifique escalier qui conduit aux grands appartements. A gauche est la chapelle. Les autres bâtiments, qui sont séparés par plusieurs cours,

servaient de logements aux élève
fesseurs, pour les salles d'étude,
cuisines, etc. — Une machine hy
inventée et exécutée par les sieu
et Gilleron, posée sur quatre g
couverts, fournit quarante - qu
d'eau par heure. Ces puits, solide
truits, sont creusés 15 pieds pl
le lit de la rivière. L'eau se décl
un réservoir qui contient huit c
d'eau, et de là, au moyen de c
plomb, elle se distribue dans t
son.

La grande entrée, du côté de
gne, est fermée par une grille e
en avant duquel a été plantée
avenue, qui croise celle des Inva
jusqu'à la rue de Sèvres.

L'École militaire depuis 1792
caserne et dépôt de farines. En
fut affectée à la garde impérial
1814 jusqu'à 1830, elle fut occu
garde royale; elle sert encore a
de caserne.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

HOTEL-DIEU.

(Ile de la Cité.)

Son origine est fort ancienne, et paraît remonter au commencement du christianisme. Comme il n'existait point alors d'asile pour le pauvre malade, les évêques étaient chargés de leur procurer les secours dont ils avaient besoin, et entretenaient à cet effet une maison où les malades recevaient des secours, et où ils étaient soignés pour la plupart. C'est de cette coutume, sans doute, qu'est née la tradition qui attribue à saint Landry l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Philippe-Auguste est le premier roi connu qui ait fait quelques libéralités à cet hôpital. Mais saint Louis mérita plus que lui le titre de bienfaiteur de cet établissement; il le prit sous sa protection spéciale, et lui accorda, en 1248, sur les denrées des marchés un droit qu'y exerçaient le roi, les princes, les officiers de la couronne et l'évêque de Paris : ils prenaient les denrées qui leur plaisaient, et en fixaient eux-mêmes le prix. Il serait trop long de rapporter tous les bienfaits que cet hôpital reçut, à diverses époques, de la part des rois et surtout des particuliers.

L'Hôtel-Dieu est composé d'une réunion

de bâtiments, irrégulièrement
construits et ajoutés les uns aux
différents temps. Il ne présente poi
plusieurs établissements de ce g
ensemble régulier, ni des parties sym
Ce n'est que sur la place du parv
tre-Dame qu'on a cherché à don
amas de bâtiments quelque régul
1804, on exécuta, sur les dessins d
vareau, le projet de procurer à c
une façade et une entrée plus ca
ques et plus convenables. Un
avancé, de 25 mètres de dévelo
d'un style sévère, couronné d'une
rique et d'un vaste fronton, et acco
à chacun de ses côtés, de deux g
s'ouvrent sur deux cours, forme
façade régulière de l'entrée de ce
Le vestibule est décoré des bustes d
et Desault; les portraits des chiru
plus célèbres entourent son amphith
divers et principaux bâtiments s'ét
long de la rive septentrionale du p
de la Seine, depuis le Petit-Pont
l'emplacement qu'occupait le palai
piscopal. — Le nombre des lits se
1,262, dont 674 sont destinés aux h
et 588 aux femmes.

ÉRAL, dit LA SALPÊTRIÈRE.

levard de l'Hôpital.)

632, pour renfermer les men-
vagabonds, cet établissement
de l'endroit où il est situé,
arait autrefois le salpêtre. Il
une belle façade composée
corps de bâtiments, terminée
llons. L'église, sous le voca-
ouis, fait honneur aux talents
ant: elle consiste en un dôme
dix toises de diamètre, percé
s qui aboutissent à autant de
toises chacune, dont quatre
par des chapelles; placé au
ne, l'autel est vu des différen-

ts de cet hôpital sont immen-
nt, avec les cours et jardins,
t de 55,000 toises carrées. On
deux magnifiques chaussées
res, l'une qui commence à la
iuebleau, et l'autre qui s'étend
Poliveau jusqu'à la Seine; c'est
petite ville, où sont rassemblées
femmes. D'après les nouveaux
nnés en 1802, la service de
Salpêtrière forme cinq divi-
reposantes ou femmes qui ont
service; 2° les indigentes
alytiques, infirmes et octogé-
femmes attaquées de plaies
galeuses, les cancérées et les
; 4° l'infirmerie; 5° les alié-
pileptiques.

PITAL SAINT-LOUIS.

ne-prenant, entre les faubourgs
emple et Saint-Martin.)

, fondé par Henri IV, achevé
où l'on a fait d'importantes
en 1802, est un des plus
s; il est construit dans une si-
et parfaitement aérée; le princi-
timent forme un quadrilatère à
levé de deux étages, dont les an-
qués de pavillons; il est entiè-
et séparé de la ville par de
environnées des bâtiments né-
divers services et au traite-
des malades. Cet hôpital, par-
u et éclairé au gaz, possède
blissement de bains simples et
de toute espèce, approprié à tous les besoins des malades. — L'hôpital Saint-Louis renferme huit cents lits affectés aux galeux et aux individus affligés d'ulcères, de dartres, etc.

HOPITAL MILITAIRE DU VAL DE GRACE.

(Rue du faubourg Saint-Jacques.)

Cet hôpital occupe les bâtiments d'un monastère de filles, fondé par Anne d'Autriche en 1621. L'église est un des édifices les plus réguliers qu'on ait élevés dans le XVIIe siècle. Le grand portail s'élève sur seize marches, et forme un portique soutenu de huit colonnes corinthiennes, isolées et accompagnées de niches. Le second ordre est formé d'ordre composite, qui se raccorde avec le premier par de grands enroulements aux deux côtés, et se termine par un fronton. L'intérieur offre une nef, séparée des bas côtés par des arcades et des pilastres d'ordre corinthien cannelés. La voûte est chargée de bas-reliefs, et l'on y remarque six médaillons représentant les têtes de la Vierge, de saint Joseph, de sainte Anne, de saint Joachim, de sainte Élisabeth et de saint Zacharie. Le principal autel est couronné par un baldaquin magnifique, supporté par six colonnes torses de marbre noir, d'ordre composite, dont les bases et les chapiteaux sont de bronze doré. La coupe du dôme, peinte par Mignard, est le plus grand morceau à fresque qu'il y ait en Europe; il représente le séjour des bienheureux, et se compose de deux cents figures, dont les plus grandes ont seize et dix-sept pieds de haut.

L'hôpital militaire est placé dans les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye du Val de Grâce.

HOSPICE DES QUINZE-VINGTS.

(Rue de Charenton, n° 35.)

Il renferme 300 aveugles de première classe, nourris, chauffés, habillés, qui reçoivent en outre 33 c. par jour; 120 aveugles de seconde classe, qui ne reçoivent point de paye; et des aveugles des départements, qui peuvent prétendre à l'admission en faisant preuve d'une cécité absolue.

On remarque encore à Paris les hôpitaux de la Charité, de la Pitié, des Vénériens, des Incurables, et les hospices des Enfants trouvés, d'Accouchement, des Ménages, des Orphelins, etc., etc., etc.

ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

HOTEL DE LA BOURSE.

(Place de la Bourse, entre les rues Feydeau et des Filles Saint-Thomas.)

Cet édifice, destiné aux assemblées de négociants, à tous les accessoires d'une réunion semblable, et au tribunal de commerce, est élevé sur l'emplacement du couvent des filles Saint-Thomas; la première pierre en fut posée le 24 mars 1808. Son plan offre un parallélogramme, dont la longueur est de 69 mètres, et la largeur de 41 mètres. Un ordre corinthien de 64 colonnes, embrassant deux étages dans sa hauteur, règne autour de l'édifice et forme un promenoir couvert; sur la façade principale, le portique prend une double profondeur, et présente un péristyle de 14 colonnes de même ordre, supportant un attique; on y parvient par deux perrons de 16 marches, occupant toute la largeur des façades occidentale et orientale; sur l'entrée principale on lit cette simple inscription :

BOURSE ET TRIBUNAL DE COMMERCE.

Du péristyle on arrive par un vaste vestibule à la salle de la Bourse, dont la superficie est de 122 pieds de long sur 77 de large, y compris la profondeur des galeries en arcades qui règnent au pourtour. Cette salle reçoit son jour du comble, et peut contenir 2,000 personnes. Rien n'est plus magnifique que sa décoration intérieure, où MM. Abel de Pujol et Meynier ont tracé avec une illusion parfaite en grisaille des compositions du plus grand mérite.—A l'extrémité de la salle est le parquet des agents de change et des courtiers de commerce; la gauche est occupée par un grand escalier conduisant au greffe et aux salles d'audience du tribunal de commerce. — Au premier étage, une galerie qui forme tribune règne autour de la grande salle, comme au rez-de-chaussée, et sert de communication aux différentes pièces.

L'hôtel de la Bourse est isolé sur ses 4 faces, et élevé sur un soubassement qui le fait dominer sur tous les bâtiments qui l'avoisinent, et est entouré d'une place plantée d'arbres.

HOTEL DE LA BANQUE DE FRANCE.

(Rue de la Vrillière.)

Il occupe les bâtiments de l'ancien hôtel de Toulouse, construit en 1620, par F. Mansard, et cédé en 1811 à l'adminis la Banque de France, qui y a fai travaux considérables.

HALLES ET MARCHÉS.

Paris est une des villes de l'E se trouve le plus grand nombre d de marchés publics; les plus rem sont :

La halle au blé, située rue de Le plan de cet édifice, bâti sur l' ment de l'hôtel de Soissons, est circulaire, et a 68 mètres 19 c. de il est percé de 28 arcades au rez-c sée, et d'autant de fenêtres qui l'étage supérieur, auquel on mont escaliers curieux composés d'une rampe; 6 arcades servent de pas conduisent à autant de rues termi des carrefours. La coupole, détr 1802 par un incendie, a été rétabli coulé et couverte de lames de cuivr cette vaste rotonde isolée est ados colonne d'ordre dorique de 25 pieds teur, que Catherine de Médicis fit co en 1572, pour s'y livrer à des obse astronomiques; vers le sommet est dran solaire, qui marque l'heure pré soleil à chaque moment de la jou dans chaque saison de l'année; au cette colonne est une fontaine publiq

Le marché des Innocents (rue Denis). Vaste place carrée, formée e sur l'ancien terrain du cimetière de cents, au milieu de laquelle s'élève plus belles fontaines de Paris. Depui cette place est bordée d'une galerie où se placent les marchands de légu de fruits en détail.

Le marché Saint-Martin (rue Croix). Établi dans l'enceinte du jar ci-devant prieuré de Saint-Martin; il un parallélogramme de 100 mètres d gueur et de 60 m. de largeur, et form halles parallèles, éclairées par des arcad mées par des persiennes.

Le marché Saint-Germain (ent rues Félibien, Clément, Lobineau et l lon). C'est le plus beau marché de dé la ville de Paris. Ouvert en 1818, il un quadrilatère, dont la constructio parfaitement appropriée à son objet halles présentent un coup d'œil magni les côtés des rues Félibien et Lobineau



Rauch del. Ransonnette sc.

LA BOURSE.

érieurement par 16 croisées et 5 :ôté des rues Clément et Mabil- e 12 croisées et 5 portes. Outre fontaine et un vaste puits, on a au milieu de la cour intérieure la fontaine qui décorait la place ce; une autre fontaine se trouve ucheries, du côté de la rue Lo-

hé Saint-Honoré ou des Jaco- : les rues Saint-Honoré et des nps). Ce marché, construit en siste en quatre halles, disposées d'une place fort étendue entou- les maisons. Au centre est une marquable.

s autres halles et marchés on dis- re : *la halle aux draps et aux* de la Poterie; *la halle aux* : de Pontoise; *la halle à la vo- gibier*, quai des Augustins; *la viande de boucherie*, rue des *le marché Boulainvilliers*, rue *marché Saint-Joseph*, rue Mont- *marché aux fleurs*, quai Desaix, lus beaux et des mieux fournis nnaisse; *le marché aux chevaux*, le l'Hôpital, etc., etc., etc.

t des vins (quai Saint-Bernard). que entrepôt, dans lequel les li- ayent les droits d'octroi auxquels mis, qu'à leur sortie, occupe une de 134,000 mètres carrés sur ent de l'ancienne abbaye Saint- de quelques chantiers adjacents. e pierre en fut posée le 15 août plan est disposé pour contenir èces de vin. L'aspect sur le quai bel effet; la grille s'y développe ngueur de 204 pieds. Deux pa- cette façade sont occupés par ition; ses bureaux y sont placés veillance de l'entrée et de la sor- ides. On voit, dans son intérieur, grandes masses de bâtiments dont u centre, servant de marchés, s en 7 halles; les deux placées contiennent ensemble 42 celliers pierre de taille, avec magasins Un cinquième magasin, parallèle int-Victor, complete cet établis- t façade a 360 mètres de lon- profondeur est de 88 mètres; il r 49 celliers, au-dessus desquels lacé le magasin des eaux-de-vie.

de réserve (boulevard Bour- édifice, élevé en 1807, sur le ien jardin de l'Arsenal, se déve- loppe sur 1,077 pieds de longueur. Son but fut d'y conserver 100,000 quintaux de blé, dans le rez-de-chaussée, le premier étage et l'attique dont il devait s'élever. Les évé- nements de 1814 ont fait arrêter cette cons- truction presqu'à la naissance de son pre- mier étage. Il peut, dans son état actuel, contenir 30,000 quintaux de blé pour la consommation de Paris pendant deux mois. Ses caves servent de succursale à l'entrepôt des vins.

Abattoirs. Avant ces établissements, les bouchers conduisaient les bœufs qu'ils avaient achetés dans les marchés de Sceaux ou de Poissy, à travers les rues de Paris, et ex- posaient les habitants à plusieurs dangers. En 1809, Napoléon ordonna la construc- tion de 5 abattoirs, pour suppléer aux nom- breuses tueries répandues dans Paris. Ces cinq établissements sont, au nord de cette ville, ceux du *Roule*, de *Montmartre* et de *Popincourt*; et, au midi, ceux d'*Ivry* et de *Vaugirard*; ils occupent chacun un vaste espace, et contiennent plusieurs cours et corps de bâtiments.

PORTS.

Des ports s'étendant sur les bords de la Seine complètent les lieux publics dans Paris. Tels sont : sur la rive droite de la rivière le *port de la Rapée*, quai de ce nom, pour les vins, bois à ouvrer et à brû- ler, fourrages, marchandises. Le *port au plâtre*, quai de la Rapée; pierres à plâtre, et meulière. Le *port de bois à brûler*, quai de l'Arsenal. Le *port Saint-Paul*, quai des Célestins; vins, fers, épiceries, coches. Le *port de la place aux Veaux*, charbons. Le *port au blé*, quai de la Grève; grains, foins, sels, charbon de bois. — Sur la rive gau- che, arrivage du haut : le *port de l'Hôpi- tal*, près de la Salpêtrière; grains, fourra- ges, bois à ouvrer. Le *port Saint-Bernard*, quai de Saint-Bernard; vins et coches. Le *port de la Tournelle*, quai de ce nom; fruits, vins, charbons, fourrages. Le *port aux tuiles*, quai de la Tournelle; tuiles, briques, ardoises, grains et fourrages; fruits, poires, pommes, châtaignes, raisins.—Sur la rive droite, arrivage du bas: le *port de l'École*, quai de ce nom; charbons, co- trets, fagots, marchandises. Le *port Saint- Nicolas*, quai du Louvre; vins, charbons, marchandises de Rouen. Le *port des Tui- leries*, galiotes pour Sèvres et Saint-Cloud. Le *port* dit *du Recueillage*, quai de la Con- férence; tirage et déchargement de bois. — Sur la rive gauche, arrivage du bas : le

port des Quatre-Nations, quai de Conti; charbons. Le *port du Recueillage*, dit *des Saints-Pères;* marchandises de basse Seine de toute espèce, sel, blé, avoine, fer, etc. Le *port d'Orsay*, quai de ce nom; foins, fourrages, charbons, vins, pierres, marchandises de toutes espèces. Le *port des Invalides*, quai de ce nom; fourrages, bois flotté, déchirage de bateaux à l'île des Cygnes.

MANUFACTURES ROYALES.

MANUFACTURE ROYALE DE TAPISSERIES DES GOBELINS.

(Rue Mouffetard, n° 270.)

Jean Gobelin fut le fondateur de cet établissement, qui prospérait déjà en 1450, et dont Colbert donna la direction en 1690 au peintre Lebrun. — La réputation des produits de cette manufacture est européenne. Par des procédés ingénieux on est parvenu à rendre avec la plus grande exactitude, non-seulement le dessin des plus beaux tableaux dans toute sa pureté, mais encore la magie de leur coloris. Un atelier de teinture, dirigé par d'habiles chimistes, est annexé à cette manufacture, où le public est admis le samedi, depuis deux heures jusqu'à la nuit.

MANUFACTURE DES TAPIS DE LA SAVONNERIE.

(Quai de Billy.)

Cette manufacture, fondée en 1604, et où l'on est arrivé au dernier degré de perfection, fabrique des tapis façon de Perse, bien supérieurs à ces derniers pour l'élégance, la correction, le choix et la variété des dessins.

MANUFACTURE DES GLACES.

(Rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine.)

Cette manufacture occupe de vastes bâtiments, et emploie près de 20 ouvriers. Les glaces, coulées à Saint-Gobin et à Tourlaville, sont envoyées à Paris pour y recevoir le dernier poli. On peut voir cet établissement tous les jours, excepté les dimanches et fêtes.

CATACOMBES, CIMETIÈRES, ETC.

CATACOMBES.

Les pierres des anciens édifices de Paris furent anciennement tirées des carrières ouvertes sur les bords de la rivière de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, sur l'emplacement des Chartreux et du Mont-Parnasse. Il paraît qu'au commencement du XIVe siècle, on entreprit d'exploiter les bancs calcaires des carrières situées sous le faubourg Saint-Jacques et sous les territoires de Mont-Souris et de Gentilly. Ces exploitations, pendant plusieurs siècles, se firent sans surveillance, sans règles, sans respect pour les limites des propriétés, et au gré des extracteurs, qui fouillèrent fort avant dans la campagne, et même fort avant sous la ville. L'Observatoire, le Luxembourg, l'Odéon, le Val-de-Grâce, le Panthéon, l'église Saint-Sulpice, les rues Saint-Jacques, de la Harpe, de Tournon, de Vaugirard, etc., fondés sur le vide de ces carrières immenses, sont, pour ainsi dire, suspendus sur des abîmes. Ces souterrains, après avoir fourni les matériaux de construction de nos temples, de nos palais, de tous les édifices, ont ensuite servi à recueillir les restes de nos aïeux, derniers vestiges de ces générations multipliées, enfouies et ensuite exhumées du sol de notre ville, où elles s'étaient succédé pendant un si grand nombre de siècles. L'idée de former, dans les anciennes carrières de Paris, ce monument unique, est due à M. Lenoir, lieutenant général de police; ce fut lui qui provoqua la mesure, en demandant la suppression de l'église des Innocents, l'exhumation de son antique cimetière, et sa conversion en place publique. Ce projet fut exécuté : les cimetières intérieurs de Paris furent supprimés, et les débris qu'on en retira portés dans les catacombes. Quarante générations sont ainsi venues s'y engloutir, et l'on a estimé que cette population souterraine était 8 fois plus nombreuse que celle qui respire à la surface du sol de Paris. Les ossements sont symétriquement superposés, et forment des pans alignés au cordeau, entre les piliers qui soutiennent les voûtes des galeries. Trois cordons de têtes contiguës décorent ces singulières murailles. Des inscriptions apprennent de quel cimetière, de quelle église ces diverses masses ont été extraites; d'espace en espace on lit aussi des sentences tirées des livres sacrés et des écrivains anciens et modernes. Les c

trois entrées : la première, par
ccidental de la barrière d'En-
de à la Tombe-Isoire ; la troi-
la plaine de Mont-Souris. La
la plus fréquentée.

CIMETIÈRES.

ie l'usage d'enterrer les morts
es a été définitivement aboli,
us que quatre cimetières : le
l'Est ou du Père Lachaise ; le
Mont-Parnasse ; le cimetière de
erine, et le cimetière Mont-

ÈRE DU PÈRE LACHAISE (près
re des Amandiers), le plus
lus remarquable de tous ceux
80 arpents de superficie, par-
et partie au sommet et sur le
n vaste plateau ; la vue dont on
id sur une grande partie de la
r les campagnes environnantes ;
environs de Paris ne présente
lus pittoresques et plus variés.
attire les étrangers par le grand
beaux monuments qu'il ren-
ır les noms célèbres qui le dé-
rrain est divisé en deux parts,
e aux enterrements des quar-
t ; l'autre, beaucoup plus consi-
subdivisée en autant de petits
lle peut contenir de tombeaux,
ecevoir, moyennant une con-
dée à prix d'argent par l'auto-
orts de tous les quartiers de

u Père Lachaise, ainsi nommé
ut habité sous Louis XIV par
aise, dont une chapelle occupe
l'habitation, fut ouvert le 21
le 1804 à 1815, on y a placé
tumulaires ; on y en comptait
830. Parmi cette multitude de
n remarque le charmant tom-
e d'Abailard et d'Héloïse, qui
dant quelque temps au musée
nts français ; les tombeaux de
la Fontaine, de Delille, de
Bernardin de Saint-Pierre, de Monge, de Charles, de Fourcroy, d'Haüy, de Thouin, de Bréguet, de Parny, de Boufflers, de Joseph Chénier, de Mercier, de Ginguené, de Picard, de Désaugiers, de Girodet, de Talma, de Gavaux, de Méhul, de Grétry, de Nicolo, de Brongniart, de Bellangé, de Géricault, de l'abbé Sicard, de Béclard, de Chaussier, de Percy, de Kellermann, de Davoust, de Masséna, de Ney, de Decrès, de Serrurier, de Suchet, de Lefevre, de Beurnonville, de Labédoyère, de Cambacères, de Lebrun, de Régnault de Saint-Jean d'Angely, de madame Dufrenoy, de madame Dugazon, de madame Cottin, de mad[lle] Raucourt, de mad[lle] Duchenois, etc., etc., etc. Les curieux admirent le fastueux mausolée de madame Démidoff ; les amis de la liberté s'inclinent avec respect devant le tombeau du général Foy, et devant les simples pierres qui recouvrent les restes de Manuel et de Benjamin Constant.

LE CIMETIÈRE DU MONT-PARNASSE (barrière du Mont-Parnasse), offre une surface plane de 30 arpents, partagée par 4 allées d'ormes. Depuis le 24 juillet 1824, il reçoit les corps des personnes décédées dans les 10[e], 11[e] et 12[e] arrondissements de Paris, dont les familles n'achètent pas ailleurs des sépultures perpétuelles. Parmi les sépultures des personnages remarquables qui y ont été inhumés, on distingue les tombeaux de l'abbé Grégoire, de J. A. Dulaure, auteur célèbre de l'histoire de Paris et de plusieurs ouvrages estimés, etc., etc.

LE CIMETIÈRE SAINTE-CATHERINE, situé rue des Francs-Bourgeois Saint-Marcel, a été fermé en 1815. On y remarque le tombeau de Pichegru et celui du poëte Luce de Lancival.

LE CIMETIÈRE MONTMARTRE ou du Nord (entre les barrières Clichy et de Rochechouart) offre une surface inégale de 40 arpents d'étendue. On y remarque les tombes de saint Lambert, de Legouvé, de Greuze, du sculpteur Pigale, du maréchal de Ségur, de mad. Dubocage, etc, etc.

BAINS PUBLICS.

'Europe soit la mère de tous
a toutes les sciences, la patrie
hommes, le séjour favori de
ce, le pays où le beau sexe soit
é, nous sommes encore bien
rapport du bain, de tout cet
appareil enchanteur avec lequel une Georgienne, une Circassienne entre dans une onde arrosée des parfums les plus exquis de l'Asie. Ce n'est vraiment que là qu'une jeune beauté voit ses charmes dignement servis par Neptune. Les Asiatiques ont, [illegible]

contredit, une législation insultante à l'honneur des dames; leurs eunuques, leurs prisons nuptiales, font fuir le véritable amour, remplacé par des complaisances serviles, tandis que les Françaises, avec leurs grâces piquantes, leur liberté enjouée, centuplent le prix de leurs faveurs. Mais que ce mystère qui règne dans les bains d'un sérail, a de charmes pour l'imagination!..... Comment créer rien de plus puissant sur nos sens, que cette réunion de cent femmes rivalisant d'attraits, et, comme autant de néréides, folâtrant autour des réservoirs de thermes élégants, se jouant dans les eaux limpides d'un vaste bassin de porphyre, respirant à longs traits les plus doux encens, quittant et reprenant tour à tour des voiles tissus de perles, d'or et de soie! L'Europe n'a rien qui puisse être comparé à ce tableau magique; et, si ce n'est chez quelques-uns de nos Crésus, on trouve rarement à Paris des bains ornés avec magnificence.

Malgré les avantages et les agréments que produit l'usage habituel des bains, les peuples modernes en ont jusqu'à présent trop négligé l'emploi. L'acte du bain en Europe, et même à Paris, n'est qu'un acte de propreté, de santé, ou au plus de coquetterie, qui est loin d'être assez multiplié. Le nombre de bains qui se distribuent à Paris ne s'élève pas annuellement au delà de 600,000, un peu moins d'un bain par personne pour 12 mois. Si l'on calcule qu'une grande partie des 900,000 habitants de Paris se baigne au moins une fois tous les mois, d'autres toutes les semaines, et même tous les jours, on trouve que plus de la moitié de cette population ne se baigne pas du tout!... Il serait cependant à désirer que chaque individu pût se baigner au moins une fois par semaine; mais pour cela, il faudrait que tous les bains descendissent à la portée de la classe la moins aisée de la société, c'est-à-dire à 10 ou 15 centimes, et qu'enfin il y ait dans chaque ville, et même dans chaque commune, de vastes bains gratuits pour les pauvres. Ce n'est pas être trop exigeant que de désirer d'être, sous ce rapport, a civilisé qu'en Turquie, où chaque vil qui a une mosquée possède un bain blic.

A Paris, les établissements de bain sont, il est vrai, beaucoup multipliés puis quelques années, et ont reçu de gr des améliorations sous le rapport de la p preté, de l'agrément et de la commodit mais on ne peut disconvenir que cette c pitale ne manque encore d'un établisseme public en rapport avec son immense pop lation; d'un établissement où le peupl puisse, à toute heure, en tout temps, pou une modique rétribution ou même gratuitement, prendre un exercice si salutaire et si nécessaire à l'entretien de la santé. On trouve bien quelques établissements de bains où toutes les raffineries du luxe sont épuisées pour satisfaire la plus exigeante sensualité; plusieurs, et c'est le plus grand nombre, offrent des chambres de bains commodes et à un prix peu élevé, mais on n'en trouve pas qui soient spécialement destinés au peuple, et à la portée de ses moyens. Un établissement de ce genre coûterait, il est vrai, de grands frais, mais la dépense qu'il exigerait serait plus que compensée par le bien-être qui en résulterait pour la masse de la population. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit de la santé et de l'amélioration du sort des citoyens, un gouvernement éclairé doit savoir se mettre au-dessus de considérations aussi secondaires; il est d'ailleurs toujours sûr de réunir les suffrages de la nation et la sanction de tous les pouvoirs, lorsqu'il s'agit du bien général.

Paris possède 25 principaux établissements de bains publics; les plus fréquentés sont les bains Saint-Sauveur, Chinois, Turcs, Tiquetonne, de Gèvres, les Néothermes, les bains Russes et les bains Vigier, établis sur la Seine près du Pont-Marie, du Pont-Neuf et du Pont-Royal, et élevés sur des bateaux élégants, de la longueur des plus grands navires, ayant 2 et 3 étages, et renfermant jusqu'à 150 baignoires.

RUES, PLACES PUBLIQUES, FONTAINES, QUAIS, PONTS, BOULEVARDS, PROMENADES, ETC.

Rues. Les rues de Paris ont un développement d'environ 90 lieues. Si l'on y pénètre du côté de l'ouest ou du nord-ouest, elles frappent par leur largeur, leur régularité, l'élégance ou la magnificence de leurs constructions: les plus belles sur la rive droite de la Seine sont les rues de Rivoli, de Castiglione et des Pyramides, bordées de beaux bâtiments uniformes, dont le rez-de-chaussée offre une magnifique suite d'arcades qui for-



Rauch del. Schroeder sc.

COLONNE DE LA GRANDE ARMÉE.



;alerie côuverte; la rue de la
ablit une communication avec
astiglione et les boulevards; la
Saint-Honoré, qui joint le bou-
Madelaine à la place de la Con-
'ues Tronchet, Caumartin, de
d'Antin, la Fayette, du fau-
-Honoré, Neuve des Petits-
ivienne, Saint-Honoré, Saint-
rais, la partie haute de la rue
.e, etc., etc., etc. A la gauche
on distingue particulièrement
,ille, de l'Université, Saint-Do-
nt-Germain, Grenelle Saint-
: Varennes, Taranne, de Tour-
léon, de Sèvres, du Cherche-
augirard, etc. Dans les autres
ville, les rues sont en général
quelques-unes sont assez lar-
: conservent pas une dimension
plupart sont étroites, rendues
la hauteur des maisons, et
une circulation embarrassée et
ereuse. De nombreux travaux
lans ces derniers temps, et qui
ıt avec activité, permettent
e cet inconvénient ne tardera
itre entièrement; déjà plusieurs
élargies, d'autres ont été per-
ıvrir de nouvelles communica-
s de 50,000 mètres de trottoirs
:ruits depuis une dizaine d'an-

uls-de-sacs, quais et boulevards
t un numérotage digne de re-
:ctué en 1806; d'un côté est la
ıméros impairs, et de l'autre
méros pairs. On nomme rues
s celles parallèles ou à peu près
la Seine, et transversales celles
ires au cours de cette rivière.
;itudinales contiennent des ins-
les numéros rouges, et les rues
des inscriptions et des numéros
ıes longitudinales commencent
point le plus près de chaque
eine. A partir du commence-
que rue, les numéros à gauche
, et les numéros à droite sont

PASSAGES.

;es se sont multipliés à Paris
|ues années : les plus beaux
:ries Vivienne et Colbert, qui
ie Vivienne à la rue Neuve des
ıs; les galeries des Panoramas,
iquent de la rue Saint-Marc et
de la rue Neuve-Vivienne au boulevard Montmartre; la galerie Vero-Dodat, qui aboutit de la rue de Grenelle Saint-Honoré à la rue Croix des Petits-Champs; le passage Choiseuil, qui va de la rue Neuve des Petits-Champs à la rue Neuve Saint-Augustin; le passage du Saumon, qui joint la rue Montmartre à la rue Montorgueil. On remarque encore les passages Delorme, du Caire, Vendôme, Bourg l'Abbé, Bradi, de l'ancien Grand Cerf, etc., etc, etc.

PLACES PUBLIQUES.

Paris offre plusieurs grandes places dont quelques-unes sont entourées de bâtiments uniformes. Les plus remarquables sont la place du Carrousel, la place Vendôme, la place des Victoires, la place de la Concorde, la place Royale et la place du Châtelet.

Place du Carrousel. C'est un vaste parallélogramme allongé du nord au sud, situé à l'est des Tuileries, et qui n'est séparé de la cour de ce palais que par une grille de fer terminée par des lances dorées. Cette place, lorsque la galerie septentrionale qui doit joindre les Tuileries au Louvre sera terminée, offrira une des plus magnifiques et une des plus vastes places de l'Europe. L'ornement le plus remarquable qui la décore, est l'arc de triomphe élevé à la gloire des armées françaises, placé à la principale issue de la cour d'honneur, qui règne le long de la façade occidentale du palais des Tuileries; il se compose de trois arcades transversales, et est décoré, sur chacune de ses principales façades, de quatre colonnes d'ordre corinthien, soutenant un entablement en ressaut.

Place Vendôme. Cette place, exécutée d'après les dessins de Mansard, fut commencée en 1699, et achevée en 1715. Elle forme un octogone régulier, qui a quatre grandes faces et quatre petites. Le point central était occupé autrefois par une statue équestre de Louis XIV, qui a été abattue en 1792; on voit aujourd'hui sur son emplacement une colonne triomphale élevée en l'honneur des armées françaises.

La colonne de la grande armée a 71 m. de hauteur, y compris le piédestal, et 4 mètres de diamètre; le piédestal a 7 mètres d'élévation, et est entouré par un pavé et des gradins en granit de Corse. Le noyau de la colonne est de pierre de taille, et revêtu de 276 plaques de bronze ornées de bas-reliefs et disposées en spirale, représentant par ordre chronologique les principaux

exploits qui signalèrent la glorieuse campagne de 1805, depuis le départ des troupes du camp de Boulogne, jusqu'à la conclusion de la paix, après la bataille d'Austerlitz. — Dans l'intérieur de la colonne est pratiqué un escalier à vis de 176 marches, par où l'on monte à une galerie pratiquée sur le chapiteau, au-dessus duquel s'élève une espèce de lanterne qui supporte la statue pédestre de Napoléon. Par sa masse imposante et son heureuse position, cette colonne produit un effet étonnant; elle offre au centre d'un des plus beaux quartiers de Paris un point de vue superbe, lorsqu'on la regarde des Tuileries et du boulevard; si l'on s'en approche pour en examiner les détails, l'œil étonné reporte sur ce riche monument toute la magnificence des palais qui l'entourent. C'est un ensemble nouveau chez les peuples modernes, et, si l'on excepte Rome, aucune capitale de l'Europe n'en offre même l'équivalent.

La place des Victoires. Cette place, de forme ovale, fut construite en 1686, sur les dessins de Mansard. Les bâtiments qui règnent au pourtour, sont symétriques et ornés de pilastres d'ordre ionique. On voyait sur cette place, avant la révolution, la statue pédestre de Louis XIV, foulant aux pieds un Cerbère, symbole de la triple alliance dont il avait triomphé, et derrière lui la statue de la Victoire. Aux quatre coins étaient quatre esclaves de bronze, enchaînés et assis sur des trophées, et qui désignaient les nations que la France avait vaincues. Une statue équestre de Louis XIV, en bronze, de construction récente, a remplacé l'ancien monument détruit en 1792.

La place de la Concorde fut commencée en 1763, et achevée en 1772. Sa forme est un parallélogramme de 130 toises de longueur, et de 105 toises de largeur; les angles forment 4 pans coupés de 22 toises chacun; elle est environnée de larges fossés bordés de balustrades en pierre. Au centre s'élève un bel obélisque égyptien; les quatre issues principales offrent de magnifiques points de vue, formes par les Tuileries, la Madelaine, l'arc de triomphe de l'Étoile et le palais du Corps législatif. Lorsque les travaux d'embellissement, dont on s'occupe en ce moment, seront achevés, cette place sera une des plus belles de l'Europe.

La place Royale, construite en 1610 sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, offre un carré parfait de 72 toises de face, bordé de maisons de construction uniforme, dont le rez-de-chaussée offre une suite d'arcades peu élevées, formant une galerie couverte. La place est pavée le long de ces galeries de la largeur d'une rue; le reste est fermé par une grille de fer entourant des allées sablées et des tapis de gazon, ornés de quatre fontaines jaillissantes; au centre s'élève la statue équestre en marbre blanc de Louis XIII, qui a remplacé en 1829 la statue en bronze de ce roi, renversée en 1792.

La place du Châtelet occupe l'emplacement de l'ancienne forteresse de Paris du côté du nord, où se trouvaient, dans les temps anciens, la demeure du prévôt de Paris, le siége de la juridiction du Châtelet, la recette des deniers royaux, et la prison principale de la capitale, dans un bâtiment hideux. Cette place est devenue l'une des plus agréables de Paris; de beaux édifices ornent trois faces de son quadrilatère; dans son milieu s'élève, du centre d'un bassin circulaire de 20 pieds de diamètre, une colonne monumentale de 52 pieds de haut, élevée en 1807, et représentant un palmier, dont la tête, environnée de son élégant feuillage, forme le chapiteau. Son amortissement est surmonté d'une figure dorée de la Victoire, tenant une couronne dans chaque main. Quatre statues symboliques placées sur son piédestal, sculptées par Bozio, représentent la Loi, la Force, la Prudence, la Vigilance; ces statues unies entre elles par la jonction de leurs mains, forment un cercle autour de la base de la colonne, dont le fût est divisé par des anneaux de bronze doré, sur lesquels sont inscrits les noms de plusieurs victoires remportées par les Français.

FONTAINES PUBLIQUES ET CHATEAUX D'EAU.

Trois châteaux d'eau, deux pompes à vapeur, et une machine hydraulique alimentent les nombreuses fontaines qui embellissent la capitale, y entretiennent la salubrité et servent aux besoins journaliers de ses nombreux habitants : ce sont le château d'eau de la rue de Cassini, réservoir destiné à distribuer les eaux qui y sont conduites par l'aqueduc d'Arcueil; le château d'eau de la place du Palais-Royal, qui reçoit et distribue les eaux de la Seine et d'Arcueil; le château d'eau du boulevard du Temple, alimenté par les eaux du canal de l'Ourcq; la pompe du pont Notre-Dame, et les pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou.

Fontaine du marché des Innocents. Cette fontaine, la plus belle de Paris, et l'un des monuments précieux de cette capitale, fut construite en 1551, sur les dessins



Rauch del.　　　　Nyon j.e sc

FONTAINE DES INNOCENS.





Rauch del. Nyon j.ne sc.

FONTAINE DU CHATELET.



Rauch del. Nyon j.[e] sc.

FONTAINE DU CHATELET.

scot. Elle est ornée de bas-re-
ures d'une grande beauté, dus
célèbre Jean Goujon. Ce mo-
pieds de hauteur : l'eau qui
e large vasque et tombe en
cascades, vient du canal de

Grenelle. Fontaine la plus
is, après la fontaine des In-
monument, dû au ciseau du
chardon, est décoré de sept
les trois principales sont grou-
ésentent la ville de Paris, as-
iédestal, ayant la Seine d'un
arne de l'autre. Elles rendent
ette cité, et lui apportent des
le toutes les saisons, désignées
s des quatre saisons, qui sont
upe.

du Chateau d'eau, boulevard
a construction et l'effet de ses
ent une forme conique, dont
bassin de 13 mètres de rayon;
uel s'élèvent en gradins trois
s concentriques, qui servent
e double coupe en fonte, com-
iédouche et de deux patères
ndeurs, séparées l'une de l'au-
t. Une gerbe volumineuse jail-
atère supérieure y répand ses
lébordant de ce vase, retom-
ade d'étage en étage jusque
ier bassin, où huit lions de
encore de leurs gueules des
torrents.

es les plus remarquables après
s venons de décrire, sont la
palais de l'Institut, celles de
lé, du Marché Saint-Germain,
'augirard, de la Fayette, de
-Dominique, du carrefour
pointe Saint-Eustache, de la
de Popincourt, de la rue des
ettes, de l'Échaudé, etc., etc.

QUAIS.

e la Seine, ainsi que celles des
tées, à l'exception du côté de
'ins et du Jardin des Plantes,
de quais, dont quelques-uns
ues : on en compte 33; 14
roite de la Seine, 11 sur la
4 dans l'île Saint-Louis, et 4
Cité.

PONTS.

t traversée par plusieurs ponts,
ui entretiennent des communications faciles entre les différents quartiers
de Paris. Tels sont :

Pont suspendu de Bercy. Ce pont, nouvellement construit, est situé hors barrière; mais il est si près des murs de Paris qu'on doit le comprendre dans la description des ponts de cette ville. Deux piles supportant chacune une arcade soutiennent par des chaînes de fer amarrées solidement à leurs extrémités les trois travées qui forment ce pont. Les voitures suspendues peuvent y passer. Il sert de communication entre la commune de Bercy, située sur la rive droite de la Seine, et la commune de la Gare, située sur la rive gauche.

Pont d'Austerlitz. Ce pont, commencé en 1801, et achevé en 1806, présente 5 arches en fer, portées par des piles et culées en pierres de taille. Sa longueur est de 400 pieds, et sa largeur de 37.

Pont Marie. Il communique du quai des Ormes à l'île Saint-Louis; commencé en 1614, il fut achevé en 1635. Les maisons bâties dessus furent démolies vers l'année 1787.

Pont de la Tournelle. Il communique du quai de la Tournelle à l'île Saint-Louis. Sa construction date de 1656.

Pont de la Cité. Ce pont, construit en 1804, joint la Cité à l'île Saint-Louis; les culées et piles sont en pierre, et le cintre en bois. Il est destiné aux piétons, qui payent un droit de passage de 5 centimes par personne.

Pont Louis-Philippe. Il communique du quai de la Cité au quai de la Grève. Une seule pile, s'élevant à la pointe occidentale de l'île Saint-Louis, tient suspendus les câbles en fil de fer, supportant le plancher qui traverse les deux bras de la rivière. Les voitures peuvent passer sur ce pont moyennant un péage.

Pont au Double. Il communique de la rue de la Bûcherie à l'évêché, et fut achevé en 1634.

Petit Pont en fer. Construit en 1806, sur le petit bras de la Seine; ce pont établit une communication dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu.

Petit Pont. Situé sur le petit bras de la Seine. Ce pont joint le quartier Saint-Jacques à la Cité; il peut être regardé comme un des plus anciens ponts de Paris, puisqu'il formait, avec le pont au Change, situé sur le grand bras, les deux seules entrées de *Parisii*, ou de Lutèce, du temps des Romains. Il a été souvent entraîné par des débordements, ou détruit par des incen-

dies; sa construction actuelle date de 1719.

PONT D'ARCOLE. Il communique de la place de Grève au quai de la Cité. Une seule pile, s'élevant au milieu de la Seine, tient suspendues les chaînes supportant le plancher presque horizontal de ce pont au-dessus du cours de la rivière, dont il ne gêne en rien la navigation. Les piétons seuls le traversent.

PONT NOTRE-DAME. Ce pont, remarquable par la solidité et par l'élégance de son architecture, communique du quai Lepelletier au quai Desaix. Bâti pour la première fois en 1412, il s'écroula en 1499, et fut reconstruit en 1507. Les maisons dont il était chargé, ont été démolies en 1787, à l'exception de la machine hydraulique, qui fournit de l'eau dans plusieurs quartiers de Paris.

PONT SAINT-MICHEL. Il communique du Marché-Neuf au quai des Augustins. Quatre ponts, dont le premier date de 1378, avaient été construits à cette place, lorsqu'en 1616 le pont actuel fut entrepris par une compagnie, sous la condition d'y bâtir des maisons, dont le nombre fut porté à 32. Ces maisons ont été abattues en 1804.

PONT AU CHANGE. Ce pont, situé entre la place du Châtelet et le Palais de Justice, joint le quai aux Fleurs au quai de la Mégisserie. C'est un des plus anciens ponts de Paris. Entraîné à différentes époques et consumé par des incendies, il fut reconstruit en pierre en 1629. Les maisons dont il était chargé, ont été démolies en 1788. Le pont au Change est le plus large de Paris. Il a 7 arches à plein cintre; sa longueur est de 123 mètres, et sa largeur de 32.

PONT-NEUF. Ce pont, formé de 12 arches, fut commencé en 1578, et achevé en 1604, sous le règne de Henri IV. Il règne sur les deux bras de la rivière; au milieu se termine l'île de la Cité. Le Pont-Neuf a 78 toises de longueur, et 13 de largeur. Le terre-plein, en forme de pyramide tronquée, était destiné à recevoir un obélisque que l'on devait élever en mémoire des triomphes modernes des armées françaises. Il est occupé maintenant par la statue équestre de Henri IV, détruite en 1792, et réédifiée en 1818. Le groupe en bronze qui compose ce monument, a 14 pieds de hauteur, et pèse 30 milliers.

PONT DES ARTS. Il est situé entre le palais du Louvre et le palais des Beaux-Arts, dont il a pris le nom. Ce pont, construit en 1804, se compose de 9 arches de fer liées ensemble par des entretoises; les culées sont en pierre. Sa longueur est pieds, sur une largeur de 30. Les seuls y passent, en payant un droit

PONT DU CARROUSEL. Il communi quai Voltaire au quai du Louvre, et pose de 3 arches en fonte portées piles en pierre; c'est un des ponts l élégants de Paris.

PONT ROYAL. Ce pont, construit e par ordre de Louis XIV, communi quai du Louvre au quai Voltaire. Il pieds de long et 52 de large. On jo ce pont d'un des plus beaux coup qu'offre la capitale : d'un côté on dé les Tuileries, le Louvre, les deux bra Seine bordés de beaux quais et de m magnifiques; de l'autre, on aperç Champs-Élysées, Chaillot et Passy, présentent en amphithéâtre, le cours Seine, le quai d'Orsay, le palais du législatif, et plusieurs beaux hôtels.

PONT DE LA CONCORDE. Ce pont, mencé en 1787, et terminé en 1791 le règne de Louis XVI, qui lui donn nom, communique de la place Loui aux quais d'Orsay et des Invalides. nomme indifféremment pont de la Révol et de la Concorde. Ce pont, constru l'architecte Peyronnet, à qui l'on d beau pont de Neuilly, est remarquab la hardiesse de ses arches, par la vaste due de la place à laquelle il aboutit, superbes bâtiments qu'il a en perspe Il était naguère orné des statues colo de Bayard, Turenne, du Guesclin, Co Dugay-Trouin, Condé, Sully, Tou Duquesne, Suffren, Richelieu, et l Suger, qui ont été transportées au de Versailles.

PONT D'ANTIN. Il communique du de la Conférence au quai d'Orsay. Ce élégant, construit en 1829, ne consiste 3 travées suspendues sur le cours total Seine par des chaînes de fer. Sa lon totale est de 117 mètres, et sa large 8 mètres. Il sert au passage des plus lo voitures.

PONT D'IÉNA. Ce pont, commencé en et achevé en 1815, communique du C de Mars à la route de Versailles. Il a pieds de long sur 42 de large : le pla parfaitement horizontal.

BOULEVARDS.

A côté et en dehors du mur d'enc de Paris règnent des promenades plan d'arbres et très-peu fréquentées, que désigne sous le nom de boulevards



Rauch del. Nyon sc.

VUE DU PONT-NEUF,

prise du Pont des Arts.



Rauch del. Ransonnette sc.

PARIS VUE DU PONT DE LA RÉVOLUTION.



Rauch del. Ransonnette sc.

PARIS VUE DU PONT DE LA RÉVOLUTION.



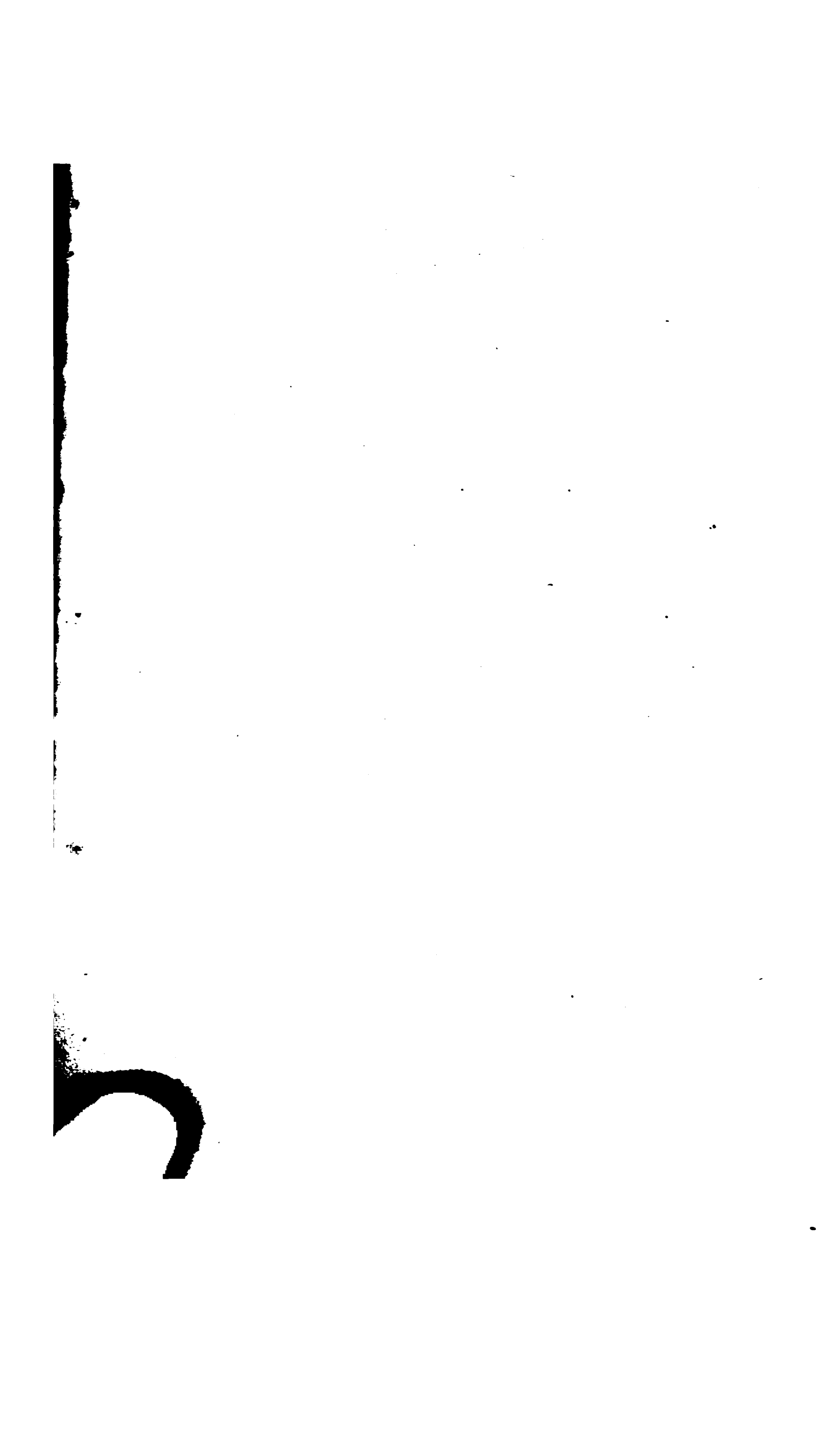
Rauch del. Ransonnette sc.

PONT DU CARROUSEL.



Rauch del

PARIS VUE DU PONT NEUF.





STATUE D'HENRI IV

sur le Pont-Neuf.





Rauch del. Ransonnette sc.

THÉÂTRE DE LA PORTE St MARTIN.

oulevards intérieurs sont d'au-
des, qui se divisent en boule-
; ou du nord, et boulevards
midi. Les boulevards du nord
: circonférence de 5,500 mè-
oite de la Seine, et forment
ge et magnifique, bordée de
ôtels somptueux, de riches
irnis de tous les objets qu'il
de désirer, de brillants ca-
aurants, de théâtres et autres
; cette rue, où se presse depuis
rayons du jour jusqu'à minuit
s cesse renaissante, où se croi-
; sens, un nombre infini de
ques et de brillants équipages,
ı juste titre comme la plus belle
u monde entier : au milieu est
pavée destinée aux voitures,
ıque côté par une allée plantée
:ôt sablée, tantôt dallée ou re-
oitume, qui offre aux piétons
arge et commode. Ces boule-
partir de l'ouest, les boule-
adelaine, des Capucines, des
martre, Poissonnière, de Bonne-
iint-Denis, Saint-Martin, du
Filles du Calvaire, Saint-An-
rdon : ce dernier s'étend eu
i, le long du côté occidental
nt-Martin ou du fossé de la
beaucoup moins fréquenté que
. Deux beaux arcs de triomphe
's boulevards du nord, à l'extré-
; Saint-Denis et Saint-Martin.
T-DENIS. Cet arc de triomphe,
beaux monuments de Paris,
en 1672. Il est découvert à la
anciens arcs de Titus et de
Rome; l'opinion générale est
la Grèce n'ont rien eu de plus
genre. Il a 72 pieds de hau-
nt de largeur. Le portique du
ieds sur 24 d'ouverture; il se
leux pyramides engagées dans
: l'ouvrage, chargées de tro-
, et terminées par deux globes
e France que surmonte une
ı bas sont deux statues colos-
'une représente la Hollande,
e d'une femme consternée et
lion mourant, qui tient dans
attes 7 flèches désignant les 7
es. Celle qui fait symétrie avec
·ésente le Rhin tenant une
lance; le Fleuve repose aussi

IT-MARTIN. Cet arc de triom-phe, érigé en 1674, à la gloire de Louis XIV, par la ville de Paris, a 50 pieds de largeur sur autant de hauteur; il est percé de trois ouvertures, dont celle du milieu est la plus considérable, et est orné de quatre bas-reliefs, représentant l'un la prise de Besançon, l'autre la rupture de la triple alliance, et les deux autres la défaite des Allemands par Louis XIV, sous la figure d'Hercule, la massue à la main, terrassant un aigle.

Les boulevards du midi; dont le développement est d'environ 7,000 mètres, ont une direction un peu irrégulière. A partir de l'ouest, ils portent le nom des boulevards des Invalides, Mont-Parnasse, d'Enfer, Saint-Jacques et des Gobelins.

CHAMPS-ÉLYSÉES.

On nomme ainsi une promenade publique, située au delà du jardin des Tuileries, dont elle est séparée par la place de la Concorde. Cette promenade s'étend entre le faubourg Saint-Honoré et la rive droite de la Seine; elle est bordée au sud par le cours la Reine, qui longe le cours de la Seine, à l'ouest par l'allée d'Antin, et traversée par l'avenue de Neuilly, dont l'axe est une prolongation de la grande allée des Tuileries. La longueur des Champs-Élysées, depuis la place de la Concorde jusqu'à la barrière de l'Étoile, est de plus de 1,200 toises; ils offrent de belles plantations en quinconce, où l'on a ménagé de vastes salles de verdure, où sont des cafés, des petits théâtres et divers jeux publics. L'avenue de Neuilly, plantée d'arbres magnifiques, et bordée de chaque côté de contre-allées, forme l'abord le plus majestueux de Paris, et sans doute de toutes les capitales de l'Europe; elle se termine à la barrière de l'Étoile, et a pour perspective l'arc de triomphe de ce nom.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

L'arc de triomphe de l'Étoile, élevé à la gloire des armées de la République et de l'Empire, a été décrété par Napoléon le 18 février 1806; les constructions ont été commencées la même année. Ce monument, qui surpasse de beaucoup par la grandeur de ses proportions toutes les constructions de ce genre, est établi sur une fondation en pierre de taille de 8 mètres 37 centimètres de profondeur. Sa largeur totale est de 44 m. 82 c., et sa hauteur au-dessus du sol de 45 m. 33 c., non compris l'acrotère, qui s'élève encore de 3 m. 50 c. au-dessus

du socle supérieur de l'attique. Le grand arc a de largeur 14 m. 62 c., et de hauteur 29 m. 19 c. Perpendiculairement au grand arc règnent les petits arcs transversaux, de 16 m. de hauteur sur 8 m. 44 c. de largeur. A l'intérieur du monument sont ménagées de grandes salles nécessitées par les combinaisons des voûtes et la décoration extérieure. Des escaliers pratiqués dans les constructions donnent accès aux grandes salles, ainsi qu'à la plate-forme qui les surmonte. L'attique est orné de pilastres, sur lesquels sont sculptées des palmes avec des épées; entre les pilastres sont des boucliers sur lesquels sont gravés des noms de batailles. Au-dessus du socle, qui surmonte la corniche de l'attique, est une galerie ou ornement en pierre, formant appui et couronnement, composé de têtes de Méduse, correspondantes à chacun des pilastres inférieurs, et reliées entre elles par des palmettes et des écussons. La voûte du grand arc et celles des petits arcs sont décorées de caissons avec rosaces, et les arcs doubleaux sont ornés d'entrelacs.

La frise du grand entablement est ornée d'un grand bas-relief continu. Le côté de Paris (est), compris la moitié des deux faces latérales, représente la distribution des drapeaux et le départ des armées. Les auteurs de cette partie sont, M. Brun pour le milieu, M. Jacquot pour la partie gauche, et M. Laitie pour la partie droite. Le côté de Neuilly (ouest), compris les deux autres moitiés des faces latérales, représente la distribution des couronnes et le retour des armées. Les auteurs sont, M. Caillouete pour le milieu, M. Rude pour la partie gauche, et M. Seurre aîné pour la partie droite.

Au-dessous du grand entablement sont 6 bas-reliefs. Les deux de la face de Paris (est) représentent (celui de gauche) la victoire d'Aboukir, par M. Seurre aîné. Celui de droite, les funérailles de Marceau, par M. Lemaire. Celui de la face latérale du nord représente la bataille d'Austerlitz, par M. Geether, et celui de la face latérale du sud, la bataille de Jemmapes, par M. Marochetti. Les deux de la face de Neuilly (ouest) représentent, celui de gauche, la prise d'Alexandrie, par feu Chaponnière, et celui de droite, le passage du pont d'Arcole, par M. Feuchère.

Les quatre grandes renommées des tympans du grand arc, faces de Paris et de Neuilly, sont de M. Pradier. Les tympans des petits arcs représentent, face latérale du Roule (nord), l'infanterie, par M. Bra, face latérale de Passy (sud), la cavalerie, par M. Valois; au sud, sous le grand arc, l'artillerie, par M. Debay père, et au nord, aussi sous le grand arc, la marine, par M. Seurre jeune. — Sous les petits arcs sont quatre bas-reliefs, représentant les victoires du sud, par M. Gérard, les victoires de l'ouest, par M. Espercieux, les victoires de l'est, par M. Valcher, et les victoires du nord, par M. Bosio neveu. Enfin, les quatre grands trophées, ou plutôt groupes allégoriques, représentent, côté de Paris (est), à droite, le Départ, par M. Rude; à gauche, le Triomphe, par M. Cortot; côté de Neuilly (ouest), à droite, la Résistance, par M. Étex; à gauche, la Paix, par le même.

Sur l'acrotère, qui forme la partie supérieure du monument, sera posé un grand sujet de sculpture en métal, qui formera le couronnement indispensable de ce colossal édifice.

Plusieurs architectes ont successivement dirigé les travaux de l'arc de triomphe de l'Étoile. M. Chalgrin fut le premier; M. Goust, qui avait été son inspecteur, lui succéda et continua les travaux jusqu'en 1814, époque à laquelle ils furent interrompus. En 1823, ils furent repris sous la direction de M. Hugot; à M. Hugot succéda une commission de quatre architectes, MM. Gisors, Fontaine, Labare et Debret. Pendant la durée de ses fonctions, elle fit exécuter le grand imposte orné de grecques. Après la commission, M. Hugot fut remis en possession des travaux, et éleva le monument jusqu'au-dessus du grand entablement. Enfin, en 1832, l'achèvement les travaux fut confié à M. Blouet, qui fit élever les constructions supérieures, en suivant en partie le projet de M. Hugot. C'est depuis le commencement de 1833 que furent exécutées les grandes sculptures statuaires, qui font l'ornement principal du monument.

L'arc de triomphe de l'Étoile est achevé, moins le couronnement, depuis 1836.

CHAMP DE MARS.

Vaste terrain rectangulaire, qui a 450 toises de long sur 150 de large, et s'étend depuis l'École militaire jusqu'à la Seine. Il est entouré de fossés revêtus en maçonnerie, et de terrasses en talus; les deux côtés de la longueur sont ornés, intérieurement et extérieurement, de quatre rangées d'arbres, et de cinq grilles de fer aux cinq portes qui servent d'entrées. — Le Champ de Mars

levard et de la rue de Richelieu, aujourd'hui Frascati. Ils furent évalués 3,300,000 francs, somme qui, ajoutée à 6,000,000 de fr., évaluation de la salle à construire, produisait un montant de 9,300,000 fr.

L'énormité de cette dépense détermina le gouvernement à construire une salle provisoire sur le terrain de l'hôtel Choiseul, compris entre les rues Grange-Batelière et Lepelletier. M. Debret, qui, en 1817, avait restauré l'Opéra de la rue de Richelieu, fut chargé de faire les projets de cette nouvelle salle, qui, adoptés le 12 août 1820, furent mis à exécution le 14, et terminés le 16 du même mois de l'année suivante, malgré 90 jours de retard causés par de trop fortes gelées.

La dépense totale de ces travaux, après règlements définitifs, fut de 2,102,000 fr.

La façade principale de cet édifice, élevée sur la rue Lepelletier, a 180 pieds de longueur, dimension du foyer situé au premier étage. Du second vestibule du rez-de-chaussée, on monte aux différents rangs de loges par six escaliers de 8 pieds de largeur. Le diamètre de la salle est de 72 pieds sur 40 de hauteur. L'ouverture de la scène est de 45 pieds. La largeur du théâtre de 102 pieds, et sa profondeur de 99 pieds. Le dessous du théâtre a 35 pieds de profondeur; il a 75 pieds de hauteur de la scène au second gril ou comble.

Un magasin de décorations, qui longe la rue Pinon, a 75 pieds de longueur sur 55 de hauteur. Il ne contient que le service de la semaine. Les loges d'acteurs, danseurs, comparses, choristes et figurants, occupent avec l'administration la totalité des bâtiments de l'hôtel Choiseul.

La salle, son foyer et la scène elle-même sont chauffés par un appareil à la vapeur, établi sous l'orchestre des musiciens, ainsi que le service des pompes.

Dans un terrain situé rue Richer, où sont les magasins de décorations de l'Opéra, a été construit un gazomètre contenant 20,000 pieds cubes de gaz, destiné au seul service des représentations.

THÉATRE FRANÇAIS.

(Rue Richelieu.)

Ce théâtre est une dépendance du Palais-Royal, et ne diffère pas beaucoup des autres bâtiments neufs de ce palais, avec lesquels il est engagé par deux côtés. La façade principale sur la rue Richelieu, présente un péristyle d'ordre dorique à onze entre-colonnements : la façade en retour offre un galerie de dix arcades, qui portent sur de piliers carrés. Au premier étage est une ordonnance de pilastres corinthiens, dont l'entablement est coupé d'un rang de petites croisées; cette masse, élevée sur de très-faibles supports, est encore surchargée d'un attique, d'une mansarde, d'un autre attique et de combles immenses. — Au rez-de-chaussée, tout l'espace est entouré d'une galerie couverte, par laquelle on entre de trois côtés dans un vestibule intérieur de forme elliptique, orné de la statue de Voltaire. — L'avant-scène a 38 pieds d'ouverture; le théâtre 69 pieds de profondeur et de largeur. — Le nombre de places est de 1,522.

THÉATRE DE L'ODÉON.

(Rue de Vaugirard et place de l'Odéon.)

Ce théâtre est le plus digne de remarque qu'il y ait à Paris. C'est un monument isolé, décoré du côté de la place d'un grand péristyle de huit colonnes doriques, dont l'entablement règne sur les quatre faces Celles-ci offrent ensemble 46 arcades au rez-de-chaussée, et le même nombre de croisées au premier étage; le second et le troisième sont éclairés par des jours pratiqués dans les métopes de la frise et dans l'attique. Trois galeries publiques se lient avec le porche, et font le pourtour de l'édifice. — La forme intérieure de la salle est une ellipse dont le grand axe a 56 pieds, et le petit 47; le nombre des places qu'elle contient, est de 1,756.

THÉATRE ITALIEN.

(Place des Italiens.)

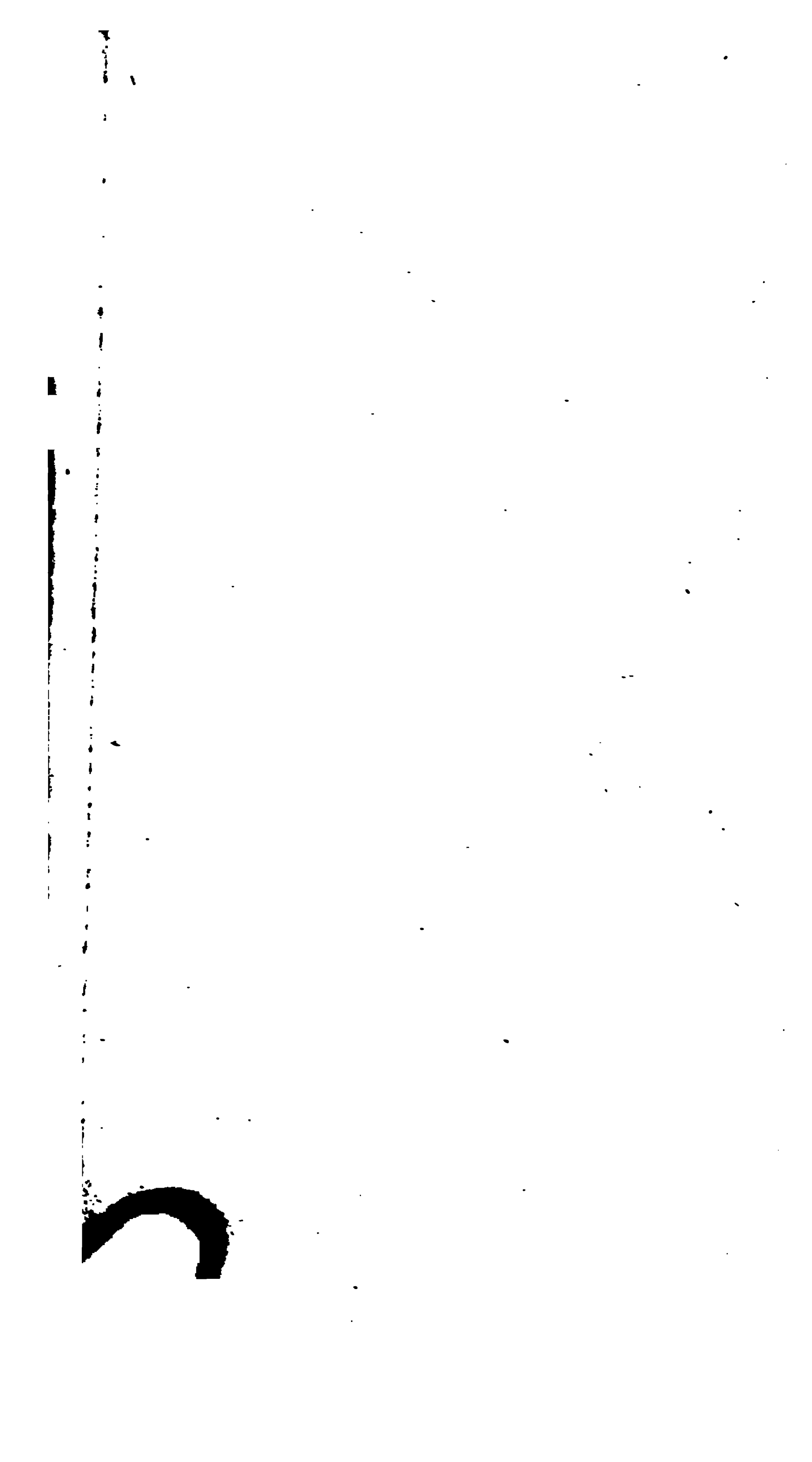
Un péristyle de six colonnes ioniques forme la façade de ce théâtre : les proportions en sont mâles, et l'artiste s'est abstenu d'y introduire aucun ornement de sculpture. Un acrotère lisse couronne le dessus de l'entablement, et les joints horizontaux de l'appareil sont la seule richesse qui décore le mur du fond, percé de baies carrées au rez-de-chaussée, et cintrées en arcades au premier étage. La place sur laquelle donne cette façade, est régulièrement bâtie. La salle est de forme circulaire, et contient 1,200 places.

On remarque encore à Paris le théâtre de l'Opéra comique ou des Nouveautés, place de la Bourse; le théâtre Ventadour,



Rauch del. Devilliers j.e sc

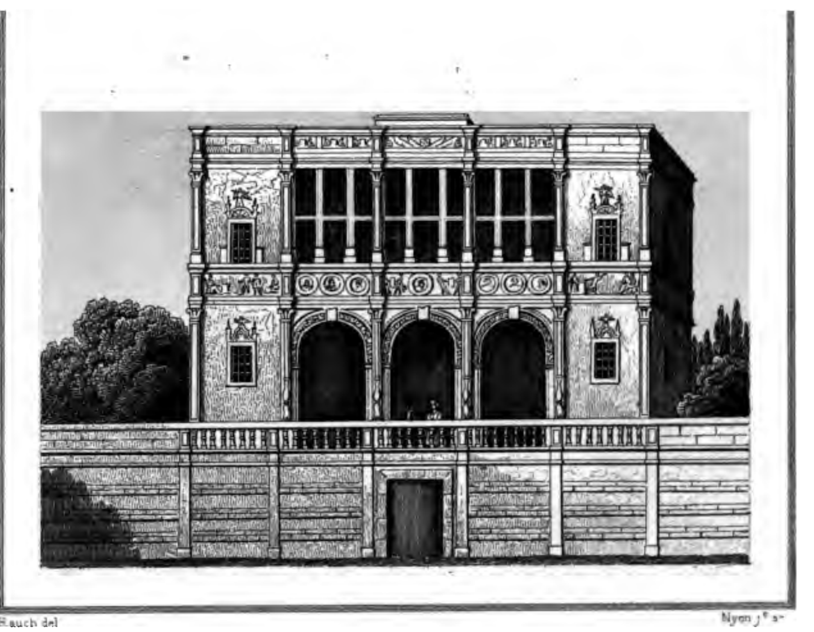
THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS.





Rauch del. Nyon j.ᵉ sc.

HÔTEL CLUNY.



Rauch del. Nyon j.e sc.

MAISON DE FRANÇOIS Ier



Rauch del. Nyon jne sc

HÔTEL DU PREUX

(Rue des Bourdonnais).

›s Petits-Champs; le théâtre de ıt-Martin, le théâtre du Gymâtre du Vaudeville, le théâtre des Variétés, le théâtre de la Gaité, le théâtre de l'Ambigu comique, le Cirque olympique, etc., etc.

ÉDIFICES ET ÉTABLISSEMENTS DIVERS.

nt succinctement les principaux de la capitale, nous avons été ne pas étendre outre mesure nous nous sommes tracé, d'o›scription de plusieurs édifices ›s maisons historiques, que nous ›rons de mentionner. Tels sont:

DU QUAI D'ORÇAY, achevé en nt on ne connaît pas encore la

DE-PIÉTÉ, vaste édifice, achevé

IS DE LA FORCE, et de la RUE ›TTE.

›E, édifice où l'on porte, pour és, les cadavres des personnes ›s ou suicidées.

›S POSTES, où chaque soir par›s-postes pour différents points

-MEUBLE, un des plus beaux lécorent la place de la Con-

ʒUES DU TEMPLE, corps de bâ-, formant une galerie de 44 enue par des colonnes toscanes.

LUNY (rue des Mathurins Saint›ifice de construction gothique, ›artements renferment une des ›ollections de meubles anciens à Paris.

E SENS (rue du Figuier Saint›roi Charles V avait fixé sa ré-

ʒ PREUX OU DES CARNEAUX (rue ›ais, n° 11), où l'on voit beau›ptures du commencement du

dite DE FRANÇOIS I[er] (Champs›ef-d'œuvre du style de la re- Jean Goujon a prodigué tou›rces de son imagination; elle ›ré parfait, et se compose de levés sur caves voûtées. La façade principale donne du côté de la rivière; les angles sont ornés de petites pilastres avec chapiteaux historiés; l'attique est embelli par des bas-reliefs, représentant des génies supportant des écussons aux armes de France, enlacés dans des guirlandes de fleurs et de fruits. Au-dessus des arcades du rez-de-chaussée, règne une frise sur laquelle sont sculptés des médaillons représentant Louis XIII, Henri II, François II, la reine Marguerite, Anne de Bretagne et Diane de Poitiers.

L'HÔTEL CARNAVALET (rue Culture Sainte-Catherine, n° 27), où demeurait madame de Sévigné, et où l'on admire les statues de la Force, de la Vigilance, et plusieurs autres belles figures, sculptées par le célèbre Jean Goujon.

L'HÔTEL LAMBERT (rue et île Saint-Louis), d'où l'on jouit d'une vue charmante sur le cours de la Seine; l'intérieur a été décoré par plusieurs peintres célèbres.

L'HÔTEL THELSUON (rue de Provence), habitation délicieuse, dont la description exigerait de trop longs détails pour les bornes de notre ouvrage.

L'HÔTEL dit DE LA REINE BLANCHE (rue du foin, n° 14), édifice qui paraît être du XIII[e] siècle.

La MAISON, n° 3, rue Pavée Saint-Sauveur, où l'on voit la seule tour qui reste de l'enceinte de Philippe-Auguste (cul-de-sac de la Bouteille), l'un des monuments les plus curieux de Paris.

La MAISON, n° 20, de la RUE DE BÉTHIZI, où Coligni fut assassiné.

La MAISON où mourut Gabrielle d'Estrées, rue de Sourdis.

La MAISON où Marat fut assassiné, rue de l'École de médecine, n° 18.

La MAISON où mourut Mirabeau, rue de la Chaussée d'Antin.

La MAISON où mourut la Fayette, rue d'Anjou Saint-Honoré. Etc., etc., etc.

BIOGRAPHIE.

Paris a produit un grand nombre de personnages illustres dans toutes les branches des connaissances humaines. Les plus célèbres sont :

Alembert (d'), mathématicien et philosophe (XVIIIe siècle).
Anquetil, historien (XVIIIe siècle).
Anquetil-Duperron, savant orientaliste (XVIIIe siècle).
Anville (d'), géographe (XVIIIe siècle).
Arnauld d'Andilly (XVII siècle).
Arnault, auteur dramatique (XIXe siècle).
Arnould (Sophie), actrice (XVIIIe siècle).
Augereau, duc de Castiglione, maréchal de l'Empire (XIXe siècle).
Bailly, savant distingué (XVIIIe siècle).
Barbier du Bocage, géographe (XIXe siècle).
Barré, créateur du Vaudeville, (XVIIIe siècle).
Beau (le), historien (XVIIIe siècle).
Beaumarchais, auteur dramatique (XVIIIe siècle).
Béranger, poëte illustre et notre *premier chansonnier* (XIXe siècle).
Berryer, avocat (XIXe siècle).
Berton, musicien et compositeur (XIXe siècle).
Beuchot, savant bibliographe (XIXe siècle).
Biot, savant astronome (XIXe siècle).
Boileau, poëte célèbre du XVIIe siècle.
Boucher, peintre (XVIIIe siècle).
Bougainville, célèbre navigateur (XVIIIe siècle).
Boulard, bibliophile (XIXe siècle).
Brissot de Varville, conventionnel (XVIIIe siècle).
Brongniart, architecte (XIXe siècle).
Budé, savant et diplomate (XVe siècle).
Cadet Gassicourt, naturaliste (XVIIIe siècle.)
Camille Desmoulins, (XVIIIe siècle).
Campan (mad.) (XIXe siècle).
Cartellier, sculpteur (XIXe siècle).
Cassini, savant astronome (XIXe siècle).
Catinat, maréchal de France (XVIIe siècle).
Cauchois-Lemaire, publiciste (XIXe siècle).
Caylus (comte de), antiquaire (XVIIIe siècle).
Chapelain (XVII siècle).
Chardin, voyageur en Orient (XVIIe siècle).
Charlet, le plus populaire de nos dessinateurs (XIXe siècle).
Charron, philosophe (XVIe siècle).
Chaudet, habile sculpteur (XIXe siècle).
Chénier M. J., poëte et auteur tragique, né à constantinople, mais originaire de Paris (XIXe siècle).
Chezy, orientaliste (XIXe siècle).
Clairault, mathématicien (XVIIIe siècle).
Clérambault, compositeur de musique (XVIIe siècle).
Cochin, fondateur de l'hospice qui porte son nom (XVIIIe siècle).
Condamine (la), astronome (XVIIIe siècle).
Condé (surnommé le *Grand*) XVIIe siècle).
Condorcet, savant distingué (XVIIIe siècle).
Contat (mademoiselle), actrice célèbre (XVIIIe siècle).
Cousin (Victor), philosophe (XIXe siècle).
Coustou, habile sculpteur (XVIIIe siècle).
Coypel, peintre (XVIIe siècle).
Crébillon, romancier du XVIIIe siècle.
Dacier, savant (XIXe siècle).
Darcet, habile chimiste (XIXe siècle).
David, le plus grand de nos peintres (XIXe siècle).
Delacroix (Eugène), peintre (XIXe siècle).
Delambre, astronome (XIXe siècle).
Deleuze, naturaliste (XIXe siècle).
Deshoulières (madame), (XVIIe siècle).
Desnoyers, graveur (XIXe siècle).
D'Estrées, maréchal de France (XVIIe siècle).
Devéria (les frères), peintres et dessinateurs (XIXe siècle).
Didot (les), imprimeurs (XVIIIe et XIXe siècle).
Dorat, poëte (XVIIIe siècle).
Drouais, peintre (XIXe siècle).
Dupont de Nemours, littérateur (XIXe siècle).
Étienne (les), savants imprimeurs (XVIe siècle).
Estaing (d'), amiral (XVIIIe siècle).
Eugene (le prince), général (XVIIe siècle).
Falconnet, sculpteur (XVIIIe siècle).
Gaudin, duc de Gaëte, ancien ministre (XIXe siècle).
Gougeon (Jean), célèbre sculpteur (XVIe siècle).
Grimod de la Reynière, gastronome (XIXe siècle).
Gros, peintre (XIXe siècle).
Grouchy, maréchal de France (XIXe siècle.
Gudin (Th.), célèbre peintre de marine (XIXe siècle).
Guignes (de) fils, orientaliste (XIXe siècle.
Hallé, médecin (XVIIIe siècle).
Hassenfratz, physicien (XVIIIe siècle).
Helvétius, philosophe (XVIIIe siècle).
Herbelot (d'), orientaliste (XVIIe siècle).

fondeur de caractères (XIXe siècle).
t, historien (XVIIe siècle).
e (la reine), fille de Joséphine (XIXe).
l de la Motte, auteur dramatique IIe siècle).
, vétérinaire (XIXe siècle).
un des plus anciens auteurs dramas (XVIe siècle).
), acteur célèbre (XVIIIe siècle).
, géomètre (XIXe siècle).
pe, auteur et critique (XVIIIe siècle).
ère, peintre de portraits (XVIIe siècle).
r, célèbre chimiste (XVIIIe siècle).
(l'abbé de), fondateur de l'établisnt des Sourds-Muets (XVIIIe siècle).
, peintre (XVIIe siècle).
, poëte lyrique (XVIIIe siècle).
, auteur dramatique (XIXe siècle).
s (Ninon de), femme célèbre par son (XVIIe siècle).
, célèbre compositeur de musique ^{e} siècle).
hilippe Ier, roi des Français (XIXe).
ourg (le maréchal) (XVIIe siècle).
de Sacy (le), traducteur de la Bible I^e siècle).
anche, savant et philosophe (XVIIe).
rbes, vertueux défenseur de Louis (XVIIIe siècle).
l, architecte (XVIIe siècle).
x, auteur dramatique (XVIIIe siècle).
Molé, premier président du parle(XVIIe siècle).
, poëte dramatique et littérateur IIe siècle).
, le premier des auteurs comiques I^e siècle).
, dessinateur (XVIIIe siècle).
Nôtre (le), architecte et décorateur de jardins (XVIIe siècle).
Orléans (le duc d'), père du roi Louis-Philippe (XVIIIe siècle).
Parceval-Grandmaison, poëte (XIXe siècle).
Pasquier (Étienne), avocat au parlement, auteur des *Recherches sur les origines françaises* (XVIe siècle).
Patru (Olivier), avocat (XVIIe siècle).
Perrault, auteur de la colonnade du Louvre (XVIIe siècle).
Petit de la Croix, orientaliste (XVIIe siècle).
Picard, auteur dramatique (XIXe siècle).
Pigalle, sculpteur (XVIIIe siècle).
Quinault, poëte lyrique (XVIIe siècle).
Racine fils, poëte (XVIIIe siècle).
Ramey, sculpteur (XIXe siècle).
Regnard, auteur comique du XVIIe siècle.
Richelieu, cardinal, ministre de Louis XIII (XVIIe siècle).
Rolland (Mme), femme du ministre de ce nom (XVIIIe siècle).
Rollin, historien (XVIIIe siècle).
Rousseau (J.-B.), poëte lyrique (XVIIIe siècle).
Santeuil, célèbre poëte latin (XVIIe siècle).
Scarron (Paul), poëte burlesque (XVIIe siècle).
Sedaine, auteur d'agréables opéras comiques (XVIIIe siècle).
Sueur (le) (Eust.), un des grands peintres de l'école française (XVIIe siècle).
Talma, acteur tragique (XIXe siècle).
Thou (de), historien (XVIe siècle).
Turgot, ministre (XVIIIe siècle).
Vernet (père et fils), peintres célèbres (XIXe siècle).
Villemain, littérateur (XIXe siècle).
Vouet, peintre (XVIe siècle).

INDUSTRIE ET COMMERCE.

ufactures de draps fins, de tissus et cachemires, de châles, gazes, e soie, crêpes, rubans, blondes, in-, papiers peints. Fabriques de pasrie, mercerie, bonneterie, chapelnommée, broderies, modes, nouchapeaux de paille, de soie et de leurs artificielles, sellerie, carrosseubles, bronzes et dorures, acier utellerie de luxe, orfévrerie, horloaillerie, bijouterie fine et fausse; 'or et d'argent, boutons de métal, utils, mécaniques de toute espèce, instruments de mathématiques, de physique et d'astronomie, quincaillerie fine, perles fausses, tabletterie, parfumerie, chocolats, liqueurs, gants de peau, cartonnage, brosses et pinceaux, bouchons de liége, cordes à boyaux, plomb de chasse et laminé, caractères d'imprimerie, clous, bougies, chandelles, colle-forte, amidon, huile fine et commune, acides minéraux et produits chimiques, salpêtre, savon, céruse, cuirs, vernis, porcelaine, cristaux. — Nombreuses teintureries en soie, fil, laine et coton; blanchisseries de cire; raffineries de sucre

et de sel; distilleries; lavoirs de laines; tanneries; corroieries, maroquineries; nombreuses filatures de coton, de laine et de duvet cachemire; appareils considérables pour la confection du gaz hydrogène, servant à l'éclairage. — Manufactures royales des tapisseries et des tapis de pied de la couronne. — Manufacture royale des glaces. — Manufacture royale des tabacs.

COMMERCE de grains, farines, légumes secs, vins, eaux-de-vie, liqueurs, huiles, vinaigre, eaux minérales, fourrages, beurre, fromages, comestibles de toute espèce, marrons, fruits, poisson d'eau douce, marée, huîtres, sel, fer, laines, coton, draps, toiles, soieries, nouveautés et toutes sortes d'articles des fabriques françaises et étrangères; commerce considérable d'épiceries, drogueries et denrées coloniales de toute espèce; de bois de chauffage et de construction, charbon de bois, houille, bois des îles, couleurs, vernis, marbre, pierres de taille, tuiles, ardoises, faïence, porcelaine, verre à vitres, librairie, gravures et produits lithographiques, arbres greffés, arbustes et fleurs de toutes espèces, etc.

ENTREPÔT des denrées et marchandises destinées à la consommation de Paris. — Caisse d'épargne et de prévoyance. — Monts-de-piété. Course de chevaux de 1er ordre pour 21 départements. — Course pour le prix royal de 6,000 francs, dans la première quinzaine de septembre.

Paris est à 98 l. S. S. E. de LONDRES, 226 l. S. S. E. d'ÉDIMBOURG, 218 l. S. E. de DUBLIN, 75 l. de BRUXELLES, 130 l. S. d'AMSTERDAM, 280 l. S. O. de BERLIN, 224 l. S. S. O. de COPENHAGUE, 380 l. S. S. O. de STOCKHOLM, 500 l. S. O. de SAINT-PÉTERSBOURG, 600 l. S. O. de MOSCOU, 431 l. S. O. de VARSOVIE, 265 l. de DRESDE, 220 l. N. N. O. de VIENNE, 126 l. N. O. de BERNE, 123 l. N. O. de GENÈVE, 351 l. N. N. O. de ROME, 220 l. N. O. de VENISE, 196 l. N. O. de TURIN, 243 l. N. N. O. de MILAN, 130 l. de CHAMBÉRY, 389 l. N. O. de CONSTANTINOPLE, 283 l. N. N. O. de NAPLES, 500 l. N. O. de NAPOLI DI ROMANIE, 280 l. N. N. E. de MADRID, 350 l. N. E. de LISBONNE, 1,300 l. E. S. E. de WASHINGTON, 4,521 l. d'ACAPULO, 1,620 l. du CAP-FRANÇAIS, 2,411 l. de LIMA, 1,852 l. de PÉKIN.

A 0 de longitude du méridien de l'Observatoire de Paris, 20 degrés de longitude du méridien de l'île de Fer, 48 degrés 50 minutes 14 secondes de latitude septentrionale.

FIN DE LA DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS.





Beaumarchais.



Gravé sur acier par Hopwood

Boileau.



A. de Chénier



Gravé par [illegible] d'après l'original de [illegible]





Gravé sur acier par Hopwood,
d'après J. Ducreux.

Laharpe.



Gravé par [illegible] d'après Edelinck

Le Maréchal de Luxembourg



Gravé sur acier par Hopwood.

Molière.



Quinault.



Gravé par Hopwood.

L. Racine.



Regnard.



Gravé sur acier par Hopwood d'après Coypel.

Rollin



Gravé sur acier par Hopwood.

J. B. Rousseau.



Gravé sur acier, par [illegible] d'après Gérard

Madame de Staël

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DE LA DESCRIPTION DE PARIS.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE LA DESCRIPTION DE PARIS.

AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈ
RUE JACOB, N° 56.

TABLE ALPHABÉTIQUE

VILLES, BOURGS, VILLAGES ET AUTRES LIEUX INTÉRESSANTS

ans les six volumes dont se compose le Guide du Voyageur en France, *et dans lesquels les départements sont classés ainsi :*

UME : Seine-et-Oise, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Seine-et-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Jura, Ain, Doubs, Eure, Seine-Inférieure, Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées.

JME : Nièvre, Allier, Loire, Rhône, Isère, Saône-et-Loire, Oise, Somme, Pas-de-Calais, Drôme, Ardèche, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales.

JME : Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Haut-Rhin, Marne, Meuse, Moselle, Meurthe, Bas-Rhin, Vosges, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Var, Corse.

JME : Cher, Indre, Creuse, Haute-Vienne, Corrèze, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Ariége, Puy-de-Dôme, Cantal, Aveyron, Lozère, Tarn, Haute-Loire, Dordogne, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées.

JME : Aisne, Nord, Ardennes, Manche, Calvados, Eure-et-Loir, Orne, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Sarthe, Morbihan, Deux-Sèvres, Vendée.

JME : Seine. Statistique de la France. Grande carte routière de la France et Table des matières.

A

Gravé sur acier par Hopwood d'après Coypel.

Rollin

B

C

C

2.

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

[illegible]

T

T

U

V

W

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

PPLÉMENT A LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

X

ADDITIONS ET CORRECTIONS A L'AVIS AU RELIEUR POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES.

Page 5. ALPES (Basses-). Au lieu de *Gréoux*, lisez : Intérieur du château de Gréoux.
Id. ARIÉGE. Ajoutez, après Thermes d'Ussat, Rives de l'Ariége, p. 19.
Au lieu de *Mirepoix*, lisez : Chateau de Mirepoix.
Page 6. BOUCHES-DU-RHONE. Au lieu *d'Aix*, lisez : tour antique d'Aix.
Id. CALVADOS. Ajoutez, après Honfleur, Château de Courcy, p. 14.
Id. CHARENTE. Au lieu de *Jarnac*, lisez : Pont suspendu à Jarnac.
Ajoutez ensuite : Château de Barbezieux, p. 12.
Id. CHARENTE-INFÉRIEURE. Après église d'Ebillay, supprimez : Saintes.
Id. CORRÈZE. Après Uzerche, supprimez : Château de Ségur.
Page 7. EURE-ET-LOIR. Après château de Nogent-le-Rotrou, ajoutez : Château de Villebon, p. 21.
Id. HÉRAULT. Au lieu de Lodève, lisez : Église Saint-Fallerand à Lodève.
Page 8. LANDES { Ajoutez, après *Vue d'une habitation des Landes*, Habitation des Landais, p. 9.
{ Au lieu de *Dax*, lisez : Fontaine de Dax.
» 9. OISE. Au lieu de *Beauvais*, lisez : Place de Beauvais.
» 10. PUY-DE-DOME. Après portrait de Delille, ajoutez : Rochefort, p. 19.
» 10. RHONE. Au lieu de *aqueduc de Chaponost*, lisez : Reste des aqueducs des Romains.
» 11. SEINE-INFÉRIEURE. Après Portrait de Duquesnes, ajoutez : Vue du Havre, p. 19.
» 11. SEINE-ET-OISE. Après la Rocheguyon, ajoutez : Portrait de la Bruyère. p. 12.
Id. SOMME. Après Cathédrale d'Amiens, ajoutez : Portrait de Gresset, p. 8.
» 12. VAR. Au lieu de *Temple de Jupiter à Fréjus*, lisez : Temple de Jupiter à Grasse.
Id. YONNE. Après Château d'Ancy le Franc, ajoutez : Château de Tanlay, p. 19
Château de Fleurigny, *id.*
Page 160 du départ. de la SEINE. Ajoutez, après Portrait de Madame de Stael : Portrait de Condé, p. 1[illegible]

ERRATUM.

Département de l'HÉRAULT, p. 32, après la dernière ligne de la deuxième colonne, ajoutez *persévérants.*

Guide Pittoresque

DU

VOYAGEUR EN FRANCE.

Cette publication, regardée comme l'ouvrage le plus exact et le plus complet qu'il y ait encore sur la France, et pour l'exécution de laquelle les éditeurs n'ont épargné aucun sacrifice, est aujourd'hui entièrement achevée; elle forme six volumes in-8°, ornés de 740 gravures et portraits, de 86 cartes de départements, et d'une belle carte routière.

Le prix de l'ouvrage complet, publié en 127 livraisons, formant la description des 86 départements, est de 63 francs 50 c.

Pour satisfaire à la demande exprimée par une grande partie des souscripteurs à la collection complète, les éditeurs ont fait imprimer et tirer à part une table alphabétique des matières, contenant l'indication d'environ 9,000 villes, bourgs ou villages intéressants, décrits dans le cours de l'ouvrage. Cette table se vend séparément 1 fr. 50 c.

On peut acquérir la description de chaque département aux prix suivants :

DÉPARTEMENTS.	LIVRAISONS.	PRIX.		DÉPARTEMENTS.	LIVRAISONS.	PRIX.	
		fr.	c.			fr.	c.
Ain	1		50	Lot-et-Garonne	1		50
Aisne	1		50	Lozère	1		50
Allier	1		50	Maine-et-Loire	1		50
Alpes (Basses-)	1		50	Manche	2	1	»
Alpes (Hautes-)	1		50	Marne	1		50
Ardèche	1		50	Marne (Haute-)	1		50
Ardennes	1		50	Mayenne	1		50
Ariége	2	1	»	Meurthe	2	1	»
Aube	2	1	»	Meuse	1		50
Aude	1		50	Morbihan	1		50
Aveyron	1		50	Moselle	1		50
Bouches-du-Rhône	2	1	»	Nièvre	1		50
Calvados	1		50	Nord	3	1	50
Cantal	1		50	Oise	2	1	»
Charente	1		50	Orne	1		50
Charente-Inférieure	1		50	Pas-de-Calais	1		50
Cher	1		50	Puy-de-Dôme	2	1	»
Corrèze	1		50	Pyrénées (Basses-)	1		50
Corse	3	1	50	Pyrénées (Hautes-)	2	1	»
Côte-d'Or	1		50	Pyrénées-Orientales	2	1	»
Côtes-du-Nord	1		50	Rhin (Bas-)	1		50
Creuse	1		50	Rhin (Haut-)	1		50
Dordogne	1		50	Rhône	3	1	50
Doubs	1		50	Saône (Haute-)	1		50
Drôme	1		50	Saône-et-Loire	2	1	»
Eure	1		50	Sarthe	1		50
Eure-et-Loire	2	1	»	Seine et description des monuments de Paris	10	5	»
Finistère	2	1	»	Seine-et-Marne	1		50
Gard	1		50	Seine-et-Oise	1		50
Garonne (Haute-)	2	1	»	Seine-Inférieure	1		50
Gers	1		50	Sèvres (Deux-)	1		50
Gironde	1		50	Somme	1		50
Hérault	2	1	»	Tarn	1		50
Ille-et-Vilaine	2	1	»	Tarn-et-Garonne	1		50
Indre	1		50	Var	2	1	»
Indre-et-Loire	1		50	Vaucluse	1		50
Isère	1		50	Vendée	1		50
Jura	1		50	Vienne	1		50
Landes	1		50	Vienne (Haute-)	1		50
Loir-et-Cher	1		50	Vosges	1		50
Loire	1		50	Yonne	1		50
Loire (Haute-)	1		50	Statist. de la France	8	4	»
Loire-Inférieure	1		50	Carte de France	»	2	»
Loiret	1		50	Table des matières	3	1	50
Lot	1		50				

1

Ces différentes livraisons forment 18 itinéraires à l'usage des voyageurs qui désirent connaitre ce que renferment de curieux les départements traversés par chacune des routes suivantes :

1° **ITINÉRAIRE DE PARIS A NANTES**, donnant la description des départements de Seine-et-Oise, Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure : Six livraisons. Prix .... 3 fr.

2° **ITINÉRAIRE DE PARIS A GENÈVE.** Description des départements de Seine-et-Marne, Yonne, Côte-d'Or, Jura, Ain, Doubs. Six livr. Prix........ 3 fr.

3° **ITINÉRAIRE DE PARIS A ROUEN.** Description des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Deux livraisons. Prix........ 1 fr.

4° **ITINÉRAIRE DE PARIS A BAYONNE.** Description des départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées, des Deux-Sèvres, de la Vendée. Huit livraisons. Prix ..... 4 fr.

5° **ITINÉRAIRE DE PARIS A CHAMBÉRY.** Description des départements de la Nièvre, de l'Allier, de la Loire, du Rhône, de l'Isère, de Saône-et-Loire. Neuf livraisons........ 4 fr. 50 c.

6° **ITINÉRAIRE DE PARIS A CALAIS.** Description des départements de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais. Quatre livraisons. Prix........ 2 fr.

7° **ITINÉRAIRE DE PARIS A MARSEILLE.** Description des départements de la Drôme, de l'Ardèche, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Cinq livr. 2 fr. 50 c.

8° **ITINÉRAIRE DE PARIS A PERPIGNAN.** Description des départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Six livraisons. Prix..... 3 fr.

9° **ITINÉRAIRE DE PARIS A NICE.** Description des départements des Hautes et Basses-Alpes et du Var. Quatre livraisons. Prix........ 2 fr.

N. B. Pour compléter la description d'un seul des itinéraires 7, 8 et 9, on se procure séparément les livraisons des départements que traversent les routes, et celles qui font partie de l'itinéraire n° 5.

10° **ITINÉRAIRE DE PARIS A DUNKERQUE.** Description des départements de l'Aisne, du Nord et des Ardennes. Cinq livraisons. Prix........ 2 fr. 50 c.

11° **ITINÉRAIRE DE PARIS A TOULOUSE.** Description des départements du Cher, de l'Indre, de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, du Lot, de Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne et de l'Ariége. Onze livr. Prix.... 5 fr. 50 c.

12° **ITINÉRAIRE DE PARIS A ALBI.** Description des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Lozère, du Tarn et de la Haute-Loire. Sept livraisons. Prix........ 3 fr. 50 c.

13° **ITINÉRAIRE DE PARIS A BREST.** Description des départements d'Eure-et-Loire, de l'Orne, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Sarthe et du Morbihan. Onze livraisons. Prix........ 5 fr. 50 c.

14° **ITINÉRAIRE DE PARIS A CHERBOURG.** Description des départements de la Manche et du Calvados. Trois livraisons. Prix........ 1 fr. 50 c.

15° **ITINÉRAIRE DE PARIS A BAGNÈRES DE BIGORRE.** Description des départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Cinq livraisons. Prix........ 2 fr. 50 c.

N. B. Les départements qui précèdent celui de la Dordogne, sont décrits à l'itinéraire n° 11 : les livraisons de chaque département se vendent séparément.

16° **ITINÉRAIRE DE PARIS A BALE.** Description des départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Haut-Rhin. Cinq livr. Prix. 2 fr. 50 c.

17° **ITINÉRAIRE DE PARIS A STRASBOURG.** Description des départements de la Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges et du Bas-Rhin. Sept livraisons. Prix........ 3 fr. 50 c.

18° **ITINÉRAIRE DE L'ILE DE CORSE.** Trois livraisons........ 1 fr. 50 c.

r satisfaire au désir des personnes qui voudraient acquérir séparément les dépar-
ts compris dans les limites des anciennes provinces françaises, l'ouvrage a été di-
isé :

E DE FRANCE.	Département de la Seine et description de Paris. 10 livraisons	5 fr. » c.	7 fr. 50 c.
	Seine-et-Oise. 1 livraison	» 50 c.	
	Seine-et-Marne. 1 livraison	» 50 c.	
	Oise. 2 livraisons	1 fr. »	
	Aisne. 1 livraison	» 50 c.	
RDIE, FLANDRE ET ARTOIS.	Département de la Somme. 1. livr.	» 50 c.	2 fr. 50 c.
	Pas-de-Calais. 1 livraison	» 50 c.	
	Nord. 3 livraisons	1 fr. 50 c.	
ÉANAIS, BERRI T TOURAINE.	Loiret. 1 livraison	» 50 c.	3 fr. 50 c.
	Loir-et-Cher. 1 livraison	» 50 c.	
	Eure-et-Loire. 2 livraisons	1 fr. »	
	Cher. 1 livraison	» 50 c.	
	Indre. 1 livraison	» 50 c.	
	Indre-et-Loire. 1 livraison	» 50 c.	
ANGUEDOC.	Aude. 1 livraison	» 50 c.	5 fr.
	Haute-Garonne. 2 livraisons	1 fr. »	
	Tarn. 1 livraison	» 50 c.	
	Hérault. 2 livraisons	1 fr. »	
	Gard. 1 livraison	» 50 c.	
	Lozère. 1 livraison	» 50 c.	
	Haute-Loire. 1 livraison	» 50 c.	
	Ardèche. 1 livraison	» 50 c.	
HAMPAGNE.	Ardennes. 1 livraison	» 50 c.	2 fr. 50 c.
	Marne. 1 livraison	» 50 c.	
	Haute-Marne. 1 livraison	» 50 c.	
	Aube. 2 livraisons	1 fr. »	
LYONNAIS.	Rhône. 3 livraisons	1 fr. 50 c.	2 fr. »
	Loire. 1 livraison	» 50 c.	
IÈ, POITOU, INTONGE ET NIS.	Mayenne. 1 livraison	» 50 c.	3 fr. 50 c.
	Sarthe. 1 livraison	» 50 c.	
	Vienne. 1 livraison	» 50 c.	
	Deux-Sèvres. 1 livraison	» 50 c.	
	Vendée. 1 livraison	» 50 c.	
	Charente. 1 livraison	» 50 c.	
	Charente-Inférieure. 1 livraison	» 50 c.	
DAUPHINÉ.	Hautes-Alpes. 1 livraison	» 50 c.	1 fr. 50 c.
	Drôme. 1 livraison	» 50 c.	
	Isère. 1 livraison	» 50 c.	
IMOUSIN ET MARCHE.	Haute-Vienne. 1 livraison	» 50 c.	1 fr. 50 c.
	Corrèze. 1 livraison	» 50 c.	
	Creuse. 1 livraison	» 50 c.	
NNE, GASCOGNE ET BÉARN.	Aveyron. 1 livraison	» 50 c.	5 fr. 50 c.
	Tarn-et-Garonne. 1 livraison	» 50 c.	
	Lot. 1 livraison	» 50 c.	
	Dordogne. 1 livraison	» 50 c.	
	Gironde. 1 livraison	» 50 c.	
	Lot-et-Garonne. 1 livraison	» 50 c.	
	Gers. 1 livraison	» 50 c.	
	Landes. 1 livraison	» 50 c.	
	Hautes-Pyrénées. 2 livraisons	1 fr. »	
	Basses-Pyrénées. 1 livraison	» 50 c.	

NORMANDIE.	Seine-Inférieure. 1 livraison	»	50 c.	3 fr.
	Eure. 1 livraison	»	50 c.	
	Orne. 1 livraison	»	50 c.	
	Calvados. 1 livraison	»	50 c.	
	Manche. 2 livraisons	1 fr.	»	
PROVENCE ET COMTAT D'AVIGNON.	Bouches-du-Rhône. 2 livraisons	1 fr.	»	3 fr.
	Var. 2 livraisons	1 fr.	»	
	Basses-Alpes. 1 livraison	»	50 c.	
	Vaucluse. 1 livraison	»	50 c.	
ANJOU.	Maine-et-Loire. 1 livraison		»	50 c.
BOURGOGNE ET NIVERNAIS.	Saône-et-Loire. 2 livraisons	1 fr.	»	3 fr.
	Ain. 1 livraison	»	50 c.	
	Côte-d'Or. 1 livraison	»	50 c.	
	Yonne. 1 livraison	»	50 c.	
	Nièvre. 1 livraison	»	50 c.	
BRETAGNE.	Ille-et-Vilaine. 2 livraisons	1 fr.	»	3 fr. 50 c.
	Côtes-du-Nord. 1 livraison	»	50 c.	
	Finistère. 2 livraisons	1 fr.	»	
	Morbihan. 1 livraison	»	50 c.	
	Loire-Inférieure. 1 livraison	»	50 c.	
AUVERGNE ET BOURBONNAIS.	Puy-de-Dôme. 2 livr.	1 fr.	»	2 fr.
	Cantal. 1 livraison	»	50 c.	
	Allier. 1 livraison	»	50 c.	
ROUSSILLON ET PAYS DE FOIX.	Pyrénées-Orientales. 2 livraisons	1 fr.	»	2 fr.
	Ariége. 2 livraisons	1 fr.	»	
ALSACE ET FRANCHE-COMTÉ.	Haut-Rhin. 1 livraison	»	50 c.	2 fr. 50 c.
	Bas-Rhin. 1 livraison	»	50 c.	
	Jura. 1 livraison	»	50 c.	
	Doubs. 1 livraison	»	50 c.	
	Haute-Saône. 1 livraison	»	50 c.	
LORRAINE.	Vosges. 1 livraison	»	50 c.	2 fr. 50 c.
	Meurthe. 2 livraisons	1 fr.	»	
	Moselle. 1 livraison	»	50 c.	
	Meuse. 1 livraison	»	50 c.	
ILE DE CORSE.	3 livraisons			1 fr. 50 c.

NOTICE

DES GRAVURES ET PORTRAITS

QUI ORNENT LA DESCRIPTION DE CHAQUE DÉPARTEMENT.

L'UNIVERS

PITTORESQUE

OU HISTOIRE

Et Description de tous les Peuples.

20 volumes avec 1800 gravures,

PUBLIÉS EN 450 LIVRAISONS A 4 SOUS.

L'UNIVERS PITTORESQUE, publié par MM. DIDOT, au prix si modique de 4 sous la livraison, se continue régulièrement et justifie tout le succès que lui ont mérité la modicité étonnante de son prix, le talent de la rédaction confiée à nos savants ou littérateurs les plus distingués, la plupart membres de l'Institut, enfin le grand nombre de gravures, exécutées sur acier, qui accompagnent chaque livraison.

Rien ne peut donner une connaissance plus exacte de tous les pays de l'Univers, qu'une suite d'ouvrages dont la description et l'histoire sont confiées aux voyageurs, savants ou artistes qui ont parcouru le pays qu'ils décrivent ou qui en ont fait l'objet de leurs études spéciales. Tous les monuments, sites, meubles, usages remarquables, s'y trouvent représentés dans une foule de gravures dont un grand nombre sont exécutées d'après des dessins inédits qui reproduisent, avec une exactitude rigoureuse, ce qui ne pourrait se trouver que dans un nombre infini d'ouvrages, presque tous, par leurs prix excessifs, inaccessibles à toutes les fortunes.

(*Extrait du Prospectus et des Articles des Journaux.*)

« Chaque Livraison, composée de 16 pages in-8° à deux colonnes, accompagnée de quatre gravures exécutées avec le plus grand soin, par M. Lemaître, l'un de nos plus célèbres graveurs, *parait tous les samedis.*

« Ainsi, chaque semaine on voit passer, comme dans un panorama, tous les monuments, tous les sites, tous les objets enfin, les plus remarquables de la terre. Sans fatigue, et l'on peut dire sans dépense, on peut connaître, comme si on avait été sur les lieux soi-même, tout ce que notre globe offre de plus extraordinaire; on en possédera l'histoire et la description faite par nos meilleurs écrivains. Cet ouvrage servira de père en fils à l'instruction des familles.

« Chacun pourra acheter séparément, soit l'Europe, soit l'Afrique, soit l'Asie, soit l'Amérique. On pourra même se borner à chaque pays; de sorte qu'on sera toujours assuré de posséder des ouvrages complets. Chaque pays sera accompagné de la carte géographique.

Ouvrages commencés ou terminés.

EUROPE.

1 vol. *Terminé.* GRÈCE, par M. POUQUEVILLE, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; orné de 112 planches et 2 cartes .... 6 f. 10 c.

1 vol. { *Terminé.* ITALIE, par M. le chevalier ARTAUD, ancien chargé d'affaires à Florence et à Rome, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; 1 vol. orné de 96 planches et de 2 cartes.............................
Terminé. SICILE, par M. de LA SALLE, correspondant de l'Institut de France, avec 24 gravures..............................
Ces deux ouvrages réunis forment ensemble 1 vol. de 31 feuilles de texte et 120 planches. } 6 f. 50 c.

Commencé. SUÈDE et NORWÉGE, par M. LE BAS, maître des conférences à l'École normale. 14 livraisons sont publiées; ce volume sera achevé fin novembre 1837............. » »

Commencé. SUISSE et TYROL, par M. de GOLBÉRY, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 12 livraisons sont publiées; l'ouvrage sera achevé fin décembre 1837.

Terminé. CRIMÉE, par M. César FAMIN, membre de plusieurs académies; 2 livraisons avec 8 planches............. » 40 c.

Commencé. ALLEMAGNE, par M. LE BAS, maître des conférences à l'École normale........................ » »

AFRIQUE.

Commencé. **ÉGYPTE**, par M. Champollion-Figeac, conservateur à la Bibliohèque du Roi. 16 livraisons sont publiées, 64 gr.; l'ouvrage sera terminé fin décembre 1837........... » »

Terminé. **ABYSSINIE**, par M. Noël Desvergers, orientaliste. 8 livraisons avec 12 gravures.................... 1 60 c.

Terminé. **ALGER**, par M. le capitaine Rozet, auteur de plusieurs ouvrages historiques et scientifiques sur Alger; 2 livraisons avec 8 planches.............................. » 40 c.

Terminé. **MADAGASCAR**, **MAURICE** et **BOURBON**, par M. Victor Charlier, de l'île de Bourbon; 3 liv. 8 avec pl..... » 60 c.

ASIE.

1 vol. *Terminé.* **CHINE**, par M. Pauthier, orientaliste; 25 livraisons avec 73 planches..........................5 f. 30 c.

Terminé. **CIRCASSIE** et **GÉORGIE**, par M. César Famin, membre de plusieurs sociétés savantes; 3 livraisons avec 12 pl. » 60 c.

Terminé. **ARMÉNIE**, par M. Boré, orientaliste; 9 livraisons avec 36 gravures................................ 1 80 c.

AMÉRIQUE.

1 vol. *Terminé.* **ÉTATS-UNIS**, par M. Roux de Rochelle, ancien ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis, etc.; 22 livraisons sont publiées; l'ouvrage formera 25 livrais. 5 f. 30 c.

1 vol. *Terminé.* **BRÉSIL**, par M. Ferdinand Denis, membre de plusieurs sociétés savantes. **COLOMBIE** et **GUYANES**, par M. César Famin. 106 gravures...................... 5 f. 70 c.

Terminé. **BUÉNOS-AYRES**, **PARAGUAY**, **URUGUAY**, par le même; 4 livraisons, 16 planches......................... » 80 c.

Terminé. **CHILI**, par le même; 6 livraisons avec 36 pl. 1 f. 20 c.

OCÉANIE, 5e Partie du Monde.

1 vol. *Terminé.* **OCÉANIE**, par M. de Rienzi, voyageur en Océanie. Le tome Ier formant 25 feuilles de texte, 100 planches et 2 cartes................................. 5 f. 50 c.

1 vol. *Terminé.* Le tome II formant 25 feuilles de texte, 100 planches et 2 cartes.............................. 5 f. 50 c.

1 vol. *Terminé.* **MÉLANÉSIE**, **AUSTRALIE** et fin de l'**OCÉANIE**, formant le tome III et *dernier*.................... » »

Imprimerie de Firmin Didot Frères, rue Jacob, 56.

FIN.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈ
RUE JACOB N° 56.

FIN.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB N° 56.





